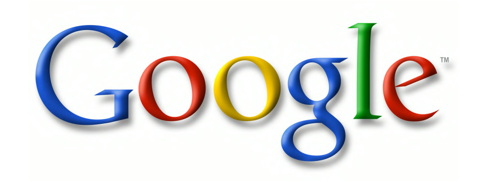




HISTOIRE

DE PARIS

TOME II

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI CHEZ LES LIBRAIRES SUIVANTS :

ANGERS,	Barassé.
—	Lainé.
ANNECY,	Burdet.
ARRAS,	Brunet.
BESANÇON,	Turbergue.
BORDEAUX,	Chaumas.
—	Coderc et Poujol.
BREST,	Lefournier.
CHAMBÉRY,	Perrin.
DIJON,	Hémery.
LILLE,	Lefort.
—	Quarré.
LYON,	Briday.
—	Girard et Josserand.
—	Périsse frères.
—	Bauchu.
LE MANS,	Le Guicheux-Gallienne.
MARSEILLE,	Camoens fils.
—	Chauffard.
—	Laferrière.
METZ,	Mme Constant Loïez.
MONTPELLIER,	Séguin.
NANTES,	Mazeau.
—	Poirier-Legros.
NANCY,	Wagner.
—	Thomas et Pierron.
POITIERS,	Bonamy.
REIMS,	Bonnefoy.
RENNES,	Thébault.
—	Verdier.
—	Hauvespre.
ROUEN,	Fleury.
TOULOUSE,	Ferrère.
—	Privat.
TOURS,	Cattier.
—	Bouserez.
BRUXELLES,	Goemaere.
GENÈVE,	Marc Mehling.
GÊNES,	Fassi-Como.
LEIPZIG,	Dürr.
LONDRES,	Burns et Lambert.
MADRID,	Bailly-Baillière.
MILAN,	Dumolard.
—	Boniardi-Pogliani.
ROME,	Merle.
TURIN,	Marietti (Hyacinthe).
VIENNE,	Gérold et fils.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).



del. — A. Guillaumot sc.

LE VIEUX LOUVRE ET LA TOUR DE L'HÔTEL DU GRAND PRÉVÔT

HISTOIRE

DE PARIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DEUXIÈME

PARIS

IV GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, N° 4

1864

HISTOIRE

DE PARIS.

LIVRE VII.

PARIS SOUS LES PREMIERS SUCCESSEURS DE SAINT LOUIS.

CHAPITRE PREMIER.

Paris sous le règne de Philippe III, dit le Hardi (1270-1285).

Philippe III, surnommé le Hardi, rapporta en France les restes de saint Louis, son père, et ramena en même temps les cercueils de sa femme, Isabelle d'Aragon, et de son frère, Jean-Tristan.

« Quand le roy, disent les grandes Chroniques de France, fut venu à Paris, qu'il désiroit beaucoup revoir, il fut commandé qu'on ornast les corps qui avoient esté apportés de ces lointaines terres. Quand ils furent prests et ornés, le bon roy Philippe prit son père et le conduisit jusqu'à Nostre-Dame de Paris avec les autres qui estoient trépassés en chemin. Là il leur chanta les vigiles bien et hautement, et il y avoit grand foison de luminaires autour des bières, et grand compaignie de gens

nobles et autres qui toute la nuit veillèrent jusques au jour. Le lendemain (22 mai 1271) au matin le roy Philippe prit son père et le troussa sur ses épaules, et se mit en chemin tout à pied pour aller droit à Sainct-Denis. Avec lui furent grand nombre de nobles de France. Tous les religieux de Paris sortirent bien et ordonnément, à grans processions, disans le service des morts et prians pour l'ame du bon roy qui tant les amoit. Les archevesques, évesques, abbés, revestus de leurs habits, leurs mitres sur la teste, leurs crosses au poing, venoient ensuite en bonne dévotion. Tant allèrent que pas à pas ils vinrent à Sainct-Denis. Mais avant qu'ils entrassent en la ville le couvent leur vint à l'encontre ; et estoient tous les moines revestus de leurs chapes de chœur, chacun un cierge ardant en sa main, et receurent humblement le corps de monseigneur sainct Loys. Mais comme l'on vouloit entrer en l'église les portes furent closes, parce que l'archevesque de Sens et l'évesque de Paris estoient là revestus de leurs insignes pour le corps du sainct roy et de ses compaignons enterrer; ce que les moines de Sainct-Denis ne pouvoient souffrir, car l'archevesque et l'évesque vouloient ainsi user de leur franchise et avoir juridiction sur l'église de Sainct-Denis, comme ils ont sur les autres de leur diocèse et dépendance, tandis que les moines de Sainct-Denis sont exemps, et ne feroient rien pour archevesque ni pour évesque, si cela ne leur plaisoit et n'estoit à leur gré.

« Le roy estoit donc devant la porte, son père sur ses épaules, ainsi que les barons et les prélats qui en l'église entrer ne povoient. Alors fut commandé à l'archevesque et à l'évesque qu'ils s'allassent dévestir et qu'ils ne fissent

point empeschement à si haute besogne. Quand ils s'en furent allés les portes furent ouvertes; le roy entra dedans; puis les barons et les prélats commencèrent à chanter le service des morts bien et très-dignement, et puis enterrèrent les sainctes reliques et les ossements du sainct roy Loys à côté de son père et de son aïeul Philippe, qui tant fut puissant en armes, et y mirent une tombe d'or et d'argent, et de noble facture. Les ossemens de Pierre le Chambellan furent enterrés aux pieds de sainct Loys, en telle manière et ainsi comme il gisoit à ses pieds quand il estoit en vie. Madame Ysabel fut enterrée d'autre part, assez près du bon roy, et messire Jehan-Tristan, comte de Nevers, à côté de lui. »

Trois ans après, Philippe le Hardi épousa Marie de Braban, « la belle et sage damoiselle, » fille du duc Henri. La cérémonie nuptiale eut lieu d'abord à Vincennes, et peu de temps après elle fut renouvelée à Paris. « L'assemblée grande et belle, disent encore les Chroniques de Saint-Denis, se composoit de hauts princes, de hauts hommes et de moult grands barons, venus de France et d'Allemagne. L'archevesque de Rheims chanta la grand'messe, et après mit la couronne sur la teste de la reine Marie et la sacra et bénit, comme c'est la coutume en France. La feste fut moult noble et moult belle, tellement que à peine la pourroit nul raconter. Les chevaliers estoient vestus de draps de couleurs variées, de vair, de gris, de vert ou d'écarlate et de plusieurs autres nobles couleurs; les fermaux d'or sur la poitrine, et sur les épaules des grosses pierres précieuses, comme émeraudes, saphirs, jacintes, perles, rubis et plusieurs autres de plusieurs manières. Ils avoient aux doigts anneaux d'or ornés de riches

diamans et de riches topazes; et estoient leurs femmes atournées de riches tressoirs et de riches guimpes, toutes tissues à fin or et couvertes de perles et autres pierres. Les bourgeois de Paris firent feste moult grant et moult solempnel et encourtinèrent la ville de riches draps de diverses couleurs. Les dames et les pucelles s'esbaudissoient en chantant chansons et motés. »

Le royaume s'agrandissait et se fortifiait. Vers l'an 1271 étaient morts Alphonse IX, comte de Poitiers et de Toulouse, et sa femme Jeanne, fille de Raymond VII. La couronne hérita de leurs apanages, et les vastes comtés de Toulouse et d'Auvergne ne cessèrent point, depuis lors, d'appartenir au roi de France.

Henri, successeur de Thibaut II, et comme lui comte de Champagne et roi de Navarre, était mort sans enfants mâles (1274) et ne laissant qu'une fille âgée de trois ans, appelée Jeanne. Cette jeune reine et sa mère, princesse du sang capétien, furent contraintes par différentes intrigues de quitter la Navarre et de se réfugier à la cour de Philippe le Hardi. Ce roi épousa vivement la cause des deux reines exilées. Son intervention armée eut un heureux effet : Jeanne fut rétablie sur son trône; mais, pour resserrer les liens de patronage qui l'unissaient à la famille de France, Philippe III la fiança à celui de ses fils qui plus tard régna sous le nom de Philippe le Bel. Par ce mariage la Navarre et la Champagne furent réunies à la couronne des Capétiens.

Si l'on compare d'un coup d'œil la France de Hugues Capet et de Louis le Gros à la France agrandie successivement par Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX et Philippe III, on verra quel spectacle différent elles pré-

sentent à l'histoire. A la place d'un chétif domaine, contesté et pauvre, s'étendant à peine de la Beauce au Vermandois, et dans lequel le roi ne pouvait faire trois pas sans heurter du pied un seigneur de Montlhéry ou de Corbeil, sans avoir sa route barrée par quelques bourgades ou par quelques vassaux des banlieues de Paris ou de Laon, on apercevra tout d'un coup un vaste royaume borné par la Somme, la Meuse et la Moselle, au nord; par les Pyrénées et le Rhône, au sud; redouté de l'empire, des rois d'Angleterre, de l'Espagne, chéri de l'Église dont ses rois s'honoraient d'être fils; célèbre en Afrique, et respecté même par les Tartares de l'Orient. Trois siècles avaient préparé ou accompli cette révolution considérable. On peut, sans crainte d'être démenti par l'histoire, conclure de cette situation que la grandeur et l'importance de Paris s'étaient développées en proportion autant que la France.

L'organisation de l'Université était toujours la cause ou le prétexte d'agitations et de conflits. Pour remédier à ces désordres on imagina de classer les étudiants de Paris en quatre grandes catégories qui furent appelées les *Nations* de France, de Picardie, de Normandie et de Germanie. Ces divisions étaient loin d'avoir une exactitude géographique incontestable. Dans la Nation de France on rangeait les étudiants originaires de l'Auvergne, de l'Anjou, du Poitou, du Maine, de la Touraine, du Berri et du Nivernais; la Nation de Picardie comprenait ceux de Flandre, de Bourgogne et de Champagne; la Nation de Normandie, ceux des provinces neustriennes et de la Bretagne, et en outre les étudiants anglais et écossais; enfin dans la Nation de Germanie on rangeait les Al-

lemands, les Lombards, les Romains et les Siciliens. Chacune de ces *Nations* avait ses écoles publiques, son procureur et ses officiers particuliers, mais leur ensemble formait l'université de Paris et obéissait aux mêmes règlements et au même chef.

Indépendamment des quatre Nations qui constituaient la faculté des arts et des lettres, trois autres facultés (théologie, droit et médecine) dépendaient également de l'université de Paris, et ce vaste corps embrassait ainsi dans son enseignement l'ensemble des connaissances intellectuelles. Au mois de décembre 1270 Étienne, évêque de Paris, avait eu occasion de condamner diverses propositions erronées qui s'étaient produites au sein des écoles. Appréhendant le danger qui pourrait naître si de pareils abus étaient tolérés, il invita le recteur de l'Université et les procureurs de la faculté des arts et des lettres à ne plus permettre que l'on discutât dans les classes les questions exclusivement du domaine de la foi; « car, disait le prélat, il ne faut pas que les esprits encore faibles des jeunes gens s'accoutument à vouloir sonder des mystères que nous devons croire sans les soumettre au raisonnement. » L'université de Paris, s'associant à la pensée de l'évêque, fit des règlements sévères pour empêcher les études et les disputes scolastiques de s'aventurer sur le terrain de la négation, de l'hérésie et du doute.

L'impulsion donnée sous saint Louis aux améliorations du régime de Paris se continuait, durant le règne de Philippe III, par les soins et les conseils des sages administrateurs légués à ce prince. A cette époque tout ce qui concernait la voirie urbaine se trouvait dans les attributions d'un magistrat de l'édilité parisienne nommé

voyer, à raison de sa charge. Au mois de décembre 1270 Jean Sarrazin, voyer de Paris, résuma les règlements dont il était chargé de surveiller l'application. En principe le roi avait seul à Paris et dans la banlieue droit de voirie; on ne faisait exception que lorsque les deux côtés d'une rue appartenaient à l'évêque; mais, si une seule maison appartenait au roi, l'évêque perdait son droit, le roi ne partageant avec personne. On ne pouvait sans l'autorisation du voyer ni ouvrir une rue nouvelle, ni fermer une rue déjà ouverte, ni faire aucun changement dans l'alignement et la direction des voies municipales; la permission du voyer était également nécessaire chaque fois qu'il s'agissait d'exécuter des travaux sous le sol, d'exhausser des maisons, de construire des balcons, d'établir des étaux propres à la vente des denrées, de poser des saillies, enfin d'exécuter tout ouvrage nouveau intéressant la circulation dans les rues aussi bien que la sécurité des personnes. La justice, en matière de voirie, était indépendante du prévôt de Paris et ne relevait que du roi. Cependant les saisies ordonnées par le voyer étaient, quant aux profits, partagées entre ce fonctionnaire et le prévôt de la ville. Le voyer rendait ses jugements au Châtelet, et les bénéfices de sa charge, reposant sur divers droits et redevances, sur des taxes et sur des impôts de détail, établis en sa faveur, lui assuraient une situation fortement rétribuée et très-enviée.

La mission que le voyer avait à remplir semblait des plus difficiles. Paris était loin alors d'avoir ces rues larges, ces places aérées, ces promenades, ces magasins superbes, ces ateliers immenses et ces puissantes manufactures qui font aujourd'hui la beauté et la richesse de la capitale. Pour

se retracer le Paris du treizième siècle il faut parcourir les rues étroites et tortueuses de la Cité, celles qui descendent de la montagne Sainte-Geneviève vers la Seine. Dans ces vieux quartiers la ville n'a pas entièrement perdu son ancien aspect ; là on rencontre encore de vieilles maisons étroites, pressées les unes contre les autres ; des boutiques à peine éclairées y cachent plutôt qu'elles ne laissent voir les denrées et marchandises, et cette boutique est souvent aussi l'atelier, réduit obscur qui rappelle les *ouvroirs* dont il est si souvent parlé dans les règlements d'arts et métiers. Le rapprochement des boutiques, le peu de largeur des maisons et de la rue nous expliqueront encore pourquoi ces règlements défendaient souvent aux marchands d'appeler l'acheteur chez eux avant qu'il eût quitté l'étal du voisin Les marchands et artisans d'une même espèce étaient alors installés fort près l'un de l'autre ; c'est ainsi que les tisserands demeuraient dans la rue de la Tixeranderie, les maçons dans celle de la Mortellerie, les charrons dans la rue de la Charronnerie, les tanneurs dans trois ou quatre rues qui portaient et portent encore en partie le nom de la Tannerie. Ceux qui, par leurs travaux, avaient besoin de la rivière, tels que les mégissiers et teinturiers, s'étaient réunis sur les bords de la Seine ; d'autres étaient groupés autour des halles et y occupaient des rues entières. A la fois amis et rivaux, ces artisans, voisins et membres de la même confrérie, étaient toujours aux aguets de ce qui se passait à côté d'eux ; les fripiers, sous les piliers des halles, ont conservé un peu des coutumes des marchands parisiens du treizième siècle (1).

(1) M. Depping, *le Livre des Arts et Métiers.*

Le commerce avait pris d'ailleurs, depuis Philippe-Auguste et saint Louis, de très-remarquables développements. Nous avons vu ailleurs que, sous les premières races, le négoce par eau était plus important que celui de terre, parce qu'il n'y avait que la Seine et ses affluents qui favorisassent l'arrivage ou le transport des denrées. Le commerce de terre était fort restreint à cause de l'état d'imperfection des chemins et à cause des périls auxquels étaient exposés les marchands. Une seule route, celle d'Orléans, paraît avoir servi à un passage considérable de denrées pour Paris ; aussi avait-on établi à Montlhéry un péage dont nous avons encore le tarif.

De nos jours, et depuis que tous les pays de l'Europe sont mis en rapport par les chemins de fer, on voit s'amoindrir l'importance des foires commerciales. Au moyen âge c'étaient autant de rendez-vous industriels donnés aux marchands et aux fabricants, autant d'époques qu'attendaient les populations pour s'approvisionner, à meilleur compte, de tout ce qui était utile à la vie. Paris avait trois grandes foires dont la plus célèbre était le *Landit* (en latin *Indictum*), lieu d'assemblée qui se tenait chaque année dans la plaine de Saint-Denis et avait quinze jours de durée. On en faisait remonter l'établissement régulier soit à Dagobert I[er], soit à Charles le Chauve. La vénération des fidèles pour les reliques déposées dans l'église de Saint-Denis fut, dit-on encore, l'origine de l'*indict* ou *landit*. La dévotion, puis ensuite l'intérêt commercial, rendirent cette réunion une des plus remarquables par le nombre des individus de tous les pays qui s'y rendaient. L'ouverture de la foire, fixée au I[er] du mois de juin, était précédée d'une procession faite par le clergé de Saint-

Denis; cette solennité, longtemps observée, est tombée en désuétude, mais au moyen âge elle était une nécessité populaire.

Les marchands de Paris étaient forcés de se rendre au landit et d'y étaler leurs produits, parce que le roi, prélevant un droit sur les étaux ou les *huches*, défendait tout commerce hors des limites de la foire. Plusieurs corps de métiers versaient préalablement une certaine somme entre les mains du fermier des produits de la foire, qui avait le titre de prévôt et exerçait sur tous les étalagistes un droit de justice dont les appels ressortissaient à l'autorité prévôtale ordinaire. Les amendes et confiscations lui appartenaient; il siégeait comme juge quatre fois par jour; à huit heures du matin, à midi, au premier coup de vêpres et à l'entrée de la nuit.

Dans le vaste champ de foire du landit se trouvaient réunis tous les produits de l'industrie du moyen âge. Paris, les grandes villes de France, les opulentes et industrieuses cités flamandes y envoyaient de nombreux représentants qui rivalisaient de luxe et de bon goût dans la manière dont ils procédaient à leurs étalages. Les tentes improvisées dans la plaine de Saint-Denis renfermaient pendant quinze jours toutes les richesses industrielles de l'Europe.

L'université de Paris avait, parmi tant de priviléges, celui de s'approvisionner la première de parchemins dans la foire du landit, et alors le recteur se rendait à la foire au jour indiqué, suivi d'un certain nombre de régents et d'écoliers. Ce nombre s'accrut tellement avec le temps, et les écoliers, pour qui cette foire du landit était devenue une occasion de fêtes et de

joyeux ébats, y commirent tant de désordres que le procureur général porta ses plaintes. Un édit restreignit à douze le nombre de ceux qui devaient accompagner le recteur; mais longtemps encore après cette ordonnance les écoliers se rendaient clandestinement au champ de foire et y renouvelaient leurs scandales.

On comprend jusqu'à quel point l'usage des foires nationales et parfois européennes contribuait à assurer la vente des produits manufacturés ; en dehors de ces rendez-vous périodiques donnés à toutes les industries, il n'existait alors pour le négoce parisien qu'un seul moyen de publicité : c'était de faire crier par la ville les avis de toute nature qu'on voulait communiquer au public. D'après les détails spéciaux que nous avons déja consignés dans ce livre, on criait les marchandises, les décès, les invitations aux obsèques, les effets perdus, et on transmettait ainsi à la population une foule d'autres annonces pour lesquelles les affiches petites et grandes suffisent à peine aujourd'hui. Ce besoin de faire crier les avis d'intérêt particulier avait donné lieu à la corporation des crieurs et à ce que l'on appelait les *criages* ou *crieries* de Paris. Ces criages, provoquant la vente et permettant de la constater, fournissaient au fisc royal un moyen commode de prélever sur les denrées vendues, spécialement sur les boissons, le droit ou l'impôt auquel la plupart des marchandises se trouvaient assujetties. Les crieurs de vin auraient pu être appelés crieurs-détailleurs; non-seulement ils allaient dans les rues criant le vin de la taverne à laquelle ils étaient attachés, mais ils en offraient aussi aux passants dans un *hanap* ou vase de bois, en portant un broc de vin dans l'autre main. Les crieurs faisaient donc les af-

faires des taverniers, même malgré ceux-ci, qui souvent se seraient bien passés du ministère de ces employés forcés. Ils allaient criant le vin toute la matinée, et la veille des grandes fêtes ils criaient jusqu'au soir les vins composés, tels que clair et ou vin épicé et miellé, vin de sauge, vin de romarin et autres dont les Parisiens faisaient usage dans les festins. En automne, après les vendanges, le roi faisait vendre le vin de ses vignobles. Alors les tavernes cessaient d'en débiter, et les crieurs, précédés du chef de leur corps, allaient presque solennellement dans les rues pour crier le vin du roi. Une classe particulière de tonneliers, les *barilliers*, dont le nom est resté à une rue de Paris, fabriquaient pour les riches des tonneaux soigneusement travaillés pour enfermer les vins.

Sous le régime féodal le seigneur de la terre était considéré en quelque sorte comme le maître des métiers. Pour avoir le droit d'exercer une professions industrielle sur sa terre on le lui *achetait*, soit par une somme d'argent, soit par une redevance annuelle. Le roi jouissait de ce privilége féodal à Paris, du moins dans les quartiers où il n'y avait point de justice seigneuriale. Il aliénait quelquefois ce revenu, soit en le donnant à des gens qu'il voulait favoriser, soit en leur faisant don des revenus du métier et en leur soumettant les artisans qui le pratiquaient. Pour la surveillance des métiers on trouva naturel de la confier aux hommes qui les exerçaient à la cour et qui étaient censés les plus habiles dans leur profession ; ainsi les boulangers étaient soumis au panetier du roi, les forgerons et charrons au maréchal de la cour, les drapiers et tailleurs au chambrier du prince. Dès

lors il s'introduisit une discipline pour chacune des professions; dans les cas de contestation on consulta les plus anciens; les us et coutumes commencèrent à faire loi pour ceux qui entraient dans la profession. Quand les charges de cour furent devenues héréditaires les titulaires cessèrent de les pratiquer matériellement; le grand-panetier ne cuisit plus de pain, le grand-maréchal ne ferra plus de chevaux, mais ils conservèrent la surveillance du métier et le droit d'en vendre l'exercice. Comme bourgeois les artisans étaient soumis à la juridiction du prévôt de Paris, qui, siégeant au Châtelet, rendait la justice au nom du roi et était chargé de la police de Paris et de la banlieue. C'est devant lui que les métiers portaient leurs contestations, c'est à lui qu'ils s'adressaient pour faire sanctionner leurs droits. Ces confirmations royales étaient rares au douzième siècle, tant les mœurs étaient encore simples, les affaires peu compliquées, n'ayant besoin que de la tradition; elles devinrent plus fréquentes au treizième siècle, et au quatorzième tous les métiers en demandèrent (1).

Par suite de l'agrandissement de l'enceinte de la ville, sous Philippe-Auguste, une partie du territoire appartenant à l'abbaye de Saint-Germain des Prés se trouvait dans l'intérieur du nouveau mur de clôture. Bien que le roi eût décidé que le couvent ne perdrait aucun de ses droits temporels sur les terrres ainsi enfermées, des contestations nombreuses ne laissèrent pas de s'élever, depuis cette époque, entre les officiers du roi et les agents de l'abbaye. Afin d'en tarir la source Philippe III fixa

(1) Voir l'introduction du *Livre des Métiers*, travail de M. Depping.

les bornes de la juridiction de Saint-Germain des Prés, et ce règlement fut promulgué en 1272 par lettres patentes données sous forme de transaction. Dès lors l'autorité abbatiale rentra dans tous ses droits de justice, d'administration et de garde, à l'exception d'un petit nombre de cas royaux et privilégiés qui étaient réservés au prévôt de Paris. Deux ans après, c'est-à-dire en 1274, l'abbé de Saint-Germain des Prés permit aux bouchers d'établir cinq étaux dans le bourg; ce fut l'origine de la *boucherie Saint-Germain*. Sur l'autre rive de la Seine il s'élevait aussi fréquemment, entre les gens du roi et ceux du chapitre de Saint-Merry, des contestations relatives aux droits de juridiction et de police. Pour mettre fin à ces conflits Philippe III détermina en 1274, par de nouvelles lettres patentes, la limite dans laquelle pouvait se mouvoir chaque autorité. Ces lettres font mention de la *fontaine des Innocents*, qui existait déjà, et que, trois cents ans plus tard, le ciseau de Jean Goujon devait si splendidement décorer.

En cette même année 1274 l'université de Paris, ayant appris la mort de saint Thomas d'Aquin, chercha à réparer autant qu'il dépendait d'elle les ennuis que par jalousie elle lui avait suscités autrefois, alors que l'illustre docteur exerçait à Paris les fonctions du professorat. Elle écrivit au chapitre général des Frères prêcheurs et réclama les restes mortels de saint Thomas. Les Dominicains firent en partie droit à cette requête et envoyèrent à l'université de Paris quelques ossements du saint, qui furent respectueusement déposés dans une chapelle royale.

On se lasserait à raconter les querelles qui s'élevaient

entre l'université de Paris et l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Les allures turbulentes des écoliers en étaient presque toujours la cause ; d'un autre côté les priviléges considérables dont ils étaient investis, dans le seul intérêt de la science, étaient trop souvent par eux revendiqués pour servir des intérêts moins honorables. Un règlement que publia à Paris, au mois de décembre 1276, Simon de Braine ou de Brion, légat du saint-siége, porte que les écoliers, au lieu de célébrer les fêtes de l'Église par des exercices de piété, s'adonnaient aux excès du vin et à toutes sortes de dissolutions ; qu'ils prenaient les armes et couraient par troupes dans les rues de la ville pendant la nuit troublaient le repos des habitants et s'exposaient eux-mêmes à plusieurs dangers. Il ajoute qu'il se trouvait des écoliers qui poussaient l'impiété jusqu'à jouer aux dés sur les autels en blasphémant le nom de Dieu.

En 1278 éclatèrent de nouveaux désordres, toujours aggravés par les priviléges de l'Université. Gérard de Moret, abbé de Saint-Germain des Prés, pour se mettre en garde contre les atteintes des écoliers qui allaient se promener au *Pré-aux-Clercs*, fit bâtir quelques murailles sur le chemin qui conduisait à ce pré. Les écoliers trouvèrent que la construction de ces murailles rétrécissait leur chemin ordinaire ; ils les démolirent. L'abbé, irrité, fit sonner le tocsin ; les domestiques de l'abbaye, ainsi que tous les habitants du bourg de Saint-Germain, s'assemblèrent, prirent les armes et se jetèrent sur les démolisseurs. L'abbé et les moines exhortaient à la vengeance leurs sujets armés, en leur criant : *Tue, tue !* Parmi les écoliers plusieurs furent pris et conduits dans les prisons de l'abbaye ; d'autres furent blessés mortellement ou es-

tropiés pour la vie. L'Université déclara que, si elle n'obtenait pas, dans l'espace de quinze jours, une réparation éclatante, elle suspendrait tous ses exercices. L'abbé, les religieux de Saint-Germain des Prés et leur prévôt cherchèrent, de leur côté, à justifier leur conduite, et l'affaire fut portée devant le légat du saint-siége.

Le cardinal Simon de Braine condamna le prévôt de l'abbaye à quitter Saint-Germain des Près et à passer cinq ans de pénitence dans un petit monastère dépendant de Clugny. Le conseil du roi, qui ne tarda pas à être saisi de l'incident, rendit à son tour une sentence plus rigoureuse. Philippe III prononça lui-même l'arrêt aux termes duquel il était enjoint à l'abbé et aux religieux de Saint-Germain de payer six cents livres aux parents des écoliers morts et deux cents livres au recteur de l'Université, pour être distribuées aux régents et aux écoliers pauvres. L'abbé et ses religieux devaient en outre payer deux cents livres pour les réparations et l'entretien d'une chapelle où avait été enterré l'un des étudiants morts de leurs blessures; vingt livres de rente pour cette chapelle, et autant pour une fondation dans l'église du Val-des-Écoliers, où avait été inhumé un autre étudiant. Ces deux rentes formaient deux bénéfices dont le patronage fut attribué à l'Université et la collation à l'abbaye de Saint-Germain. Le roi, par la même sentence, excluait dix des plus coupables d'entre les domestiques ou vassaux de l'abbaye; il ordonnait que les tourelles de la porte de Saint-Germain, du côté du Pré-aux-Clers, seraient rasées, et il déclarait que la possession du chemin qui conduisait au pré serait désormais exclusivement dévolue à l'université de Paris. Cet arrêt fut donné à Poissy, au

mois de juillet 1278, et fut ponctuellement exécuté. Le conseil, qui le rendit de par le roi, était présidé par Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis.

L'année suivante (1279) le pape Nicolas III réprimanda sévèrement le roi de France au sujet d'un tournoi que ce prince avait donné à Paris le jour où le comte de Clermont, le plus jeune des fils de saint Louis, avait été armé chevalier. Le souverain pontife blâma le légat du saint-siége d'avoir souffert qu'en sa présence on eût permis ces funestes jeux. « Quelle horreur, écrivait le pape, de voir le fils d'un roi rempli de piété permettre ce que le roi son père avait si sagement défendu et révoquer l'édit qu'il avait lui-même porté ! Quelle affliction pour le père commun de voir que la noblesse française ait dégénéré de son ancienne piété au point de se couvrir de la honte attachée au combat de deux mille d'entre les seigneurs ! Et vous, disait-il encore au cardinal, ne deviez-vous pas prendre feu dans un si grand péril des âmes, menacer, tonner et aggraver les censures ? Suffisait-il de ne pas prêter votre consentement à la permission que le roi a donnée, comme vous le dites, d'ouvrir des tournois trois fois l'an ?... » Le pape traçait ensuite au légat la marche qu'il devait suivre, et lui indiquait les peines spirituelles que devaient encourir les nobles qui avaient pris part au tournoi, à ce dernier vestige des combats de gladiateurs tant de fois réprouvés par l'Église.

Le 3 septembre 1279, Étienne, évêque de Paris, étant mort, le chapitre choisit pour lui succéder un savant nommé Eudes de Saint-Denis. Or, comme l'élection n'était pas unanime, il y eut des appelants au saint-siége. Eudes se rendit à Rome pour défendre sa cause,

mais sa vieillesse, trop marquée par un tremblement de mains, frappa le pape, qui cassa l'élection, et, par le conseil des cardinaux, nomma au siége de Paris Jean L'Alleu, dit Jean d'Orléans, alors chanoine et chancelier de Notre-Dame. Ce vénérable prêtre ayant appris sa promotion se hâta d'entrer dans l'ordre des Frères prêcheurs et supplia le pape de ne point le contraindre à accepter les redoutables honneurs de l'épiscopat. Nicolas III se rendit à ses prières et nomma à sa place Renoul d'Homblonière, docteur en théologie, originaire de Normandie, et qui, avant d'être chanoine de Paris, avait géré la cure de Saint-Gervais.

Simon de Braine étant devenu pape, sous le nom de Martin IV, il y eut (1281) à Paris un concile composé de quatre archevêques et de vingt évêques; on s'y occupa des priviléges accordés aux religieux mendiants et que les prélats croyaient contraires à leur autorité. Les religieux défendirent autant qu'ils le purent leurs priviléges, que le pape Martin IV confirma par une bulle du 10 janvier 1282.

En cette même année un événement grave troubla le règne de Philippe le Hardi et affaiblit au dehors l'influence de la France. Nous voulons parler du massacre connu dans l'histoire sous le nom de *Vêpres siciliennes*. Philippe III crut de son honneur de soutenir la dynastie capétienne établie à Naples, et il s'ensuivit une guerre qui troubla l'Italie, la France et l'Espagne. Les Français s'avancèrent jusqu'à Gironne; là des fièvres contagieuses se mirent dans l'armée et la forcèrent de repasser les Pyrénées. Philippe, atteint lui-même de la maladie, fut obligé de s'arrêter à Perpignan et y mourut le 5 oc-

tobre 1285, âgé de quarante ans à peine; il en avait régné quinze.

Ce fut un prince d'une grande piété. Sous son règne, et en la personne de l'orfévre Raoul, bourgeois de Paris, les personnes *roturières* commencèrent à recevoir des lettres d'anoblissement, et le roi leur facilita l'acquisition des biens féodaux.



CHAPITRE II.

Paris sous le règne de Philippe le Bel (1285-1314).

Philippe IV, surnommé *le Bel*, était à peine âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône. Il passa les premières années de son règne dans les tournois et les fêtes, laissant à ses lieutenants le soin de continuer dans le Midi la guerre malheureuse commencée par son père. Ce prince s'entourait de jurisconsultes vieillis dans l'art de faire servir les textes au développement du despotisme royal; il écoutait avidement leurs paroles; auprès d'eux il s'imprégnait de toutes les maximes du droit monarchique tel que l'entendaient les jurisconsultes de l'empire d'Orient. Philippe ne tarda pas à mettre en pratique les leçons des professeurs parmi lesquels il choisissait ses favoris et ses ministres. Les légistes, la plupart de naissance roturière, s'isolèrent avec égoïsme de la masse populaire au lieu d'employer à l'amélioration de son sort l'immense pouvoir dont ils étaient revêtus; ils se firent souvent les instruments d'une tyrannie plus pesante que n'avait éte celle même des seigneurs féodaux.

Le roi rendit plusieurs ordonnances, dont deux sont relatives à la police intérieure de Paris. La première enjoignait au prévôt de Paris de réduire la *multitude effrénée* (1) de ses sergents à soixante-dix fantassins et trente-

(1) *Effrœnatam multitudinem.*

cinq cavaliers. La seconde défendait qu'aucun Parisien ne portât ni couteau à pointe, ni bouclier, ni épée, ni aucune arme, sous peine de la voir prendre et briser; elle interdisait en outre aux bourgeois toute fête de nuit dans la ville, même pour noce ou pour toute autre cause, sans la permission du roi ou celle du prévôt, sous peine d'amende pécuniaire et de correction corporelle. Disposition, ajoutent les registres du Parlement qui mentionnent ces actes, dont la cour fut remerciée par Philippe du Paon et plusieurs autres citoyens de la ville.

Par une ordonnance rendue au parlement de la Pentecôte, en 1287, Philippe le Bel régla « la manière de faire et tenir les bourgeoisies de son royaume », et, sous prétexte de faire disparaître les fraudes et les malices *qui se faisoient par occasion d'icelles*, et dont ses sujets étaient *durement grevés et durement plaignants*, le pouvoir royal substitua aux confédérations communales, que jusqu'alors il avait souvent favorisées, une organisation légale des habitants des villes qui avaient droit à la protection des magistrats municipaux et devaient être réputés bourgeois. Tout homme en venant habiter une ville, et en y achetant une maison de la valeur de soixante sols parisis, pouvait requérir le prévôt de l'admettre à la bourgeoisie, c'est-à-dire aux priviléges de la cité. Il était alors tenu d'avertir judiciairement le seigneur dont il abdiquait le patronage suzerain; en outre il s'engageait à supporter pour sa part les charges communes, à habiter constamment la ville, lui ou sa femme, pendant les six mois d'hiver, à s'y trouver à toutes les bonnes fêtes, et à prêter ainsi main-forte, s'il en était requis, aux autres membres de la bourgeoisie. Ainsi la corporation urbaine ne se composait plus seule-

ment des marchands, des industriels ou ouvriers réunis en corps d'état, et qui se groupaient pour la garantie commune ; elle admettait dans ses rangs les propriétaires locaux, tous ceux qui pouvaient faire preuve d'une aisance assez modique, et, par cela même, elle appelait à elle tous les individus de cette catégorie qui voulaient quitter la seigneurie de leurs propres suzerains et entrer, sous la protection du roi, dans la classe des bourgeois. Il y avait dans cette combinaison politique beaucoup de prévoyance et d'habileté; elle ne tendait à rien moins qu'à développer et à rapidement accroître les éléments de la classe intermédiaire, au détriment de la noblesse, et cela sans insurrection, sans violence, sans aucun de ces actes désordonnés qui accompagnaient autrefois la formation des communes. Une autre innovation, également imaginée par les légistes, eut pour but d'amoindrir l'influence du clergé sous prétexte d'augmenter les immunités de ce corps. Le roi, considérant que, lorsque des juges tirés du clergé viendraient à prévariquer, il n'y aurait aucun moyen de les punir par voie civile, et ne voulant pas, du moins en apparence, attaquer le privilége des clercs, interdit aux ducs, comtes, barons, archevêques, évêques et abbés qui possédaient des justices temporelles, de laisser siéger aucun ecclésiastique dans leurs tribunaux et de leur laisser exercer les professions de procureur et d'avocat. L'année suivante (1288), et encore au parlement de la Pentecôte, fut rendue une ordonnance en faveur des juifs; afin de paraître protéger ces ilotes, ou, pour mieux dire, dans le but de leur vendre une tutelle royale que l'on se réservait d'escompter à beaux deniers, il fut expressément ordonné qu'aucun juif ne serait arrêté, sur l'ordre ou à la réquisition d'aucun re-

ligieux, nonobstant l'office dont ce prêtre serait revêtu, sans qu'on eût auparavant informé le sénéchal ou bailli royal dans la juridiction duquel se trouvait ce juif, et avant qu'on eût donné copie au magistrat civil du mandat apostolique en vertu duquel devait avoir lieu l'arrestation.

En 1291 l'institution du *Parlement de Paris* fut régularisée par les soins de Philippe le Bel, qui, peu après, en 1302, fixa son organisation définitive. Une ordonnance de cette année décida qu'il serait tenu à Paris deux parlements par an, c'est-à-dire deux sessions, l'une après l'octave de Pâques, l'autre après celle de la Toussaint, et que chacune de ces sessions durerait deux mois. Enfin une autre ordonnance de 1304 ordonna que le Parlement serait composé de deux prélats, l'archevêque de Dreux et l'évêque de Boulogne, de deux laïques, le comte de Narbonne et le comte de Rennes, de treize clercs et de treize laïques, etc. Le Parlement, rendu sédentaire et établi au Palais, devint en peu de temps un pouvoir redoutable et assura le triomphe de la suprématie royale sur la féodalité. En 1302 Philippe le Bel renonça à résider dans le vieux palais mérovingien que les rois de France occupaient à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, et ce palais, sur les assises duquel on a construit, depuis lors, le Palais de Justice, fut désormais affecté aux séances du parlement de Paris.

Dès les premiers mois du règne de Philippe, le 5 juin 1286, le roi d'Angleterre, Édouard, était venu à Paris rendre, suivant l'usage, à son nouveau suzerain l'hommage qu'il lui devait pour son duché d'Aquitaine. Philippe le Bel accueillit fort bien son puissant vassal; mais son ambition convoitait ardemment les riches provinces

qui entouraient ses États, surtout celles de l'Aquitaine, qui se trouvaient entre les mains des Anglais. Édouard Ier, de son côté, était impatient de prendre, au nom de l'Angleterre, une revanche éclatante des confiscations et des conquêtes qu'avait su mener à bonne fin la politique de Philippe-Auguste. De part et d'autre les prétextes de guerre ne manquaient pas.

« Vers ce même temps, disent les historiens de l'Église, c'est-à-dire en l'an 1290, arriva à Paris un miracle célèbre sur l'Eucharistie. Une pauvre femme avait emprunté trente sols à un juif et lui avait donné en gage sa meilleure robe. La fête de Pâques s'approchant, la femme vint trouver le juif et le pria de lui rendre son habit pour ce seul jour, qui, cette année, était le second d'avril. Le juif lui dit : « Si tu m'apportes ce pain que tu recevras à l'église et que vous autres chrétiens vous appelez votre Dieu, je te rendrai ta robe pour toujours et sans argent. » La femme en convint, et, ayant reçu la communion à Saint-Merri, sa paroisse, elle garda la sainte hostie et la porta au juif. Il la mit sur un coffre et la perça à coups de canif; mais il fut bien étonné d'en voir sortir du sang. Il y enfonça un clou à coups de marteau, et elle saigna encore. Il la jeta dans le feu, d'où elle sortit entière, voltigeant par la chambre; enfin il la jeta dans une chaudière d'eau bouillante, qui parut teinte de sang, et, l'hostie s'élevant au-dessus, la femme du juif, qu'il avait appelée, vit à la place Jésus-Christ en croix. La maison où ceci se passait était dans la rue nommée alors des Jardins et plus tard des Billettes, à cause, comme l'on croit, de l'enseigne du juif. Un de ses enfants était à la porte quand on sonna la grand'messe à Sainte-Croix de la Bretonnerie,

qui était tout proche, et, voyant passer quantité de gens, il leur demanda où ils allaient ». Nous allons, dirent-ils, à l'église adorer notre Dieu. — Vous perdez votre peine, dit l'enfant, mon père vient de le tuer. » Les autres méprisèrent le discours de l'enfant; mais une femme, plus curieuse, entra dans la maison du juif, sous prétexte de prendre du feu. Elle trouva l'hostie encore en l'air, la reçut dans un petit vase qu'elle portait et la remit au curé de Saint-Jean en Grève, qui était la paroisse de cette rue. Elle lui raconta ce qui s'était passé et il en rendit compte à Simon de Bussi, évêque de Paris, qui fit arrêter le juif et toute sa famille. Le coupable, interrogé, confessa tout, et l'évêque l'ayant exhorté à se repentir et à renoncer au judaïsme il demeura obstiné. C'est pourquoi il fut livré au prévôt de Paris, qui le condamna au feu et le fit exécuter. La femme et les enfants du juif se convertirent et reçurent le Baptême et la Confirmation de la main de l'évêque. L'hostie miraculeuse fut gardée à Saint-Jean en Grève, où on la montrait encore au dix-huitième siècle, et le peuple nomma la maison du juif la maison des miracles. Quatre ans après, un bourgeois de Paris, Regnier Flaming, y fit bâtir à ses dépens une chapelle, donnée ensuite aux Frères hospitaliers de la Charité-Notre-Dame. Ce miracle fut connu dans les pays étrangers, et Jean Villani, auteur du temps, le rapporte dans son Histoire de Florence (1). »

Philippe le Bel n'avait pas à craindre, s'il voulait sévir contre les juifs, de se trouver en désaccord avec le sentiment populaire; la haine que le nom seul de ces hommes inspi-

(1) Rohrbacher, t. 19. Fleury, l. 99, n. 11. Jean Villani. l, 7, c. 186. Raynald, 1290.

rait aux multitudes chrétiennes lui permettait de tout oser contre eux, et si, d'accord avec ses légistes, il avait cherché à enlever aux officiers de l'Inquisition et à la juridiction ecclésiastique le droit de poursuivre les Israélites, c'était moins peut-être pour diminuer l'influence politique des clercs que pour réserver au fisc royal des occasions de lucre. En d'autres termes, les juifs étaient riches, ils détenaient d'immenses valeurs d'or et d'argent, et en leur faisant appréhender les supplices et les tortures on pouvait obtenir d'eux de grosses sommes, d'énormes rançons qui alimenteraient la cassette du prince. Il est certain que ce fut par de pareilles manœuvres que le roi réussit bien souvent à accroître ses trésors. Dans la nuit du 1er mai 1291, à la suggestion de Biccio et de Musciatto, deux frères nés à Florence et dont il avait fait ses agents fiscaux, il fit arrêter tous les marchands italiens établis dans le royaume, et ne les rendit à la liberté qu'après avoir arraché d'eux, par la menace des plus cruels tourments, tous les biens, toutes les espèces monnayées dont ces malheureux pouvaient disposer.

D'autres soins préoccupaient encore le roi de France. A l'occasion d'une querelle survenue entre les matelots des deux nations, des vaisseaux anglais capturèrent des bâtiments français; cette affaire aurait pu se terminer pacifiquement; mais ce n'était point le compte de Philippe le Bel, qui ne cherchait qu'un prétexte pour enlever la Guienne au roi d'Angleterre. Ce dernier prince fut cité devant la cour des Pairs, et, comme on pouvait s'y attendre, refusa de comparaître; il fut condamné, et la Guienne confisquée par arrêt souverain. Cette justice, d'une sévérité calculée, ne porta pas ses fruits; Édouard Ier,

roi d'Angleterre, abjura son hommage de vassal et déclara la guerre à la France. De part et d'autre on se prépara à combattre.

Les hostilités éclatèrent d'abord en Guienne, où les Français obtinrent quelques avantages (1295); deux ans plus tard, une diversion opérée mal à propos par le comte de Flandre amena la guerre sur ses domaines (1297). Le prince Robert, comte d'Artois, battit les Flamands à Furnes. L'année suivante le prince Charles, comte de Valois, soumit la Flandre presque tout entière. Guy de Dampierre, comte de Flandre, abusé par une promesse perfide de son vainqueur, consentit à se rendre à Paris pour se justifier devant la cour des Pairs; à son arrivée il fut arrêté et jeté dans les prisons du Louvre. Édouard pria le pape de s'interposer entre lui et le roi de France, et Boniface VIII parvint à rétablir entre les deux rois une paix de courte durée.

Cependant les Flamands, poussés à bout par les exactions de leurs vainqueurs, se soulevèrent sur tous les points contre la domination française ; ce fut une insurrection toute populaire, toute bourgeoise. Les corporations de métiers, bannières en tête, les ouvriers, les artisans prirent les armes pour la liberté de leur patrie. Les riches communes de Flandre suivirent l'impulsion; elles armèrent leurs braves mais grossières milices. Vainement Robert d'Artois parut-il au pied des murs de Courtray à la tête d'une brillante armée de cinquante mille hommes et se promettant une facile victoire ; sa noblesse, ses chevaliers, ses écuyers et ses fantassins trouvèrent la mort ou la honte, et lui-même périt, avec l'élite de ses guerriers, dans un fossé bourbeux qui servait de retranchement aux milices

ennemies. Celles-ci perdirent à peine une centaine de combattants (11 juillet 1302).

Philippe le Bel ne se laissa point abattre par ce revers. Une première expédition qu'il dirigea contre les Flamands fut sans résultat décisif; mais il revint plus tard à la charge (1304). Les deux armées se rencontrèrent près de Mons-en-Puelle ; la journée fut vivement disputée ; de part et d'autre on se battit avec un acharnement égal, ceux-ci pour l'indépendance, ceux-là pour l'honneur. L'armée française fut d'abord repoussée, et, sur quelques points, mise en fuite; mais le roi la rallia, et, donnant l'exemple du courage, parvint, non sans peine, à triompher de l'ennemi. Cependant la victoire lui avait coûté trop cher et il avait trop bien appris à estimer ses adversaires pour ne pas leur accorder une paix très-honorable. Il restitua donc aux Flamands leurs anciens priviléges, se contentant de conserver une portion de leur territoire et deux villes fortes, Lille et Douai.

A Mons-en-Puelle Philippe avait couru un danger si imminent qu'il avait invoqué tout haut la sainte Vierge pour se tirer de péril. De retour à Paris il s'empressa d'aller faire sa prière à Saint-Denis, puis de venir à Notre-Dame rendre ses solennelles actions de grâces. « Quelques auteurs, dit Félibien à cette occasion, veulent qu'il soit entré dans la cathédrale à cheval et armé de toutes pièces; mais il n'y a pas d'apparence que cela soit. La figure équestre élevée contre un des piliers de la nef du côté méridional, et mise en cet endroit pour conserver la mémoire de cette action, ne représente le roi armé que de son casque et de ses gantelets, sans brassards, tel qu'il se trouva au moment où les Flamands voulurent le sur-

prendre. Le continuateur de la Chronique de Nangis, l'auteur le plus ancien qui ait parlé de cette entrée de Philippe le Bel à Notre-Dame, à son retour de la bataille de Mons-en-Puelle, s'est exprimé d'une manière qui ne tombe pas sous le sens quand il a dit que « le roy, pour acquitter le vœu qu'il avoit fait, se fit armer dans l'église, devant l'image de la Vierge, des mesmes armes qu'il avoit eues à la bataille, et que, portant ensuite ses armes et son cheval, il présenta le tout à l'église. » Quelques jours auparavant, au mois de septembre 1304, il avait donné cent livres de rente à l'église de Notre-Dame et autant à celle de Saint-Denis. Corrozet, qui pouvait avoir quelque légère idée de ces lettres, les attribue à Philippe de Valois mal à propos, et cela l'a induit dans une erreur que quelques autres ont suivie, qui est d'attribuer à Philippe de Valois la figure équestre qui se voit à Notre-Dame et de dire qu'elle y fut mise après la bataille de Cassel, en 1329. Quoi qu'il en soit, le même historien ajoute : « On fait tous les ans, tant à Notre-Dame qu'à Saint-Denis, commémoration de la victoire de Philippe le Bel, le 18 d'aoust, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire. »

Jusque-là Philippe le Bel avait été plus heureux que juste dans ses guerres, mais ses prospérités étaient troublées par les graves démêlés qui, depuis quelques années, existaient entre lui et le pape Boniface VIII.

Le roi de France, à la fois orgueilleux et avare, voulait, malgré les injonctions du pape, soumettre à quelques contributions fiscales les ecclésiastiques de son royaume; le pontife, incapable de plier, ordonnait au clergé de France de refuser tout impôt levé sans son consentement. De part et d'autre la querelle devint grave. Boniface VIII lança

une bulle contre le roi ; cette bulle fut brûlée par ordre du prince. Le pape réunit un concile pour mettre un frein aux prétentions du roi ; celui-ci, voulant chercher, de son côté, un appui assez fort pour le soutenir dans cette lutte, assembla une sorte de parlement national qui rappelait les anciens champs de mai et se composait non-seulement de seigneurs et d'évêques, mais encore de députés envoyés par les communes. Ce fut la première fois que furent convoqués par les rois de France ces assemblées qui prirent le nom d'*états du Royaume* ou *états généraux*.

On tomberait dans une grave erreur si l'on croyait voir dans les états généraux, tels qu'ils furent constitués lorsque Philippe le Bel appela, en 1302, les communes à y envoyer des représentants, une organisation constitutionnelle toute régulière. Les grands pouvoirs publics ne s'établissent pas ainsi d'un seul coup. Les rois capétiens craignirent de donner une existence politique trop forte à ces assemblées et de créer à côté d'eux un pouvoir jaloux ; ils évitèrent donc de les convoquer périodiquement, et ne le firent que lorsque de graves intérêts semblaient exiger une solution plus solennelle.

Les états généraux, comme institution politique, n'entrèrent jamais bien avant dans les mœurs de la France. Le droit que le roi conservait de les convoquer à son gré ne permettait pas à la bourgeoisie d'attendre d'eux aucune résolution sérieusement hostile à la volonté du prince ; d'un autre côté la noblesse, autrefois toute-puissante, n'aimait pas ces assemblées, où elle n'avait qu'un tiers du pouvoir ; le clergé, enfin, qui avait ses synodes particuliers ou généraux, attachait fort peu de prix à ces réunions mixtes ; il leur préférait les conciles, où les intérêts

de la religion étaient moins mêlés de passions humaines.

Les ordres délibéraient séparément, et c'était encore une cause d'impuissance. Pour qu'une résolution fût adoptée il fallait qu'elle eût l'assentiment du clergé, de la noblesse et du tiers (des communes), et l'on sent que, les intérêts de ces grandes classes étant souvent opposés, il n'était point facile d'obtenir leur accord.

La première assemblée des états se tint donc à Paris, le 10 avril 1302, dans l'église de Notre-Dame, sous la présidence du roi. Le chancelier Pierre de Flotte, assis au-dessous du trône, prit la parole au nom du prince. « L'archidiacre de Narbonne, dit-il, nous a remis une lettre du pape, qui nous annonce que nous devons lui être soumis dans le gouvernement temporel de ce royaume; que la couronne nous vient, non de Dieu seul, comme on l'a toujours cru, mais du pontife romain. » Après cet étrange exposé de la question, qui renfermait une calomnie à l'adresse du pape et dénaturait ouvertement les intentions du pontife, le chancelier, poursuivant la lecture du discours royal, ajouta : « Le pape opprime l'Église des Gaules en conférant à son gré les bénéfices, dont les revenus passent entre les mains des étrangers; aussi les autels sont-ils déserts, les pauvres languissants, les dispositions des pieux fondateurs inexécutées, le royaume épuisé; aussi la source des pieuses munificences se tarit-elle de jour en jour. » Ainsi le gouvernement de Philippe le Bel, trompant la France, ne craignait pas de dénoncer à l'indignation générale les actes d'un pape qui n'avait fait qu'user légitimement des priviléges que le droit public de cette époque attribuait au vicaire de Jésus-Christ. Ce roi persécuteur et avare, maltôtier et faux-monnayeur, gémis-

sait hyprocritement sur des misères que sa propre tyrannie avait causées, et il affectait de s'indigner de ce que les églises de son royaume se trouvaient hors d'état de subvenir à ses exigences fiscales.

Philippe le Bel, en posant ainsi la question aux états du royaume, voulait moins mettre à l'abri sa conscience que chercher des complaisants ou des complices. Il était sûr de la noblesse. Les seigneurs féodaux, impatients, pour leur part, de rançonner les églises de leurs domaines, ne demandaient qu'à méconnaître les immunités ecclésiastiques, et rien ne leur était plus odieux qu'un pape dont la résistance déjouait leur cupidité. Les députés des communes, assez éblouis de l'honneur qu'on leur faisait en voulant bien les consulter, et naturellement dominés par la science âpre et subtile des juristes, se préparaient, sans hésiter, à adhérer aux prétentions du roi et à unir leur étroite jalousie à ses propres rancunes. Aussi, lorsque les trois ordres convoqués à Paris se furent retirés dans trois salles séparées, les délégués de la noblesse et des communes s'empressèrent-ils d'écrire au collége des cardinaux dans le sens des protestations de Philippe le Bel.

La délibération des prélats fut plus longue, et il apparut que les représentants de l'ordre ecclésiastique se trouvaient placés dans un grand embarras. Obéir au roi c'était se révolter contre le pape; lui désobéir c'était peut-être attirer de grands malheurs sur les Églises de France. Ils se rendirent auprès de Philippe le Bel, ils cherchèrent à l'apaiser, ils s'attachèrent à lui faire comprendre que les intentions du pape n'étaient pas de blesser la liberté ni la dignité royale, et que le roi outre-passerait ses pouvoirs en mettant obstacles à leurs rapports avec

le saint-siége, en les empêchant de se rendre au concile convoqué à Rome par Boniface VIII. Philippe interrompit leur harangue, leur prescrivit de répondre catégoriquement aux questions qui leur étaient soumises, et leur fit entendre qu'il traiterait en ennemi quiconque dans ce débat oserait se prononcer en faveur du pape. Les prélats dominés par la crainte répondirent alors qu'ils assisteraient le roi de leurs conseils et de leurs subsides, et ils se bornèrent à le supplier de leur permettre de se rendre au concile, suivant le mandement du souverain pontife et à cause de l'obéissance à laquelle ils étaient tenus. Le roi assisté de ses barons leur en fit la défense formelle.

Nous ne mentionnerons pas autrement les longs démêlés qui existèrent entre Philippe le Bel et le souverain pontife, ni les attentats sacriléges que les envoyés du roi de France, par ses ordres, accomplirent contre la personne vénérée de Boniface VIII. L'histoire de ces calamités ne rentre pas dans le cadre qui nous a été assigné. Il nous suffira de dire qu'après la mort de Boniface VIII, événement qui fut hâté par les iniques persécutions du roi de France, le saint-siége fut momentanément occupé par Benoît XI. Le pontificat de ce pape fut de courte durée, et Philippe le Bel, continuant à opprimer l'Église autant qu'il dépendait de lui, parvint à obtenir que le Français Bertrand de Got fût élu pape par le conclave asssemblé à Pérouse. Le nouveau pontife régna sous le nom de Clément V et consentit à transférer dans Avignon la résidence des vicaires de Jésus-Christ.

Avide, orgueilleux, tourmenté du besoin de remplir ses coffres ou d'amasser l'argent nécessaire aux frais de la guerre, Philippe le Bel faisait peser sur ses peuples des

exactions odieuses et avait recours aux plus honteux expédients. Pour alimenter un pouvoir nécessairement affamé on mettait en œuvre l'impôt, les taxes, les ventes forcées, l'usure et surtout l'altération des monnaies. Ce dernier moyen offrait une ressource dont l'emploi semblait facile, mais il constituait une banqueroute secrète et déguisée, dont les débiteurs sans foi profitaient à l'égard de leurs créanciers aussi bien que la couronne vis-à-vis des peuples.

A la suite de la dernière guerre soutenue contre la Flandre, les récoltes étant venues à manquer, la disette fut très-dure à supporter pendant l'hiver (1304-1305) et imposa de très-grandes souffrances au peuple de Paris et des campagnes. Pour conjurer le fléau Philippe le Bel eut recours aux expédients dont s'avisent, en pareille matière, les gouvernements ignorants et présomptueux; il taxa les grains, il prohiba la libre circulation des farines, il fit faire des recherches dans les greniers, et cet ensemble de mesures fausses ou vexatoires n'eut d'autre résultat que d'aggraver le mal.

L'année 1305 fut marquée pour Philippe IV par quelques malheurs domestiques. Il perdit sa femme, la reine Jeanne, qui lui avait apporté en dot le royaume de Navarre et la Champagne; dans le même temps moururent, en Autriche, sa sœur Blanche, mariée à Rodolphe, fils d'Albert, roi des Romains. Mais ce qui affecta davantage ce roi ce fut la haine sombre et les révoltes du peuple irrité par la misère, la maltôte, la famine et l'avilissement progressif des valeurs monétaires. Selon sa coutume Philippe le Bel comprima ces résistances par la rigueur des châtiments; mais, s'il imposait silence aux

manifestations publiques, il ne pouvait empêcher la sourde fermentation des inimitiés aggravées par la souffrance.

Un moment la tyrannie recula devant les résistances du peuple, ce fut lorsqu'en 1306 Philippe le Bel rétablit subitement, « sous peine de corps et d'avoir », le cours des monnaies au tarif de saint Louis, mesure dont le résultat inévitable était que, pour payer, soit au fisc, soit aux créanciers, un denier légal, il fallait trois deniers de la monnaie dont on était réduit à se servir, par suite des altérations successives qu'elle avait subies. Ainsi tous les débiteurs d'un pays, tous les contribuables allaient se voir contraints de donner, pour s'acquitter, trois fois la valeur numérique de leur dette. L'exaspération fut portée au comble. Les habitants de Paris se soulevèrent, menacèrent le roi jusque dans son palais, et livrèrent au pillage la maison d'Étienne Barbet, bourgeois à qui la rumeur publique imputait d'avoir conseillé la fatale ordonnance. Philippe le Bel réussit cependant à rassembler ses archers et à comprimer l'émeute. De nombreuses arrestations furent faites, des centaines d'hommes, jugés sommairement, furent pendus aux arbres qui avoisinaient les portes de Paris; on éleva partout de nouvelles potences, et toutefois le roi modifia son édit dans le sens des réclamations populaires et de la justice.

Le roi craignait la bourgeoisie et le peuple de Paris, mais il prenait sa revanche en sévissant à de fréquentes reprises contre les juifs. En 1306 il expédia des ordres secrets aux commandants de toutes les provinces pour que, le 22 juillet, jour de Sainte-Madelaine, ils eussent à surprendre tous les juifs dans leurs domiciles et à se saisir de leurs biens. Pas un seul homme de la nation proscrite n'é-

chappa aux poursuites du roi; on arracha aux prisonniers, par la crainte des tortures, la révélation de leurs richesses, et leurs immeubles furent vendus au profit du trésor. Après avoir ainsi dépouillé les juifs de son royaume Philippe le Bel porta contre eux un ordre de bannissement contre lequel aucune réclamation ne s'éleva dans les rangs du peuple.

Sous le règne du même prince les annales de Paris présentent encore un petit nombre d'incidents dignes de figurer dans l'histoire; notre devoir est de les recueillir.

En 1295 était morte à Paris la reine Marguerite de Provence, veuve de saint Louis; elle fut inhumée à Saint-Denis, près du roi son époux. Longtemps avant sa mort elle s'était retirée dans le monastère des Cordeliers du faubourg Saint-Marceau, dont plusieurs chroniqueurs lui attribuent la fondation. Trois ans plus tard, une bulle du pape ayant prononcé la canonisation de saint Louis, il y eut à Paris, le 25 août 1298, une grande solennité religieuse. Le corps du pieux monarque, que pleurait la France, fut placé dans une magnifique châsse d'argent, porté processionnellement de Saint-Denis à Paris, et déposé à la Sainte-Chapelle.

Sur ces entrefaites la ville de Paris avait accordé au roi cent mille livres parisis pour racheter un droit montant à un dernier par livre que le prince faisait percevoir tant du vendeur que de l'acheteur sur les denrées de toute nature. Les habitants des faubourgs Saint-Germain et Saint-Marcel, prétendant qu'ils ne faisaient point partie de la population parisienne, refusèrent de contribuer au payement de ce rachat. La ville de Paris contesta leur droit, et l'affaire fut soumise au Parlement, qui donna

gain de cause aux faubourgs. Le même arrêt ordonna que, par exception au privilége d'être exemptes des taxes publiques, les femmes veuves de Paris contribueraient, dans cette circonstance, et selon leur fortune, au payement des cent mille livres dues au roi.

Les annales de Paris mentionnent en l'année 1296, et à la date du 20 décembre, une crue subite de la Seine; pendant huit jours les eaux du fleuve inondèrent les bas quartiers de la ville, et la violence du courant fut si grande qu'elle fit tomber les deux ponts de pierre et les maisons qui, selon l'usage de cette époque, étaient construites sur ces mêmes ponts. Leur chute écrasa les moulins qui étaient dessous. Le châtelet du Petit-Pont fut également renversé, et la banlieue de Paris, toute couverte par les eaux, présenta l'aspect d'un immense lac. Partageant la douleur générale, le roi organisa un système de secours en faveur des victimes de l'inondation et fit peu à peu réparer les désastres qu'avait causés la crue du fleuve.

L'auteur de la *Chronique de Saint-Magloire*, imprimée dans les *Fabliaux de Barbasan*, raconte ainsi ce terrible événement :

Furent les iaues grans, en décembre,
Si vilainement parcrues
Qu'el alèrent parmi les rues;
As mesons grant mal eles firent,
Car pons et molins abatirent
De Paris, de Miaux, d'autres villes.

. . . .

Abati l'iaue mesons et caves,
Ne oncques mais, si com je cuit,
Tel déluge home ne vit;

Ne ne vit-on itel yver,
Ne si felon, ne si dyver (1).

Les ponts furent reconstruits, mi-partie en bois, mi-partie en pierre. Mais en 1325, après un froid excessif, une débâcle épouvantable les emporta de nouveau (2).

Ces fréquentes inondations de la Seine, dont nous verrons encore plus d'un exemple, firent penser à leur opposer quelques digues. La berge de la rive gauche, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle, était plantée de saules et servait de promenade publique ; les eaux la minaient peu à peu et menaçaient même les maisons. Philippe-le-Bel ordonna donc au prévôt des marchands de détruire cette saussaie et de faire construire aussitôt un quai depuis l'hôtel de Nesle, qui appartenait alors au roi, jusqu'à la maison de l'évêque de Chartres. Cet ordre, qui est daté du 9 juin 1312, fut renouvelé par un second plus impératif encore, du 23 mai 1313, auquel le corps municipal obéit (3). C'est le premier quai de Paris dont il soit fait mention dans les anciens historiens.

L'Université se montrait toujours disposée à protéger les écoliers, et à poursuivre les magistrats qui osaient les réprimer.

En 1304 un clerc, nommé Pierre le Barbier, convaincu d'assassinat, fut arrêté, jugé et pendu par les ordres du prévôt de Paris. Cet acte inattendu causa un soulèvement général dans l'Université. Le recteur fit aussitôt cesser

(1) Sauval, t. I, p. 201.
(2) Sauval, *ibid.*
(3) Félibien, t. I, p. 523

l'exercice des classes; l'official de Paris vit, dans la punition de ce criminel, un attentat contre ses droits, et, par une sentence du 7 septembre de cette année, il ordonna, sous peine d'excommunication, à tous les curés de Paris, archiprêtres et chanoines, de se trouver le lendemain à l'église de Saint-Barthélemy.

Là tout le clergé réuni se mit en marche, précédé, accompagné des croix et des bannières : il se dirigea vers la maison du prévôt, l'investit, et prononça en ces termes la sentence de condamnation : *Retire-toi, retire-toi, maudit Satan; fais réparation d'honneur à ta mère, la sainte Église, que tu as déshonorée et blessée dans ses priviléges. Puisses-tu, si tu ne répares pas ton crime, être englouti tout vivant dans la terre avec Dathan et Abiron!* L'Université réclama, en outre, la mort du prévôt. Le roi se vit obligé de négocier, et il fut convenu que le prévôt serait dépouillé de sa place, qu'il irait à pied à Avignon pour se faire absoudre de son excommunication, qu'il demanderait solennellement pardon à l'Université, qu'il baiserait la bouche de l'écolier pendu, qu'il fonderait deux chapellenies à la nomination de ce corps et lui payerait de fortes amendes. A ces conditions l'Université voulut bien consentir à laisser vivre le prévôt et à reprendre l'exercice ordinaire de l'enseignement. Les écoles furent rouvertes à la fête de la Toussaint.

Les trois fils de Philippe le Bel, Louis, Philippe et Charles, avaient épousé, le premier la princesse Marguerite de Bourgogne, les deux autres Jeanne et Blanche, filles d'Othes, comte de Franche-Comté. Ces trois jeunes femmes s'abandonnèrent, dit-on, aux plus honteux désordres et attirèrent sur elles et sur leurs amants une punition

terrible. C'est à ce scandaleux déshonneur, infligé à la race capétienne, que se rattache la légende populaire, si souvent contestée, de Buridan et de la tour de Nesle.

Brantôme (1), en parlant de Jeanne de Bourgogne, s'exprime en ces termes : « Elle se tenoit à l'hostel de Nesle, à Paris, laquelle, faisant le guet aux passants, et ceux qui lui revenoient et agréoient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les fesoit appeler..... et les fesoit précipiter du haut de la tour, qui paroist encore, en bas, en

(1) Le poëte Jean Second, dans une pièce de vers qu'il a composée sur l'hôtel de Nesle, appuie l'assertion de Brantôme (*Dictionnaire de Bayle*, au mot *Buridan*, note A).

Villon, qui écrivait ses vers au quinzième siècle, dans un temps plus rapproché de l'événement, ajoute son témoignage, donne quelques détails nouveaux, et nous apprend que les malheureuses victimes de la débauche et de la cruauté de cette princesse étaient renfermées dans un sac, puis jetées dans la rivière. Buridan, qui devint célèbre dans les écoles de Paris du quatorzième siècle, échappa au piége on ne sait comment. Voici les vers de Villon :

Semblablement où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fust jeté en un sac en Seine.
(*Ballade des Dames du temps jadis*, édit. de 1723, *p.* 24.)

L'historien Gaguin, qui écrivait au quinzième siècle, après avoir parlé des débauches des trois princesses, épouses des trois fils de Philippe le Bel, et de leur châtiment, ajoute que « ces désordres et leur suite épouvantable donnèrent naissance à une tradition injurieuse à la mémoire de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel. Suivant cette tradition cette princesse recevait dans sa couche quelques écoliers, et, pour ne laisser aucune trace de sa débauche, elle les faisait jeter de la fenêtre de sa chambre dans la rivière. Un seul de ces écoliers, *Jean Buridan*, eut le bonheur d'échapper au supplice qu'il avait encouru ; c'est pourquoi il publia ce sophisme : *Ne craignez pas de tuer une reine si cela est nécessaire* (*reginam interficere nolite timere, bonum esse*). » (*Compendium Roberti Gaguini*, lib. 7, fol. 129, édit. 1507.)

l'eau, et les fesoit noyer. Je ne veux pas dire que cela soit vrai; mais le vulgaire, au moins la pluspart de Paris, l'affirme, et n'y a si commun qu'en lui montrant la tour seulement et en l'interrogeant que de lui-mesme ne le die. »

Le règne de Philippe-le-Bel fut marqué par l'un des événements les plus graves de notre histoire; je veux parler de l'abolition de l'ordre religieux et militaire des Templiers.

Cet ordre célèbre avait été institué vers l'an 1118. Baudoin II, roi de Jérusalem, donna à ses fondateurs, pour première habitation, une maison voisine du lieu où Salomon avait autrefois élevé son temple au Seigneur, d'où vient le nom de Templiers. Aux vœux ordinaires de religion ils ajoutaient celui de défendre les pèlerins allant en Terre-Sainte contre les attaques des infidèles. Ils étaient soldats et moines. D'abord voués saintement et courageusement à l'accomplissement de leur mission, ils se rendirent célèbres dans tout le monde chrétien par leurs exploits et leurs services. Leur réputation eut pour résultat d'accroître considérablement leur nombre et leurs richesses; mais les biens immenses qu'ils amassèrent en Europe et en Asie finirent par les corrompre, et par introduire au milieu d'eux l'avarice, l'orgueil et la débauche. Là ne se bornèrent pas leurs égarements; comme l'accomplissement de leur vœu militaire les mettait chaque jour en relation avec les Arabes et les infidèles, ils puisèrent à ces sources empoisonnées de funestes doctrines religieuses. Ils s'affilièrent en secret à ces sectes ismaéliennes et manichéennes, ennemies de la divinité de Jésus-Christ, qui, sous le voile d'une piété hypocrite,

toléraient ou préconisaient d'infâmes mystères. Ces abominations n'étaient point, sans doute, le fait de l'ordre entier; il est consolant de croire que, dans une si grande réunion d'hommes dont les établissements existaient en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, et sur beaucoup d'autres points encore, il se rencontra en très-grand nombre de Templiers qui ne participèrent ni à l'idolâtrie, ni au manichéisme, ni au crime; mais, ce que les circonstances donnent à penser, c'est qu'il y avait au milieu d'eux divers degrés d'initiation et de corruption, et qu'on n'admettait à la connaissance des derniers secrets que les chevaliers qui, par la perversité de leur cœur, la violence de leurs passions et l'habitude de la dissimulation, donnaient aux autres des garanties de complicité et de silence.

Quoi qu'il en soit, le mystère de ces désordres fut publiquement révélé. Deux Templiers commencèrent à faire des aveux; les preuves qu'ils donnèrent parurent plausibles; d'autres Templiers furent interrogés, et leurs aveux, plus ou moins volontaires, plus ou moins exigés par la terreur ou les tortures, vinrent en aide à l'opinion de ceux qui proclamaient la criminalité de l'ordre.

Philippe le Bel réclamait de Clément V l'abolition immédiate de l'ordre du Temple; mais le pape, ne jugeant pas suffisantes les preuves tirées des dénonciations ou des aveux dont nous venons de parler, refusait de se prononcer d'une manière si prompte et demandait qu'une si grave affaire fût soumise à l'examen d'un concile. Ces retardements, commandés par la justice et la conscience, ne plaisaient nullement à un roi dont la volonté n'admettait ni hésitation, ni attermoiement. En conséquence Philippe

prit le parti d'agir directement et de porter les premiers coups. Dans l'année 1307, du 12 au 20 septembre, des courriers royaux, expédiés dans toutes les directions, portèrent à tous les baillis et sénéchaux de France des lettres closes, enjoignant de tout disposer en vue d'arrestations dont il fallait garder le secret et qui devaient s'opérer simultanément le 13 octobre. Les personnages qu'il s'agissait de surprendre étant illustres, riches et armés, on prescrivit de réunir un nombre suffisant d'hommes énergiques et fidèles. Des dépêches cachetées et plus confidentielles encore accompagnaient cet envoi ; elles renfermaient les noms des individus qu'il s'agissait de mettre sous la main de la justice, et on ne devait en prendre connaissance que le 12 octobre, veille du jour désigné pour les arrestations. Philippe le Bel savait se faire obéir ; la confiscation et la mort menaçaient ceux qui enfreindraient ses ordres, et rien ne transpira d'une mesure préparée et concertée en même temps sur toute la surface du royaume. En conséquence, le vendredi 13 octobre 1307, on arrêta le grand-maître de l'ordre, Jacques Molai, et un grand nombre de chevaliers du Temple, désignés comme les plus coupables ou les plus dangereux, et dont on avait d'avance marqué le sort. Beaucoup de leurs compagnons, également menacés, échappèrent aux agents du roi ; mais leurs armes, leurs maisons, leurs richesses furent saisies et placées sous le séquestre royal. Les hommes arrêtés étaient si nombreux (quelques historiens le portent à deux mille) que les prisons publiques ne suffirent pas pour les contenir et qu'il fallut mettre en réquisition des habitations privées. Nulle part mieux qu'à Paris l'opération ne fut exécutée habilement et se-

crètement. Le grand-maître et les autres chefs de l'ordre se doutaient si peu du sort qui les attendait que la veille encore ils avaient figuré à la cour dans une cérémonie.

Le *Temple*, avec ses murs élevés, ses fossés profonds, ses grosses tours au nombre de sept, ses vastes espaces intérieurs, ses jardins, ses champs, l'accumulation de ses édifices religieux et guerriers, occupait un tiers de la ville de Paris et représentait, à côté de la grande cité, une cité distincte et rivale. Une armée nombreuse, dit un historien du temps, pouvait s'y loger tout entière. C'est dans cette enceinte sombre, mystérieuse, d'ordinaire inaccessible, où peu d'années auparavant il avait cherché et trouvé un refuge contre une émeute des Parisiens, que le roi se transporta en personne, dès le matin du 13 octobre, avec des hommes d'armes et une foule d'hommes de lois. Là, ainsi que nous venons de le dire, il fit saisir le grand-maître, le grand-prieur de Normandie, le grand-prieur de France, le grand-prieur d'Aquitaine et de Poitou, d'autres chefs de l'ordre alors réunis à Paris pour le conseil, la multitude présente des chevaliers et des frères servants. Philippe déclara son intention d'établir sa demeure dans le Temple, et les gens du roi commencèrent à inventorier tous les objets, toutes les choses précieuses, vases sacrés, reliques, attirail de guerre, les dénombrements de propriétés, les sommes déposées, les chartes de prêts, les contrats de transmissions et de change, les titres divers d'immenses opérations financières, et cette masse d'or et d'argent, le trésor de l'ordre, sous le poids duquel, une année auparavant, lors de l'arrivée du grand-maître à Paris, on avait vu fléchir une longue escorte de chevaux. Pendant cet inventaire,

qui paraissait devoir être interminable, le roi, l'arrestation accomplie, s'occupait d'un autre soin. Pour empêcher, comme dit le chanoine de Saint-Victor, que le peuple ne fût *scandalisé* de la subite arrestation des frères du Temple, *ne populus scandalizaretur de eorum subita captione*, il fit résolûment à l'opinion publique un appel plein d'audace; il convoqua tour à tour, et, pour mieux dire, simultanément, dans trois assemblées différentes, le peuple, le clergé, l'Université.

Le 14 octobre, samedi, le lendemain de l'arrestation, les ecclésiastiques de Paris se réunirent, sur l'invitation du roi, dans le chapitre de Notre-Dame. Le même jour l'Université, ses maîtres et ses suppôts furent ensemble appelés dans la maison du Temple. Le 15, dimanche, une convocation générale fit accourir dans le jardin du roi les bourgeois notables, les possesseurs de fiefs, les jurés des corporations de métiers, les syndics des communautés de marchands, les personnes de toutes les classes dont se composait la population de Paris. Enfin, à ces assemblées successives, les gens du roi firent des communications, sinon différentes, du moins diversement appropriées à chaque catégorie d'assistants (1).

S'adressant à l'Université, les agents de Philippe le Bel firent appel aux instincts de jalousie qui poussaient cette corporation savante à amoindrir l'influence et l'autorité des ordres ecclésiastiques, de ce qu'on appelait la *clergie*; ils affirmèrent que, les crimes des Templiers étant manifestes, il appartenait au roi de France, défenseur de la chrétienté, de faire servir le glaive à protéger l'É-

(1) M. Rapetti, *les Frères du Temple.*

glise contre d'aussi dangereux ennemis. Cette argumentation prévalut. Quant au clergé, il était plus difficile d'imposer silence à ses réclamations. Le clergé n'aimait pas la milice du Temple, mais, en principe, il se sentait atteint par la mesure qui frappait cet ordre, contre lequel la main de l'Église avait seul le droit de sévir. Les gens du roi, pour se tirer d'embarras, déclarèrent à l'assemblée des clercs alors réunie à Notre-Dame que dans cette circonstance Philippe le Bel agissait contre le Temple de concert avec le pape. Cette assertion était fausse; mais le clergé, alors placé sous l'oppression du glaive temporel, ne tint nullement pour suspecte l'affirmation qui lui était faite au nom du prince. Les gens du roi ajoutèrent d'ailleurs que le Temple, qui relevait immédiatement du souverain pontife, allait être jugé, du consentement du pape, par les juges ecclésiastiques, par les évêques, et cette déclaration calma les scrupules. L'Université et les clercs ayant ainsi été amenés à adhérer aux actes prescrits par le roi, il importait d'obtenir l'assentiment de la bourgeoisie, dans les rangs de laquelle circulaient des murmures, et qui, selon les habitudes malveillantes de la population parisienne, était disposée à imputer la sévérité de Philippe le Bel moins à la justice qu'à un calcul avare. Pour faire taire toutes les dispositions favorables à la milice du Temple on donna adroitement publicité à la plupart des accusations dirigées contre elle, aux révélations vraies ou fausses des premiers dénonciateurs, aux aveux plus ou moins contestables de quelques individus qui, à divers titres, avaient été initiés aux secrets de l'ordre ou associés à ses infamies.

Philippe le Bel, bien que procédant sans l'autorisation

du pape contre un ordre religieux placé sous l'autorité immédiate du souverain pontife, voulut donner à cette étrange information les caractères d'une procédure ecclésiastique : il chargea son propre confesseur, Guillaume Humbert, de Paris, grand-inquisiteur du royaume, d'instruire criminellement contre les Templiers. Alors le pape Clément V se plaignit de l'indépendance que Philippe affectait à l'égard du saint-siége et envoya deux cardinaux à Paris avec mission de témoigner au roi son profond mécontentement, déclarant qu'il suspendait le pouvoir des archevêques, évêques et inquisiteurs de France, et qu'il évoquait lui-même l'affaire des Templiers. Philippe répondit avec l'accent de la colère, et Clément V, se laissant de nouveau intimider par le roi, leva la suspension des juges ordinaires, se réservant seulement le jugement des chefs de l'ordre. Durant ces négociations ou ces conflits le procès avait fait un pas et on avait obtenu d'effroyables aveux à l'aide des tortures. Alors le roi envoya à Poitiers, où se trouvait Clément V, quelques-uns des principaux Templiers, afin que le pape, éclairé par leurs révélations, pût apprendre de leur propre bouche l'étendue des crimes de l'ordre. Le pape interrogea lui-même ces accusés, au nombre de soixante-douze, et fut grandement étonné de les entendre confesser la vérité des crimes et des infamies dont on les chargeait et que, jusqu'alors, le chef de l'Église avait refusé de croire. Le pape, en présence des aveux qu'il recevait en plein consistoire, crut à la vérité des accusations, à la nécessité d'un châtiment immédiat, et il se hâta de donner son approbation aux poursuites. Dans sa bulle, datée de Poitiers, le 5 juillet 1308, il permit « à chaque évêque, dans son diocèse, et à cha-

cun des inquisiteurs d'examiner les Templiers du ressort, et toutefois il réserva leur jugement canonique aux conciles provinciaux que tiendraient les métropolitains. »

Le 8 août 1309 les inquisiteurs commencèrent à procéder, à Paris, contre les Templiers, et le samedi, 22 novembre de la même année, le haut tribunal tint séance dans la salle du palais épiscopal. L'espace nous manque pour introduire ici les détails de ce procès, qui fut long et compliqué d'incidents d'un grand intérêt dramatique. Les juges commissaires désignés par le pape déroulèrent durant plusieurs séances la longue série d'aveux, de preuves et de témoignages desquels résultaient, selon eux, la criminalité des accusés et leur participation aux sacriléges et aux infamies imputés à l'ordre du Temple. Le 7 mai 1310, après la déposition de Jean Langlois, les quatre Templiers qui s'étaient portés défenseurs de l'ordre comparurent dans la chapelle où étaient les juges et leur présentèrent un nouveau Mémoire destiné à la justification des chevaliers du Temple. Ce plaidoyer contenait en substance les arguments déjà invoqués dans les premiers écrits de ce genre, mais il renfermait en outre des récriminations violentes sur les formes inusitées suivies dans toute cette procédure, sur ce qu'ils appelaient le mépris absolu du droit des accusés; ils affirmaient « qu'on les avait tous pris en France, jetés dans les fers à l'improviste, menés à la boucherie comme des brebis, tourmentés de manière que les uns étaient morts, d'autres avaient perdu la force et la santé pour toujours, d'autres obligés par les tortures de déposer mensongèrement contre l'ordre et contre eux-mêmes; qu'on leur avait enlevé jusqu'au plus précieux des biens, qui est

le libre arbitre, de sorte que les confessions des frères ne prouvaient rien contre la dignité de l'ordre et leur propre innocence; que les témoins chevaliers n'étaient pas plus croyables que les autres en témoignant contre eux-mêmes, parce qu'on leur montrait des lettres du roi leur faisant espérer la liberté, la vie et des revenus considérables, en les avertissant, du reste, que l'ordre entier était proscrit ». Les défenseurs des accusés protestaient donc contre la vérité des dépositions qu'on leur opposait; ils offraient de prouver la certitude de leurs plaintes, ils ajoutaient que la présomption était tout en faveur de l'ordre. « Quelle vraisemblance, disaient-ils encore, qu'aucun fût assez insensé pour entrer ou persévérer, au préjudice de son salut, dans un corps aussi corrompu? Comment admettre que tant de personnes nobles et réputées vertueuses n'eussent pas élevé la voix contre les horreurs qui servaient de base aux procédures, si elles en eussent une seule fois été témoins! » Cette justification était hardie et concluante, et les commissaires chargés d'instruire la cause devaient être fort embarrassés pour répondre.

Or la justice et la vengeance du roi ne se laissaient point retarder par de semblables réclamations. Le procès continua. Un concile provincial fut assemblé à Paris par l'archevêque de Sens, Philippe de Marigni, et dura jusqu'au 26 mai, c'est-à-dire quinze jours. Les actes en sont perdus, mais on sait par les auteurs du temps qu'on y examina et jugea les causes particulières de chaque Templier dont quelques-uns furent dégagés de leurs vœux, d'autres renvoyés après une pénitence canonique, plusieurs condamnés à une prison perpétuelle, quelques-uns livrés au bras séculier comme relaps et contumaces. On dégrada les prêtres

et cinquante-neuf Templiers furent brûlés à Paris dans la campagne, derrière l'abbaye Saint-Antoine. Peu après on déterra les ossements d'un certain Jean de Thur, Templier, et on les jeta au feu comme on aurait fait pour le corps d'un hérétique notoire. Au milieu du bûcher, et déjà atteints par les flammes, les Templiers rétractèrent énergiquement leurs aveux, en disant qu'on les condamnait injustement, et que, s'ils avaient déposé contre eux-mêmes, c'était par crainte des tourments et vaincus par la torture. Le peuple les entendit avec stupeur, et, témoin de leurs protestations en présence de la mort, il les déclara innocents et ne voulut voir en eux que des victimes.

Le supplice de ces malheureux ne ralentit pas la procédure; et ici mentionnons encore les actes officiels qui sont venus jusqu'à nous : « Le mardi 13 mai 1310, pardevant les commissaires (la commission pontificale) fut amené frère Aimeri de Villars-le-Duc, barbe rase, sans manteau ni habit du Temple, âgé, disait-il, de cinquante ans, ayant été environ huit ans dans l'ordre comme frère servant et vingt comme chevalier. Les seigneurs commissaires lui expliquèrent les articles sur lesquels il devait être interrogé. Or le témoin, pâle et plein d'effroi (*multum exterritus*), déposant sous serment et au péril de son âme, demandant, s'il mentait, à être frappé de mort subite, et à être, corps et âme, en présence des seigneurs commissaires, précipité en enfer, se frappant la poitrine à coups de poings, élevant les mains vers l'autel pour donner plus de poids à ses réponses (*ad majorem assertionem*), fléchissant les genoux, dit que les crimes imputés à l'ordre étaient faux, quoiqu'il en eût confessé quelques-uns dans la douleur des tortures... Mais qu'ayant vu emmener sur des charrettes

cinquante-quatre frères de l'ordre pour être brûlés, et ayant entendu dire qu'ils avaient été brûlés, lui qui craignait, s'il était brûlé, de n'avoir pas assez de force et de patience, il était prêt à jurer, par crainte de la mort, toutes les fautes imputées à l'ordre et à dire même, si on l'exigeait, *qu'il avait tué Notre-Seigneur....* » Les commissaires, voyant le péril qui menaçait les déposants, s'ils étaient entendus sous l'empire d'une semblable terreur, résolurent de surseoir à l'audition de ce témoin. Cependant, la crainte gagnant peu à peu toutes les âmes, la plupart de ceux qui avaient accepté la défense de l'ordre renoncèrent à cette mission ou prirent la fuite; de ce nombre fut Pierre de Boulogne. Peu de jours après, neuf chevaliers du Temple, condamnés par le concile de Senlis, périrent également par le supplice du feu.

Des ajournements eurent lieu, des retards se produisirent, et le pape décida que l'affaire serait portée au concile qui devait se réunir, vers la fin de l'an 1311, à Vienne en Dauphiné. L'année suivante, en ce même concile, le pape Clément V prononça l'abolition de l'ordre des Templiers.

Quant aux grands dignitaires de l'ordre le pape s'était spécialement réservé de décider de leur sort. Ils étaient quatre qui languissaient depuis le commencement dans les prisons de Philippe le Bel : le grand-maître, Jacques Molay; Guy, commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne; le commandeur d'Aquitaine, Hugues de Peraldo, et le visiteur de France. « Ils comparurent pardevant l'archevêque de Sens et une assemblée d'autres prélats et docteurs en droit divin et en droit canon, convoqués spécialement dans ce but à Paris, sur l'ordre du

pape, par l'évêque d'Albano et deux autres cardinaux légats. Comme tous quatre avouaient les crimes dont ils étaient chargés, et qu'ils persévéraient dans cet aveu et paraissaient vouloir y persévérer jusqu'à la fin, ils furent, après mûre délibération du conseil, condamnés à être emprisonnés pour toujours. Les deux cardinaux firent dresser un échafaud sur le parvis devant le portail de Notre-Dame, y montèrent avec les coupables, et là, en présence de tout le peuple, firent la lecture des aveux des quatre Templiers et de la sentence de la condamnation. Ils croyaient avoir ainsi mis fin à l'affaire lorsque tout à coup deux des condamnés, le grand-maître et le maître de Normandie, se défendant opiniâtrément contre le cardinal qui venait de parler et contre l'archevêque de Sens, en revinrent à renier leur précédente confession, au grand étonnement de tous. Les cardinaux les remirent au prévôt de Paris qui se trouvait présent, pour les garder jusqu'à ce qu'ils en eussent délibéré.

On approchait du dernier acte de cette longue tragédie qui durait depuis cinq ans. Philippe le Bel, informé de l'incident qui venait de se produire, et trouvant trop lente et trop timide la justice des évêques, résolut de s'en passer. Sans donc attendre au lendemain, il ordonna de sa propre autorité que Jacques Molay et le commandeur de Normandie lui seraient livrés; puis, après les avoir lui-même déclarés relaps, il les fit brûler tous les deux le soir même, à l'heure de vêpres, dans l'île aux Juifs, aujourd'hui réunie à l'île de la Cité, entre le Jardin royal et l'église des Frères ermites. Les deux Templiers, résignés à leur sort, endurèrent jusqu'au bout le supplice avec courage, et tant qu'il leur resta un souffle de vie au milieu de

flammes, ils continuèrent à protester de leur innocence. La foule qui environnait leur bûcher demeura saisie de stupeur et de pitié et n'hésita pas à voir en eux de nouvelles victimes sacrifiées aux vengeances du roi (1313).

Ainsi se termina l'existence de cet ordre célèbre qui a laissé dans l'histoire un si lugubre souvenir. De nos jours encore, nonobstant les études et les recherches patientes auxquelles se sont livrés tant d'érudits, avides de découvrir la vérité, le nom des Templiers soulève également le problème le plus redoutable qui puisse être proposé à la conscience de l'historien, et le grand Bossuet ne l'a pas rendu d'une solution plus aisée en disant des chevaliers du Temple : *Ils avouèrent dans les tortures et se rétractèrent dans les supplices.*

En cette même année 1313 Philippe le Bel, devenu depuis quelque temps le beau-père du roi d'Angleterre, Édouard, et son allié, le secourut contre les barons anglais qu'il amena à un accommodement, à la grande satisfaction de son gendre. Après la conclusion du traité Édouard et sa femme Isabelle vinrent en France pour assister aux pompeuses cérémonies que préparaient les Parisiens.

Le 3 juin 1313, jour de la Pentecôte, le roi Philippe conféra l'ordre de chevalerie à ses trois fils, ainsi qu'à Hugues, duc de Bourgogne, Guy, comte de Blois, et à beaucoup d'autres jeunes nobles du royaume, en présence des grands barons de France et d'Angleterre, dans la *Mère-Église* Notre-Dame de Paris. « Le mercredi suivant, les deux rois et leur famille furent en l'île Notre-Dame, au prêche du cardinal, à ce député, et prirent la croix de Notre-Seigneur. Et pour l'honneur de ladite chevalerie, fut Paris encourtiné solennellement et noblement,

et fut faite la plus belle fête qui de longtemps eût été vue. Car le lendemain jeudi tous les bourgeois et métiers de la ville de Paris, au nombre de vingt mille à cheval environ et trente mille à pied, les uns en riches et nobles parements, les autres en robes neuves, vinrent à l'île Notre-Dame avec trompes, tabours, buisines, timbres et nacaires, se démenant en grande joie et jouant de beaux jeux. Pendant les jours du lundi et du mardi avait été dressé un pont de bateaux long de cent soixante pieds et large de quarante. Les métiers quittèrent l'île en passant l'un après l'autre sur ce pont et vinrent vers le roi, par-devant son palais qu'il avait fait orner nouvellement par Enguerran de Marigny, son coadjuteur et ministre principal, et où tous les princes étaient assemblés pour voir la fête des métiers et bourgeois, qui gentiment venaient pour le roi et ses enfants honorer. Et lesdits bourgeois, par leurs costumes et feintises, représentaient le paradis, l'enfer et la procession du renard, où maintes gens feignoient d'exercer leurs métiers sous le déguisement de divers animaux. Et aussitôt après dîner, dans le même ordre revinrent à Saint-Germain des Prés, au Pré-aux-Clercs, où étoit la reine Isabelle, montée en une tourelle avec le roy Édouart et plusieurs dames et damoiselles, et moult ils leur plurent; et cette fête tourna à très-grand honneur au roy de France et aussi aux gens de Paris (1). » Cette fête dura huit jours; mais on ne manqua pas de lever la taille que le roi avait à cette occasion le droit d'exiger de ses sujets.

La Chronique de Saint-Victor ajoute que le roi passa

(1) *Chroniq. de Saint-Denis.*

une revue de tous les Parisiens en état de porter les armes, et elle fait monter leur nombre à *cinquante-deux mille*. Godefroy de Paris, racontant, dans sa *Chronique métrique*, tous les détails des cérémonies et des divertissements qui eurent lieu en 1313, parle de l'étonnement des Anglais, qui n'auraient jamais cru qu'une ville pût fournir tant de riches et nobles gens :

. . . Esbahis si grandement
Furent Anglois plus qu'onques mès ;
Car ils ne cuidassent jamès
Que tant de gent riche et nobile
Povist saillir de une ville.
Aussi en furent merveillex
Tous celz qui les virent aux ex.
Et deux et deux ensemble aloient,
Et trestous les mestiers mangeoient
Si comme estoit chascun par soi
. . . .
Et toute nuit feste estoit feste
De celz de Paris, sans retraite.
A chvval bien furent vingt mille
Et à pié furent trente mile ;
Tant *ou plus* ainsi les trouvèrent
Cels de là qui les extimèrent.

Le dernier acte du gouvernement de Philippe le Bel fut encore l'imposition d'une taille extraordinaire qui mécontenta fort les Parisiens. Le 1er août 1314 il réunit à Paris une assemblée de barons et d'évêques, à laquelle il avait appelé plusieurs bourgeois de chaque cité du royaume. L'assemblée se tint au Palais. A l'une des extrémités de la salle était dressé un échafaud richement décoré sur lequel étaient assis le roi et sa cour. Ces prétendus états généraux, à la demande du surintendant des finances, Enguerrand de

Marigny, ne servirent qu'à donner les apparences de la légalité aux exigences du fisc royal.

Ainsi s'éteignait le règne de Philippe le Bel, et, à Paris, la haine augmentait contre ce gouvernement faux-monnayeur qui défendait, « sous peine de corps et d'avoir », d'importer des espèces étrangères, par crainte de la comparaison, ou d'*essayer* les monnaies du roi, pour qu'on ne pût savoir au juste, en reconnaissant l'alliage, ce qu'elles valaient. Et comme ces mutations de monnaies ne suffisaient pas, il levait des dîmes sur le clergé sous prétexte d'une croisade, des aides sur ses vassaux pour la réception de ses fils comme chevaliers et pour le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre; enfin des impôts non consentis, ou maltôtes, mis arbitrairement sur tout le monde. L'irritation publique se traduisait en murmures et les murmures amenaient des supplices. Au dehors commençaient à se montrer les plus hardis et à parler d'une revanche à prendre contre le roi. Il n'y avait pas jusqu'à la féodalité elle-même qui, amoindrie et déchue, mais toujours fière de ses souvenirs, commençait à s'indigner d'être mise sous le joug.

S'il faut ajouter foi à une légende populaire, lorsque Jacques Molay, grand-maître des Templiers, condamné au supplice du feu, monta sur le bûcher avec l'air inspiré d'un homme qui n'est plus de ce monde, mais qui voit et vit dans l'avenir, il en appela du jugement des hommes au Dieu vivant et véritable, qui est dans les cieux, et cita à son tribunal Clément et Philippe, pour répondre, au bout d'un an et un jour, à ses accusations. Ce fait est rapporté non-seulement par Ferreto (1), mais encore

(1) S. R. I. T., t. IX., col. 1017-1018.

par Godefroy de Paris, témoin oculaire (1). La constance avec laquelle cet homme supporta la mort, sa prière à mains jointes, la demande qu'il fit de lui tourner la face vers la Vierge Marie (2), de laquelle est né Jésus-Christ, c'est-à-dire vers l'église Notre-Dame, et ce formidable appel durent certainement, eu égard au siècle où ces événements se passaient, exciter un long frémissement de terreur dans l'âme des spectateurs (3).

Quoi qu'il en soit, quarante jours après le supplice des Templiers Clément V passa de cette vie à l'autre. Pour Philippe le Bel, en proie aux excitations de l'orgueil et de l'avarice, troublé de remords, poursuivi par les fantômes de ses victimes, détesté de son peuple et oppresseur de l'Église, il ne tarda pas, quoiqu'il fût encore dans la vigueur de l'âge, à se voir miné par un mal sourd, lent et dont la cause était ignorée. Sous l'atteinte de cette fièvre invisible, qui atteignait le corps par l'âme, il dépérit lentement, mystérieusement, et comme condamné par le Ciel, jusqu'au 29 novembre de l'année 1314, la trentième de son règne et la quarante-sixième de sa vie.

(1) *Chron.* de Godefroy de Paris, publiée par M. Buchon, 1827.

(2) *Id.*

.... Et je vous prie
Que devers la Vierge Marie
Dont nostre Seignor Christ fust nez,
Mon visage vous me tornez.

(3) *Contin. Guill. Nangii,* p. 67.

CHAPITRE III.

Paris sous les fils de Philippe le Bel (1314-1328).

Le successeur de Philippe IV, Louis le Hutin, dont le surnom, emprunté à la langue naïve de nos pères, signifie étourdi et querelleur, était à peine âgé de vingt-cinq ans. Il avait épousé la trop célèbre Marguerite de Bourgogne, qui fut convaincue d'adultère et enfermée dans une tour du Château-Gaillard. Comme elle tardait à mourir et que le roi voulait contracter un nouveau mariage, cette misérable princesse fut, dit-on, étranglée avec une serviette. Louis X, devenu veuf, épousa Clémence de Hongrie. A l'avénement de ce prince la féodalité essaya de secouer le joug sous lequel le dernier roi l'avait mise. Plusieurs légistes furent sacrifiés par Louis le Hutin aux rancunes des grands. D'un autre côté le peuple réclamait aussi une victime. Son animadversion s'était tournée contre le ministre Enguerrand de Marigny, auquel on attribuait une grande part dans les exactions et déprédations de Philippe le Bel. Ce personnage, qui, selon toute apparence, était innocent, eût peut-être été épargné; mais il offensa mortellement, par un reproche sévère, mais juste, le comte Charles de Valois, oncle du roi. C'en fut assez pour le perdre; une intrigue de cour et la haine du peuple ne lui permettaient point d'espérer grâce. Il fut livré à la justice, accusé du crime de dilapidation, mais condamné à mort comme sorcier et magicien. Cet arrêt,

dont l'iniquité a révolté tous les siècles, reçut son exécution, et le malheureux Marigny fut pendu aux fourches de Montfaucon, lieu réservé au supplice des criminels vulgaires. Voici dans quels termes les Chroniques de France racontent ce drame, dont Paris fut le théâtre :

« Enguerran fut amené au Temple, serré fermement en bons liens et anneaux de fer, et gardé très-diligemment......

« Renommée courut que, à l'instance de la dame de Marigny et de sa sœur, la dame de Chantelou, avoient été faites images de cire pour ensorceler le roi et messire Charles et autres barons, par une maudite et mauvaise boiteuse qui faisoit de l'or et un mauvais garçon nommé Paviot. Et ces images de cire étoient élaborées de telle manière que, si elles eussent longuement duré, les devant dits roi et comte n'eussent fait chaque jour que amenuisier, défrir et séchier. Mais par la volonté de Dieu cela fut su et annoncé à Charles de Valois, qui, moult ébahi, le raconta à son neveu. Le roi chaque jour traitoit avec le comte de la délivrance d'Enguerran, et tant avoit déjà fait qu'Enguerran devoit passer par mer et aller en Chypre, et y rester en exil jusqu'à ce que le comte Charles voulût bien le rappeler. Mais, quand le roi eut appris les diaboliques forfaits de la femme d'Enguerran, il dit à son oncle : « Je retire de lui ma main et ma protection ; faites de lui ce que vous voudrez. » Le comte Charles, qui autre chose ne demandoit, avoit fait mettre au Louvre les dames de Marigny et de Chantelou, et au Chastelet Paviot et la boiteuse maudite avec leurs images. Aussitôt, sans se reposer, il fit assembler au bois de Vincennes plusieurs chevaliers, barons et pairs de France,

qui par jugement condamnèrent Enguerrand à être pendu. Quelques jours après, le condamné fut amené de très-bon matin du Temple au Châtelet en une charrette et tout ferré de ses ferrures, criant le peuple en s'éjouissant: « Au gibet, au gibet « soit mené! Le lendemain, jour de mercredi, veille de l'Ascension, le dernier du mois d'avril 1315, le chevalier Enguerran de Marigny, au milieu d'une multitude de gens à pied et à cheval venans de toutes parts et courans en grande joie, sortit du Châtelet dans une charrette, criant au peuple : « Bonnes gens, pour Dieu priez pour moi ». Il fut mené de cette manière au gibet de Paris et y fut pendu au plus haut, au-dessus des autres larrons. La semaine suivante, Paviot fut pendu sous son seigneur Enguerran, et la maudite boiteuse, avec ses images qu'on montra au peuple, accouru pour voir le supplice, fut brûlée en un feu très-ardent. »

La punition de Dieu s'étendit sur les auteurs de cet attentat judiciaire : Charles de Valois se vit atteint d'une affreuse maladie et reconnut la main qui vengeait sa victime. Dans l'excès de ses souffrances et de ses remords il fit distribuer d'abondantes aumônes, et les gens chargés de cet office dirent aux pauvres : « Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur Charles. » Ce repentir tardif ne sauva pas les jours du prince. La mémoire de Marigny fut plus tard réhabilitée.

Louis le Hutin, qui méditait une campagne contre les Flamands, avisa, pour remplir ses coffres, de vendre la liberté aux serfs du royaume. Le 3 juillet 1315 il publia les lettres fameuses où il est dit que, *selon le droit de nature, chacun doit naître* franc, et que, *dans le royaume des* Francs, *la chose doit en vérité s'accorder au*

nom. Les serfs payaient au roi une redevance annuelle; il leur permit de devenir libres tout d'un coup moyennant une somme assez forte. Soit que ce bienfait fût illusoire et placé à un prix exorbitant, soit que le peuple d'alors ne fût pas même à la hauteur de la pensée libératrice, quoique fiscale, de son roi, très-peu de serfs songèrent à acheter leur indépendance. Ce n'était pas le compte de Louis X, qui, par de nouvelles lettres, imposa de fortes amendes à ceux qui ne se souciaient pas de la liberté.

Paris eut sa part de ces concessions. Les marchands parisiens, vexinois et normands, qui exploitaient la navigation de la Seine, envoyèrent leurs députés vers le roi, conduits par le prévôt des marchands de Paris. Ces députés obtinrent la mainlevée des péages abusifs établis par les agents de Philippe le Bel, et le transit franc, comme autrefois, sur tout le fleuve, depuis Paris jusqu'à la mer. De son côté l'Université fit renouveler le privilége qu'elle avait de juger seule ses écoliers.

Louis le Hutin vendit très-chèrement aux juifs le droit de subsister à Paris et d'y exercer leur industrie usuraire en même temps que leur religion. Après avoir échoué dans son expédition contre la Flandre, Louis le Hutin ramena avec peine en France les débris de son armée, à moitié détruite par les pluies et les boues, et privée de ses bagages. L'année d'après ce jeune roi mourut par suite d'une imprudence, ayant bu de l'eau glacée un moment après s'être échauffé à la paume. Clémence de Hongrie, sa veuve, était enceinte de quelques mois. En attendant ses couches, Philippe, l'aîné des frères du roi, du consentement des Pairs, administra le royaume comme régent. La reine ayant mis au monde un fils qui ne

vécut que huit jours, et porte dans quelques histoires le nom de Jean I[er], le prince Philippe se mit en possession de la couronne (1316).

Sous le règne de Philippe le Long recommencèrent les ravages des pastoureaux, dont les excès avaient un moment troublé la régence de Blanche de Castille. Ces misérables en voulaient surtout aux juifs, qu'ils égorgeaient sans pitié. Après avoir répandu la terreur dans une partie considérable de la France ils furent exterminés. De pareils attentats, commis par des masses considérables de paysans et de pauvres, étaient d'effrayants symptômes des misères publiques.

On ne sait ce qu'il faut penser des accusations qui furent alors portées contre les juifs et les lépreux; on les convainquit, dit-on, de s'être rendus les instruments des princes musulmans, contre lesquels Philippe le Long préparait une croisade, et d'avoir empoisonné les sources et les fontaines afin de faire périr le roi et l'armée. Il est certain qu'une mortalité effrayante, attribuée à ces causes, ravagea la France, et particulièrement l'Aquitaine. Ce fut le signal de massacres, et aussi de condamnations capitales prononcées contre beaucoup de juifs ou de lépreux; un grand nombre périrent judiciairement par le supplice du feu. Lorsqu'on songe de nos jours aux égarements où les désastres publics, tels que lés contagions ou la peste, peuvent pousser des peuples qu'on appelle civilisés, on a peine à ne pas croire à l'innocence des misérables qu'on sacrifia alors aux vengeances de la multitude.

Durant les états généraux de 1317 les communes demandèrent à Philippe le Long de leur donner une organisation militaire, afin qu'elles fussent en mesure de dé-

fendre plus facilement leurs droits et ceux de la royauté. Il est vraisemblable que les agents du roi leur suggérèrent eux-mêmes cette idée, que le gouvernement s'empressa d'accueillir, parce que sa réalisation pouvait contribuer à neutraliser la réaction féodale accomplie sous le dernier règne.

Diverses ordonnances de Philippe le Long organisèrent le personnel, le travail et la compétence de la chambre des comptes, l'administration des eaux et forêts, les audiences, les travaux, les honoraires du Parlement, et substituèrent l'ordre légal à la confusion ou à l'arbitraire. Ici encore on sentait l'influence des légistes et on pouvait y applaudir. Aux termes de l'édit qui réglementait les fonctions et les attributions de la cour de justice du roi, les juges devaient se rendre au palais du Parlement à l'heure où l'on chantait la première messe dans la chapelle basse et devaient y demeurer jusqu'à midi. Ils devaient se garder d'interrompre la séance par des nouvelles et autres *esbattements*. Le nombre et les fonctions des conseillers étaient déterminés. Les prélats n'assisteraient pas aux séances, pour n'être point distraits des affaires spirituelles, et ici encore on reconnaissait que, à l'exemple des légistes de Philippe le Bel, ceux de Philippe V cherchaient à écarter le clergé des cours de justice, à lui enlever ses priviléges politiques pour le reléguer dans ses temples.

Les chroniques de cette époque nous apprennent que le prévôt de Paris, Henri Capetal ou Chapperel, s'étant laissé gagner à prix d'argent, épargna la vie d'un homme riche et fit pendre à sa place un innocent qui était pauvre. Il y a peu de vraisemblance à ce qu'un acte aussi abomi-

nable ait pu avoir lieu réellement. Toutefois le prévôt, dénoncé sans doute par la voix publique, fut condamné par Philippe le Long à mourir sur un gibet, et ses biens confisqués furent donnés à la famille de la victime. On peut croire que ce fut là un acte de réparation et de justice; mais, à la distance où nous sommes de cet événement, il n'est pas facile d'affirmer.

Tels furent les principaux événements du règne de Philippe le Long. Ce prince fut attaqué d'une dyssenterie qui le retint cinq mois sur son lit de douleurs. Quelques-uns doutent, dit la chronique, « si ce ne furent pas les malédictions du peuple soumis à son gouvernement, à cause des exactions et extorsions inouïes jusqu'alors dont il l'accabloit, qui le firent tomber malade. » Quoi qu'il en soit, on eut recours à la magie pour obtenir sa guérison; mais ce fut en vain, et le roi mourut chargé de remords (1322).

Philippe V était mort sans enfants mâles; en vertu de la loi salique, interprétée par les états géréraux, Charles IV, son frère, dit Charles le Bel, monta sur le trône vacant. Sous lui les juifs et les lépreux respirèrent; mais la noblesse reçut une grande leçon en la personne de Jourdain de Lille, sire de Casaubon et parent du pape. Ce seigneur était accusé de rapt, de vol et de meurtre. Cité en justice, il affecta, pour braver les juges du roi, de comparaître accompagné de la principale noblesse de sa province; malgré cet appareil menaçant il fut condamné à mort.

La première femme de Charles le Bel, Blanche de Bourgogne, avait été enfermée au Château-Gaillard pour cause d'adultère; la seconde, Marie de Luxembourg, mourut

après avoir donné le jour à deux fils qui ne vécurent pas; la troisième, Jeanne d'Évreux, était enceinte lorsque Charles le Bel mourut lui-même, après six ans de règne, prince sans vices et sans vertus, et qui n'a point laissé par ses actes des traces durables de son passage (1328).

Nécessiteux comme la plupart de ses prédécesseurs, Charles IV, de son vivant, s'était emparé sans scrupule des biens des *lombards ;* bientôt après, enrichi des dépouilles de ces usuriers et de ces prêteurs sur gage, il les chassa de France, agissant à leur égard sans plus de façon qu'envers les juifs. Charles le Bel, pour avoir également altéré la valeur des espèces métalliques en circulation dans le royaume, reçut de la haine des Parisiens le surnom de *Faux-Monnayeur*.



CHAPITRE IV.

État physique et moral de Paris sous le fils et les petits-fils de saint Louis (1270-1328).

Sous le règne de Philippe III, vers l'an 1284, Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, fonda à Paris le couvent des *Cordelières Saint-Marcel*, qui portaient également le nom de *Filles de Sainte-Claire de la pauvreté Notre-Dame*. Ce couvent fut établi dans une maison de « messire Pierre Galien de Pise (de Pois, *de Pisis*), aumônier de la reyne de France, consistant en trois manoirs et leurs dépendances, sises vers l'extrémité du faubourg Saint-Marcel, joignant le chasteau ou maison royale bastie du temps de saint Louis, où demeuroit ordinairement ladite reyne. » Blanche, fille de saint Louis, fut également leur bienfaitrice. Cette princesse, après la mort de sa mère, fit construire l'un des dortoirs et l'église du couvent, « aux principales vitres de laquelle elle se voit dépeinte en posture de priante, comme tenant en ses mains une figure d'église qu'elle présente à Dieu, où sont aussi figurées, et mesme aux lambris, ses armoiries, avec celles de sondit mary, en un mesme escusson. » Blanche, d'après la tradition conservée chez les religieuses cordelières, avait passé la fin de ses jours dans leur couvent. A l'extrémité du grand dortoir du monastère était une chapelle, la même, à ce que l'on croyait, où saint Louis venait entendre chaque jour la messe quand il demeurait en ces lieux. La sacristie ren-

fermait un assez grand nombre de reliquaires très-riches, revêtus d'or, d'argent, de rubis, d'émeraudes, de diamants. On y conservait également « le petit habit gris que saint Louis, roy de France (comme il étoit du tiers-ordre de Saint-François), portoit ordinairement sous ses habits royaux, et son manteau royal, fait d'une belle panne, tout parsemé de fleurs de lys d'or en broderie, toutes bordées de petites fines perles. » Au commencement du dix-septième siècle, on fit de ce manteau plusieurs ornements d'église : une chasuble et deux dalmatiques qui servaient seulement le jour de la fête de Saint-Louis. Dans les archives du monastère on gardait des bulles et chartes de Nicolas IV, Honorius IV, Clément V, Pie II, saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Philippe le Long et autres rois et papes, qui exemptaient le monastère de la juridiction de l'évêque et lui accordaient divers priviléges.

Le couvent des Grandes Cordelières, aujourd'hui entièrement détruit, a été remplacé par des établissements industriels. La rue Pascal a été ouverte sur le terrain qu'il occupait (1).

Vers l'an 1280 Raoul d'Harcourt, docteur en droit et chanoine de l'Église de Paris, fonda sur la rive gauche de la Seine un collége célèbre qui porta son nom. A cet effet il acquit quelques vieilles maisons situées dans la rue Saint-Côme, dite aujourd'hui de La Harpe, et y plaça provisoirement quelques écoliers ; mais la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux. Son frère, Robert d'Harcourt, évêque de Coutances et l'un des con-

(1) M. de Gaulle, *Hist. de Pairs*, t. 2, p. 257 et 258.

seillers de Philippe le Bel, exécuta les dernières intentions de Raoul. Il augmenta les bâtiments par l'acquisition de trois maisons situées vis-à-vis les premières, et qu'il fit rebâtir à neuf, ajoutant à ce don celui de 250 livres tournois de rente amortie, pour l'entretien de vingt-huit pauvres écoliers, *étudiants aux arts et en philosophie*, et à douze théologiens. Il assigna à chacun des premiers trois sous par semaine, et aux seconds cinq sous, depuis le jour de Saint-Michel jusqu'à l'octave de Saint-Pierre. Dans la suite les bourses de ce collége se multiplièrent; aussi devint-il en peu de temps l'un des plus riches de la capitale.

Les anciens historiens s'étendent longuement sur les statuts du *collége d'Harcourt;* mais ces règlements, relatifs aux bourses et à la discipline intérieure, ne méritent point d'attirer l'attention. La Nation de Normandie tenait ses assemblées générales dans ce collége et entendait les offices dans la chapelle aux grandes solennités de l'Université. Le proviseur, Marin de Marigny, avait obtenu, en 1313, du pape Clément V, la permission d'avoir une chapelle et d'y faire célébrer l'office divin, *mesme sans la permission de l'évesque de Paris, si elle leur estoit refusée.*

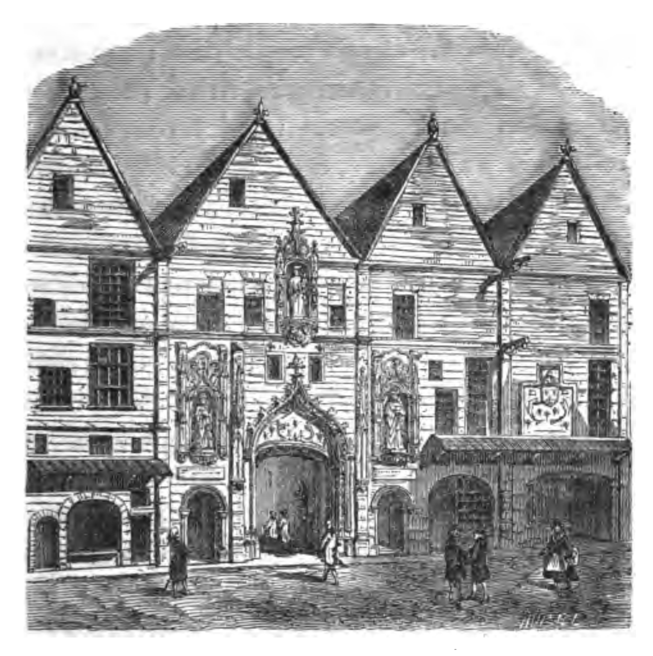
Le collége d'Harcourt obtint bientôt une si grande vogue qu'on songea aux moyens de l'agrandir; on y parvint par l'acquisition des maisons contiguës, qui appartenaient au *collége de Bayeux*, et de l'hôtel des évêques d'Auxerre, qui tenait aux murs et à la porte d'Enfer (1). De nos jours, et sur l'emplacement de l'ancien

(1) M. de Gaulle, *Hist. de Paris*, t. 2.

collége d'Harcourt, si justement renommé, existe un vaste édifice, commencé en 1814, terminé en 1822, et qui, après avoir un moment servi de maison de correction pour les jeunes détenus, est redevenu un édifice universitaire désigné sous le nom de *Lycée impérial Saint-Louis*.

Mentionnons, en passant, le *collége des Cholets*, aujourd'hui entièrement détruit, et dont l'ancien emplacement dépend du lycée impérial de Louis-le-Grand.

Le *collége de Navarre*, dont nous avons prononcé le nom, était situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et



avait été fondé, en 1394, par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel. La première pierre de la chapelle fut posée le 2 avril 1309, et dès l'an 1305 les autres bâtiments furent en état de recevoir les maîtres et les écoliers.

Pendant les guerres et les troubles qui, sous le règne de Charles VI, désolèrent les environs de Paris, ce collége fut ruiné. Rétabli par Louis XI, en 1464, il se soutint avec distinction et obtint des priviléges et un accroissement de revenus et de territoire.

Coquille, dans son *Histoire du Nivernais,* nous apprend sur ce collége une singularité que les annalistes de Paris ne doivent pas omettre; il dit que le roi en est le premier boursier, et que le revenu de sa bourse est affecté à l'achat des verges destinées à la correction des écoliers. Un prince dur et inflexible comme l'était Philippe le Bel devait introduire de pareilles clauses jusque dans les concessions qu'il faisait à ses sujets. Quoi qu'il en soit, le collége de Navarre avait l'enseignement le plus complet de tous les colléges de l'Université, et dès le principe on y suivait des cours de théologie, de philosophie et d'humanités. Il avait une société de docteurs établie sur des bases analogues à celles de la Sorbonne, et à plusieurs reprises les rois et les princes y mirent leurs enfants en pension. De ce collége sortirent, à diverses époques, des élèves qui se rendirent célèbres dans les sciences et dans l'Église. Nous citerons, entre autres, Nicolas Oresme, d'abord grand-maître de cet établissement et plus tard précepteur de Charles V; le cardinal d'Ailly et le cardinal Gilles Deschamps, qui professèrent la théologie; l'illustre Jean Gerson, chancelier de l'Université et à son tour grand-maître du collége de Navarre; Louis Lasserrés, proviseur du collége, auteur de plusieurs ouvrages, qui assista, avec les grands du royaume, aux conseils tenus pendant la captivité de François Ier; Ramus; Jean de Launoy, surnommé « le Dénicheur de saints »; César Égasse Duboulay,

professeur de rhétorique, et deux hommes dont la gloire efface celles que nous venons de rappeler, le cardinal Richelieu et Bossuet. A coup sûr bien peu de colléges, en Europe, seraient en droit de s'enorgueillir de noms semblables.

Dubreuil parle ainsi du trésor et des archives de l'établissement : « Il faut remarquer qu'il y a un grand coffre ou thrésor appelé la *capse,* où il y a trois diverses serrures et trois diverses clefs, dont l'une appartient au grand-maistre, l'autre au proviseur, et la troisième au principal des *artiens*. C'est le lieu où se met le résidu de l'argent. Il y a aussi deux autres grands coffres où se gardent soigneusement les chartes des fondations et priviléges de l'université de Paris. »

Sur le portail du collége se voyaient les statues de Jeanne de Navarre, qui l'avait fondé, et du roi Philippe le Bel, son mari. Les bâtiments du collége de Navarre ont été en partie démolis dans les temps modernes; leur emplacement est actuellement occupé par l'École polytechnique.

Le *collége de Bayeux* fut fondé, en 1308, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, né dans le diocèse du Mans et élevé dans celui d'Angers. Il était fils de Bertrand Bonnet, seigneur de Beuville et de la Chapelle. Ce collége n'eut de Normand que le nom; par les lettres de fondation Guillaume Bonnet stipula qu'il y aurait douze boursiers, dont six devaient être du diocèse du Mans, et particulièrement du Désert, à la nomination de l'évêque du Mans et de l'archidiacre de Passaye, et six de l'évêché d'Angers, à la nomination de l'évêque et du trésorier d'Angers. Il les chargeait de prier non-seulement

pour lui, ses parents et bienfaiteurs, mais encore pour le cardinal Gervais de Clinchamps, des biens duquel Guillaume de la Fosse, son exécuteur testamentaire, avait contribué à cette fondation. Il ordonna aussi que tous les ans les boursiers célébreraient son anniversaire à Saint-Séverin, le jour de son décès. Robert Benoît, chanoine de Bayeux et exécuteur du testament de Guillaume Bonnet, dressa, le 30 novembre 1315, des statuts pour ce collége, et ajouta quatre nouvelles bourses aux douze anciennes. Le 15 août 1543 Pierre Mathé et Jean Corbin, conseillers au parlement de Paris, vicaires députés par les évêques du Mans et d'Angers pour visiter et réformer le collége de Bayeux, firent de nouveaux statuts, où il n'est fait mention que de douze boursiers. Plus tard, et par un arrêt du 12 juin 1551, le Parlement réforma quelques articles de ces statuts.

En 1763 le collége de Bayeux fut réuni à l'Université.

Le *collége du Cardinal Lemoine*, dont les bâtiments portent aujourd'hui le n° 76 de la rue Saint-Victor, doit son nom et son origine à Jean Lemoine, cardinal, né à Crécy en Ponthieu, légat du saint-siége, envoyé en France par Boniface VIII pour terminer la fameuse querelle qui s'était élevée entre le pontife et Philippe le Bel. Il profita du temps que lui donna sa négociation infructueuse pour effectuer le projet qu'il avait formé avant son départ, de fonder un collége à Paris, ce qu'il exécuta vers l'an 1302. « Les bâtiments furent construits sur l'emplacement des maisons, chapelle et cimetière qui avaient appartenu aux religieux augustins, dans le clos du Chardonnet, et sur l'ancien cours de la rivière de Bièvre, qu'on détourna (1). » Dans les

(1) Félibien, t. 1, p. 520.

statuts qu'il rédigea le cardinal ordonna qu'il y aurait dans ce collége soixante artiens et quarante théologiens. Ce nombre diminua dans la suite, et en 1545 le Parlement le fixa à six artiens et dix-huit théologiens, état où il s'est maintenu jusqu'aux derniers temps. Le fondateur ordonna que l'établissement serait nommé *Maison du Cardinal*, et le premier, par une sage précaution qui prévint l'appauvrissement du collége malgré les changements dans la valeur des monnaies, comme plusieurs autres institutions semblables, il voulut que le montant des bourses fût réglé sur le poids de l'argent. La bourse de chaque théologien fut fixée à six marcs d'argent pur, poids de Paris; celle d'un artien à quatre marcs. André Lemoine, frère du cardinal, et différents membres de leur famille contribuèrent à diverses époques à la fortune de l'établissement.

L'un des parents du cardinal Lemoine, après avoir augmenté par des bienfaits nouveaux les revenus de ce collége, voulut y établir une singulière fête, nommée la *solennité du Cardinal*.

Le 13 janvier de chaque année, un familier de ce collége jouait, pendant cette fête, le personnage du cardinal; vêtu des habits de sa dignité, il le représentait à l'église et à table, et recevait gravement les hommages, les compliments en vers et en prose que venaient humblement lui adresser les écoliers de cette maison. Pendant la messe, célébrée en cette grande solennité, on voyait figurer les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui exécutaient des morceaux de musique en l'honneur du cardinal, et s'acquittaient ainsi d'un tribut de reconnaissance pour les bienfaits que leur théâtre avait reçus des personnes de la famille de ce

prélat, qui possédaient dans la salle de ces comédiens une loge longtemps nommée *loge du cardinal Lemoine*.

Trois hommes célèbres ont professé dans ce collége : Turnèbe, Buchanan et Muret.

En 1557 on fit des réparations considérables dans les bâtiments, qui sont aujourd'hui occupés par des manufactures et dont le jardin a été converti en chantier de bois à brûler.

Le *collége de Laon*, situé originairement rue du Clos-Bruneau ou Saint-Jean de Beauvais, fut transféré plus tard rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ses fondateurs, Guy, chanoine de Laon, historien de la Sainte-Chapelle, et Raoul de Presles, secrétaire de Philippe le Bel, l'instituèrent en 1313 pour les écoliers pauvres des diocèses de Laon et de Soissons. Des discussions s'étant élevées entre les écoliers des deux diocèses, on fut obligé, en 1323, de les séparer pour en former deux colléges particuliers; l'un prit le nom de *collége de Presles ou de Soissons*, l'autre retint le nom de *collége de Laon*. Celui-ci occupa les bâtiments qui donnaient sur la rue du Clos-Bruneau, où fut depuis le collége de Beauvais et plus tard celui de Lisieux. En 1339 Gérard de Montaigu, depuis avocat général au Parlement, ayant légué aux écoliers de ce collége son *hôtel du Lion d'Or*, situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, ils y furent transférés en 1340. Entre cet hôtel, devenu le collége de Laon, et le couvent des Carmes, était le *collége de Dace*. Peu fréquenté et pauvre, cet établissement avait emprunté quelques sommes à celui de Laon, qui, en 1430, pour ne point les perdre, se mit en possession de ses bâtiments en donnant ailleurs une maison aux écoliers de Dace. Le nombre

des bourses du collége de Laon, d'abord fixé à seize par les fondateurs, pour seize étudiants, fut dans la suite augmenté d'un grand nombre d'autres bourses, tant pour les arts que pour la théologie et la médecine.

Quand au collége de *Presles* ou de *Soissons*, détaché, comme on l'a vu, en 1323, du collége de Laon, pour les écoliers du collége de Soissons, il s'établit dans l'emplacement qui donnait sur la rue Saint-Hilaire (plus tard rue des Carmes), à la charge d'une rente de 24 livres qu'il devait payer au collége de Laon. Philippe le Long, en confirmant cette séparation, donna au collége de Presles vingt-quatre arpents de bois dans la forêt du Loup et de la Muette, avec le droit de gruerie. Le *collége de Beauvais*, fondé dans la rue voisine, sur un terrain contigu à celui de Presles, ayant eu besoin de locaux pour ses leçons publiques, un accord réunit les deux colléges en 1597 et partagea les cours entre eux ; chacun eut quatre professeurs et quatre classes. Cet arrangement dura jusqu'en 1699, où l'exercice entier des colléges fut abandonné au collége de Beauvais. Les bourses du collége de Presles étaient affectées par préférence, dans le diocèse de Soissons, aux lieux de Presles, de Cys, de Ru, de Saint-Marc et de Boves.

Gilles Aicelin, archevêque de Rouen et auparavant de Narbonne, et de l'ancienne maison de Montaigu, en Auvergne, fonda à Paris, vers l'an 1314, un nouveau collége qui reçut le nom de *Montaigu*. Cet établissement fut agrandi l'an 1389 par Pierre de Montaigu, évêque de Laon, cardinal et neveu de Gilles Aicelin, lequel, en mourant, le mit sous la direction de Philippe de Montaigu, son cousin, et évêque d'Évreux.

Louis de Montaigu, dit de Listenois, chevalier, prétendit que les maisons que ses parents avaient données pour cette fondation lui appartenaient; mais enfin, pour avoir part à cette bonne œuvre, il consentit qu'elles restassent à ce collége, par acte du 17 janvier 1392, à condition que ce collége s'appellerait à l'avenir de Montaigu. Philippe, ci-devant évêque d'Évreux, et pour lors de Noyon, fit, le 25 juillet 1402, des statuts pour les boursiers, et établit le chapitre de Notre-Dame de Paris visiteur et réformateur de ce collége, et lui donna le pouvoir de nommer le principal et d'installer les boursiers.

Les grands biens que Louis Mallet, sieur de Graville et amiral de France, fit à ce collége, portèrent le chapitre de Notre-Dame à céder son autorité à Jean Standoncht, et ce principal la transporta bientôt après au prieur de la Chartreuse de Paris (1). Jean Standoncht, pendant qu'il fut principal, fit pour la discipline et la

(1) Sous le règne de Louis XII, en 1499, ce principal fut accusé auprès du Parlement d'avoir déclamé publiquement contre le procès intenté à *Jeanne de France* et le nouveau mariage de ce monarque avec *Anne de Bretagne*, et il fut condamné à un bannissement perpétuel. Mais, quelques années après, Louis ayant été informé que cet homme dur et atrabilaire était foncièrement vertueux et bienfaisant, qu'il consacrait un riche patrimoine et le revenu de ses bénéfices à la subsistance des pauvres étudiants, qu'en le perdant le collége de Montaigu, qui était un asile toujours ouvert aux jeunes gens nés sans fortune et qui montraient des dispositions pour les lettres, avait perdu son unique soutien et était à la veille d'être détruit, il eut honte de se trouver persécuteur d'un homme de bien. Dans une lettre qu'il écrivit au Parlement il fit lui-même l'éloge de son ennemi; il ordonna qu'on abolît l'arrêt rendu contre lui, qu'on le rappelât au plus tôt et qu'on le rétablît avec honneur dans toutes ses places. *Hist. de France*, par Granier, t. 21, p. 96 et 97.

manière de vivre des boursiers de ce collége, des statuts et des règlements qui portent les caractères de la sainteté et de l'austérité de ses mœurs. Suivant ces statuts, non-seulement les boursiers faisaient toujours maigre, mais même jeûnaient perpétuellement, à l'exception d'un petit morceau de pain qu'on leur donnait le matin à déjeuner; car ils ne goûtaient jamais. Leur principal repas était ainsi composé : pour premier plat ou pour *entrée*, *la trentième partie d'une livre de beurre ;* ensuite une soupe aux légumes, sans graisse; un demi-hareng ou un œuf aux jeunes écoliers, un hareng entier ou deux œufs aux théologiens, et pour dessert un peu de fromage ou quelques fruits. Les prêtres seuls pouvaient boire un peu de vin, une pinte partagée en trois, et on ne pouvait le boire pur; chacun devait ajouter en sus à sa portion au moins le quart en eau. Le jeûne était observé, indépendamment du Carême, pendant l'Avent et tous les vendredis. Les écoliers servaient tour à tour, pendant une semaine, à la cuisine et au réfectoire. Quant à leur costume, il consistait en un camail et une cape, ce qui les avait fait appeler les *pauvres capettes de Montaigu*. Les prêtres et les théologiens portaient des habits noirs, les autres gris, et d'une étoffe qui ne devait pas dépasser le prix de vingt sous de Paris l'aune. Ces pauvres écoliers avaient pour eux une chapelle haute; mais ils pouvaient descendre dans l'oratoire qui était au bas, et où on célébrait les offices pour les *riches*, c'est-à-dire pour les pensionnaires.

L'extrême rigidité du règlement auquel étaient soumis les écoliers pauvres de Montaigu influa sur le traitement des autres; car de tout temps les écoliers de Montaigu ont passé dans l'Université pour les plus malheureux, et

encore avant la Révolution ce collége avait le surnom dérisoire de *collége des Haricots*. Au seizième siècle, Érasme, y étant demeuré quelque temps, tomba malade par l'effet de l'insalubrité du logement et de la nourriture. La vermine était appelée *l'épervier de Montaigu*, et Rabelais met ces paroles dans la bouche de Pornocrates : « Ne pensez pas que j'aie mis mon fils au *collége de Pouillerie* qu'on nomme Montagut; mieux l'eusse voulu mettre entre les *guénaux des Saints-Innocents*, pour l'énorme cruauté et vilennie que j'y ai congnue; car trop (beaucoup) mieux sont traités les forcés (forçats) entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la maison criminelle, voire certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malotrus audit collége; et, si j'étois roi de Paris, le diable m'emporte si je ne mettois le feu dedans, et ferois brusler et principal et régent qui endurent ceste inhumanité devant leurs yeux estre exercée. » Et ailleurs, à propos d'Antoine Tempeste, l'un des successeurs de Standoncht, renommé pour sa brutale sévérité : « Ce Tempeste, dit-il, fut ung grand fouetteur d'escholiers au collége de Montagut. Si par fouetter pauvres petits enfants, escholiers innocents, les pédagogues sont damnés, il est, sur mon honneur, en la roue d'Ixion, fouettant le chien courtaut qui l'esbranle. » Le traitement des écoliers de Montaigu ne fut amélioré qu'en 1683 et en 1744. A cette dernière époque, par arrêt du Parlement, les boursiers furent dispensés de certaines veilles pour les offices, et obtinrent de faire gras à dîner et de goûter.

En 1317 Geoffroy Duplessis, notaire du pape Jean XXII et secrétaire de Philippe le Long, fonda un nouveau collége dans son hôtel de la rue Saint-Jacques;

il voulut l'appeler collége de *Saint-Martin du Mont*, à cause d'un oratoire dédié à ce saint, qui se trouvait déjà dans cette maison; mais on ne l'appela jamais, même dans les chartes faites vers l'époque de sa fondation, que le *collége du Plessis*. Geoffroy y établit un certain nombre de bourses pour des écoliers des diocèses de Tours, de Saint-Malo, de Reims, de Sens, d'Évreux et de Rouen. Quelques années après, le même personnage fonda le *Collége des Marmoutiers* à côté de celui de Saint-Martin, et la chapelle que l'on bâtissait alors fut commune aux deux établissements. S'étant ensuite fait religieux dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, il soumit les deux colléges à l'abbé son supérieur. Plus tard la modicité des revenus du collége du Plessis occasionna une diminution successive de ses boursiers; mais l'établissement se soutenait encore par la réputation que lui avaient acquise sa bonne discipline et le mérite de ses professeurs.

Le *collége de Cornouailles*, situé rue du Plâtre-Saint-Jacques, doit sa première origine à Galeran Nicolas ou Nicolaï, dit de Grève, qui laissa par son testament, en 1317, le tiers de ses biens aux pauvres écoliers du diocèse de Cornouailles ou Quimper-Corentin faisant leurs études à Paris. Les exécuteurs testamentaires ne purent s'occuper de cette fondation qu'en 1321. Ils créèrent d'abord cinq bourses et placèrent les écoliers, dont ils avaient laissé la nomination à l'évêque de Paris, dans le collége que venait de fonder Geoffroy du Plessis, secrétaire de Philippe le Long. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1380, époque à laquelle Jean de Guistri, maître ès arts et en médecine, né dans le diocèse de Cornouailles, acheta dans la rue du Plâtre une maison où il logea les cinq boursiers

ses compatriotes, et qui prit le nom de *collége de Cornouailles,* d'après le statut d'approbation de l'évêque de Paris, du 30 juillet 1380. Il avait créé de nouvelles bourses, et plus tard leur nombre fut encore augmenté par les donations de différentes personnes.

Le *collége de Narbonne*, situé rue de La Harpe, fut fondé en 1317 par Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, dans la maison qu'il habitait rue de La Harpe. Le prélat consacra les revenus du prieuré rural de Sainte-Marie-Madeleine, près la Redorte, au diocèse de Narbonne, à entretenir dans cet établissement six écoliers natifs de son diocèse. En même temps un jurisconsulte, nommé Amblard Cerène, y fonda une bourse pour un chapelain. Pierre Rogier, né à Limoges, et qui avait obtenu néanmoins une bourse dans ce collége, étant devenu pape, sous le nom de Clément VI, après avoir été archevêque de Narbonne, y fonda dix bourses nouvelles et donna à cet effet au collége le prieuré de Notre-Dame de Marseille, près de Limoux. Malgré les statuts arrêtés en 1317, qui consacraient les neuf bourses à des écoliers des facultés des arts et de théologie, on avait admis des étudiants en médecine, en droit civil et en droit canon; mais ceux-ci en furent exclus, en 1544, par les règlements du cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, qui fixa le nombre des boursiers maîtres et élèves à seize, en assignant 40 livres par an à chaque maître et 20 aux élèves. En 1599 l'exercice des basses classes de ce collége fut rendu public.

Le *collége de Tréguier et de Léon*, situé place Cambrai, devait son origine à Guillaume de Coatmohan, grand-chantre de l'Eglise de Tréguier, docteur en droit de la

Faculté de Paris, qui, par son testament du 20 avril 1325, le fonda pour huit boursiers pris dans sa famille ou dans le diocèse de Tréguier. Les statuts que l'on fit pour ce collége, en 1411, lui donnèrent de la réputation, et déterminèrent Olivier Doujon, docteur en droit, à y fonder, l'année suivante, six bourses nouvelles. Enfin, en 1575, ce collége fut considérablement augmenté par l'adjonction qui lui fut faite du *collége de Karembert*. Celui-ci, qui portait aussi le nom *de Léon*, parce qu'il avait été créé pour des élèves de ce diocèse, était situé près de Saint-Hilaire et se trouvait voisin de celui de Tréguier, sans lui être contigu. La pauvreté de ses revenus avait forcé les écoliers à vendre successivement les bâtiments, les matériaux, les biens au collége de Tréguier, à qui l'héritier de Guillaume de Coatmohan donna enfin l'emplacement. Les acquéreurs firent construire les édifices, et leur collége devint le collége de Tréguier et de Léon. En 1610 Henri IV fit acheter ces deux colléges et celui *des Trois-Évêques* ou *de Cambrai*, pour faire élever sur leur emplacement le collége royal de France.

Enfin le *collége d'Arras*, situé rue d'Arras, fut fondé vers l'an 1328 par Nicolas Le Candelier ou Le Canderlier, abbé de Saint-Waast d'Arras, avec le produit de legs pieux dont il était l'exécuteur et de ses propres donations, pour donner les moyens de s'instruire à un certain nombre de pauvres écoliers du diocèse d'Arras. Il fut d'abord établi dans la *rue Chartière*, vers le Clos-Bruneau ; mais depuis il fut transféré dans la rue d'Arras, alors appelée *rue des Murs*, vis-à-vis le collége du cardinal Lemoine, près de la rue Saint-Victor. En 1763 ou 1764 il fut réuni au col-

lége de Louis-le-Grand, à cause de la modicité de ses revenus (1).

Nous avons mentionné plus haut le miracle qui eut lieu à Paris, en 1291, lorsqu'un juif (nommé Jonathas) commit un sacrilége envers la sainte hostie. Sur le lieu même où s'était manifestée d'une manière si merveilleuse la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, un bourgeois, Reinier Flaming, avait fait bâtir, trois ans après, un oratoire qui fut appelé la *chapelle des Miracles*. En 1299 Guy de Joinville à qui Philippe le Bel et Reinier Flaming avaient concédé la propriété du juif, y établit un monastère dont les religieux prirent le titre d'*Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame*.

Les lettres patentes par lesquelles Philippe le Bel donna cette maison aux Frères de la Charité de Notre-Dame furent longtemps déposées en original aux archives du couvent des *Billettes* et rapportées par Dubreuil dans son *Théâtre des Antiquités de Paris*. Comme cette maison était dans la censive et seigneurie de la Bretonnerie de Paris, que l'on nommait la terre ou le *Fief aux Flamands*, les Frères de la Charité de Notre-Dame obtinrent de Jean Arrode, seigneur de ce fief, des lettres d'amortissement, datées de l'an 1302 et du mercredi jour de la fête de *Jehan Décolace*. Elles sont aussi rapportées dans les *Antiquités* de Dubreuil. Le fief aux Flamands, dont dépendaient plusieurs hôtels et grandes maisons, subsistait encore avant la révolution de 1789 et appartenait toujours au couvent des Billettes.

Les Frères de la Charité de Notre-Dame s'étaient érigés

(1) Voir Heurtaut, M. de Gaulle et les divers historiens de Pari

en corps de communauté, du chef de Guy de Joinville et du leur, sans l'approbation du Saint-Siége, ce qui était défendu par les canons; le pape Clément VI, par une bulle datée d'Avignon et du 29 août de l'an 1346, leur donna l'absolution de toutes les censures qu'ils avaient encourues, et par une autre bulle, datée du même lieu et de l'an 1347, leur ordonna de quitter leurs anciens statuts pour prendre la règle de saint Augustin, et l'habit qu'elle prescrit. Le couvent des Billettes devint dès lors un prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'autorité d'un général qui résidait originairement à Boucheromont. La régularité des mœurs et la piété de ces Frères de la Charité leur acquirent une juste admiration.

L'an 1408 la rue des Jardins avait changé de face; le couvent et l'église des Billettes étaient comme enterrés; les religieux qui l'occupaient furent obligés de bâtir non-seulement de nouveaux cloîtres, mais aussi une nouvelle église. L'ancienne devint souterraine et servit de cimetière aux religieux et aux bienfaiteurs du couvent. En dépit de tous ces changements la chapelle du Miracle fut toujours conservée. Les armes de France sculptées aux voûtes du cloître attestèrent la protection que nos rois ont accordée à cette maison. L'université de Paris lui donna aussi des marques de son estime; car elle lui attribua droit de collége, et par là ses religieux en devinrent membres. Plus tard, il est triste de le dire, les Frères de la Charité de Notre-Dame déchurent tellement de l'estime et de la réputation qu'ils s'étaient acquises qu'au commencement du dix-septième siècle on entreprit de les réformer; mais le petit nombre de religieux, qui n'était que de quarante dans tous les couvents de l'ordre, leur

indocilité, leur division, et la ruine du temporel de leurs maisons, rendirent inutile ce pieux dessein et firent qu'on prit le seul parti qu'il y eût à prendre, *qui étoit de laisser éteindre cet ordre, et de permettre à ses membres infortunés de traiter avec différents ordres religieux pour s'assurer du pain et le nécessaire à la vie* (1). Ceux des Billettes traitèrent de leur couvent avec les Pères feuillants, qui avaient dessein d'y établir leur noviciat; mais, comme on donna à ces derniers deux jardins ou emplacements dans la rue d'Enfer, au faubourg Saint-Michel, ils trouvèrent cette situation plus convenable et renoncèrent aux droits qu'ils venaient d'acquérir sur le couvent des Billettes. Les Carmes réformés de l'observance de Rennes, en la province ecclésiastique de Tours, qui cherchaient depuis longtemps à s'établir à Paris, saisirent cette occasion et acquirent, le 24 juillet 1631, le couvent des Billettes, en s'engageant à « loger, nourrir, traiter, chauffer, blanchir et soigner » les anciens religieux du même couvent, et en outre à payer à chacun d'eux pour son vestiaire cent livres, et au prieur deux cents livres par an.

Ainsi les *Carmes* furent établis dans ce couvent des *Billettes*. Ce dernier nom leur fut donné pour les distinguer des autres religieux carmes établis à Paris, du nom de la rue où était situé leur monastère; mais on ignore l'origine de la dénomination de *rue des Billettes*. Sauval croit qu'elle vient du *péage*, qu'on appelait *billette*, à cause d'un billot de bois qui était à la porte de la maison où il se payait. Sur la grande porte de l'église, au dehors,

(1) Heurtaut.

était peinte, en lettres gothiques noires sur un fond blanc, cette inscription :

Ici est l'église et monastère aux Frères de l'ordre de la Charité de Notre-Dame, fondé en l'honneur et révérence du saint sacrement de l'autel, où le précieux sang miraculeux de la sainte hostie a été répandu.

Au-dessus de l'entrée de la chapelle du Miracle, que l'on conservait toujours et dans laquelle on descendait par un escalier, on lisait encore, en 1685, l'inscription suivante :

Ci-dessous le juif fit bouillir la sainte hostie.

Des travaux exécutés à cette chapelle l'ayant fait disparaître, on la remplaça par celle-ci :

Cette chapelle est le lieu où un juif outragea la sainte hostie,

qui subsista après la reconstruction presque totale de l'église, faite en 1754.

Le corps de Papire Masson, historien estimé, et le cœur d'Eude de Mézerai, historiographe de France, furent déposés dans cette église.

En 1790 le gouvernement supprima ce couvent de Carmes. L'église et les bâtiments monastiques ont, vers l'an 1812, été concédés aux protestants de la confession d'Augsbourg. L'église a été convertie en un temple luthérien, et dans les autres bâtiments sont deux écoles d'enseignement mutuel pour les jeunes gens de cette confession. Les catholiques eussent désiré qu'un lieu où s'était accompli, en face de tout un peuple, l'un des miracles les plus étonnants qui aient attesté la sainteté du sacrement de l'Eucharistie, n'eût point été dévolu aux ennemis de leurs dogmes, à ceux qui racontent, le sourire

sur les lèvres, l'abominable profanation dont fut témoin Paris au treizième siècle.

En 1288 Jean Séquence, chefcier de Saint-Merry, et une dame nommée Constance de Saint-Jacques fondèrent dans la rue Sainte-Avoie une communauté formée de pauvres femmes veuves, âgées au moins de cinquante ans. Les religieuses de cette maison étaient désignées sous le nom de *Mères et sœurs de la chapelle Sainte-Avoie*. Sans avoir de statuts réglementaires fixes, elles se rattachaient à l'ordre de Saint-Augustin. Vers le même temps on remarquait la chapelle et l'hôpital des Haudriettes, dont les commencements ont donné lieu, de la part des annalistes, à des recherches plus savantes qu'utiles.

Au témoignage de plusieurs chroniques sainte Geneviève fonda le monastère des *Haudriettes*; d'autres se bornent à faire remonter l'origine de cette institution au règne de saint Louis. Le premier acte dans lequel il en soit fait mention est une charte de Philipe le Bel, donnée à Milly, au mois d'avril 1306, par laquelle ce prince permet à Étienne Haudry de bâtir une chapelle sur le terrain qu'il possédait à la Grève, *tenant d'un long à l'hôpital des pauvres qu'il avoit fondé*. On n'est point d'accord sur le rang social qu'occupait Étienne Haudry, dont la famille, selon Dubreuil, *était jadis grande et célèbre*. Sauval n'est guère plus explicite. « J'ai vu des chartes, dit-il, où tantôt il prend la qualité de bourgeois, tantôt celle d'échevin de Paris, tantôt les deux ensemble; tantôt celle de panetier du roi et tantôt de secrétaire de saint Louis. Et, quoique je n'aie manié aucun titre de ceux où il soit qualifié de secrétaire ou officier de saint Louis, ce sont pourtant les seules qualifications qui lui soient données tant par le peuple que

par les Haudriettes. » Une tradition au moins suspecte, selon M. de Gaulle, et que nous citons après lui, rapporte qu'Étienne Haudry, de retour de la première croisade de saint Louis, était parti pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Ayant été longtemps sans donner de ses nouvelles, Jeanne la Dalonne, sa femme, qui le crut mort, fit un hôpital de sa maison. Elle s'y renferma avec quelques femmes, et Haudry augmenta plus tard cette fondation. Enfin d'autres prétendent qu'il fit bâtir cet hôpital à son retour de Palestine, *en reconnoissance des soins que plusieurs dames veuves avoient eus de sa femme en son absence*. Il y a là une question d'érudition assez secondaire que nous ne chercherons pas davantage à éclaircir.

Les femmes qui desservaient cet hôpital embrassèrent plus tard une règle religieuse, et le peuple les désigna sous le nom d'Haudriettes. L'établissement fondé par Étienne Haudry était situé à l'angle de la rue de la Mortellerie et d'une autre rue également appelée rue des Haudriettes. Ce sont là de vieux noms qui disparaissent l'un après l'autre sous le marteau des démolisseurs, et que nous ne regretterons pas beaucoup, parce que le soleil et la vie pénètrent enfin dans les quartiers sombres et humides dont se composait trop souvent le Paris du moyen âge.

Et ici encore qu'on nous permette, pour la clarté de notre récit, de suivre l'histoire de la communauté des Haudriettes, de dire comment elle fut absorbée par un autre établissement religieux, et de rattacher à cet incident l'origine d'une église moderne dédiée sous le vocable de l'*Assomption*.

Les Haudriettes étaient religieuses lorsqu'en 1622 le cardinal de la Rochefoucauld, grand-aumônier de France, les transféra dans une maison fondée à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue Neuve de Luxembourg. Bientôt après il supprima cette congrégation hospitalière et fit servir l'établissement de la rue Saint-Honoré à une institution nouvelle qu'il fonda sous le nom de couvent des *religieuses de l'Assomption*, et à laquelle il donna la règle de saint Augustin. Cette transformation des Haudriettes en religieuses augustines ne s'accomplit pas, à ce qu'il paraît, sans une certaine résistance dont il fallut venir à bout à l'aide de mesures coërcitives.

Le 4 septembre 1622 il fut enjoint à Berger, conseiller au Parlement, et à Hinselin, correcteur en la chambre des comptes, de faire sans retard conduire les Haudriettes à l'Assomption. Le 6, par les soins de ces deux officiers de justice, quinze Haudriettes furent enlevées de leur couvent et transportées dans celui de la rue Saint-Honoré. « Le 20 novembre suivant, dit Sauval, une sentence du cardinal de la Rochefoucauld autorisa cette translation, supprima l'hôpital d'Étienne Haudry et en attribua les revenus au couvent de l'Assomption. Le pape Grégoire XV et le roi approuvèrent la suppression de cet hôpital et la mutation des Haudriettes; mais celles de ces religieuses qui n'avaient pas voulu être transférées au couvent de l'Assomption avec leurs corecluses formèrent un pourvoi au grand conseil et firent opposition à l'enregistrement des bulles du pape et des lettres patentes du roi. Un arrêt du 13 décembre 1624 intervint, qui ordonna que ces filles seraient réintégrées dans leur hôpital et seraient rétablies en tous leurs biens et revenus. Le cardinal de la

Rochefoucauld eut le crédit de faire évoquer l'affaire au conseil privé, lequel fit défense aux Haudriettes de se prévaloir du jugement qu'elles avoient obtenu, et cassa, le 11 juillet 1625, l'arrêt du 13 décembre 1624. A peine le cardinal fut-il mort que les Haudriettes firent intervenir Adam Haudry, l'un des descendants de leur fondateur, et adressèrent requête au Parlement, le 16 juin 1645, suppliant la cour d'empêcher que la mémoire et les monuments de la charité de leur fondateur fussent abolis, et de vouloir bien rétablir dans son hôpital les veuves qu'il y avoit fondées. » En 1649 elles firent intervenir le cardinal Alphonse du Plessis, grand-aumônier de France, et elles obtinrent, le 9 août 1651, un arrêt condamnant les Filles de l'Assomption à rapporter les titres et papiers qui leur constituaient les biens et revenus de l'hôpital des Haudriettes. Les religieuses de l'Assomption formèrent pourvoi par requête civile, et obtinrent du roi des lettres patentes qui portaient approbation de leur conduite et autorisaient les actes du feu cardinal de la Rochefoucauld. Survint un arrêt du 11 décembre qui appointa les parties. Enfin, le 15 juin 1659, les administrateurs de l'Hôpital général, étant intervenus au procès, démontrèrent que « le roi leur avait accordé, par lettres du mois de décembre 1657, toutes les maisons, revenus, hôpitaux, et tous les autres biens des pauvres de la prévôté de Paris, soit usurpés, délaissés ou détournés pour un usage autre que pour celui destiné par leur fondateur. Les administrateurs de l'Hôpital général durent céder devant le crédit des Filles de l'Assomption, et ils se laissèrent débouter de leur demande. »

En 1670 les Filles de l'Assomption firent commencer la construction d'une église, sur les desseins de Charles

Érard, ancien directeur de l'Académie royale de Peinture. Cet édifice fut achevé en 1676; le mardi 14 août de la même année l'archevêque de Bourges y dit la première messe, et il y officia pontificalement le lendemain, jour de l'Assomption.

L'église de l'Assomption est de forme ronde; elle consiste en un dôme décoré de quatre arcs, entre lesquels sont des pilastres corinthiens accouplés qui soutiennent un grand entablement. La circonférence de la voûte sphérique, qui surmonte le dôme, est d'environ 65 mètres dans œuvre. Le comble est terminé par un lanternon soutenu par des consoles. Le portique qui conduit à l'église s'appuie sur huit colonnes corinthiennes, élevées sur huit degrés. Leur profil est assez correct, mais l'entablement et le fronton ne répondent pas aux modules des colonnes, et la corniche n'a pas assez de saillie. On reproche justement à cette église d'être, à l'intérieur, beaucoup trop élevée pour son diamètre. L'effet résultant de ce défaut, qu'exagère encore la nudité des murs, donne à l'intérieur du dôme la désagréable apparence d'un puits profond et nullement la grâce d'une coupole bien proportionnée. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la construction, c'est la forêt ou charpente. La voûte est ornée d'un grand morceau de peinture à fresque, représentant *l'Assomption de la Vierge;* cette peinture est de Lafosse. Avant la Révolution on remarquait dans cette église plusieurs bons tableaux des meilleurs maîtres du dix-huitième siècle. Parmi les peintures modernes qu'on y a placées on distingue un tableau de M. Gautherot, représentant saint Louis donnant la sépulture aux pestiférés.

En 1790 l'Assemblée constituante supprima ce couvent

et toutes les communautés religieuses, dont les biens furent aliénés au profit de la nation. Le décret fut rendu sur le rapport de M. de la Rochefoucauld, l'un des descendants du cardinal qui avait détruit le couvent des Haudriettes et réuni leurs biens à ceux des religieuses de l'Assomption. Durant la tourmente révolutionnaire l'église de ces religieuses fut transformée en magasin et les archives du couvent furent brûlées. Après le concordat le premier consul décida que l'église de l'Assomption serait à l'avenir la paroisse du premier arrondissement de Paris, en attendant la construction de l'église de la Madeleine. D'après le décret du 26 janvier 1856 elle doit former une nouvelle paroisse; en attendant, on y célèbre des offices comme dans une chapelle ouverte au public. C'est dans la chaire de l'Assomption que, pour la première fois, à Paris, s'est fait entendre l'illustre Père Ventura, dont on déplore aujourd'hui la perte. Les paroles qu'il prononça alors produisirent une vive impression. « Bons habitants de Paris, dit-il, j'espère que vous ne serez pas moins indulgents que les habitants du Midi pour l'Italien qui a peut-être le plus aimé la France. J'espère que vous voudrez bien lui pardonner le défaut de forme grâce à l'importance du sujet. J'espère que, me trouvant assez zélé pour votre salut, assez chrétien, assez catholique, vous me trouverez, par cela même, assez français. »

Quelques établissements d'un autre ordre furent fondés à Paris durant la même période. En premier lieu nous mentionnerons la *boucherie de Saint-Germain des Prés*.

Elle dut son origine, selon Sauval, à l'abbé Gérard de Moret, qui permit, en 1274, « à la prière des habitants

d'alentour, » aux bouchers de la rue de Saint-Germain d'établir seize étaux dans la campagne, entre les murs de l'abbaye et ceux de l'Université, sur le chemin qui conduisait au couvent des Frères mineurs ou Cordeliers. Le terrain fut bientôt couvert de maisons, et l'établissement des bouchers donna son nom à la rue des *Boucheries Saint-Germain*. Les bouchers de Saint-Germain, pour prix de l'autorisation qu'ils recevaient, s'engagèrent à payer une rente de 20 livres tournois à l'abbé, et autant au prévôt du monastère, à ne pas augmenter le nombre des étaux et à n'en louer aucun qu'à des gens originaires du bourg de Saint-Germain. A défaut de payement, dit l'acte dressé à ce sujet, l'abbé pouvait faire saisir les viandes et en disposer sans être obligé à restitution. Dans le livre de la *Taille de Paris,* de l'an 1292, publié par M. Géraud, figure, parmi l'énumération des rues qui étaient hors des murs, la rue *de la Boucherie de la ville de Saint-Germain des Prés*, où se trouvaient, entre autres habitants imposables, cinq bouchers. En 1374 les descendants de ceux qui avaient obtenu la concession de Gérard augmentèrent la rente en s'obligeant à payer 20 livres parisis au lieu de 20 livres tournois; ils disent dans l'acte que les seize étaux, qui ne pourront être augmentés, « sont et seront dans la rue par où l'on va de l'église de Saint-Germain à la porte de Paris près des Frères mineurs. » Outre ces seize étaux, il en existait trois autres appartenant en propre aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain, qui ne pouvaient les donner qu'à des personnes nées ou mariées dans le bourg. Après la bataille de Poitiers et la prise du roi Jean, lorsque le roi d'Angleterre menaçait d'assiéger Paris du côté de Montlhéry, les boucheries furent transférées

dans l'intérieur de la ville, sur le terrain de l'Université; ensuite, lors des sanglants démêlés des maisons d'Orléans et de Bourgogne, les bouchers furent désarmés, ainsi que ceux de Sainte-Geneviève, et les étaux transférés au bout du pont Saint-Michel, sur le quai, devant l'hôtel de la Couronne; mais plus tard ils furent rétablis dans le faubourg Saint-Germain, où ils se multiplièrent bientôt, au point que les trois maisons réservées aux religieux, en 1374, devinrent la petite boucherie jointe au marché Saint-Germain (1).

Ici nous devons rappeler les commencements d'une institution utile; nous voulons parler de la *confrérie des Chirurgiens*.

Fondée par Jean Pitard, chirurgien de saint Louis, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien, cette confrérie ne fut régulièrement organisée et légalement autorisée que sous le règne de Philippe le Hardi, vers l'an 1278. Tous ses membres se réunissaient dans l'église Saint-Côme et juraient d'observer les règles établies par les statuts, et dont plusieurs sont rappelées dans un arrêté du prévôt de Paris dont la date remonte aux dernières années du treizième siècle. Il y est dit, entre autres choses : « Et come en Paris soient aucun et aucune qui s'entremètent de cyrurgie qui n'en sunt pas digne, et perilz de mort d'omes et de méhains de menbres en aviennent et porroient avenir, li prevoz de Paris, par le conseil de bonnes gens et de preudomes du mestier, a esleu vj des meilleurs et des plus loiaus cyrurgiens de Paris; liquel ont juré sur sains, devant le prevost, que eus bien et loiaument

(1) M. de Gaulle.

en cercheront et examineront ceus qu'il créeront et cuideront qu'il ne soient digne d'ouvrer. Et n'en déporteront ne greveront, ne por amour ne por haine. Et ceus qui ne seront digne, il nous en bandront les nons en escrit, et nos leur deffendrons le mestier, segont ce que nos verrons que resons soit. Et si nous bandront en escrit les nons de ceus qui seront digne d'ouvrer de cyrurgie pour fère le serment devant dit. Se aucun des vj jurez devanz diz moroit, li v esliroient le plus preudome et le meilleur de cyrurgie qu'ils trouveroient, et le nous bandroient en escrit ou lieu de celui qui mors seroit, et feroit le serment dessus dit. Li vj jurez desus diz, pour services des serjans et por autres coustanges qu'il auront ou mestier desus dit, auront le quart denier des amendes qu'il feront lever du mestier, si come de ceux qui iroient contre leur serment, et come de ceux à qui nous deffendrons le mestier qui n'en sont digne, se il s'en entremetoient sur nostre deffense. » Par une ordonnance datée du mois de novembre 1311 Philippe le Bel défendit « à quelque homme ou femme que ce soit d'exercer l'art de chirurgie, en public ou en particulier, s'ils n'ont esté auparavant examinez et approuvez par les chirurgiens jurez de Paris, appelez par maistre Jean Pitard, chirurgien juré du roy au Chastelet de Paris, ou par ses successeurs dans ceste office. »

Les barbiers étaient alors chirurgiens pour la plupart, ce qui fit naître souvent des querelles entre ces deux corporations. Les chirurgiens, protégés par le prévôt, firent signer, en 1301, à tous les barbiers, au nombre de vingt-six, la déclaration suivante : « L'an de grace mille trois cens et un, le lundi après la mi-aoust, furent semons tuit

li barbier qui s'entremètent de chirurgie, dont les noms sont cideseuz escriz, et leur fut défendu, suz peine de cors et de avoir, que cil qui se dient cirurgier barbier que ils ne ouvreront de l'art de cirurgie devant ce que il soit examinez des mestres de cirurgie, savoir ou non se il est souffisant audit mestier fère; item, que nul barbier, se ce n'est en aucun besoin d'estancher le blécié, il ne s'en pourra entremètre dudit mestier; et si tost que il aura estenchié ou afeté, il le fera savoir à joustice, c'est à savoir au prévost de Paris ou à son lieutenant, sus la peine desus dite. » Les barbiers avaient à la tête de leur corporation le premier barbier du roi. En 1577 leur chef, Jean de Pracontal, obtint de Claude Rousselet, doyen de la faculté de médecine, que les barbiers-chirurgiens, désignés sous le nom de chirurgiens de *robes courtes*, fussent admis au nombre des écoliers. Cette décision fut la source de soixante années de procès et de querelles entre les chirurgiens de *robes courtes* et les confrères de Saint-Côme. Enfin ils se réunirent. Quatre ans après, en 1660, un arrêt du Parlement, sollicité par la faculté de médecine et l'Université, défendit aux barbiers-chirurgiens de prendre la qualité de *bacheliers*, *licenciés*, *docteurs et collége*, mais seulement celle d'*aspirans*, *maîtres et communauté* (1).

A plusieurs reprises nous avons parlé de la haute cour de justice qui porte dans notre histoire le nom de Parlement de Paris; ce fut durant la période dont nous venons d'esquisser le récit, et sous le règne de Philippe le Bel, que cette magistrature devint sédentaire et reçut une organisation régulière. Pour ne point revenir, à chaque règne,

(1) M. de Gaulle.

sur cette institution judiciaire et sur les développements qu'elle reçut avec le temps, nous croyons nécessaire d'anticiper une fois de plus sur les dates, et de grouper ici les divers détails qui se rattachent au parlement de Paris envisagé comme pouvoir et comme tribunal.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette cour de justice, comme tous les corps dont les pouvoirs ne reposent que sur des traditions et des précédents, n'avait que des droits imparfaitement définis. Dans l'origine elle avait été instituée pour appliquer et interpréter le droit civil ou les coutumes ; alors elle suivait le roi dans ses excursions, elle était ambulatoire, afin qu'il fût bien prouvé que la justice émanait du monarque et ne pouvait être distraite de son autorité. La nécessité des choses, la multiplicité des affaires avaient plus tard modifié cette situation, et le Parlement était devenu sédentaire. On s'était néanmoins efforcé de limiter sa juridiction en créant de pareilles cours de justice dans les grandes provinces, et toutefois, en face de la mobilité des institutions et des offices, le Parlement de Paris ayant conservé un caractère de stabilité et de permanence, l'opinion publique avait tenu compte de lui et les rois eux-mêmes l'avaient pris pour arbitre.

L'organisation du Parlement de Paris se compléta lentement et successivement. Cette compagnie formait un corps unique, mais pour l'expédition des affaires elle était partagée en plusieurs chambres, qui avaient chacune leur compétence particulière.

La *grand'chambre*, qui remplaçait en quelque sorte la chambre aux plaids ou des hauts barons du parlement de saint Louis, était composée du premier président de

la compagnie (1), de neuf présidents à mortier, ainsi nommés parce qu'ils portaient le bonnet ou *mortier*, qui était la marque distinctive de la justie souveraine, de vingt-cinq conseillers laïques et de douze conseillers clercs. Les princes, les ducs et pairs, le chancelier ou le garde des sceaux, les conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes de l'hôtel désignés par le roi, l'archevêque de Paris et le bailli de Cluny y avaient séance. Les Pairs, en leur qualité de premiers conseillers du Parlement, prenaient rang après les présidents. C'était, à proprement parler, la chambre des plaidoyers. On portait devant elle les causes des Pairs; elle jugeait leurs procès criminels, les crimes de lèse-majesté, les contestations qui intéressaient l'Hôtel-Dieu, les hospices et l'Université, et enfin les causes des grands officiers de la couronne; elle avait la haute direction des affaires de la compagnie.

Les *enquêtes*, divisées en cinq chambres (2), jugeaient les appels portés contre toutes sentences rendues par les tribunaux inférieurs en matière civile quand le procès s'instruisait par écrit; elles jugeaient aussi les appels au correctionnel. Chacune de ces chambres avait deux présidents et vingt-cinq conseillers, qui étaient en général de jeunes magistrats ambitieux, ardents, et trop souvent disposés à servir les projets des factieux. Il y avait d'ailleurs dans les chambres des enquêtes une espèce de jalousie contre la grand'chambre, qui affectait une suprématie à laquelle les jeunes conseillers avaient peine à se soumettre. Anciennement, lorsque le parlement de Paris ordonnait qu'on

(1) C'est dans le quatorzième siècle que ce titre fut pris par le chef du Parlement; jusque-là il s'était appelé premier maître ou souverain.

(2) Elles furent réduites à trois en 1756.

sur cette institution judiciaire et sur les développements qu'elle reçut avec le temps, nous croyons nécessaire d'anticiper une fois de plus sur les dates, et de grouper ici les divers détails qui se rattachent au parlement de Paris envisagé comme pouvoir et comme tribunal.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette cour de justice, comme tous les corps dont les pouvoirs ne reposent que sur des traditions et des précédents, n'avait que des droits imparfaitement définis. Dans l'origine elle avait été instituée pour appliquer et interpréter le droit civil ou les coutumes; alors elle suivait le roi dans ses excursions, elle était ambulatoire, afin qu'il fût bien prouvé que la justice émanait du monarque et ne pouvait être distraite de son autorité. La nécessité des choses, la multiplicité des affaires avaient plus tard modifié cette situation, et le Parlement était devenu sédentaire. On s'était néanmoins efforcé de limiter sa juridiction en créant de pareilles cours de justice dans les grandes provinces, et toutefois, en face de la mobilité des institutions et des offices, le Parlement de Paris ayant conservé un caractère de stabilité et de permanence, l'opinion publique avait tenu compte de lui et les rois eux-mêmes l'avaient pris pour arbitre.

L'organisation du Parlement de Paris se compléta lentement et successivement. Cette compagnie formait un corps unique, mais pour l'expédition des affaires elle était partagée en plusieurs chambres, qui avaient chacune leur compétence particulière.

La *grand'chambre*, qui remplaçait en quelque sorte la chambre aux plaids ou des hauts barons du parlement de saint Louis, était composée du premier président de

la compagnie (1), de neuf présidents à mortier, ainsi nommés parce qu'ils portaient le bonnet ou *mortier*, qui était la marque distinctive de la justie souveraine, de vingt-cinq conseillers laïques et de douze conseillers clercs. Les princes, les ducs et pairs, le chancelier ou le garde des sceaux, les conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes de l'hôtel désignés par le roi, l'archevêque de Paris et le bailli de Cluny y avaient séance. Les Pairs, en leur qualité de premiers conseillers du Parlement, prenaient rang après les présidents. C'était, à proprement parler, la chambre des plaidoyers. On portait devant elle les causes des Pairs; elle jugeait leurs procès criminels, les crimes de lèse-majesté, les contestations qui intéressaient l'Hôtel-Dieu, les hospices et l'Université, et enfin les causes des grands officiers de la couronne; elle avait la haute direction des affaires de la compagnie.

Les *enquêtes*, divisées en cinq chambres (2), jugeaient les appels portés contre toutes sentences rendues par les tribunaux inférieurs en matière civile quand le procès s'instruisait par écrit; elles jugeaient aussi les appels au correctionnel. Chacune de ces chambres avait deux présidents et vingt-cinq conseillers, qui étaient en général de jeunes magistrats ambitieux, ardents, et trop souvent disposés à servir les projets des factieux. Il y avait d'ailleurs dans les chambres des enquêtes une espèce de jalousie contre la grand'chambre, qui affectait une suprématie à laquelle les jeunes conseillers avaient peine à se soumettre. Anciennement, lorsque le parlement de Paris ordonnait qu'on

(1) C'est dans le quatorzième siècle que ce titre fut pris par le chef du Parlement; jusque-là il s'était appelé premier maître ou souverain.

(2) Elles furent réduites à trois en 1756.

administrât la preuve de quelques faits, soit par titres, soit par témoins, les pièces qui avaient été représentées, ou le résultat des enquêtes qui avaient eu lieu, étaient apportés au Parlement, qui les renvoyait devant des *commissaires* pour les examiner. Ces commissaires ou rapporteurs, créés par saint Louis, furent, suivant Pasquier, constitués en chambre du Parlement sous le titre de chambre des *enquêtes*. Ces chambres n'avaient ni sceau ni greffe particulier; leurs arrêts étaient portés au greffe de la grand'chambre.

La chambre de la *Tournelle* jugeait les procès criminels portés par appel au Parlement; elle était prise dans la grand'chambre et dans les chambres des enquêtes. Elle fut ainsi nommée, suivant les uns, parce que les cinq derniers présidents à mortier et dix conseillers de la grand'chambre y faisaient *tour à tour* le service pendant six mois, et deux conseillers de chacune des chambres des enquêtes pendant trois mois; suivant d'autres, son nom lui vient de ce qu'elle tenait ses audiences dans la tourelle ou *tournelle* du palais.

Il y avait deux chambres *des requêtes* du palais, composées chacune de trois présidents et de quinze conseillers. Elles connaissaient en première instance, concurremment avec le tribunal des requêtes de l'hôtel (1), des causes dont l'examen lui était réservé par le privilége résultant des lettres de *committimus* et de *gardes gardiennes* accordées aux parties (2). Les chambres des requêtes étaient

(1) Le tribunal des requêtes de l'hôtel avait été spécialement institué pour juger sur les requêtes présentées par les officiers de la couronne ou de la maison du roi.

(2) On donnait ce nom à des lettres dont l'obtention était indispen-

considérées comme faisant partie du Parlement, bien que, par la nature de leurs attributions, elles fussent en quelque sorte une juridiction spéciale. Leurs membres sont souvent désignés sous le nom de députés du Parlement aux requêtes du palais; mais ils assistaient à la réunion des chambres et aux réceptions.

La chambre *de l'édit*, ainsi appelée parce qu'elle fut créée par suite des différents édits de pacification rendus sous les règnes précédents, jugeait les causes où les réformés étaient parties principales. Elle était composée de conseillers tirés de la grand'chambre et d'un membre protestant.

Toutes les chambres se réunissaient pour procéder à l'enregistrement des édits et lorsque le Parlement avait à délibérer comme corps politique; mais il n'y avait rien de réglé sur le mode de réunion. Les enquêtes prétendaient qu'il suffisait que la demande en fût faite par une de leurs chambres pour que cette réunion ne pût être refusée. La grand'chambre soutenait qu'à elle seule appartenait le droit de décider si elle devait avoir lieu, et le premier président se croyait le pouvoir de juger si la question d'opportunité devait être soumise à la grand'-chambre.

Les *mercuriales* n'étaient plus ce qu'elles avaient été lors de leur création. L'institution du tribunal de censure créé par Louis XII, et qui s'assemblait deux fois par mois, le *mercredi*, était depuis longtemps tombée en désuétude; mais l'usage de signaler publiquement, à différentes

sable, même aux privilégiés de droit, pour plaider devant le tribunal des requêtes de l'hôtel et y être jugés. Les lettres de gardes gardiennes étaient spécialement celles que l'on délivrait aux ecclésiastiques.

époques de l'année, les abus introduits dans l'administration de la justice s'était conservé. La mercuriale était un discours prononcé à huis clos, dans lequel l'orateur s'attachait à dénoncer ces abus, à rappeler à leurs devoirs publics et privés les magistrats et en général tous les gens de loi. Elle était prononcée soit par le procureur général, soit par l'un des avocats généraux.

Ces derniers magistrats remplissaient au Parlement les fonctions du ministère public.

Le procureur général représentait la personne du roi au Parlement et y agissait en son nom. Il veillait à ce que la discipline établie par les ordonnances et par les règlements fût observée.

Les avocats du roi, appelés avocats généraux depuis le seizième siècle seulement, ont une origine aussi incertaine que l'est celle du procureur général; ils formaient le conseil de ce magistrat et parlaient aux audiences.

Les gens du roi, dans beaucoup de circonstances, parlaient au Parlement contre les édits qu'ils étaient chargés de présenter au nom du roi; ils en attaquaient sans ménagement les dispositions; puis, pour remplir leur charge, ils concluaient à l'enregistrement (1). Il y avait là une contradiction apparente dont il ne faut point chercher la cause dans le désir de se concilier, même aux dépens du roi, au nom duquel on agissait, les avantages flatteurs de la popularité. Le ministère public était alors moins qu'aujourd'hui sous la dépendance du pouvoir central. La vénalité des offices avait rendu les magistrats chargés de ce service en quelque sorte pro-

(1) *Mémoires d'Omer Talon*, collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France; *Notice* sur Omer Talon, par MM. Petitot et Monmerqué.

priétaires inamovibles de leurs charges, et, tout en concluant, pour la forme, selon l'ordre royal, ils tâchaient de maintenir l'indépendance de leurs opinions. Au fond il y avait dans cette situation quelque chose d'anormal et d'irrégulier; mais les esprits n'étaient nullement choqués de voir les gens du roi perdre de vue la pensée du maître pour s'identifier aux compagnies près desquelles ils portaient la parole.

Le parlement de Paris avait de grands priviléges; tous ses membres étaient exempts de la gabelle du sel, du ban, de l'arrière-ban, du logement des gens de guerre et de divers droits seigneuriaux; ils jouissaient de la noblesse transmissible au premier degré, et non-seulement ils ne pouvaient être jugés que par les chambres assemblées, mais nulle instruction n'était permise contre eux devant tout autre juge. Leur principale prérogative était le *droit d'indult*, c'est-à-dire le droit de se présenter aux bénéfices vacants. Si le président ou le conseiller qui demandait le bénéfice était clerc il pouvait le requérir pour lui-même; s'il était laïque il pouvait le requérir pour toute autre personne. La charge de premier président n'était point vénale, et pour occuper cette haute dignité il fallait être âgé d'au moins quarante ans. Ce magistrat marchait dans les cérémonies avant le gouverneur de Paris et avait à sa porte une garde d'honneur (1).

(1) Voici la liste des premiers présidents du parlement de Paris jusqu'au 5 novembre 1789 :

Simon de Buci, jusqu'en 1371.
Guillaume de Séris ou de Sens Ier, 1373.
Pierre d'Orgemont, 1373.
Arnauld de Corbie, 1388.
Guillaume de Sens II, 1399.
Jean de Popincourt, 1403.
Henri de Marle, 1413.

Le costume de cérémonie du premier président et des présidents à mortier était le manteau d'écarlate fourré d'hermine et le *mortier* ou toque de velours noir. Le premier président portait deux galons d'or à son mortier; les autres présidents n'en avaient qu'un. Les conseillers, avocats et procureurs généraux avaient la robe d'écarlate et le chaperon rouge fourré d'hermine. Les greffiers en chef portaient la robe rouge avec l'*épitoge* (ancien chaperon des présidents à mortier). Le greffier criminel et les quatre secrétaires de la cour avaient la robe rouge, ainsi que le premier huissier, dont le bonnet de drap d'or

Robert Mauger, 1418.
Philippe de Morvilliers, 1436.
Adam de Cambrai, 1456.
Yves de Scepeaux, 1461.
Elie de Tourette ou Torrette, 1461.
Matthieu de Nanterre, 1465.
Jean Dauvet, 1471.
Jean de Montigny, *surnommé* le Boulanger, 1481.
Jean de la Vacquerie, 1497.
Pierre Cotardi ou de Courtardi, 1505.
Jean de Gannai, 1507.
Antoine Duprat, 1514.
Pierre Mondot de la Marthonie, 1519.
Jean de Selves, 1529.
Pierre Lizet, 1550.
Jean Bertrand, 1551.
Gilles Lemaître, 1562.
Christophe de Thou, 1582.
Achille de Harlay Ier, 1611.
Nicolas de Verdun, 1627.
Jérôme de Hacqueville, 1628.
Jean Bochard de Champigny, 1630.
Nicolas Le Jay, 1640.
Matthieu Molé, 1653.
Pomponne de Bellièvre, 1657.
Guillaume de Lamoignon, 1677.
Nicolas Potier de Novion, 1689.
Achille de Harlay II, 1707.
Louis Lepelletier Ier, 1712.
Jean-Antoine de Mesmes, 1723.
André Potier de Novion, 1724.
Antoine Portail, 1736.
Louis Lepelletier II, 1743.
René-Charles de Maupeou, 1757.
Matthieu-François Molé, 1763.
René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, 1768.
Étienne-François d'Aligre Ier, 1771.
Louis-Jean Berthier de Sauvigny, 1775.
Étienne-François d'Aligre II, 1788
Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, 1789.
Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Saron, 5 novembre 1789.

était fourré d'hermine et enrichi de perles. Le premier président et les autres présidents étaient conduits dans le palais par les huissiers, la baguette à la main, et lorsqu'ils sortaient les huissiers marchaient devant eux jusqu'à la Sainte-Chapelle.

En 1284 Philippe le Hardi ordonna aux avocats des cours et justices de jurer sur le saint Évangile, sous peine d'interdiction, qu'ils ne soutiendraient que des causes justes, qu'ils les défendraient avec autant de zèle que de fidélité, qu'ils les abandonneraient dès qu'ils verraient qu'elles étaient fondées sur des chicanes et sur la méchanceté; que leurs honoraires seraient proportionnés à leur mérite et à la difficulté du procès, sans néanmoins pouvoir excéder la somme de trente livres; qu'ils engageraient leur foi de ne rien prendre, ni directement ni indirectement; que, s'ils violaient leur promesse, ils seraient notés de parjure et d'infamie, exclus de leurs fonctions et punis par les juges suivant la qualité du méfait; enfin ils devaient renouveler ce serment tous les ans. Cette ordonnance, qui est datée de Paris, du mardi avant la fête de Saint-Simon et Saint-Jude, était publiée aux assises trois fois l'année. Le nombre des avocats au parlement de Paris s'éleva dans les derniers temps à plus de six cents.

Mentionnons ici un singulier droit concédé au parlement de Paris (plus tard à d'autres parlements de France) et qu'on appelait le *droit des roses*. « Les ducs et pairs, dit Sauval, soit qu'ils fussent princes ou fils de France, étoient tenus de porter tous les ans des roses au Parlement... Les Pairs de France des derniers temps devoient et présentoient eux-mêmes des roses au Parlement en avril, mai et juin, lorsqu'on appeloit leurs rôles. Les

princes étrangers, les cardinaux, les princes du sang, les enfants de France, même les rois et les reines de Navarre, dont les pairies se trouvoient dans son ressort, en faisoient autant... Il ne serviroit de rien de rapporter les noms des Pairs qui rendoient ce devoir au Parlement; il suffit, en un mot, de savoir qu'il se rendoit par tous ceux qui avoient des pairies dans son ressort. Parmi les princes du sang je trouve, avec les ducs de Vendôme, de Beaumont et de Montpensier, ceux de Château-Thierri, de Saint-Fargeau, d'Angoulême et plusieurs autres. Je trouve même qu'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Jeanne d'Albret, sa femme, s'y assujettirent en qualité de ducs de Vendôme, comme les Pairs gentilshommes et princes étrangers, et, de plus, qu'en 1586 Henri, leur fils, simple roi de Navarre alors, justifia au procureur général que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient jamais manqué de *s'asservir* à cette redevance. Enfin des fils de France, en 1577, et depuis encore François, duc d'Alençon, fils de Henri II, s'y soumirent ainsi que les autres. Personne en un mot, ni depuis ni auparavant, ne s'en est garanti que nos rois et nos reines (1). Avec tout cela nous ne savons point ni la cause d'une telle sujétion, ni le temps qu'elle commença. Bien davantage nous ne savons pas quand elle a cessé, quoique ç'ait été de nos jours ou le siècle passé vers la fin (2); d'ailleurs nous

(1) Sauval dit dans un autre endroit : « Le roi paye encore tous les ans un droit de roses au Parlement et à toutes les cours souveraines de Paris. » Rien de plus fréquent chez cet écrivain que de semblables contradictions.

(2) Il y a apparence que c'est sous le ministère du cardinal de Richelieu. Hurtaut, t. III, p. 770.

savons aussi peu comment elle s'observoit à Paris. Si c'étoit de même qu'à Toulouse, voici en peu de mots comment la chose se passoit. On choisissoit un jour qu'il y avoit audience en la grand'chambre; ce jour-là le Pair qui présentoit les roses faisoit joncher de roses, de fleurs et d'herbes odoriférantes, toutes les chambres du Parlement avant l'audience. Il donnoit à déjeuner splendidement aux présidents et aux conseillers, même aux greffiers et huissiers de la cour; ensuite il venoit dans chaque chambre, faisant porter devant lui un grand bassin d'argent, non-seulement plein d'autant de bouquets d'œillets, de roses et autres fleurs de soie et naturelles qu'il y avoit d'officiers, mais aussi d'autant de couronnes de même, rehaussées de ses armes. Après on lui donnoit audience à la grand'chambre, puis on disoit la messe. Cependant les hautbois jouoient incessamment, hormis pendant l'audience, et même alloient jouer chez les présidents durant leur dînée. A cela je puis ajouter trois choses pratiquées à Paris : que celui qui écrivoit sous le greffier avoit son droit de roses; que le Parlement avoit son faiseur de roses, appelé le *rosier de la cour,* et que les Pairs achetoient de lui celles dont ils faisoient leur présent. Je ne m'amuserai pas à dire qu'ils présentoient des roses, des boutons et des chapeaux de roses, au lieu des couronnes du parlement de Toulouse, puisque nous ne mettons point de différence, ou bien peu, entre chapeau et couronnes de roses. »

Le *haut et souverain empire de Galilée* était une communauté formée par les clercs des procureurs de la chambre des comptes, pour juger en dernier ressort les contestations qui s'élevaient entre eux. Par un esprit de vanterie assez

commun aux associations d'hommes de loi à cette époque, les clercs donnèrent à leur corporation le titre pompeux d'*empire*, et, comme ils tenaient leurs assemblées dans lapetite rue de *Galilée*, plus tard rue de Nazareth, située dans l'enclos du Palais de Justice et voisine de la chambre des comptes, ils la décorèrent du nom de *haut et puissant empire de Galilée*.

Le chef de cette juridiction prenait le titre d'*empereur de Galilée;* son chancelier était le second officier; mais Henri III ayant défendu qu'aucun de ses sujets prît le titre de *roi*, comme le faisaient le président de la Basoche et les chefs de plusieurs autres communautés, le titre et les fonctions d'*empereur* n'existèrent plus dans la juridiction des clercs des procureurs de la chambre des comptes. Elle conserva néanmoins toujours le titre d'*empire*, sous la présidence du chancelier, qui devint ainsi le premier officier. — L'empire de Galilée avait un protecteur au sein de la chambre des comptes; c'était le doyen des conseillers-maîtres, qui avait en même temps autorité sur le chancelier et les clercs, et qui pouvait, quand il le jugeait nécessaire, faire tels règlements qu'il lui convenait pour la discipline de l'empire; ces règlements était ainsi adressés : *A nos amés et féaux chanceliers et officiers de l'empire*, etc. Les édits des *empereurs* portaient ces protocoles : « A tous présents et à venir, salut, etc... Nous avons, par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré et ordonné, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît... Si mandons à nos amés et féaux chancelier et officiers dudit empire que ces présents articles du règlement, en forme d'édit, ils fassent lire, publier et enregistrer, etc. » L'autorité de ces em-

pereurs ne les rendait ni plus puissants ni plus respectables aux yeux de la chambre, et l'un d'eux, ayant fait enlever le manteau à l'un de ses sujets qui refusait de payer une amende, fut, sur la plainte du clerc, saisi et emprisonné sans façon, le 5 février 1500. Chaque année, la veille et le jour de la fête des Rois, les sujets de l'*empire de Galilée* allaient, en pompe et accompagnés de musiciens, porter les gâteaux des Rois à tous les membres de la chambre et leur donner des aubades.

Une corporation analogue, bien autrement puissante, était la Basoche, association désignée sous le titre de royaume et dont Philippe le Bel régularisa l'existence. Elle se composait de tous les clercs du Parlement, et son chef portait le titre de *roi* de la Basoche.

Ce singulier monarque avait droit de battre monnaie, mais cette monnaie n'avait cours que parmi les clercs ou basochiens. Le même roi avait sous ses ordres un grand nombre d'officiers, dont le plus important était le chancelier. « L'élection, dit Félibien, s'en fait tous les ans, huit jours après la Saint-Martin, par l'ancien conseil; il est reçu dans l'assemblée des procureurs et fait le serment entre les mains du président chancelier, qui n'est plus après cela que vice-chancelier, et livre au nouveau chancelier les sceaux d'argent où sont les armes de la Basoche, composées d'une escritoire sur un champ fleurdelisé, le tout surmonté de casque et de morion, en signe de royauté. Le chancelier juge souverainement toutes les causes de son ressort, avec douze maistres des requestes ordinaires, ou du moins avec sept d'entre eux. Outre ces douze il y en a trois autres extraordinaires qui sont deux ans en charge, et puis peuvent

monter au rang des ordinaires. Ces trois sont le grand-référendaire, qui fait le rapport des lettres, le grand-audiencier et le grand-aumosnier, chargé de distribuer aux pauvres les amendes qu'il a esté ordonné d'emploier aux œuvres pieuses, ce qu'il ne peut faire cependant qu'en présence du chancelier et du procureur général. Celui-ci est perpétuel et nommé par le conseil, et ne peut estre destitué, sinon en cas de mariage ou de promotion à l'estat de procureur. Ni lui, ni l'avocat du roy, ni le procureur de la communauté ne prennent jamais aucunes espèces pour la visitation des procès qui leur sont mis entre les mains. Les trésoriers s'élisent deux ou trois jours avant le chancelier. Leur charge est de faire assembler le conseil tous les samedis à onze heures et de faire crier aux arrests, par trois fois, par un des huissiers du royaume.... Ils reçoivent tous les *béjaunes* des nouveaux venus, qui sont d'un teston pour le commun et, de deux pour ceux qui sont gentilshommes. Ils reçoivent aussi les amendes qui sont adjugées à la Basoche par les cours supérieures et par leur propre justice, et, quand ils ont fini leurs charges, ils peuvent monter à celles de conseillers et maistres des requestes ordinaires. Les quatre notaires-secrétaires du royaume font et signent toutes les lettres de provisions des officiers et suppléent en l'absence du greffier. Le premier huissier assiste aux plaidoiries avec son mortier et appelle toutes les causes qui lui sont données. Les autres huissiers assistent aux audiences avec leur bonnet et leur baguette, etc. »

La *monstre* ou revue des clercs de la Basoche, qui avait lieu tous les ans, faisait courir tout Paris Ces jeunes gens, tous à cheval, se divisaient en plusieurs bandes,

et chaque capitaine faisait dessiner des costumes différents.

Henri II accorda aux basochiens plusieurs priviléges. Il leur donna le droit de faire couper dans la forêt de Bondy trois chênes, dont l'un devait servir de *mai* et les autres étaient vendus au profit de la Basoche. Il leur fut aussi accordé, chaque année, une certaine partie des amendes adjugées au roi, au Parlement et à la cour des aides. Enfin le roi leur concéda l'affranchissement de tout droit pour l'expédition de leurs arrêts, et permit qu'ils prissent dans leurs armoiries le *timbre, casque et morion*, comme marque de souveraineté. Sous le règne de Henri III le nombre des sujets du roi de la Basoche, dans Paris et dans les juridictions, se montait à près de dix mille. Le prince, effrayé de la puissance de cette corporation, fit défense à son chef de prendre le titre de *roi*, et dès lors l'autorité fut entre les mains du chancelier.

Chaque année, le jeudi de la dernière semaine du carnaval, on plaidait, à l'audience de la Basoche, une cause nommée *cause grasse*, parce que la matière en était burlesque ou scandaleuse. Cette plaidoirie d'un nouveau genre égayait fort les bourgeois de Paris.

Indépendamment de l'*empire de Galilée* et du *royaume de la Basoche*, nous mentionnerons encore la basoche du Châtelet, composée de tous les clercs travaillant chez les notaires, les commissaires, les procureurs et les greffiers. Cette basoche était moins importante que celle du Parlement. Son tribunal se composait d'un *prévôt* et de quatre *trésoriers,* qui jugeaient les différends des clercs, toutes les semaines, en la chambre de police; l'appel de ses jugements se relevait au présidial. Les clercs du Châ-

telet étaient taxés, pour leur bienvenue et entrée, à la somme de dix sous parisis; s'ils s'y refusaient ils étaient condamnés à huit sous, et, en cas de nouveau refus, on était en droit de vendre leurs effets. La basoche du Châtelet, qui, d'après une ordonnance, se qualifiait de *basoche régnante en titre et triomphe d'honneur*, faisait célébrer, le jour de Saint-Nicolas, une messe solennelle, et donnait à cette occasion un dîner et des fêtes auxquels assistaient les magistrats du Châtelet.

Les basochiens de Paris furent les premiers acteurs dramatiques de la France du moyen âge; ils jouaient publiquement, dans la grand'salle du Palais, des pièces de théâtre de leur composition, qu'ils appelaient *farces*, *soties* ou *moralités*. Ni la décence, ni les convenances n'étaient respectées par ces Aristophanes du prétoire ou du greffe.

En 1528 un des capitaines de la Basoche voulut, dans la cérémonie de la montre, se singulariser; il composa sa compagnie de femmes et de jeunes clercs déguisés en femmes. Cette compagnie féminine figura en public. L'official de Paris s'en formalisa et fit citer devant lui le capitaine des femmes, et un clerc de cette compagnie refusa d'assister à la montre dans ce déguisement. Ces deux actes révoltèrent le roi de la Basoche, alors très-puissant; il appela comme d'abus de la citation de l'official, qui fut obligé de s'en désister, et fit condamner le clerc qui avait refusé de paraître à la montre vêtu en femme à demander pardon; et dans la formule de ce pardon on lit que : « Pour ses défenses, *qui*, *petita delicti venia,* il proteste de ne dire chose dérogeante à *la majesté royale du très-illustre roi de la Basoche*. »

Ainsi qu'on la vu plus haut Philippe le Bel autorisa

le parlement de Paris à tenir ses séances dans le palais mérovingien situé à l'extrémité occidentale de la cité, et qui avait servi de résidence à nos rois de la première et de la troisième race. L'un deux, le Capétien Robert, l'avait fait rebâtir, et plusieurs de ses successeurs, saint Louis entre autres, l'avaient notablement agrandi; Philippe le Bel acheva leur œuvre. De Philippe le Bel à Charles V et à Charles VII les rois et le Parlement n'eurent pas d'autre résidence. Celle-ci était fort vaste, et, indépenpendamment de l'enceinte qu'occupent aujourd'hui le Palais de Justice, la Conciergerie et la préfecture de Police, le palais du roi et du Parlement, au quatorzième siècle, couvrait de ses édifices et de ses jardins une superficie équivalente à plus d'un tiers de l'étendue totale de la cité, notamment la rue de Harlay, la place Dauphine, le quai des Orfévres et le quai de l'Horloge. On attribue à saint Louis la construction des salles basses situées au-dessous de la grande salle du Palais, et dont l'une porte encore le nom de *cuisines de saint Louis*. A l'étage supérieur, la *grand'chambre*, qui de nos jours a été attribuée à la Cour de Cassation, fut longtemps appelée chambre de saint Louis.

Jusques au dix-septième siècle on remarquait dans ce palais du roi et de la justice une vaste salle qui servait à la réception des hommages des vassaux, aux audiences des ambassadeurs, aux festins publics et aux noces des enfants des rois. Cette salle, simple dans sa construction et seulement couverte en charpente, était ornée des effigies des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à François I[er]. Au-dessous de chacune d'elles se lisait une inscription indicative de l'avénement de chacun d'eux au trône et de sa

mort. On voyait, vers une des extrémités de cette salle, la fameuse table de marbre dont la grandeur devait être considérable.

Sur cette table, dans les grandes solennités, se faisaient les festins royaux; autour d'elle s'asseyaient alors les personnages à tête couronnée; les princes et seigneurs mangeaient sur des tables particulières.

Autour de cette table siégeaient aussi trois tribunaux, la *Connétablie,* l'*Amirauté,* les *Eaux et Forêts de France,* tribunaux qui, malgré la destruction de la table, lors d'un événement dont je vais parler, ont conservé jusqu'en 1790 la dénomination de *Table de Marbre.*

Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618 le feu prit à cette salle ; favorisé par un violent vent du midi, il la consuma, ainsi que plusieurs autres parties du palais. Les statues des rois et la table de marbre furent brisées et anéanties pour jamais.

« Le feu, dit Félibien, prit d'abord à la charpente de la grande salle, et, comme il faisoit beaucoup de vent, tout le lambris, qui estoit d'un bois sec et vernissé, s'embrasa en peu de temps. Les solives et les poutres qui soustenoient le comble tombèrent par grosses pièces sur les boutiques des marchands sur les bancs des procureurs et sur la chapelle, remplie alors de cierges et de torches qui s'enflammèrent à l'instant et augmentèrent l'incendie. Les marchands, accourus au bruit du feu, ne purent presque rien sauver de leurs marchandises. On sauva seulement les registres de quelques greffes qui n'estoient pas dans la grande salle. L'embrasement, augmentant par un vent de midi fort violent, consuma en moins d'une demi-heure les requestes de l'hostel, le greffe du trésor, la première

chambre des enquestes et le parquet des huissiers. Le feu prit incontinent à une tourelle près de la Conciergerie, et en des greffes dont les papiers furent bruslés. Alors s'éleva une clameur des prisonniers, qui crièrent que la fumée les estouffoit. Plusieurs se sauvèrent malgré le geolier; mais le procureur général fit conduire les principaux au Chastelet et dans les autres prisons de Paris. Le vent devint si violent qu'il porta des ardoises jusque vers Saint-Eustache. Lorsque le reste du comble de la grand'chambre vint à tomber, un brandon enflammé, emporté par le vent, alla mettre le feu à un nid d'oiseau au haut de la tour de l'Horloge, qui eust couru grand risque si on n'eust descouvert promptement la tour pour couper le cours du feu. Le premier président, le procureur-général, le lieutenant civil et le prévost des marchands donnèrent de si bons ordres que l'on fut redevable à leur prudence, aussi bien qu'à la hardiesse et à l'adresse des ouvriers, de la conservation de la grand'chambre, de la cour des aydes, de la galerie aux merciers et des autres appartements du Palais, qui furent garantis de l'incendie. Pour avoir de l'eau en abondance, le prévost des marchands ordonna aux habitants des ponts les plus voisins et à ceux des rues de la Cité aux environs du Palais de tirer de l'eau de la Seine et des puits, et de la répandre dans le ruisseau, pour la faire couler de là dans la cour du Palais, où il se forma en moins de rien un lac qui fournit abondamment toute l'eau dont on eut besoin. On se servit aussi de quantité de foin mouillé et de fumier. Mais tout cela ne put empescher que les murailles ne fussent fort endommagées. La table de Marbre fut réduite en pièces, et toutes les statues des roys, élevées contre les murs, brisées et perdues. Le len-

demain de l'incendie le Parlement rendit un arrest pour obliger tous ceux qui avoient pris ou trouvé des sacs de procès, pièces, titres, registres ou autres papiers, de les remettre entre les mains de Jean du Tillet, greffier de la cour, avec deffense aux apoticaires, merciers, papetiers, épiciers et autres, de les acheter, sous peine de punition exemplaire. »

Il fallut réparer tant de ravages et construire une salle nouvelle. En 1620 le roi ordonna la vente des places vagues qui se trouvaient au long de fossés de Saint-Germain des Prés, et le prix de leur vente fut affecté aux frais de cette reconstruction. Jacques de Brosses fut chargé de ce travail ; il le termina en 1622.

Il n'existe point en France de salle plus vaste ; sa longueur est de soixante-douze mètres et sa largeur de vingt-huit. Son intérieur est, par un rang de piliers et d'arcades, divisé en deux nefs égales. Ces piliers et ces arcades contribuent à supporter les deux voûtes à pleins cintres et en pierres de taille qui la couvrent. L'architecture y a employé l'ordre dorique, qui donne à cet édifice un caractère mâle, solide et convenable à sa destination. Quelques irrégularités de détail n'empêchent pas d'admirer l'ensemble imposant et majestueux de cette construction. Dans l'état actuel des choses la plus grande partie du rez-de-chaussée du Palais appartient encore au style ogival des règnes de saint Louis et de Philippe-Auguste.

Nous avons à plusieurs reprises, notamment en esquissant le règne de Louis-le-Gros, fait mention de la forteresse qui existait à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change et qu'on appelait le *Châtelet*. Dès que Paris eut vu agrandir considérablement son enceinte, sous Philippe-

Auguste, cette forteresse, devenue inutile à la défense de la ville, fut bientôt destinée au siége des juridictions de la prévôté et vicomté de Paris. On ne connaît point l'époque précise de l'établissement de ces juridictions dans cet édifice; mais l'on sait qu'en 1302 Philippe le Bel rendit une ordonnance portant règlement pour les officiers du Châtelet, par laquelle il y établit quatre-vingts sergents à cheval, quatre-vingts sergents à pied, tous suffisamment armés, et des juges, nommés *auditeurs*, chargés d'entendre les témoins ; ces juges ne pouvaient juger qu'en première instance.

Cette ordonnance ne créa point une juridiction, elle la régularisa, et on voit, par quelques-uns de ses articles, qu'elle existait bien avant Philippe IV. Un mandat de ce roi, de l'an 1300, mentionne le Châtelet comme le siége d'une juridiction préexistante, et réduit le nombre des notaires de Paris, qui en dépendaient, à soixante.

La cour du Châtelet, avant la Révolution, était présidée par le prévôt, le lieutenant général de police et deux lieutenants particuliers; elle se composait en outre de cinquante-cinq conseillers et de dix conseillers honoraires, et se divisait en quatre sections : l'*audience du Parc civil*, celle du *Présidial*, la *chambre du Conseil* et la *Chambre criminelle*.

La justice se rendait au Châtelet au nom du prévôt de Paris, et c'était une justice d'épée. Elle comprenait la ville, la prévôté et la vicomté de Paris.

Les compilateurs Hurtaut et Magny disent à ce sujet : « Le prévôt de Paris est chef du Châtelet et y représente le roi au fait de la justice, suivant l'expression du Grand Coutumier, ce qui fait qu'il y a un dais toujours subsistant,

distinction aussi ancienne que son office de prévôt. Il est chef de la noblesse et la commande à l'arrière-ban, sans être sujet aux gouverneurs, au lieu que les baillis et les sénéchaux y sont assujettis. Il a douze gardes de toute ancienneté, qui, selon un arrêt de 1566, doivent avoir hoquetons et hallebardes, en le suivant à l'audience et par la ville. Ces gardes sont huissiers exploitans par tout le royaume et journellement dans Paris. Avant la création des huissiers audienciers ces gardes avoient fonctions d'audienciers et faisoient *bailler les audiences.*

« Le prévôt de Paris a une séance marquée, aux lits de justice, au-dessous du grand-chambellan. Il a la garde du parquet, et le droit d'assister aux états généraux comme premier juge ordinaire et politique de la capitale du royaume. Son habillement est semblable à celui des ducs et pairs, et il porte un bâton de commandant couvert d'une toile d'argent ou de velours blanc.

« Le prévôt de Paris, et non autre, connoît du privilége des bourgeois de Paris pour arrêter leurs débiteurs forains. Ce privilége fut accordé par Louis le Gros en 1134.

« La charge de prévôt de Paris est toujours remplie; car dès qu'elle vaque, ou par la mort, ou par la démission du prévôt, elle passe au procureur général du Parlement. Le roi reprend, pour ainsi dire, par les mains de son procureur général, l'office vacant, jusqu'à ce qu'il y ait pourvu.

« Le prévôt de Paris est le conservateur des priviléges de l'Université; c'est pour cette conservation que Philippe-Auguste ordonna, par ses lettres de l'an 1200, que le prévôt de Paris prêtât serment entre les mains du rec-

teur de l'Université et qu'à jamais il fît personnellement ce serment. Les prévôts de Paris ont régulièrement prêté ce serment aux recteurs de l'Université jusqu'au commencement du dix-septième siècle, que le prévôt de Paris commença à être troublé dans l'exercice de sa juridiction par son lieutenant civil. »

Les officiers du Châtelet célébraient chaque année, le lundi après le dimanche de la Trinité, une fête ou cavalcade appelée *la montre*. Sa marche était ouverte par une musique guerrière, composée de timbales, trompettes, hautbois, et par les attributs d'une justice militaire, tels que le casque, la cuirasse, les gantelets, le bâton de commandement et la main de justice, emblèmes dont chacun était porté par un individu; puis suivaient quatre-vingts huissiers ou sergents à cheval, cent quatre-vingts sergents à verge, précédés de leurs trompettes et timbales, et portant leurs signes d'honneur.

Ceux qui figuraient dans cette partie de la cavalcade étaient tous vêtus en habits courts et de diverses couleurs. Venaient ensuite cent vingt huissiers priseurs, vingt huissiers audienciers, couverts de leurs robes de Palais, douze commissaires au Châtelet, en robe de soie noire; un des avocats du roi, un des lieutenants particuliers et le lieutenant civil: ces derniers se faisaient remarquer par leur robe rouge; puis des greffiers du Châtelet et quelques huissiers fermaient la marche.

Cette cavalcade se portait successivement chez le chancelier, le premier président, le procureur général, et chez le prévôt de Paris.

Elle avait sans doute la même origine, le même motif que les marches pompeuses que célébraient les clercs de la

chambre des comptes et ceux du Parlement ; mais elle s'est maintenue plus longtemps, et la montre du Châtelet n'a cessé qu'à l'époque de la révolution de 1789, qui a mis fin à des coutumes et à des institutions bien autrement dignes de respect.



LIVRE VIII.

PARIS SOUS LES PREMIERS VALOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Paris sous Philippe VI (1328-1350).

La race de Hugues Capet avait déjà donné à la France quatorze rois lorsque sa descendance directe s'éteignit avec Charles le Bel. La reine Jeanne, veuve de ce prince, enceinte au moment de sa mort, donna le jour à une fille, et pour la troisième fois le principe de l'exclusion des femmes fut consacré. Le comte de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi, fut donc proclamé roi, non sans opposition, et prit le nom de Philippe VI. Il était âgé de trente-cinq ans et doué d'une ambition plus grande que ses talents et sa prévoyance. Des soulèvements éclatèrent en Flandre ; Philippe intervint en faveur du comte que les Flamands avaient chassé, et une guerre s'engagea entre les deux pays. Lorsque les Flamands, accablés par la supériorité des forces françaises, eurent de nouveau subi le joug, une autre guerre, bien autrement désastreuse, s'éleva entre Philippe de Valois et Édouard III, roi d'Angleterre, qui prétendait avoir des droits à la couronne de notre pays et protestait contre la décision qui l'avait évincé, par application de la loi salique.

Nous n'entrerons pas dans le détail des événements qui

signalèrent ces guerres et qui couvrirent de ruines les provinces septentrionales du royaume ; les désastreuses batailles de l'Écluse et de Crécy, la prise de Calais par l'armée anglaise firent peser de longues misères sur les peuples soumis à Philippe de Valois, et Paris en eut sa large part. Ces événements sont suffisamment décrits dans les histoires générales d'Angleterre et de France ; il ne nous appartient en ce moment que de mentionner les incidents qui se rattachèrent plus particulièrement aux annales parisiennes.

Le jeune duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, étant tombé dangereusement malade, les médecins désespéraient de son salut. Le roi et la reine mirent leur espérance en Dieu et firent faire un grand nombre de processions et de prières par les gens d'Église. Pendant trois jours le couvent de Saint-Denis fut en procession, pieds nus. Le malade était à Taverny, village voisin de la capitale; après leurs trois jours de procession les religieux de Saint-Denis transportèrent à Taverny le clou et la couronne du Seigneur et le doigt du bienheureux saint Denis, et laissèrent ces saintes reliques auprès du lit du prince royal. Pendant ce temps, dit-on, le roi répétait chrétiennement : « J'ai si grand'fiance en la miséricorde de Dieu, aux mérites des saints et aux prières du peuple, que, si mon fils mouroit, il seroit ressuscité par toutes les prières qui en sont faites à Dieu ; c'est pourquoi, s'il meurt, ne l'ensevelissez pas trop tôt. » En effet, bientôt après les processions des reliques, le duc de Normandie revint à la santé. Il fut, au bout de peu de temps, en état de marcher, et aussitôt il se rendit à pied, avec son père, de Taverny jusqu'à l'église de Saint-Denis, où ils passèrent deux nuits

à veiller, rendant grâces à Dieu et à monseigneur saint Denis leur patron.

Philippe de Valois avait marié son fils aîné, Jean, duc de Normandie, à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême. Le jour de Saint-Michel 1332 il convoqua une grande assemblée solennelle à Paris pour une double cérémonie : pour armer son fils chevalier, et pour célébrer le mariage de sa fille Marie avec le fils du duc de Brabant. La fête fut splendide ; on y vit figurer les rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Brabant, de Bourbon, et l'élite de la noblesse de France. Des tournois eurent lieu dans une plaine voisine du Louvre. Les chevaliers bretons se distinguèrent surtout parmi tant de paladins ; ils recueillirent presque toutes les récompenses que, selon l'usage, dispensèrent les mains de la beauté. Une grande partie de cette noblesse bretonne s'était déclarée pendant la guerre pour la comtesse de Montfort, surnommée *Jeanne la Flamande*, contre le comte de *Blois,* son compétiteur au duché de Bretagne, ou plutôt contre *Jeanne la Boiteuse,* femme de celui-ci, qui s'était montrée plus souvent que lui à la tête des armées. Philippe, oncle et allié de cette dernière, n'avait pas pardonné aux Bretons l'appui donné à sa rivale ; on a prétendu, et par malheur beaucoup de témoignages ont rendu ce fait presque authentique, qu'une fête militaire n'avait été célébrée à Paris que pour y attirer ces gentilshommes. Quoi qu'il en soit, ils se virent brusquement arrêtés, au nombre de douze ; sans procès, sans même avoir été interrogés, ils furent conduits aux halles, exposés au pilori et décapités, à une petite distance de la lice dans laquelle ils avaient triomphé la veille. Le plus illustre de ces seigneurs par

sa puissance et son courage était Olivier, sire de Clisson.

Non content de cette cruauté le roi de France « fit prendre en Bretagne maistre Henry de Malestroict, frère dudit Geoffroi de Malestroict (l'un des suppliciés), lequel Henry estoit clerc et diacre; et, pour ce que l'évesque de Paris le demanda comme clerc, il le fit mener en sa cité, sans chapperon, lié de chaisnes de fer, en un tombereau, sur un gros bois mis de travers, afin de le vilipender et que tous le pussent mieux voir à leur aise. Puis après, par commission que ledict roi Philippe impétra du pape de le dégrader de diacre et de tout autre ordre, le fit mettre en une échelle et montrer à tout le peuple de Paris, lequel, à la faveur de leur roi, le lapidèrent; et mourut trois jours après (1). » On donna pour prétexte à ces exécutions que les seigneurs mis à mort avaient traîtreusement fait alliance avec le roi d'Angleterre; mais ce crime ne fut pas prouvé, et aucune forme judiciaire ne permit à la vérité de se faire jour.

Épuisé par les acquisitions territoriales, par les guerres et même par les traités de paix, Philippe de Valois songea à remplir ses coffres demeurés vides. Il rendit à Paris une ordonnance établissant, au profit du trésor royal, le monopole du sel dans tout le royaume. Six commissaires furent préposés à la création de *gabelles* ou greniers à sel, à la direction de ces établissements, au choix des agents inférieurs, enfin au jugement des questions relatives au nouvel impôt, circonstance qu'il convient de remarquer, parce que les commissaires des gabelles se trouvaient ainsi soustraits à toute autre juridiction, et en particulier à celle de

(1) Pierre Le Baud, *Hist. de Bretagne.*

la chambre des comptes et du Parlement, en même temps qu'ils tiraient de leur institution un pouvoir sans limite pour tout ce qui concernait la levée, l'importance, la régie de l'impôt, le prix et la vente du sel. Philippe VI ne se contentant pas de cette combinaison fiscale, qui fut toujours impopulaire, eut la pensée d'introduire en France une contribution déjà établie dans quelques royaumes, c'est-à-dire l'impôt du vingtième de la valeur de chaque marchandise, perçu au moment de chaque vente. Appréhendant toutefois des réclamations et des résistances, il convoqua au mois d'août 1343 une assemblée des états généraux du royaume, à laquelle devaient également assister les députés du Languedoc. Cette dernière province obtint de rester exempte du nouvel impôt, moyennant de fortes sommes qu'elle donna pour se racheter. Le reste du royaume subit la taxe très-lourde et très-difficile à percevoir que Philippe voulait introduire. Peu de jours après, ce roi publia une nouvelle ordonnance sur les monnaies, qui durent être réduites, mais peu à peu et graduellement, au cinquième de leur valeur. D'autres édits, en vue de remédier à la disette factice que la dépréciation des monnaies venait de causer, obligèrent les marchands de grains de vendre les blés et les farines à un prix déterminé, sous peine de confiscation et d'amende. Ces mesures tyranniques ne pouvaient avoir pour résultat de faire naître la confiance; il est évident qu'elles soulevèrent des réclamations et des plaintes; mais les chroniques se bornent à dire : « De là vint que les blés, les vins et autres vivres renchérirent énormément, et le peuple commença à crier et à murmurer (1). »

(1) *Chroniq. de Saint-Denis*, t. V, p. 432.

Une ordonnance royale adressée au prévôt de Paris, le 22 février 1348, rétablit les peines sévères portées du temps de saint Louis contre les blasphémateurs ; elle les condamnait à un mois de prison, pendant lequel elle leur imposait en outre un jeûne rigoureux. Pour la récidive il était ordonné qu'on couperait la lèvre supérieure au coupable avec un fer chaud, de manière à laisser voir ses dents. A celui qui blasphémait une troisième fois on coupait de même la lèvre inférieure ; enfin à celui qui persévérait encore on coupait la langue, « pour lui ôter tout moyen d'en abuser contre l'honneur de Dieu. » Or déjà, et sous le règne de saint Louis, le souverain Pontife, au lieu d'approuver de pareilles rigueurs, les avait formellement blâmées, et le pieux roi s'était vu contraint d'adoucir la sévérité excessive de ses édits.

Vers la fin de l'année 1345 les états généraux de la langue d'Oil furent convoqués à Paris par Philippe de Valois, tandis que son fils Jean convoquait à Toulouse ceux de la langue d'Oc. La double session des états eut lieu dans les premiers jours de février 1346. On y régla des questions de finances, et l'assemblée de Paris fit entendre des réclamations contre la gabelle. Le roi, pour donner satisfaction à ces plaintes, consentit à modifier son ordonnance et à introduire quelques réformes fiscales. C'est ce qui résulte d'une ordonnance rendue par le roi, le 15 février, après la session des états de langue d'Oil, et par laquelle Philippe VI nous apprend que « cette assemblée de prélats, barons, chapitres et bonnes villes de son royaume lui avoit témoigné que la gabelle du sel et les impositions des quatre deniers par livre estoient moult déplaisantes au peuple, et que, tant par icelles

comme pour les prévosts, fermiers, et les excessifs nombres des sergens, et les commissaires envoyés dans le royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se trouvoit moult aggravé. » En conséquence, pour y porter remède, le roi interdisait les emprunts forcés opérés en son nom, ainsi que les réquisitions de chevaux, de vivres et de fourrages faites sans payement préalable; il supprimait beaucoup de places inutiles, beaucoup d'usages vexatoires, et, s'il maintenait la gabelle, ce n'était, disait-il, qu'à regret et comme taxe temporaire.

En 1346 les Anglais ravagaient une partie de nos provinces et avaient remonté la rive gauche de la Seine. Rien ne put émouvoir le calme de Philippe de Valois; il laissa piller Mantes, Poissy, insulter les faubourgs de Paris, brûler Saint-Germain, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine; il laissa murmurer les Parisiens, se contenta de sauver sa capitale, mais ne put empêcher l'ennemi de trouver enfin un pont et d'occuper Pontoise. Alors il proposa une bataille dans la plaine de Vaugirard, ou bien entre Pontoise et Franconville. « Je suis dans mes domaines, répondit l'Anglais; il n'appartient à personne de me fixer l'heure ni le lieu d'une bataille. » Cependant il était obligé de quiter Pontoise; il se vengeait en ravageant Beauvais et la ville de Poix; mais il remontait vers le nord, et la bataille de Crécy, si désastreuse pour la France, et l'héroïque résistance des habitants de Calais furent les événements de cette campagne.

Bientôt après l'Europe fut désolée par la *peste noire* (1348-1349), et la France ne fut pas épargnée, non plus que Paris. Un tiers de la population succomba au fléau. « En cette année 1348, disent les chroniques, et dans la sui-

vante, il y eut à Paris et dans le royaume de France une telle mortalité parmi les hommes et les femmes, et plus parmi les jeunes gens que parmi les vieillards, qu'on pouvait à peine les ensevelir. Leur maladie durait rarement plus de deux ou trois jours; le plus souvent ils mouraient subitement, tandis qu'on les croyait encore sains et saufs... On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que, dans les temps anciens, une telle multitude de gens fût morte. Le mal semblait provenir et de l'imagination et de la contagion... Dans plusieurs villes et villages les prêtres s'éloignaient pour ne pas administrer les mourants; dans beaucoup de lieux sur vingt hommes il n'en restait pas deux en vie. Dans l'Hôtel-Dieu de Paris la mortalité fut si grande que, pendant longtemps, on emporta chaque jour cinq cents morts dans des chars, au cimetière des Innocents. » Bientôt, le terrain manquant pour inhumer ces cadavres, et l'infection qu'ils causaient commençant à se répandre, on ferma ce cimetière et l'on en fit bénir un autre hors de la ville, pour servir aux mêmes usages. La charité des religieuses qui desservaient le grand hôpital a été honorablement mentionnée dans les chroniques. « Ces saintes filles, y est-il dit, ne craignaient pas de s'exposer à une mort certaine en soulageant les pauvres; elles les assistaient avec une patience et une humilité admirables. Il fallut renouveler leur communauté à plusieurs reprises, à cause des ravages qu'y fit la contagion (1). »

A Paris, en 1349, la peste enleva Jeanne de Bourgogne,

(1) Le continuateur de Nangis. Tout le monde sait qu'à Avignon la célèbre Laure de Noves, chantée par Pétrarque, mourut de la peste noire.

reine de France, et sa bru, la duchesse de Normandie. On cita en outre parmi les morts Eudes IV, duc de Bourgogne, et Jeanne de France, reine de Navarre. Boccace, témoin du fléau en Italie, nous en a laissé un effrayant tableau. « Tous les liens, dit-il, étaient rompus... Ce n'étaient plus les amis qui portaient les morts à l'église indiquée par le mourant, c'étaient de pauvres compagnons, des misérables salariés pour cet office... Beaucoup mouraient dans la rue; d'autres, abandonnés, périssaient dans leurs demeures; mais l'odeur infecte qui s'exhalait de leurs corps avertissait le peuple... Souvent on plaçait sur la même civière la femme et le mari, le fils et le père... On creusait de grandes fosses où l'on entassait les morts par centaines, comme les marchandises dans un vaisseau... Chacun portait à la main des herbes dont l'odeur forte pouvait, disait-on, préserver de la contagion; mais partout on respirait un air infecté de miasmes, de remèdes, et surtout de la puanteur des malades et des morts... Oh! que de belles maisons restèrent vides! Que de fortunes sans héritiers! Que de belles dames, d'aimables jeunes gens dînèrent le matin avec leurs amis, qui, le soir venant (1), s'en allèrent souper avec leurs aïeux! Les plus prudents, disaient que la fuite était le seul remède possible, et alors, ne s'inquiétant plus que d'eux-mêmes, ils laissaient là leur pays, leur demeure, leur famille, et s'en allaient à la campagne, où la colère de Dieu savait bien les précéder... De leur côté les paysans attendaient la mort... Les bœufs, les ânes, les chèvres, les chiens même, abandonnés de leurs maîtres, s'en allaient

(1) « Che poi, la sera vegnente, appresso nell' altro mondo cenarono colli oro passati. » G. Boccacio, *Giorn. orim.*

aux champs, dévoraient les fruits de la terre, et le soir, quand ils étaient repus, rentraient au gîte sans berger, et comme des créatures douées de raison... A la ville l'épouvante était si forte parmi les hommes que les parents eux-mêmes ne se visitaient plus. »

Cette grande calamité, qui, en quelques années, enleva le tiers du genre humain, ne passa point sur l'Asie et l'Europe sans exalter les fureurs ignorantes des multitudes. Les vieilles haines que l'on portait aux juifs se ravivèrent; on attribua aux malheureux descendants d'Israël tous les malheurs qu'entraînait la contagion; on les accusa d'avoir empesté l'air et les eaux; on les poursuivit dans presque toutes les contrées occidentales et on en fit périr un grand nombre. Le pape Clément VI essaya d'arrêter cette coupable persécution; par une bulle datée du 8 juillet 1344 il défendit expressément à tout chrétien de forcer les juifs à se faire baptiser, de leur imputer des crimes imaginaires, d'attenter à leur vie ou à leurs biens, d'exercer contre eux des actes de rigueur sans l'ordre ou la sentence des juges légitimes. Ce premier décret n'ayant point suffisamment épouvanté les persécuteurs des juifs, le pape revint à la charge, et, par une bulle du 26 septembre, il enjoignit aux évêques de veiller à ce que les juifs fussent mis à l'abri de tous sévices et de toute violence.

Le 19 janvier 1350 Philippe de Valois épousa Blanche de Navarre; le 9 février, son fils aîné, Jean, duc de Normandie, épousa la princesse Jeanne, héritière des comtés de Boulogne et d'Auvergne, et qui, déjà veuve de Philippe de Bourgogne, administrait, au nom de son fils encore en bas âge, les comtés de Bourgogne et d'Artois.

Ce prince survécut peu de temps aux guerres, aux calamités, aux alliances dont nous avons esquissé le souvenir. Parvenu à l'âge de cinquante-huit ans Philippe VI mourut à Nogent-le-Roi, le 22 août 1350, laissant la France humiliée par l'Angleterre, décimée par la peste et ruinée à la fois par le fisc, par l'usure et par la guerre. Ce prince n'avait d'ailleurs manqué ni de volonté ni de courage, mais les circonstances dépassèrent de beaucoup ses forces. Au milieu des désastres qui l'accablaient il essaya de protéger les études; il fonda des colléges et fit prospérer l'université de Paris.

CHAPITRE II.

Paris sous le roi Jean (1350-1364).

Le nouveau roi était encore moins propre que son père à rendre à la France la prospérité et la paix. On ne sait quelles qualités ont pu lui mériter le nom de Bon, qu'il porte dans l'histoire; les actes de son gouvernement ne révèlent en lui qu'un homme intrépide à la guerre, mais doué d'un esprit médiocre, soupçonneux et opiniâtre. Toute sa vie ne fut qu'un tissu de faits contradictoires, les uns marqués au coin de l'injustice, de la cruauté et d'une tyrannie étroite et mesquine, les autres portant, au contraire, l'empreinte de la loyauté et de la grandeur d'âme. C'est lui qui a dit cette belle parole que, *si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste de la terre, elles devraient encore trouver un asile dans le cœur des rois;* lui qui voulait mourir dans les fers par respect pour sa parole; et ce même homme, au cœur chevaleresque, commença son règne par une sorte d'assassinat que rien ne justifiait, et se déshonora plus d'une fois par des vengeances sanglantes ou brutales. En résumé, roi sans intelligence, sans talents, et dont le souvenir se lie à de grands désastres publics.

Jean, pressé comme son père par d'immenses besoins d'argent, et ne pouvant défendre le pays sans ressources pécuniaires et sans armée, convoqua les états du royaume et leur demanda des subsides (1351). On ne connaît

point les actes de cette assemblée, qui se tint à Paris ; mais il est vraisemblable qu'en accordant de nouveaux impôts pour les besoins de la France ils manifestèrent un esprit d'opposition et d'indépendance qui alarma le roi. Ce prince se procura, en outre, des ressources en altérant les monnaies, c'est-à-dire en leur donnant une valeur forcée et fictive supérieure à leur valeur réelle.

En l'année 1355 les embarras croissants du trésor ne pouvaient plus être conjurés par de pareils expédients; il importait d'avoir recours à des mesures plus décisives, et le roi Jean, malgré son antipathie pour l'institution des états généraux, se vit dans la nécessité de faire de nouveau appel à ces assemblées politiques et de convoquer à Paris les députés de la langue d'Oil, autrement dit ceux des provinces qui parlaient le roman wallon.

Jean demanda à l'assemblée de l'argent et des soldats. On ignore les incidents qui signalèrent les états de Paris en 1355, mais il est permis de croire que les députés des trois ordres firent un sombre tableau de la misère publique et des fautes du gouvernement, puisque les ordonnances qui datent de cette époque et furent promulguées à la suite de la session des états attestent, de la part de l'assemblée, des défiances et des précautions jalouses : Ils votèrent une imposition assez forte pour un an et arrêtèrent que cette contribution serait à la charge de la noblesse, du clergé et des communes. Or, en faisant ces sacrifices à la sûreté du pays menacé par des armées étrangères, les députés s'enhardirent. Habitués à l'ordre, à l'économie, à la probité dans la gestion des deniers municipaux, ils s'indignèrent de l'affreux gaspillage auquel étaient livrées les finances de l'État et deman-

dèrent nettement des réformes : l'établissement d'une monnaie invariable, la suppression du droit de prise par les officiers du roi, qui, sous prétexte du service de sa maison, pillaient les fermes dans les voyages de la cour et autour des résidences royales. Les états nommèrent des commissaires choisis dans les trois ordres, qui devaient les représenter après leur séparation et que le roi s'obligea de consulter, soit pour l'exécution des conditions qu'il avait souscrites en réclamant des subsides, soit qu'il fût question de traiter de la paix ou seulement d'une trêve. Les états envoyèrent dans chacune des circonscriptions territoriales, appelées bailliages, trois députés chargés de tenir la main à ce que les promesses du roi ne fussent point éludées et de surveiller le recouvrement des impôts. Enfin l'emploi des deniers publics votés par les états fut soumis au contrôle de neuf commissaires délégués par cette assemblée et résidant à Paris. Ces derniers furent en outre autorisés, en cas de violence ou de voies de fait de la part du roi ou de ses ministres, à repousser la force par la force, et tout Français devait leur prêter son concours.

Le plus redoutable vassal de la couronne était Charles le Mauvais, roi de Navarre et petit-fils, par sa mère, de Louis le Hutin. Souverain d'une partie de la Normandie, ce prince pouvait ouvrir la France aux Anglais. Jean le fit traîtreusement arrêter à Orléans et enfermer à Paris dans la tour du Châtelet. « On lui fit, dit Froissart, endurer moult de malaises et de peurs ; tous les jours et toutes les nuits, cinq ou six fois, on lui donnoit à entendre qu'on le feroit mourir une heure, qu'on lui trancheroit la tête l'autre, qu'on le jetteroit en un sac en Seine. Il lui convenoit tout

ouïr et prendre en gré, car il ne pouvoit là faire le maître. Et parloit si bellement et si doucement à ses gardes, toujours en soi excusant si raisonnablement, que ceux qui ainsi le démenoient et traitoient par le commandement du roi de France en avoient pitié. »

Le prince de Galles, que la couleur de ses armes avait fait surnommer le *Prince noir,* venait de ravager plusieurs provinces du Midi et du centre et envahissait en ce moment le Poitou. Le roi de France marcha contre lui, et, par sa faute, perdit la trop fameuse bataille de Poitiers. Fait prisonnier par les Anglais, il fut conduit à la Tour de Londres, et le Dauphin Charles son fils, âgé de dix-neuf ans, prit en main la régence sous le titre de lieutenant général du royaume. Son premier acte fut de convoquer à Paris les états généraux de la langue d'Oil. Les députés qui avaient siégé dans la dernière session revinrent au nombre de plus de huit cents, dont quatre cents au moins appartenaient à la bourgeoisie. Le travail de réforme ébauché l'année précédente fut repris et continué sous l'entraînement des idées populaires. L'assemblée commença par concentrer son action dans un comité d'environ quarante membres, délibérant, à ce qu'il paraît, sans distinction d'ordres. La noblesse n'ayant pu se faire représenter aux états que par un très-petit nombre de délégués, toute la prépondérance appartenait à l'assemblée des communes, présidée par le célèbre Étienne Marcel, député de Paris et prévôt des marchands.

« Les députés du royaume, dit Froissard, voulurent savoir et ordonner comment le royaume seroit gouverné jusques adonc que le roi leur sire seroit délivré ; et voulurent encore savoir plus avant que le grand trésor qu'on

avoit levé au royaume du temps passé, en dixième, en maltôtes, en subsides et en forges de monnoies, et en toutes autres extorsions, dont leurs gens avoient été formenées et triboulées et les soudoyers mal payés, et le royaume mal gardé et défendu, étoit devenu; mais de ce ne savoit nul à rendre compte. » Ainsi les états, après avoir revendiqué et obtenu le droit d'accorder ou de refuser l'impôt, réclamaient et exerçaient le droit qui consiste à inspecter et à surveiller les dépenses publiques. Ce qui leur paraissait tout naturel, ce qu'on n'osait leur contester, était tout simplement une révolution politique, une de ces conquêtes que font les peuples dans les rares intervalles où la puissance leur appartient. Au quatorzième siècle Étienne Marcel et quelques légistes hardis le comprenaient sans doute; mais la France elle-même ne s'en doutait guère.

Les commissaires nommés par les états pour s'enquérir des abus découvrirent aisément qu'il y avait eu, depuis plus d'un demi-siècle, prodigalité, malversation, concussion. Forts de leur mandat et puisant dans les misères du pays une audace jusqu'alors inconnue aux assemblées nationales de la France, ils demandèrent une entrevue au Dauphin et lui firent connaître qu'ils avaient l'intention de proposer aux états généraux, dans la prochaine séance publique, des résolutions d'un ordre majeur, savoir : la mise en accusation des ministres; la mise en liberté du roi de Navarre, arrêté dans un guet-apens; enfin l'institution d'un conseil permanent, formé de prélats, de chevaliers et de bourgeois, tirés des députés des trois ordres, et qui désormais auraient mission d'assister le prince dans l'administration du royaume. Si jeune que fût le Dauphin il comprit que ces prétentions exorbitantes devaient avoir

pour résultat, si elles étaient accueillies, de faire passer l'autorité souveraine aux mains des états généraux et d'avilir le droit monarchique dont il était le légitime dépositaire. N'osant refuser de front et déjà dominé par la réaction populaire, il eut recours à la ruse; il éluda de répondre; il prit des mesures pour ajourner la séance publique dont il était menacé; puis il prorogea la session des états généraux (3 novembre 1356).

Cependant le pays était en proie à des agitations, à des misères qui facilitaient l'œuvre des novateurs et hâtaient la crise. Las de servir de jouet aux gens de guerre, d'être pillés par les *condottieri* et les soldats licenciés, et de consacrer leurs épargnes à payer le luxe insolent ou les lourdes rançons des nobles, les paysans et les serfs se laissèrent aller aux excitations de la faim et du désespoir, et, à l'exemple des pastoureaux du dernier siècle, se soulevèrent dans quelques provinces et commencèrent à faire la guerre aux seigneurs.

Le 5 février 1357 s'ouvrit à Paris la nouvelle session des états généraux de la langue d'Oil. Parmi les chefs populaires qui dominaient l'assemblée on vit reparaître Robert Le Cocq, évêque de Laon, et le fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands, l'homme en qui se personnifiait le mouvement révolutionnaire de Paris.

Pour la première fois la capitale du royaume, jusque-là dévouée à ses princes et à ses comtes, cette grande cité qui avait résisté aux Normands et s'était armée pour défendre les droits de saint Louis, la ville de Paris, en un mot, se montrait animée de sentiments hostiles, de dispositions mauvaises à l'égard du pouvoir royal. Sa prospérité s'était développée dans une proportion rapide,

et son orgueil avait grandi plus promptement encore. On peut évaluer à trois cent mille le nombre de ses citoyens de tout âge et de tout sexe, vers le milieu du quatorzième siècle, et aucune cité d'Europe n'aurait pu rivaliser avec elle en splendeur, en influence, en autorité. Ses puissantes corporations, commandées par leurs syndics, ses marchands et ses bourgeois, représentés par leurs échevins et leur prévôt, sa nombreuse et turbulente Université, qui campait sur la rive gauche du fleuve, étaient autant d'éléments d'agression et de résistance dont les rois commençaient à tenir compte. La Bastille non plus que le fort de Vincennes n'existaient point encore pour dominer la ville et les faubourgs. Les Parisiens avaient déjà fait l'essai de leurs forces; ils se rappelaient le jour où Philippe le Bel, si dur et si opiniâtre, avait été assiégé dans les murs du Temple et s'était vu contraint de renoncer à certaines exactions; ils avaient vu de près avec quelles précautions minutieuses ce même roi, qui faisait trembler l'Europe, s'était cru obligé de procéder, afin de faire accepter à sa capitale l'arrestation imprévue des Templiers. Les idées de liberté et d'indépendance leur étaient plus familières qu'on ne le croit de nos jours lorsque l'on parle dédaigneusement des ténèbres du moyen âge. La démocratie triomphait en Suisse et en Flandre. Les républiques italiennes s'agitaient aux portes de la France, et de la rue des Mathurins-Saint-Jacques à la rue Saint-Denis, du Louvre à la rue Barbette, on parlait de la république romaine et de Rienzi, deux noms dont on exagérait la portée et la puissance. Pour tout dire le bourgeois et l'artisan de Paris étaient ce qu'on les a vus depuis, toujours prêts à tendre des chaînes dans les rues, toujours

armés pour transformer une querelle en émeute, un attroupement en révolution. Étienne Marcel et les hommes de son parti ne l'ignoraient pas, et c'est ce qui augmentait leurs prétentions et leurs espérances.

Dès la première séance des états Marcel et Robert Le Cocq présentèrent le cahier des doléances qu'avaient récemment rédigé les hauts commissaires désignés dans la précédente session; ils demandèrent que chaque député le communiquât à sa province, et cette communication, très-rapide pour ce temps-là, surtout en hiver, se fit en moins d'un mois. Le 3 mars le Dauphin reçut les doléances. L'évêque de Laon, qui portait la parole au nom des états, fit entendre au prince un discours qui tenait à la fois du sermon religieux et de la harangue politique. Il exhorta le Dauphin à craindre Dieu, à honorer les clercs, à garder les commandements du Seigneur, à éloigner de lui les méchants, à ne rien faire par le conseil « des jeunes, des simples et des ignorants, » à priver de tous les offices royaux vingt-deux de ses conseillers et de ses ministres dont l'administration soulevait les plaintes les plus graves, et parmi lesquels figuraient les hommes qu'on avait vainement signalés à sa sévérité dans le cours de la dernière année.

Cette attitude des états força le Dauphin à quelques concessions importantes; il souscrivit au renvoi de ses ministres, promit de convoquer deux fois par an les états, et se soumit à prendre conseil de trente-six députés élus dans leur sein. On ordonna ensuite qu'il ne serait fait aucun changement dans les monnaies sans l'aveu des états, et plusieurs autres abus graves furent corrigés ou abolis. C'était une révolution politique, et

il est permis de dire que, si ces établissements avaient été maintenus, la France serait entrée sans autres secousses, et quatre ou cinq siècles plus tôt, dans les voies où elle marche aujourd'hui. Mais les temps n'étaient point mûrs, et cette tentative devait être vaine.

Le parti populaire ne se contenta pas des concessions qu'il avait obtenues; plein de défiance dans les promesses du Dauphin, lieutenant général du royaume, et appréhendant cet esprit de domination absolue qui paraît en effet avoir été la base du caractère des Valois, il songea (on peut le supposer du moins) à transférer la couronne à Charles de Navarre, qui en était privé en vertu de l'interprétation donnée à la loi salique. Cet arrangement, s'il eût réussi, aurait eu pour résultat de réunir les deux royautés de France et de Navarre sur une même tête, et de donner à la France, pour résister aux Anglais, un roi plus capable et plus habile que Jean. Cependant le parti populaire était dans l'erreur en se confiant aux promesses libérales dont Charles le Mauvais se montrait fort prodigue. Il est probable que, si cet ambitieux eût été appelé à régner, il se serait joué de ses serments et aurait étouffé dans le sang des magistrats de Paris le souvenir de ses promesses. La conduite qu'il tint plus tard, la perfidie de son caractère, la scélératesse de ses mœurs permettent de le croire. Toutefois, comme, à l'époque dont nous parlons, ce jeune prince n'avait pu se faire connaître pour ce qu'il devint dans la suite, il était encore possible de se tromper sur son compte et de placer en lui ses espérances. En des temps calmes la conduite de Marcel, de Robert Le Cocq et des états généraux, aurait pu être flétrie du nom de révolte ; mais, dans les circonstances où se trouvait alors le

pays, la France étant pillée au dedans, menacée au dehors, et exposée à périr sur toutes ses faces, le parti qui appelait à sa tête Charles de Navarre, petit-fils de Louis le Hutin et prince capétien, pouvait alléguer pour sa défense la nécessité de sauver le royaume et la loyauté de ses intentions.

Le Dauphin venait à peine de subir la volonté des états de la langue d'Oil lorsque l'archevêque de Sens, le comte d'Eu et le comte de Tancarville arrivèrent de Bordeaux, où ils avaient conclu avec le prince de Galles une trêve de deux ans, qui fut publiée à Paris le 5 avril. Rassuré au point de vue de la guerre, n'ayant plus à craindre l'invasion de l'ennemi, le Dauphin jugea que les circonstances lui permettaient de s'affranchir de la surveillance et du contrôle des états généraux. Il déclara qu'il voulait dorénavant gouverner seul et en dehors de la tutelle des hauts commissaires délégués par les états pour l'assister dans la direction des affaires. En ces temps où les questions politiques étaient assez mal posées et plus mal comprises encore, ce que le peuple de Paris entrevit de plus clair dans ces actes, c'est qu'il était dispensé de payer au gouvernement l'aide évidemment très-lourde que les états avaient décrétée pour solder des troupes. Il n'en fallait pas davantage pour que l'opinion se rangeât du côté du prince qui dispensait le pays de cet impôt. Les Parisiens commençaient d'ailleurs à abandonner la cause des états et des hauts commissaires. Ils avaient beaucoup espéré de l'intervention de ces députés dans les affaires publiques, et déjà ils s'étonnaient de ne pas jouir d'un plus grand bien-être, d'une sécurité plus grande, et de n'avoir réussi qu'à favoriser des changements de ministres et des distributions d'emplois. Les populations du moyen âge, pas plus que les nations contemporaines, ne savaient

souffrir dans le présent pour récolter dans l'avenir, et peu à peu le parti de la royauté absolue et indépendante l'emportait dans l'opinion sur le parti de la royauté limitée et responsable, telle que les états généraux l'avaient voulu faire. Vers le mois d'août les trente-six commissaires qui représentaient les états, inquiets de l'abandon dans lequel la bourgeoisie parisienne persistait à les laisser, considérèrent leur mandat comme impossible et se séparèrent pour rentrer dans leurs provinces.

La révolte des serfs désolait alors les plus belles régions de la France et les villes voisines de Paris. Le Dauphin, également menacé par la révolution et l'anarchie, convoqua de nouveau les états généraux, et l'assemblée ouvrit sa session, le 7 novembre 1357, dans la grande salle du couvent des Cordeliers. Les députés des communes revenaient à Paris pleins d'une juste défiance à l'égard du Dauphin. Un de leurs premiers actes fut d'exiger la mise en liberté de Charles, roi de Navarre. Ce prince, appuyé sur une faction redoutable, se rendit à Amiens. De cette ville, qui lui servait de camp et de capitale, il demanda au Dauphin, son beau-frère, l'autorisation de se rendre à Paris, et le jeune prince n'osa s'y opposer. Saisi de crainte, mais prenant le parti de dissimuler, il fit expédier un sauf-conduit au roi de Navarre, qui fit son entrée à Paris le 29 novembre. Jean de Meulan, évêque de la ville, et Marcel, prévôt des marchands, se portèrent à sa rencontre et s'entendirent avec lui pour qu'une grande affluence de bourgeois et de peuple se rendît au Pré aux Clercs, autour de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Il s'y trouva dix mille personnes, et dans ce nombre le prévôt et les principaux échevins. En même temps on dressa, près

de la muraille de l'abbaye, une sorte d'estrade qu'entoura la multitude et sur laquelle prit place le roi de Navarre. « Là, dit la chronique, il *prêcha* et remontra, premièrement en latin, moult courtoisement et moult sagement, en se complaignant des griefs et des villenies qu'on lui avoit faites à tort et sans raison. Et dit que nul ne se voulsist de lui doubter, car il vouloit vivre et mourir en défendant le royaume... et donna adonques par ses paroles assez à entendre que, s'il vouloit chalenger la couronne de France, il montreroit bien par droit qu'il en étoit plus prochain que le roi d'Angleterre ne fut. Et sachez que ses sermons et ses langages furent volontiers ouïs et moult recommandés. Ainsi petit à petit entra en l'amour de ceux de Paris, et tant qu'ils avoient plus de faveur et d'amour à lui qu'ils n'avoient au régent (le Dauphin), duc de Normandie (1). »

Les chroniques attestent que le Dauphin était présent à cette harangue. Ce qui est certain, c'est qu'au lieu de parler longtemps en latin Charles le Mauvais se servit promptement de la langue vulgaire, à l'aide de laquelle il réussissait si bien à passionner le peuple. Il avait choisi pour texte, selon l'usage du temps, des paroles de la sainte Écriture (2), et son discours fut si long « qu'on avoit soupé dans Paris quand il cessa (3). » De Paris le roi de Navarre se rendit à Rouen, laissant le Dauphin *prêcher* à son tour le peuple, mais sans beaucoup de succès.

A Paris ce prince était de nouveau retombé sous le

(1) Froissart, livre I, partie II, chap. LXIII.

(2) « Justus Dominus et dilexit justitiam; vidit æquitatem vultus ejus. »

(3) *Chroniques de Saint-Denis*, fol. 238, verso, col. 2.

joug du parti populaire et d'Étienne Marcel, le principal moteur de l'agitation; on déclamait publiquement contre son autorité et sa personne; on lui imputait à crime les misères publiques et les calamités de toutes sortes que causaient l'insurrection des campagnes et le brigandage des *routiers* et des *compagnies;* on invitait les bons citoyens à secouer le joug d'un tel maître et à s'associer pour sauver la France. Chaque jour était marqué par des assemblées séditieuses dont nos clubs modernes ont à peine égalé la violence. Comme il fallait un signe de ralliement aux démocrates du quatorzième siècle, on adopta le chaperon ou capuce rouge et bleu, et bientôt les amis du Dauphin, ses partisans et ses fidèles eux-mêmes, craignant d'être exposés aux fureurs du peuple, se résignèrent à adopter cette coiffure, qui leur parut une sauvegarde. Toutes les révolutions passent par le même chemin.

Paris était en état de tenir tête aux Anglais, aux troupes royales et aux *Jacques*, et, par les soins d'Étienne Marcel, on l'avait transformé en place de guerre. Doué d'une active énergie, le prévôt des marchands, étendant l'enceinte tracée par Philippe-Auguste, répara les anciennes fortifications, munit les murailles de canons, construisit des bastilles et fit creuser au delà des remparts de larges fossés. Ce fut lui qui imagina, autant par défiance de certains ennemis intérieurs que par mesure de sûreté contre les assaillants anglais et navarrais, de barricader les rues avec des chaînes de fer que l'on tendait pendant la nuit. « La capitale sembloit devenue tout à coup une place de guerre. On y montoit la garde nuit et jour, et on examinoit soigneusement ceux qui y entroient

ou en sortoient. Les ravages des Navarrais et les pillages des voleurs obligèrent les gens des villages voisins à se retirer dans la ville avec leurs familles. Les religieuses dont les monastères étoient à la campagne se trouvèrent si maltraitées que plusieurs, pour éviter un plus grand danger, abandonnèrent leurs maisons et se réfugièrent dans la ville. Ce fut le parti que prirent entre autres les religieuses de Poissy, de Longchamp, de Maubuisson, de Saint-Antoine, et les Cordelières du faubourg Saint-Marceau; et, comme Paris se remplissoit ainsi de nouveaux hôtes, les vivres y enchérissoient de jour en jour (1). » Enfin, dans ces tristes circonstances, les Parisiens implorèrent, comme dernier recours, l'appui du Ciel, et remirent en usage les dévotions publiques qu'ils semblaient avoir oubliées depuis le temps de saint Louis. Ils firent vœu d'offrir chaque année à Notre-Dame une chandelle de cire d'une longueur égale à celle des murs de la ville. L'offrande eut lieu pour la première fois le 14 août 1357, où elle fut pompeusement présentée à l'évêque par le corps municipal.

En même temps les insurgés tenaient l'échafaud dressé pour effrayer leurs ennemis. Plus d'un exemple fut fait, entre autres celui-ci que racontent les chroniques de Saint-Denis. « Les gouverneurs de Paris firent décoller et écarteler en Grève le corps de Poret, maître du pont de Paris, et celui du maître charpentier du roi, appelé Henry Metret, le tout à tort et sans cause, si ce n'est, disoit-on, parce qu'ils devoient avoir traité, avec quelques-uns des gens de monseigneur le duc régent, de mettre gens d'armes dans

(1) Félibien, t. Ier, p. 637.

Paris pour ledit régent. Ils firent pendre les quartiers des deux suppliciés aux entrées de la ville. Quelques-uns virent que quand le bourreau Raoulet, appelé, voulut couper la tête au premier maître, il tomba et fut tourmenté d'une cruelle passion, tant qu'il rendoit l'écume par la bouche, dont plusieurs de Paris disoient que c'étoit un miracle, et qu'il déplaisoit à Dieu qu'on les fît mourir sans cause. Alors un avocat du Châtelet, appelé maître Jehan Godard, lequel étoit aux fenêtres de l'hôtel, dit hautement au peuple : Bonnes gens, ne vous veuillez émouvoir si Raoulet est ainsi tombé de mauvaise maladie, car il en est entaché et il en choit souvent (1). »

Réduit à tolérer les manifestations du roi de Navarre, à lui restituer des châteaux et des places fortes, à le subir comme protecteur ou allié, le Dauphin Charles ne cédait pas volontiers le terrain à ses ennemis et cherchait parfois à rallier à lui le peuple parisien. Tantôt il convoquait des assemblées où il cherchait à justifier ses actes calomniés par les factieux; tantôt il se concertait avec des seigneurs et des gentilshommes non moins menacés que la royauté elle-même, et alors il donnait des ordres ou publiait des édits destinés à jeter l'alarme dans le camp de ses ennemis. Dans ces jours de réaction ou de hardiesse il ne craignit pas de rendre des ordonnances sur la monnaie et d'en altérer de nouveau la valeur, afin de se procurer des ressources. Ces dangereux expédients soulevaient une irritation de plus en plus vive dans la population parisienne.

Un changeur, nommé Perrin Macé, ayant vendu deux

(1) Collection Michaud, 1re série, t. II, p. 103.

chevaux au Dauphin, et n'étant pas payé, insulta et tua, dans la rue Neuve-Saint-Merry, le trésorier des finances. Poursuivi, il se réfugia dans l'église Saint-Jacques la Boucherie. Alors les gens du Dauphin, Robert de Clermont, maréchal de France, Jean de Châlons et Guillaume Staise, prévôt de Paris, forcèrent l'asile, traînèrent Perrin au Châtelet, lui coupèrent le poing et le firent pendre. L'évêque de Paris réclama hautement contre cette violation des immunités ecclésiastiques; il se fit livrer le corps de Perrin Macé et lui fit décerner une sépulture honorable. Marcel assista au service, et le Dauphin suivit l'enterrement de Baillet. Une collision était imminente. Parmi ceux qui cherchaient à exaspérer la multitude et à fomenter des soulèvements démagogiques on remarqua un bourgeois nommé Rouissac, homme accrédité dans la ville et l'un des plus dévoués partisans d'Étienne Marcel. Un autre acolyte du prévôt des marchands et du roi de Navarre était Simon de Langres, religieux jacobin, qui, dans une allocution insolente adressée au Dauphin, lui signifia d'avoir à donner satisfaction au peuple s'il ne voulait pas être déposé. Le Dauphin promit de faire à cet égard tout ce qui dépendrait de lui.

Le 23 février, date qui reparaîtra dans nos annales révolutionnaires, le prévôt des marchands assembla en armes, à Saint-Éloi, tous les corps de métiers, et les invita à le suivre pour aller avec lui forcer le Dauphin de rendre justice au peuple. Les séditions invoquent toujours le même prétexte. Suivi de cette multitude, que ses excitations poussaient à la révolte, Marcel se dirigea vers le palais du Dauphin, monta jusqu'à sa chambre et lui de-

manda de s'occuper enfin de la défense du royaume dont il devait hériter et de protéger le peuple qui était abandonné aux brigandages des soldats. « Si le ferois-je volontiers si j'avois de quoi le faire, répondit Charles; mais c'est à celui qui a les droits et profits à avoir aussi la garde du royaume (1). » D'autres paroles plus aigres furent encore échangées; enfin Marcel dit au prince : « Sire, ne vous esbahissez de chose que vous voyiez; il faut qu'il en soit ainsi. » Puis, se tournant vers quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi : « Allons, dit-il, faites en bref ce pour quoi vous êtes venus ici (2). » Ils se jetèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie, principaux conseillers du Dauphin, et les égorgèrent si près de lui que sa robe en fut ensanglantée. Charles, effrayé, priait Marcel de l'épargner; le prévôt l'assura qu'il ne courait aucun danger. Cependant il lui mit sur la tête son chaperon bleu et rouge, aux couleurs de Paris, et prit le sien, qu'il porta toute la journée. Il vint ensuite rendre compte, du haut de l'hôtel de ville (3), au peuple assemblé sur la place de Grève, de ce qui avait été fait contre les deux maréchaux, deux mauvais traîtres, disait-il; et tous de crier : « Nous avouons le fait et vous soutiendrons. » De retour au palais il trouva le Dauphin frappé de saisissement et de douleur, et lui dit : « Monseigneur, ne vous affligez; ce qui s'est fait s'est fait de la volonté du peuple (4). »

(1) Froissart, livre I, partie II, chap. LXII.

(2) Continuateur de Guillaume de Nangis, p. 117.

(3) Marcel avait acheté sur la place de Grève un hôtel appelé la *Maison aux Piliers*, c'est là que, depuis ce temps, les magistrats de Paris délibérèrent.

(4) *Chroniques de Saint-Denis*, t. II, fol. 244.

Les générations modernes, qui ont assisté à tant de secousses révolutionnaires, se feront aisément une idée de l'émotion à laquelle Paris était alors en proie. Elles pourront rapprocher les souvenirs dont nous venons d'esquisser le récit avec les attentats dont Paris fut le théâtre vers le déclin du règne de l'infortuné Louis XVI, le 20 juin 1792. Ce jour-là aussi l'héritier de la race capétienne, le petit-fils de saint Louis et de Henri IV, vit des hordes envahir son palais, et il eut à subir l'humiliation de porter le bonnet rouge, signe de ralliement de la populace. Quoi qu'il en soit, le Dauphin Charles fut réduit à tout approuver, et, quelques heures après, le prévôt lui envoya deux pièces de drap, l'une rouge et l'autre bleue, pour faire tailler des chaperons parisiens qui furent distribués à tous les gens de la maison royale. Vers le soir Marcel envoya relever les deux cadavres gisants sur la place du palais et les fit transporter à l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, où on les devait enterrer. Mais l'évêque de Paris défendit l'inhumation de Robert de Clermont, qu'il avait excommunié pour avoir violé les franchises de l'Église en arrachant Perrin Macé à la protection de Saint-Jacques.

Le lendemain les membres des états généraux se réunirent dans leur salle des Augustins. Robert de Corbie, l'un des échevins de Paris, prit la parole au nom du prévôt des marchands, qui se trouvait présent, à la tête d'une escorte de gens armés, et pria les députés des bonnes villes de sanctionner par leur approbation les événements de la veille. Ceux-ci adhérèrent à tout ce qui s'était passé, mais la plupart le firent plutôt par peur que par conviction.

La bourgeoisie et la démocratie parisiennes, se prêtant un appui mutuel, dominèrent durant quelques jours le Dauphin et la capitale. A la fin la noblesse reprit courage; Charles sortit de Paris et se rendit dans les provinces voisines pour y chercher de l'appui et y réveiller des sympathies. Prenant une résolution hardie, il résolut de soustraire les états généraux à l'influence des révolutionnaires de Paris, et il les convoqua à Compiègne pour le 1er mai 1358. Sur ces entrefaites le roi de Navarre était revenu à Paris, suivi d'une grosse escorte, et était descendu à l'hôtel de Nesle, résidence princière. Le prévôt des marchands vint l'y trouver et le supplia de prendre Paris sous sa protection. Charles le Mauvais, cachant adroitement ses projets et ses espérances, se borna à répondre en termes généraux, exhortant le prévôt à maintenir l'ordre et à veiller au bien-être de l'État. Cette modération déplut à Marcel; elle lui fit reconnaître que les rois étaient solidaires dans toutes les questions où il allait de leur prérogative, et que Charles de Navarre le punirait tôt ou tard d'avoir souillé le palais du Dauphin par des exécutions sanglantes. Bien convaincu qu'il fallait songer à s'appuyer sur la démocratie plutôt que sur un prince, Étienne Marcel travailla à former une confédération des villes et des communes, à la tête desquelles il placerait Paris, et dont le signe de ralliement serait le chaperon aux couleurs parisiennes. C'était, en quelque sorte, organiser une république. La tentative de Marcel échoua, et les provinces demeurèrent fidèles à la cause royale. Trompé dans son attente le prévôt des marchands se rallia de nouveau au roi de Navarre.

Cependant, au grand déplaisir de Marcel et des Pari-

siens, une partie des députés du clergé, de la noblesse et des communes, obéissant à l'appel du régent, se rendirent à Compiègne pour y tenir l'assemblée des états. Il y vint un grand nombre de prélats et de seigneurs, dont la vanité souffrait trop des abus du pouvoir anarchique pour qu'ils eussent la générosité d'imiter les barons d'Angleterre, auteurs de la grande charte, et l'habile prévoyance d'affermir leur fortune en faisant de justes concessions et en conciliant les intérêts des divers ordres. L'heure des transactions sociales n'était point encore venue.

L'assemblée de Compiègne se montra énergiquement disposée à rétablir le pouvoir royal et à en finir avec les factieux de Paris. Ceux-ci se montrèrent intimidés. Marcel, leur chef, engagea lui-même l'Université à envoyer une députation au régent pour implorer sa clémence et lui offrir une réparation telle qu'elle pût se concilier avec la sécurité et l'honneur des magistrats de la ville. Le Dauphin répondit qu'il était prêt à pardonner à Paris pourvu qu'on lui livrât les dix ou douze coupables qui soulevaient le peuple et le poussaient au meurtre; ensuite il déclara qu'il se contenterait de cinq ou six et que leur vie serait épargnée. Marcel savait bien que, si ces conditions étaient acceptées, il serait le premier de ceux qu'atteindrait la vengeance de la noblesse et du prince, et il résolut de montrer qu'au lieu d'être réduit à se rendre à discrétion il était encore assez fort pour faire la guerre. Dans ce but il attaqua le château du Louvre, alors situé en dehors de la ville, et, après s'en être emparé de vive force, il le mit en état de défense et fit réparer avec soin les fortifications de Paris. Des deux côtés on se disposa à la guerre (mai 1358).

Pour le moment les hostilités ne furent pas menées avec beaucoup d'ardeur; un troisième parti semblait, sinon s'interposer entre la noblesse et le peuple, entre Charles le Mauvais et Charles de Valois, du moins les avertir qu'un autre péril plus redoutable et plus pressant menaçait l'ordre social. Les soulèvements des paysans et des *Jacques*, dont nous avons déjà mentionné les premiers symptômes, venaient de prendre un redoutable développement. La famine et la guerre avaient supprimé toute les ressources du peuple des campagnes, et des multitudes de misérables se réfugiaient dans le crime. Le Beauvoisis et la Brie furent les premiers théâtres de leurs fureurs; les autres provinces voisines de Paris ne tardèrent pas à subir le même sort; de toutes parts la jacquerie assiégeait les châteaux, forçait les nobles, égorgeait les chevaliers, outrageait et déshonorait les châtelaines, se parait de leurs dépouilles sanglantes et triomphait sur des ruines. Leur chef principal était un paysan qui s'appelait Guillaume Caillet, et plusieurs lui donnaient le titre de roi. L'histoire ne saurait redire leurs excès sans horreur; aucune expression ne pourrait retracer leurs vengeances hideuses; il n'y avait de grâce ni pour l'âge ni pour le sexe; ils torturaient leurs prisonniers, brûlaient jusqu'aux petits enfants, et ne laissaient que cendres et sang là où ils avaient passé.

Durant cette guerre sauvage, à laquelle les nobles mirent fin par de terribles représailles, Paris était demeuré au pouvoir de Marcel et des chefs du parti populaire. On ignore par quels efforts inouïs le prévôt des marchands trouvait le moyen de faire entrer des vivres dans la capitale et de nourrir le peuple affamé; on sait seulement que le

Dauphin, qui occupait militairement la campagne aux abords de cette grande ville, interceptait les convois et empêchait les arrivages. Insensiblement les souffrances de la population devinrent intolérables, et Marcel, hors d'état de faire face à des circonstances si difficiles, cherchait tour à tour à s'allier aux Jacques, puis au roi de Navarre, qui les combattait et hâtait leur destruction. Les démagogues de Paris, travaillés en tous sens par des forcenés, prenaient ouvertement parti pour la jacquerie, et reprochaient à Charles le Mauvais, comme un acte de trahison envers le peuple, de faire la guerre aux brigands. Arrivée sur cette pente la révolution accomplissait la destinée de toute révolte antisociale, de toute idée fausse. Ce n'était plus d'institutions modérées et libres qu'il s'agissait de doter le peuple; qu'importait désormais un simple changement de dynastie? Une organisation républicaine et fédérative, analogue aux constitutions des villes italiennes et des cantons suisses, ne pouvait plus suffire aux appétits des multitudes; le dernier mot du mouvement était la *jacquerie,* idée terrible et impitoyable que, depuis les anabaptistes du seizième siècle jusqu'aux communistes des temps modernes, les peuples ont exhumée à plusieurs reprises, sous d'autres noms.

Charles de Valois et Charles le Mauvais, représentant l'un et l'autre une dynastie, ne voulaient s'appuyer ni sur les démagogues ni sur les Jacques. Ils soutinrent l'un contre l'autre une guerre qui désola les villes et les campagnes voisines de Paris, et à laquelle mit fin un traité de paix aux termes duquel le roi de Navarre renonçait à ses prétentions sur la capitale. A peine eut-il signé cette trêve qu'il essaya de la violer et qu'il renoua d'actives intelligen-

ces avec Étienne Marcel. Le prévôt des marchands, réduit à toute extrémité, prit la résolution d'ouvrir en secret au Navarrais et à ses troupes une des barrières fortifiées de Paris, connue sous le nom de bastille de Saint-Denis. Dans la nuit du 31 juillet au 1er août il essaya de changer la garde qui occupait ce poste et de la remplacer par des hommes à sa dévotion, qui ne mettraient aucun obstacle à l'entrée de Charles le Mauvais. Or, cette nuit-là même, s'il faut en croire le récit de Froissart, l'un des échevins du parti modéré, Jean Maillard, qui jusqu'alors avait agi de concert avec Marcel, se détermina à déjouer ses projets et à livrer Paris au Dauphin. Ayant donc surpris le prévôt des marchands au moment (1) où l'on allait changer la garde de la bastille de Saint-Denis, il le tua d'un coup de hache et fit également massacrer ses acolytes.

A la suite de ces événements, le Dauphin-régent rentra

(1) On lit dans Froissart : « Et trouvèrent ledit prévôt des marchands les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillart lui dit, ce fut qu'il lui demanda par son nom : « Étienne, Étienne! que « faites-vous ci à cette heure? « Le prévôt répondit : « Jean, je suis ici « pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Par Dieu! « répondit Jean Maillart, il ne va mie ainsi ; mais n'estes ci à cette heure « pour nul bien. Et je vous le montre, dit-il à ceux qui estoient delez « lui, comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la « ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. — « Par Dieu ! répondit Jean Maillart, traistre, mais vous mentez. » Et tantost férit à lui et dit à ses gens : « A la mort ! à la mort tout homme de « son costé ! car ils sont traistres. » Là eut grand butin et dur, et s'en fust volontiers le prévost des marchands fui s'il eust pu ; mais il fut si hasté qu'il ne put ; car Jean Maillart le férit d'une hache sur la teste et l'abattit à terre, quoique ce fust son compère, ni se partit de lui jusqu'à ce qu'il fust occis, et six de ceux qui là estoient, et le demeurant pris et envoyé en prison. »

dans Paris, à la satisfaction du plus grand nombre. « Comme il passoit par une rue, un garnement, traistre outrecuidé par trop grand présomption, va dire si haut qu'il le put ouïr : « Par Dieu ! Sire, si j'en fus cru vous « n'y fussiez jà entré. » Et comme le comte de Tancarville voulut aller tuer le vilain, le prince le retint et lui répondit en souriant : « On ne vous en croira pas, bieau sire (1). » Du reste ce n'était qu'une ville reconquise, et la guerre qui s'agitait tout à l'entour arrêtait indéfiniment la réparation du mal. Ainsi, pour venger la mort de Marcel, « commencèrent le roi de Navarre et ses gens, qu'on appeloit Navarrois, à guerroyer fortement et durement le royaume de France, et par espécial la noble cité de Paris (2). »

Tandis que cette guerre civile désolait le royaume, le régent, redevenu maître de Paris, travaillait à y rétablir l'autorité royale et consolidait son pouvoir par le supplice de quelques démagogues. Les chroniques oublieuses ne nous disent pas si le peuple se soumit promptement ou s'il regretta ses chefs ; tout semble indiquer que sa résignation, commandée par la force, ne lui fit pas perdre le souvenir d'une période féconde en agitations et en crimes, mais aussi durant laquelle la France entrevit d'autres institutions politiques, d'autres formes sociales.

On en était là de l'histoire de Paris lorsque le roi Jean, qui, au début de sa captivité, avait répondu aux propositions du roi d'Angleterre : « Plutôt mourir que de rentrer déshonoré dans mon royaume, » finit par se lasser d'ha-

(1) Christine de Pisan.

(2) Froissart, livre I, partie II, chap. LXXIV.

biter la Tour de Londres. Il conclut avec Édouard III un traité déplorable par lequel, en échange de sa liberté, il cédait à nos ennemis la moitié de la France. Les états généraux, surexcités par l'exemple du roi de Navarre, refusèrent d'adhérer à ces honteuses stipulations.

Édouard III, déçu dans son attente, recommença la guerre et vint camper sous les murs de Paris, à Bourg-la-Reine (1359). Le Dauphin ne disposait d'aucune force militaire qui pût tenir tête à la grande armée anglaise, et le petit nombre de troupes encore placées sous sa main réussissait à peine à contenir la population de Paris. S'exposer à un désastre inévitable en livrant un combat inégal, c'était livrer la capitale du royaume aux factions et même aux *Jacques,* et laisser détruire, sans utilité, des ressources dont on pourrait se servir plus tard. Ne valait-il pas mieux attendre de la mauvaise saison, des maladies contagieuses et des fatigues, un appui sérieux et certain, qui ne manqua pas aux Français? Poussant jusqu'aux extrêmes limites ce système de temporisation, le Dauphin fit livrer aux flammes les faubourgs de la rive gauche, que menaçait l'armée d'Édouard et où elle aurait pu s'établir. Le roi d'Angleterre parut un moment renoncer à se rendre maître de Paris; mais il reprit le cours de ses dévastations. « Ainsi tournoyant tout le pays cheminoient le roi d'Angleterre et ses gens, qui détruisoient tout devant eux. Ainsi étoit guerroyé le noble royaume de France de toutes parts qu'on ne savoit auquel entendre. » (Froissart.)

Édouard ne tarda pas à menacer de nouveau Paris. Ce prince s'empara de Montlhéry, d'Arpajon, et ruina villages et châteaux. Son armée s'étendait jusqu'à Mont-

rouge, Issy, Vaugirard et Vanves, c'est-à-dire jusqu'aux portes de la capitale. C'était un spectacle digne de compassion de voir affluer à Paris tous les habitants des villages d'alentour, hommes, femmes et enfants tout éplorés, pour y trouver asile.

« Le jour de Pâques, 5 avril 1360, on vit, dans la seule église des Carmes, dix paroisses de la campagne faire leur communion pascale. Le lendemain il y eut ordre de mettre le feu aux fauboürgs de Saint-Germain des Prés, de Notre-Dame des Champs, ou de Saint-Jacques, et de Saint-Marceau, avec permission à tout le monde d'en enlever ce qu'on pourroit, pour empêcher l'ennemi d'en profiter. Il resta pourtant après cet incendie plusieurs maisons entières. L'armée anglaise demeura toute la semaine de Pâques devant Paris, où s'étoit renfermé le régent avec une forte garnison et bien muni de provisions. Le roi Edouard l'envoya défier au combat; mais, sur son refus, il ne crut pas être en mesure de le forcer dans la capitale (1). »

Bientôt Édouard III se vit hors d'état de maintenir son armée dans un pays dévasté, dépourvu d'abri et de ressources, et où l'on ne pouvait se procurer des vivres qu'en occupant au loin la campagne et en faisant la guerre à des ennemis invisibles et présents partout, c'est-à-dire aux paysans de la banlieue de Paris, qui attaquaient les convois et massacraient les hommes isolés. Alors il se replia sur la Beauce. Or, comme l'armée anglaise approchait de Chartres, un épouvantable ouragan éclata sur le pays; le vent, la pluie, la grêle, le tonnerre mêlaient leurs ravages et leur

(1) Félibien.

fureur; les hommes et les chevaux périssaient. Alors l'intrépide Édouard reconnut l'intervention miraculeuse du Ciel; il se jeta à genoux, et, les yeux tournés vers les hautes tours de la cathédrale, qu'on peut apercevoir à la distance de plusieurs lieues, il implora l'intercession de Notre-Dame de Chartres et fit vœu d'accorder la paix à la France. L'orage ayant cessé, le roi d'Angleterre n'oublia point ses engagements et la paix fut signée à Brétigny; elle coûta à la France une partie considérable des États de la langue d'Oc, entre autres le Poitou, le Limousin et l'Aquitaine; mais Édouard rendit toutes ses conquêtes du Nord, à l'exception de Calais et de Guines (1360). On convint en même temps que la rançon du roi Jean serait de trois millions d'écus d'or.

Jean revint en France; mais, le duc d'Anjou, son fils, l'un des otages qu'il avait laissés pour sa rançon, s'étant évadé d'Angleterre, le malheureux roi retrouva toute sa loyauté chevaleresque et retourna à Londres prendre ses fers. Ce fut deux mois après qu'il mourut dans cette ville (1364).

Le roi Jean, peu de temps après son avénement au trône, avait rendu une ordonnance pour assurer la tranquillité des bourgeois et améliorer la police intérieure de la ville. Cette ordonnance commençait par proscrire les mendiants valides, les *truands*, comme on les appelait, gens de vagabondage et d'oisiveté, toujours à charge et souvent redoutables aux bourgeois paisibles. Il leur fut ordonné de vider la ville sous trois jours après la promulgation de l'ordonnance, sous peine d'être mis en prison, au pain et à l'eau, pendant quatre jours, la première fois, exposés au pilori, la seconde et la troisième marqués d'un

fer chaud. Défense aux fidèles de faire la charité à ces mendiants indignes; défense aux gouverneurs des hôpitaux de donner retraite dans leurs maisons à personne si ce n'est aux malades, ou pour une nuit seulement aux pauvres passants, et surtout défense d'y recevoir les truands sains de corps et de membres. Défense aux taverniers de garder chez eux des joueurs de dés ou autres personnes diffamées, sous peine de soixante sous d'amende, et de donner à boire après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, sous la même peine. L'ordonnance réglait fort au long la police relative à chaque corps de métiers : boulangers, marchands de vin, bouchers, chandeliers, poulaillers, marchands de draps, corroyeurs, et atteignait jusqu'aux revendeurs, auxquels elle défendait de vendre aucune marchandise en prélevant plus de deux sous par livre au-dessus du prix coûtant. Elle contenait jusqu'aux dispositions les plus minutieuses, telles que la défense de balayer les rues pendant la pluie pour ne pas trop salir la rivière.

CHAPITRE III.

Paris sous Charles V, dit le Sage (1364-1380).

Charles V était formé à la dure école de l'adversité; il en mit à profit les leçons. Ce fut un prince prudent, habile, ami de la paix, et sachant diriger la guerre du fond de son cabinet.

L'intérieur du royaume était pillé, ravagé, désolé par des bandes de militaires licenciés et d'aventuriers audacieux, qui se donnaient le nom de grandes compagnies; les coffres de l'État étaient épuisés par la rançon de Jean; l'autorité royale affaiblie par des révoltes, celle des états généraux mal définie et contestée. L'anarchie et le désordre étaient partout.

Par les soins d'Édouard III, roi d'Angleterre, le corps du roi Jean fut ramené à Paris, déposé d'abord à l'abbaye Saint-Antoine des Champs, puis conduit en cérémonie à la cathédrale, et de là à Saint-Denis, où il fut inhumé le 7 mai. Le cercueil royal était porté, suivant la coutume, par les gens du parlement de Paris, « pour ce qu'ils représentent, disent les chroniques, la personne du roi au faict de la justice, qui est le principal membre de sa couronne, et par lequel il règne et a seigneurie (1). » Ce pieux devoir n'aurait pu être rendu au prince par les officiers du parlement si le nouveau roi ne les eût, dès le 28 avril

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 231.

précédent, confirmés dans leurs fonctions; car à cette époque les charges de justice étaient censées vacantes par la mort du roi (1). Aussitôt après la messe des funérailles Charles « alla au préau du cloistre de l'église de Saint-Denis, et là, appuyé à un figuier estant audit préau, reçut l'hommage des Pairs et des grands barons (2); » puis il partit pour Reims, où il fut sacré, le 19 mai, avec la reine sa femme, Jeanne de Bourbon, par l'archevêque Jean de Craon.

Au retour de leur sacre le roi et la reine firent leur entrée solennelle à Paris le 24 mai. « Ils allèrent d'abord faire leurs prières à Notre-Dame, et se rendirent ensuite au palais, où il y eut festin et joutes l'après-dînée. Le recteur de l'Université, à la tête des quatre facultés, harangua le roi le même jour sur son avénement à la couronne. Le lendemain il y eut encore au palais un festin où tous les évêques présents à Paris furent invités. Le repas fut suivi, comme la veille, d'une grande joute où le roi de Chypre se distingua (3). »

Charles, justement surnommé le Sage, travaillait à rétablir à Paris la sécurité et l'ordre, à faire rentrer ses vassaux dans l'obéissance et à délivrer la France des Anglais. Il ne nous appartient pas d'aborder le récit de ceux de ces grands événements qui ne se rattachent pas directement aux annales de Paris; il nous suffira de les indiquer.

La guerre avait éclaté de nouveau entre les Anglais et la France. L'Angleterre se mit en devoir de conserver ses conquêtes. Pendant que le prince de Galles marchait vers

(1) Félibien, t. , p. 652.

(2) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p 232.

(3) Félibien, t. I, p. 652.

le Poitou avec une armée et ternissait sa gloire en livrant la malheureuse ville de Limoges à la fureur de ses troupes, un chef d'aventuriers, nommé Robert Knolles, envahissait le nord, à l'instigation d'Édouard III, et poussait ses ravages jusqu'aux portes de Paris. Dans ce double danger du Guesclin, malgré ses refus, se vit contraint d'accepter l'épée et le rang de connétable. Ainsi un pauvre chevalier breton occupait la seconde place du royaume, et le roi plaçait sous ses ordres même les princes du sang. Cette haute confiance ne fut point trompée; la victoire suivit partout le connétable. Pendant qu'il triomphait sur terre, les flottes française et castillane, sous les ordres d'Yvain de Galles, détruisaient les vaisseaux du roi d'Angleterre en vue de la Rochelle. La campagne suivante produisit des avantages plus considérables (1371); le Poitou, l'Aunis, la Saintonge rentrèrent sous la domination de la France. Édouard voyait toutes ses conquêtes lui échapper pièce à pièce, et dans son dépit disait, en parlant de Charles V : « Jamais roi ne s'est moins armé et ne m'a donné tant à faire. »

Vers le même temps (1372) une puissante armée anglaise débarqua à Calais et traversa du nord au midi toute la France. On ne risqua contre elle aucune bataille rangée; on se contenta de fermer les places et d'affamer les campagnes. Ce système réussit; l'armée anglaise brûla beaucoup de villages et de moissons, mais elle périt presque tout entière par la famine ou les maladies.

Les premières années du règne de Charles V n'avaient pas entièrement été absorbées par la guerre ; les chroniques mentionnent des cérémonies et des fêtes, des améliorations et des travaux qui réjouirent le peuple de Paris ou

attestèrent le soin que prenait le roi d'assurer le bien-être et la splendeur de cette ville.

En 1366 le duc de Bretagne, Jean IV, était venu à Paris rendre l'hommage féodal à Charles V, son suzerain, et la solennité avait eu lieu en grande pompe. « Et le nouveau vassal, disent les naïfs historiens de l'époque, se partit du roy en bonne grâce et amour, comme il sembloit; et si lui fist le roy de beaux dons de joyaux et de chevaux (1). » Félibien ajoute que dès l'année 1364 le roi Charles avait donné au duc de Bretagne l'*hôtel de Bourbon* ou de *Forests*, situé rue de la Harpe, près de la rue Pierre-Sarrazin (2).

Tandis que les Français et les Anglais guerroyaient en Espagne pour ou contre don Pèdre, la courtoisie chevaleresque du roi de France accueillait avec magnificence à Paris l'un des fils d'Édouard. « L'an de grâce 1368, le dimanche 16 avril, jour de Quasimodo, messire Lyonnel, duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, vint à Paris, allant en Italie. Monseigneur Jehan, duc de Berry, et messire Philippe, duc de Bourgogne, frères germains du roi de France, allèrent jusqu'à Saint-Denis à sa rencontre et le menèrent descendre droit au Louvre, où étoit ledit roi, qui le reçut fort honorablement. Il eut sa chambre bien parée et ornée, et dîna et soupa au Louvre avec le roi. Le lendemain ledit Lyonnel dîna avec la reine en l'hôtel du roi, près de Saint-Pol, et l'on y fist une très-grande feste. Et après dîner, quand on eut dansé et joué, ledit Lyonnel et les deux frères du roi, qui l'accompagnoient partout, s'en retournèrent au Louvre

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 243.

(2) Félibien, t. I. p. 657.—

vers le roi et soupèrent avec lui. Et le mardi ensuivant, dix-huitième jour du mois d'avril, lesdits ducs de Berry et de Bourgogne donnèrent à dîner et à souper audit Lyonnel et à ses chevaliers et à d'autres personnes, en l'hôtel d'Artois, puis ils allèrent coucher au Louvre. Et le mercredi ensuivant ledit Lyonnel dîna et soupa avec le roi, qui lui fit, ainsi qu'à ses gens, de grands dons qu'on estimoit à vingt mille florins et plus (1). »

Bientôt après, le 3 décembre 1368, l'enfant royal, qui fut depuis le malheureux Charles VI, naquit *en l'ostel près Saint-Pol*. Le roi, disent les chroniques, alla à Notre-Dame, et fit chanter une belle messe devant l'image de la sainte Vierge, *à l'entrée du chœur;* après quoi il fit donner aux ordres de Paris *grand' foison de florins, jusques au nombre de trois mille et plus.*

« Le mercredi ensuivant ledit fils du roi fut baptisé en l'église de Saint-Pol par la manière qui s'ensuit. Dès le jour de devant avoient été faites des enceintes de bois devant l'église, et dans l'église devant les fonts baptismaux, par crainte qu'il n'y eust trop presse de gens. Premièrement il y avoit devant ledit enfant deux cents valets portant des torches, qui tous demeurèrent dans la rue, à l'exception de vingt-six qui entrèrent dans l'église. Après étoient messire Hue de Châtillon, seigneur de Dampierre, maître des arbalétriers, qui portoit un cierge en sa main, et le comte de Tancarville, qui portoit une coupe en laquelle étoit le sel, et il avoit au cou une toile dont ledit sel étoit couvert. Et après venoit la reine, Jeanne d'Évreux, qui presque portoit ledit enfant sur ses bras. Monseigneur Char-

(1) *Chron. de Saint-Denis.*, t. VI, p. 251.

les, seigneur de Montmorency, et monseigneur Charles, comte de Dammartin, étoient à côté d'elle. Ils sortirent ainsi dudit hôtel du roi par la porte qui est au plus près de l'église. Et tantôt après ledit enfant étoient le duc d'Orléans, oncle du roi, le duc de Berry, le duc de Bourbon, frère de la reine, et plusieurs autres grands seigneurs et dames; la reine Jeanne, la duchesse d'Orléans, sa fille, la comtesse d'Harcourt et la dame d'Albret, sœur de la reine, lesquelles étoient bien parées en couronnes et en joyaux; et après plusieurs autres dames et demoiselles bien parées et bien ornées (1). Et ainsi fut apporté l'enfant jusqu'à la porte de l'église de Saint-Pol, à laquelle porte étoient, attendant ledit enfant, le cardinal de Beauvais, qui baptisa l'enfant, et le cardinal de Paris, en sa chape de drap, sans autres ornements, et les archevêques de Lyon, de Sens, et les évêques d'Évreux, de Coutances, de Troye, d'Arras, de Meaux, de Beauvais, de Noyon et de Paris, et les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Magloire, tous en mitres et en crosses. Et le tint sur les fonts ledit seigneur de Montmorency, et fut appelé Charles, du nom desdits seigneur de Montmorency et comte de Dammartin. Et après fut reporté ledit enfant à l'hôtel de Saint-Pol, par le cimetière de l'église et par une porte par laquelle on entroit audit hôtel, pour la presse qui estoit devant ladite église. Et celui jour le

(1) « Le tableau de cette procession, fort exact, du moins pour les premiers personnages jusqu'au comte de Dammartin, inclusivement, se reconnaît dans une miniature en manuscrit de Charles V, f° 446, v°. » Bibl. impér., ancien fonds, n° 8395, in-folio. (*Chron. de Saint-Denis*, t. VI, note de M. Paris.)

roi fit distribuer, en la couture Sainte-Catherine (du Val-des-Écoliers), huit parisis à tous ceux qui se présentèrent; et il y eut si grant presse que plusieurs femmes y furent mortes (1). »

Vers la même époque on eut à réprimer à Paris une nouvelle secte. « Le dimanche 4ᵉ jour de juillet 1372 furent ars en Grève, à Paris, la secte, les abits et les livres des *Turlupins*, autrement nommés la *compaignie de povreté*, condamnés de hérésie par messire Mile de Dormans, lors évêque d'Angers et vicaire de l'évêque de Paris, et par l'inquisiteur des hérétiques. Et ce jour en furent deux condamnés : un homme qui étoit mort en la prison de l'évêque de Paris durant son procès, par l'espace de quinze jours ou environ avant ladite condamnation, et une femme appelée Péronne d'Aubenton, autrement de Paris. Et ce dimanche furent ars (brûlés) audit lieu de Grève l'abit et les livres; et le lendemain, jour de lundi, furent ars, en la place aux Pourceaux, à Paris, ladite Péronne et ledit mort, qui toujours, depuis sa mort, avoit esté gardé en un tonneau plein de chaux (2). »

Charles V, rebuté par le souvenir des troubles qui avaient agité le dernier règne et mis sa vie en péril, se défiait des états généraux et s'abstenait autant que possible de les convoquer. Pour se passer de leur contrôle il établit, sous la dénomination d'aides ordinaires, la permanence de l'impôt, violant du même coup les franchises féodales et les franchises municipales.

Sous le règne de Charles V, et par les soins de ses ha-

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 297.

(2) *Ibid.*

biles ministres, les contributions, bien que fort augmentées, se percevaient avec régularité et étaient employées avec économie, si bien que la charge du peuple semblait moins lourde. L'ordonnance du 24 janvier 1373, sur la vente du sel, avait déjà indiqué un progrès marqué dans le contrôle et la simplicité des perceptions. Les aides, portant sur les objets de consommation, frappaient tout le monde, le noble et le clerc comme le roturier, et c'était un grand soulagement pour le peuple pauvre. Charles V fut le premier à contraindre chaque famille à acheter aux greniers royaux la quantité de sel qu'on supposait lui être nécessaire, sans qu'elle pût se dispenser de faire cette onéreuse acquisition. Il y avait là oppression et violence, mais les besoins de l'État étaient si impérieux qu'on se trouvait forcé de recourir à ce dangereux expédient. Au lieu de payer lui-même le gage des gens de justice Charles V eut l'étrange idée de leur donner pour salaire les amendes qu'ils prononceraient. Cette innovation n'était point heureuse; elle devait tourner contre les contribuables et faire suspecter l'impartialité des juges. Les états convoqués sous le dernier règne avaient institué des commissaires généraux, et au-dessous d'eux des élus pour la répartition et la perception de l'impôt. Charles V conserva ces officiers, qui devinrent des fonctionnaires choisis par la couronne et ne relevèrent plus de l'élection, sinon dans quelques ressorts. Ces officiers, multipliés dans la suite, firent donner aux pays où ils furent établis le nom d'*élections* et celui de *généralités*. Les élus veillaient à la perception et à la répartition des impôts, et jugeaient en première instance les questions contentieuses en matière de finances; les « généraux pour le fait de finances » centralisaient les

fureur; les hommes et les chevaux périssaient. Alors l'intrépide Édouard reconnut l'intervention miraculeuse du Ciel; il se jeta à genoux, et, les yeux tournés vers les hautes tours de la cathédrale, qu'on peut apercevoir à la distance de plusieurs lieues, il implora l'intercession de Notre-Dame de Chartres et fit vœu d'accorder la paix à la France. L'orage ayant cessé, le roi d'Angleterre n'oublia point ses engagements et la paix fut signée à Brétigny; elle coûta à la France une partie considérable des États de la langue d'Oc, entre autres le Poitou, le Limousin et l'Aquitaine; mais Édouard rendit toutes ses conquêtes du Nord, à l'exception de Calais et de Guines (1360). On convint en même temps que la rançon du roi Jean serait de trois millions d'écus d'or.

Jean revint en France; mais, le duc d'Anjou, son fils, l'un des otages qu'il avait laissés pour sa rançon, s'étant évadé d'Angleterre, le malheureux roi retrouva toute sa loyauté chevaleresque et retourna à Londres prendre ses fers. Ce fut deux mois après qu'il mourut dans cette ville (1364).

Le roi Jean, peu de temps après son avénement au trône, avait rendu une ordonnance pour assurer la tranquillité des bourgeois et améliorer la police intérieure de la ville. Cette ordonnance commençait par proscrire les mendiants valides, les *truands,* comme on les appelait, gens de vagabondage et d'oisiveté, toujours à charge et souvent redoutables aux bourgeois paisibles. Il leur fut ordonné de vider la ville sous trois jours après la promulgation de l'ordonnance, sous peine d'être mis en prison, au pain et à l'eau, pendant quatre jours, la première fois, exposés au pilori, la seconde et la troisième marqués d'un

fer chaud. Défense aux fidèles de faire la charité à ces mendiants indignes; défense aux gouverneurs des hôpitaux de donner retraite dans leurs maisons à personne si ce n'est aux malades, ou pour une nuit seulement aux pauvres passants, et surtout défense d'y recevoir les truands sains de corps et de membres. Défense aux taverniers de garder chez eux des joueurs de dés ou autres personnes diffamées, sous peine de soixante sous d'amende, et de donner à boire après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, sous la même peine. L'ordonnance réglait fort au long la police relative à chaque corps de métiers : boulangers, marchands de vin, bouchers, chandeliers, poulaillers, marchands de draps, corroyeurs, et atteignait jusqu'aux revendeurs, auxquels elle défendait de vendre aucune marchandise en prélevant plus de deux sous par livre au-dessus du prix coûtant. Elle contenait jusqu'aux dispositions les plus minutieuses, telles que la défense de balayer les rues pendant la pluie pour ne pas trop salir la rivière.

CHAPITRE III.

Paris sous Charles V, dit le Sage (1364-1380).

Charles V était formé à la dure école de l'adversité; il en mit à profit les leçons. Ce fut un prince prudent, habile, ami de la paix, et sachant diriger la guerre du fond de son cabinet.

L'intérieur du royaume était pillé, ravagé, désolé par des bandes de militaires licenciés et d'aventuriers audacieux, qui se donnaient le nom de grandes compagnies; les coffres de l'État étaient épuisés par la rançon de Jean; l'autorité royale affaiblie par des révoltes, celle des états généraux mal définie et contestée. L'anarchie et le désordre étaient partout.

Par les soins d'Édouard III, roi d'Angleterre, le corps du roi Jean fut ramené à Paris, déposé d'abord à l'abbaye Saint-Antoine des Champs, puis conduit en cérémonie à la cathédrale, et de là à Saint-Denis, où il fut inhumé le 7 mai. Le cercueil royal était porté, suivant la coutume, par les gens du parlement de Paris, « pour ce qu'ils représentent, disent les chroniques, la personne du roi au faict de la justice, qui est le principal membre de sa couronne, et par lequel il règne et a seigneurie (1). » Ce pieux devoir n'aurait pu être rendu au prince par les officiers du parlement si le nouveau roi ne les eût, dès le 28 avril

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 231.

précédent, confirmés dans leurs fonctions; car à cette époque les charges de justice étaient censées vacantes par la mort du roi (1). Aussitôt après la messe des funérailles Charles « alla au préau du cloistre de l'église de Saint-Denis, et là, appuyé à un figuier estant audit préau, reçut l'hommage des Pairs et des grands barons (2); » puis il partit pour Reims, où il fut sacré, le 19 mai, avec la reine sa femme, Jeanne de Bourbon, par l'archevêque Jean de Craon.

Au retour de leur sacre le roi et la reine firent leur entrée solennelle à Paris le 24 mai. « Ils allèrent d'abord faire leurs prières à Notre-Dame, et se rendirent ensuite au palais, où il y eut festin et joutes l'après-dînée. Le recteur de l'Université, à la tête des quatre facultés, harangua le roi le même jour sur son avénement à la couronne. Le lendemain il y eut encore au palais un festin où tous les évêques présents à Paris furent invités. Le repas fut suivi, comme la veille, d'une grande joute où le roi de Chypre se distingua (3). »

Charles, justement surnommé le Sage, travaillait à rétablir à Paris la sécurité et l'ordre, à faire rentrer ses vassaux dans l'obéissance et à délivrer la France des Anglais. Il ne nous appartient pas d'aborder le récit de ceux de ces grands événements qui ne se rattachent pas directement aux annales de Paris; il nous suffira de les indiquer.

La guerre avait éclaté de nouveau entre les Anglais et la France. L'Angleterre se mit en devoir de conserver ses conquêtes. Pendant que le prince de Galles marchait vers

(1) Félibien, t. , p. 652.
(2) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p 232.
(3) Félibien, t. I, p. 652.

le Poitou avec une armée et ternissait sa gloire en livrant la malheureuse ville de Limoges à la fureur de ses troupes, un chef d'aventuriers, nommé Robert Knolles, envahissait le nord, à l'instigation d'Édouard III, et poussait ses ravages jusqu'aux portes de Paris. Dans ce double danger du Guesclin, malgré ses refus, se vit contraint d'accepter l'épée et le rang de connétable. Ainsi un pauvre chevalier breton occupait la seconde place du royaume, et le roi plaçait sous ses ordres même les princes du sang. Cette haute confiance ne fut point trompée; la victoire suivit partout le connétable. Pendant qu'il triomphait sur terre, les flottes française et castillane, sous les ordres d'Yvain de Galles, détruisaient les vaisseaux du roi d'Angleterre en vue de la Rochelle. La campagne suivante produisit des avantages plus considérables (1371); le Poitou, l'Aunis, la Saintonge rentrèrent sous la domination de la France. Édouard voyait toutes ses conquêtes lui échapper pièce à pièce, et dans son dépit disait, en parlant de Charles V : « Jamais roi ne s'est moins armé et ne m'a donné tant à faire. »

Vers le même temps (1372) une puissante armée anglaise débarqua à Calais et traversa du nord au midi toute la France. On ne risqua contre elle aucune bataille rangée; on se contenta de fermer les places et d'affamer les campagnes. Ce système réussit; l'armée anglaise brûla beaucoup de villages et de moissons, mais elle périt presque tout entière par la famine ou les maladies.

Les premières années du règne de Charles V n'avaient pas entièrement été absorbées par la guerre; les chroniques mentionnent des cérémonies et des fêtes, des améliorations et des travaux qui réjouirent le peuple de Paris ou

attestèrent le soin que prenait le roi d'assurer le bien-être et la splendeur de cette ville.

En 1366 le duc de Bretagne, Jean IV, était venu à Paris rendre l'hommage féodal à Charles V, son suzerain, et la solennité avait eu lieu en grande pompe. « Et le nouveau vassal, disent les naïfs historiens de l'époque, se partit du roy en bonne grâce et amour, comme il sembloit; et si lui fist le roy de beaux dons de joyaux et de chevaux (1). » Félibien ajoute que dès l'année 1364 le roi Charles avait donné au duc de Bretagne l'*hôtel de Bourbon* ou de *Forests*, situé rue de la Harpe, près de la rue Pierre-Sarrazin (2).

Tandis que les Français et les Anglais guerroyaient en Espagne pour ou contre don Pèdre, la courtoisie chevaleresque du roi de France accueillait avec magnificence à Paris l'un des fils d'Édouard. « L'an de grâce 1368, le dimanche 16 avril, jour de Quasimodo, messire Lyonnel, duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, vint à Paris, allant en Italie. Monseigneur Jehan, duc de Berry, et messire Philippe, duc de Bourgogne, frères germains du roi de France, allèrent jusqu'à Saint-Denis à sa rencontre et le menèrent descendre droit au Louvre, où étoit ledit roi, qui le reçut fort honorablement. Il eut sa chambre bien parée et ornée, et dîna et soupa au Louvre avec le roi. Le lendemain ledit Lyonnel dîna avec la reine en l'hôtel du roi, près de Saint-Pol, et l'on y fist une très-grande feste. Et après dîner, quand on eut dansé et joué, ledit Lyonnel et les deux frères du roi, qui l'accompagnoient partout, s'en retournèrent au Louvre

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 243.

(2) Félibien, t. I. p. 657.—

vers le roi et soupèrent avec lui. Et le mardi ensuivant, dix-huitième jour du mois d'avril, lesdits ducs de Berry et de Bourgogne donnèrent à dîner et à souper audit Lyonnel et à ses chevaliers et à d'autres personnes, en l'hôtel d'Artois, puis ils allèrent coucher au Louvre. Et le mercredi ensuivant ledit Lyonnel dîna et soupa avec le roi, qui lui fit, ainsi qu'à ses gens, de grands dons qu'on estimoit à vingt mille florins et plus (1). »

Bientôt après, le 3 décembre 1368, l'enfant royal, qui fut depuis le malheureux Charles VI, naquit *en l'ostel près Saint-Pol*. Le roi, disent les chroniques, alla à Notre-Dame, et fit chanter une belle messe devant l'image de la sainte Vierge, *à l'entrée du chœur;* après quoi il fit donner aux ordres de Paris *grand' foison de florins, jusques au nombre de trois mille et plus.*

« Le mercredi ensuivant ledit fils du roi fut baptisé en l'église de Saint-Pol par la manière qui s'ensuit. Dès le jour de devant avoient été faites des enceintes de bois devant l'église, et dans l'église devant les fonts baptismaux, par crainte qu'il n'y eust trop presse de gens. Premièrement il y avoit devant ledit enfant deux cents valets portant des torches, qui tous demeurèrent dans la rue, à l'exception de vingt-six qui entrèrent dans l'église. Après étoient messire Hue de Châtillon, seigneur de Dampierre, maître des arbalétriers, qui portoit un cierge en sa main, et le comte de Tancarville, qui portoit une coupe en laquelle étoit le sel, et il avoit au cou une toile dont ledit sel étoit couvert. Et après venoit la reine, Jeanne d'Évreux, qui presque portoit ledit enfant sur ses bras. Monseigneur Char-

(1) *Chron. de Saint-Denis.*, t. VI, p. 251.

les, seigneur de Montmorency, et monseigneur Charles, comte de Dammartin, étoient à côté d'elle. Ils sortirent ainsi dudit hôtel du roi par la porte qui est au plus près de l'église. Et tantôt après ledit enfant étoient le duc d'Orléans, oncle du roi, le duc de Berry, le duc de Bourbon, frère de la reine, et plusieurs autres grands seigneurs et dames; la reine Jeanne, la duchesse d'Orléans, sa fille, la comtesse d'Harcourt et la dame d'Albret, sœur de la reine, lesquelles étoient bien parées en couronnes et en joyaux; et après plusieurs autres dames et demoiselles bien parées et bien ornées (1). Et ainsi fut apporté l'enfant jusqu'à la porte de l'église de Saint-Pol, à laquelle porte étoient, attendant ledit enfant, le cardinal de Beauvais, qui baptisa l'enfant, et le cardinal de Paris, en sa chape de drap, sans autres ornements, et les archevêques de Lyon, de Sens, et les évêques d'Évreux, de Coutances, de Troye, d'Arras, de Meaux, de Beauvais, de Noyon et de Paris, et les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Magloire, tous en mitres et en crosses. Et le tint sur les fonts ledit seigneur de Montmorency, et fut appelé Charles, du nom desdits seigneur de Montmorency et comte de Dammartin. Et après fut reporté ledit enfant à l'hôtel de Saint-Pol, par le cimetière de l'église et par une porte par laquelle on entroit audit hôtel, pour la presse qui estoit devant ladite église. Et celui jour le

(1) « Le tableau de cette procession, fort exact, du moins pour les premiers personnages jusqu'au comte de Dammartin, inclusivement, se reconnaît dans une miniature en manuscrit de Charles V, f° 446, v°. » Bibl. impér., ancien fonds, n° 8395, in-folio. (*Chron. de Saint-Denis*, t. VI, note de M. Paris.)

fureur; les hommes et les chevaux périssaient. Alors l'intrépide Édouard reconnut l'intervention miraculeuse du Ciel; il se jeta à genoux, et, les yeux tournés vers les hautes tours de la cathédrale, qu'on peut apercevoir à la distance de plusieurs lieues, il implora l'intercession de Notre-Dame de Chartres et fit vœu d'accorder la paix à la France. L'orage ayant cessé, le roi d'Angleterre n'oublia point ses engagements et la paix fut signée à Brétigny; elle coûta à la France une partie considérable des États de la langue d'Oc, entre autres le Poitou, le Limousin et l'Aquitaine; mais Édouard rendit toutes ses conquêtes du Nord, à l'exception de Calais et de Guines (1360). On convint en même temps que la rançon du roi Jean serait de trois millions d'écus d'or.

Jean revint en France; mais, le duc d'Anjou, son fils, l'un des otages qu'il avait laissés pour sa rançon, s'étant évadé d'Angleterre, le malheureux roi retrouva toute sa loyauté chevaleresque et retourna à Londres prendre ses fers. Ce fut deux mois après qu'il mourut dans cette ville (1364).

Le roi Jean, peu de temps après son avénement au trône, avait rendu une ordonnance pour assurer la tranquillité des bourgeois et améliorer la police intérieure de la ville. Cette ordonnance commençait par proscrire les mendiants valides, les *truands,* comme on les appelait, gens de vagabondage et d'oisiveté, toujours à charge et souvent redoutables aux bourgeois paisibles. Il leur fut ordonné de vider la ville sous trois jours après la promulgation de l'ordonnance, sous peine d'être mis en prison, au pain et à l'eau, pendant quatre jours, la première fois, exposés au pilori, la seconde et la troisième marqués d'un

fer chaud. Défense aux fidèles de faire la charité à ces mendiants indignes; défense aux gouverneurs des hôpitaux de donner retraite dans leurs maisons à personne si ce n'est aux malades, ou pour une nuit seulement aux pauvres passants, et surtout défense d'y recevoir les truands sains de corps et de membres. Défense aux taverniers de garder chez eux des joueurs de dés ou autres personnes diffamées, sous peine de soixante sous d'amende, et de donner à boire après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, sous la même peine. L'ordonnance réglait fort au long la police relative à chaque corps de métiers : boulangers, marchands de vin, bouchers, chandeliers, poulaillers, marchands de draps, corroyeurs, et atteignait jusqu'aux revendeurs, auxquels elle défendait de vendre aucune marchandise en prélevant plus de deux sous par livre au-dessus du prix coûtant. Elle contenait jusqu'aux dispositions les plus minutieuses, telles que la défense de balayer les rues pendant la pluie pour ne pas trop salir la rivière.

CHAPITRE III.

Paris sous Charles V, dit le Sage (1364-1380).

Charles V était formé à la dure école de l'adversité; il en mit à profit les leçons. Ce fut un prince prudent, habile, ami de la paix, et sachant diriger la guerre du fond de son cabinet.

L'intérieur du royaume était pillé, ravagé, désolé par des bandes de militaires licenciés et d'aventuriers audacieux, qui se donnaient le nom de grandes compagnies; les coffres de l'État étaient épuisés par la rançon de Jean; l'autorité royale affaiblie par des révoltes, celle des états généraux mal définie et contestée. L'anarchie et le désordre étaient partout.

Par les soins d'Édouard III, roi d'Angleterre, le corps du roi Jean fut ramené à Paris, déposé d'abord à l'abbaye Saint-Antoine des Champs, puis conduit en cérémonie à la cathédrale, et de là à Saint-Denis, où il fut inhumé le 7 mai. Le cercueil royal était porté, suivant la coutume, par les gens du parlement de Paris, « pour ce qu'ils représentent, disent les chroniques, la personne du roi au faict de la justice, qui est le principal membre de sa couronne, et par lequel il règne et a seigneurie (1). » Ce pieux devoir n'aurait pu être rendu au prince par les officiers du parlement si le nouveau roi ne les eût, dès le 28 avril

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 231.

précédent, confirmés dans leurs fonctions; car à cette époque les charges de justice étaient censées vacantes par la mort du roi (1). Aussitôt après la messe des funérailles Charles « alla au préau du cloistre de l'église de Saint-Denis, et là, appuyé à un figuier estant audit préau, reçut l'hommage des Pairs et des grands barons (2); » puis il partit pour Reims, où il fut sacré, le 19 mai, avec la reine sa femme, Jeanne de Bourbon, par l'archevêque Jean de Craon.

Au retour de leur sacre le roi et la reine firent leur entrée solennelle à Paris le 24 mai. « Ils allèrent d'abord faire leurs prières à Notre-Dame, et se rendirent ensuite au palais, où il y eut festin et joutes l'après-dînée. Le recteur de l'Université, à la tête des quatre facultés, harangua le roi le même jour sur son avénement à la couronne. Le lendemain il y eut encore au palais un festin où tous les évêques présents à Paris furent invités. Le repas fut suivi, comme la veille, d'une grande joute où le roi de Chypre se distingua (3). »

Charles, justement surnommé le Sage, travaillait à rétablir à Paris la sécurité et l'ordre, à faire rentrer ses vassaux dans l'obéissance et à délivrer la France des Anglais. Il ne nous appartient pas d'aborder le récit de ceux de ces grands événements qui ne se rattachent pas directement aux annales de Paris; il nous suffira de les indiquer.

La guerre avait éclaté de nouveau entre les Anglais et la France. L'Angleterre se mit en devoir de conserver ses conquêtes. Pendant que le prince de Galles marchait vers

(1) Félibien, t. , p. 652.
(2) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p 232.
(3) Félibien, t. I, p. 652.

le Poitou avec une armée et ternissait sa gloire en livrant la malheureuse ville de Limoges à la fureur de ses troupes, un chef d'aventuriers, nommé Robert Knolles, envahissait le nord, à l'instigation d'Édouard III, et poussait ses ravages jusqu'aux portes de Paris. Dans ce double danger du Guesclin, malgré ses refus, se vit contraint d'accepter l'épée et le rang de connétable. Ainsi un pauvre chevalier breton occupait la seconde place du royaume, et le roi plaçait sous ses ordres même les princes du sang. Cette haute confiance ne fut point trompée; la victoire suivit partout le connétable. Pendant qu'il triomphait sur terre, les flottes française et castillane, sous les ordres d'Yvain de Galles, détruisaient les vaisseaux du roi d'Angleterre en vue de la Rochelle. La campagne suivante produisit des avantages plus considérables (1371); le Poitou, l'Aunis, la Saintonge rentrèrent sous la domination de la France. Édouard voyait toutes ses conquêtes lui échapper pièce à pièce, et dans son dépit disait, en parlant de Charles V : « Jamais roi ne s'est moins armé et ne m'a donné tant à faire. »

Vers le même temps (1372) une puissante armée anglaise débarqua à Calais et traversa du nord au midi toute la France. On ne risqua contre elle aucune bataille rangée; on se contenta de fermer les places et d'affamer les campagnes. Ce système réussit; l'armée anglaise brûla beaucoup de villages et de moissons, mais elle périt presque tout entière par la famine ou les maladies.

Les premières années du règne de Charles V n'avaient pas entièrement été absorbées par la guerre; les chroniques mentionnent des cérémonies et des fêtes, des améliorations et des travaux qui réjouirent le peuple de Paris ou

attestèrent le soin que prenait le roi d'assurer le bien-être et la splendeur de cette ville.

En 1366 le duc de Bretagne, Jean IV, était venu à Paris rendre l'hommage féodal à Charles V, son suzerain, et la solennité avait eu lieu en grande pompe. « Et le nouveau vassal, disent les naïfs historiens de l'époque, se partit du roy en bonne grâce et amour, comme il sembloit; et si lui fist le roy de beaux dons de joyaux et de chevaux (1). » Félibien ajoute que dès l'année 1364 le roi Charles avait donné au duc de Bretagne l'*hôtel de Bourbon* ou de *Forests*, situé rue de la Harpe, près de la rue Pierre-Sarrazin (2).

Tandis que les Français et les Anglais guerroyaient en Espagne pour ou contre don Pèdre, la courtoisie chevaleresque du roi de France accueillait avec magnificence à Paris l'un des fils d'Édouard. « L'an de grâce 1368, le dimanche 16 avril, jour de Quasimodo, messire Lyonnel, duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, vint à Paris, allant en Italie. Monseigneur Jehan, duc de Berry, et messire Philippe, duc de Bourgogne, frères germains du roi de France, allèrent jusqu'à Saint-Denis à sa rencontre et le menèrent descendre droit au Louvre, où étoit ledit roi, qui le reçut fort honorablement. Il eut sa chambre bien parée et ornée, et dîna et soupa au Louvre avec le roi. Le lendemain ledit Lyonnel dîna avec la reine en l'hôtel du roi, près de Saint-Pol, et l'on y fist une très-grande feste. Et après dîner, quand on eut dansé et joué, ledit Lyonnel et les deux frères du roi, qui l'accompagnoient partout, s'en retournèrent au Louvre

(1) *Chron. de Saint-Denis,* t. VI, p. 243.
(2) Félibien, t. I. p. 657.—

vers le roi et soupèrent avec lui. Et le mardi ensuivant, dix-huitième jour du mois d'avril, lesdits ducs de Berry et de Bourgogne donnèrent à dîner et à souper audit Lyonnel et à ses chevaliers et à d'autres personnes, en l'hôtel d'Artois, puis ils allèrent coucher au Louvre. Et le mercredi ensuivant ledit Lyonnel dîna et soupa avec le roi, qui lui fit, ainsi qu'à ses gens, de grands dons qu'on estimoit à vingt mille florins et plus (1). »

Bientôt après, le 3 décembre 1368, l'enfant royal, qui fut depuis le malheureux Charles VI, naquit *en l'ostel près Saint-Pol*. Le roi, disent les chroniques, alla à Notre-Dame, et fit chanter une belle messe devant l'image de la sainte Vierge, *à l'entrée du chœur;* après quoi il fit donner aux ordres de Paris *grand foison de florins, jusques au nombre de trois mille et plus.*

« Le mercredi ensuivant ledit fils du roi fut baptisé en l'église de Saint-Pol par la manière qui s'ensuit. Dès le jour de devant avoient été faites des enceintes de bois devant l'église, et dans l'église devant les fonts baptismaux, par crainte qu'il n'y eust trop presse de gens. Premièrement il y avoit devant ledit enfant deux cents valets portant des torches, qui tous demeurèrent dans la rue, à l'exception de vingt-six qui entrèrent dans l'église. Après étoient messire Hue de Châtillon, seigneur de Dampierre, maître des arbalétriers, qui portoit un cierge en sa main, et le comte de Tancarville, qui portoit une coupe en laquelle étoit le sel, et il avoit au cou une toile dont ledit sel étoit couvert. Et après venoit la reine, Jeanne d'Évreux, qui presque portoit ledit enfant sur ses bras. Monseigneur Char-

(1) *Chron. de Saint-Denis.*, t. VI, p. 251.

les, seigneur de Montmorency, et monseigneur Charles, comte de Dammartin, étoient à côté d'elle. Ils sortirent ainsi dudit hôtel du roi par la porte qui est au plus près de l'église. Et tantôt après ledit enfant étoient le duc d'Orléans, oncle du roi, le duc de Berry, le duc de Bourbon, frère de la reine, et plusieurs autres grands seigneurs et dames; la reine Jeanne, la duchesse d'Orléans, sa fille, la comtesse d'Harcourt et la dame d'Albret, sœur de la reine, lesquelles étoient bien parées en couronnes et en joyaux; et après plusieurs autres dames et demoiselles bien parées et bien ornées (1). Et ainsi fut apporté l'enfant jusqu'à la porte de l'église de Saint-Pol, à laquelle porte étoient, attendant ledit enfant, le cardinal de Beauvais, qui baptisa l'enfant, et le cardinal de Paris, en sa chape de drap, sans autres ornements, et les archevêques de Lyon, de Sens, et les évêques d'Évreux, de Coutances, de Troye, d'Arras, de Meaux, de Beauvais, de Noyon et de Paris, et les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Magloire, tous en mitres et en crosses. Et le tint sur les fonts ledit seigneur de Montmorency, et fut appelé Charles, du nom desdits seigneur de Montmorency et comte de Dammartin. Et après fut reporté ledit enfant à l'hôtel de Saint-Pol, par le cimetière de l'église et par une porte par laquelle on entroit audit hôtel, pour la presse qui estoit devant ladite église. Et celui jour le

(1) « Le tableau de cette procession, fort exact, du moins pour les premiers personnages jusqu'au comte de Dammartin, inclusivement, se reconnaît dans une miniature en manuscrit de Charles V, f° 446, v°. » Bibl. impér., ancien fonds, n° 8395, in-folio. (*Chron. de Saint-Denis*, t. VI, note de M. Paris.)

roi fit distribuer, en la couture Sainte-Catherine (du Val-des-Écoliers), huit parisis à tous ceux qui se présentèrent; et il y eut si grant presse que plusieurs femmes y furent mortes (1). »

Vers la même époque on eut à réprimer à Paris une nouvelle secte. « Le dimanche 4e jour de juillet 1372 furent ars en Grève, à Paris, la secte, les abits et les livres des *Turlupins*, autrement nommés la *compaignie de povreté*, condamnés de hérésie par messire Mile de Dormans, lors évêque d'Angers et vicaire de l'évêque de Paris, et par l'inquisiteur des hérétiques. Et ce jour en furent deux condamnés : un homme qui étoit mort en la prison de l'évêque de Paris durant son procès, par l'espace de quinze jours ou environ avant ladite condamnation, et une femme appelée Péronne d'Aubenton, autrement de Paris. Et ce dimanche furent ars (brûlés) audit lieu de Grève l'abit et les livres; et le lendemain, jour de lundi, furent ars, en la place aux Pourceaux, à Paris, ladite Péronne et ledit mort, qui toujours, depuis sa mort, avoit esté gardé en un tonneau plein de chaux (2). »

Charles V, rebuté par le souvenir des troubles qui avaient agité le dernier règne et mis sa vie en péril, se défiait des états généraux et s'abstenait autant que possible de les convoquer. Pour se passer de leur contrôle il établit, sous la dénomination d'aides ordinaires, la permanence de l'impôt, violant du même coup les franchises féodales et les franchises municipales.

Sous le règne de Charles V, et par les soins de ses ha-

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. VI, p. 297.

(2) *Ibid.*

biles ministres, les contributions, bien que fort augmentées, se percevaient avec régularité et étaient employées avec économie, si bien que la charge du peuple semblait moins lourde. L'ordonnance du 24 janvier 1373, sur la vente du sel, avait déjà indiqué un progrès marqué dans le contrôle et la simplicité des perceptions. Les aides, portant sur les objets de consommation, frappaient tout le monde, le noble et le clerc comme le roturier, et c'était un grand soulagement pour le peuple pauvre. Charles V fut le premier à contraindre chaque famille à acheter aux greniers royaux la quantité de sel qu'on supposait lui être nécessaire, sans qu'elle pût se dispenser de faire cette onéreuse acquisition. Il y avait là oppression et violence, mais les besoins de l'État étaient si impérieux qu'on se trouvait forcé de recourir à ce dangereux expédient. Au lieu de payer lui-même le gage des gens de justice Charles V eut l'étrange idée de leur donner pour salaire les amendes qu'ils prononceraient. Cette innovation n'était point heureuse; elle devait tourner contre les contribuables et faire suspecter l'impartialité des juges. Les états convoqués sous le dernier règne avaient institué des commissaires généraux, et au-dessous d'eux des élus pour la répartition et la perception de l'impôt. Charles V conserva ces officiers, qui devinrent des fonctionnaires choisis par la couronne et ne relevèrent plus de l'élection, sinon dans quelques ressorts. Ces officiers, multipliés dans la suite, firent donner aux pays où ils furent établis le nom d'*élections* et celui de *généralités*. Les élus veillaient à la perception et à la répartition des impôts, et jugeaient en première instance les questions contentieuses en matière de finances; les « généraux pour le fait de finances » centralisaient les

recettes, et les « généraux pour le fait de justice » jugeaient en dernier ressort les procès concernant les impôts. Telle fut l'origine de ce qu'on appela, au quinzième siècle, la cour des Aides. Au commencement de son règne Charles V avait essayé d'établir la liberté de l'industrie, permettant « à tous ceux qui pouvoient faire œuvre bonne d'ouvrer (travailler) en la ville de Paris; » mais les mœurs et les préjugés, plus puissants que la loi, ne permirent pas à cette réforme d'avoir quelque durée, et il fallut attendre quatre siècles pour la réaliser.

Le commerce de Paris, déjà fortement organisé, trouva dans le roi Charles V un protecteur intelligent et éclairé. Grâce aux efforts de ce prince et de son gouvernement, la juridiction du prévôt des marchands et des échevins forma un corps municipal qui embrassait presque toute la ville dans son ressort. La nécessité où se trouva le gouvernement d'imposer différentes aides sur les Parisiens accrut encore l'autorité de ce corps municipal. Les rois lui attribuèrent la connaissance des contestations entre les collecteurs et les habitants, et jusqu'à la révolution de 1789 l'imposition de la capitation se fit par le prévôt des marchands et les échevins. Ils furent chargés d'une partie de la police, de présider les assemblées des jurés, etc., etc. Les affaires concernant le commerce se traitaient en commun. Les marchands se rendaient, pour tenir leurs conférences, dans un lieu appelé de toute ancienneté *le Parlouer aux bourgeois.* Ces assemblées se tenaient, sous la première race, au lieu occupé dans la suite par les Jacobins de la rue Saint-Jacques. Sous les derniers descendants de Charlemagne, cette partie de la ville ayant été détruite par les ravages des Normands, *le Parlouer aux bourgeois* fut

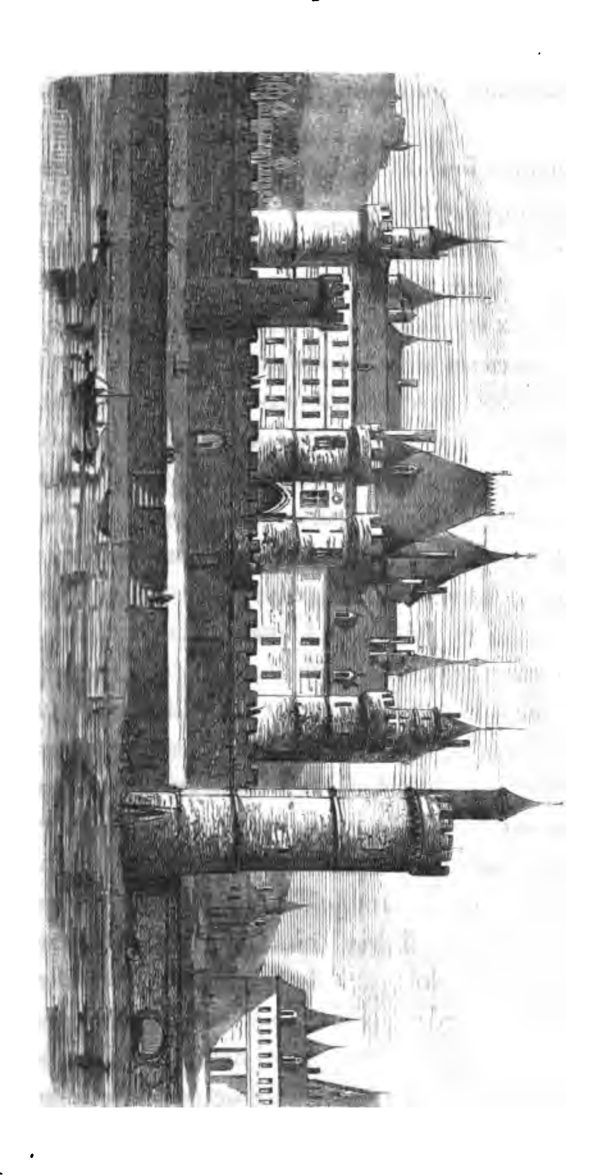
transféré dans une maison près du grand Châtelet, où l'on continua de s'assembler jusqu'aux dernières années du règne du roi Jean. Ce fut pendant la prison de ce prince que Marcel et les échevins firent l'acquisition d'une maison située sur la place de Grève et appelée *la Maison aux Piliers*. Ce bâtiment avait anciennement appartenu aux Dauphins de Viennois. Le prix de cet achat fut de deux mille quatre cents florins d'or (environ trente-deux mille cinq cents francs).

Charles V avait renoncé à résider en sa demeure royale du Louvre et avait fait construire l'hôtel Saint-Pol ou Saint-Paul, dans un emplacement qui, de nos jours, se trouve près de l'église Saint-Paul-Saint-Louis; il avait donné à cette résidence le nom solennel d'hôtel *des grands esbattements*. Dans les lettres patentes par lesquelles il réunissait ce palais *irrévocablement* au domaine de la couronne, il déclara qu'il le faisait « pour la singulière affection qu'il portoit audit hôtel, auquel, en plusieurs plaisirs, il avoit acquis et recouvré, à l'aide de Dieu, santé de plusieurs grandes maladies. » Quoique ce palais fût somptueux pour le temps, c'était moins la magnificence des bâtiments que l'aspect riant de ses jardins, étendus le long des bords de la Seine, qui faisait de ce séjour un lieu de délices pour le roi.

Jusques à Charles V, et depuis l'avénement des Valois, nos souverains avaient eu pour résidence tantôt le palais de la Cité, qu'ils allaient abandonner au Parlement, tantôt la forteresse appelée la *grosse Tour* du Louvre. C'est dans cette tour, comme on l'a vu plus haut, qu'à dater de Philippe-Auguste les hauts barons, les grands feudataires étaient venus, l'un après l'autre, prêter aux rois ser-

ment et hommage. Alors on ne disait pas que telles terres, telles seigneuries étaient soumises à l'autorité du prince, mais, suivant la formule féodale, on disait qu'elles *relevaient de la grosse Tour du Louvre*. Charles V répara et accrut ce palais. « Le chastel du Louvre, dit Christine de Pisan, fist édifier à neuf moult notable et bel édifice. » La grosse Tour, nommée *Tour Neuve*, *Tour Ferrand*, *Tour Philippine*, était ronde et entourée d'un fossé large et profond; ses murs avaient treize pieds d'épaisseur près du sol et douze pieds aux étages supérieurs; elle communiquait au reste du château par un pont et une galerie de pierre; une porte de fer en interdisait l'entrée. Par quatre autres portes fortifiées, appelées *porteaux*, on pénétrait dans les bâtiments du Louvre; mais la principale entrée (voir la gravure ci-contre) donnait sur le bord de la Seine. L'intérieur du château renfermait une chapelle, un arsenal, des jardins et un grand nombre de cours.

Toujours dominé par le souvenir des épreuves qu'il avait endurées sous sa régence et durant la captivité du roi Jean, Charles V crut devoir élever, en avant de la porte Saint-Antoine et à l'extrémité de la rue de ce nom, une sorte de forteresse destinée à tenir le peuple en respect et à servir de prison aux criminels d'État; nous voulons parler de la trop fameuse Bastille dont la première pierre avait été posée en 1369, et qui fut construite sous la direction de Hugues Aubriot, prévôt des marchands. Charles V fut un grand *bâtisseur*; il éleva les châteaux de Beauté, de Plaisance et de Melun; il songea à unir par un canal la Loire à la Seine; il ne négligea rien pour réparer les désastres de nos flottes. Christine de Pisan, qui a écrit la vie de Charles V, donne sur le caractère et les habitudes



de ce prince des détails pleins d'intérêt, dont nous ne pouvons extraire que ce qui se rattache plus ou moins directement aux souvenirs du vieux Paris et de la banlieue.

« Aulcunes fois, dit sa Chronique, avenoit, et assez souvent au temps d'esté, que le roy aloit esbattre en ses villes et chasteauls hors de Paris, lesquelz moult richement avoit fait refaire et réparer de solennelz édifices... Là chaçoit aulcunes foiz et s'esbattoit pour la santé de son corps; mais en toutes ses alées, venues et demeures, estoit tout en ordre et mesure gardée. » Jamais bon prince ne sut mieux se faire porter le respect qu'on lui devait. Homme comme un autre en particulier, il était toujours roi en public. Il montait un beau cheval richement enharnaché; ses habits étaient magnifiques; ses gens d'armes marchaient devant et derrière, armés comme pour aller au combat; ses écuyers portaient devant lui le manteau d'hermine, l'épée et le chapeau royal. Il marchait seul; ses frères et les princes du sang, qu'on appelait alors les *seigneurs du sang,* suivaient à quelque distance et ne l'approchaient jamais qu'il ne les appelât. « Après luy, plusieurs groz destriers, moult beauls, en destre estoient menez, aornez de moult riche harnois de parement; et quant il entroit en bonnes villes, où à grant joie du peuple estoit receus, ou chevauchoit parmi Paris, où toute ordonnance estoit gardée, bien sembloit estat de très-hault, magnific, très-puissant et très-ordené prince. »

Pour compléter cette esquisse nous voudrions pouvoir emprunter encore aux chroniques de ce siècle le récit du voyage que l'empereur Charles IV fit en l'an 1377, époque à laquelle ce souverain voulut revoir la France, où il

avait passé sa jeunesse, et présenter au roi son fils Venceslas, récemment élu roi des Romains. Contraint de nous renfermer dans un cadre trop étroit peut-être, nous nous bornons à citer quelques passages de ce curieux épisode.

« Avint, dit Christine de Pisan, en l'an 1377, que l'empereur de Romme, Charles le Quart de ce nom, escripst de sa main au roy Charles qu'il le vouloit venir veoir; de laquelle chose le roy fut moult joyeulx, et en toutes manières se pourpensa comment selon sa digneté le pourroit honnorer et festoyer. Et quant il sceut le temps, tantost envoya à Reims, jusques à Mouson et à l'entrée de son royaume, par où l'empereur debvoit venir, le comte de Salebruche (1), etc.

« Le lundi ensuivant, quart jour de jenvier, pour ce que entrer debvoit à Paris, se fist l'empereur en ladicte esglise de Saint-Denis porter devant les corps saints, et se fist porter tout entour les chacés, et baisa les reliques, le chief, le clou et la couronne. Quant ses dévocions ot faictes, demanda à veoir les sépultures des roys, et par espécial du roy Charles et de la royne Jehanne, sa femme, du roy Phelippe et de la royne Jehanne, sa femme, èsquelz cours, ce dit-il, avoit esté nourris en sa jeunece, et que moult de bien lui avoyent fait; aussi volt veoir le sépulcre du roy Jehan. L'abbé et le couvent pria affectueusement que, en présent, déissent à Dieu recommandacions des ames de ces bons seigneurs et dames, qui là gisoyent; laquelle chose fu faicte. Après, quant en sa chambre fut venus, vint en la court, devant ses fenestres, le seigneur de la Riviere, et Colart de Tanques, escuyer de

(1) Saarbruck.

corps, et, de par le roi, luy présentèrent un bel destrier et un courcier moult richement ensellez et à moult bel harnois aux armes de France ; dont il mercia le roy grandement, et dist qu'il monteroit dessus à l'entrer à Paris. Se partit de Saint-Denis et vint en littiere jusques à la Chapelle, car grief lui estoit le chevauchier. Au-devant lui alerent le prévost de Paris et celluy des marchans, les eschevins, les bourgeois, tous vestus de livrée, en bel arroy et bien montez, jusques environ, que d'eulx que (tant d'eux que) des officiers du roy, quatre mille chevaulx. Le prévost de Paris, faisant la révérance, complimenta l'empereur, etc. »

Les *Chroniques de Saint-Denis*, racontant avec plus de précision encore le même événement, ajoutent ici : « Et alors lesdits prévôts et échevins avec les bourgeois vinrent ensemble jusques à Paris, et étoient bien en la compagnie, tant des officiers du roi que des gens de la ville de Paris, quatre mille chevaux et plus. Ledit empereur ainsi accompagné vint à la Chapelle Saint-Denis, et là se fit descendre de la litière de la reine en un hôtel, et fut mis à cheval sur le destrier que le roi lui avoit envoyé à Saint-Denis, lequel étoit *morel* (noir); et semblablement monta le roi des Romains sur celui que le roi lui avoit envoyé, lequel étoit pareillement noir. Et le roi de France les leur donna de cette couleur, parce que, suivant les coutumes de l'empire, les empereurs ont l'habitude d'entrer dans les bonnes villes de leur seigneurie sur un cheval blanc ; et le roi ne voulait pas que ce fût ainsi, afin qu'on n'y pût voir aucun signe de domination.

« Le même jour et à la même heure, le roi de France, monté sur un grand palefroi blanc, richement *ensellé* aux

armes de France, sortit du palais. Il étoit vêtu d'une cotte d'écarlate vermeille et d'un manteau fourré *à fonds de cuve*. En sa tête étoit un chapeau *à bec*, de forme ancienne, très-richement brodé et couvert de perles. En sa compagnie étoient quatre ducs, ceux de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bar, les comtes d'Eu, de Boulogne, de Coucy, de Sarebuche, de Tancarville, de Sancerre, de Dammartin, de Porcien, de Grand-Pré, de Siaume et de Braine, et plusieurs grands seigneurs, bannerets, chevaliers, grands gentilshommes, si nombreux qu'on ne pouvoit les compter. Beaucoup de prélats allèrent au dehors de la porte Saint-Denis au-devant de l'empereur; ils étoient tous en chapes romaines, par l'ordonnance et commandement du roi, et étoient grandement montés et accompagnés de leurs chapelains et autres gens de leurs robes. Les seigneurs et princes dessus dits étoient montés sur grands chevaux, plus hauts que les coursiers, et grandement accompagnés de chevaliers et d'escuiers, portant chacun les livrées de leur seigneur. Et aussi avoit le roi des officiers de tous états, en très-grant quantité, vêtus d'un costume divers; c'est assavoir : *chambellans*, de deux paires de robes, les unes de *veluyau* (velours) et les autres de deux parties escarlates; les *maistres d'hôtel*, de deux velours, inde et tenné; les *chevaliers d'honneur*, de velours vermeil; les écuyers du corps et d'écuyerie, de camocas bleu; les *huissiers d'armes*, de deux camocas partie de bleu et rouge, etc.

« Le roi, à cause de son nombreux cortége, mit à sortir de la cour du palais plus d'une demi-heure, et s'avança droit sur le chemin de Saint-Denis, en passant par la porte et bastille de Saint-Denis. L'ordonnance des

gens du roi étoit si bien faite qu'il y avoit peu de confusion, eu égard à la multitude de gens. Devant marchoient tous les chevaliers et écuiers, les arbalétriers à cheval et les sergens d'armes. Devant le roi étoient le maréchal de Blainville et les écuiers de son corps, qui avoient deux épées à écharpe et les chapeaux de paremens; puis le fils du roi de Navarre et les comtes d'Harcourt et de Tancarville, et par derrière des huissiers d'armes. Et après les quatre ducs dessus dits et plusieurs autres comtes et barons, les prélats venoient deux à deux, les archevêques et les évêques en premier. Suivoient les grands chevaux et palefrois du roi, très-richement *ensellés*, que les valets conduisoient en bride, montés sur d'autres chevaux, vêtus tous d'une robe, et portant, en la manière accoutumée, les paremens de France en écharpe. Le palefrenier du roi étoit devant les écuiers de corps, monté sur un grand coursier; il portoit le parement du roi en velours et brodé, et autour du cou les fleurs de lis *pourfilées de perles en écharpe*, suivant la coutume. Avec les sergens d'armes du roi étoient devant les deux trompettes du roi, à trompes d'argent et penonceaux brodés, qui sonnoient de temps en temps pour donner le signal de la marche.

« Et ainsi chevaucha le roi depuis son palais jusqu'à moitié chemin du Moulin à vent et de la Chapelle, où il se rencontra avec l'empereur. Il fallut du temps pour qu'ils pussent venir l'un à l'autre, tant étoit grande la foule. Ledit empereur ôta sa barrette et son chaperon, et le roi fit de même; mais le roi ne voulut trop approcher de l'empereur, de peur que son cheval ne touchât à ses jambes, où il avoit la goutte. Ils se prirent les mains l'un et

l'autre et s'entre-saluèrent, et le roi dit à l'empereur qu'il étoit le bien-venu et qu'il avoit un grand désir de le voir. Il alla ensuite saluer le roi des Romains de la même manière, puis retourna devers l'empereur, qu'il fit mettre à sa droite, bien que celui-ci s'en excusât longuement, et le roi des Romains fut mis à gauche. Ainsi chevaucha le roi entre l'empereur et son fils, tout le chemin et tout le long de la ville de Paris jusqu'à son palais, par l'ordonnance et en la manière qui s'ensuit. Premièrement fut ordonné par le roi que les gens de la ville, pour ce qu'ils étoient en trop grande quantité, demeurassent aux champs, sans rentrer dans la ville, jusques à ce que l'empereur, le roi et tous leurs gens fussent entrés et passés en la ville, et ainsi fut fait. Le roi avoit aussi fait crier le jour devant que nul ne fût si hardi d'occuper à pied ou en voiture le chemin de la grande rue qui conduit au palais, ni qu'il bougeât de la place où il s'était mis pour voir passer le cortége.

« Pour garder (pour s'assurer) que ainsi fust faict, furent mis sergens par les rues, qui gardoyent le peuple d'eulx bougier de leurs places tant qu'ils fussent passez. A l'entrée de Paris descendirent à pié trente sergens d'armes, à tout leurs maces d'argent et leurs espées en escharpes, bien garnies et ouvrées, prisrent le travers de la rue ; et comme l'empereur eust fait dire au roy « que, drès qu'il « seroit à Paris, il ne vouloit estre servi ne mes des gens du « roy, en laquel garde il se mectoit, » le roy luy octroya ; et, pour ce, cesdits sergens, pour luy faire honneur et garder de la presse, estoyent environ luy. Le roy fist convoyer devant, par le seigneur de Coucy, les gens de l'empereur, et mener au pallais, etc.

« A l'entrée dudict pallais furent faictes barrières, et à l'entrée des merceries et de la grant sale, et sergens d'armes pour les garder ; et fu ordonné que, à l'entrée de la porte du pallais, nulz chevaulx ne s'arrestassent, ains passassent tout oultre ceulx qui là arriveroyent, et s'espandissent par les rues, affin que presse ne fust à l'entrer ; et ainsi fu fait. Parquoy, quant l'empereur et le roy arriva, il n'entra mie en la court plus de cent chevaulx, et tout à large y entrèrent lesdits princes, et ainsi arrivèrent droit au perron de marbre, environ trois heures après midy ; et pour ce que aisiéement, pour cause de sa goutte, ne se povoit l'empereur soustenir, le roy fit estre preste sus ledit perron une chayère couverte de drap d'or ; et là fu porté entre bras par les susdits chevaliers qui en avoyent la garde, en ladicte chayère, et assis.

« Si comme l'empereur en la chayère seoit, le roy à lui vint et lui dist « que bien fust-il venus, et que onques prince plus voulentiers n'avoit en son pallais veu. » Adont le baisa, et l'empereur du tout se deffula et le mercia. Lors fist le roy lever l'empereur à tout sa cheyère, et contremont les degrez porter en sa chambre. Et aloit le roy d'un costé, et ainsi le convoya en sa chambre de bois d'Irlande, qui regarde sus les jardins et vers la Saincte-Chapelle, qu'il lui avoit fait richement appareillier ; et toutes les autres chambres derrière laissa pour l'empereur et son filz ; et il fu logié ès chambres et galatois que son père le roi Jehan fist faire.

« Lendemain le prévost des marchans et les eschevins, à l'eure que l'empereur disnoit, entrèrent en la chambre, et, de par le roy, luy présenterent une nef pesant neuf vingt et dis mars d'argent dorez et très-richement ouvrée, et

deux grands flacons d'argent esmailliez et dorez, du poids de soixante-dix mars; et à son filz une fontaine moult bien ouvrée et dorez, du poids de quatre-vingt et treize marcs, avec deux grans poz dorez de trente marcs; dont l'empereur grandement remercia la ville et eulx aussi (1). »

Les chroniques font une longue et minutieuse description du souper, qui eut lieu dans la grande salle du palais de justice. « Le souper, y est-il dit, fut long et servi à si grande profusion de mets qu'il seroit difficile de s'en souvenir. Audict souper, dans ladicte salle, furent, au rapport des hairaus (hérauts), de huit cents à mille chevaliers, tant du royaulme de France que de l'estranger, et une grande multitude de gens d'état. Cependant le service fut fait très-honnêtement et sans désarroi, et tous ceux qui mangèrent audit palais furent servis avec diligence, aussi bien les basses et lointaines tables comme les hautes et plus prochaines. Après souper le roi et le roi des Romains s'en allèrent en la chambre du parlement, accompagnés des prélats, princes, seigneurs et chevaliers dessus écrits, tant qu'il put en entrer. Là étoient les ménestrels *de bas instrumens*, qui jouèrent comme d'ordinaire. Ladite chambre étoit noblement parée à fleurs de lys et noblement éclairée; aux deux côtés du lit de parade étoient deux grandes chaises, au-dessus desquelles étoit un ciel à bordure de fleurs de lys. Quand on servit le vin et les épices le duc de Berry donna les épices au roi et le duc de Bourgogne donna le vin. Le roi se retira ensuite dans sa chambre, et il fit accompagner le roi des Romains à travers la salle par ses frères, les ducs dessus nommés et plusieurs autres

(1) Christine de Pisan, *Histoire de Charles V.*

seigneurs et chevaliers. Ainsi finit la journée dudit mardi, qui fut le 5e jour de janvier.

« Le lendemain, jour de l'Épiphanie, l'empereur fit prier le roi de lui montrer les saintes reliques, et il ajouta qu'il vouloit celui jour aller à la messe et dîner au palais avec lui. Le roi et l'empereur se levèrent donc bien matin, et on fit garder les portes du palais plus étroitement qu'auparavant par les chevaliers et écuyers de l'hôtel, parce que la veille les sergens d'armes et sergens du Châtelet y avoient trop laissé passer de gens. Elles furent si bien gardées que nul n'y entra que chevaliers et écuyers ou autres gens d'état. L'empereur et le roi allèrent donc paisiblement et sans trop grande presse en la Sainte-Chapelle. Comme l'empereur vouloit monter devant la châsse et voir les saintes reliques, quoique l'escalier fût étroit et difficile, il ne put être transporté dans sa chaise, mais il se fit *tirer par les bras et jambes* le long de l'escalier, et arriva jusqu'en haut à grande peine et travail de son corps, pour la grande dévotion qu'il avoit à voir de près les saintes reliques. Quand il fut auprès, le roi ouvrit la sainte châsse, et ledit empereur ôta son chapeau, joignit les mains, et comme en larmes fit là son oraison longuement en très-grande dévotion; puis il se fit soutenir et apporter les saintes reliques à baiser, et le roi lui montra une à une les pièces qui sont en ladite châsse. Lorsque les princes eurent embrassé la châsse, le roi la tourna vers la chapelle et la fit garder par les évêques de Beauvais et de Paris, revêtus de leurs habits pontificaux, portant leurs mitres et leurs crosses. Quand l'empereur fut descendu, il ne voulut pas entrer dans l'oratoire que le roi lui avoit fait préparer, mais voulut être dans la chaise où le trésorier

de la Sainte-Chapelle a coutume de s'asseoir, pour voir mieux et plus longuement lesdites saintes reliques et être mieux à l'opposite du tronc de ladite châsse. Et là on lui couvrit bien honnêtement son siége d'un drap d'or. Le roi se mit en son oratoire, qui étoit près de la porte du vestiaire, et, comme l'empereur n'avoit point de courtines (rideaux), il fit plier les siennes. Au commencement de la messe, et à l'Évangile, il lui envoya présenter avant lui l'eau bénite par l'archevêque de Reims, quoique l'empereur s'en défendît beaucoup; mais le roi le voulut ainsi, parce qu'il vouloit honorer l'hôte qui étoit venu le visiter dans son royaume et qui demeuroit dans son palais. Quand vint l'offrande, le roi, qui avoit fait préparer trois paires d'offrandes, d'or, d'encens et de myrrhe, suivant la coutume, fit demander à l'empereur s'il *n'offriroit* point; celui-ci s'excusa en disant qu'il ne pouvoit s'agenouiller, à cause de la goutte, et pria le roi d'offrir et de faire selon sa coutume. Belle fut l'offrande du roi. Trois chevaliers, ses chambellans, portoient trois belles coupes dorées et émaillées; en l'une étoit l'or, en l'autre l'encens et en la troisième la myrrhe. Ils s'avancèrent tous trois devant le roi, et, s'agenouillant devant l'archevêque, le premier chevalier fit successivement les trois offrandes, en baisant chaque fois la main dudit archevêque.....

« La messe terminée, le roy monta à la sainte châsse et fit baiser les reliques aux princes et gens de l'empereur qui n'y avoient pas encore été; pendant cette cérémonie, qui fut longue, l'empereur se retira dans une chambre de la Sainte-Chapelle, qui avoit été très-bien et honorablement disposée et qui est occupée par les clercs-marguilliers et les gardes de l'église. Quand la châsse fut fermée le roi

s'en alla par la chapelle en sa chambre. Alors il envoya vers l'empereur le dauphin de Viennois, son fils aîné, qu'il avoit envoyé chercher en son hôtel de Saint-Pol, avec les ducs de Berry et de Bourgogne, le duc de Bourbon, frère de la reine, le duc de Bar et plusieurs autres seigneurs et chevaliers de grand état. Lorsque l'empereur sut que le Dauphin venoit vers lui il se fit lever de sa chaise, ôta son chaperon et accola le prince; celui-ci s'inclina devant lui sans s'agenouiller. Le roi descendit ensuite de sa chambre et vint chercher l'empereur pour aller manger en la grande salle du palais. On transporta l'empereur sur une chaise; à côté de lui étoit le roi, qui avoit à sa main gauche le roi des Romains; le Dauphin alloit devant, porté sur le cou de ses chevaliers. Ils se rendirent ainsi paisiblement par les *merceries* (galerie des marchands) et par la grande salle jusqu'au haut dais de la table de marbre. »

Les chroniques décrivent ainsi l'espèce de drame qui fut représenté devant la noble assemblée: « Au bout de la salle, qui étoit fermée de manière à ce qu'on ne pût voir de dehors, étoit un vaisseau bien garni de voiles et de mâts et très-richement et plaisamment peint et orné. Dans ce vaisseau étoient douze chevaliers, dont les cottes d'armes, les écus et bannières ressembloient à celles des nobles preux qui avoient été à la conquête de Jérusalem avec ledit Godefroy. Sur le devant du vaisseau se tenoit Pierre l'Hermite, dans le costume dépeint par l'histoire. Le vaisseau fut mis en mouvement par des gens cachés dedans, et il fut mené du côté gauche de la salle jusqu'au grand dais, avec tant de légèreté qu'on eût dit un vaisseau flottant sur l'eau. Alors parut dans le fond, à la place qu'il venoit de quitter, un décor représentant la cité de Jérusalem. Le

temple étoit aussi bien dessiné que le permettoit l'espace; on y voyoit la grande tour d'où les Sarrasins ont coutume de crier leur loi. Un homme, vêtu *très-proprement* en Sarrasin, y *crioit la loi en langue arabique*. La tour étoit si haute que cet homme touchoit presque le plafond de la salle, et la ville étoit entourée de fortifications défendues par des Sarrasins qui portoient bannières et pennons et étoient armés à leur manière. Ce décor fut également amené jusque devant le grand dais par des gens qui étoient cachés dedans. Les personnages descendirent du vaisseau en bon ordre et vinrent donner l'assaut à la ville; après un combat long et violent, ils s'en emparèrent et jetèrent dehors ceux qui étoient en habit de Sarrasins, après avoir arboré sur les remparts les bannières de Godefroy.

« Après ce spectacle, qui fut mieux exécuté qu'on ne peut le dire, le dîner fut terminé. On ôta les nappes et l'on donna l'eau à l'empereur et au roi des Romains pour laver leurs mains. Malgré les gardes et les barrières, l'empereur craignit d'être trop pressé à l'entrée du parlement, et sur sa demande le roi fit apporter à table les épices et le vin. Le Dauphin fut mis debout sur la table, vis-à-vis le roi et l'empereur; le duc de Bourbon le soutenait. Les ducs de Berry et de Bourgogne servirent les épices, les ducs de Brabant et de Bourbon donnèrent le vin; un peu après le roi et l'empereur, le roi des Romains fut servi par le comte d'Eu et l'un de ses chevaliers. Ensuite on quitta la table, et l'empereur fut porté à sa chambre, sur une chaise, par le milieu de la grande salle, *par la porte des merceries et par les grandes allées*. Le roi envoya ses frères et plusieurs autres seigneurs lui tenir compagnie, et se rendit, en tenant le roi des Romains par la main,

en la chambre du Parlement, où il reçut nombreuse compagnie. Ils se retirèrent ensuite dans leurs chambres par les grandes allées. »

Un peu plus loin les *Grandes Chroniques de France* disent encore :

« Le lendemain après dîner, dimanche, l'empereur, son fils et le roi montèrent, vis-à-vis le Louvre, dans le bateau dont il a déjà été fait mention, et se rendirent à l'hôtel Saint-Pol, où étoient la reine et ses enfants. Quand ils furent arrivés dans l'hôtel jusqu'au milieu de la cour, le Dauphin et monseigneur Louis, comte de Valois, s'agenouillèrent devant le roi leur père, puis allèrent saluer l'empereur, qui ôta son chapeau et les embrassa. Ils furent ensuite portés devant nosdits seigneurs, qui montèrent à la grande chambre, et là l'empereur dit qu'il vouloit voir la reine. Il y avoit si grande foule qu'à peine pouvoit-on passer aux portes; cependant ils purent pénétrer dans la vieille chambre de la reine, qui est près de la salle où est l'histoire de Thésée. Là étoit la reine, qui avoit un très-riche cercle sur sa tête, et qui étoit accompagnée de nobles dames : la duchesse d'Orléans, fille du roi de France, la duchesse de Bourbon, mère de la reine, la comtesse d'Artois, la fille du duc de Berry, la fille du seigneur de Coucy, la dame de Préaux et plusieurs autres comtesses, baronesses, dames et demoiselles en très-grand nombre. L'empereur ôta son chapeau et se fit lever devant la reine, qui le baisa, lui et son fils; toutes les dames du sang de France le baisèrent également. L'empereur demanda plusieurs fois la duchesse de Bourbon, mère de la reine; elle lui fut amenée, et, quand il la vit, il se prit si fort à pleurer, et elle aussi, que c'étoit piteuse chose à regarder. La cause en étoit que

la duchesse étoit sœur de la première femme de l'empereur et amie de jeunesse de la reine, mère du roi Charles et de ses frères. Pour ces raisons l'empereur voulut, après dîner, causer longtemps avec elle ; il demeura là quelque temps, puis se retira et fut porté dans la chambre du Dauphin. Le roi alla dîner avec le roi des Romains dans la salle dudit hôtel nommée la *salle de Sens*, et pendant ce temps l'empereur *s'étoit fait mettre dormir*. Après le dîner, lorsqu'on eut pris le vin et les épices, le roi se retira dans sa chambre, et le roi des Romains dans celle de monseigneur Louis de Valois. Le prince voulut voir les lions du roi ; il y alla en compagnie des ducs. L'empereur s'étant éveillé causa longtemps avec la duchesse de Bourbon ; puis il reçut la visite de la reine et de ses deux fils, ce qui lui causa beaucoup de joie..... »

« Le vendredi, jour de la fête de Saint-Maur, l'empereur alla de nouveau en pèlerinage à Saint-Maur, où l'évêque de Paris chanta pontificalement la messe ; puis il revint dîner à Beauté. Après dîner il remercia beaucoup de ses présents le roi qui l'étoit venu voir, et que c'étoit avoir trop fait pour lui, pour son fils et pour les siens, et que jamais il ne pourroit dignement reconnoître ce procédé. Ils demeurèrent longtemps ensemble en grand conseil, puis le roi revint à sa résidence de Vincennes. »

Christine de Pisan ajoute :

« Le seizième jour de jenvier, que l'empereur partir devoit pour s'en aler en son pays, et ala le roy à Beaulté, et derechief parlèrent ensemble; et par grant amistié et doulces parolles prist un rubis et un dyament l'empereur en son doy et au roy les donna ; et le roy lui redonna un

gros dyament; et là, devant tous, s'entr'accollèrent et baisièrent à grans remerciemens; aussi à son filz. L'empereur monta en sa litière, et le roy à cheval, et chevaucha le roy à costé de lui, tousjours devisant, et tous les seigneurs, prélas et barons, et grant multitude des gens avecques eulx; et le convoya le roy assez près de la maison de plaisance; ce que l'empereur ne vouloit que tant venist avant. Et là prisdrent congié l'un de l'autre, mais si fort plourèrent qu'à peine povoyent parler; et le roy au bois s'en retourna, et une pièce le convoya le roy des Romains, puis prist congié; et nos seigneurs les ducs convoyèrent l'empereur, qui vint celle nuit à Laigni-sus-Marne, et lendemain ala au giste à Meaulx, et jusques par delà le convoyèrent nosdits seigneurs; puis congié prisdrent, et s'en retournèrent.

« Et ainssi le roy le fist convoyer par ses princes, barons et chevaliers, tant qu'il fu hors du royaume, et en toutes les villes où il passa, pareillement, par l'ordonnance du roy, à feste, à solemnité et présens fu reçues, ainssi comme au venir avoit esté.

« Et est assavoir que, depuis le jour qu'il entra au royaume de France jusques au jour qu'il en sailly, tout l'estat de la despence de luy et de ses gens fu au despens du roy; de laquel chose, les choses dictes et les dons considérées, monta une très-grant somme d'or; mais, Dieu mercis, et le grant sens du sage roy, tout fu bel et bien fourni, et largement, tout au despens du roy, sans quelconques grief à créature. »

On nous pardonnera, nous l'espérons, la longueur de ces citations. Aucune analyse ne saurait remplacer de pareils textes et donner comme eux une idée vraie, une image

vivante de ce qu'étaient la cour, la noblesse, la société et les habitudes parisiennes vers le déclin du quatorzième siècle et sous la domination des premiers Valois. Ce luxe, ces splendeurs et ce faste n'allaient que trop tôt disparaître devant les progrès de la misère publique et sous l'autre règne.

En cette même année 1377, à l'avénement de Richard II, roi d'Angleterre, les hostilités éclatèrent de nouveau entre les Anglais et les Français. Cinq armées françaises combattirent l'ennemi sur tous les points. L'amiral Jean de Vienne fit une descente dans le comté de Kent; du Guesclin envahit les domaines que Charles le Mauvais possédait en Normandie; Olivier Clisson, compatriote de du Guesclin, se signala en Bretagne, et le duc d'Anjou conquit la Guienne, à l'exception de Bordeaux. Sur ces entrefaites les villes de Cherbourg et de Brest furent livrées à l'Angleterre, la première par le roi de Navarre, l'autre par Montfort, de sorte que l'ennemi se trouva encore maître de quatre ports sur l'Océan, et put entrer en France à la fois par Calais, Cherbourg, Brest et Bordeaux; mais c'était un faible avantage auprès des vastes et riches provinces qu'il avait perdues.

Charles V poursuivait avec persévérance ses projets d'agrandissement et de conquête. Il porta ses vues sur la Bretagne, et comme Jean de Montfort, prince de ce pays, avait été chassé par ses peuples, l'occasion parut favorable au roi de France, qui déclara la Bretagne confisquée et réunie à la couronne. Mais la fière population de l'Armorique refusa de souscrire à cette décision; Jean de Montfort, exilé pour cause de tyrannie, lui redevint cher dès lors qu'il était proscrit par l'étranger. Ce prince fut

rappelé par ses sujets, et la politique de Charles V subit une défaite.

La guerre continuait encore dans le Gévaudan, où des aventuriers, la plupart anglais, occupaient plusieurs places ou châteaux forts et troublaient la sécurité du pays. Du Guesclin fut envoyé pour les réduire. Comme il faisait le siége de Château-Randon il tomba malade et mourut, après avoir fait de touchants adieux à ses compagnons d'armes. On lui fit de magnifiques funérailles, et Charles V ordonna qu'il fût enseveli à Saint-Denis, lieu réservé pour la sépulture des rois (1380).

Depuis deux ans un autre deuil avait éprouvé la famille royale. La reine de France, Jeanne de Bourbon, était morte (6 février 1378), peu de jours après avoir mis au monde une fille. « Ce malheur, dit Christine de Pisan, affligea beaucoup le roi, et, quoique la constance fût une vertu plus grande en lui qu'elle n'est communément chez les autres hommes, cette perte lui causa une douleur si profonde et de si longue durée qu'en aucune circonstance on ne lui vit jamais témoigner un pareil deuil, car tous deux s'aimoient d'un grand amour. Elle fut pleurée et regrettée par son frère, le duc de Bourbon, et par beaucoup d'autres. Le roi, qui avoit aimé la personne, songea au soulagement de l'âme; il fit dire continuellement un grand nombre de saintes oraisons, de psaumes, de vigiles et de messes, et fit d'abondantes aumônes. La dépouille de la reine fut apportée en grande pompe, vêtue avec richesse, parée et couronnée, sur un lit couvert de drap d'or et surmonté d'un ciel. On la porta en procession à l'église de Notre-Dame; le ciel, soutenu par quatre lances, étoit porté par le prévôt des marchands et les échevins; le poêle

par les seigneurs du Parlement. Il y avoit quatre cents torches, chacune de six livres de cire. Toutes les communautés religieuses précédoient le corps; nos seigneurs venoient après, vêtus de noir.... »

La reine qui venait de mourir était une femme de hautes vertus et d'une grande sagesse, et qui avait eu part à la gloire du gouvernement de Charles V; le roi fut inconsolable de sa perte.

Du Guesclin était mort; Charles V, au lieu de combattre les Anglais, essaya contre eux d'un système de temporisation qui leur permit d'exercer d'affreux ravages dans nos diverses provinces. Charles V était convaincu que les ennemis seraient les premiers à porter la peine de leurs entreprises. Or ce système ne paraissait plus de saison depuis que la France, au lieu d'être appauvrie, ruinée, sans forces armées, avait repris une prépondérance militaire dont elle semblait ne pouvoir être déshéritée, même par une défaite isolée.

Charles V mourut au mois de septembre 1380. Ce prince, le jour de sa mort, supprima une partie des impôts qu'il avait établis, mais ces réparations tardives ne sont guère respectées par les héritiers des rois. Jamais prince ne se plut tant à demander conseil et ne se laissa moins gouverner que lui. Vainement les écrivains qui jugent les rois des autres siècles d'après des principes modernes, et sous l'empire d'idées autrefois inconnues, reprochent-ils à ce prince son aversion pour les envahissements du pouvoir populaire, manifestée par sa froideur à l'encontre des états généraux; ceux qui se placent sur le terrain des hommes historiques qu'il s'agit d'apprécier, et se transportent par la pensée au temps où ils ont vécu,

reconnaîtront sans peine qu'au quinzième siècle les états généraux ne réunissaient ni assez de lumières ni assez de vertus pour gouverner la France. Un despotisme sage et éclairé pouvait seul, en concentrant les forces du pays et en leur donnant une direction utile, accomplir les merveilles que l'administration de Charles V parvint à opérer.

Charles V était instruit et ami des lettres; son père ne lui avait laissé qu'une bibliothèque de vingt volumes; il parvint, à force de soins et de sacrifices, à en réunir neuf cents, nombre très-considérable pour cette époque. Il disait souvent : *Les clercs ou la sapience on ne sçauroit trop honorer; et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; mais, quand débouttée y sera, il descherra.*

Charles V était mort le dimanche 16 septembre, en son château de Beauté-sur-Marne. « Le lundi, disent les chroniques, au point du jour, son corps fut apporté à Saint-Antoine, où il demeura jusqu'au vingt-quatrième jour dudit mois, auquel jour on l'apporta à Notre-Dame avec la pompe ordinaire en ces solennités. Les ducs, frères du défunt, alloient à pied derrière le corps. Sur le chemin de Saint-Antoine il y eut une grande lutte et querelle entre les écoliers de l'Université et Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et les sergents du Châtelet. Plusieurs écoliers furent menés en prison, puis rendus à l'Université. Les deux fils de Charles étoient à Melun; il leur fut conseillé de ne point sortir jusqu'à l'enterrement, tant pour ce qu'ils étoient jeunes et pouvoient être blessés dans la foule, que pour la contagion qui étoit encore à Paris et dans les environs. Le lundi les vigiles furent

chantées à Notre-Dame, puis le lendemain la messe. Le corps du roi fut ensuite apporté à Saint-Denis en la chapelle qu'il avoit fondée et dans laquelle étoit déjà le corps de la reine sa femme. Le cœur fut porté à l'église cathédrale de Rouen, et ensuite les entrailles furent ensevelies en l'église de Maubuisson, près de la sépulture de sa mère, ainsi qu'il l'avoit ordonné. »

CHAPITRE IV.

Compléments historiques. — Mœurs et coutumes. — Détails empruntés aux Chroniques parisiennes.

Durant le quatorzième siècle les chroniques mentionnent divers incidents qui n'ont pu trouver place dans le récit des faits généraux, mais que nous devons consigner ici parce qu'ils se rattachent nécessairement aux annales parisiennes.

Les fréquentes inondations de la Seine avaient déterminé le pouvoir à construire quelques digues. Les eaux minaient la berge du côté de l'hôtel de Nesle et menaçaient de ruiner cet hôtel, qui appartenait à Philippe le Bel. Ce roi ordonna plusieurs fois au prévôt des marchands de faire construire un mur de terrasse, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle, pour protéger et contenir le terrain; mais, cette construction devant se faire aux dépens de la ville (comme toutes celles qu'ordonnaient les rois), le prévôt ne se pressait pas d'obéir. Philippe le Bel, au mois de mai 1313, voulant donner une fête magnifique, écrivit à ce magistrat une lettre fort impérative, qui produisit son effet.

La rive gauche de la Seine, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle (voir la gravure ci-contre), était plantée de saules; elle fut alors convertie en une espèce de quai. C'est le premier dont les monuments historiques fassent mention à Paris.



Le 29 octobre 1309 il s'éleva un vent si violent qu'il abattit beaucoup d'arbres et renversa plusieurs édifices. Le clocher de Saint-Maclou de Pontoise fut détruit, les arches de pierre qui environnaient l'église de Saint-Denis furent ébranlées.

En 1316 une affreuse famine désola toute la France et spécialement Paris, où un grand nombre d'hommes et de femmes périrent de faim, et leurs cadavres abondaient dans les rues et les places de cette ville.

En 1321 il tomba une si grande quantité de neige

que les fossés de Paris étaient comblés et les rues presque impraticables. Les habitants se mirent en mouvement pour transporter dans des hottes, dans des tombereaux, la neige hors de la ville ou dans la Seine.

L'été fut brûlant et la sécheresse excessive en 1325; aucune pluie, pendant plus de trois mois, ne tempéra la chaleur. L'hiver qui suivit fut long et très-rigoureux; la rivière de Seine gela deux fois, et la glace était si forte qu'elle supportait, sans se rompre, les plus lourds fardeaux; lors du dégel les glaçons amoncelés entraînèrent, à Paris, deux ponts en bois.

Le 4 août 1336 un vent épouvantable, accompagné de coups de tonnerre, dévasta les environs de Paris et surtout Vincennes, qui supporta tous les efforts de la tempête. Les arbres furent en grande partie déracinés ou brisés, les murs et les maisons abattus. La reine, épouse de Philippe de Valois, accouchée depuis un mois dans ce lieu, vit le pignon de sa chambre arraché et démoli.

En 1345 l'été fut froid et humide; les fruits ne mûrirent point, et la récolte des blés fut très-médiocre. Nous avons déjà décrit les ravages de la peste noire qui désola Paris en 1348. Les *Chroniques de France* disent que le fléau se manifesta d'abord à Roissy, près de Gonesse.

En 1350, sous le roi Jean, on souffrit une grande disette. Les denrées furent d'une cherté extrême; le setier de froment, qui se vendait ordinairement trente à quarante sous, coûtait la somme de huit livres.

L'été de 1339 fut très-pluvieux; les blés germèrent dans les environs de Paris, et, suivant les *Chroniques de France*, les pillages continuels des garnisons françaises

s'opposaient à l'apport des denrées dans cette ville. Le setier de froment s'y vendait 4 livres.

En 1360, les calamités croissant toujours, le prix du setier de froment s'éleva à 18 livres. Deux ans après (1362) l'été fut sans chaleur et les vignes furent complétement gelées.

Les Chroniques nous ont fréquemment parlé de la misérable condition des juifs à Paris durant la période qui nous occupe. Ces malheureux étaient, pour les rois de France, une ressource toujours prête dans leur urgente nécessité; en les chassant ils s'emparaient de leurs richesses; en les rappelant ils leur faisaient payer cher la permission d'être rétablis. Soit qu'on les chassât, soit qu'on les rappelât, le fisc avait toujours à gagner.

Philippe le Long et Charles IV les avaient expulsés de France. En 1350 le roi Jean leur permit de rentrer, et sept ans après il les bannit. En 1362 il les rappela et leur permit de demeurer en France pendant l'espace de vingt ans.

Les juifs payaient en entrant en France le droit de *truage*, et, pour obtenir la permission d'y demeurer, celui de *chenage;* ils payaient aussi plusieurs sortes d'impositions communes aux autres sujets du roi. La somme imposée à ceux de Paris causa entre eux plusieurs querelles.

En 1364 un procès s'éleva entre deux juifs de Paris, Jacob de Saint-Maxence et Manassès de Vierzon. Ce dernier avait obtenu du roi la faculté de lever une imposition de *six gros* sur chaque juif pour payer ce que le fisc exigeait. Jacob s'opposa sans doute à cette perception. Les autres juifs, et surtout Manassès, s'irritèrent contre lui,

le firent accuser par de faux témoins, le battirent, le chassèrent de la synagogue, et, sur quinze cents livres qu'ils devaient payer, Jacob seul fut imposé à deux cents livres. De plus ils défendirent à leurs coreligionnaires de communiquer avec lui et refusèrent de faire circoncire deux de ses enfants. Enfin Jacob accusait Manassès d'avoir conspiré sa mort, ou au moins d'avoir chargé un particulier de lui crever les yeux, de lui couper la langue, de lui rompre les bras, de lui couper les jambes, et *d'avoir employé pour commettre ces atrocités un chevalier chrétien.*

Le 11 février 1365 Manassès fut condamné par le parlement de Paris à faire, sans chaperon, sans ceinture, amende honorable au roi, à la cour du Parlement et à Jacob, aux dépens et à la somme de 500 livres tournois, et en celle de 1000 livres envers le roi; de plus à tenir prison jusqu'à l'acquittement de ces sommes. (*Reg. crim. du Parl.*).

Les vingt ans écoulés Charles V accorda aux juifs, à prix d'argent, la faculté de rester en France dix ans de plus.

On a vu, dans le récit des orages politiques qui se manifestèrent à Paris pendant la captivité du roi Jean, que l'usage du *couvre-feu* existait alors dans cette ville. Cette loi gênante, qui assujettissait les Parisiens à des règles à peu près monastiques, fut sans doute établie pour prévenir de grands désordres. A huit heures du soir, en toute saison, au son de la cloche de Notre-Dame, tous les feux, toutes les lumières devaient s'éteindre. Sauval ajoute, d'après le Livre Vert du Châtelet, qu'au son de la même cloche toutes les femmes de mauvaise vie étaient tenues de sortir des lieux affectés à leur débauche.

Les guerres privées, prohibées par les ordonnances de Philippe le Bel, devinrent plus rares, et ce ne fut qu'en transgressant les lois divines et humaines que plusieurs seigneurs maintinrent cette déplorable coutume.

Encore autorisés par la routine et par quelques lois, mais rarement approuvés par arrêts du Parlement, les combats judiciaires ou gages de bataille demeuraient en vigueur. Les seigneurs, qui percevaient des contributions pécuniaires sur ces combats, entretenaient toujours leur *champ clos* ou leur *lice*. A Paris, s'il faut en croire le témoignage de certains écrivains irréligieux, l'abbé et le monastère de Saint-Germain des Prés conservaient et conservèrent encore longtemps leur lice ouverte.

Chaque jour, dit Guillaume de la Villeneuve, chaque jour, depuis le matin jusqu'au soir, des crieurs parcouraient les rues de Paris et ne cessaient de *braire*. De grand matin on entendait ceux qui venaient inviter les Parisiens à se baigner; ils annonçaient que le bain était chaud, qu'il fallait se hâter.

Quelques personnes étaient-elles décédées : un homme vêtu de noir, armé de sa sonnette, faisait retentir les rues de ses sons lugubres et criait : *Priez Dieu pour les trépassés !*

Quelquefois on criait le *ban du roi;* c'était un ordre donné aux Parisiens de se préparer à marcher à la guerre.

Les crieurs de comestibles, volailles, légumes, fruits, étaient les plus nombreux.

Parmi les poissons de mer figuraient le hareng frais, le hareng saur, le vivet ou la vive, le merlan frais ou salé, et un oiseau de mer appelé l'alètes.

Le poisson d'eau douce se bornait à celui qu'on pêchait dans les étangs de Bondi ; il est désigné sous la dénomination de *poisson de Bondi*.

On criait aussi la volaille, qui consistait en oisons et pigeons.

On vendait dans les rues de la chair fraîche et de la chair salée, des œufs et du miel.

Les fruits criés dans les rues de Paris n'auraient pas aujourd'hui grande faveur. Telles étaient des poires de *Chaillou* ou *Caillot*, des poires d'Hartivel, dites plus tard de *Hartiveau*, des poires de *Saint-Rieul*, des poires d'*Angoisse*, la plupart connues par leur âcreté ; des pommes de *Rouviau* ou de *Calville*, des pommes rouges dites *Blanduriau d'Auvergne ;* un fruit appelé *jorroises*, et plus tard *jarosse*, et des *cormilles* ou cormes, fruit du cormier ; des *alises*, petites et mauvaises poires ; des *prunelles* des haies, des *nèfles*, des *fruits de l'églantier*. On criait aussi des noix fraîches, des cerneaux, des châtaignes de Lombardie, des raisins de *Mélite* ou de *Malte*.

Les boissons criées dans les rues de Paris consistaient en vin, dont le plus cher s'élevait jusqu'à trente-deux deniers la pinte, ou plutôt la quarte, environ trois sous, et le moins cher à six deniers. On criait aussi du vinaigre et du *vinaigre à la moutarde*, du verjus et de l'huile de noix.

Des aliments préparés, des pâtisseries étaient pareillement criés dans les rues ; des pâtés chauds, des gâteaux, des galettes, des échaudés, des flans, des *oublies renforcées*, des gâteaux à fèves, des tartes, des *siminaux*, espèce de pâtisseries. On criait aussi des *roisoles* ou couennes de cochon grillées.

De modestes industriels parcouraient aussi les rues et offraient, en criant, leurs services pour raccommoder, recoudre les vêtements déchirés, tels que la *cotte*, la *chape*, le *surcot*, le *mantel*, le *pelisson*; d'autres achetaient de vieilles bottes et de vieux souliers ou les réparaient; d'autres criaient : *Chapeaux, chapeaux!*

Quelques-uns s'offraient pour relier les cuviers, les hanaps, pour polir les pots d'étain; ceux-ci vendaient des treillis en fils d'archal, de la chandelle de coton, des mèches de jonc pour les lampes, du vieux fer, du jonc frais, du savon d'outre-mer; ceux là criaient : *Noël! noël!* cri de joie (1).

Sous le règne de Philippe VI, vers l'an 1346, les écrivains commencèrent à reprocher aux Français le changement des formes de leurs habits. « Dans ce temps-là, dit un de ces écrivains, les habitants étaient très-différents. En voyant les vêtements des Français vous les auriez pris pour des baladins. Cette nation, journellement livrée à l'orgueil, à la débauche, ne fait que des sottises; tantôt les habits qu'elle adopte sont trop larges, tantôt ils sont trop étroits; dans un temps ils sont trop longs, dans un autre ils sont trop courts. Toujours avide de nouveauté, elle ne peut conserver pendant l'espace de dix années la même forme de vêtements. » (*Compendium Roberti Gaguini*, lib. 8, fol. 145, *verso*.)

(1) Extrait et résumé d'une pièce de vers intitulée *les Crieries de Paris*. Nous l'avons déjà mentionnée au premier volume de cet ouvrage.

CHAPITRE V.

Agrandissement de Paris sous les premiers Valois. — Nouvelle enceinte.

Nous avons à plusieurs reprises parlé des agrandissements de l'ancien Paris, de César à Philippe-Auguste. Lorsque cette ville se trouvait renfermée dans l'île de la Cité elle avait pour défense une épaisse muraille et pour fossé le lit même de la Seine ; deux places d'armes, le Grand et le Petit-Châtelet, couvraient les points qui rattachaient l'île aux deux rives opposées du fleuve. On a vu que, dès la période capétienne, une seconde enceinte avait été construite pour protéger les quartiers, les faubourgs et les bourgs qui s'étaient successivement établis au nord et au midi de la ville. Cette enceinte, que beaucoup d'historiens attribuent à Louis le Gros, n'avait pas tardé à devenir trop étroite, et nous savons que, vers l'an 1188, avant de partir pour la croisade, Philippe-Auguste avait prescrit aux bourgeois de Paris de faire travailler immédiatement à l'édification d'une enceinte nouvelle, garnie de tours et de portes. On sait que la portion septentrionale était terminée, vers 1208, lorsqu'on entreprit de bâtir l'enceinte méridionale, qui fut presque entièrement construite avant la fin du règne de ce même souverain. On sait également quel était au nord et au midi le parcours de la troisième enceinte de Paris. Le mur septentrional partait de la rive droite de la Seine, un peu au-dessous du lieu où aboutit le pont des Arts, point où

s'élevait alors une tour ronde longtemps nommée *Tour qui fait le coin*. De cette tour il décrivait une vaste ligne circulaire dont nous avons mentionné ailleurs le tracé, et venait aboutir au fleuve, entre les rues de l'Étoile et de Saint-Paul, vers le milieu du massif de bâtiments qui, de nos jours, sépare le quai des Ormes de celui des Célestins. Là était construite une autre tour, sous l'abri de laquelle fut ouverte la porte *Barbelle* ou *Barbéel-sur-l'eau*. Nous rappelons également que, sur la rive gauche, l'enceinte commençait à la fameuse *Tournelle* ou *Tour de Nesle*, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le pavillon oriental de l'Institut. L'enceinte, de ce même côté, enveloppait l'Université et plusieurs faubourgs, et, vers l'extrémité de la rue des Fossés-Saint-Bernard, aboutissait au fleuve et s'y rattachait à une autre petite forteresse également nommée la *Tournelle*. Des inscriptions posées rue Dauphine, n° 50, rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue Saint-Hyacinthe, dans la cour de la maison Oudot, et rue Mouftard, n° 109, indiquent la place qu'occupaient alors les portes de Buci, Saint-Jacques et Saint-Marcel. Les travaux de continuation de la rue Soufflot ont amené la destruction d'une cour et d'une courtine à laquelle les Jacobins avaient adossé leur couvent vers la fin du treizième siècle. Un fragment du mur de Philippe-Auguste existe dans la rue Clovis, près la rue des Fossés-Saint-Victor ; on peut aussi voir un autre reste de tour dans une autre maison de la rue Mazarine, derrière l'Institut.

De très-vastes espaces, couverts de bois, de jardins ou de vignes, se trouvaient enveloppés dans l'enceinte de Philippe-Auguste. En moins d'un siècle ils avaient été successivement livrés aux constructeurs de quartiers et de

rues, et des milliers d'habitations, pour la plupart petites, sombres et mal aérées, avaient été élevées sur ces *cultures*. Une fois l'enceinte bien garnie d'édifices, d'hôtels, de maisons et de ruelles, il avait fallu de nouveau bâtir des bourgs aux abords des portes de Paris et peupler la banlieue. Les quartiers de la rive droite, qu'on appelait la Ville ou l'Outre-Grand-Pont, étaient habités par une bourgeoisie riche et commerçante, et, alors comme aujourd'hui, constituaient à eux seuls la plus grande partie de Paris. Les quartiers d'Outre-Petit-Pont ou de l'Université, sur la rive gauche, étaient beaucoup moins étendus, quoique fort considérables; leur population, qui excédait à peine celle de la Cité, était généralement adonnée aux lettres, aux arts et aux sciences. Le berceau de Paris, l'île de Lutèce, était couvert d'édifices publics et d'églises, et dans les intervalles qui séparaient les palais, les monuments, les marchés, d'ailleurs fort peu grandioses, de la Cité, on avait ouvert comme au hasard un labyrinthe de rues étroites, de ruelles tortueuses et sombres, que peuplaient alors des marchands, des bourgeois, des magistrats, des officiers publics, et qui, après avoir servi depuis trois siècles d'asile à une population moins distinguée, tombent aujourd'hui sous le marteau des démolisseurs et font place à de vastes et utiles monuments.

Les divisions administratives de la ville étaient alors les mêmes que les divisions ecclésiastiques. Le quartier de la *Ville* (la rive droite) renfermait quatorze paroisses, la *Cité* douze et l'*Université* huit, sans compter Saint-Marcel et Saint-Germain des Prés, dont la circonscription, en très-grande partie, était demeurée en dehors du mur d'enceinte. Paris tout entier se trouvait donc réparti en trente-quatre

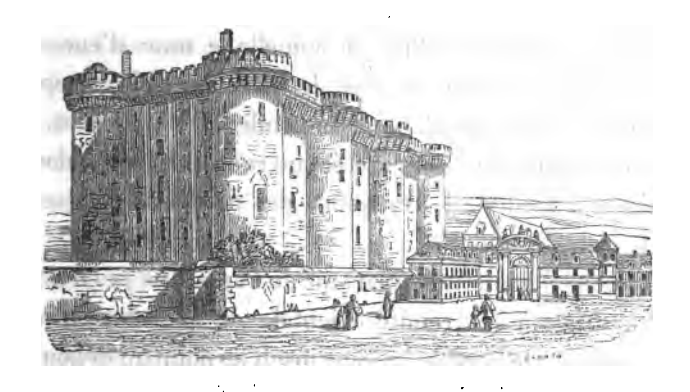
paroisses, nombre que l'on peut porter à trente-cinq en y comprenant l'église Notre-Dame des Champs, à laquelle le titre de paroisse n'était point encore donné, mais qui en avait l'importance. D'après de savantes explorations, qui font honneur à M. Géraud, Paris comptait, à la fin du treizième siècle, outre ses trente-quatre paroisses, trois cent cinquante-deux rues, dix places, onze carrefours, vingt-cinq portes, trois ponts, cinquante couvents, hôpitaux et chapelles, soixante-quatre monuments affectés au service de l'État ou de la ville, et vingt-six bains publics. Sa superficie (*intra muros*) était d'environ sept cent quarante arpents (mesure de Paris), et sa population, s'il est permis d'asseoir cette évaluation sur des bases contestables et incertaines, atteignait un chiffre d'environ deux cent quinze mille âmes.

Vers le milieu du quatorzième siècle Étienne Marcel, durant les orages de sa magistrature populaire, entreprit d'agrandir l'enceinte de Paris, et les travaux qu'il ordonna dans ce but furent à la fois poussés vigoureusement sur tous les points extrêmes des quartiers de la rive droite. En même temps, et par ses ordres, de nombreux ouvriers furent employés en permanence à réparer et à remanier les anciennes murailles qui, depuis Philippe-Auguste, ceignaient les quartiers de la rive gauche. Sur les deux rives on fortifia les portes par des tours et d'autres ouvrages ; on creusa au pied des remparts des fossés larges et profonds, avec des contre-fossés, et l'on put en remplir quelques-uns à l'aide des eaux de la Seine. Par suite de ces travaux, et avec moins de formalités qu'on n'en met aujourd'hui à évincer les propriétaires dont il faut abattre les maisons, on dépossédა diverses communautés religieuses, notamment les

Cordeliers, les Jacobins, les moines de Saint-Germain des Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, des terres et des bâtiments qui leur appartenaient dans une zone assez étendue autour de l'enceinte. Plus tard on les dédommagea par la concession de divers domaines ou par l'attribution de certains droits et priviléges.

Les faubourgs de la rive gauche ne furent pas autrement défendus, l'autorité se réservant de les détruire si l'intérêt public en faisait une obligation et en cas de siége. Il n'en fut pas de même sur la rive droite du fleuve, dans la *Ville* proprement dite. De ce côté les faubourgs constituaient déjà des quartiers populeux et étendus ; le Temple Saint-Paul, Sainte-Catherine, Saint-Martin, les Filles-Dieu, Saint-Sauveur, Saint-Honoré, les Quinze-Vingts, le Louvre lui-même se trouvaient situés au delà des murs ; Étienne Marcel résolut de les comprendre dans Paris. La nouvelle enceinte entreprise, par ses soins, durant la captivité du roi Jean et la régence du Dauphin, n'était pas entièrement terminée lorsque Charles V monta sur le trône. Ce prince, comme on l'a vu plus haut, était un grand *bâtisseur*; il acheva la construction des remparts de Paris.

La quatrième enceinte se composait en principal d'un mur crénelé, reliant entre elles des tours carrées que, dans le langage du temps, on appelait *bastilles*. Nous avons déjà mentionné celle de ces bastilles (voir ci-contre) qui existait à la porte Saint-Antoine et qui servit si longtemps de château fort et de prison; nous ne tarderons à la décrire plus complétement. Quant à la muraille, flanquée de ces nombreuses tours et protégée, de distance en distance, par des pièces de canon déjà en usage, elle était environnée au



dehors de fossés larges et profonds, garnis d'arrière-fossés. Cet ensemble reposait sur un terrassement en élévation formé par les terres qu'on avait extraites des fossés et disposées en talus d'escarpe. Le mur lui-même était couronné de créneaux ; les parapets crénelés des tours et des portes reposaient sur des consoles dentelées, dont les intervalles formaient des vides nombreux, nommés *mâchicoulis*. Un nombre considérable d'appendices et d'ouvrages en saillie sur les fossés s'y trouvaient placés de distance en distance, qui permettaient de faire tomber des projectiles sur les assaillants devenus maîtres des fossés. Le grand fossé s'ouvrait, du côté de la campagne, à quelques mètres du pied de la muraille d'enceinte. Il avait trente mètres au moins de largeur et était creusé en entonnoir jusqu'à la profondeur de sept à huit mètres, non compris la cunette, étroit canal pratiqué au fond. Un intervalle de plusieurs mètres séparait le grand fossé. L'espace compris entre les deux fossés formait une chaussée que l'on nommait *butte en dos d'âne*, et sur laquelle se trouvaient construits les avant-portes fortifiées qui précédaient les portes principales. Du côté

de la ville le rempart offrait une terrasse gazonnée formant une espèce de colline à laquelle le mur d'enceinte servait de revêtement du côté du fossé. Entre le rempart et la ville régnait un chemin de ronde d'où partaient, de distance en distance, des montées ou rampes en pente douce destinées à faciliter le transport des machines de guerre sur la plate-forme (1).

La nouvelle enceinte, partant de l'ancienne *porte Barbette*, située à l'extrémité orientale du quai des Ormes, remontait sur le bord de la Seine jusqu'au point où débouche le fossé actuel de l'Arsenal. A l'angle formé par ce fossé et par le cours de la Seine on éleva une tour ronde, très-haute, nommée tour de l'*Écluse* ou de *Billy*, et qui a subsisté jusqu'en 1538, époque où elle fut détruite par l'explosion des poudres qu'elle renfermait. De ce point la muraille suivait la direction du fossé jusqu'à la rue et jusqu'à la bastille Saint-Antoine. De cette petite forteresse, qui reçut plus tard des agrandissements considérables, la muraille, laissant le boulevard actuel en dehors, suivait la direction de la rue Jean-de-Beauvais jusqu'à la rue du Temple, où était une autre porte fortifiée, appelée *bastille du Temple;* puis celle de la rue du Rempart (rue Meslay) jusqu'à la rue Saint-Martin, où se trouvait une porte du même nom. De là, suivant la ligne de la rue Sainte-Apolline, l'enceinte aboutissait à la *bastille Saint-Denis;* puis, se dirigeant le long de la rue *Saint-Côme du milieu des Fossés* (rue Bourbon-Villeneuve et rue Neuve-Saint-Eustache), elle arrivait à la *porte Montmartre*, située dans cette rue. L'enceinte se continuait par la rue des Fossés-

(1) M. A.-J. Meindre, *Hist. de Paris.*

Montmartre, traversait la place actuelle des Victoires, coupait l'emplacement de l'hôtel de Toulouse, aujourd'hui Banque de France, celui de la rue des Bons-Enfants et de la rue de Valois, et enfin le terrain occupé de nos jours par le jardin du Palais-Royal. Le mur, traversant ensuite ce jardin et la rue moderne qui porte le nom de Richelieu, suivait la rue du Rempart et arrivait à la *porte Saint-Honoré*. De là, suivait la direction de la petite rue Saint-Nicaise, aujourd'hui démolie, il se prolongeait jusqu'à la Seine et aboutissait à la *Tour de Bois*.

Par la construction de cette enceinte l'église Saint-Paul, le monastère du Petit-Saint-Antoine, celui de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, les bourgs de Saint-Paul, du Temple, de Saint-Martin, une grande partie du village appelé *Villeneuve*, l'église Saint-Sauveur, celle de Saint-Honoré, le bâtiment des Quinze-Vingts, les églises de Saint-Thomas du Louvre, de Saint-Nicolas, etc., enfin le château du Louvre, auparavant situés hors de la ville, se trouvèrent, pour la première fois, compris dans son intérieur et protégés par des remparts.

L'île Saint-Louis, alors nommée *Isle de Notre-Dame*, fut aussi fortifiée par un fossé qui la divisait en deux parties et par une tour qu'on appelait *tour Loriaux*. Le cours de la Seine, du côté d'amont comme du côté d'aval, était fermé par des chaînes tendues à travers la rivière.

La réparation de la muraille de l'enceinte méridionale, l'extension considérable donnée à l'enceinte de la partie septentrionale, les constructions et le creusement des fossés coûtèrent, en monnaie du temps, 162,520 livres tournois, somme qui aujourd'hui équivaudrait à près de 800,000 francs.

Dans le livre des *Antiquités de Paris* Sauval nous a transmis quelques détails, trop minutieux peut-être, au sujet de cette enceinte.

« Tous les historiens disent que cette clôture fut résolue depuis la prison du roi Jean, pour mettre à couvert les faubourgs des courses de l'Anglois, qui se préparoit à venir assiéger Paris. Quant à ceux qui ont parlé de cette clôture, tous conviennent qu'en 1358 Étienne Marcel, prévôt des marchands, fit des murailles et des fossés depuis le bord de la rivière, où est maintenant l'Arsenal, jusqu'à cette fausse porte que nous nommons la *Porte-Neuve*, où furent employés quatre mille ouvriers qui, en un an, achevèrent l'ouvrage. Le continuateur de Nangis cependant, qui y vit travailler, assure, au contraire, que Marcel fut tué en 1358, que de son temps on ne fit que des fossés et des arrière-fossés avec de petits murs entre deux, qui furent garnis de quelques portes, tours et bastilles, munis d'hommes, d'arbalètes, de traits et de toutes les autres machines de guerre de ce temps-là, et que le tout fut commencé en 1356, deux ans auparavant, et de plus que les fortifications n'étoient pas encore faites en 1367... En 1356 on commença à creuser des fossés tout autour du quartier de la Ville et de l'Université, et, pour fournir aux frais, il fut mis un impôt sur le vin, la bière et sur les autres breuvages, tant de la ville que des faubourgs; et quoiqu'alors on n'y travaillât que par l'ordre du prévôt des marchands, à la vérité en apparence avec le consentement du Daupbin, les bourgeois avec tout cela, qui furent chargés du soin et de la conduite de l'ouvrage, voulurent être déchargés de la recepte de l'argent qui se levoit et du payement, ce qui fut fait quant à la recepte et à la mise;

mais quant à l'ouvrage ils en furent toujours les conducteurs et les ordonnateurs. A l'égard donc de l'impôt et de la levée des deniers, Pierre d'Esparnon, changeur, fut choisi, avec plusieurs comptables, afin de recevoir des mains de ce nouveau receveur l'argent, le distribuer aux pionniers et en rendre compte au prévôt des marchands. La même année, le 15 octobre, un mois ou environ après la prison du roi, Marcel, prévôt, avec les échevins, qui étoient Charles Toussac, Pierre Bourdon, Jean Belot et Philippe Giffart, se rapportèrent à dix-huit bourgeois de la conduite de tous les fossés. Jacques et Nicolas le Flamand, Jean de l'Isle le jeune et Jacques du Châtel eurent le soin de ceux qui furent creusés depuis les Tuileries jusqu'à la chaussée de la rue Saint-Denis, près les Filles-Dieu. Jean de Pacy, Jean du Cellier, Jacques de Boullay, Jean Arrode, Simon Le Paulmier et Jean Malaise conduisirent ceux qu'on fit depuis les Filles-Dieu jusqu'à la rivière, entre les Célestins et les Béguines, autrement l'*Ave-Maria*. La même année, le 15 novembre, Jean Pizdoë, ou son fils, Jean de Saint-Benoist, Regnauld et Nicolas Dacy, Jean de Fourcy, Jean Giffard, Ymbert de Lyons et Simon Bourdon se chargèrent de la conduite de ceux de l'Université. Pour payer les pionniers qui travailloient du côté de la Ville on donna aux premiers (et le tout de leur consentement) Robert Le Violeur, aux seconds Jean Montoir et aux derniers Philippe Dacy. Dans plusieurs autres comptes, rendus à la chambre par Pierre d'Esparnon, il paraît qu'en 1356, le 4 décembre, le prévôt des marchands supplanta Jean de Montoir, l'un des comptables, pour donner sa commission à Jean Parisi, et qu'en 1357, le 24 juillet, Jean de Senlis et Pierre de la Court-Neuve furent nommés à la place de

Jacques le Flamand et de Jean de l'Isle le jeune. Je n'aurois jamais fait si je voulois particulariser les noms de tous les bourgeois et des comptables qui y furent employés. Il suffira de dire que, de tous les comptes que j'ai vu là-dessus à la chambre, soit pour continuer et achever les fossés, on s'en rapporta toujours à dix-huit bourgeois et à trois comptables, et, de plus, que chaque bourgeois, pour ses vacations, n'avoit par jour que 5 sols parisis. »

Sauval ajoute encore :

« Outre ceci nous apprenons de quelques autres registres de la chambre des comptes qu'encore bien que l'isle Notre-Dame fût presque couverte de fossés, et si bien deffendue de ces enceintes, tant de la Ville que de l'Université, que j'ai décrites, néanmoins, ne la croyant pas tout à fait en sûreté, on l'environna encore de fossés revêtus de gazons. Une chose ici à remarquer en passant est que, quoiqu'on commençât à y travailler en 1358 dès le 8ᵉ d'avril, et que sans discontinuer les ouvriers fussent toujours après, ils ne l'achevèrent qu'en 1360, et encore sur la fin. Cependant la dépense ne monta qu'à 130,016 livres 2 sols 9 deniers parisis, ce qui est bien peu de chose pour une si grande et si longue entreprise. Aussi les maçons ne gagnoient-ils alors que 4 et 5 sols par jour, les porteurs 2 sols, les manœuvres 3 sols, les pionniers 5 sols. La toise de maçonnerie ne coûtoit que 8 sols de façon, et celle du pavé fait sur les murs et les terrasses des portes que 9 sols. Le cent de clous à lattes ne valoit que 10 sols parisis, le cent de fer ouvré que 7 écus et un quart, le muid de plâtre 3, et l'écu que 28 sols. Dans l'Université on ne recula pas les fossés si loin que du côté de la Ville; ils furent creusés au pied des anciennes murailles bâties par Philippe-Auguste, et ce sont

ceux-là mêmes que nous voyons encore aujourd'hui, dont tout le monde regarde avec étonnement la largeur et la profondeur. Pour lors il n'y avoit que quatre faubourgs en ce quartier-là : celui de Saint-Germain, ceux de Notre-Dame des Champs, de Saint-Marceau et de Saint-Victor; de plus, si éloignés de la ville, si petits et de si peu d'importance qu'on les y laissa sans y faire de fossés. De crainte pourtant que les ennemis s'en saisissent et ne s'y fortifiassent, le lendemain de Pâques, en 1360, on commença à jeter tout par terre, et après le feu y fut mis; mais, afin que ceci s'exécutât plus promptement, chacun eut permission d'y travailler, et les démolitions étoient pour lui. Le continuateur de Nangis rapporte qu'il y alla tant de monde, et la foule y fut si grande, que ce jour-là quantité de belles maisons, à la vérité, furent ruinées et brûlées, mais non pas toutes (1). »

(1) Sauval, t. I[er], p. 38 et suiv.

CHAPITRE VI.

Monuments et constructions durant la même période.

§ Ier. — Édifices religieux. — Églises. — Monastères. — Hospices.

Vers le commencement du quatorzième siècle quelques fidèles qui avaient fait vœu d'aller à Jérusalem, ou qui déjà avaient visité la Terre-Sainte, formèrent entre eux une confrérie. Ayant obtenu de Louis de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, un don de deux cents livres parisis, ils achetèrent rue Saint-Denis un emplacement sur lequel ils entreprirent d'élever une église. La première pierre fut posée en grande solennité, en présence de plusieurs princes et princesses des cours de France, de Bretagne et d'Angleterre, et, en 1329, par lettres patentes de Philippe de Valois, la confrérie fut définitivement autorisée. Dès son origine elle eut à lutter contre le chapitre de diverses paroisses, entre autres de Saint-Merry et de Notre-Dame, qui voyaient avec inquiétude surgir la nouvelle institution (1). En dépit de ces obstacles les pro-

(1) Ces différends furent terminés, dès 1329, par un arrangement dont voici plusieurs dispositions : « Les confrères bâtiront une église « sur deux places qu'ils ont achetées du chapitre de Saint-Merri, et un « hôpital avec cloches et clocher ; ils doteront chanoineries, prébendes « et chapelles, et autres bénéfices, si bon leur semble, dont la collation « appartiendra au chapitre de Notre-Dame ; et, pour le regard des trois « prébendes qu'ils ont déjà fondées, de 40 livres chacune, moitié en gros, « moitié en distribution, les gouverneurs présenteront la première et la « troisième fois, et la deuxième demeura à la pleine disposition du cha-

grès de cette œuvre furent très-rapides. C'est ce qu'atteste Félibien. « On voit, dit-il, par les registres de cette église, que, dès l'an 1333, la *confrérie du Saint-Sépulcre* estoit déjà de plus de mille confrères, entre lesquels il se trouvoit des roys, des reines, des princes et des gens de toute condition et de tout pays. Le jour de la feste, qui est le troisième dimanche après la Pentecoste, ils faisoient un grand festin, dont la dépense se trouva monter, en 1360, à cent cinquante-une livres, qui estoit une somme considérable pour le temps. Pendant le repas il y avoit sermon prononcé par un religieux qui estoit payé par les confrères. Louis de Bourbon, qu'ils regardoient comme le principal bienfaiteur et protecteur de leur confrairie, escrivit en 1336 une lettre circulaire aux archevesques de Reims, de Sens, Bourges, Rouen et Tours, pour avoir la permission de faire des questes dans l'estendue de leurs métropoles, afin d'accélérer le bastiment de l'église du Saint-Sépulcre des deniers qui en proviendroient (1). »

Les confrères du Saint-Sépulcre ne parvinrent sans doute que très-lentement à se procurer les ressources dont ils avaient besoin pour la construction du nouvel édifice; aussi sommes-nous dans l'obligation, pour en parler d'une

« pitre de Notre-Dame, et en cette sorte sera procédé tant à ces pré-
« bendes qu'aux autres qui seront fondées. Seront ces chanoines du
« chœur de l'Église de Paris et à sa correction, et lui prêteront serment
« en présence des gouverneurs de la confrairie. Les chanoines de Saint-
« Médéric se contenteront de dix livres parisis pour tout le droit qu'ils
« peuvent prétendre sur le bien du Sépulcre, comme étant situé en leur
« terre foncière. Les gouverneurs payeront aussi annuellement la somme
« de dix livres au chapitre de Notre-Dame, à cause de la procession qu'il
« y fera, et de la grand'messe qu'il y chantera une fois l'an, le jour de la
« fête de l'hôpital. »

(1) Félibien, tome I[er], page 568.

manière complète, d'anticiper sur les dates, et de dire dès à présent quelles en furent les destinées. Au témoignage des annalistes de Paris, la dédicace de l'*église du Saint-Sépulcre* ne put être faite qu'en 1526, et le monument lui-même ne fut achevé qu'en 1655. Le portail, *historié* avec assez de goût, était une œuvre estimée. Près de la porte était une fort belle statue de Jésus-Christ, par Jean Champagne, l'un des meilleurs élèves de Bernin. On admirait aussi les vitraux peints en grisaille et la menuiserie du grand autel, ouvrage d'un nommé Langlacé, qui, suivant l'expression de Brice, *excelloit dans ces sortes de choses*. Au-dessus de l'autel était une *Résurrection* peinte par Lebrun, et qui avait été donnée, disent plusieurs écrivains, par le grand Colbert. Hurtaut et Magny ont relevé cette erreur. « Dans le temps que Louis XIV porta la guerre en Franche-Comté, le corps de la mercerie prêta à Sa Majesté une somme considérable, qui fut rendue peu après avec une autre somme en présent. Le ministre, chargé de notifier au corps de la mercerie les volontés du prince, marqua dans sa lettre que l'intention du roi étoit que ce présent fût employé à la décoration de leur chapelle et à des prières pour Sa Majesté. On résolut en conséquence de consacrer une partie de cet argent à un tableau que l'on placeroit sur le maître-autel de l'église du Saint-Sépulcre, où le corps de la mercerie fait faire son office. Le fameux Lebrun remplit parfaitement les désirs de cette compagnie, et, en peignant Jésus-Christ sortant du tombeau, *il représenta Colbert, le protecteur du commerce et des arts, tenant un des coins du linceul* (1). »

(1) Hurtaut et Magny.

Les deux compilateurs que nous venons de citer ajoutent :

« La nouvelle de la rapide conquête de la Franche-Comté, faite par Louis XIV en personne, étant arrivée sur ces entrefaites, l'autre partie du présent de S. M. fut employée à faire des actions de grâces les plus solennelles. L'illustre Santeuil composa sur ce sujet une pièce latine, dans laquelle ce grand poëte, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la générosité du monarque envers le corps de la mercerie et de la reconnoissance de cette compagnie. Cette pièce, qui a été traduite par l'un des Corneille, est conservée précieusement, avec la traduction, dans les registres du bureau de la mercerie. L'éditeur des Œuvres de Santeuil n'en a fait nulle mention dans son recueil ; on ne la trouve imprimée que parmi les Œuvres diverses de Pierre Corneille. »

La *confrérie et hôpital du Saint-Sépulcre* (c'est le nom qu'elle portait) se maintint longtemps sous la protection de nos rois. Cependant en 1692 le gouvernement de Louis XIV la réunit à la *confrérie de Saint-Lazare*. L'année suivante on les sépara de nouveau ; mais deux arrêts du conseil, en date du 12 juin 1693 et du 26 mars 1694, accordèrent aux chanoines du Saint-Sépulcre l'administration et la régie des biens, à l'exclusion de leurs confrères. Le clergé desservant de cette église jouissait de tous les droits paroissiaux ; mais, par l'un de ces singuliers usages si communs au moyen âge, il ne pouvait faire pour lui ce qu'il faisait pour les autres ; les chanoines et bénéficiers du Saint-Sépulcre ne pouvaient recevoir les derniers sacrements et la sépulture que d'un bénéficier de Notre-Dame, député par le chapitre. Enfin, au siècle suivant,

cette confrérie fut réunie pour la seconde fois à celle de Saint-Lazare. Alors une confrérie semblable se forma en 1775; les membres, qui célébraient chaque assemblée par un grand repas, reçurent de quelques plaisants le surnom de *confrères de l'Aloyau*. Ils s'étaient créé des grades et des décorations; un édit du 2 juin 1776 leur défendit de porter le titre et la décoration de cette prétendue chevalerie.

Au moyen âge la foi et les pratiques de la religion sanctifiaient et relevaient toutes les professions, toutes les conditions sociales; l'église *Saint-Julien des Ménétriers* l'atteste, ne fût-ce que par son titre. Deux joueurs d'instruments, alors appelés *jongleurs* ou ménétriers, Jacques Grure et Hugues ou Huet le Lorrain, fondèrent cette église, ainsi qu'un hôpital attenant; mais ils n'y parvinrent qu'après avoir éprouvé beaucoup d'obstacles. Ils achetèrent d'abord de l'abbesse de Montmartre un emplacement, puis par le moyen de quêtes ils formèrent une somme suffisante pour faire face aux frais de la construction d'un hôpital et d'une chapelle, laquelle fut dédiée à saint Julien et à saint Genest. Ces constructions étaient terminées en 1335. Les confrères contribuèrent par des dons annuels à l'entretien d'un chapelain. Les ménétriers ou jongleurs étrangers, passant par la ville de Paris, étaient hébergés dans cet hôpital.

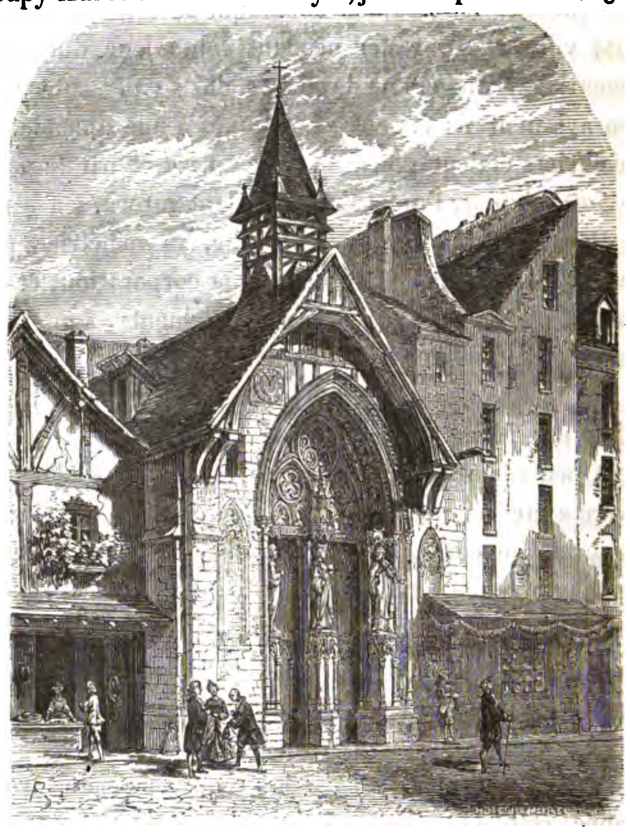
Les ménétriers, jongleurs, jongleresses formaient alors à Paris une corporation; ils habitaient la même rue, appelée autrefois *rue des Jongleurs* et aujourd'hui *des Ménétriers*. Dès l'an 1321, au mois de septembre, ils avaient consolidé leur association par un règlement scellé à la prévôté de Paris.

Les seuls jongleurs et ménétriers de la corporation de Paris avaient le droit de faire entendre le bruit de leur musique aux fêtes et aux noces qui se célébraient dans cette ville et d'y rester pendant toute leur durée. Les ménétriers étrangers ne devaient point s'y présenter ; s'ils s'en avisaient ils étaient condamnés à une amende. Ces ménétriers étaient gouvernés par un *roi* et par le *prévôt de Saint-Julien;* l'un et l'autre étaient autorisés à bannir de Paris, pendant un an et un jour, les ménétriers parisiens qui, ne faisant point partie de la corporation, et qui, n'ayant point juré d'observer ses règlements, tenteraient d'exercer leur métier dans cette ville.

Les anciens annalistes qui parlent de l'église de Saint-Julien des Ménétriers la considèrent comme un monument peu remarquable; de nos jours ce jugement assez sévère a été rectifié par l'étude des dessins et des vieilles gravures qui représentaient cet édifice. Aux deux côtés du portail on remarquait la statue de saint Julien et celle de saint Genest ou Genois; ce dernier, qui était comédien à Rome, souffrit le martyre sous le règne de Dioclétien. Avant la révolution française on lisait, au-dessus de cette même porte, l'inscription suivante :

« L'an 1331, sous le règne de Philippe de Valois, roi de France, cette chapelle et église a été bastie et fondée par un des vingt-quatre violons du roi et par un des maîtres de la ville de Paris, dont les vingt-quatre violons et les maîtres joueurs d'instruments et à danser de la ville de Paris ont été et sont de temps immémorial fondateurs, patrons laycs, seuls possesseurs, dotateurs, gouverneurs et administrateurs d'icelle. Cette inscription a été posée, du consentement de la communauté, en l'année MDCCXIX,

par les soins de messieurs François Bourdin, Charles Goupy-Auroi et Pierre Deshayes, jurés-députés en charge. »



La confrérie de Saint-Julien avait « un scel pour sceller les quittances des dons et lais qu'on leur faisoit et autres lettres, lequel estoit de letton rond, et au milieu estoit Nostre-Seigneur dans une nef en guise de ladre. Sainct Julian en l'un des bouts, tenant deux avirons, et à l'autre bout sa femme, tenant un aviron d'une main, de l'autre une lanterne. Au-dessus de l'espaule dextre de Nostre-Seigneur

y avoit une fleur de lys. Auprez sainct Julian estoit sainct Genois, tout droit, tenant une vielle comme s'il vielloit, et estoit entre deux hommes agenouillez. Autour du scel estoit escrit : *C'est le sceau de l'hospital de Sainct-Julian et Sainct-Genois,* lequel a esté vérifié en Chastelet et à la cour de l'official; et scelloient en cire rouge. » Voici l'explication du sujet représenté sur le sceau; il fait allusion à un fait rapporté dans la légende du patron des musiciens. « Sainct Julian, après avoir longuement voyagé, s'en revint en sa maison, et, trouvant deux personnes couchez en son lict, pensa que ce fust un adultère avec sa femme, et les tua tous deux; et c'estoient ses père et mère que sa femme avoit charitablement receus pendant qu'il estoit absent. Après avoir cogneu sa faute il prend congé de sa femme pour s'en aller en pays incogneu faire pénitence le reste de sa vie. Mais elle ne voulut l'abandonner, et s'en allèrent tous deux auprez une rivière fort dangereuse à passer, où ils bastirent un petit hospital pour recevoir les pauvres, et firent un basteau pour passer l'eau à ceux qui se présenteroient. Faisant cet office, il mérita recevoir Nostre-Seigneur en forme de ladre, lequel luy annonça son péché luy estre pardonné, et incontinent ce diparut. C'est pourquoy il est figuré au milieu du basteau, pendant que sainct Julian et sa femme avironnent (1). »

En 1348, quelques habitants de la Bretagne et de la Touraine, s'étant formés en confrérie, obtinrent de l'évêque de Paris l'autorisation de construire une chapelle rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers, sous l'invocation

(1) Dubreuil, cité par M. de Gaulle.

de saint Yves, prêtre breton, qu'on appelait de son vivant l'avocat des pauvres et qui venait d'être canonisé. Les écoliers originaires de la Bretagne voulurent contribuer aux frais de cette construction (1). La confrérie qui administrait cette chappelle se composait presque entièrement d'avocats et de procureurs.

(1) Dans le cours de la rue Saint-Jacques l'on trouve l'église de Saint-Yves, à un des coins de celle des Noyers. Elle fut bâtie en 1348, aux dépens des écoliers bretons, étudiants à Paris. C'est, l'on croit, la première qui ait été dédiée sous l'invocation de saint Yves, qui n'avoit été canonisé que le 19 de mai de l'an 1347 par le pape Clément VI. Saint Yves étoit d'une famille ancienne et qualifiée. Son père, nommé *Hélor*, étoit seigneur de Kermartin, auprès de Tréguier. Sa mère s'appeloit *Azon*. Son grand-père paternel étoit un chevalier qui s'étoit acquis beaucoup de réputation dans les armes. Saint Yves, quelquefois surnommé *Hélori*, c'est-à-dire *fils d'Hélor*, vint à Paris à l'âge de quatorze ans pour y faire ses études de philosophie, de théologie et de droit canon. Il en sortit âgé de vingt-quatre ans, pour aller étudier le droit civil à Orléans, sous Pierre de la Chapelle, qui fut depuis cardinal. Il fut ensuite official de l'évêque de Rennes, puis de celui de Tréguier, et enfin curé de Lohance. Il fut souvent l'avocat des pauvres, et vécut dans une austérité surprenante jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge de cinquante ans, 19 mai 1303. L'église ou chapelle qui donne lieu à cet article appartenoit à une confrérie composée d'avocats, de procureurs et de marchands, qui prennent tous le titre de gouverneurs et administrateurs de cette chapelle. On en choisit un tous les deux ans, dans ce nombre, pour être administrateur en charge, et avoir inspection tant sur le vicaire que sur les autres desservants. Outre ce gouverneur, il y a deux autres gouverneurs honoraires, l'un ecclésiastiques, qui l'est à vie, et l'autre laïque, pour trois ans.

Il y a dans cette église plusieurs chapellenies qui sont à la présentation des confrères ; elles sont d'un très-modique revenu. Il y a une très-ancienne transaction entre les administrateurs de Saint-Yves et les chanoines de Saint-Benoît, comme curés primitifs, laquelle a été renouvelée en 1740, au sujet des inhumations à Saint-Yves des personnes décédées sur la paroisse de Saint-Benoît, qui ont désiré d'être enterrées en ladite église de Saint-Yves, laquelle est dans la censive dudit chapitre. (Hurtaut et Magny.)

Un intervalle assez long s'écoula entre la fondation de la *chapelle Saint-Yves* et celle de l'église et de *l'hôpital du Saint-Esprit*. Cet hôpital fut fondé, en 1362, sur la place de Grève, par une confrérie charitable qui, à cet effet, acheta une maison et une grange attenant à l'ancien *hôtel aux Dauphins*. « A cause des guerres qui estoient en France le peuple se trouva reduict en grande nécessité, de sorte que grand nombre d'enfans, orphelins de père et de mère, demeuroient à Paris, gisans ès rues sans aucune retraite. De quoy esmeues plusieurs bonnes personnes retirèrent en divers lieux quantité d'iceux, l'Hostel-Dieu n'ayant aucun moyen de les recevoir. Et considérans que les particuliers ne pourroient longement porter ceste charge, plusieurs notables personnes, le 7 février 1362, allèrent vers révérend Père en Dieu messire Jean de Meulant, évesque quatre-vingt-huitième de Paris, auquel firent entendre la nécessité et misère de ces pauvres enfans, qui périssoient de famine et de froidure, plusieurs d'eux gastez de mal de galle et de teigne, dont ils mouroient misérablement, et les pauvres filles violées de nuict; ce qui causeroit de grands malheurs à la ville, s'il n'y estoit pourveu. Pour à quoy obvier ledit sieur évesque leur donna permission d'instituer et ériger une confrairie du Saint-Esprit, aux fins de bastir un hospital, qu'ils nommèrent l'hospital des pauvres du Saint-Esprit, et donna par ses lettres à chacun des confrères quarante jours d'indulgences. Et pour s'acheminer à ce pieux dessein ils achetèrent une maison et une grange en la place de Grève, contre l'hostel du Dauphin, à présent hostel-de-ville de Paris, où ils retirèrent ceste multitude de pauvres enfans, et y construisirent un hospital. » (Dubreuil.) Le pape Urbain V con-

firma cette fondation, et donna un an et quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient ce nouvel hôpital. Ces indulgences furent renouvelées depuis par Grégoire IX et Clément VII. Les confrères du Saint-Esprit reçurent en même temps la permission d'élire quatre d'entre eux, *notables bourgeois*, *pour estre mestres gouverneurs desdites confrairie et hospital*. En 1406 ils firent construire la chapelle, qui fut bénite le 4 août 1415 par Gérard de Montaigu, évêque de Paris, et dédiée solennellement le 17 juillet 1503. Plus tard, lorsqu'on entreprit la construction de l'hôtel-de-ville, on eut besoin, pour régulariser le plan de cet édifice, d'un terrain en saillie qui appartenait à l'église du Saint-Esprit; la municipalité fut autorisée à disposer de ce terrain en indemnisant l'hôpital.

Le *couvent et l'église des Célestins* étaient situés, sous le règne de Charles V, vers l'emplacement où de nos jours existent le quai Morland et l'entrée des cours de l'Arsenal. Les Carmes, amenés en France par saint Louis, avaient habité durant quelques années ces humbles édifices avant d'aller occuper leur couvent de la place Maubert; l'emplacement qu'ils délaissaient fut vendu, et Garnier Marcel, échevin, le possédant à titre d'héritage, le céda en 1353 à six religieux célestins qui, d'une maison de la forêt de Cuisse, près de Compiègne, vinrent à Paris pour s'y établir. Sur cet emplacement étaient deux chapelles. Charles V aimait les bâtiments; il ordonna la construction d'une nouvelle église destinée aux Célestins. Le 24 mars 1367 il en posa la première pierre, et fit à cette occasion de riches présents à ces religieux. Guillaume de Melun, archevêque de Sens, qui fit la dédicace de l'église, leur donna une image de saint Pierre tout en argent. Le

jour de cette consécration le roi présenta à l'offrande une grande croix d'argent doré, et la reine une image de la Vierge, aussi d'argent doré. Les bienfaits de ce roi et de cette reine leur valurent le titre de fondateurs, et leurs statues en pierre furent placées sur le portail de l'église.

Voisins de l'hôtel Saint-Paul, où résidait le plus ordinairement Charles V, les Célestins eurent une ample part aux pieuses libéralités de ce prince. Les personnes de sa cour suivirent son exemple, et les secrétaires du roi fondèrent dans leur église une confrérie dont ils étaient tous membres. Charles V exempta les Célestins de toutes contributions publiques, même de celles que payait ordinairement le clergé. Ses successeurs l'imitèrent.

L'église des Célestins, construite selon les règles de l'art du quatorzième siècle, mais d'une façon lourde et par de vulgaires ouvriers, devint peu à peu très-remarquable par les monuments dont elle fut décorée, non-seulement au moyen âge, mais sous la Renaissance et en des temps plus modernes. Louis d'Orléans, second fils de Charles V, dont nous ne tarderons pas à raconter la mort, y fit bâtir une magnifique chapelle qui porta son nom, et sous l'autel de laquelle il fut inhumé en habit de célestin (1).

(1) Un accident, dont le duc d'Orléans fut la cause innocente, occasionna la construction de cette chapelle. Charles IV s'étant déguisé en satyre, avec quelques seigneurs de sa cour, se rendit à un bal qui se donnait à l'occasion du mariage d'une des dames de la reine. Le duc d'Orléans, qui étoit à ce bal, s'étant approché avec un flambeau pour reconnaître ces masques, le feu prit à l'habit d'un d'entre eux et se communiqua aux autres d'autant plus facilement que ces habits étaient enduits de poix, afin d'y faire tenir du coton et du lin pour figurer le poil des satyres; d'ailleurs, ces masques étant enchaînés ensemble, ils ne purent se débarrasser assez promptement pour éviter l'embrasement; plusieurs en péri-

La *confrérie des Secrétaires du roi* tenait ses séances aux Célestins. Cette association avait des statuts dont une

rent; le roi lui-même courut risque de la vie; il n'échappa que par l'attention qu'eut la duchesse de Berry de jeter son manteau sur le roi et d'étouffer les flammes en le serrant étroitement. On rendit au Ciel les actions de grâces les plus solennelles, et le duc d'Orléans, pour expier son imprudence, fit bâtir aux Célestins la chapelle qui porte son nom.

« Il n'y a point d'église de France, dit Hurtaut, après celle de l'abbaye de Saint-Denis, qui renferme un plus grand nombre de tombeaux de personnes augustes ou illustres que celle-ci.

« Devant le maître-autel a été inhumé le cœur du roi *Jean*, mort à Londres le 8 avril 1364; celui de *Jeanne*, comtesse de Boulogne, seconde femme du roi *Jean*, morte en 1361. Le portrait du roi *Jean* se voit dans une vitre qui est au fond du chœur, vers la sacristie, et dans une autre, qui est à l'opposite, est celui de Charles V.

« *Philippe de France*, premier duc d'Orléans, fils puîné du roi *Philippe VI*, dit *de Valois*, et de la reine *Jeanne de Bourgogne*, sa première femme, mourut l'an 1391 et fut inhumé en cette église devant le sanctuaire. »

Hurtaut mentionne ensuite les monuments de Henri de Bar et de Jean Budé; puis il ajoute :

« Dans le mur, proche du sanctuaire, du côté de l'évangile, est le mausolée de *Léon de Lusignan*, roi d'Arménie, avec cette épitaphe, qui est du P. *Étienne Carneau :*

« Leo Lusignaneus, *Armenorum rex novissimus ab Othomannis solio deturbatus, a Carolo VI, Francorum rege, benignissimè exceptus, ipsius sumptibus hoc in loco regaliter sepultus fuit*, *anno Domini* 1393.

« Léon de Lusignan ayant été chassé de son royaume par les Turcs, qui avoient massacré sa femme et ses enfants, se retira à Paris, l'an 1385, où le roi Charles VI le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, et lui donna la maison de Saint-Ouen, pour lors la plus belle qu'il y eût en France, 6,000 livres. de rente pour soutenir sa dignité, et 5,000 livres d'argent comptant pour s'équiper et pour se meubler. Si l'on croit *Froissard*, auteur contemporain, ce prince avoit besoin de ces secours; cet historien assure que le roi Léon de Lusignan n'avoit apporté avec lui pour tout bien *qu'un grand cœur, beaucoup de mérite et une haute réputation*. Juvénal des Ursins, autre historien contemporain, parle bien différemment; car, selon lui, les débris de la fortune de ce roi n'avoient pas été

disposition mérite d'être citée. Lorsqu'un des membres tombait dans l'indigence, chacun de ses confrères était

si malheureux qu'il n'eût sauvé *quantité de bijoux précieux et même quelques trésors*. Il mourut, le 29 de novembre de l'an 1393, à l'hôtel des Tournelles, qui appartenoit pour lors au chancelier d'Orgemont. Il fut inhumé dans l'église des Célestins, et on observa à ses funérailles les cérémonies que les Arméniens pratiquent aux funérailles de leurs rois. Immédiatement après sa mort son corps fut exposé sur un lit de parade blanc. Il étoit vêtu d'habits royaux de la même couleur, et la tête étoit ceinte d'une couronne d'or. Les amis et les domestiques de ce prince étoient aussi habillés de blanc et portoient chacun un flambeau de cire blanche. Un grand nombre de princes, de seigneurs, et une populace infinie, assistèrent à cette pompe funèbre. »

Parmi les autres monuments funèbres on remarquait ceux de Jeanne de Bourbon, reine de France, et de Jeanne de Bourgogne, femme du duc de Bedford, qui fut régent de France durant l'invasion anglaise.

« Auprès de la reine, dit encore Hurtaut, furent inhumés les corps de deux fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, lesquels moururent en bas âge.

« Du même côté est le tombeau d'*André d'Espinay*, cardinal, archevêque de Bordeaux et de Lyon, et petit-neveu de Louis, duc d'Orléans. Ce prélat est très-recommandable dans l'histoire de Charles VIII. Il se trouva à la bataille de Fornoue et y tint toujours compagnie au roi, avec sa mitre, son surplis et un morceau de la vraie Croix. Il mourut dans l'hôtel des Tournelles et fut inhumé dans cette Église, où l'on lit cette épitaphe :

« *Cy gist Père en Dieu messire* André d'Espinay, *cardinal, archevêque de Lyon et de Bordeaux, primat de France et d'Aquitaine, zélateur et bienfaiteur de l'ordre des Célestins, qui trépassa à Paris, aux Tournelles, le* 10e *jour de novembre, l'an de grace* 1500. *Priez Dieu pour lui.*

« La chapelle d'Orléans, comme on l'a dit ci-dessus, a été bâtie des libéralités de *Louis de France, duc d'Orléans,* fils du roi Charles V, et un des principaux bienfaiteurs des Célestins, auxquels il donna, entre autres choses, la terre de *Porché-Fontaine,* auprès de Versailles, 2,000 livres pour la fondation d'une messe qui se dit tous les jours à l'autel privilégié de cette chapelle, et pour un obit solennel que ces religieux célèbrent tous les ans le 23 de novembre, jour du décès de ce prince. Il n'y a pas de lieu dans le royaume plus digne de la curiosité des amateurs des beaux-arts ; car les chefs-d'œuvre de sculpture y sont, pour ainsi dire, entassés.

obligé de lui prêter 20 sous parisis tous les ans, qu'il n'était obligé de rendre que si ses affaires se rétablissaient. Les confrères ne pouvaient s'habiller de robes rayées ou mi-parties de deux couleurs, ou tuniques *à mouffles*, c'est-à-dire

« Le tableau qui est sur l'autel de cette chapelle représente une descente de croix ; il est de *François Salviati*, peintre florentin, dont les ouvrages sont assez estimés.

« Au milieu de cette chapelle s'élève un tombeau de marbre blanc, orné dans son pourtour des statues des douze Apôtres ; quatre figures, qui sont celles de *Louis de France, duc d'Orléans*, de *Valentine de Milan*, sa femme, de *Charles, duc d'Orléans*, leur fils aîné, et de *Philippe d'Orléans*, comte de Vertus, leur fils puîné. »

La chapelle dite *d'Orléans* était bordée et remplie d'obélisques, de colonnes, de sarcophages, de tombeaux, de statues, de vases funéraires, d'épitaphes, etc., etc. ; et, quoique cette chapelle fût vaste, l'observateur avait à peine l'espace nécessaire pour admirer toutes ces productions des beaux-arts.

A l'entrée s'élevait une colonne torse, isolée, d'ordre composite, en marbre blanc, ornée de feuillages, dont le chapiteau supportait une statue de la Justice en bronze, et une urne de même métal contenant le cœur d'Anne de Montmorency, connétable de France.

« Assez près de ce tombeau, dit le compilateur Hurtaut, et du côté de l'autel, l'on voit un piédestal sur lequel sont les *trois Grâces*, sculptées en albâtre et hautes comme nature. Elles sont debout, le dos tourné l'une à l'autre ; elles se tiennent par les mains, ainsi que les anciens nous les ont représentées, et soutiennent sur leurs têtes une urne de bronze doré, dans laquelle est le cœur du roi Henri II, celui de la reine Catherine de Médicis, sa femme, celui de Charles IX, roi de France, et celui de François de France, duc d'Anjou, son frère, mort à Château-Thierry le 18 de mars de l'an 1554. Ce monument est un des chefs-d'œuvre de *Germain Pilon*, et fut fait par ordre et aux dépens de la reine Catherine de Médicis.

« Il est difficile, dit Hurtaut, de voir ailleurs un morceau de sculpture plus parfait que celui-ci, soit qu'on considère la noble simplicité de la composition, ou la correction du dessin, ou l'élégance des contours, ou la disposition, la vérité et la légèreté des draperies ; mais on peut trouver à redire que l'on ait placé un monument aussi profane, et digne d'orner le temple des faux dieux, dans un lieu aussi respectable que celui-ci. »

à longues manches, ni porter des souliers *à la poulaine*.

La bibliothèque des Célestins, fort riche et fort belle, devint surtout remarquable par les éditions anciennes qu'elle renfermait (1). Le cloître lui-même, qui ne fut

(1) Dulaure a prétendu méchamment que les Célestins, qu'il représente comme des moines ignorants et oisifs, se servaient fort peu de leur bibliothèque. Cet ordre a laissé d'honorables souvenirs.

« Parmi les religieux célestins, dit Hurtaut, qui par leur piété et leur savoir ont illustré le monastère de Paris, l'on compte non-seulement *Pierre Bard*, *Denis Le Fèvre* et *Étienne Carneau*, dont on a parlé, mais encore *Pierre Poquet*, qui étoit Bourguignon et docteur en l'un et l'autre droit. Il fit profession dans le couvent des Célestins de Paris l'an 1319, et six ans après fut fait premier prieur du monastère de Mantes, que le roi Charles V venoit de fonder. Il étoit si judicieux et si savant dans la jurisprudence, que le parlement de Paris confirma souvent ses décisions; mais ce qu'il y avoit de plus estimable en lui étoit le talent qu'il avoit pour conduire les âmes dans la voie du salut. Il fut directeur du bienheureux *Pierre de Luxembourg*, cardinal, et de *Philippe de Maizières*. Ce fut lui aussi que Louis de France, duc d'Orléans, nomma pour être un des exécuteurs de son testament. Le fameux *Gerson* eut pour lui une estime et une amitié particulières, et le mit au rang des grands hommes de son siècle dans une lettre qu'il écrivit au duc de Berry. Le Père *Poquet* mourut à Paris l'an 1408.

« *Jean Bassan* étoit de Besançon, docteur ès droits et prieur de Saint-Paul de Besançon, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et avoit environ trente ans lorsqu'il fit profession dans le monastère des Célestins de Paris, le 5 de janvier de l'an 1395. Il fut chargé dans la suite de plusieurs commissions importantes touchant le gouvernement de son ordre, et ce fut pendant qu'il tâchoit de s'acquitter de la dernière qu'il mourut dans le monastère de *Collemadelès-Aquila*, dans l'Abruzze ultérieure, le 26 août de l'an 1445, âgé quatre-vingt-cinq ans, dont il en avoit passé cinquante sept mois et vingt-deux jours dans l'ordre des Célestins. L'évêque d'Aquila lui fit faire des obsèques fort honorables, et ce fut *Jean de Capistran*, vicaire général de l'ordre des Frères mineurs, et qui a été mis depuis au nombre des saints, qui fit son oraison funèbre, et qui prit pour texte ce que l'Évangile dit de saint Jean-Baptiste : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Johannes*. On dit qu'il s'est fait plusieurs miracles à son tombeau. Ce fut à sa persuasion que *Félix V*, pape, consentit à sa déposition.

achevé qu'en 1550, était regardé comme l'un des plus beaux édifices de la Renaissance.

« *Guillaume Romain*, clerc de Paris, fit ses vœux dans ce monastère, le 27 juillet de l'an 1435. Il fut envoyé en Italie pour les affaires de sa congrégation et s'y fit connoître du pape Nicolas V. De retour en France il fut trois fois provincial, et prêcha avec tant d'éloquence et d'onction que le roi Louis XI alloit souvent à Saint-Paul pour l'entendre...... »

Hurtaut cite encore d'autres noms et ajoute :

« Le Père *Louis Beurrier* étoit né à Chartres et fit sa profession dans le monastère des Célestins de Paris, le 28 d'avril de l'an 1613. Il donna au public, en 1631, une *Introduction au traité des Sacremens ;* en 1632, *les Analogies et Antithèses de l'Incarnation du Fils de Dieu et des actions les plus notables de sa vie*, etc.; en 1634, deux ouvrages historiques, dont l'un intitulé *Sommaire des vies des Fondateurs et Réformateurs des ordres religieux*, et l'autre, *Histoire du monastère des Célestins de Paris.*

« Le Père *Beurrier* mourut le 8 avril de l'an 1645. Il étoit frère du Père *Beurrier*, abbé général des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

« Le Père *Antoine Becquet* étoit né à Paris et est mort le 20 janvier 1730, bibliothécaire de ce monastère. Il étoit très-versé dans la connoissance des livres et dans l'histoire de son ordre. Il donna au public, en 1719, un volume in-4° intitulé : *Gallicæ Celæstinorum Congregationis Monasteriorum Fundationes*, etc.

« Depuis l'an 1417 les Célestins de ce royaume composent une congrégation particulière, nommée la *congrégation de France*, qui est aujourd'hui de 21 monastères dans le royaume ; car, par acte passé du 1er mai de cette année, l'abbé du monastère du *Saint-Esprit de Sulmone*, général de tout l'ordre, et le chapitre général assemblé pour lors dans ce monastère, permirent aux Célestins de France d'assembler leur chapitre tous les trois ans, et plus souvent même s'ils le jugent nécessaire, et d'y élire un provincial, auquel l'abbé général donne tout son pouvoir, tant pour le spirituel que pour le temporel, à condition néanmoins que le provincial sera tenu d'aller, ou d'envoyer un moine fondé de sa procuration, et de celle de la congrégation, au chapitre général qui se tiendra tous les six ans, et qu'il sera permis à l'abbé général de visiter en personne les monastères de ladite congrégation toutes les fois qu'il le jugera à propos. Cet acte fut confirmé par une bulle du pape Martin V, datée du V des calendes d'octobre et de la sixième année de son pontificat. »

Après la suppression de l'ordre des Célestins et la confiscation de leurs biens par la révolution française, les débris des monuments d'art que renfermait leur église furent transférés au Musée national, et les bâtiments de leur monastère furent transformés en caserne. C'est encore aujourd'hui leur destination (1).

Des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Augustin, dont la maison principale était à Vienne, en Dauphiné, possédaient à Paris un petit établissement charitable alors appelé le *Petit-Hospice*. Charles V n'étant encore que régent du royaume augmenta cet établissement par le don d'un manoir nommé *la Saussaye*, avec toutes ses appartenances, et ayant sa sortie sur la rue du Roi-de-Sicile. Ce manoir avait été confisqué sur Drocon et sur Jean Devaux, partisans du roi de Navarre contre leur légitime souverain.

Pierre de Lobet, abbé et général de l'ordre de Saint-Antoine, érigea, conjointement avec le chapitre général de son ordre, cette nouvelle maison de Paris en commanderie, et envoya, pour la gouverner, Aymar Fulcevilli, religieux de l'ordre, dont les provisions sont du 3 septembre 1361. Celui-ci amena avec lui un nombre suffisant de religieux

(1) La plupart des bâtiments qui servaient au logement des religieux avaient été reconstruits en 1682 et 1730; mais celui qui longeait la rue du Petit-Musc, et qui subsiste encore, remonte à une date bien plus ancienne. Une inscription latine placée au-dessus de la principale porte rappelait qu'il avait été élevé, en 1455, par Arthus de Montauban, archevêque de Bordeaux.

L'ordre des Célestins fut supprimé en France en 1773. Leur maison fut d'abord destinée aux Cordeliers, qui revinrent bientôt à leur couvent. En 1783 on y établit un hospice *médico-électrique*, dirigé par Ledru père et fils. C'est Ledru père qui devint si célèbre plus tard dans la physique amusante sous le nom de Comus.

pour y faire l'office divin et y exercer l'hospitalité envers les pauvres attaqués de la maladie appelée *feu sacré* ou de *Saint-Antoine*, maladie épidémique qui a duré en France pendant quatre ou cinq siècles, mais qui a cessé comme plusieurs autres, telles que les *ardents*, la *ladrerie*, le *feu Saint-Fiacre*, le *mal de Saint-Marcou* et de *Saint-Main*.

Ces religieux n'eurent d'abord qu'une chapelle; mais Charles V étant parvenu à la couronne leur fit bâtir une église qui fut achevée en 1368 et qui subsistait encore au commencement de la Révolution.

Le curé de Saint-Paul, dans la paroisse duquel était situé le *monastère du Petit-Saint-Antoine*, éleva une contestation qui fut terminée par une transaction passée le 26 février 1365, par laquelle Hugues d'Optève, commandeur de cette maison, s'obligea, pour lui et ses successeurs en ladite commanderie, à payer tous les ans dix livres au curé de Saint-Paul, et à partager avec lui l'honoraire de ceux qui seroient inhumés dans la nouvelle église. Cette transaction fut confirmée par Étienne, évêque de Paris, et par Pierre de Lobet, général de l'ordre.

Peu de temps après il y eut un autre différend entre Hugues de Châteauneuf, successeur de Hugues d'Optève, et le prieur de Saint-Éloi, à l'occasion du manoir de la Saussaye, qui relevait de son prieuré. Cette contestation fut terminée moyennant une rente annuelle de 40 livres que le commandeur s'obligea, pour lui et pour ses successeurs, à payer au prieuré de Saint-Éloi. En 1373, le 4 juin, Ponce, abbé de Saint-Antoine, unit la commanderie de Paris à celle de Bailleul ou de Flandres, et cette union dura jusqu'au temps de Charles-Quint. Pour compléter les

détails qui précèdent et ne plus revenir sur l'histoire de cet établissement, nous dirons qu'en 1615 la commanderie de Paris fut supprimée. On convertit alors cette maison en un séminaire ou collége pour l'instruction des jeunes religieux de l'ordre. On nommait ce monastère le Petit-Saint-Antoine pour le distinguer de l'abbaye de Saint-Antoine, située dans le faubourg de ce nom et qui était beaucoup plus ancienne.

La confrérie de *Saint-Claude* était établie depuis fort longtemps dans l'église du Petit-Saint-Antoine; mais on la trouvait, dans le siècle dernier, bien déchue de la réputation qu'elle avait eue au moyen âge, principalement sous le règne de Charles VI, qui s'y fit recevoir en grande cérémonie, avec les principaux seigneurs de sa cour.

L'église du Petit-Saint-Antoine fut très-endommagée, en 1705, par le feu qui prit à une maison voisine occupée par un artificier. On voyait au maître-autel un tableau représentant *l'Adoration des Mages*, peint par Cazes. L'enclos du couvent avait cent pas sur quatre-vingts. Les bâtiments d'habitation des religieux avaient été rétablis en 1689.

Les biens de la commanderie de Saint-Antoine furent réunis dans la suite à l'ordre de Malte; cet ordre fit des pensions aux religieux et leur accorda le droit de porter la croix de Malte.

Le couvent et l'église du Petit-Saint-Antoine furent détruits en 1792, après la suppression des ordres monastiques. Sur leur emplacement on ouvrit le passage du Petit-Saint-Antoine.

§ II. — Édifices royaux et municipaux. — Monuments divers.

Nous avons parlé du *Parloir aux Bourgeois*, de la *Maison aux Piliers*, qui furent, sous Charles V, les humbles commencements de l'hôtel de ville. On lui donnait également le nom de *Maison de Grève*, parce qu'elle était située sur la place de ce nom. Il existait plusieurs édifices municipaux affectés aux besoins du commerce et qui étaient pour Paris ce que sont aujourd'hui la maison de ville et la bourse. Les débris de ces institutions subsistaient encore au dix-huitième siècle (1).

(1) « Quoiqu'on ne parle plus depuis longtemps, écrivait Félibien en 1725, ni de la *Maison de la Marchandise*, ni du *Parloir aux Bourgeois*, ces deux noms ne laissent pas de subsister encore, puisque, des dix sergents de la ville, il y en a quatre qui prennent la qualité de *sergents de la marchandise* et six qui se nomment *sergents du Parloir aux Bourgeois*. » Les trois *parloirs* des bourgeois de Paris subsistèrent encore plusieurs siècles après avoir été abandonnés; ils faisaient partie de l'ancien domaine de la ville. (*Voir* Félibien, t. I, p. LXXIX, 617, 632.) — Le parloir situé près du Grand-Châtelet ne fut démoli qu'en 1687. « Il remplissoit l'espace qui s'étend depuis et joignant l'arcade du Châtelet jusque vers le lieu où étoit ci-devant la chapelle de Saint-Leuffroi. Il ne contenoit que seize toises et quatre pieds de superficie; mais le peu d'étendue de cette maison commune est une des marques de son antiquité et répondoit assez bien à la petitesse de la ville. Plusieurs marches qu'il falloit descendre pour parvenir dans l'antique salle qu'il y avoit par bas témoignent que le rez-de-chaussée de cette maison avoit quelque rapport avec celui du bas de *Saint-Denis de la Chartre*, que l'on croit être le premier rez-de-chaussée de l'ancien Paris. Sa structure basse et surtout sa situation peut nous faire penser qu'elle étoit aussi ancienne que le Châtelet même, car elle étoit adossée immédiatement à cette forteresse, dont elle avoit peut-être originairement fait partie; du moins lui étoit-elle si étroitement jointe qu'il y avoit communication de l'une dans l'autre. » — « Deux maisons du voisinage du Grand-Chastelet portent le nom du Parloir-aux-Bourgeois dans les aveux et dénombrements de l'Hostel-de-Ville, dont

Nous avons également mentionné la fondation, par le même roi, de l'hôtel Saint-Paul, résidence affectée aux souverains, et qu'il désignait sous le titre d'*Hôtel solennel des grands esbattements*. Les origines de ce palais sont minutieusement relatées dans les chartes. On sait qu'en 1360 Charles V fit l'acquisition d'une maison appartenant à un nommé Simon Verjat et qui était située rue *Pute-y-Muce*, ou selon Dulaure, rue Puteymuse. Deux ans après le roi acheta l'hôtel des abbés et religieux de Saint-Maur, et quelques années ensuite celui des archevêques de Sens. Charles V paya à Guillaume de Melun, archevêques de Sens, la somme de 11,500 livres, dont on employa 1,500 à l'acquisition de la maison de Jehan de Hestonienil, située près des Béguines, et le roi la céda au prélat. L'hôtel Saint-Paul, ainsi nommé de l'église paroissiale qu'il avoisinait, fut uni et incorporé au domaine par un édit de juillet 1364, ordonnant *qu'il n'en fût jamais démembré pour quelque cause et raison que ce pût être*, disposition que les successeurs de Charles V ne respectèrent pas toujours. La grande façade et l'entrée principale de l'hôtel Saint-Paul se trouvaient placées du côté de la Seine vers le quai des Célestins.

Cette demeure royale, ainsi formée de la réunion de plusieurs hôtels et de diverses maisons de structure diffé-

l'une, où pendoit pour enseigne le Bénistier, tenoit au mesme Chastelet, et l'autre, qui avoit pour enseigne la Teste-Noire, appartient depuis longtemps au chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il est mesme probable que l'ancienne maison presbytérale de Saint-Leuffroy, attachée à la Teste-Noire, et celles de la Salamandre et du Mouton-d'Or, basties derrière, sur la rue de la Joaillerie ou du Pont-au-Change, composoient le Parloir-aux-Bourgeois avec la maison du Bénistier, vu que les prévost des marchands et eschevins sont seigneurs de toutes ces maisons, qui sont en leur censive, et doivent à la Ville 3 sols parisis de rente. »

rente et inégale, contenait de grands appartements, la plupart accompagnés de chapelles, de jardins, de galeries, pour le roi, la reine, les enfants de France, les princes du sang, le connétable, le chancelier et les principaux personnages de la cour. Charles V avait tout orné et disposé avec le luxe d'un roi et les recherches d'un malade. « La magnificence de cette demeure, la splendide hospitalité qu'y trouvaient les princes et les seigneurs étrangers, faisaient illusion sur l'état du royaume. Le sire de la Rivière, l'aimable et subtil conseiller de Charles V, le gentilhomme accompli de ce temps, en faisait les honneurs. Il leur montrait la noble demeure de son maître, ces galeries, ces bibliothèques, ces buffets chargés d'or, et ils l'appelaient le *riche roi* (1). »



(1) M. Michelet.

Charles V occupait dans cet étrange et vaste palais le corps de logis qu'on appelait encore l'hôtel des archevêques de Sens. Un porche de bois d'Irlande richement sculpté, à plusieurs faces, et haut de neuf à douze pieds, donnait entrée dans les appartements royaux, composés d'une ou deux salles, d'une antichambre, d'une garde-robe, d'une chambre de parade (*chambre à parer*), d'une chambre à coucher, appelée *chambre où gît le roi*, et de la *chambre des nappes*, c'est-à-dire probablement la lingerie. Puis se trouvaient une chapelle haute, une chapelle basse, trois galeries de quinze, vingt-quatre et quarante-deux toises de longueur, la *grand' chambre du retrait*, la *chambre du petit retrait et de l'étude*, une chambre de bains, une *d'étuves* et deux ou trois autres nommées *chauffe-doux*, à cause des poêles qu'on y mettait pendant l'hiver. Il y avait en outre dans ce même hôtel un jardin, un parc, des lices, un jeu de paume, une volière, une chambre pour les tourterelles, des ménageries de grandeur différente affectées aux sangliers et aux lions.

Indépendamment des appartements particuliers du roi il y avait à l'hôtel Saint-Paul deux chambres du conseil. Dans la plus grande (1) Charles V assemblait ordinairement ses conseillers d'État, et faisait souvent venir le Parlement.

La reine avait aussi des appartements magnifiques, comprenant un grand nombre de chambres, de cabinets, avec plusieurs galeries, deux chapelles, des étuves, etc.

(1) La grande chambre du conseil était longue de huit toises quatre pieds et large de quatre toises quatre pieds. Elle était contiguë à une chambre basse où dînait Charles V.

Les bains et les étuves de la reine, tant à l'hôtel Saint-Paul proprement dit qu'à l'hôtel du Petit-Muce, qui en était, comme on l'a vu, une dépendance, étaient pavés de pierres de liais, fermés d'une porte de fer treillissée et entourés de lambris de bois d'Irlande. Les cuves étaient de même bois, ornées tout autour de bossettes dorées et liées de cerceaux à clous dorés.

La *chambre aux joyaux* était fort riche, mais elle le cédait de beaucoup à celle du Louvre.

La *galerie de l'appartement de la reine* surpassait, au contraire, tout ce qu'on voyait dans ce genre à Paris, même au Louvre. Sauval en parle avec enthousiasme et la description qu'il en donne est vraiment curieuse. « Dans les siècles passés il n'y a pas eu, dit-il, de plus magnifique galerie que celle qu'acheva Charles V dans l'appartement de la reine à l'hôtel Saint-Paul. Elle avoit vingt-quatre toises de longueur. Depuis le lambris jusqu'à la voûte, et sur une terrasse qui régnoit tout autour, étoit représentée sur un fond vert une grande forêt pleine d'arbres et d'arbrisseaux, de pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers et autres semblables, chargés de fruits, et entremêlés de lys, de flambes, de roses et de toutes sortes de fleurs. Des enfants répandus en plusieurs endroits du bois y cueilloient des fleurs et mangeoient des fruits; d'autres arbres poussoient leurs branches jusque dans la voûte, peinte de blanc et d'azur, pour figurer le ciel et le jour; et enfin le tout étoit de beau vert gai, fait d'orpin et de florée fine. Outre cela il fit peindre encore une petite allée par où passoit la reine pour venir à son oratoire de l'église Saint-Paul. Là, de côté et d'autre, quantité d'anges tendoient une courtine aux livrées du roi; de la voûte, ou pour mieux dire d'un

ciel d'azur qu'on y avoit figuré, descendoit une légion d'anges jouant des instruments et chantant des antiennes de Notre-Dame. Le ciel, au reste, aussi bien que l'allée de la galerie, étoit d'azur d'Allemagne, qui valoit dix livres parisis la livre, et le tout ensemble coûta six vingts écus. »

Les cheminées des appartements principaux du roi, de la reine et des princes, étaient d'une grandeur extraordinaire. « Celle de la chambre du roi avoit pour ornement des chevaux de pierre. Les chenets étoient de fer ouvré, ainsi que les *tenailles*, les pincettes, les pelles et le *traifeu*. »

« Les poutres et les solives des principaux appartements étoient enrichies de fleurs de lys d'étain doré. Il y avoit des barreaux de fer à toutes les fenêtres, avec un treillage de fil d'archal, *pour empêcher les pigeons de venir faire leurs ordures dans les chambres*. Les vitres, peintes de différentes couleurs et chargées d'armoiries, de devises, d'images de saints et de saintes, ressembloient aux vitres de nos anciennes églises. Les siéges étient des escabelles, des formes et des bancs. Le roi avoit des chaises à bras garnies de cuir rouge, avec des franges de soie..... »

Les appartements étaient fort nombreux; on les désignait, ainsi que les chambres principales, par des dénominations spéciales. Il y avait *la grande chambre lambrissée* ou *chambre verte*, *la chambre des grands aulmoires*, *la chambre de Just*, *les salles de Sens et de Saint-Maur*, *la salle verte*, *la salle aux bourdons*.

La *salle de Théséus* était ainsi appelée, selon Sauval, parce que ce héros y était peint sur les murailles ou sur

les tapisseries. On doit faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici du Thésée grec, mais du héros du roman du quatorzième siècle mis en vers au commencement du quinzième, et ayant pour titre : *Théséus, fils de Floridas, roi de Coulogne*. La salle de *Mathebrune* était ainsi nommée parce que cette héroïne d'un autre roman du moyen âge était représentée sur la muraille dans les diverses phases de sa vie aventureuse.

Chacun des hôtels dont la réunion disparate formait l'hôtel Saint-Paul avait sa chapelle. Charles V préférait entendre la messe dans la chapelle de l'hôtel du Puteymuce.

Dans cet assemblage confus de bâtiments se trouvaient plusieurs cours. La *cour des joutes* était la plus vaste. Voici les noms de plusieurs autres : la cour des *cuisines ;* celles des *sauceries*, des *celliers*, des *colombiers*, des *gelinières*, du *four*, du *garde-manger*, de la *cave au vin des maisons du roi*, de la *bouteillerie ;* la cour où se fabriquait l'*hypocras ;* les cours de la *paneterie*, de la *pâtisserie*, etc. Les cheminées étaient d'une grandeur qui nous paraîtrait aujourd'hui fort extraordinaire ; on en plaçait jusque dans les chapelles. Il s'y trouvait aussi des poêles, alors nommés *chauffe-doux*.

On fit, en 1367, fabriquer quatre paires de chenet en fer ouvré. La paire la plus légère pesait quarante-deux livres et la plus lourde cent quatre-vingt-dix-huit livres.

Les ans s'écoulèrent ; d'autres rois se succédèrent sur le trône de France, et l'hôtel Saint-Paul, où l'on respirait un air fétide, produit par le voisinage des égouts et des fossés de la ville, fut abandonné par les

Valois, qui préférèrent habiter l'hôtel des Tournelles, situé dans le voisinage, et qui eut également sa célébrité.

L'hôtel Saint-Paul, ainsi abandonné, tombait en ruines, lorsqu'en 1516 François Ier, sans s'embarrasser si cette propriété faisait partie du domaine de la courronne et si elle était aliénable, commença à vendre une de ses parties à Jacques de Genouillac, dit Galliot, grand-maître de l'artillerie. Ce fut sur l'emplacement de cette partie de l'hôtel Saint Paul que dans la suite on établit l'Arsenal. Cette première atteinte à l'édit de Charles V qui défendait d'aliéner l'hôtel Saint-Paul fut suivie de beaucoup d'autres infractions qu'on autorisa sans scrupule. Toutes les parties de ce séjour furent successivement vendues, et au dix-septième siècle on ouvrit sur leur emplacement des rues dont les noms désignent la situation des établissements qui s'y trouvaient. La rue Beautreillis ainsi que celle de la Cerisaie indiquent l'emplacement d'un hôtel de ce nom et des promenades plantées de cerisiers; la rue des Lions, celui de la ménagerie. L'endroit occupé par l'hôtel du Puteymuce est encore indiqué de nos jours par l'existence d'une rue de ce nom, corrompu en celui du *Petit-Musc*.

Les fossés profonds qu'Étienne Marcel avait fait creuser pour garantir les abords des murailles de Paris avaient intercepté le cours des eaux de la Bièvre, rivière qui, depuis Philippe-Auguste, se trouvait encaissée dans un canal. Les religieux de Saint-Victor, au profit desquels ce canal avait été creusé, furent obligés de leur procurer un autre écoulement. Ils établirent une nouvelle branche de canal qui, suivant à peu près la direction de la rue des Fossés-Saint-

Bernard, versait ses eaux dans la Seine en traversant l'emplacement de la halle aux vins; mais alors de tels changements ne s'exécutaient pas sans trouver de nombreux obstacles. Le prévôt de Paris et l'abbé de Sainte-Geneviève y mirent les plus fortes oppositions. Les moines de Saint-Victor s'en plaignirènt au roi, qui ordonna que cette branche de canal serait continuée, à la charge par l'abbaye de Saint-Victor de faire construire un pont sur le bord de la Seine, à l'endroit où les eaux du canal se verseraient dans cette rivière. Ce pont fut bâti et porta le nom de *Pont-aux-Marchands*.

La partie abandonnée de ce canal, qui se trouvait dans l'intérieur de l'enceinte privée des eaux de la Bièvre, servit d'égout aux rues des quartiers voisins. Un cloaque nommé *Trou-Punais*, situé à l'endroit où la rue des Bernardins rencontre celle de Saint-Victor, recevait les eaux dans les temps de pluie, et son trop-plein se déchargeait dans cette partie du canal. Il s'en exhalait une odeur qui incommodait les habitants du voisinage et causait des maladies contagieuses. Pour obvier à ce mal, au lieu de combler ce canal, on entreprit de le couvrir d'une voûte, qui fut bientôt percée pour servir aux vidanges des latrines de quelques maisons bâties sur ses bords. Le foyer de corruption n'en devint que plus actif. Il y eut des plaintes suivies d'ordres du roi qu'on n'exécutait pas : on respectait les droits seigneuriaux des religieux de Saint-Victor. Ce ne fut qu'en 1672 que ce foyer de puanteur fut supprimé et que la rivière de Bièvre s'écoula de nouveau dans la Seine par son lit primitif.

En 1378 Charles V fit reconstruire le pont Saint-Michel, que des inondations avaient emporté, il y avait plus

d'un demi-siècle. Il chargea de cette entreprise Hugues Aubriot, capitaine et prévôt de Paris, qui employa à la construction les vagabonds de la ville. Le pont était presque terminé, déjà deux maisons s'élevaient sur les premières arches, lorsque les moines de Saint-Germain des Prés vinrent s'opposer à la continuation des travaux, en déclarant que le pont, les maisons qu'on bâtissait dessus, la rivière, son fond, ses rives, ainsi que leurs revenus, leur appartenaient, en vertu de la donation que leur avait faite le roi Childebert. Il fallut plaider; le procès fut de longue durée et n'était pas terminé en 1393. On ignore quelles concessions, quels arrangements mirent fin à cette affaire; mais l'on sait que le pont fut continué et terminé en 1387, sous le règne de Charles VI. On le nomma d'abord le *Pont-Neuf*. Christine de Pisan dit de Charles V « qu'il ordonna à faire le *Pont-Neuf*, et en son temps fut commencé. » Quoi qu'il en soit, le nouveau pont, assez peu solide, fut entraîné en 1408 par une débâcle.

§ III. — Lettres. — Sciences. — Collèges.

Cette période vit se fonder à Paris un très-grand nombre d'établissements d'instruction publique; nous mentionnerons ceux qui eurent le plus de renommée.

Le *collége et séminaire des Écossais*, d'abord établi rue des Amandiers, fut transféré dans la rue des Fossés-Saint-Victor. Cet établissement eut pour premier fondateur David, évêque de Murray, en Écosse, qui, en 1323, consacra une somme pour assurer la subsistance de quatre pauvres écoliers de sa nation, dont un théologien et trois artiens, qui furent placés d'abord dans le collége du car-

dinal Lemoine. Adam Heret, trésorier de l'église de Murray et chargé de sa procuration, acheta pour cette fondation une maison située à Grisy, près de Brie-Comte-Robert, cent vingt arpents de terres labourables et douze à quinze arpents de prés dans le même lieu. L'acte de cette acquisition, en date du 18 février 1325, porte qu'elle est faite *pour le perpétuel vivre desdits pauvres écoliers dudit évesché de Moreve* (*Murray*). Deux siècles plus tard, le protestantisme et le schisme ayant envahi l'Écosse et dirigé contre les catholiques les plus sanglantes persécutions, on vit arriver en France beaucoup de jeunes Écossais que les événements contraignaient à quitter leur patrie. Dans l'étude seule ils pouvaient s'assurer des ressources pour l'avenir. C'est alors que Jacques de Beatown, archevêque de Glascow et ambassadeur d'Écosse en France, intéressa Marie Stuart en leur faveur, leur fit dispenser les dons de cette princesse, et, pour sa part, leur légua tous ses biens. C'est avec raison qu'on le nomme le second fondateur du collége des Écossais.

L'établissement n'ayant pas été fondé uniquement pour des étudiants, mais aussi pour former des missionnaires destinés à prêcher en Écosse, a porté également la dénomination de *collége* et de *séminaire*. C'est pour ce motif peut-être que, quoique dépendant de l'Université, il ne fut pas supprimé en 1763 comme tant d'autres et réuni au collége de Louis-le-Grand, siége de l'Université. Les lettres patentes du 15 décembre 1688, enregistrées au mois de juillet suivant, considèrent l'établissement sous le double rapport de collége et de séminaire. Le roi déclarait dans ces lettres « qu'il serviroit tant pour former des ecclésiastiques missionnaires à envoyer au royaume d'Écosse que

pour l'éducation de la jeunesse du même pays; que le collége des Écossais demeureroit toujours uni à l'Université; que le prieur des Chartreux en seroit à perpétuité seul supérieur; que le principal et le procureur seroient Écossais de nation, *mais qu'ils seroient réputés vrais et naturels sujets du roi,* et que les boursiers et écoliers seroient tous pareillement nés Écossais. » Le collége fut supprimé en 1790, ainsi que tous les autres établissements écossais ou irlandais. Après avoir servi de prison pendant la Révolution, il fut réuni, par les arrêtés du 19 fructidor an IX (6 septembre 1801), 24 vendémiaire et 3 messidor an XI (16 octobre 1802, 11 juin 1803) et 24 floréal an XIII (14 mai 1805), à la maison des Irlandais. Un décret impérial du 11 décembre 1808 le plaça sous la surveillance de l'Université, et la maison fut alors occupée par une institution (1).

Le *collége de Marmoutier,* établi rue Saint-Jacques, fut fondé par Geoffroi du Plessis, qui, en 1329, donna quatre maisons qu'il possédait, dont trois étaient situées rue Saint-Jacques, en faveur des écoliers que le couvent de Marmoutier envoyait à Paris pour y faire leurs cours d'études. Dans la suite la réforme introduite dans l'abbaye de Marmoutier rendit ce collége inutile. Les Jésuites, en 1637, l'achetèrent pour accroître l'emplacement de leur collége de Clermont, aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand.

Le *collége de Bourgogne* était situé, au temps des Valois, rue des Cordeliers ou rue de l'École-de-Médecine, et sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui cette école. Jeanne de Bourgogne, reine de France, comtesse d'Artois

(1) M. de Gaulle.

et de Bourgogne, épouse de Philippe de Valois, donna, par son testament de l'an 1332, son hôtel de Nesle, pour que le prix provenant de sa vente fût employé à la fondation d'un collége destiné aux pauvres écoliers séculiers ou réguliers du comté de Bourgogne qui voudraient étudier à Paris. Les exécuteurs testamentaires achetèrent une maison située vis-à-vis le couvent des Cordeliers, qu'ils appelèrent *la Maison des écoliers de madame Jeanne de Bourgogne, reine de France*. Suivant l'intention de la fondatrice on devait uniquement y professer la philosophie. Chaque écolier n'eut d'abord, pour sa nourriture et son entretien, que trois sous par semaine. En 1536 le Parlement porta cette somme à cinq sous, et, en 1688, à trois livres dix sous.

Le *collége des Lombards*, situé rue des Carmes, fut, en 1334, fondé par plusieurs Italiens qui voulurent que ce collége reçût le nom de *Maison des pauvres escoliers italiens de la charité de Notre-Dame*, et que onze boursiers y fussent enseignés et nourris. André Ghini, de Florence, évêque d'Arras, un des fondateurs, donna, pour établir ce collége, sa maison, située au mont Saint-Hilaire.

Le *collége de Tours*, situé rue Serpente, fut également fondé, en 1334, par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, pour un principal et six écoliers, auxquels il assigna trois sous par semaine pour leur nourriture. Il donna pour cette fondation, plusieurs biens, et notamment une maison et son verger, situés rue Serpente, ainsi qu'une chapelle qu'il avait fait bâtir dans une maison voisine. Dans la suite quelques nouvelles fondations procurèrent de l'accroissement au nombre des boursiers. En 1540, la somme de trois sous par semaine paraissant insuffisante pour

chacun d'eux, on l'éleva jusqu'à sept sous, et on accorda au principal dix sous six deniers.

En 1336 Guy de Harcourt, évêque de Lisieux, laissa par son testament mille livres pour l'entretien et l'enseignement de vingt-quatre boursiers élèves de la faculté des arts, et cent livres pour leur logement. Le nouvel établissement, qui reçut la dénomination de *collége de Lisieux*, subsista d'abord rue Saint-Séverin, et fut, cent ans plus tard, transféré dans les bâtiments du collége de *Torchi*, récemment élevé sur la montagne Sainte-Geneviève et rue Saint-Étienne-des-Gres, en faveur des étudiants du diocèse de Lisieux. Dans les temps modernes ce collége eut pour élève l'abbé Delille.

Nous mentionnerons ensuite le collége qui fut établi, en 1348, dans une maison de la rue de Bièvre, par Guillaume de Chanac, évêque de Paris et originaire du Limousin. Le *collége de Chanac* porta également les noms de *Saint-Michel* et de *Pompadour;* il servait à l'entretien et à l'éducation de douze écoliers du diocèse de Limoges. Citons en outre le *collége de Hubant* ou de l'*Ave Maria*, fondé, en 1336, par Jean de Hubant, conseiller du roi, et le *collége de Mignon* ou de *Grammont*, établi, en 1343, par Jean Mignon, archidiacre de Blois et maître à la chambre des comptes. Ce collége fut ouvert pour douze écoliers à choisir de préférence dans la famille Mignon. La chapelle, construite par Michel Mignon, fils de Robert, fut dédiée en 1474 sous l'invocation de saint Gilles et de saint Leu. Ce collége fut réformé en 1539 par Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, grand-aumônier de France. De laïque qu'il était il devint régulier en 1584 (1).

(1) Henri III, voulant établir en France les Hiéronymites, qu'il avait

En 1341 Pierre Bertrand, natif d'Annonay, évêque d'Autun, et depuis cardinal, donna une maison qu'il avait à Paris, rue Saint-André-des-Arcs, et quelques biens pour l'entretien et l'instruction de quinze jeunes gens des diocèses de Vienne, du Puy et de Clermont, qui devaient étudier en théologie, en droit ou en philosophie. Le nombre des bourses fut augmenté dans la suite pour les mêmes diocèses. En 1398 Oudart de Moulins, président en la chambre des comptes, légua une somme pour l'enseignement de trois écoliers de la ville de Moulins. Cette institution fut appelée *collége d'Autun* ou *du Cardinal*.

Sous le règne de Philippe de Valois, et vers l'extrémité occidentale de la rue Saint-André-des-Arcs, existait déjà le *collége d'Aubusson,* dont les annales sont demeurées fort obscures. Quant au *collége de Cambrai* ou des *Trois-Évêques,* il dut son nom à trois prélats qui concoururent à sa fondation par des dispositions testamentaires. Guillaume d'Auxonne ou Guy d'Aussonne, évêque de Cambrai, sentant sa fin approcher, chargea, en 1344, par son testament, Hugues de Pomare, évêque de Langres, d'effectuer le projet qu'il avait eu d'établir un collége dans sa maison,

amenés de Pologne, leur donna le monastère des religieux de Grammont du bois de Vincennes, qui reçurent en échange le collége de Mignon. L'Université s'opposa à ce changement, qui paraissait devoir supprimer les bourses; mais le fameux avocat Chopin ayant montré qu'il s'agissait de changements de boursiers séculiers en boursiers réguliers, un arrêt confirma l'échange et ordonna que ce collége, qui dorénavant s'appellerait *collége de Grammont*, renfermerait huit religieux étudiants et un prieur. Les Grammontais ont occupé cette maison jusqu'en 1769; à cette époque Louis XIV, ayant supprimé leur ordre, ce collége fut uni à celui de l'Université. Les bâtiments en avaient été entièrement rebâtis en 1749. Ils furent occupés par l'imprimeur du Parlement; en 1820 par le dépôt des Archives du trésor.

vis-à-vis du cloître de Saint-Jean de Latran. Hugues, prévenu par la mort, laissa l'ouvrage imparfait. Dans le même temps mourut Hugues d'Arci, archevêque de Reims, dont le dessein avait été de faire construire aussi un collége. Les exécuteurs testamentaires des trois prélats se réunirent, et établirent le collége de Cambrai sur l'emplacement de la maison léguée par Guillaume d'Auxonne. L'acte qui contient cette fondation et les statuts est de l'an 1348. Six boursiers élèves furent établis dans ce collége pour étudier, deux dans la faculté des arts, deux dans celle de droit et deux dans la faculté de théologie; ils devaient être choisis dans les diocèses de chacun des fondateurs, et à défaut dans les diocèses voisins.

Vers la même époque subsistait, rue Hautefeuille, dans une maison autrefois nommée *Pot-d'Étain*, un collége qu'avait fondé Robert Clément, en 1349, moyennant un legs de dix-huit livres de rente. Ce pauvre *collége de maître Clément* fut, dans la suite, réuni à celui de *maître Gervais*.

Cette nomenclature des colléges fondés à Paris sous les premiers Valois serait incomplète si nous ne parlions du *collége des Allemands*, établi, à ce qu'il paraît, en 1348, dans la rue du Mûrier, comme aussi du *collége de Boncourt*, fondé, huit ans plus tard, par Pierre de Bécourt, chevalier et seigneur de Fléchinel. Il était établi, dit l'acte de donation, « pour huit pauvres escoliers étudiants en logique et philosophie.... lesquels doivent être pris et élus, toutes fois que le cas si offerra, en le évesquié de Thérouenne, excepté ce qu'il y a dudit évesquié au pays de Flandre (1). » Ces bourses de-

(1) Félibien, tome III, p. 440.

vaient être à la nomination de l'abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de celui de Saint-Éloi, dans le diocèse d'Arras. Le collége reçut le nom du fondateur, qui fut depuis altéré et changé en celui de Beaucourd, Bécourt, et enfin Boncourt.

Le 18 novembre 1357 deux abbés désignés par le seigneur de Fléchinel rédigèrent les statuts du collége de Boncourt. « Ils veulent que les boursiers estudient aux arts et en philosophie, et que pour estre admis ils n'aient pas plus de 50 livres parisis de rente en bénéfice ou de patrimoine. » Ils leur assignent à chacun 4 sous parisis par semaine et leur imposent l'obligation de dire le petit office de la Vierge. Ils leur permettent « d'aller aux sermons qui se faisoient en latin en faveur des escoliers. » Ils leur défendent d'avoir « ni colombier, ni escurie, et de nourrir des chiens ou des oiseaux sales, comme pigeons et tourterelles. Chacun, à son entrée, se fournira d'un lit garni et de vaisselle d'estain, qui demeureront au collége quand il en sortira. Après sept ans au plus les boursiers seront congédiez, pour faire place à d'autres. Dans la suite, si les revenus du collége venoient à s'accroistre, on pourroit y establir un prestre chapelain, tiré du diocèse de Thérouanne (1). »

Le collége de Boncourt acquit, au seizième siècle, une grande célébrité par ses récréations théâtrales. Étienne Jodelle, après avoir fait représenter sa tragédie de *Cléopâtre captive* à l'hôtel de Reims, la fit jouer de nouveau au collége de Boncourt (1552), en présence de Henri II. Jodelle lui-même remplissait le rôle de Cléopâtre;

(1) Félibien, tome Ier, p. 609.

les autres rôles étaient attribués à des poëtes de ses amis.

Au mois de mars 1638 Louis XIII unit ce collége et celui de Tournai au collége de Navarre, mais celui de Boncourt conserva son nom (1). On communiquait de cet établissement au collége de Navarre par une galerie qui traversait la petite rue Clopin. La maison du seigneur de Fléchinel est occupée aujourd'hui par les bureaux de l'École polytechnique.

Le *collége de Justice*, situé rue de La Harpe, fut fondé en 1354 par Jean de Justice, chantre de l'église de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris, etc., qui, par son testament, laissa plusieurs maisons et autres biens pour la fondation et l'entretien de ce collége. En 1764 il fut réuni à l'Université. Vers l'an 1367 existait à Paris, rue de l'Éperon, entre les rues du Battoir et du Jardinet, le *collége de Vendôme*, dont l'origine est incertaine.

Paris renfermait en outre, dès le même temps, un assez grand nombre de *petites écoles*. On ne sait à quelle époque elles furent établies, mais on en comptait plusieurs en 1357; elles se trouvaient alors réparties en divers quartiers de Paris, comme le prouve un règlement qui, en cette année, fut fait pour ces écoles. Ce règlement porte que les maîtres ne pouvaient enseigner que les garçons et les maîtresses que les filles, à moins que le chantre de l'église Notre-Dame, souverain dominateur de ces écoles, n'en ordonnât autrement. Chaque année les maîtres et les maîtresses étaient tenus de faire renouveler, en payant, la permission d'enseigner, permission que le chantre seul avait le droit d'accorder.

(1) Piganiol, tome V, p. 198.

En 1380 il se tint une assemblée générale de tous les maîtres et de toutes les maîtresses; ils s'y trouvèrent au nombre de soixante-trois, dont quarante et un maîtres (quelques-uns avaient le grade de bachelier et d'autres celui de maître ès arts) et vingt-deux maîtresses.

Chaque écolier payait une rétribution à son maître, et chaque maître en payait une au chantre de Notre-Dame. Quelques maîtres, pour se soustraire aux droits de ce chantre, tenaient leur école dans des lieux écartés; c'est ce qu'on nommait alors *écoles buissonnières* (1).

(1) L'autorité qu'exerçait le chantre sur les *petites écoles* lui avait été accordée par l'évêque de Paris, parce que ce second dignitaire du chapitre exerçait déjà, en vertu de ses fonctions cantorales, un pouvoir absolu sur les ecclésiastiques et les enfants qui prenaient des leçons de chant dans l'école établie près de l'église cathédrale. Lorsque la chantrerie venait à vaquer ou lorsqu'elle était en litige, le chapitre de Notre-Dame entrait en possession du pouvoir exercé par le chantre, et il en remplissait pendant ces vacances toutes les fonctions scolaires. Quelquefois même, et quoique la chantrerie fût pourvue d'un titulaire, le Parlement renvoyait au chapitre la connaissance des dénis de justice que le chantre pouvait faire aux maîtres ou maîtresses d'écoles et les affaires pour lesquelles ce dignitaire était récusé par les parties. Dans ces circonstances le chapitre rendait des décisions souveraines, auxquelles le chantre et les maîtres et maîtresses devaient également se soumettre. La juridiction du chef des petites écoles s'étendait dans toute la ville, Cité, Université et banlieue de Paris, à l'exception du quartier Saint-Germain, dont le seigneur temporel, l'abbé de Saint-Germain des Prés, ne dépendait que du Saint-Siége, exemption qui, du reste, fut abolie en 1669.

Les maîtres des petites écoles, soumis à une surveillance sévère, étaient obligés en outre d'acheter leurs lettres de maîtrise, qui cependant, selon les décrets de l'Église, devaient être délivrées gratuitement aux personnes capables d'enseigner. Une conclusion du chapitre, en date du 26 juin 1412, fixe les droits de provision qui devaient lui être payés pour collation d'écoles pendant la vacance de la chantrerie. D'après cette décision le notaire écrivait et scellait les lettres de maîtrise moyennant une somme de deux sous, dont il rendait compte au chapitre après avoir retenu huit

Sous le règne de Charles V le *collége de Dormans* ou *de Beauvais* fut fondé à Paris par Jean de Dormans,



deniers, et quatre pour le sceau. Les maîtres étaient obligés de payer ensuite sept ou huit sous lorsqu'ils renouvelaient solennellement leurs permissions d'enseigner. Le nombre des écoles s'accrut rapidement, et les maîtres et maîtresses formèrent alors une *confrérie* sous l'invocation de saint Nicolas, présidée par le chantre. Ils payaient trente-deux sous lors de leur réception; plus tard ce droit s'éleva à quinze et trente livres, mais on n'oubliait jamais, dans la perception de cette taxe, les ressources du récipiendaire, et on la réduisit souvent de moitié.

Le chapitre de Notre-Dame et l'autorité civile publièrent, à différentes époques, un grand nombre de règlements sur les petites écoles, surtout pendant les guerres de religion, au sujet des écoles secrètes qu'on nommait

évêque de Beauvais, cardinal et chancelier de France, pour douze, ensuite pour vingt-quatre boursiers, et en outre pour un maître et un sous-maître. La chapelle fut bâtie en 1380. En cette même année Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevant, dans le diocèse d'Arras, fonda à Paris le *Cellége de Dainville*, tant en son propre nom que comme exécuteur testamentaire de Gérard et de Jean de Dainville, ses frères, le premier évêque d'Arras, puis de Thérouenne, et enfin de Cambrai, et le second maître d'hôtel des rois Jean et Charles V. Cette fondation fut faite pour douze boursiers, parmi lesquels on devait choisir le principal et le procureur, et dont six devaient être du diocèse d'Arras, six de celui de Noyon. Le nouveau collége était situé au coin de la rue de La Harpe et de la rue des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine).

Le *collége de Maître Gervais*, dont nous parlions tout à l'heure, était situé rue du Foin Saint-Jacques et avait eu pour fondateur maître Gervais-Chrétien, chanoine des églises de Bayeux et de Paris, *premier physicien*, c'est-à-dire médecin de Charles V. Les libéralités de ce prince l'avaient rendu propriétaire de trois maisons situées rue Érembourg-dè-Brie et de deux autres rue du Foin, qui étaient contiguës aux premières. Ce fut par leur réunion

buissonnières. Toutefois le gouvernement ne s'occupa guère de l'instruction primaire; jusqu'à la Révolution notre législation est presque muette à cet égard. Les communautés religieuses, les écoles paroissiales suppléaient seules, par leur zèle et leur dévouement, à cette lacune. Mais après la suppression des Jésuites, en 1762, les parlements provoquèrent des réformes dans le système d'éducation élémentaire, et les *philosophes* les appuyaient en demandant que le clergé ne fût point seul chargé de l'enseignement de la jeunesse. La question était encore vivement discutée lorsque la Révolution éclata. (M. de Gaulle, tome II, p. 530-531.)

qu'il forma son collége, auquel il assigna des revenus pour l'entretien de vingt-quatre boursiers. Le contrat de fondation est, suivant Jaillot, du 20 février 1370. Charles V l'approuva par ses lettres, données en 1378, augmenta la fondation de deux bourses destinées à des étudiants en mathématiques, y ajouta la concession des dîmes de Saineville et de Caenchy, etc., et voulut mettre le comble à ses bienfaits en honorant ce collége du titre de *fondation royale*. Ce prince, grand partisan de la médecine et de l'astronomie, donna aux écoliers les livres et les instruments nécessaires à l'étude de ces deux sciences, et fit lancer anathème par le pape contre ceux qui oseraient enlever de ce collége les livres et les instruments qu'il y avait placés (1).

La chapelle de ce collége possédait un reliquaire de vermeil sur lequel était cette inscription : « Charles, par la grâce de Dieu roi de France, cinquième de ce nom, a donné ce joaux, avec la croix qui est dedans, aux écoliers du diocèse de Notre-Dame de Bayeux (2). » La bibliothèque, suivant l'expression du Père Dubreuil, était *belle*, *riche et magnifique*.

(1) L'abbé Lebœuf. — M. de Gaulle.
(2) Félibien, t. Ier, p. 671.

LIVRE IX.

PARIS SOUS CHARLES VI ET DURANT LE QUINZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Première période du règne de Charles VI (1380—1393).

Charles VI atteignait à peine sa douzième année lorsqu'il monta sur le trône; un roi enfant et trois princes ambitieux se disputant le pouvoir, tel fut le début de ce règne, qui devait mettre le comble aux malheurs de la France. Charles V, qui se défiait de Louis, duc d'Anjou, l'aîné de ses frères, prince cupide, s'était efforcé de prévenir les maux que sa régence pourrait causer en donnant quelque autorité à Jean, duc de Berry, et à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Or le corps du feu roi n'était pas encore refroidi, et déjà le partage de son pouvoir remplissait la cour d'intrigues, de cabales et d'orageuses dissensions. Le duc d'Anjou, s'autorisant de son droit d'aînesse, voulait la régence sans partage; les ducs de Bourgogne et de Berry, s'appuyant des dernières volontés de Charles V, prétendaient limiter le pouvoir de ce gouvernant par un conseil dont ils seraient les premiers membres, avec le duc Louis de Bourbon, oncle maternel du roi. Chacun avait ses partisans parmi les nobles, chacun se disposait à soutenir ses prétentions par les armes; les environs de Paris se remplissaient de troupes,

sous les bannières d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et la guerre civile allait éclater le lendemain du règne d'un prince surnommé *le Sage*. Jean Desmarets, avocat général, homme doué d'une éloquence persuasive, détermina les trois rivaux à soumettre la question à des arbitres. Ceux-ci décidèrent qu'après le sacre charles VI, quoique mineur, prendrait l'administration du royaume, qui serait gouverné en son nom par ses quatre oncles, jusqu'à l'époque prochaine de sa majorité. Les dissidents acceptèrent cette transaction. Le régent parut s'y prêter plus volontiers que ses frères, parce que le jugement arbitral portait que ce prince gouvernerait seul jusqu'au sacre; cette clause lui donnait un délai de quinze jours.

Le dernier roi, sur son lit de mort, s'était repenti d'avoir chargé son peuple de lourds impôts et il avait ordonné de supprimer les aides : comme on tardait à donner cette satisfaction aux communes des soulèvements, eurent lieu. Les bourgeois, le prévôt des marchands en tête, vinrent en foule trouver le régent et demandèrent qu'on cessât de les opprimer par des impôts reconnus injustes et qu'ils refusaient désormais de payer. Le régent s'en tira par de vagues promesses et continua toutefois de prescrire beaucoup de rigueur aux agents du fisc. Pour se procurer de l'argent par d'autres voies il vendit aux Juifs, à beaux deniers comptants, l'autorisation de prolonger durant cinq ans encore leur séjour dans le royaume. Peu de jours après tout fut disposé en vue du sacre du jeune roi; mais, avant de conduire Charles VI à Reims, le duc d'Anjou se signala par un acte de la plus odieuse tyrannie. Ayant appris, sur la foi de certains rapports, que Charles V avait laissé des richesses et des joyaux de

prix sur lesquels il n'avait point réussi à mettre la main, il manda Philippe de Savoisy, trésorier du feu roi, et lui enjoignit de faire connaître le lieu où étaient déposés les lingots et l'or en barre dont on révélait l'existence. Savoisy croyait, à juste titre, qu'il fallait soustraire ces trésors à l'avarice du duc d'Anjou et ne les livrer qu'au roi de France, dont on préparait le sacre. Il refusa de répondre. Le duc d'Anjou fit alors venir le bourreau et lui ordonna de trancher la tête au fidèle confident de Charles V. Vaincu par le péril Savoisy livra les richesses du feu roi au duc d'Anjou, et le prince, après les avoir dérobées à son profit, se rendit à Reims, où devait avoir lieu la cérémonie.

Le sacre eut lieu le dimanche 4 novembre. Quelques jours après, le jeune roi, escorté de ses oncles, revint à Paris, où son retour fut célébré par des réjouissances officielles que mentionne en ces terme Juvénal des Ursins : « Il entra à Paris vestu d'une robe bien riche, toute semée de fleurs de lys. Ceux de la ville de Paris allèrent au-devant de luy bien deux mille personnes, vestus tout un, c'est à sçavoir de robes mi-parties de vert et de blanc. Et estoient les rues tendues et parées bien et notablement, et y eut divers personnages et histoires. Et crioit-on *Noël*, et fut receu à très-grande joie. Et tout droit vint à Nostre-Dame ; si fut grandement receu par l'évesque, et s'en alla au palais et accepta les dons que la ville et autres luy faisoient, et par trois jours fit grands convis et joustes. Et furent les dames présentes, et y eut grande joie demenée (1). »

(1) Juvénal des Ursins, dans la *Collection des Mémoires*, par MM. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 342, 1re série.

Les réjouissances et les fêtes durèrent trois jours, ma
la population, qui y prenait part, ne renonçait nullem
à obtenir de gré ou de force la diminution des taxes
bliques. Les troubles ne tardèrent pas à recommencer
le gouvernement, intimidé par es démonstrations d
multitude, promit de faire droit aux réclamations de P
Le vendredi 16 novembre 1380, le peuple étant touj
attroupé et armé, les conseillers de Charles VI firent p
clamer l'abolition immédiate de tous les aides, subsi
fouages, impositions, gabelles, treizième et quatorziè
deniers qui avaient été établis depuis Philippe le B
Quelques nobles eurent part à ces réformes, obtenues p
la révolte ; ils s'armèrent contre les Juifs, ils soulevère
le peuple contre eux, et, à la faveur du tumulte et du pi
lage, ils prirent et détruisirent les titres de créances q
les Israélites pouvaient leur opposer (1). Le peuple ne s'ar
rêta pas dans cette voie; il démolit ou incendia les bu
reaux de recettes des impositions supprimées, déchira o
brûla les registres, et se crut pour toujours à l'abri de c
odieuses taxes. De son côté le duc d'Anjou fit publier
son de trompe l'ordre de restituer aux Juifs, sous pei
de mort, ce qu'on leur avait dérobé à force ouverte et p
violence; mais personne n'obtempéra à ce rescrit roy
C'était par ces agitations et ces troubles que s'ouvrait le

(1) Juvénal des Ursins, dans son histoire de Charles VI, rapporte, en termes précis, que les nobles furent les instigateurs du mouvement populaire qui éclata en ce moment contre les Juifs. « Aucuns nobles, et autres, dit-il, à ce les induisoient. » Le chroniqueur de Saint-Denis ajoute : « Quelques nobles qui estoient pressés et obérés des usures des « Juifs avaient trouvé moyen de confondre adroitement leur intérest avec « celui du peuple. » (*Histoire de Charles VI*, p. 8. *Anonyme de Saint-Denis*, chapitre VI, p. 15.)

ègne de Charles VI ; on voit que les traditions de la révolution de 1356 n'étaient point entièrement effacées du souvenir du peuple. Le duc d'Anjou et les princes du sang qui composaient le conseil du roi ne semblaient guère s'en apercevoir, persuadés que cette agitation des multitudes serait de courte durée et ne tarderait pas à être comprimée par des mesures de rigueur.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, n'avait pas cessé, quoique déjà avancé en âge, d'exercer ses fonctions avec zèle. Seul, peut-être, il s'occupait de faire creuser des égouts, construire des quais, bâtir des ponts, achever les monuments publics commencés sous les règnes précédents ; un mot il pourvoyait tout à la fois à la sûreté, à la salubrité et à l'embellissement de Paris. Sous son administration on ne voyait ni vagabonds, ni mendiants ; usant d'une tile sévérité envers eux, il donnait du travail et un salaire tous les bras inactifs. Hugues Aubriot avait souvent à éprimer les désordres des écoliers, les plus turbulents des bitants de la capitale, étrangers pour la plupart et mpathisant peu avec les Parisiens. Tous les jours il levait entre ces derniers et les étudiants de vives dissions, souvent des rixes, soit pour le prix du logement ils occupaient, soit pour celui des effets ou des denrées on leur fournissait, soit en raison des fréquentes privtés qu'ils prenaient dans les familles. Le prévôt de P s sévissait vigoureusement contre les délits des écoli , et les prisons du Petit-Châtelet se trouvaient souvent re plies de ces délinquants.

chacune des arrestations l'Université jetait les hauts c elle adressait force requêtes au roi pour mettre fin à c enre de punition, dont elle appelait comme d'abus,

Les réjouissances et les fêtes durèrent trois jours, mais la population, qui y prenait part, ne renonçait nullement à obtenir de gré ou de force la diminution des taxes publiques. Les troubles ne tardèrent pas à recommencer, et le gouvernement, intimidé par es démonstrations de la multitude, promit de faire droit aux réclamations de Paris. Le vendredi 16 novembre 1380, le peuple étant toujours attroupé et armé, les conseillers de Charles VI firent proclamer l'abolition immédiate de tous les aides, subsides, fouages, impositions, gabelles, treizième et quatorzième deniers qui avaient été établis depuis Philippe le Bel. Quelques nobles eurent part à ces réformes, obtenues par la révolte ; ils s'armèrent contre les Juifs, ils soulevèrent le peuple contre eux, et, à la faveur du tumulte et du pillage, ils prirent et détruisirent les titres de créances que les Israélites pouvaient leur opposer (1). Le peuple ne s'arrêta pas dans cette voie; il démolit ou incendia les bureaux de recettes des impositions supprimées, déchira ou brûla les registres, et se crut pour toujours à l'abri de ces odieuses taxes. De son côté le duc d'Anjou fit publier à son de trompe l'ordre de restituer aux Juifs, sous peine de mort, ce qu'on leur avait dérobé à force ouverte et par violence; mais personne n'obtempéra à ce rescrit royal. C'était par ces agitations et ces troubles que s'ouvrait le

(1) Juvénal des Ursins, dans son histoire de Charles VI, rapporte, en termes précis, que les nobles furent les instigateurs du mouvement populaire qui éclata en ce moment contre les Juifs. « Aucuns nobles, et autres, dit-il, à ce les induisoient. » Le chroniqueur de Saint-Denis ajoute : « Quelques nobles qui estoient pressés et obérés des usures des « Juifs avaient trouvé moyen de confondre adroitement leur intérest avec « celui du peuple. » (*Histoire de Charles VI*, p. 8. *Anonyme de Saint-Denis*, chapitre VI, p. 15.)

règne de Charles VI ; on voit que les traditions de la révolution de 1356 n'étaient point entièrement effacées du souvenir du peuple. Le duc d'Anjou et les princes du sang qui composaient le conseil du roi ne semblaient guère s'en apercevoir, persuadés que cette agitation des multitudes serait de courte durée et ne tarderait pas à être comprimée par des mesures de rigueur.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, n'avait pas cessé, quoique déjà avancé en âge, d'exercer ses fonctions avec zèle. Seul, peut-être, il s'occupait de faire creuser des égouts, construire des quais, bâtir des ponts, achever les monuments publics commencés sous les règnes précédents ; en un mot il pourvoyait tout à la fois à la sûreté, à la salubrité et à l'embellissement de Paris. Sous son administration on ne voyait ni vagabonds, ni mendiants; usant d'une utile sévérité envers eux, il donnait du travail et un salaire à tous les bras inactifs. Hugues Aubriot avait souvent à réprimer les désordres des écoliers, les plus turbulents des habitants de la capitale, étrangers pour la plupart et sympathisant peu avec les Parisiens. Tous les jours il s'élevait entre ces derniers et les étudiants de vives discussions, souvent des rixes, soit pour le prix du logement qu'ils occupaient, soit pour celui des effets ou des denrées qu'on leur fournissait, soit en raison des fréquentes privautés qu'ils prenaient dans les familles. Le prévôt de Paris sévissait vigoureusement contre les délits des écoliers, et les prisons du Petit-Châtelet se trouvaient souvent remplies de ces délinquants.

A chacune des arrestations l'Université jetait les hauts cris; elle adressait force requêtes au roi pour mettre fin à ce genre de punition, dont elle appelait comme d'abus,

prétendant qu'elle seule avait le droit de punir ses subordonnés; ce qu'elle n'osait ou ne pouvait faire. On déféra le prévot à l'Inquisition. « Et comme ledit Aubriot, disent les chroniques, ne comparut point devant les juges au jour dit, il fut déclaré contumace et comme tel excommunié; ce qui fut annoncé et publié par toutes les églises de Paris, chaque jour, à la messe et aux vêpres. Le prévôt se décida alors à comparoître devant ledit évêque et inquisiteur, le premier jour de février. Il fut mis dans les prisons de l'évêque, tandis que l'on commençoit son procès, et il fut absous de son excommunication, laquelle absolution fut publiée avec la même solennité. Le procureur de l'université de Paris, qui se porta partie adverse, l'accusa d'avoir dit plusieurs paroles contre notre foi. Il cita le fait suivant. Un sergent ne s'étant point rendu avec diligence aux ordres du prévôt, celui-ci l'en réprimanda, et le sergent s'étant excusé en disant qu'il étoit demeuré en l'église pour voir Dieu : « Ribauld, reprit Aubriot, ne sais-tu pas bien que j'ai plus grande puissance pour te nuire que Dieu pour te secourir? » Une fois un homme l'avoit engagé à assister à une messe que chantoit un évêque de Coutances, appelé messire Sévestre de la Cervelle; le prévôt refusa, et dit que Dieu ne se laisseroit point manier par un homme tel que ledit évêque. On lui reprocha d'avoir fait sortir du Châtelet, de sa propre autorité, un prisonnier enfermé comme hérétique à la requête de l'inquisiteur, et d'avoir fait rendre aux Juifs les petits enfants qu'on leur avoit enlevés pour les baptiser. On porta plusieurs autres choses contre ledit prévôt, auxquelles il répondit, et le procès se fit contre lui. Quoique étant toujours prévôt de Paris, il resta en prison fermée, en la cour de l'évêque.

En cette journée il fut placé sur un échaffaut, près l'Hôtel-Dieu de Paris, devant le parvis Notre-Dame. L'évêque prêcha, puis on lut la condamnation devant beaucoup de peuple, et le prévôt fit amende honorable. Il fut alors condamné à une prison perpétuelle. » Il eut pour successeur dans la prévôté de Paris un chevalier nommé Audouin Chauveron.

Les exactions du duc d'Anjou et de ses créatures amenèrent peu après une violente émeute. Rouen avait donné le signal. A Paris le peuple ne voulait pas entendre parler d'impôts. Le duc d'Anjou avait inutilement assemblé jusqu'à sept fois les notables de la ville, du clergé et de la noblesse, leur représentant les pressants besoins du roi et de l'État; il avait fait haranguer inutilement la multitude par Philippe de Villiers et Jean Desmarets. Les bourgeois, plus exaspérés et plus audacieux, prirent les armes, tendirent des chaînes et gardèrent les portes de la ville. Le 1er mars 1381 les percepteurs royaux furent chargés de recueillir la taxe du douzième sur les denrées alimentaires, taxe qui venait d'être arbitrairement imposée. Appuyés par un certain nombre de soldats, ils se présentèrent aux halles, et l'un d'eux commença à réclamer l'impôt du douzième denier sur un peu de cresson que venait de vendre une vieille femme. Un attroupement populaire se forma; l'agent du fisc fut attaqué, frappé, jeté à terre. Les rebelles, enhardis par la faiblesse de l'autorité, se portèrent à l'hôtel de ville, à l'arsenal, dispersèrent ou assommèrent les collecteurs royaux, assiégèrent les édifices publics, démolirent les bureaux de taxe, et prirent pour armes des maillets neufs que le gouvernement avait amassés en vue d'une attaque des Anglais et pour servir aux

milices urbaines de Paris. Telle fut l'insurrection des *Maillotins*, qui fut sanglante, et durant laquelle l'abbaye Saint-Germain des Prés, le Châtelet et l'évêché tombèrent au pouvoir de l'émeute. « Et ceux qui ce faisoient (le désordre) estoient, disent les chroniques, meschantes gens et viles personnes de pauvre et petit estat, et si l'un crioit tous les autres y accouroient. Et pour ce qu'ils estoient mal armés et habillez, il sceurent que en l'hostel de la ville il y avoit des *harnois*; ils y allèrent et rompirent les huis où estoient les choses pour la deffense de la ville, prirent les harnois et grande foison de maillets de plomb, et s'en allèrent par la ville; et tous ceux qu'ils trouvoient fermiers des aydes, ou qui en estoient soupçonnez, ils les tuoient et les mettoient à mort bien cruellement. Il y en eut un qui se mit en franchise dedans Saint-Jacques de la Boucherie, et, lui estant devant le grand autel, tenant la représentation de la Vierge Marie, le prirent et tuèrent devant l'église. Ils s'en alloient aux maisons des morts, pilloient et roboient tout ce qu'ils trouvoient, et une partie jettoient par les fenêtres, deschiroient lettres, papiers et toutes telles choses, enfonçoient les tonneaux après que tout leur saoul avoient bu. A la fin ils furent encore plus pires à exercer leur mauvaistié. Il vint donc à leur connoissance qu'il y avoit des impositeurs dedans l'abbaye de Saint-Germain des Prez; si saillirent hors de la ville, et là vinrent et s'efforcèrent d'entrer dedans, demandant ceux qui s'y étoient retirés; mais ceux de dedans se défendirent vaillamment, tellement que point n'y entrèrent. De là se partirent et vinrent au Chastelet de Paris, où il y avoit encore deux cents prisonniers pour délits et dettes, et rompirent les prisons et les laissèrent

aller franchement. Pareillement firent-ils aux prisonniers de l'évêque de Paris; ils rompirent tout et délivrèrent ceux qui y étoient, mesmement Hugues Aubriot, qui étoit condamné, comme dit est. Ils lui demandèrent qu'il fust leur capitaine, lequel le consentit, mais il s'en alla pendant la nuit. Toujours croissoit la multitude de peuple ainsi desvoyé. On le pensoit arrester; rien ne faisoit, et ils passoient la nuit en gourmanderies et beuveries. Le lendemain ils vinrent à l'hostel de Hugues Aubriot; ils le pensoient trouver pour en faire leur capitaine; et, quand ils virent qu'il n'y étoit pas, ils furent comme enragés et desplaisants, et commencèrent à entrer en fureur, et ils vouloient aller abattre le pont de Charenton. Mais ils furent arrestés par messire Jean Desmarests, et quelques-uns commençoient déjà à se repentir et refroidir. » Quoi qu'il en soit de ce récit, il est certain qu'on n'était point encore aux jours où les gouvernements succombaient en quelques heures sous les coups d'une insurrection parisienne. Les séditieux, à peine vainqueurs, furent plus intimidés qu'enorgueillis de leur triomphe. Le jeune roi et ses oncles, qui se trouvaient alors à Meaux, se rapprochèrent de Paris avec des troupes. De part et d'autre on appréhendait une lutte plus sérieuse, et des négociations furent ouvertes. Les maillotins, par l'organe de l'Université et des notables, firent demander pardon et amnistie. On y consentit, après avoir arrêté les chefs du mouvement, que le prévôt envoya au supplice. Au spectacle de cette justice royale les maillotins se soulevèrent de nouveau; on les apaisa, et on se borna à faire coudre dans des sacs et jeter à l'eau, pendant la nuit, ceux que l'on n'osait attacher publiquement au gibet. Le roi rentra

à Paris ; les habitants l'y reçurent avec de grandes démonstrations de joie, et toutefois ils persistèrent à refuser obéissance aux dernières ordonnances fiscales provoquées par le duc d'Anjou.

Les états généraux avaient été convoqués à Paris dès l'année 1380 et au début de ces troubles. Convaincus que tout le mal provenait des exactions et des actes de pillage que se permettaient le duc d'Anjou et les oncles du roi, ils refusaient avec obstination de faire porter au peuple la peine de ces odieuses rapines et de légaliser de nouvelles taxes. D'une part ils persistèrent à exiger que les impositions publiques fussent replacées sur le pied où elles étaient avant Philippe le Bel, c'est-à-dire « sous le bon roy sainct Loys ; » d'autre part ils demandèrent la confirmation des *franchises*, *immunités et libertés* que les derniers rois avaient successivement accordées au peuple. Or ces priviléges étaient, entre autres, la commutation du service féodal en argent, la suppression des présents que faisaient les villes et les provinces lors du mariage des rois et de leurs enfants ou lorsqu'ils armaient leurs fils chevaliers, l'abolition du droit de gîte, très-onéreux aux classes pauvres. Il était bien de réclamer le rétablissement de ces priviléges, mais les états généraux auraient dû admettre que, puisqu'on ne les avait concédés au peuple que moyennant des droits et des redevances pécuniaires, il était juste que les habitants et les communes continuassent de payer ces mêmes redevances ; s'y refuser, c'était soi-même abolir le contrat, qui n'engageait pas moins le peuple que ses maîtres. C'est ce que ne surent point comprendre les états de la langue d'Oil, dominés qu'ils furent par le mépris et la haine que

leur inspiraient les déprédations du duc d'Anjou. D'un autre côté les populations françaises se disaient, non sans raison, que les revenus publics et le produit des taxes dont on voulait charger le peuple n'étaient pas exclusivement destinés à faire face aux besoins de l'État.

Tandis que Paris et les provinces du Midi étaient en proie au désordre ou mal contenus par les supplices, la Flandre se voyait à son tour ensanglantée par des dissensions interminables. C'était encore l'ancienne lutte des corporations de métiers, des marchands et des bourgeois, contre le pouvoir aristocratique. Le brasseur Artewelt, qui, sous Philippe le Bel, avait déjà organisé dans ce pays une tyrannie populaire dirigée contre les nobles et les riches, avait été tué à Gand en 1345. Son fils, Philippe Artewelt, fut choisi pour chef par les rebelles de 1382. Celui-ci se montrait plus affable et plus libéral que son père. Le mouvement insurrectionnel des Flamands semblait s'être rattaché aux soulèvements des Parisiens et des Normands. Le jeune roi, deux de ses oncles et le connétable Olivier de Clisson marchèrent contre eux et les exterminèrent à la bataille de Rosebecque. Philippe Artewelt périt dans l'action, et son cadavre fut pendu par les vainqueurs. Cette défaite éteignit dans le sang les espérances du parti démocratique en Flandre et en France. La bataille de Rosebecque fut fatale aux Parisiens.

Le 10 février 1383, Pierre de Villiers, garde de l'oriflamme, ayant rapporté ce drapeau à Saint-Denis, le jeune roi vint dans la même église rendre grâces à Dieu de sa victoire Le même jour le prévôt des marchands et les principaux habitants de Paris se pré-

sentèrent à lui, l'assurant que la ville l'attendait avec une parfaite soumission, prête à lui obéir en toute chose. Ils firent plus; persuadés que Charles VI, auquel on prêtait des projets de vengeance, se montrerait plus doux et plus clément si on parvenait à l'intimider, ils déployèrent toute la milice de Paris du côté de Montmartre, aux abords de la ville et sur le chemin du roi. Il y avait là vingt mille hommes armés de maillets et de piques, un corps d'arbalétriers et un corps de soldats portant le bouclier et l'épée. A la vue de cette armée le connétable et les seigneurs qui accompagnaient Charles VI se mirent à dire : « Voyez l'orgueilleuse canaille et sa jactance! Ils n'avaient qu'à venir avec cette belle armée servir le roi en Flandre; mais ils s'en sont bien gardés, et, au lieu de sonner les cloches pour célébrer nos victoires, ils osent se présenter en armes devant leur seigneur. » On envoya des hérauts qui demandèrent aux Parisiens : « Où sont vos chefs? Lesquels de vous sont les capitaines? » Les Parisiens répondirent : « Nous n'en n'avons point d'autres que le roi et ses seigneurs. » Les hérauts demandèrent alors si le connétable et quatre barons pourraient entrer en sûreté. « Ah! vous nous raillez, repartirent les Parisiens. Allez leur dire que nous sommes prêts à recevoir leurs ordres. » Le connétable arriva au milieu d'eux. « Eh bien! gens de Paris, dit-il, qui vous a donc fait sortir ainsi de la ville? Il semble que vous vouliez combattre le roi votre seigneur. — Monseigneur, dirent-ils, nous n'en avons nulle volonté et ne l'avons jamais eue; nous désirons seulement que le roi voie la puissance de sa bonne ville de Paris. Il est bien jeune et ne sait pas ce qu'il pourroit faire de nous si

jamais il en avait besoin. — C'est bon, c'est bon ! s'écria le connétable; retournez paisiblement en vos logis et mettez vos armures bas si vous voulez que le roi descende à Paris? »

« Le roi, dit Juvénal des Ursins, fit alors crier en son armée que tous fussent prêts et armés pour entrer en ladite ville de Paris. Le lendemain matin les gens du roi s'approchèrent de la porte Saint-Denis et abattirent et rompirent les barrières et la porte. Il y eut alors trois *batailles* (corps d'armée), toutes à pied. En la première étoient le connétable de Clisson et le maréchal de Sancerre; en la seconde étoit le roi, grandement accompagné de ses parents, et ils étoient tous à pied, excepté le roi, quoique certains disent que ses oncles fussent aussi à cheval. Au-devant du roi vinrent humblement le prévôt des marchands et foison de ceux de la ville, pour lui faire révérence et *aucune brielve proposition*. Mais il les refusa, et ne voulut qu'ils fussent entendus, ni qu'ils fissent révérence, ni dissent parole, et passa outre. Il vint à Notre-Dame, et, descendant de cheval, entra à l'église, où il fit son oraison et, son offrande en bien grande dévotion, ainsi que ses oncles et autres seigneurs. Il s'en revint au portail de l'église, monta à cheval et vint descendre au palais. Les gens d'armes étoient logés dans les différents quartiers en hôtelleries, et il fut crié à son de trompes qu'on ne dît aucunes paroles injurieuses, ni qu'on prît bien ou qu'on fît dommage à autrui. Il y en eut qui usèrent d'aucunes manières séditieuses et de mauvais langages; ils furent pris aussitôt et pendus à leurs fenêtres. Les ducs de Berri et de Bourgogne chevauchèrent par la ville, bien accompagnés, et firent pendre bien trois cents habitants, entre autres messire

Guillaume de Sens, maître Jean Filleul, maître Martin Double. Il n'y avoit personne à Paris qui n'eût grande crainte et peur. Il y en eut, des principaux de la sédition, qui furent décapités aux halles, et la femme de l'un d'eux, qui étoit grosse d'enfant, se précipita, comme désespérée, des fenêtres de son hôtel et se tua. Après ces choses les gens allèrent par la ville pour ôter les chaînes des rues, lesquelles furent emportées au bois de Vincennes. Toutes les armures furent prises dans les maisons des habitants; une partie fut portée au Louvre et l'autre au palais; et on disoit qu'il y en avoit assez pour armer cent mille hommes. La duchesse d'Orléans et l'université de Paris vinrent devers le roi le prier et requérir qu'on procédât seulement à punir ceux qui étoient principaux des séditieux.

« Et après ces choses ainsi faites on remit les aides, c'est à sçavoir gabelles, impositions et le *quatrième*. L'échevinage fut ôté, et il fut ordonné qu'il n'y auroit plus d'échevins ni de prévôt des marchands, et que tout le gouvernement se feroit par le prévôt de Paris. » L'Université sollicita du roi la grâce des Parisiens et ne put l'obtenir. Bientôt parmi les victimes de la vengeance des princes on eut à compter l'avocat général Jean Desmarets, alors âgé de plus de quatre-vingts ans; en marchant au supplice l'illustre vieillard récitait le psaume : *Judica me, Deus, et discerne causam meam.* « Quand ce vint à lui de recevoir du bourreau le coup mortel on lui dit : « Demandez « merci au roi, maître Jean, pour qu'il vous pardonne vos « fautes. » Il se retourna et dit : « J'ai servi bien et loyalement le roi Philippe, son bisaïeul, le roi Jean et le roi Charles, son père; jamais aucun de ces rois n'a rien eu à

me reprocher, et celui-là ne me reprocheroit rien plus s'il avoit l'âge et la connoissance d'un homme fait. Je ne pense pas que ce soit lui qui soit en rien coupable d'un tel jugement; je n'ai donc que faire de lui crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut demander merci, et je le prie de me pardonner mes péchés. » A peine fut-il mort que le gouvernement supprima la place de prévôt des marchands et en attribua la juridiction au prévôt de Paris, magistrat de police nommé par le roi lui-même. Peu de jours après fut envoyé au supplice Nicolas Flamand, ce marchand drapier dont le nom se rattachait à l'administration du prévôt Étienne Marcel, et qui, par son influence, avait calmé plusieurs insurrections populaires.

Il y avait plus d'un mois que duraient ces exécutions; elles se terminèrent par une grande scène. On assembla le peuple dans la cour du palais. Un échafaud avait été élevé sur les degrés. Le trône du roi y fut placé et magnifiquement orné. Le jeune prince s'y assit, entouré de ses oncles, de sa suite et de son conseil. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, que le ressentiment du duc d'Anjou avait éloigné et que la faveur du duc de Bourgogne venait de rappeler, prit la parole. D'une voix tonnante il rappela toute la longue histoire des séditions de Paris depuis quarante ans, l'audace des bourgeois contre l'autorité royale, les désordres et les cruautés qui avaient maintes fois rempli la ville; puis il parla des justes punitions qui déjà étaient tombées sur les coupables et de celles qui étaient encore nécessaires. Il se retourna ensuite vers le roi et lui demanda s'il n'avait pas parlé selon ses intentions. « Oui, » dit le roi. Alors toute cette foule se mit à gémir, à se désespérer, en criant miséricorde. Les femmes et les filles des pauvres bour-

geois qui étaient encore en prison sanglotaient et s'arrachaient les cheveux. En ce moment les ducs de Bourgogne et de Berri s'avancèrent devant le trône, mirent le genou en terre et demandèrent grâce pour la bonne ville de Paris. Le roi dit qu'il y consentait, et qu'il voulait bien commuer en peine civile la peine criminelle méritée par tant de rébellions. C'était le besoin d'argent qui faisait parler ainsi, et l'on continua à taxer et à pressurer tous les riches bourgeois de Paris, les quarteniers, les centeniers, les dizainiers. Les bonnes villes de Rouen, de Reims, d'Orléans, de Troyes, de Sens, de Châlons, furent traitées de même sorte; on y vit beaucoup de supplices, et on y leva de fortes sommes.

Vers le même temps la douloureuse monotonie des souffrances de la population parisienne fut interrompue par un duel judiciaire, dernier vestige d'un abus que l'Église s'efforçait de faire disparaître.

« En 1386, dit Félibien, le roy permit un combat singulier entre deux gentilshommes normands, messire Jean de Carrouges et Jacques Le Gris. Celui-ci étoit accusé par la femme de Carrouges de l'avoir violée. Le mari porta ses plaintes au roi et en eut plusieurs audiences, où il demanda qu'il lui fût permis de laver son outrage dans le sang d'un traître qui avoit abusé de la longue et étroite familiarité qui avoit été entre eux dès la jeunesse pour le déshonorer. Le roi ne voulut permettre le combat qu'à condition que le Parlement jugeât qu'il dût être accordé. Après que les avocats eurent plaidé la cause, sans pouvoir produire de témoins, il fut dit qu'il y avoit lieu d'ordonner le duel. Le jour en fut assigné au 22 décembre, et le lieu indiqué derrière les murs de Saint-Martin des Champs. Le roi et

toute la cour s'y trouvèrent, et tout ce qui restoit de place hors du champ fut rempli d'une infinité de peuple. Les deux champions, à l'ordinaire, firent le serment, l'un de la vérité de son accusation, et l'autre de son innocence; après quoi ils se retirèrent chacun d'eux à un des bouts de la lice, et, au signal donné par le juge, ils partirent l'un et l'autre au pas de leurs chevaux et s'attaquèrent à coups d'épée. Jean de Carrouges fut le premier blessé d'un coup dans la cuisse, qui lui fit perdre tant de sang que les assistants commencèrent à craindre pour lui. Mais, ranimant son courage à la vue de son sang, il attaqua vivement Jacques Le Gris, et, ayant trouvé moyen de le joindre, il le saisit par le casque et l'entraîna tout armé à terre, où, le tenant sous lui et tâtant de l'épée le défaut de la cuirasse, il voulut le forcer, par la crainte de la mort, à l'aveu de son crime. Le Gris persista à dire toujours qu'il étoit innocent; mais, comme il avoit été mené à outrance, il fut jugé convaincu par le succès du combat, et, comme tel, suivant l'usage, il fut traîné et pendu au gibet. Cependant il étoit véritablement innocent, comme on l'apprit de la confession d'un malheureux qui fut depuis exécuté à mort pour d'autres crimes, et qui s'accusa volontairement de celui qu'on avoit imposé à Jacques Le Gris. La dame de Carrouges, pour réparer le tort qu'elle avoit fait à sa personne et à sa mémoire, se retira dans un couvent après la mort de son mari et y passa le reste de ses jours dans la pénitence. »

Jeune, impétueux, abandonné à son goût pour le faste et le plaisir, Charles VI aimait à oublier la misère de ses peuples en donnant de splendides fêtes. Aucune de ces réjouissances onéreuses n'égala la pompe qui fut déployée à

Paris à l'occasion de l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière, qui venait d'épouser Charles VI. « La reine, disent les historiens, partit de Saint-Denis en litière, accompagnée de la duchesse de Bourgogne, de la duchesse de Berri, de la duchesse de Bar et de plusieurs princesses. Devant la litière marchaient à cheval le duc de Touraine, frère de Charles VI, et le duc de Bourbon ; aux deux côtés, le duc de Bourgogne et le duc de Berri ; en arrière, le comte d'Ostrenant et le sire Henri de Navarre. Chaque litière des dames qui suivaient la reine était aussi escortée de chevaliers. Le sire Henri de Bar et le sire Guillaume de Namur étaient auprès de la duchessse de Bourgogne. En sortant de Saint-Denis la route était bordée de douze cents bourgeois de Paris à cheval et vêtus de robes rouges et vertes. Après que le cortége eut traversé la foule qui se pressait sur la route, il arriva à la porte Saint-Denis. On avait arrangé là un ciel et des nuages remplis de petits enfants représentant les anges ; parmi eux Notre-Dame, tenant dans ses bras le petit Enfant Jésus, qui s'amusait avec un moulinet fait d'une noix creuse. Un soleil d'or portant les armes de France et de Bavière brillait dans ce ciel, et les anges chantaient mélodieusement. Dans la rue de Saint-Denis on avait établi une fontaine sur un reposoir d'azur aux fleurs de lis, dont les colonnes portaient les armoiries des plus nobles seigneurs de France. La fontaine était entourée de belles jeunes filles bien parées, avec de beaux chapeaux de drap d'or. Elles chantaient et offraient, dans des coupes de vermeil, l'hypocras et les douces liqueurs qui coulaient de la fontaine.

« Plus loin, devant le couvent de la Trinité, était un grand

échafaud où était représentée une forteresse. On voyait auprès le roi Saladin et ses Sarrasins, et de l'autre côté le roi Richard Cœur de Lion avec ses chevaliers portant leurs écussons, tels qu'ils les avaient eus à la croisade. Le roi de France était figuré là sur son trône, entouré des douze Pairs de son royaume, chacun avec ses armoiries. Le roi Richard s'approcha de lui respectueusement, lui demanda la permission d'aller combattre le roi Saladin, et l'on vit alors la représentation d'une belle bataille. A la seconde porte de Saint-Denis, qui, longtemps après, fut démolie par ordre de François Ier, il y avait encore un ciel plus riche que le premier, avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Des enfants de chœur vêtus en anges chantaient, et tout à coup, lorsque la reine passa, il y en eut deux qui descendirent par mécanique, et posèrent une couronne d'or sur sa tête en chantant :

Noble dame des fleurs de lys,
Soyez reine du paradis
De France ; de ce beau pays
Nous retournons en paradis.

« Toute la rue Saint-Denis était couverte et tapissée de draps de camelot, d'étoffes de soie et de belles tapisseries représentant des personnages des diverses histoires. Au Châtelet on avait fait un parc planté d'arbres, où se jouaient des lièvres, des lapins et des oiseaux. Dans ce parc était un château avec ses tours, dont chaque créneau était gardé par un homme d'armes. Sur la terrasse était le lit de justice du roi, où siégeait madame sainte Anne. Alors sortit du bois un grand cerf blanc qui remuait la tête et tournait les yeux : c'était pour rappeler la devise du roi. Un aigle et un lion s'avancèrent

pour attaquer le cerf; mais il prit le glaive de justice sur le lit pour se défendre, et douze jeunes filles, l'épée à la main, vinrent aussi pour le protéger (1). »

Félibien, qui résume à sa manière les chroniques du quatorzième siècle, ajoute à ces détails :

« Le spectacle le plus surprenant fut l'action d'un homme qui, se laissant couler sur une corde tendue depuis le haut des tours de Notre-Dame jusqu'à l'un des ponts par où la reine passoit, entra par une fente ménagée dans la couverture de taffetas dont le pont étoit couvert, mit une couronne sur la tête de la reine, et ressortit par le même endroit, comme s'il s'en fût retourné au ciel. L'invention étoit d'un Génois, qui avoit tout préparé depuis longtemps pour ce vol extraordinaire; et ce qui contribua à le rendre encore plus remarquable, même loin de Paris, c'est qu'il étoit fort tard, et que l'homme qui faisoit ce personnage avoit à chaque main un flambeau allumé, pour se faire voir et admirer la beauté d'une action aussi hasardeuse que celle-là. Pendant que la reine passoit, le roi eut la curiosité de voir le succès des préparatifs que la ville avoit faits pour cette entrée, surtout le château de bois du Grand-Châtelet et ses machines; mais il ne convenoit pas qu'il y allât d'une manière qui pût le faire connoître. Il proposa de se déguiser et de monter en croupe derrière Charles de Savoisy, seigneur de Seignelay, alors son chevalier d'honneur et depuis grand-échanson. Savoisy employa vainement toutes sortes de raisons pour le détourner de ce dessein; le roi voulut être obéi. Savoisy et le roi se déguisèrent, et, montant sur

(1) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

un bon et fort cheval, Savoisy en selle, le roi derrière lui, Savoisy promena le roi à travers la foule et lui fit voir ce qu'il y avoit de plus curieux. La plus grande difficulté fut auprès du Châtelet, à cause de la presse. Savoisy avançoit le plus qu'il lui étoit possible, malgré la foule et l'embarras. Le château étoit gardé par des sergents, qui, pour empêcher l'irruption de la populace, déchargeoient de grands coups de baguettes de bouleau. Le roi, qu'on ne connoissoit point, en reçut un bon nombre sur les épaules, et Savoisy en eut aussi sa part. Le roi n'en fit que rire, et après la cérémonie il en fit le conte à la reine et aux dames pour les réjouir. Au parvis de Notre-Dame la reine et les princesses mirent pied à terre, furent reçues par l'évêque et son clergé, et conduites à l'église devant le grand autel. La reine, après y avoir fait ses prières, fit présent à la trésorerie de quatre beaux draps d'or et de la couronne que les anges lui avoient mise sur la tête à la porte de Paris. Jean de la Rivière et Jean Le Mercier en présentèrent une autre plus riche, dont l'évêque de Paris et les ducs de Berri, de Bourgogne, de Touraine et de Bourbon, ornèrent la reine, qui remonta ensuite dans sa litière et fut conduite avec les autres princesses au palais, où le roi l'attendoit avec la reine Jeanne et la duchesse d'Orléans. Le lendemain elle fut conduite à la Sainte-Chapelle par les quatre ducs, et y fut sacrée et couronnée par Jean de Vienne, archevêque de Rouen. La messe fut suivie du festin, qui fut servi dans la grande salle du Palais. A la haute table étoient, à commencer par un bout, l'évêque de Noyon, l'évêque de Langres, l'archevêque de Rouen, le roi, avec une couronne d'or sur la tête, la reine, aussi couronnée de la même façon et en

grand appareil. A la même table étoient assis les évêques de Noyon et de Langres, l'archevêque de Rouen, le roi d'Arménie (de la maison de Lusignan), les duchesses de Bourgogne, de Berri et de Touraine, la comtesse de Nevers, mademoiselle de Bar, madame de Coucy, mademoiselle d'Harcourt et madame de La Trémouille. La foule du peuple qui regardoit ce festin étoit si grande que la chaleur fit évanouir la reine et madame de Coucy. Pour intermède on avoit disposé dans la cour du palais un château qui représentoit la ville Troie. Il étoit défendu par le roi Priam, son fils Hector et les princes troyens, armés de toutes pièces, portant leur blason sur leurs bannières, et attaqué par les rois grecs, dont on avoit aussi figuré les armoiries. Le soir il y eut un grand bal à l'hôtel Saint-Paul, où le roi habitoit d'ordinaire. » Le lendemain la ville de Paris vint offrir des présents magnifiques à la reine et à la duchesse de Touraine. Les fêtes se terminèrent par une joute où le roi parut à la tête de trente chevaliers, les premiers du royaume, qu'il avait choisis pour chevaliers du soleil d'or. Il parut lui-même dans la lice et remporta le prix de la joute, vraisemblablement parce qu'il était roi. Les courtisans de tous les siècles se ressemblent.

Cependant les magistrats de Paris et les bourgeois avaient, selon l'usage, à fêter par de riches offrandes la bienvenue de la reine. Ils se rendirent à l'hôtel Saint-Paul, dit Félibien, « avec les présents de la ville, portés par deux hommes sur un brancard surmonté d'un ciel, et environnés de rideaux de soie si déliés qu'on distinguoit bien à travers ce qui étoit sur le brancard. Ils furent conduits à la chambre du roi, où on les attendoit, et qu'ils trouvèrent tout ouverte. Ils firent poser le brancard sur deux

tréteaux, et, s'étant mis à genoux, ils dirent au roi : *Très-cher Sire et noble Roi, vos bourgeois de la ville de Paris vous présentent, au joyeux avénement de votre règne, tous les joyaux qui sont sur cette litière.* Ils appeloient *joyeux avénement* le gouvernement du royaume que le roi avoit pris en main. Le roi leur répondit : *Grand merci, bonnes gens ; ils sont beaux et riches.* Quand la Ville se fut retirée le roi s'approcha pour considérer le présent. Il y avait quatre pots, *six trempoirs* et six plats d'or, le tout du poids de 150 marcs. Une autre compagnie de bourgeois conduisit à la chambre de la reine un brancard porté par deux hommes déguisés l'un en ours et l'autre en licorne, et sur ce brancard il y avoit une nef, deux grands flacons, deux drageoirs, deux salières, six pots et six trempoirs d'or, douze lampes et deux bassins d'argent ; en tout 300 marcs d'or et d'argent. Le présent de la Ville à la duchesse de Touraine fut conduit par douze bourgeois et porté par deux hommes déguisés en Mores ; il y avoit une nef, un grand pot, deux drageoirs, deux grands plats et deux salières d'or, avec six pots, vingt-quatre petits plats ou saucières, et autant de tasses d'argent, le tout du poids de 200 marcs. Tous ces présents avoient coûté à la ville plus de 60,000 couronnes d'or. On ne dîna point en public, parce qu'on vouloit être de bonne heure au tournoi qui se devoit faire dans la coulture Sainte-Catherine, où les lices étoient préparées, avec des échafauds tout autour pour la reine, les princesses et les autres dames. Il y eut trois tournois, trois jours de suite, comme à Saint-Denis, le premier pour les chevaliers, le second pour les écuyers, et le troisième fut général pour les uns et pour les autres. La devise du roi étoit le soleil d'or, et les tenants s'appeloient *les*

chevaliers du roi au soleil d'or. Ils étoient au nombre de trente, et l'on y comptoit entre autres les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, le comte de la Marche et son frère, Guillaume de Namur, et le connétable de Clisson. La joute commença à trois heures après midi, et le roi se mit du côté des assaillants. La poussière incommoda fort tant les combattants que les spectateurs. Le roi emporta le prix, comme celui des forains ou des assaillants qui avoit le mieux jouté, et parmi les tenants le prix fut adjugé à un frère bâtard de la duchesse de Bourgogne. La reine fut reconduite à l'hôtel Saint-Paul, où le souper fut suivi de danses et de divertissements jusqu'au lever du soleil. Le mercredi l'on fit venir plus de deux cents porteurs d'eau pour arroser les lices. La joie publique fut redoublée par l'arrivée du comte de Saint-Paul, qui apporta les nouvelles de la trêve avec l'Angleterre. Après dîner les écuyers, au nombre de trente tenants, combattirent, etc. »

Ces détails, qui résument les récits de Froissart et de Juvénal des Ursins, attestent que la cour, sous Charles VI, si elle condamnait Paris à supporter de lourdes taxes, ne marchandait pas en matière de splendeurs et de fêtes publiques.

Cependant tout n'était pas spectacle et réjouissance; il y avait au dehors et à l'intérieur des causes de luttes opiniâtres entre les peuples et leurs maîtres. Les villes de Flandre, et surtout la courageuse cité de Gand, n'avaient point renoncé à se délivrer du joug de leurs seigneurs français; elles se montrèrent aussi ennemies de Philippe le Hardi que de Louis de Nevers; il fallut que Charles VI marchât en personne pour les réduire. Ses troupes et celles du duc de Bourgogne s'unirent contre les Gantois, qui

succombèrent enfin dans cette lutte inégale. *Lorsqu'on nous aura tous égorgés*, disaient ces marchands, *nos os se réuniront pour combattre*. Leur courage fut trompé dans son attente ; la liberté eut des martyrs, et ce ne fut pas la liberté seule, car les Flamands combattirent non-seulement pour repousser des princes étrangers, mais encore pour rester fidèles au pape de Rome tandis que la France ne reconnaissait que celui d'Avignon.

Charles le Mauvais vivait toujours, comme une menace permanente contre la vie des rois de France et l'indépendance de leur royaume. Ce prince avait tenté de faire empoisonner Charles VI et ses oncles, mais son crime fut déjoué. On ne sait à quelle odieuse ressource il aurait de nouveau eu recours lorsqu'il mourut victime d'un tragique accident. Comme il était épuisé de maladie et de débauches, il se faisait rouler dans un drap imbibé d'esprit-de-vin; le feu ayant pris à ce linge, le roi de Navarre périt misérablement.

Charles VI fit à deux reprises les préparatifs d'une expédition contre l'Angleterre, où régnait le faible et malheureux Richard II ; ces armements n'eurent d'autre résultat que d'épuiser le trésor. Une campagne contre le duc de Gueldre fut encore moins heureuse. Ces fâcheux événements soulevèrent les esprits, et le roi donna satisfaction aux mécontents en éloignant ses oncles des affaires publiques (1388). Cette mesure fut suivie de quelques changements qui révélèrent au peuple la bonté du roi et firent espérer en sa justice. Le duc de Berri, qui avait abusé de son pouvoir en se livrant à de nombreuses exactions, fut révoqué de son gouvernement; des taxes onéreuses furent abolies (1388-1392).

Ces réformes faisaient un peu pardonner au jeune roi les folles prodigalités de son règne et son amour désordonné des plaisirs, et peut-être lui méritèrent-elles à juste titre le surnom de *Bien-Aimé*, lorsqu'un fatal événement vint tout d'un coup replonger la France dans un abîme de maux. Le roi avait entrepris une guerre contre la Bretagne; comme il sortait du Mans et traversait une forêt de pins, vers l'heure de midi, au milieu des ardeurs du soleil, un inconnu, vêtu d'une façon étrange, pieds nus et la tête découverte, se précipita au-devant de lui, saisit la bride de son cheval et lui cria : *O roi, n'avance pas plus loin! Retourne, tu es trahi!* En même temps un page de la suite du prince laissa tomber une lance sur un casque. Cette apparition mystérieuse et ce bruit imprévu troublèrent subitement l'esprit du roi; une révolution s'opéra dans ses facultés mentales, il se crut menacé de mort, ou plutôt il tomba dans une folie furieuse. Armé de son épée, il s'élança sur les gens de sa suite, en tua quatre, blessa son frère, le duc d'Orléans, et ne s'arrêta que vaincu et désarmé par la fatigue. Ainsi commença la longue et déplorable démence de Charles VI. Le roi fut confié à la garde de ses oncles, les ducs de Berri et de Bourgogne, et ces princes s'attribuèrent à la fois la tutelle de leur neveu et celle de l'État. La France, pendant trente ans que dura la maladie de son roi, fut désolée par une horrible anarchie. Le malheureux Charles VI, tantôt livré à une noire mélancolie, tantôt furieux, ne jouissait, de temps à autre, d'intervalles lucides que pour mieux voir les profondes misères de ses peuples. Tant qu'il demeurait privé de sa raison, deux factions acharnées, l'une, celle du duc de Bourgogne, l'autre, celle du duc d'Orléans et de la

reine Isabeau de Bavière, se disputaient la régence, le pouvoir ou l'argent. Quand il reprenait pour un peu de temps ses esprits il était tout au plus le prête-nom ou le jouet du parti triomphant. La reine avait été associée à la régence, mais son intervention dans les affaires n'était guère propre à calmer les maux du pays. Cette femme ne songeait, comme les princes, qu'à pressurer la France, en attendant le moment de la vendre; elle préludait d'ailleurs à la trahison par l'adultère et l'inceste.

Un crime (ils étaient alors bien fréquents) troubla la cour et Paris. Il y avait un homme qui, plus que les ducs de Bourgogne et de Berri, haïssait le connétable ; c'était le sire Pierre de Craon, favori du duc d'Orléans, et qui, ayant autrefois volé le trésor du duc d'Anjou, lors de l'expédition de Naples, se trouvait justement repoussé par la maison d'Anjou et par Olivier de Clisson, le partisan et l'allié de cette famille. Pierre de Craon et le duc de Bretagne avaient un égal intérêt à faire disparaître Clisson, et ils étaient bien certains que ni le duc de Bourgogne ni le duc de Berri ne chercheraient à venger la mémoire de l'ennemi commun. Le 13 juin 1392, jour de la fête du Saint-Sacrement, le sire de Craon, qui se tenait caché à Paris, jugea l'occasion favorable pour en finir avec Clisson. A l'issue d'une grande fête que donnait le roi à l'hôtel Saint-Paul et où assistait le connétable, Pierre de Craon, escorté de quarante bandits à cheval, se porta au coin de la rue Sainte-Catherine et y épia le passage de son ennemi. Au moment où Clisson parut les gens de Pierre de Craon se jetèrent sur ses valets et éteignirent leurs torches. Clisson crut d'abord que c'était un jeu du duc d'Orléans qu'il supposait l'avoir suivi. « Monseigneur,

dit-il, vous êtes jeune; il faut bien vous pardonner; ce sont jeux de votre âge. » Mais Pierre de Craon lui cria : « A mort, à mort, Clisson ! Si vous faut mourir. — Qui es-tu? dit Clisson ; qui dit de telles paroles? — Je suis Pierre de Craon, votre ennemi; vous m'avez tant de fois courroucé que si le vous faut amender. Avant! dit-il à ses gens; j'ai celui que je demande et que je veux avoir. » Le connétable essaya de se défendre, mais il fut bientôt blessé et renversé de cheval; en tombant sa tête vint heurter contre la porte entr'ouverte d'un boulanger, qui céda sous le coup; ce fut ce qui le sauva. Les assassins le crurent mort; ils avaient d'ailleurs reconnu le connétable, et, effrayés de s'être attaqués à un si grand seigneur, ils se hâtèrent de fuir avec Craon jusqu'à son château de Sablé, dans le Maine.

Les efforts mêmes que l'on faisait pour délasser par des fêtes l'esprit du pauvre roi contribuèrent à redoubler sa démence. Dans la nuit du 29 janvier 1393, le mariage d'une noble Allemande, dame d'honneur de la reine, fit imaginer, pour le bal de la cour, à l'hôtel Saint-Paul, une mascarade d'hommes sauvages, revêtus d'habits de toile sur lesquels étaient collées, avec de la poix, des étoupes très-déliées qui ressemblaient à du poil. Le roi trouva cette invention si plaisante qu'il voulut être de la partie. Cinq jeunes courtisans, le comte de Joigny, le bâtard de Foix, Aimery de Poitiers, Hugues de Guisay et Nantouillet, liés les uns aux autres, parurent sous ce déguisement avec Charles, qui tenait un bout de leur chaîne. A leur entrée dans la salle ils ne furent point reconnus; on s'approcha d'eux pour les examiner des pieds à la tête. Le duc d'Orléans, qui tenait un flambeau, mit le feu, bien

involontairement sans doute, à la tunique de l'un d'eux, et bientôt ils furent tous enveloppés de flammes. Le roi se fit aussitôt reconnaître et fut préservé par la duchesse de Berri, qui le couvrit de son manteau; un seul des cinq autres, Nantouillet, rompit sa chaîne et alla se jeter, à demi brûlé, dans une cuve remplie d'eau de la cuisine du roi, ce qui le sauva. Les autres moururent dans des tourments horribles. Le sort de l'un d'eux, Hugues de Guisay, n'excita aucune pitié et parut une juste punition de Dieu. Non-seulement il était adonné à tous les vices et menait une vie coupable, mais il était en outre le plus cruel et le plus insolent des hommes. Un de ses plus grands plaisirs était de maltraiter ses valets et ses serfs; il les déchirait à coups de fouet et de bâton, les foulait aux pieds, riait de leurs gémissements et leur disait: « Aboie, chien! » Lorsque son convoi passa dans les rues la populace se montra animée d'une joie vengeresse et cria brusquement : « Aboie, chien! » Ainsi les excès des grands amassaient dans les couches inférieures de la société des trésors de haine. Ces sentiments ne s'adressaient point au roi, que le peuple aimait et plaignait. La multitude se porta sous les fenêtres du palais de Charles VI, et, pour calmer ses appréhensions, il fallut lui montrer ce malheureux prince. Les jours suivants, pour remercier Dieu d'avoir épargné ses jours, on fit une procession solennelle de la porte Montmartre à l'église Notre-Dame; le roi y vint à cheval, et les princes du sang le suivirent pieds nus. Quant au duc d'Orléans, comme on l'a vu plus haut, en expiation de sa conduite imprudente, il fit élever à ses frais la magnifique chapelle des Célestins que nous avons décrite.

La multitude compatit volontiers aux rois qui souffrent,

et les bourgeois de Paris, tant de fois rebelles, plaignaient l'infortuné Charles VI, déploraient son triste sort, et l'aimaient d'autant plus que désormais on ne pouvait lui imputer ni les malheurs, ni les exactions, ni les actes de tyrannie. Quand on le voyait passer, pâle, le front baissé, le regard éteint, se rendant à l'église ou à la promenade, on le saluait avec une pitié respectueuse et sympathique, on cherchait à ne voir en lui que la victime de quelques ténébreuses machinations. A plusieurs reprises de prétendus sorciers furent appelés pour combattre par des pratiques de magie l'effet des maléfices contraires auxquels on attribuait la démence du roi; presque toujours ces expédients coupables n'aboutissaient qu'à redoubler la maladie et lès souffrances de Charles VI, et plus d'un empirique eut à payer de sa vie ces tristes résultats. Cependant les églises étaient remplies de fidèles qui demandaient avec ferveur la guérison du monarque. Les crises alternatives de folie et de bon sens répandaient tour à tour le désespoir ou la consolation, tandis qu'elles ne servaient qu'à entretenir dans le gouvernement du royaume une oscillation perpétuelle, cause des troubles les plus dangereux.

CHAPITRE II.

Suite du règne de Charles VI (1394 — 1415).

On voulait parfois adoucir les souffrances physiques du roi et apporter quelques distractions à ses ennuis. Il n'était plus question de faire paraître ce triste prince dans les tournois et dans les fêtes, mais on multipliait avec sollicitude en sa faveur les prétextes d'amusement. Aux troubadours et aux trouvères, dont les chants procuraient à la noblesse des délassements intellectuels, la bourgeoisie et Charles VI lui-même préféraient des jeux plus appropriés à l'état de leur esprit. Depuis longtemps on avait vu se succéder les jongleurs, les ménétriers, l'association de la *Mère folle,* les *Enfants sans souci*, les *Coqueluchiers,* les *Cornards,* les *Moralités* jouées par les clercs de la Basoche, la *Royauté des fous,* par les écoliers; plaisirs grossiers sans doute, enfance de l'art où tout se trouvait confondu, musique, danse, allégorie, comédie, tragédie, mais scènes pleines de mouvement et de vie. Les *Enfants sans souci* jouaient particulièrement la comédie; leur chef s'appelait le *Prince des sots* et portait un capuchon surmonté de deux oreilles d'âne. Ces spectacles ne parurent d'abord que dans les rues, et quelquefois sur des échafauds dressés au milieu des carrefours; mais sur la fin du quatorzième siècle plusieurs bourgeois de Paris s'associèrent pour donner une forme plus régulière à ces essais grossiers. Ils composèrent une espèce de drame dont le

sujet était la mort de Jésus-Christ. C'est de là que vinrent les noms de *Confrérie de la Passion*, donnés à cette société, et de *Mystères*, aux pièces qu'elle jouait, et qui, au demeurant, étaient de véritables jeux scéniques, représentés en plein chœur et auxquels on associait l'élément grotesque et profane. Par exemple, dans les représentations de la Passion, de la fuite de la sainte Vierge, apparaissaient Barabbas, le Juif errant, et jusqu'à l'ânesse de Balaam, qui venait braire sous la nef; mais à côté du rire, la terreur. Parmi les mystères que nous possédons, celui qui représente l'histoire des *Vierges folles* est grandiose et saisissant. Quand elles ont reconnu, au réveil, leur faute irréparable : « Malheureuses, chétives! s'écrient-elles dans le désespoir, nous avons trop dormi. » Et onze fois ce cri lamentable et plein d'angoisse retentit. Alors l'enfer s'ouvre, Jésus-Christ apparaît et les y précipite. « Allez, misérables! allez, maudites! A tout jamais vous êtes condamnées à la peine, et l'enfer va vous recevoir. »

L'établissement de la troupe des confrères de la Passion fut autorisé par des lettres du roi; ils élevèrent alors un théâtre dans la grande salle de l'hôpital de la Trinité. « Là, disent les chroniques, là vit-on (on vit) Dieu manger des pommes, dire des pate-nostres avec ses apôtres, ressusciter et juger les morts; là furent entendus les bienheureux chanter en paradis, dans la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges, et les damnés pleurer dans un enfer noir et puant, au milieu de plus de cent diables qui rioient de leur mésaventure. »

Deux moines augustins, après avoir essayé de guérir le roi par de ridicules pratiques, eurent la coupable idée d'imputer aux prétendus sortiléges du duc d'Orléans la

maladie de Charles VI; ils furent condamnés à expier cette odieuse calomnie et conduits en place de Grève. « Ils avoient les mains liées, dit Félibien, des mitres de papier en tête avec leurs noms, et sur le dos un écriteau en parchemin où leurs crimes étoient énoncés. On avoit dressé dans la place un échafaud tendu de draps de laine, pour l'évêque de Paris et dix autres évêques, accompagnés de plusieurs ecclésiastiques. Auprès de cet échafaud il y en avoit un autre pour les deux criminels. Ils n'y furent pas plus tôt montés que Giles d'Apremont, docteur en théologie, les prêcha, après avoir reçu la bénédiction de l'évêque; il leur reprocha dans son discours leur apostasie et leurs autres crimes. Le sermon fini, l'évêque se leva et leur dit : « Puisque vous avez profané par vos actions infâmes le plus glorieux caractère de notre religion, nous vous déclarons indignes de la communion des fidèles et de toute fonction ecclésiastique. » Les prêtres de la suite de l'évêque revêtirent aussitôt ces deux malheureux de tous les ornements sacerdotaux qu'ils portoient le jour de leur ordination. Les criminels à l'instant se mirent à genoux devant l'évêque et lui firent l'aveu de leurs crimes, qui furent répétés tout haut. Il leur donna à chacun le calice à tenir, puis le retira aussitôt avec ces paroles : « Nous t'ôtons le calice dans lequel tu avois coutume de consacrer le sang du Seigneur. » Il fit la même chose à l'égard du livre des évangiles et des ornements, qu'il leur ôta, soit par lui-même, soit par ses officiers. Il commanda aussi qu'on leur raclât les doigts, qui furent lavés d'une liqueur préparée à cet effet. Les cérémonies de la dégradation achevée, l'évêque livra les deux coupables au sergent du prévôt de Paris, qui les promena ignominieusement

par les rues, en s'arrêtant à chaque carrefour pour y faire lecture publique des crimes mentionnés au procès. On les ramena ensuite en Grève, où ils eurent la tête tranchée. Leurs têtes furent mises au bout de deux lances, leurs corps en quartiers, qu'on attacha aux quatre principales portes de Paris, et le tronc fut porté au gibet (1). »

Le 3 juin 1400 l'empereur d'Orient vint à Paris solliciter les secours de la France. Au témoignage des chroniques, il fut reçu, au pont de Charenton par deux mille bourgeois *lestes et bien montés*. Les annales de Paris ajoutent : «L'empereur (Manuel Paléologue) n'eut pas plus tost passé cette première haie de la milice de Paris qu'il trouva le chancelier de France, puis le Parlement en corps, et ensuite trois cardinaux, dont il reçut les compliments. Peu après parut le roi, qui s'avança à la tête des ducs, des trompettes, des clairons et de toutes sortes d'instruments. De si loin que les deux princes purent s'apercevoir ils coururent s'embrasser l'un l'autre, avec mille témoignages réciproques d'estime, d'amitié et de joie. Après les premiers compliments l'empereur monta sur un cheval blanc que le roi lui avoit fait présenter. Il étoit vêtu de son habit impérial de soie blanche, et, quoiqu'il fût d'une taille médiocre, la grâce de son visage, décoré d'une longue barbe, inspiroit du respect et de la vénération. Le roi marchait à côté de lui, et après eux les princes et toute la cour. Ils allèrent ainsi jusqu'au palais, qui fut le lieu du festin, et de là au château du Louvre, où l'appartement de l'empereur étoit préparé. Pendant son séjour à Paris

(1) Félibien, tom. II, p. 720.

on lui fit voir les églises et toutes les curiosités de la ville et des environs. On lui donna souvent le plaisir de la chasse et d'autres divertissements. Il assista avec le roi au mariage de Jean de Bourbon, comte de Clermont, fils de Louis, duc de Bourbon, oncle maternel du roi, avec la comtesse douairière d'Eu, fille du duc de Berri, dont les noces furent célébrées dans le palais, le jour de Saint-Jean-Baptiste, avec toute la magnificence royale.»

Cependant la maladie du roi s'aggravait; ce malheureux prince eut un accès de folie qui dura six mois, et pendant ce long intervalle il ne voulut permettre à personne de s'approcher de lui et de lui rendre les soins nécessaires. La reine Isabeau, femme orgueilleuse et esclave de ses passions, abandonnait de plus en plus son mari et ses enfants pour ne songer qu'à de honteux plaisirs. Elle ne consentait à s'occuper de Charles VI que pour obtenir de lui, par des ordonnances surprises à sa faiblesse, de nouvelles concessions et de plus grandes prérogatives. Complice des prodigalités et des fautes du duc d'Orléans, son beau-frère, elle affichait, aussi bien que ce prince, un luxe d'autant plus odieux qu'il contrastait avec la misère du peuple et avec la situation du monarque. Dans un des instants de ludicité de Charles VI la gouvernante de ses enfants vint lui dire que bien souvent ils n'avaient pas de quoi manger et se vêtir. « Hélas! répondit-il, je ne suis pas mieux traité. » Les habitants de Paris n'ignoraient pas entièrement les souffrances du roi et leur pitié pour lui redoublait.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, étant mort (1404), son fils, Jean-sans-Peur, lui succéda et prit possession des duchés et des comtés qui lui revenaient par

droit de naissance. Tandis que le nouveau duc de Bourgogne se trouvait éloigné, le duc d'Orléans mit à profit les circonstances pour s'emparer, à Paris, de l'exercice du pouvoir. L'un de ses premiers soins fut de prendre possession des trésors qui étaient déposés au Louvre, et cet argent, au lieu d'être employé aux besoins de l'État, fut consacré à de fastueuses dépenses et à d'inutiles travaux. Pour la défense du gouvernement les fonds manquaient, et le frère de Charles VI proposa au conseil de lever une taille générale sur tout le royaume. Cette mesure souleva les réclamations les plus vives de la part des contribuables et des villes, et partout on se plaignait soit de la dureté des commissaires fiscaux chargés de lever la taxe, soit des perceptions de décimes que l'antipape Benoît XIII, sous le joug duquel était momentanément retombée la France, ne cessait de faire peser sur les ecclésiastiques du royaume. Au milieu de cette désolation toujours croissante un événement préoccupa l'attention publique. Le 14 juillet 1404 les clercs de l'Université se rendaient en procession à l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers; ils rencontrèrent sur le chemin les pages de Charles de Savoisy, chambellan du roi, qui menaient leurs chevaux boire à la rivière. Les pages voulurent traverser la tête de la procession et furent repoussés à coups de pierre. Étant retournés à l'hôtel, ils revinrent avec des arcs et une troupe de valets; mais le nombre des écoliers l'emporta encore. Cette fois toute la maison du sire de Savoisy sortit en armes avec l'approbation du maître. Les écoliers, arrivés au but de leur procession, y célébraient alors l'office sacré. On se précipita dans l'église, les chantres furent mis en fuite, le diacre et le sous-diacre eurent leurs ornements per-

cés de coups dans le tumulte; le prêtre put à peine achever en toute hâte la messe à voix basse.

Savoisy avait promis aux siens l'impunité quand ils revinrent auprès de lui. Dans son orgueil de chevalier il méprisait peut-être la colère d'une troupe de clercs; mais l'affaire alla devant le Parlement. Jean Gerson plaidait pour l'Université. Le premier président lut en l'hôtel Saint-Paul, en présence de toute la cour, un arrêt qui ordonnait la démolition de l'hôtel de Savoisy, et le condamnait à payer deux mille livres de dommages et intérêts et à fonder une rente de cent livres pour l'établissement de cinq chapellenies. Trois de ses gens, qui tombèrent entre les mains de la justice royale, firent amende honorable dans les carrefours, puis furent fouettés par la main du bourreau et bannis du royaume. Ce ne fut qu'au bout de cent douze ans que l'Université consentit à la reconstruction de l'hôtel Savoisy, et encore exigea-t-elle que l'on gravât sur une pierre de la porte le récit des excès dont elle avait eu à se plaindre et du châtiment qui les avait suivis. Trois ans plus tard, deux clercs de l'Université, qui s'étaient faits voleurs de grands chemins, furent pris et pendus par ordre du prévôt royal. L'Université invoqua ses priviléges, suspendit son enseignement, menaça d'abandonner le royaume, et, à la longue, ses réclamations prévalurent. Pour l'apaiser il fallut que le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, se rendît lui-même au lieu des exécutions, détachât les squelettes des deux clercs suppliciés, les baisât à la bouche et les remît entre les mains du recteur, ce qui ne l'empêcha pas d'être révoqué, lui et son lieutenant.

Cependant Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, portait

au duc d'Orléans une haine implacable, et par tous les moyens cherchait à lui enlever le pouvoir et l'influence.

La lutte engagée entre les deux princes ne tarda pas à prendre tous les caractères d'une guerre civile. Le duc d'Orléans avait pour lui Isabeau de Bavière, la cour et les grands; Jean-sans-Peur s'appuyait sur les instincts violents de la multitude et représentait les intérêts populaires. On se fatiguerait à relever les mensonges, les violences et les injustices qui déshonoraient les deux causes : les factions de tous les siècles ne se ressemblent que trop et puisent toujours les mêmes armes au même arsenal.

Le clergé n'était point toujours étranger à ces luttes; recruté dans les rangs du peuple, il participait aux prédilections et aux antipathies populaires et leur venait énergiquement en aide. Un moine augustin nommé Jacques Legrand, évidemment rallié au duc de Bourgogne, prêchant devant la reine, le jour de l'Ascension, eut la hardiesse de lui faire entendre des avertissements de cette nature : « Votre salut, grande reine, m'est plus cher que vos bonnes grâces, et, au risque de vous déplaire, je dois vous dénoncer l'empire que la déesse de la mollesse et des voluptés a établi dans votre cour. Elle a pour ses suivantes inséparables la gourmandise et la crapule, qui font le jour de la nuit, que l'on passe en des danses dissolues; et ces deux pestes de la vertu ne corrompent pas seulement les mœurs, elles énervent les forces, elles retiennent dans une honteuse oisiveté les chevaliers et les écuyers, auxquels elles font craindre les combats. » Après avoir ainsi déploré l'empire de « dame Vénus » (*domina Venus*) à la cour d'Isabeau, Jacques Legrand fit une sortie également acerbe contre le luxe, les modes, les nouveautés, et il n'é-

pargna ni les franges démesurées, ni les grandes manches, ni tout ce qui pouvait signaler la cour aux regards du peuple comme le centre permanent des prodigalités et le foyer des vices. Le roi, ayant été instruit de la hardiesse dont le prédicateur avait usé, ne se mit nullement en colère, et voulut, à son tour, entendre un sermon du religieux augustin. Cet ecclésiastique, ignorant ou passionné, ne crut pas devoir tenir compte de la mansuétude et de la faiblesse de Charles VI, et ne craignit pas d'accuser ce prince d'être *vêtu du sang et des larmes du peuple*. Quant au duc d'Orléans, il était moins épargné encore que son frère, et il est aisé de comprendre quelle fermentation de semblables attaques faisaient naître dans la ville et dans les faubourgs.

On était au mois d'août 1405. Nourrissant en son cœur l'ambition et la vengeance, le duc de Bourgogne s'était dirigé sur Paris, sous prétexte d'y prendre place au conseil, mais, en réalité, avec des troupes et des gens armés destinés à soutenir sa cause. Ni la reine ni le duc d'Orléans ne se firent illusion sur ses dispositions secrètes. A peine eurent-ils appris qu'il arrivait au Louvre que, effrayés, ils prirent en toute hâte la route de Melun et ne s'arrêtèrent qu'au château de Pouilly-le-Fort, près de cette ville. Le roi, malade, était resté à Paris, mais les fugitifs, avant de partir, avaient laissé au duc de Bavière et au maréchal de Boucicault l'ordre de leur amener, dès le lendemain, le Dauphin et ses frères. A cette nouvelle le duc de Bourgogne se jeta à toute bride à la poursuite de l'escorte royale, et, ayant atteint le cortége du Dauphin à Juvisy, entre Villejuif et Corbeil, il fit reconduire à Paris les jeunes princes.

Le lendemain une assemblée générale fut convoquée;

elle était présidée par le Dauphin, à peine âgé de neuf ans. Le duc de Bourgogne fit exposer sa conduite par Jean de Nielle, *fameux orateur du pays d'Artois*; il voulait montrer qu'il n'avait agi *que comme vrai et loyal sujet du roi.* Le Dauphin déclara qu'en effet le duc ne l'avait ramené à Paris que de son consentement; puis le duc de Berri fut nommé capitaine et gouverneur de la ville et chargé de la garde des jeunes princes. Le duc de Bourgogne confia aussitôt le commandement du Louvre à Renaud d'Angennes, et celui de la Bastille au seigneur de Saint-Georges; il fortifia son hôtel de Nesle et fit fermer les portes de la ville, à l'exception de celles de Saint-Jacques et de Saint-Honoré, où il mit des corps de garde. De son côté le duc de Berri plaça des postes d'arbalétriers à toutes les avenues de son hôtel d'Artois, et désigna cinq cents hommes pour faire le guet de jour, autant pour le service de nuit.

Le duc d'Orléans, qui s'était retiré à Melun, réunissait des troupes et ne voulait entendre parler d'aucun accommodement. *Celui qui a bon droit si le garde*, dit-il au duc de Berri qui était venu lui proposer la paix. Dans cette situation, qui chaque jour devenait plus difficile, on devait s'attendre à voir couler le sang, et le Parlement, n'osant se confier ni à un parti ni au parti contraire, consignait dans ses registres qu'à Dieu seul il appartenait de pourvoir aux besoins du royaume, qu'il fallait mettre en lui espoir et confiance, « et non dans les princes et les enfants des hommes, dont on ne devoit pas attendre le salut. » Tandis qu'il hésitait, tout en paraissant céder aux exigences de la situation, le duc d'Orléans marchait sur Paris, pillait les villages sur son passage et faisait déclarer traî-

tres le Bourguignon et ses partisans. De son côté Jean-sans-Peur introduisait dans la capitale du royaume de nombreux renforts qu'il avait appelés de Flandre et du pays de Liége, et bientôt, par ses ordres, on éleva aux abords du Louvre et aux portes de Paris des ouvrages de défense destinés à les mettre à l'abri d'une attaque. La garde de la ville fut confiée au duc de Berri; le commandement de la Bastille fut donné au sire de Saint-Georges; on rendit aux bourgeois et au peuple les armes et les chaînes de barricade qu'on leur avait enlevées, en 1383, lors du dernier désarmement, et le duc de Bourgogne, en associant ainsi les Parisiens à sa cause, augmenta la popularité de mauvais aloi dont il était déjà en possession depuis qu'on voyait en lui non-seulement le rival du duc d'Orléans et de la reine, mais encore le chef naturel de toute insurrection, l'homme en qui la démagogie pouvait espérer. Tandis que les premiers princes du sang se préparaient ainsi à la guerre civile, beaucoup de magistrats, de prud'hommes et d'illustres clercs cherchaient à pacifier les deux factions et à réconcilier les princes. A force de remontrances et de supplications, peut-être même par l'effet de la disette, on amena le duc d'Orléans et la reine à accepter des arrangements pacifiques. La reine vint à Vincennes, le duc d'Orléans au château de Beauté, le duc de Bourgogne à Corbeil, et, après huit jours donnés aux négociations, la paix fut conclue le 17 octobre. Ainsi qu'on le désirait, les deux princes ennemis, au lieu de s'arracher le pouvoir à main armée, consentirent à le partager entre eux, et, s'étant réconciliés, au moins en apparence, ils firent tous deux leur entrée solennelle dans Paris.

Les ducs d'Orléans et de Bourgogne parurent un mo-

ment disposés à gouverner dans l'intérêt de la France. D'abord on s'occupa du roi, et l'on rougit du honteux abandon où il était laissé; on le leva de son lit fétide, on lui coupa la barbe, on lui mit des vêtements neufs, et ces premiers soins adoucirent les souffrances de l'infortuné monarque. Quelques jours après on opéra d'utiles réformes dans les finances : on supprima des emplois onéreux et sans objet; on réduisit les pensions des chambellans et des gens de cour; on diminua les gages des officiers royaux; on supprima des offices dans le Parlement, et ces améliorations procurèrent une épargne de six cent mille écus d'or. Le duc de Bourgogne, qui faisait peser sur ses propres États de très-lourds impôts, s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'on agît de même en France, et cette hypocrite modération augmentait sans cesse le nombre de ses partisans.

Le duc de Bourgogne nourrissait contre le duc d'Orléans une animosité implacable. On assure que depuis plusieurs mois d'étranges rapports lui avaient été faits; des amis officieux étaient venus lui révéler, à tort ou à raison, que le duc d'Orléans faisait collection des portraits de ses favorites, et que parmi ces portraits figurait celui de la duchesse de Bourgogne. Que ce bruit fût vrai ou faux il avait suffi pour exalter au plus haut degré les sentiments haineux de Jean-sans-Peur. Un attentat sans exemple se préparait donc. Le duc d'Orléans, étant malade à son château de Beauté-sur-Marne, y reçut la visite du duc de Bourgogne, et les deux princes échangèrent entre eux les marques extérieures d'une amitié toute fraternelle. Lorsque le duc d'Orléans fut rétabli, le duc de Berri, pour cimenter leur réconciliation, les mena tous deux entendre

la messe aux Augustins, dans la matinée du 20 novembre 1407. Les princes communièrent ensemble, ils mangèrent à la même table, et, selon la coutume du moyen âge, en signe de confiance et d'amitié réciproque, ils couchèrent dans le même lit. Or il y avait plus de quatre mois que le duc de Bourgogne, déterminé à se venger, disposait tout en vue d'un meurtre. Il avait acheté dans la ville une maison où il voulait, disait-il, mettre du vin, du blé et d'autres provisions; il y cacha dix-sept spadassins. Cette maison, située rue Vieille-du-Temple, près de la porte Barbette, était sur le chemin que suivait le duc d'Orléans en revenant de la demeure du roi à son hôtel. Le mercredi 23 novembre, à huit heures du soir, par une nuit fort sombre, le duc sortit de l'hôtel Montaigu, monté sur une mule et n'ayant avec lui que deux écuyers sur un même cheval; quatre ou cinq valets de pied portaient des torches. Il était vêtu d'une simple robe de damas noir; il chantait et jouait avec son gant. Quoiqu'il ne fût pas tard toutes les boutiques étaient déjà fermées. Le duc se tenait en arrière de ses gens, et il venait de passer devant l'hôtel du maréchal de Rieux lorsque les spadassins, cachés dans l'encoignure d'une maison, s'élancèrent sur lui en criant : « A mort! à mort! » Il s'écria : « Je suis le duc d'Orléans! — C'est ce que nous demandons, » répondirent-ils en le frappant. Bientôt il fut renversé de sa mule, mais il se releva sur ses genoux. Un page essaya de couvrir le prince de son corps : il fut tué. Une femme du peuple s'était mise à la fenêtre et criait au meurtre; un des assassins lui dit : « Taisez-vous, mauvaise femme! » D'autres tiraient des flèches aux fenêtres d'où l'on voulait regarder. En un instant tout fut achevé. Alors, à la lueur

des torches, la même femme vit sortir de la maison achetée par le duc de Bourgogne un grand homme couvert d'un chapeau rouge descendant sur les yeux, et qui, avec un falot de paille, vint voir si le duc n'était pas manqué, comme précédemment le connétable. Cette fois les meurtriers avaient bien gagné leur salaire, le corps était véritablement haché : le bras droit était tranché à deux places, le poing gauche détaché et lancé au loin, la tête ouverte d'une oreille à l'autre et la cervelle répandue sur le pavé. A cette vue l'homme au chapeau rouge dit aux autres : « Éteignez tout et allons-nous-en ; il est bien mort. » Ils mirent le feu à la maison qu'ils avaient occupée, semèrent après eux des chausse-trapes pour qu'on ne pût les poursuivre, et se retirèrent en tournant par la rue des Blancs-Manteaux et en criant « Au feu ! » pour donner le change aux bourgeois alarmés. Le corps du duc d'Orléans fut transporté dans l'hôtel de Rieux, et, au point du jour, la nouvelle du meurtre ayant circulé dans la ville y répandit une consternation générale.

Le roi était alors dans l'un de ses intervalles lucides. La nouvelle de l'assassinat de son frère faillit le faire retomber dans ses accès de démence. La reine, qui se trouvait alors malade à la suite d'une de ses couches, ne se crut pas en sûreté à l'hôtel Montaigu, qu'elle habitait, non loin de la porte Barbette, et elle vint chercher un refuge à l'hôtel Saint-Paul, près de Charles VI. Dans les premiers moments le duc de Bourgogne usa de dissimulation ; étant venu, avec les autres princes, jeter l'eau bénite sur le corps de sa victime, il dit à haute voix « que jamais, en ce royaume, si traître meurtre n'avoit été commis ni perpétré. » Cependant le prévôt de Paris dressa procès-verbal et commença

une enquête criminelle; les portes de la ville furent fermées; on établit des postes de sûreté, on fit des patrouilles. Les soupçons s'étaient d'abord portés sur le sire de Cany, dont le duc d'Orléans avait autrefois séduit la femme : on constata l'innocence de ce seigneur. Le prévôt sollicita ensuite du conseil l'autorisation de faire des recherches dans les hôtels du roi et des princes; le roi de Sicile, le duc de Berri et de Bourbon y consentirent; mais le duc de Bourgogne se troubla, et, ayant pris à part le premier de ces princes, il avoua que, tenté par le diable, il avait lui-même ordonné le meurtre; puis, tandis que cette déclaration frappait de stupeur le conseil, il sortit en toute hâte et alla prendre conseil de ses affidés.

Le lendemain Jean-sans-Peur osa se présenter au conseil que le duc de Berri venait de convoquer à l'hôtel de Nesle. L'entrée de la salle lui fut refusée, et le comte de Saint-Pol reçut l'ordre d'arrêter le coupable. Étonné, mais non découragé, le duc de Bourgogne sortit au galop de Paris, suivi de quelques partisans, et arriva en moins de trente-six heures à Bapaume, sa forteresse la plus rapprochée. Quelques jours après il se rendit à Lille, puis à Gand. Cependant la veuve du duc d'Orléans, l'infortunée Valentine de Milan, remplissait de sa douleur et de ses gémissements les palais de Charles VI et des princes. Le roi continuait à jouir d'un peu de raison. Entouré des ducs de Berri et de Bourbon, et des autres membres du conseil, il reçut la duchesse et lui promit bonne et prompte justice. « Qu'il soit notoire, dit-il ensuite, que le fait à nous « exposé, relatif à notre frère, nous touche, et que nous « le réputons être fait à nous-même. » Mais il était plus facile de promettre justice que de la rendre. Rassuré par

les sophismes de ses juristes et par les adhésions de ses conseillers, le duc de Bourgogne venait de déclarer hautement son intention de se rendre à Paris. Vainement Valentine de Milan supplia-t-elle le conseil de Charles VI de lui en fermer les portes; le roi, épuisé par tant d'émotions, venait de retomber dans son délire, et personne à Paris ne se croyait assez fort pour repousser Jean-sans-Peur, dont la popularité subsistait encore.

Enhardi par la faiblesse du gouvernement, protégé par les sympathies de la multitude, Jean-sans-Peur se détermina à rentrer dans Paris et à y braver ses ennemis et ses juges. A son aspect le peuple témoigna beaucoup d'enthousiasme et fit entendre le vieux cri de joie de nos pères: *Noël! Noël!* Jean-sans-Peur voulut néanmoins, ne fut-ce que pour la forme, justifier sa conduite; il chargea de ce soin maître Jean Petit, Cordelier, et le plus célèbre entre les professeurs de théologie, au collége de la Sorbonne. La cour, le conseil royal et les princes du sang, mis en demeure d'entendre cette audacieuse justification, ne purent se refuser à écouter jusqu'au bout la dissertation théologique de Jean Petit. Ce Cordelier prêcha, le 8 mars 1408, en l'hôtel Saint-Paul, en présence du Dauphin, du roi de Sicile, du cardinal de Bar, des ducs de Berri, de Bretagne et de Lorraine, et d'un grand nombre de comtes et de barons, l'élite de la noblesse et de la chevalerie de France; et alors, prenant parti pour le duc de Bourgogne, il démontra en douze arguments, en l'honneur des douze apôtres, que si le duc d'Orléans avait été tué c'était pour venger Dieu, car il était hérétique; pour sauver le roi, car il voulait usurper; pour défendre la chose publique, car il n'était qu'un tyran. Jean Petit avait

pris pour texte ces paroles de l'apôtre : « La convoitise est la racine de tous les maux. » Il établissait doctement que le duc d'Orléans, étant tombé dans les quatre genres de convoitise, avait été coupable de lèse-majesté humaine en quatre degrés, savoir : 1° l'injure faite directement à la personne du roi; 2° l'injure dirigée contre la personne de son épouse; 3° l'injure contre ses enfants; 4° l'attentat contre la chose publique. Ces odieuses et ridicules justifications étaient appuyées par la menace; elles prévalurent, et le malheureux Charles VI, abandonné seul et sans guide, amnistia le meurtrier du duc d'Orléans et souffrit que la régence fût confiée à Jean-sans-Peur. La reine et le Dauphin s'étaient d'ailleurs enfuis à Melun, mais leur parti disposait tout en vue d'un retour offensif dans Paris.

Une occasion favorable ne tarda pas à être offerte à la reine et à la faction d'Orléans, ralliée autour d'elle. Le duc de Bourgogne se vit dans la nécessité de partir de Paris, à la tête d'une armée, pour aller comprimer une révolte du peuple de Liége. Alors Isabeau de Bavière réunit des troupes, se fit escorter d'un corps auxiliaire que lui amena le duc de Bretagne et fit son entrée à Paris (26 août 1408). Elle était entourée d'un grand appareil de guerre, traînée dans un chariot doré et couvert, suivie du jeune Dauphin, qui pour la première fois montait à cheval, et de l'élite des princes et des grands vassaux de la couronne, parmi lesquels on remarquait les ducs de Berri, de Bourbon et de Bretagne, le connétable de France et le comte d'Alençon. Elle se rendit au Louvre, et sur son passage les Parisiens, dont l'esprit est mobile autant que le cœur, crièrent encore *Noël!* et manifestèrent quelque joie. Cet enthou-

siasme excité par la curiosité et l'imprévu fut de peu de durée. La présence des Bretons mécontentait le peuple de Paris, et, la nuit suivante, on complotait déjà contre eux. Cette émotion s'apaisa devant des concessions et grâce à la conduite prudente de la reine. Deux jours après, le 28 août, la duchesse d'Orléans, suivie de ses enfants en grand deuil, entra à son tour dans Paris. Le roi était à Melun, malade, et hors d'état d'avoir conscience de ses actes politiques. Le 5 septembre, en l'absence de ce malheureux prince, on tint au Louvre une grande assemblée où se trouvèrent la reine, le Dauphin, les princes du sang royal, les comtes de Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, de Clermont, de Tancarville et de Dammartin, la duchesse de Guienne et madame de Charolais, le connétable, le chancelier, les présidents du Parlement, un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, et les grands officiers de la couronne. Là maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, prit la parole, et au nom de Charles VI, dont on se servait toujours pour toutes les causes, il proclama et annonça que le gouvernement de l'État était désormais confié à la reine et que cette princesse exercerait tous les pouvoirs de la régence durant la maladie du roi son époux. Immédiatement après, la duchesse d'Orléans, vêtue de noir, fut introduite dans l'assemblée, où, s'étant agenouillée devant le Dauphin, elle demanda, contre le duc de Bourgogne, justice de la mort de son mari et permission de faire défendre sa mémoire.

L'affaire fut de nouveau instruite, et Jean de Serisy, avocat de la maison d'Orléans, réfuta le plaidoyer de Jean Petit, en usant d'ailleurs d'une éloquence semblable,

Un nouveau jugement fut rendu ; Jean-sans-Peur fut déclaré ennemi de l'État, *sans aucun égard aux lettres d'abolition qu'il avait obtenues du roi.* On assembla des troupes et Paris fut mis en état de défense. Mais les bourgeois refusèrent de payer un léger impôt, nécessité par les frais de la guerre, et les partisans de la maison de Bourgogne ameutèrent le peuple en disant qu'on voulait enlever aux Parisiens les chaînes des rues. Le prévôt des marchands reçut même des billets si menaçants qu'il ne parut plus dans la ville qu'avec une forte escorte. La reine, effrayée de cet esprit de révolte, se retira à Tours avec le roi et le Dauphin. Quelques jours après, Jean-sans-Peur, vainqueur des Liégeois révoltés, rentrait à Paris à la tête d'une petite armée.

Il y avait donc à Paris deux partis distincts ; mais la populace était pour le duc de Bourgogne. Sur ces entrefaites, le jeune duc d'Orléans, Charles, venait d'épouser la fille de Bernard, comte d'Armagnac ; cette union lui donnait, sous un chef actif et hardi, un parti puissant dans la noblesse de Gascogne, et il s'allia les ducs de Bretagne, de Bourbon et de Berri, jaloux de la puissance de Jean-sans-Peur. Ces deux partis de Bourgogne et d'Armagnac ruinèrent et avilirent la France dans leur misérable querelle. Le prévôt des marchands et les principaux bourgeois de Paris parvinrent un moment à les réconcilier, et les deux factions signèrent un traité à Chartres, le 9 mars 1409. Pour cimenter cette union on conclut le mariage du comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, avec la fille du duc de Bourgogne ; mais cette paix dura si peu de temps et fut signée avec tant d'hypocrisie qu'on la surnomma la *paix fourrée*.

L'exercice du pouvoir appartenait de nouveau au duc de Bourgogne; soutenu par la détestable popularité qu'il s'était acquise, ce prince ne songeait désormais qu'à assouvir ses vengeances particulières. De retour à Paris il destitua, dépouilla et persécuta les anciens amis de la maison d'Orléans. Le sire de Montaigu, l'un des plus habiles ministres de Charles V, qui, depuis vingt ans, gouvernait les finances de la France, fut arrêté par le prévôt Desessarts, examiné par les commissaires du Parlement et mis en jugement comme dilapidateur des finances. Ce chef d'accusation ne pouvait entraîner la peine capitale; Jean-sans-Peur voulut que Montaigu fût incriminé comme complice des prétendus crimes dont Jean Petit avait souillé la mémoire du duc d'Orléans. Soumis à d'affreuses tortures qui disloquaient ses membres et faisaient sortir ses entrailles, Montaigu avoua tout ce qu'on exigeait de lui; il se reconnut coupable de magie et de sorcellerie; il déclara que, pour seconder les volontés du duc d'Orléans, il avait fomenté le schisme et l'hérésie et attenté à la vie du roi. L'exécution se fit aux Halles le 17 octobre. Arrivé sur l'échafaud Montaigu rétracta tous les aveux qu'on lui avait arrachés par la violence des tourments et ne confessa d'autre tort que d'avoir trop légèrement ordonné des dépenses inutiles. Comme l'aspect de ce malheureux agitait le peuple et faisait verser des larmes, on se hâta de lui trancher la tête et de pendre à Montfaucon ses restes sanglants. Tous ses biens furent confisqués. Sa mort fut le signal de nouvelles exactions, et le duc de Bourgogne accrut démesurément ses richesses et celles de ses frères. Pour apaiser les colères de la reine Isabeau de Bavière Jean-sans-Peur se concilia par des dons et des

promesses cette femme méprisable, et, le 11 novembre, il conclut avec elle une nouvelle alliance dont se rendirent garants le duc de Bavière, le roi de Navarre et le comte de Hainaut. Le duc de Bourgogne chercha d'ailleurs à se concilier de plus en plus les Parisiens en leur rendant leurs priviléges, leurs milices, leurs magistratures.

La guerre civile n'était que momentanément assoupie; les d'Orléans et le parti des Armagnacs la recommencèrent l'année suivante (avril 1410). Ils avaient pour soldats des Gascons, des Lorrains et des mercenaires allemands. Ces hordes sans frein promenèrent sur leur passage le meurtre et l'incendie. Les Armagnacs avaient pour signe de ralliement une croix blanche, à angles droits, et pour enseigne un bâton noueux; les Bourguignons se reconnaissaient à la croix de Saint-André, oblique et rouge, et un rabot leur servait d'enseigne. Opprimées par les pillards et les gens de guerre des deux partis, les populations laissaient éclater leur volonté de conclure la paix, et cette disposition des esprits ne laissait pas que d'entraver les haines et les conflits des princes. Les bourgeois de Paris eux-mêmes, malgré leurs sympathies ouvertement déclarées en faveur du duc de Bourgogne, se fatiguaient de servir d'instruments à l'ambition de Jean-sans-Peur et résistaient à ses ordres. Dans toutes les églises on chantait cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, prenez en pitié votre « peuple; ne livrez pas à sa perte le royaume de France, « mais dirigez les princes dans la voie de la paix. » Au milieu de la misère du peuple et de l'affliction des gens de bien l'Université intervint à son tour et chercha à interposer ses bons offices. Cette démarche, quoique res-

pectueusement accueillie, n'amena point une suspension d'armes, et les violences continuèrent de part et d'autre. Cependant l'hiver approchait; on ne trouvait plus de vivres dans les campagnes, la pluie avait rompu les chemins, et le conseil du roi réussit à poser et à faire accepter les bases d'un arrangement pacifique. Le 2 novembre 1410 un traité en dix articles fut signé à Bicêtre : ce n'était qu'une trêve de courte durée. L'année suivante (juillet 1411) la guerre éclata de nouveau entre les deux factions, et Paris embrassa avec ardeur la cause du duc de Bourgogne. Aux pillards, aux sicaires du parti d'Orléans, qui, répandus autour de la ville, dévastaient les campagnes, désolaient les villes ouvertes, incendiaient les villages et se livraient à tous les excès, on résolut d'opposer des hommes de pareille trempe, que ne feraient reculer ni le crime, ni la pitié, ni la clémence, ni le sang. C'étaient les barbares armés contre les barbares. Disons-le encore, c'étaient les vieilles luttes, les antiques haines de peuples et de races qui se manifestaient dans leurs dernières et terribles convulsions. La lie des provinces d'outre Loire, les meurtriers provençaux, gascons, auvergnats, bretons, allaient se trouver aux prises avec des aventuriers et des assassins recrutés en Picardie, en Brabant, en Flandre, en Lorraine, partout où la Jacquerie avait laissé des continuateurs et des héritiers.

Le comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris et partisan dévoué du duc de Bourgogne, lui chercha des alliances dans ce que la population avait de plus grossier et de plus redoutable. Les bouchers formaient alors une corporation puissante; un petit nombre de familles enrichies par le monopole dont elles jouissaient, les Legoix, les

Saint-Yon, les Hubert, composaient une sorte d'aristocratie et avaient à leur suite de nombreux valets, toujours armés de couteaux et dévoués à leurs ordres. Le comte de Saint-Pol chargea les trois fils du boucher Legoix, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève, de former parmi les leurs une compagnie de cinq cents hommes et leur donna des armes. Ils s'associèrent au nommé Simon Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, homme remarquable par sa cruelle grossièreté; ils lui adjoignirent maître Jean de Troyes, chirurgien, qui était un orateur populaire et un discoureur de bornes; à leur suite ils enrôlèrent des pelletiers, des tailleurs et des gens sans aveu disposés à tous les crimes. Cette populace armée entra dans la querelle des princes avec ses passions brutales et féroces. Maîtresse de Paris elle égorgeait sans merci tous les Armagnacs qui lui tombaient sous la main ou tous ceux qu'elle avait intérêt à traiter comme tels; elle imposa même ses volontés au conseil royal. Une ordonnance déclara traîtres et rebelles les princes d'Orléans, dont l'armée exerçait dans l'Artois et la Picardie toutes sortes de cruautés, et appela le duc Jean à la défense du roi. Celui-ci entra aussitôt en France avec toute sa noblesse, cinquante mille Flamands bien armés et un corps auxiliaire qu'il n'avait pas eu honte de demander à l'Angleterre en s'alliant à elle. Les Armagnacs, dont l'armée, composée presque entièrement de noblesse, ne comptait pas moins de trente mille chevaux, s'avancèrent jusque près de Paris, et les environs de cette malheureuse ville devinrent le théâtre des plus odieuses atrocités. Le duc Jean marcha au secours des Parisiens, et son entrée dans la ville excita des transports de joie parmi le peuple. Une

ordonnance du roi remit entre ses mains tout le gouvernement; puis, aidé des Anglais, il se jeta à la poursuite des Armagnacs; il leur reprit Saint-Cloud, dont ils s'étaient emparés, et dont la garnison fut tout entière massacrée.

Neuf cents chevaliers ou écuyers armagnacs périrent dans cette lutte impie; trois cents autres qui s'étaient réfugiés dans les caves furent découverts après la victoire, et on les égorgea sans pitié (9 novembre). Le duc d'Orléans, qui, de la rive opposée, voyait ce désastre, en fut effrayé et se replia d'abord sur Saint-Denis, puis sur Étampes. Le duc de Bourgogne, suivi du duc d'Aquitaine, son gendre (le Dauphin), attaqua Étampes, Corbeil et la Bretonnière, et se rendit maître de ces villes. Les garnisons qu'y avaient placées les Armagnacs furent obligées de mettre bas les armes, et, parmi les soldats dont elles se composaient, les uns furent immédiatement pendus, les autres envoyés à Paris pour réjouir le peuple du spectacle de leurs supplices. La guerre civile fut à peine suspendue par les rigueurs de l'hiver (1411-1412). Le bourreau, d'ailleurs, ne connaissait pas plus de relâche que les gens d'armes, et les plus illustres captifs étaient chaque jour décapités aux Halles. Quant à ceux qui, entassés dans les prisons, attendaient leur mise en jugement, leur sort était encore plus déplorable. « Moult grand' partie d'iceux, dit Monstrelet, très-misérablement mouroient par force de froid, de mésaise et de famine, et, après qu'ils estoient morts, on les portoit dehors la ville en aucunes fosses, et là les laissoit-on manger des chiens, oiseaux et autres bestes. »

On se fatiguerait à énumérer, de part et d'autre, les bourgades prises et pillées, les églises détruites et pro-

fanées, les monastères d'hommes et de femmes emportés de vive force, et déshonorés par le meurtre et le crime des vainqueurs. Armagnacs ou Cabochiens, aucune faction n'avait le droit de se dire plus pure et plus humaine que l'autre. A la faveur de leurs luttes impies et sans pardon les Anglais entamèrent le royaume et s'établirent victorieux sur plusieurs points de l'Ouest et du Midi. Au lieu de les combattre des deux côtés on rechercha leur appui, et, à vrai dire, dans cette guerre d'extermination qui s'engageait entre la Somme et la Loire, surtout autour de Paris, les Anglais étaient moins odieux aux Français du Nord que les Français du Midi. Chaque faction en vint donc à solliciter l'appui des ennemis du dehors qui envahissaient la France; chacune d'elles offrit de démembrer le royaume, d'en donner une partie aux étrangers, afin de conquérir et de gouverner l'autre par leur appui. Tout se réunissait pour aggraver les maux du peuple : ambition et jalousie, meurtres et vengeance, famine et pillage. Les princes luttaient pour se disputer quelques lambeaux de pouvoir, les riches et les pauvres pour conserver ou prendre, le Nord et le Midi pour régler ensemble un arriéré de plusieurs siècles d'agressions ou de haînes. Au-dessus de cet affreux chaos était un roi insensé, abandonné, trahi par sa femme, et bien souvent dépourvu des soins les plus nécessaires à la vie.

Les deux factions s'alliaient successivement à l'Angleterre, et, quand cette alliance était rompue, elles se renvoyaient le reproche, mérité par l'une et l'autre, d'introduire l'étranger au cœur de la France et de favoriser l'invasion anglaise. La guerre prit de grandes propor-

tions, et les Bourguignons, traînant le roi à leur suite, assiégèrent Bourges. En 1412 un nouveau traité de paix intervint, qui fut désigné dans nos annales sous le nom de paix d'Auxerre. Les Anglais ne posèrent pas les armes et continuèrent de désoler nos provinces et d'assiéger nos places fortes. En 1413 leur roi Henri IV mourut, laissant la couronne à son fils aîné, qui lui succéda sous le nom de Henri V. Quant au gouvernement de Charles VI, il se détermina à convoquer les états généraux, qui siégèrent à Paris.

L'attitude molle et réservée de cette assemblée déplut à l'Université et au peuple. Le 13 février 1413, dans une audience solennelle où se trouvaient présents les ducs de Bourgogne, de Bavière et de Lorraine, les comtes de Nevers, de Vertus, de Charolais, et plusieurs grands du royaume, maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des Carmes, donna lecture au Dauphin, duc d'Aquitaine et fils aîné de Charles VI, des doléances de la bourgeoisie parisienne et de l'Université, « très-humble et très-dévouée fille du roi ».

Ici apparaissent encore, sous une forme tantôt rude, tantôt adoucie, les franchises populaires et municipales dont les villes et les corporations étaient investies au quinzième siècle, et qui sont comme autant de traces des anciennes origines de la liberté constitutionnelle, sous la monarchie. Le premier article se rapportait à « l'entretennement » (la durée) de la paix entre les princes. On se plaignait de ce que cette paix n'était pas sincèrement observée; on s'étonnait de ce que, la paix ayant été jurée par *ceux des bonnes villes et autres*, elle ne l'eût pas encore été par les seigneurs et par les principaux servi-

teurs du roi; on se plaignait « du trop petit remède » qui était mis aux ravages et aux incursions des Anglais dans le royaume, et de ce que le comte d'Armagnac, sujet du roi, n'avait point eu « cure de la paix » et avait, au contraire, maintenu la guerre dans le Midi. On demandait que des ordres formels et impératifs fussent sans retard adressés aux officiers du roi pour remédier à d'aussi graves abus. Le second article avait pour objet d'exposer au roi, par l'entremise du Dauphin, les plaintes du peuple en matière de finances et de taxes. Après avoir fait connaître quel emploi légitime les fonds de l'État devaient recevoir, la *fille du roi* et les réclamants ne craignaient pas de dire : « Il appert clairement comment lesdites finances ne sont point employées ès choses dessusdites; laquelle chose est à la charge de vos trésoriers, par lesquels vos finances dessusdites sont distribuées... pourquoi les églises chéent en ruines, et est délaissé le service divin à estre fait, au préjudice des ames de vos prédécesseurs et à la charge de votre conscience. » Partant de là, les bourgeois et clercs s'étonnaient de l'accroissement prodigieux des dépenses personnelles du roi et du Dauphin. « On lève, disaient-ils, tant sur le domaine que comme sur les aides quatre cent mille francs, et pour icelle dépense n'étoit levé au temps passé que quatre-vingt-treize mille francs, et adonc (cependant) vos prédécesseurs menoient un bel état, et les marchands et les autres gens estoient payés de leurs denrées; mais maintenant, nonobstant ladite somme, les marchands dessusdits ne sont point payés.... Quant au salaire des serviteurs de votre hostel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers; souvent ils ne

peuvent avoir nouvelle de leurs gages, et vivent ainsi dans la gene et dans la pauvreté... Vos édifices, hostels, chasteaux, moulins et fours, vos chaussées, ponts, ports, bacs et passages ne sont pas réparés et tombent en ruine.... » Les auteurs des doléances se plaignaient ensuite des gaspillages auxquels donnait lieu l'emploi des fonds alloués pour le service de la reine et pour le bien de l'État; « et il faut savoir, ajoutaient-ils, où est cette finance, car outre et sur la somme on prend certaine quantité d'argent par forme de mandement extraordinaire. » Un peu plus loin ils disaient encore : « Il faut nécessairement reconnoistre que le gouvernement de présent a eu cours depuis trente ans en çà, et paravant a été dévoré par plusieurs officiers qui n'ont point eu regard au bien de vous et de votre royaume, mais seulement à leur singulier profit. » Venait ensuite l'exposé d'un grand nombre d'abus de détail, de malversations et de concussions dont les pétitionnaires ne craignaient pas de désigner les auteurs; puis ils ajoutaient : « Est à démontrer comment vous, la reine et le duc d'Aquitaine estes mangés et dérobés; c'est à savoir que, quand vous avez affaire de promptes finances pour la cause de votre guerre ou pour autres grandes vos besognes, il faut aller à certaines personnes, marchandes d'argent, qui, par usures et rapines illicites, trouvent et font finanees de monnoie... Et tant faut que vous en perdez par an en telles usures... Il est nécessaire que vous sachiez où est l'argent de votre royaume de deux ou trois ans en çà dessus, et, outre le domaine et les aides, auquel temps ont été levées plusieurs tailles, dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltostes, réformations, et autres plusieurs

manières d'avoir finance; desquelles choses le prévôt de Paris s'est entremis, comme il est notoire, et s'est fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général... N'est pas à oublier comment aucuns grands officiers, comme le prévôt de Paris et autres, qui ensemble ont tenu grand nombre d'offices, et vendu et reçu les deniers, ont mis iceux en leur sac en votre préjudice, et contre vos ordonnances royaux, et aussi de la chose publique, dont il s'ensuit maintes fois que gens inutiles et non sachant, et de mauvais gouvernement, sont mis èsdits offices. »

Ce long exposé des réclamations populaires se terminait ainsi :

« Et jà soit-ce que votre fille et vosdits sujets vous aient en bref exposé les défauts et coulpes des devantdits, toutefois il ne suffit pas; car plusieurs jours ne suffiroient pas à vous exposer le mauvais régime des dessusdits et de leurs semblables. Et pour ce que plusieurs autres personnes en sont coupables, desquelles personnes et de plusieurs autres choses votredite fille et vosdits sujets s'en passent pour le présent, en espérance de le vous déclarer autrefois plus clairement pour le bien de vous et de votre royaume.

« Et pour venir, notre très-souverain seigneur, aux dessusdits aide, confort et conseil que vous avez requis de vos dessusdits nobles et bourgeois, que vous pour le présent avez mandés, votre fille et vos sujets devantdits voudroient bien qu'il plust à Dieu de eux donner grace de vous bien conseiller et conforter; car à ce faire sont prests de, pour vous, exposer leur corps et leur avoir de bon et loyal cœur, et ils y sont tenus. »

Or, après avoir ainsi énuméré les abus et les désordres,

dénoncé les coupables, provoqué la juste sévérité du roi contre les dilapidateurs et les parasites officiels, la bourgeoisie parisienne et la fille du roi (l'Université) proposaient de suspendre les agents et fonctionnaires de l'ordre fiscal jusqu'à ce qu'ils eussent rendu leurs comptes, de s'assurer de leurs biens, de révoquer tous les dons royaux, toutes les pensions imméritées, et de s'enquérir, auprès des députés des provinces, de l'existence des méfaits et injustices dont ils avaient connaissance, afin d'y remédier sans retard. La lecture de ce cahier de doléances fut à peine terminée que des sentiments très-divers se manifestèrent. Les députés, les clercs, les bourgeois, et, parmi les seigneurs, beaucoup de ceux qui déploraient les abus, loin d'y prendre part, adhérèrent énergiquement aux plaintes de l'Université et du peuple ; mais ceux qui tiraient profit du gaspillage et du désordre, et ils étaient hauts placés, n'hésitèrent pas à paraître indignés. Il y eut des débats assez vifs jusque dans le sein du conseil du roi, et, à la tournure que prirent les choses, on comprit, on devina que l'influence du duc de Bourgogne fléchissait, et que le duc d'Aquitaine, gendre de ce prince, commençait, ou, pour mieux dire, continuait à s'isoler de lui et à lui refuser son concours. Héritier du trône, exerçant de fait ou de droit, pendant la maladie de son père, la régence du royaume, le Dauphin affectait de braver Jean-sans-Peur, de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures, de les éloigner. Le duc de Bourgogne, par prudence et par dissimulation, évitait de se plaindre et de laisser paraître au dehors son mécontentement ; mais il attendait une occasion favorable, et, sûr de sa force, il se tenait prêt à frapper de grands coups.

Pierre des Essarts, longtemps affidé ou complice du duc

de Bourgogne, avait cessé de lui être fidèle, et, menacé d'une enquête sur sa gestion financière, hautement dénoncé par l'Université de Paris comme un malversateur, il s'était réfugié à Cherbourg. Pour complaire au peuple le duc de Bourgogne forma le projet de l'y poursuivre et de le traiter en ennemi. Sur ces entrefaites il apprit que des Essarts venait de rentrer à Paris, et que le Dauphin, en signe de confiance et d'honneur, lui avait donné le commandement de la Bastille (28 avril). Jean-sans-Peur se hâta de relever le gant que lui jetait ainsi le duc d'Aquitaine. Usant d'une ressource extrême, il en appela à ces démagogues de bas étage dont il avait su flatter les passions et que, depuis plusieurs mois, il retenait à grand'peine dans l'inaction. Ayant donc fait répandre en secret les rumeurs les plus alarmantes, et particulièrement celle d'une alliance clandestine entre le Dauphin et les Armagnacs, il vit éclater une sédition dont il feignit de s'étonner et que lui seul avait préparée. Les frères Legoix, Denis de Chaumont, Hubert et Jean de Troyes, ces factieux qu'on était toujours sûr de rencontrer dans la voie du crime, soulevèrent les bouchers, les écorcheurs, les *Cabochiens* de toutes sortes, et des attroupements se portèrent vers l'Hôtel-de-Ville, sommant le prévôt des marchands de déployer la bannière du peuple, invitant à grands cris les dizainiers et les cinquanteniers à armer leurs hommes et à les suivre. Ce soulèvement n'eut pas d'autres suites le premier jour de la sédition, mais le lendemain la situation prit un caractère plus grave; ce jour-là le prévôt des marchands, les échevins, les cinquanteniers firent des efforts inutiles pour calmer l'irritation populaire; les masses attroupées et en armes se plaignaient du roi et surtout du Dauphin,

qui dédaignaient les doléances des magistrats de Paris, ne tenaient nul compte des remontrances et des conseils des hommes sages, et précipitaient le royaume dans l'abîme. Ces dispositions hostiles étaient soigneusement entretenues par les agents du duc de Bourgogne, et, entre autres, par les sires de Jacqueville et de Mailly. A la fin, l'émeute ayant pris des proportions considérables, le peuple se porta contre la Bastille et en fit le siége. Le sire des Essarts, qui commandait cette forteresse imprenable, ne se crut pas en mesure de résister aux séditieux et chercha à parlementer. Le duc de Bourgogne l'invita à se rendre auprès de lui et garantit que sous sa sauve-garde il ne lui serait fait aucun mal; en attendant il le fit conduire au Louvre. Cependant la multitude armée se rua sur l'hôtel du Dauphin, duc d'Aquitaine. On avait habilement désaffectionné les esprits, et le peuple, oubliant qu'il s'agissait de l'héritier du trône, proférait contre lui les clameurs les plus injurieuses, lui reprochait sa légèreté, son faste, ses plaisirs, ses débauches, et l'accusait d'être la cause des malheurs publics. Le duc de Bourgogne n'eut garde de se mêler aux agitateurs qui menaçaient ainsi le fils de Charles VI, son propre gendre, et, s'étant rendu auprès de ce jeune prince, il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, de se montrer au peuple et de lui parler avec douceur.

Vingt mille insurgés cernaient l'hôtel Saint-Paul, et les bouchers, qui déployaient à leur tête la bannière municipale de Paris, appelaient eux-mêmes le Dauphin en poussant de grands gris. Ce prince se montra à eux pâle et tremblant. « Mes chers amis, leur dit-il, je suis prêt à vous entendre, et je ferai tout ce que vous me conseillerez. » Alors la foule appela le chirurgien Jean de Troyes, l'un de

ceux qui conduisaient l'insurrection et le plus habile orateur des carrefours. Jean de Troyes prit la parole et demanda, avec une hypocrite modération, que les conseillers du Dauphin fussent livrés aux vengeances populaires. On essaya d'éluder ces sanguinaires réclamations; le chancelier désira connaître les noms des traîtres qu'il fallait sacrifier. Alors celui qui portait la parole lui présenta un papier contenant une liste d'environ cinquante des principaux chevaliers et écuyers de la maison du Dauphin, en tête de laquelle se trouvait le chancelier lui-même ; il l'invita même plusieurs fois à lire cette liste à haute et intelligible voix. Le prince éprouva une vive indignation en s'entendant sommer par cette troupe de misérables de livrer les prétendus traîtres qui lui étaient désignés. « Tout confus d'un tel affront, dit un chroniqueur contemporain, il se retira dans la chambre du roi ; mais, pendant qu'il réfléchissoit avec amertume et douleur à l'outrage qu'il venoit d'essuyer et au danger de ses serviteurs, ces forcenés brisèrent les portes avec fureur et entrèrent de force dans la chambre. Ils parcoururent aussitôt le palais dans tous les sens, ainsi qu'ils en étoient convenus, en fouillèrent les réduits les plus secrets, et y arrêtèrent monseigneur le duc de Bar, cousin du roi, le chancelier du duc, Jean de Vailly, Jacques de la Rivière, son chambellan, messire Jean d'Angennes et messire Jean de Boissay, les frères Gilles et Michel de Vitry, ses valets de chambre, Jean du Mesnil, son écuyer tranchant, et sept autres dont je ne me rappelle pas les noms ; ils leur ordonnèrent, au nom du roi, de se rendre en prison. Ils poussèrent même la violence jusqu'à fouler aux pieds tous les égards dus au rang suprême, et osèrent, avec une brutalité qui eût fait horreur aux hommes les plus sauvages, arracher

des bras de madame la duchesse de Guienne Michel de Vitry, qu'elle vouloit sauver. Puis ils les emmenèrent tous à cheval, en la compagnie du duc de Bourgogne et de plusieurs autres seigneurs, jusqu'à l'hôtel dudit duc (1). »

Un certain nombre de ceux que la populace emmenait captifs au Louvre furent brutalement assaillis et massacrés par les écorcheurs. Bientôt on chassa de la ville les favoris et les gens de cour; on donna les offices royaux aux hommes de la plus basse condition. Simon Caboche fut nommé commandant de Saint-Cloud et de Charenton; Jean de Troyes devint gouverneur du palais, et son fils gouverneur de la Bastille. Maîtres du pouvoir, les bouchers et leurs principaux adhérents se crurent en droit de se présenter chaque jour à l'hôtel Saint-Paul pour y faire parade de force et d'autorité. Bien souvent ils se plaisaient à humilier le Dauphin, à lui faire sentir le poids de leur tutelle et entendre de dures et de grossières remontrances sur les désordres de sa vie privée. Le Dauphin n'était point en mesure d'opposer une attitude fière et digne à ces insolentes requêtes; il promettait tout ce qu'on réclamait de lui, il écoutait avec douceur et patience les discours des factieux, et se bornait à leur recommander d'user d'indulgence et de compassion envers ceux qui, tombés entre leurs mains, attendaient justice. Sur ces entrefaites, les Gantois ayant envoyé à Paris des députés chargés de demander au duc de Bourgogne qu'il envoyât dans leur ville, pour les administrer, le duc de Charolais, son fils aîné, les Parisiens accueillirent ces délégués de la bourgeoisie flamande avec de grandes démonstrations de joie et *fraternisèrent* avec eux.

(1) Chronique du religieux de Saint-Denis.

En signe de communauté et d'alliance politique les citoyens de Paris et leurs hôtes adoptèrent le chaperon blanc, symbole de la liberté gantoise, et jurèrent de se prêter un mutuel appui. Les révolutionnaires parisiens ne se bornèrent pas à se mettre en rapport avec un seul peuple; ils envoyèrent immédiatement dans les bonnes villes de France des émissaires chargés de cimenter le pacte d'union et de faire prendre le même signe de ralliement. Bientôt le chaperon blanc devint, tant à Paris que dans les provinces, l'emblème du parti populaire. Les bouchers de Paris allèrent en corps l'offrir au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux membres du conseil, « et obtinrent, dit la chronique, qu'ils les portassent en témoignage de l'affection qu'ils avoient pour la ville et le peuple (*villam et habitantes*) de Paris ». Le Dauphin, pour sa part, se résigna à se parer de cet insigne révolutionnaire, mais sa condescendance ne désarma pas l'audace des séditieux. Le Dauphin eut l'imprudence d'écrire aux princes de venir le délivrer; les bouchers interceptèrent ses lettres, et redoublèrent de surveillance, faisant jour et nuit des rondes, autour de l'hôtel Saint-Paul, « pour la sûreté du roi et de monseigneur le duc de Guienne. » Le 18 mai le roi rentra pour un moment dans son bon sens, et, selon l'usage établi depuis le commencement de sa maladie, il sanctionna et revêtit de sa signature tous les actes dont ceux qui le gardaient avaient pris l'initiative. Il reçut le chaperon blanc des mains de Jean de Troyes, son geôlier; il entendit docilement une harangue débitée par maître Eustache de Pavilly, docteur en Sorbonne, et dans laquelle on prouvait que les arrestations, les meurtres et les actes de sédition accomplis depuis un an par les écor-

cheurs avaient eu lieu pour le plus grand bien du roi et de son peuple. Cependant de nouveaux attroupements se formèrent sur le passage de Charles VI et autour de son hôtel; des arrestations eurent lieu jusque dans l'enceinte du palais, et parmi ceux qui furent conduits en prison on remarqua Louis de Bavière, frère de la reine, Jean de Nyelle, nouveau chancelier du Dauphin, cinq officiers de ce prince, l'archevêque de Bordeaux et quinze dames du service de la reine (23 mai). Le lendemain parut une ordonnance royale qui avait pour but de justifier et de légitimer, pour la forme, ces arrestations dont s'effrayaient la bourgeoisie et les gens riches. Le surlendemain, 25 mai, on publia une ordonnance, ou pour mieux dire un code, en deux cent cinquante-huit articles, rassemblés en dix chapitres généraux, et qui, faisant droit aux réclamations multipliées de la commune, de l'Université et du peuple, réformait les abus dont on s'était plaint si souvent et opérait, au moins en principe et en théorie, la réforme de l'administration et du royaume. Or, trois ou quatre mois après la promulgation de cette charte, on la déclara nulle et de nul effet, et on l'abolit, comme ayant été obtenue par la crainte.

En attendant Paris avait vu s'accomplir de nouvelles réactions. Les douze commissaires qui avaient reçu mission de juger les prisonniers poursuivis par la vindicte des révolutionnaires firent trancher la tête à messire Jacques de la Rivière, et Hélyon de Jacqueville, l'un des affidés du duc de Bourgogne, qui avait essayé de le tuer d'un coup de marteau, publia qu'il s'était suicidé. Le même supplice fut infligé à un jeune gentilhomme attaché au service du Dauphin et qu'on appelait Jean du Mesnil.

« Lorsqu'on le conduisit à la mort, dit la chronique, les signes qu'il donna de son repentir et de sa dévotion excitèrent partout la pitié et firent répandre des larmes (1). » Bientôt on mit à mort Pierre des Essarts, cet ancien agent du duc de Bourgogne, disgracié par son maître, qui s'était vendu au Dauphin, et dont le peuple réclamait le supplice après l'avoir longtemps adulé. Après de longues épreuves, et avec l'adhésion du duc de Bourgogne, qui s'effrayait lui-même des crimes de ses partisans, un nouveau traité fut signé à Pontoise, le 8 août 1413. On y interdisait, sous peine de mort, l'usage des couleurs et des signes de ralliement adoptés par les factions, et on ordonna le licenciement des gens de guerre. Avant de ratifier les clauses de la capitulation Charles VI en envoya une copie au Parlement, à l'Université et à la Ville, qui l'approuvèrent. L'un des échevins, Robert de Belloy, revenu à de meilleurs sentiments, déclara que ceux qui s'y opposeraient devaient passer pour des traîtres. A ces mots Henri de Troyes, fils de Jean de Troyes, se leva et interpella l'orateur avec insolence. « La paix de Pontoise, ajouta-t-il, est une paix fourrée de peau de renard. Du reste, il y en a ici qui ont trop de sang; ils ont besoin qu'on leur en tire; il en faudra venir aux couteaux. » Quelques Bourguignons proposèrent alors de remettre l'assemblée au samedi suivant; mais la multitude demanda la délibération par quartiers. En vain deux partisans des Legoix et des Saint-Yon, qui étaient armés, voulurent s'y opposer; l'un des quarteniers, Guillaume Cirace, charpentier du cimetière Saint-Jean, leur répondit qu'il

(1) *Chronicorum Karoli Sexti* l. 34. (Le Religieux de Saint-Denis.)

fallait s'en tenir à la pluralité des voix. « Eh bien! répondirent les Bourguignons, la chose se décidera malgré vous en place de Grève. — Elle se décidera par quartiers, repartit Cirace, et, si vous voulez y faire opposition, souvenez-vous qu'il y a à Paris autant de frappeurs de cognée que d'assommeurs de bœufs. » A l'instant la multitude s'écria : *Par les quartiers! par les quartiers!* et chassa les bouchers.

Ils ne désespérèrent pas cependant. Jean de Troyes, qui demeurait au palais, dont il était concierge, assembla le lendemain de bonne heure les quarteniers de la Cité au cloître Saint-Benoît. Il commençait à leur lire un Mémoire contre les Orléanistes, lorsque Juvénal des Ursins arriva et annonça au peuple que le roi voulait apaiser les troubles et pardonner en même temps toutes les fautes et délits commis pendant la guerre civile. *La paix! la paix!* s'écria la foule, qui se précipita sur Jean de Troyes et lui arracha son Mémoire. Les autres quartiers imitèrent cet exemple d'obéissance, à l'exception de ceux des Halles et de l'hôtel d'Artois. Juvénal des Ursins se présenta aussitôt après chez le roi pour lui rendre compte de ces événements. Le Dauphin promit de faire observer la paix; il permit aux bourgeois de s'assembler, le lendemain, dans la cour de l'hôtel Saint-Paul, pour l'accompagner par la ville; il fit demander sur-le-champ au duc de Bourgogne les clefs de la Bastille, qu'il donna à Renaud d'Angennes, et il ôta à Jean de Troyes celles de la Conciergerie. Les bourgeois allumèrent des feux dans les carrefours et restèrent en armes toute la nuit, mais ils ne purent empêcher les Cabochiens de s'emparer, au nombre de quatre cents, de l'Hôtel-de-Ville. Dès le matin le duc de Bourgogne,

averti de ce qui se passait, monta à cheval et courut au quartier de Saint-Germain l'Auxerrois, où les bourgeois avaient pris les premiers les armes sous la conduite d'un nommé Pierre Augier, *homme de réputation*, disent les historiens. Il les exhorta à rentrer chez eux. L'agitation ne s'apaisa point si aisément, mais à la longue on réussit à la calmer, et la paix fut imposée à tous les partis.

Un changement politique s'accomplit alors. Le Dauphin revint à Paris avec l'appui des milices bourgeoises. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne montèrent à cheval et escortèrent le jeune prince, bien que Jean-sans-Peur, en subissant les ordres du Dauphin, ne se fût pas dissimulé qu'il allait travailler lui-même à détruire l'œuvre de ses partisans. Le cortége se porta d'abord au Louvre et délivra les prisonniers que le peuple avait faits dans les jours d'émeute; le duc de Bavière fut préposé à la garde du Louvre, le duc de Bar au gouvernement de la Bastille, et la capitainerie de Paris fut rendue au duc de Berri. Vaincus avant d'avoir pu combattre, Caboche et ses principaux complices se dispersèrent au hasard et sortirent de la ville. Il est superflu de dire que les jours suivants furent marqués par des exécutions et des supplices, surtout par la destitution de tous les fonctionnaires que le parti populaire avait naguère installés au pouvoir. Toutes les réactions se ressemblent.

Le duc de Bourgogne, dépouillé de son prestige, témoin de la ruine de ses espérances, se lassa d'assister aux châtiments qui frappaient ses partisans et ses complices. Tandis qu'il se retirait en Flandre sans être inquiété, les princes de la ligue d'Armagnac entrèrent dans Paris au bruit des acclamations populaires et précédés par des

hérauts qui jetaient de l'argent à la multitude en criant : « Largesse ! » Le roi, dans la salle verte du palais, leur fit jurer sur la vraie croix paix, amitié et union avec le duc de Bourgogne et les autres princes du sang royal, et en peu de jours toute l'autorité passa en leurs mains. Charles VI déclara solennellement, en lit de justice, que tout ce qu'il avait ordonné contre eux avait été « tortionnairement et subrepticement impétré par séditieux, troubleurs de paix et coupables de lèze-majesté. » Les Cabochiens continuèrent d'être destitués, bannis, emprisonnés, et, par suite du même système, on mit dans tous les offices publics « des gens haineux du commun, et il fut ordonné que nul ne se meslast de choses que les seigneurs fissent, et que nul ne fust armé. » C'était décréter la déchéance politique de la bourgeoisie et du peuple. Jean-sans-Peur vit se succéder, l'un après l'autre, ces actes de haine ou d'offense, et, sûr que l'occasion de prendre sa revanche lui serait bientôt donnée, il attendit silencieusement des circonstances meilleures.

Cependant, tandis qu'il se bornait à écrire au roi et à lui demander satisfaction ou justice, les princes d'Orléans, les Armagnacs et la reine, qui s'était jointe à leur faction, précipitaient les choses à ce point que déjà l'on entrevoyait l'heure où leur faction succomberait sous le fardeau des récriminations et des haines. Bientôt ils pesèrent sur le Dauphin lui-même autant que sur le peuple. Alors le duc de Bourgogne, à la tête d'une armée levée dans ses provinces, marcha sur Paris, et annonça à toute la France qu'il n'avait d'autre but que de soustraire le roi et son héritier à l'oppression des Armagnacs.

A peine venait-il d'entrer à Dammartin et d'y établir

son quartier que l'alarme se répandit dans Paris et que les Armagnacs envoyèrent à sa rencontre un corps de onze mille hommes. Les deux armées se rencontrèrent à Saint-Denis; celle du duc de Bourgogne comptait à peine quatre ou cinq mille combattants; mais, quoique inférieure en nombre, elle avait l'avantage des positions, et les Armagnacs se replièrent sur Paris. Peu de jours après, le 11 février 1414, l'armée de Jean-sans-Peur se déploya entre Montmartre et Chaillot, et son avant-garde, aux ordres d'Enguerrand de Bournonville, occupa la butte des Moulins. Les Armagnacs, cette fois, étaient à couvert, protégés par des murailles, maîtres d'une grande ville, et fortement garantis par l'avantage de la position et du nombre. Le duc de Bourgogne les somma d'ouvrir les portes et de lui rendre dans les conseils du roi la place à laquelle l'appelait sa naissance. On ne daigna pas lui répondre et l'on attendit. Ce système eut un plein succès. Hors d'état de se frayer un chemin et de prendre de force une capitale bien gardée, le Bourguignon se retira, fit piller et dévaster quelques villages, et reprit la route de ses provinces flamandes. Des troupes royales, commandées par le roi et ayant en tête l'oriflamme, furent dirigées contre lui.

Il n'entre pas dans le cadre qui nous est assigné de raconter les sanglantes péripéties de cette campagne entreprise par des Français contre des Français. Elle durait encore lorsque le roi d'Angleterre, Henri V, saisit l'occasion qui s'offrait à lui pour porter un dernier coup à la France. En 1415 il débarqua à Harfleur, à la tête d'une armée. Les deux factions rivales trouvèrent un reste d'énergie pour s'opposer à ce dangereux adversaire. L'armée française

marcha contre lui et l'atteignit en Artois, auprès du village d'Azincourt (25 octobre 1415). Une bataille générale s'engagea, et elle fut aussi désastreuse pour la France que les journées à jamais funestes de Crécy et de Poitiers : l'expérience n'avait point appris aux Français à se défier de leur fougue impétueuse. Au lieu de profiter de leur grand nombre et de prendre les dispositions que la prudence réclamait, ils se laissèrent aller à un courage aveugle et indiscipliné. La leçon fut terrible, la journée sanglante ; sept princes y périrent, et le duc d'Orléans fut fait prisonnier. Cependant Henri V, au lieu de profiter de sa victoire, commit la faute de retourner en Angleterre pour y chercher des renforts.

CHAPITRE III.

Paris au déclin de Charles VI et sous la domination anglaise [1415-1422].

Les factions qui désolaient le royaume se préoccupèrent moins de la honte d'une défaite et des progrès de l'invasion anglaise que de leurs propres convoitises. Comme la plupart des morts et des prisonniers appartenaient à la ligue des Armagnacs, Jean-sans-Peur, plus Bourguignon et plus Flamand que Français, jugea que les circonstances étaient favorables à sa cause; puis il marcha sur Paris, escorté de dix mille chevaux. En ce moment le duc de Berri venait d'y ramener Charles VI et le Dauphin, duc d'Aquitaine. Le roi, moins consterné du désastre d'Azincourt qu'on n'aurait pu le supposer, s'était hâté de donner au comte d'Armagnac l'épée de connétable et le titre de lieutenant général du royaume. Un corps de six mille aventuriers gascons, à la solde du comte d'Armagnac, renforça la garnison de Paris, et le duc de Bourgogne, prévenu à temps par ses ennemis, ne put dépasser Lagny. Ses menaces impuissantes, ses négociations inutiles, ses longues hésitations le rendirent pour un moment un objet de risée; les Armagnacs lui donnèrent le surnom de *Jean de Lagny*. Sur ces entrefaites le Dauphin Louis, gendre du duc de Bourgogne, mourut épuisé de débauches (18 décembre) et ne laissa d'autre souvenir que celui d'un prince méprisable et méprisé. Son titre passa à son frère Jean, duc de Touraine, quatrième fils

du roi, né en 1398, et qui n'était point encore âgé de dix-huit ans. Le nouveau Dauphin avait épousé Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut et nièce du duc de Bourgogne.

Craignant d'être placé sous la tutelle du comte d'Armagnac, il s'abstint de venir à Paris prendre possession de son titre, et il continua de résider dans le Hainaut, près de son beau-père. La puissance politique était exercée sans partage par le lieutenant général, connétable; bientôt la tyrannie de cet homme ne connut plus de bornes. Secondé par les aventuriers et les condottieri de Gascogne, dont il était entouré; aidé du prévôt de Paris Tanneguy-Duchâtel, l'un des plus implacables ennemis du duc de Bourgogne, il donna de nouveau l'essor aux persécutions, aux vengeances, aux meurtres. Rendons-lui toutefois justice; au milieu des crimes dont il se souilla aussi bien que ses adversaires, il prit en main la défense du territoire contre les Anglais, il devint le chef du parti national. Or, tandis qu'il cherchait à tenir tête aux Anglais, les affidés de Jean-sans-Peur mettaient à profit son absence et organisaient en secret une conspiration pour livrer Paris au duc de Bourgogne. D'après les révélations qui furent recueillies, les conjurés devaient sans distinction égorger tous les Orléanistes, emprisonner le roi, la reine et le chancelier, mettre aux fers le duc de Berri et le roi de Sicile, les égorger ensuite en face du peuple, et confondre dans un même massacre tous les princes et tous les seigneurs qu'on pourrait atteindre. On ajoutait que le duc de Bourgogne encourageait de si grands attentats et qu'il avait lui-même envoyé aux chefs du complot des ordres revêtus de sa signature. Il est permis de croire à beaucoup d'exa-

gération de la part des révélateurs. Quoi qu'il en soit, on assurait qu'une heure avant le massacre la femme d'un changeur, nommé Lallier, avait surpris les secrets des conspirateurs et les avait dénoncés à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Celui-ci se hâta de donner l'éveil à la reine et aux princes. Tanneguy-Duchâtel ressembla à la hâte des troupes, s'empara des halles, déconcerta les séditieux, mit la main sur leurs chefs, et fit remplir les prisons d'agents bourguignons ou de gens suspects d'attachement au duc de Bourgogne. Averti de ce qui se passait le comte d'Armagnac revint à Paris en toute hâte, fit décapiter en plein jour ou noyer pendant la nuit ceux de ses ennemis qu'on soupçonnait d'avoir pris part au complot, et, poussant plus loin les mesures de prévoyance, il fit enlever aux Parisiens ce qu'il leur restait d'armes et de chaînes, et abolit la plupart des corporations factieuses, entre autres celle des bouchers (1416).

Le connétable, ayant appris que la reine entretenait de secrètes intelligences avec le duc de Bourgogne, fit résolument arrêter cette princesse et la relégua prisonnière à Tours. Un gentilhomme qui passait pour complice des désordres d'Isabeau de Bavière fut cousu dans un sac et jeté à la Seine. On exécutait ainsi les criminels qu'on n'osait mettre en jugement, de peur de quelque scandale, ou à l'égard desquels il était impossible de produire des preuves judiciaires. Sur ces entrefaites les troupes du duc de Bourgogne et de ses complices parcouraient les provinces voisines de Paris, brûlaient les villages, mettaient à contribution les petites villes et augmentaient dans une progression rapide les souffrances du peuple. Les soldats du connétable leur rendaient guerre pour guerre;

ils donnaient, de leur côté, la chasse aux Bourguignons, ne faisaient grâce ni aux roturiers, ni aux nobles, et pendaient leurs prisonniers aux arbres de la route.

Le Dauphin Jean, qui avait fait alliance avec le duc de Bourgogne, mourut à Compiègne le 4 avril 1417. Le nouveau Dauphin, Charles de Valois, qui n'avait point encore atteint sa quinzième année, était placé sous la protection du connétable d'Armagnac. Celui-ci profita de cette circonstance favorable pour garder en main toute l'autorité et pour prolonger l'exil de la reine Isabeau de Bavière. Le parti bourguignon ne se laissa point intimider, et une longue série d'exactions, de meurtres et d'incendies, signala la guerre entre les deux factions ennemies. Pour Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, d'accord avec Isabeau, il se ligua clandestinement avec les étrangers qui occupaient la moitié du royaume.

Le comte d'Armagnac, encore maître de Paris et de quelques cantons de l'Ile-de-France, perdait chaque jour du terrain et se trouvait hors d'état de résister à la fois au roi d'Angleterre, à Isabeau et à Jean-sans-Peur; mais plus sa puissance s'amoindrissait, et plus redoublait sa tyrannie, que marquaient chaque jour d'injustes massacres. A la fin ce joug intolérable fut brisé. Ainsi que toujours il arrive en pareil cas, ce fut à la suite d'un incident assez imprévu. Un nommé Périnet Le Clerc, fils d'un marchand de fer *quartenier* (commissaire d'un quartier), avait été insulté par un domestique au service d'un Armagnac, membre du grand conseil. Il porta plainte au prévôt Tanneguy-Duchâtel; mais on refusa de lui faire justice, et il promit de tirer vengeance de cette iniquité. Un chef bourguignon, l'Isle-Adam, qui commandait à

Pontoise, eut connaissance de ce qui venait de se passer, et, ayant appris qu'il était permis de compter sur le courage, la discrétion et l'intelligence de Périnet Le Clerc, il se mit en rapport secret avec ce jeune homme, et organisa avec lui, par l'entremise de certains affidés, une conspiration en faveur du duc de Bourgogne. Le père de Périnet Le Clerc, en sa qualité de quartenier, avait chez lui en dépôt les clefs de la ville de Paris ouvrant les portes voisines du faubourg Saint-Germain; Périnet s'en saisit pendant la nuit, et réussit à introduire un corps de cavalerie que l'Isle-Adam avait fait avancer à la faveur de l'obscurité du soir, sous le commandement des sires de Chastellux et Guy de Bar. Il était deux heures du matin. Les Bourguignons, qui comptaient dans leurs rangs les seigneurs de Chevreuse, de Vargines, de Bournonville et de Gouy, se portèrent sans retard au Châtelet, y trouvèrent quatre cents hommes des milices bourgeoises qui les attendaient, et, après les avoir admis dans leurs rangs, ainsi que plusieurs gens de bas étage, ils se mirent tous ensemble à donner le signal de l'insurrection aux cris convenus de *La paix! la paix!* et *Vive Bourgogne!* (28 mai 1418.)

Au bruit des hommes et des chevaux la population de Paris s'éveilla, et en quelques instants des attroupements se formèrent qui grossirent dans une proportion rapide la troupe des conjurés. Avant le lever du jour l'hôtel Saint-Paul était cerné, envahi, et les Bourguignons plaçaient violemment à leur tête le roi malade, afin de s'autoriser de sa présence. D'autres détachements occupaient de vive force la maison du chancelier et celle des principaux agents du pouvoir. Cependant Tanneguy-Duchâtel, averti de ce qui se passait, s'était rendu près

du Dauphin, encore endormi, l'avait pris dans ses bras et transporté à demi nu à la Bastille. Les Bourguignons, maîtres de Paris par surprise et avec l'assentiment des bourgeois, cherchaient le comte d'Armagnac, qui s'était enfui dans une maison obscure. Intimidé par les proclamations menaçantes du parti vainqueur, le propriétaire de cette petite habitation livra son hôte, qui fut traîné à la conciergerie du Châtelet. On emprisonna de même les prélats et les seigneurs de la faction proscrite, et, les cachots étant partout remplis de suspects, on convertit en prisons un grand nombre de maisons particulières. Cependant, à la faveur de la crainte qu'inspirait la Bastille, et protégé par une troupe dévouée à ses ordres, Tanneguy-Duchâtel réussit à conduire le Dauphin à Melun. Quelques jours après, ayant mis le prince en sûreté, le prévôt se joignit au maréchal de Rieux et à Barbasan, et revint brusquement sur Paris pour s'en rendre maître. A peine avait-il passé la porte Sainte-Antoine, en criant *Vive le Roi! Vive le Dauphin! Vive Armagnac!* que le sire de l'Isle-Adam se porta à sa rencontre avec une troupe armée, et de part et d'autre on engagea une lutte sanglante et opiniâtre. A la fin les Bourguignons l'emportèrent, et Tanneguy-Duchâtel, cédant au nombre, se replia sur la Bastille, laissant quatre cents des siens étendus morts dans la rue. Les Bourguignons n'avaient perdu que quarante des leurs; toutefois ils n'étaient point en mesure de s'emparer de la Bastille autrement que par un long siége, et ils s'arrêtèrent aux abords de cette forteresse. Ce fut un temps d'arrêt que les vaincus mirent à profit pour faire rétrograder leurs troupes sur Meaux, sur Corbeil et sur Melun. Le 3 juin, la garnison qu'ils

avaient laissée à la Bastille ouvrit d'elle-même les portes aux troupes du duc de Bourgogne, et le parti de ce prince devint entièrement maître de Paris. Bientôt les places que les Armagnacs occupaient encore dans l'Ile-de-France et en Picardie demandèrent à capituler et arborèrent la bannière de Jean-sans-Peur.

Cette révolution, qui succédait à une domination tyrannique détestée par le peuple, fut souillée par des massacres et par des attentats tels qu'on pouvait les appréhender de la part des Cabochiens et des écorcheurs. « Et après toutes ces besognes, dit la chronique, le douzième jour de juin en suivant, s'assemblèrent les communes gens de Paris de petit état, jusques à soixante mille en plus, environ quatre heures après midi, et tous armés, doutant, comme ils disoient, que les prisonniers qui étoient détenus ne fussent mis à délivrance, nonobstant le désenhortement du nouvel prévost de Paris, et plusieurs autres seigneurs, embastonnés de vieils maillets, haches, cognées, massues, et moult d'autres bastons dissolus, en faisant grand bruit, criant : Vive le roi et le duc de Bourgogne! s'en allèrent à toutes les prisons de Paris, c'est à savoir au Palais, à Saint-Magloire, à Saint-Martin des Champs, au grand Châtelet, au Temple, et autres lieux où étoient les prisonniers; rompirent lesdites prisons, tuèrent chepier (geôlier) et chepière (geôlière), et tous ceux qu'ils y trouvèrent, jusques au nombre de seize cents environs; desquels furent les principaux le comte d'Armagnac, connétable de France; maître Henri de Marle, chancelier du roi; les évêques de Coutances, de Bayeux, d'Évreux, de Senlis et de Saintes; le comte de Grand-Pré, Remonnet de la Guerre, l'abbé de Saint-

Cornille de Compiègne, messire Hector de Chartres, messire Enguerrand de Martinet, Charlot Poupart, argentier du roi; les seigneurs de la chambre de parlement, des requêtes, du trésor, et généralement tous ceux qui étoient ès dites prisons; desquels plusieurs y étoient pour débats ou pour dette, mesmement tenant la partie de Bourgogne. Et en cette fureur furent occises plusieurs femmes par la ville, et où elles furent mises à mort furent laissées. Et dura cette cruelle occision jusques au lendemain dix heures devant midi. Et pour tant que les prisonniers du grand Chastelet étoient garnis d'armures et de trait, ils se défendirent moult fort et navrèrent et occirent plusieurs merdailles d'icelles communes; mais le lendemain, par feu, fumée et autre assaut, furent pris; et en firent les dessusdits saillir plusieurs du haut des tours aval, et les autres les recevoient sur leurs piques et sur les pointes de leurs bastons ferrés, et puis les meurtrissoient paillardement et inhumainement.

« A cette cruelle occision étoient présents le nouvel prévost de Paris, messire Jean de Luxembourg, messire Jacques de Harcourt, le seigneur de Fosseux, le seigneur de l'Isle-Adam, le vidame d'Amiens, le seigneur de Chevreuse, le seigneur de Chastellus, le seigneur de Cohen, messire Edmond de Bomber, le seigneur d'Auxois, et plusieurs autres, jusques au nombre de mille combattants ou au-dessus, tous armés sur leurs chevaux, pour défendre lesdits occiseurs si besoin étoit. Toutefois moult étoient émerveillés de voir faire telle dérision, mais rien n'osoient dire, fors : Mes enfants, vous faites bien (1). »

(1) Monstrelet, t. IV, chap. CXCVII.

Une affreuse épidémie se manifesta dans Paris à la suite des attentats du 12 juin, qui avaient coûté la vie à trois mille personnes; le fléau décima rapidement la population de la ville et des faubourgs. La contagion semblait frapper de préférence ceux qui avaient pris part au massacre; un grand nombre de leurs complices moururent de remords et de désespoir.

Le 14 juillet le duc de Bourgogne fit son entrée à Paris, accompagné de la reine, et le peuple accourut sur son passage, criant « Noël! Noël! au duc, qui abolit les tailles et les gabelles! » Les milices bourgeoises formaient une double haie sur le passage de Jean-sans-Peur et d'Isabeau; les femmes jetaient des fleurs par les fenêtres; on n'osait se montrer que paré du sautoir de Bourgogne, et le roi, toujours en démence, parut retrouver un peu de raison pour s'associer à l'enthousiasme des Parisiens et pour se courber sous une autre tutelle. On tint plusieurs conseils; puis on se laissa aller à ce que dans les temps modernes on a énergiquement appelé la curée des places. Les créatures de Jean-sans-Peur furent pourvues des premiers postes. Robinet de Mailly fut fait grand-pannetier; Eustache de Laître fut confirmé dans ses fonctions de chancelier de France, que la reine lui avait déjà conférées à Troyes; Philippe de Morvilliers fut nommé premier président du Parlement; le duc de Lorraine, connétable; le duc de Bourgogne, gouverneur de Paris. Le Parlement, la chambre des comptes, la cour des monnaies furent remplis de nouveaux officiers, et bientôt, malgré la guerre qui se continuait en Normandie et l'épidémie qui désolait la capitale, le gouvernement, dirigé par d'autres mains, reprit ses allures accoutumées.

Le massacre des prisons, les emportements furieux de la démagogie ne portèrent pas bonheur à l'autorité du duc de Bourgogne, et déjà fermentaient, dans les couches inférieures de la société, des passions et des vengeances dont la noblesse, la riche bourgeoisie et les gens modérés avaient tout à craindre. Jean-sans-Peur, bien qu'il parût encore l'idole de la multitude, était hors d'état de contenir ses violences. Le 21 août 1418 l'un des chefs des niveleurs, le bourreau Capeluche, souleva de nouveau le peuple contre les classes nobles, sous prétexte d'exterminer jusqu'au bout la faction des Armagnacs; à la tête de l'insurrection marchaient encore les maîtres bouchers et écorcheurs, les Legoix, les Saint-Yon, les Caboche et les orateurs à leur solde, que les chroniques du quinzième siècle appellent « les faux sermonneurs et les prêcheurs de l'Université. » Les uns et les autres accusaient les princes d'épargner les coupables et de sauver la vie aux riches Armagnacs pour en obtenir de grosses rançons. Les attroupements populaires, guidés par les chefs, se portèrent d'abord sur la prison du grand Châtelet. On leur en refusa l'entrée et les détenus se défendirent eux-mêmes. A la fin la forteresse tomba au pouvoir du peuple, qui mit à mort ceux qui s'y trouvaient renfermés. Quelques heures après, les prisonniers détenus au petit Châtelet eurent le même sort. Les vainqueurs se dirigèrent ensuite sur la Bastille et en firent le siége. Le duc de Bourgogne accourut sur le théâtre de l'insurrection et chercha à calmer l'effervescence des masses; il poussa la faiblesse et le déshonneur jusqu'à toucher la main de l'infâme Capeluche; mais cet abaissement ne désarma point l'émeute, et il fallut confier à la bonne foi des insurgés un grand nombre de prison-

niers qui furent inhumainement mis à mort. Entre ceux qui périrent, et qu'on évalue à près de quatre cents, figurèrent « messire Jacques de Montmor et messire Louis de Corail, chambellan du roi, avec moult d'autres notables gentilshommes et gens d'Église (1). »

Paris était en proie à des sicaires et à des bandits que dévorait la soif du sang; pour donner le change à leurs fureurs le duc de Bourgogne eut l'idée de proposer une expédition contre Montlhéri et Marcoussis, positions importantes alors occupées par les Armagnacs, et d'où l'on empêchait les arrivages de grains et de denrées destinées à la capitale. Les égorgeurs se laissèrent enrégimenter et sortirent de Paris. A peine eurent-ils franchi les portes de la ville qu'on ferma derrière eux les barrières et qu'on leur interdit le retour. Jean-sans-Peur mit à profit l'absence de ces hommes dangereux pour faire arrêter et supplicier les principaux complices qu'ils avaient laissés à Paris, et le bourreau Capeluche fut décapité par son propre valet. En même temps, pour donner satisfaction aux instincts sanguinaires des démagogues, on fit trancher la tête à plusieurs magistrats accusés d'avoir appartenu à la faction des Armagnacs.

Au milieu des horreurs qui épouvantaient la France Henri V envahit la Normandie, s'empara de Rouen et s'y fit donner le titre de roi de France. Bientôt après, en 1419, des conférences eurent lieu entre le duc de Bourgogne et le Dauphin, au pont de Montereau, sur la Seine. Dans l'une de ces conférences Jean-sans-Peur fut assassiné, sous les yeux du Dauphin, de la main de Tanneguy Duchâtel.

(1) Monstrelet, chap. CCIV.

A la nouvelle de l'assassinat du duc de Bourgogne le peuple de Paris fut saisi *d'une sorte de fureur frénétique*, et déjà il allait faire main basse sur tous les partisans du Dauphin lorsque « les bourgeois les plus notables, s'étant réunis en armes, firent proclamer, au nom du roi, dans tous les carrefours de la ville, la défense expresse, sous peine de mort, de porter une épée ou un poignard, ou d'attenter à la vie de qui que ce fût sans autorité de justice. Il fut aussi enjoint à tous, par ordonnance royale et à son de trompe, qu'ils eussent à porter sur leurs tuniques ou leurs chaperons la croix de saint André, comme du vivant du feu duc. Il fut défendu, sous peine de mort, à ses gens de guerre de passer dans le parti des Armagnacs... Ils s'accordaient tous à témoigner leur horreur pour le crime affreux dont le duc avait été victime et vouaient les infâmes assassins au supplice du traître Judas. Afin de mieux témoigner leurs profonds regrets ils prirent tous le deuil, comme pour la perte d'un père, et firent célébrer dévotement, avec grande pompe, dans les principales églises, des services funèbres pour le repos de l'âme du feu duc. » De son côté le Dauphin, voulant donner une autre direction aux manifestations de l'opinion publique, écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait de se passer.

Le successeur de Jean-sans-Peur, Philippe le Bon, s'allia à Henri V, et, pour venger son père, livra la France aux Anglais. La reine Isabeau de Bavière se joignit à ce prince coupable. Cette marâtre, foulant aux pieds les droits de son fils et l'honneur de la France, consentit à reconnaître Henri d'Angleterre pour héritier de Charles VI, à la condition d'épouser Catherine, l'une de ses

filles. Le fantôme de parlement que le duc de Bourgogne avait installé à Paris sanctionna ces honteuses stipulations et déclara le Dauphin Charles déchu de la couronne et coupable du crime de lèse-majesté. Isabeau de Bavière fit son entrée à Paris au milieu d'une pompe inouïe, qui insultait encore aux misères de la France. Pour le Dauphin, loin de désespérer du salut de la monarchie, il entreprit de lutter encore et se retira derrière la Loire avec une petite armée de seigneurs et de partisans fidèles. Le parlement royal et l'Université furent transférés à Poitiers, et le maréchal de la Fayette vainquit l'armée anglaise à Beaugé. La patrie tout entière se concentrait sur la Loire. Cependant Henri V s'empara de vive force de Sens, de Melun et de Montereau.

Paris, gouverné par la faction du duc de Bourgogne, avait naturellement passé sous le joug anglais, préférant d'ailleurs, tant les haines politiques sont délirantes, l'autorité de la maison de Lancastre au triomphe des Armagnacs. Or la population parisienne n'avait guère à se réjouir de la domination étrangère et de l'administration militaire du duc de Clarence, frère de Henri V. La malheureuse capitale était en proie à la disette; le pain devenait chaque jour plus cher; pour s'en procurer il fallait passer la nuit aux portes des boulangers, et encore il n'y en avait pas pour tout le monde. Les riches s'en procuraient à prix d'or; mais les bourgeois, les petits marchands, les ouvriers étaient victimes de la famine et périssaient misérablement dans les rues. Dans ce triste état le peuplees pérait encore que l'établissement de la souveraineté anglaise amènerait enfin une paix durable et la fin des souffrances matérielles du pays. Cette croyance entra pour beaucoup

dans les dispositions des esprits au moment où, après la soumission de Melun, Henri V vint faire à Paris une entrée triomphale. Ce jour-là donc, 1er décembre 1420, le roi Charles VI, Henri V, régent du royaume, le duc de Bourgogne, les princes et les princesses de leurs familles, moins le Dauphin, toujours en guerre et proscrit, entrèrent à Paris, par la porte Saint-Denis, au milieu d'une foule empressée sur leurs pas et qui criait « Noël! » Au-devant des rois marchait processionnellement le clergé, en chantant le *Te Deum;* derrière eux venaient les gentilshommes, vêtus de robes rouges, en l'honneur de l'Angleterre. Une espèce de théâtre était dressé dans la rue de la Calandre, et on y représentait, en signe de fête, le mystère de la Passion. Les deux rois, à cheval, traversèrent la ville et ne s'arrêtèrent qu'à l'église Notre-Dame, pour y rendre grâces à Dieu de leurs récentes victoires. Derrière eux on remarqnait les ducs de Clarence et de Bedfort, frères de Henri V, et le duc de Bourgogne, par qui la France subissait la honte du joug étranger. A la suite de la cérémonie religieuse Charles VI se rendit à l'hôtel Saint-Paul, Henri V au Louvre et le duc de Bourgogne à l'hôtel d'Artois. Le lendemain fut réservé à l'entrée des deux reines. Ces pompes désastreuses pour la France furent tout ce qu'obtint le peuple de Paris pour prix de ses clameurs officielles. Le pain n'en devint que plus cher, l'épidémie n'en continua que mieux ses ravages, et le froid, augmentant chaque jour d'intensité, multiplia le nombre des victimes.

Le roi d'Angleterre apportait d'outre-mer l'habitude de faire ratifier les décisions du prince par les grands corps de l'État. On se hâta de convoqner à Paris une assemblée politique, une sorte de conseil des notables, que l'on dé-

cora du titre d'états du royaume, et dont la plupart des membres n'avaient évidemment reçu aucun mandat régulier. Les prétendus représentants des trois ordres reconnurent le traité de Troyes, déclarèrent y donner leur adhésion, prêtèrent serment au roi Henri et rétablirent les aides et les gabelles afin de mettre le gouvernement en mesure de faire face à la guerre. On fit un règlement qui, sous prétexte de refonte des espèces, devait avoir pour résultat une nouvelle altération de la monnaie. L'Université réclama et fit valoir les exemptions ecclésiastiques, mais le roi d'Angleterre repoussa durement cette requête. De son côté le duc de Bourgogne s'occupa d'avoir justice de la mort de son père. Il obtint de Henri V une déclaration qui ordonnait à tous les officiers royaux de procéder contre les auteurs du crime. Saisi de l'affaire, le Parlement instruisit une procédure à la suite de laquelle il rendit un arrêt qui déclarait le Dauphin convaincu d'homicide sur la personne de Jean-sans-Peur, et, à raison de ce crime, le bannissait à perpétuité du royaume et dégageait tous ses vassaux, gens et sujets, de tout serment de féauté, de toute promesse ou obligation de service envers lui et ses successeurs (3 janvier 1421). Cette sentence était en harmonie avec tous les actes du gouvernement de Henri V, domination dure et tyrannique, exercée par un maître étranger, pour la seule satisfaction des intérêts anglais, et contre laquelle ne pouvait protester l'infortuné Charles VI, alors malade et délaissé dans les froides murailles de l'hôtel Saint-Paul.

L'usurpateur anglais le précéda dans la tombe; il mourut à Vincennes le 31 août 1422. On lui décerna de pompeuses obsèques. Sur le char funèbre et sous une riche

tenture de soie était placé un lit cramoisi, brodé d'or, où reposait l'effigie du roi dans ses vêtements, la couronne d'or en tête, le sceptre dans la main droite, et le globe, surmonté d'une croix, dans la main gauche. Cinq cents chevaliers et écuyers, en armures noires, leurs lances renversées, le précédaient et le suivaient; autour du corps marchaient trois cents porteurs de torches, confondus avec des gens qui tenaient des armoiries, des bannières et des pennons. Le clergé, dans tous les lieux que traversait le cortége, se plaçait sur deux lignes de chaque côté, et derrière enfin chevauchaient la noblesse, les princes du sang et le roi d'Écosse, comme chef du deuil. Après eux venait la reine Catherine avec une suite nombreuse. Ainsi l'on conduisit le corps du roi de Paris à Rouen où on le plaça sur un lit de parade; de Rouen, on le transporta à Calais à petites journées, et une flotte l'y reçut pour l'emmener en Angleterre (1).

Quelques semaines après, le 21 octobre 1422, Charles VI, à son tour, mourut, pleuré et regretté de ces populations compatissantes auxquelles son règne avait été pourtant si funeste, mais qui l'avaient vu souffrir comme elles-mêmes. « Tout le peuple qui estoit dans les rues et aux fenestres pleuroit et crioit, comme si chacun eust vu mourir ce qu'il aimoit le plus. Ah! très-cher prince, jamais nous n'en aurons un si bon! Jamais nous ne te verrons! Maudite soit la mort! Nous n'aurons jamais plus que guerre, puisque tu nous as laissés. Tu vas en repos; nous demeurons en tribulation et douleur (2). »

(1) John Lingard.

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

CHAPITRE IV.

Suite de la domination anglaise. — Règne de Henri VI et régence du duc de Bedford. — Première période du règne de Charles VII (1415-1436).

Au moment où les funérailles du malheureux Charles VI furent accomplies un héraut d'armes cria : *Le roi est mort; vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre!* Les Anglais qui formaient le cortége accueillirent cette proclamation avec transport, et le duc de Bedford, frère de Henri V, oncle du jeune Henri VI, fit porter devant lui l'épée royale, comme régent du royaume. Les seigneurs bourguignons et les magistrats vendus à l'étranger s'en réjouirent, mais le peuple murmura.

Cependant la plus grande partie du royaume était conquise; la capitale reconnaissait un roi anglais; les actes publics et la justice étaient rendus au nom de Henri VI. Un parlement sanctionnait toutes ces hontes, et le roi légitime, le successeur de Philippe-Auguste et de saint Louis, déclaré traître et rebelle, errait dans les provinces, mendiant quelques sympathies pour sa couronne proscrite. C'était un faible jeune homme âgé de dix-neuf ans, livré aux plaisirs, dépourvu d'expérience, et incapable de triompher par lui-même de tant d'obstacles.

Nous renonçons à dire les calamités que trente ans de guerres civiles ou d'invasions étrangères avaient accumulées sur la France septentrionale. Les villages avaient été incendiés, les fermes dévastées, les maisons détruites. Des

bandes de brigands féroces se répandaient dans les campagnes et y commettaient mille horreurs. Les populations entières, chassées au hasard, ne demandaient des ressources qu'à la mendicité, à la débauche et au crime. D'un autre côté la guerre continuait avec un acharnement sans égal. Chaque ville assiégée par les Anglais n'ouvrait ses portes qu'après une résistance longue, désespérée, souvent héroïque. Pour prix de tant de courage les vaincus étaient quelquefois traités comme rebelles et livrés au supplice au nom de Henri VI, encore au berceau. Les généreux citoyens qui conspiraient à Paris pour le rétablissement du roi capétien étaient cousus dans des sacs et jetés à la Seine.

Paris demeura pendant seize ans sous le joug des Anglais, tandis que Charles VII, avec l'aide de Dieu et de quelques Français fidèles, cherchait à reconquérir pièce à pièce son royaume. Le duc de Bedford n'épargnait aucun soin pour comprimer le peuple de Paris, au besoin pour lui faire accepter sans trop de murmures la domination étrangère. Peu de mois après l'avénement de Henri VI le régent anglais convoqua au Parlement les présidents et les conseillers de la cour, l'évêque de Paris, les maîtres des requêtes de l'hôtel, les maîtres des comptes, le recteur et les députés de l'Université, les chefs et les députés des chapitres, des monastères et des colléges, les deux prévôts, les échevins, les avocats et les procureurs du Parlement et du Châtelet, les quarteniers, cinquanteniers, dizainiers et autres notables, et leur fit jurer l'observation du traité déplorable qui soumettait la France à la dynastie de Lancastre. Non content d'avoir pris ses précautions contre l'élite de la population et des magistrats, il exigea, au mois de février 1423, un nouveau serment de la bour-

geoisie et des classes ouvrières. Tandis qu'il inaugurait ainsi l'autorité de Henri VI, les armées anglaises continuaient à désoler le royaume, et les environs de Paris étaient particulièrement en proie à l'incendie et au pillage.

Le 8 septembre 1424 le duc de Bedford voulut faire une entrée solennelle à Paris avec la sœur du duc de Bourgogne qu'il venait d'épouser. La municipalité et le clergé des églises se rendirent au-devant d'eux jusqu'à la Chapelle Saint-Denis, *vêtus de vermeil* et chantant le *Te Deum*. Toutes les rues étaient ornées et décorées, et l'on y représenta des mystères et des jeux. Le duc se rendit ensuite à Notre-Dame, *où il fut reçu comme si c'eût été Dieu*. « Bref, ajoute le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, on ne fit oncques plus d'honneur faire quand les Romains faisoient leur triomphe qu'on lui fit en cette journée et à sa femme, qui alloit toujours avec lui, quelque part qu'il allast (1). » La même année, le 21 avril, jour du vendredi saint, il était venu loger au Palais (2), et avait montré, suivant l'usage, la sainte croix au peuple, prérogative qui n'appartenait qu'au roi de France.

Paris, gouverné par les Anglais, devait encore souffrir beaucoup de misères avant d'abjurer ses passions bourguignonnes et ses entraînements anarchiques. Le régent cherchait d'ailleurs à amuser les bourgeois et le menu peuple par des divertissements dont le détail révèle les penchants

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VII*. Collection de MM. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. III, p. 243.

(2) « Lorsque le duc de Bedford n'habitait pas l'hôtel des Tournelles, sa résidence ordinaire, il logeait à l'hôtel de la Rivière, ainsi nommé de Bureau de la Rivière, qui possédait deux maisons, rue de Paradis et rue du Chaume ; l'une était appelée l'*hôtel de la Grande-Rivière* et l'autre l'*hôtel de la Petite-Rivière*. » Félibien, t. II, p. 806.

grossièrement naïfs de nos pères. On représenta, pendant plusieurs mois, au cimetière des Innocents, le singulier spectacle connu sous le nom de *Danse macabre*. Quelque temps après, le dernier dimanche d'août 1425, dans l'hôtel d'Armagnac, on enferma, en champ clos, quatre aveugles couverts chacun d'une armure et munis de gros bâtons; *un fort pourcel*, renfermé avec eux, devait être le prix de celui d'entre eux qui parviendrait à tuer cet animal. Les aveugles frappaient au hasard, et le plus souvent, au lieu d'assommer le *pourcel*, se blessaient assez grièvement, à la grande joie de la populace. « S'ils eussent été armés pour vrai ils se fussent tués l'un l'autre. » La veille de cette *bataille si estrange* « les aveugles avoient esté conduits dans les rues de Paris, couverts de leurs armures et précédés d'un homme qui jouoit du *bedon* (tambour). Le 1er septembre de la même année, dans la rue aux Ours, en face de la rue Quincampoix, on planta un mât qui avoit trente-six pieds de haut. A la cime estoit placé un panier contenant une oie grasse et six blancs de monnoie (deux soux six deniers). On oignit le mât et on promit à celui qui monteroit jusqu'au haut le mât le panier et ce qu'il contenoit. Pendant le cours de la journée on essaya, à diverses reprises, de grimper jusqu'au bout du mât; mais nul ne put y atteindre. Les directeurs de ce *nouvel esbattement* donnèrent seulement l'oie à un jeune *varlet* qui estoit monté le plus haut (1). »

Ces spectacles, qui charmaient la foule par moments, n'avaient pas la puissance de faire oublier aux Parisiens la longue série des calamités qui pesaient sur eux. La popu-

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 245.

lation gémissait d'ailleurs sous le fardeau des taxes de guerre et subissait des exactions de toute nature. « Pour surcroît d'infortune, la Seine crut tellement au mois de juin 1427 que l'île de Notre-Dame fut inondée; l'eau montoit aux environs de l'église Saint-Paul jusqu'au premier étage des maisons, et quelques jours après elle couvrit tout entière la croix de la Grève. On fit une procession solennelle à Saint-Germain l'Auxerrois. L'année suivante, nouvelle inondation et nouvelle procession. L'eau, qui étoit plus haute de deux pieds que l'année précédente, envahit jusqu'à la rue de la Vannerie. Quelques jours après, le 11 juin, les habitants de Villejuif et de quelques autres villages des environs se rendirent en procession à Notre-Dame pour implorer du Ciel la fin de tous leurs maux (1). » Mais leur délivrance devait encore se faire attendre.

Un concile provincial fut convoqué à Paris et se tint au collége Saint-Bernard; cette assemblée chercha à rétablir un peu de discipline dans le clergé et à réprimer les abus scandaleux qui affligeaient les fidèles. Elle fit « défense de s'occuper d'aucune œuvre servile les dimanches et fêtes, et nommément aux maréchaux et aux barbiers d'exercer leur métier. » Tandis que les prélats voulaient établir la réforme dans le clergé, un Cordelier, nommé *frère Richard,* qui arrivait, disait-il, de Jérusalem, venait prêcher au peuple. Il se fit construire dans l'église des Innocents un échafaud de huit à neuf pieds de haut, du haut duquel il prêcha tous les jours, pendant le mois d'avril, depuis cinq heures du matin jusqu'après dix heures. Son auditoire se composait toujours de cinq à six mille per-

(1) *Félibien,* t. II, p. 808.

sonnes. Au retour d'un sermon qu'il prononça à Notre-Dame de Boulogne il s'alluma dans Paris plus de cent feux dans lesquels les hommes jetèrent les dez, les cartes, les boules et autres jeux ; les femmes, animées du même zèle, brûlèrent les ornements de leurs coiffures, que l'on nommait *bourreaux* et *truffes*, et les pièces de cuir ou de baleine qu'elles portaient à leurs chaperons. Elles quittèrent leurs cornes (*hennins* en Flandre), raccourcirent les queues de leurs robes, et renoncèrent pour quelque temps aux vains ornements de la toilettte. Le prédicateur réussit également à faire brûler plusieurs *mandagaires, mandragores* ou *mains de gloire* que certaines gens conservaient précieusement dans des linges ou des sachets de soie, et qui, suivant l'opinion populaire, empêchaient leurs possesseurs de tomber dans la détresse. Frère Richard devait prononcer son dernier sermon, un dimanche, à Montmartre. Dès le samedi soir une multitude immense se dirigea vers l'endroit désigné et coucha dans les champs en attendant le célèbre prédicateur ; mais celui-ci ne put venir, et il sortit de Paris, prêchant dans les villes et villages en faveur de son souverain légitime. Dès qu'il fut parti les Parisiens oublièrent ses conseils et leur propre enthousiasme ; les femmes reprirent les *bourreaux* et les *truffes*, les longues queues, les cornes ; on jeta les médailles d'étain sur lesquelles était gravé le nom de Jésus, et l'on y substitua la croix de saint André (1).

Vers le même temps une ordonnance promulguée au nom de Henri VI par le duc de Bedford transféra à Paris la chambre des comptes que Henri V avait établie à Caen,

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 811.

lorsqu'il n'était point encore maître de la capitale du royaume. Ce n'était point assez pour rendre à Paris un peu de splendeur; cette ville se dépeuplait d'une manière effrayante, et vingt-quatre mille maisons, au témoignage des chroniques contemporaines, étaient alors désertes et abandonnées de leurs habitants. . . . .

Le régent Bedford était un capitaine expérimenté et un habile politique; chaque jour il étendait la domination anglaise dans le Nord, étouffant l'une après l'autre, par la force, toutes les résistances. Vainement Charles VII voulut-il s'opposer à ses progrès; ses troupes fidèles, auxquelles une armée écossaise était venue se joindre, furent battues à Crevant en Bourgogne (1423) et l'année suivante à Verneuil (1424). Cette dernière défaite fut très-désastreuse; les meilleures troupes du roi y périrent. Le Mans, Mayenne, et plusieurs autres places qui jusqu'alors avaient tenu pour sa cause, tombèrent au pouvoir des armées de Henri VI. Cependant Charles VII, plongé dans la mollesse, semblait se résigner à la chute de la France, pourvu que ses plaisirs ne fussent pas troublés. Obligé chaque jour de se retirer devant l'armée anglaise, il ne songeait qu'à inventer des fêtes. Un jour qu'il consultait La Hire sur le projet d'un nouveau divertissement, ce loyal militaire lui répondit : « Je pense qu'on ne peut perdre plus gaiement son royaume. » Déjà les ennemis eux-mêmes l'appelaient par dérision le roi de Bourges. Bedford, voyant que pour soumettre à l'Anglais les débris de la France il n'y avait plus qu'un coup à frapper, envahit subitement la Bretagne, soumit le Maine par ses lieutenants, et dirigea une armée sur Orléans pour en faire le siége. Pressé de toutes parts, le roi Charles VII songeait déjà à se replier derrière l'Au-

vergne et à chercher un refuge au delà du Rhône et de l'Isère; mais les représentations de la reine Marie d'Anjou le déterminèrent à différer cette résolution fatale. Or Dieu, qui veille sur elle pour qu'elle serve d'instrument à ses volontés, et qui semble l'avoir élue entre toutes les nations pour lui faire porter les plus lourdes croix et les plus éclatantes couronnes, Dieu ne voulut pas que la France descendît au tombeau où dorment déjà tant d'empires. Il la trouva assez humiliée, assez couchée à terre, et jugea, dans sa miséricorde et dans sa sagesse, que le moment était venu de faire éclater pour elle la grandeur de ses desseins. La France ne pouvait être sauvée que par un miracle : le miracle fut accompli. Pour le rendre plus manifeste Dieu suscita un faible instrument, une femme : nous avons nommé Jeanne d'Arc.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des actes et des victoires qui signalèrent la mission de cette héroïne populaire; ces événements appartiennent aux annales générales de la France et non à l'histoire restreinte de Paris. Quand elle eut délivré Orléans et fait sacrer Charles VII à Reims, la Pucelle voulait qu'on marchât droit à Paris, afin d'attaquer cette ville avant que les Anglais fussent revenus de la profonde stupeur où les avaient plongés les exploits de l'amazone. Mais on perdit, à conquérir quelques villes, un temps que Bedford mit à profit; la capitale fut pourvue d'une forte garnison. Cependant la Pucelle, avec un corps d'armée d'environ douze mille hommes, arriva sous les murs de Paris le 8 septembre 1429 et l'attaqua. Nous copions ici le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous le règne de Charles VII : « Les troupes royales commencèrent à assaillir entre la porte

Saint-Honoré et la porte Saint-Denis; et fut l'assaut très-cruel. Et en assaillant disoient moult de vilaines paroles à ceux de Paris; et là estoit *leur* Pucelle avec son estendard sur les conclos du fossé, qui disoit à ceux de Paris : *Rendez-vous, de par Jésus, à nous tost; car se ne vous rendez avant qu'l soit la nuit, nous y entrerons par force, veuillez ou non, et vous serez mis à mort sans merci.* — Voire, dit un, *paillarde, ribaude;* et trait de son arbalète droit à elle et lui perce la jambe tout outre, et elle de s'enfuir (1). Un autre perça le pied tout outre à celui qui portoit son estendard. Quand il se sentit navré il leva sa visière pour voir à oster le vireton de son pied; un autre lui trait et le single entre les deux yeux, et le navre à mort, dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurèrent depuis que mieux ils aimassent avoir perdu quarante des meilleurs hommes d'armes de leur compagnie. »

D'après la chronique en vers de Martial d'Auvergne (2), on voit qu'avant l'attaque de Paris le roi s'était avancé jusqu'à Saint-Denis. Son armée vint ensuite camper à la Chapelle, où il y eut une vive escarmouche, puis à Mousseaux. Enfin elle s'embusqua derrière une petite montagne, voisine du marché aux Pourceaux, et que l'on croit être la butte Saint-Roch.

« Cependant, dit le *Bourgeois de Paris*, l'assaut continuoit avec un grand courage de part et d'autre, et jus-

(1) Jeanne ne s'enfuit pas; elle tomba sur le revers du fossé; elle fut laissée plus d'une heure sans secours.

(2)
D'un costé et d'autre canons
Et coulevrines ruoient,
Et ne voyoit-on qu'empanons
De flèches qui en l'air tiroient.

qu'à quatre heures de l'après-midi on ne savoit de quel costé seroit l'avantage; mais un peu après quatre heures ceux de Paris *prirent cœur en eux*, et tellement maltraitèrent les assiégeants de canons et d'autres traits qu'il leur fallut reculer et se sauver au plus vite; car les Parisiens avoient de grands canons qui tiroient de la porte Saint-Denis jusque par delà Saint-Lazare largement. Les assaillants épouvantés furent ainsi mis en déroute; mais personne ne sortit de Paris pour les poursuivre, de peur de leurs embusches. En s'en allant ils mirent le feu à la Grange-des-Mathurins, près des Porcherons, et, comme faisoient jadis les païens, ils jetèrent dans ce feu moult de leurs gens qui étoient morts à l'assaut et qu'ils avoient emportés sur leurs chevaux. Et ils maudissoient leur Pucelle, qui leur avoit promis que sans nulle faute ils prendroient Paris par force, qu'elle y coucheroit cette nuit ainsi qu'eux tous, et qu'ils passeroient à l'épée ou brusleroient dans leurs maisons tous ceux qui feroient résistance. Mais Dieu, qui mena la grande entreprise d'Olopherne par une femme nommée Judith, ordonna, dans sa miséricorde, autrement qu'ils ne pensoient. Le lendemain ils vinrent, par sauf-conduit, chercher leurs morts, et le héraut qui

Adoncques Jehanne la Pucelle
Se mit dans l'arrière-fossé,
Où fit de besogne merveille
D'un courage en ardeur dressé.

Un vireton que l'on tira
La vint à la jambe assener;
Et si point n'en désempara,
Ne ne s'en voulut oncques tourner.

Boys, huis, fagots faisoit getter
Et ce qu'estoit possible au monde
Pour aider sur les murs monter;
Mais l'eau estoit trop profonde, etc.

vint avec eux affirma par serment au capitaine de Paris qu'ils avoient eu au moins quinze cents hommes hors de combat, dont cinq cents tués ou blessés à mort... Il ne pouvoit, en effet, leur advenir que malheur, d'avoir voulu faire une telle occision le jour de la sainte Nativité Notre-Dame (1). »

Suivant d'autres chroniqueurs, le boulevard extérieur situé aux abords de la porte Saint-Honoré (2) fut d'abord emporté par les troupes que commandaient l'héroïne et le duc d'Alençon. Jeanne voulut passer outre et assaillir le rempart ; mais *elle n'estoit pas informée de la grande eaue qui estoit ès fossés ; et il y en avoit aucuns qui le sçavoient et qui eussent bien voulu par envie qu'il lui arrivast malheur*. Jeanne faillit se noyer dans les fossés ; une lance à la main, elle monta sur la contrescarpe pour sonder l'eau ; ce fut alors qu'un trait d'arbalète lui perça la jambe et qu'elle vit tuer à côté d'elle son porte-étendard. « Ce nonobstant elle ne vouloit partir de ce lieu ; couchée sur le bord du fossé, elle continuoit d'exciter l'ardeur des assaillants, et faisoit toute diligence de faire apporter et jeter des fagots et du bois dans le fossé, espérant pouvoir passer jusqu'au mur ; mais la chose n'estoit pas possible, vu la grande eaue qui y estoit. » Elle resta là jusqu'au soir. L'assaut avait duré six heures « sans que on sceust qui eust le meilleur. » Il n'y avait nul espoir de passer ce fossé profond ; aucun mouvement ne se faisait

(1) La chronique (*Journal d'un Bourgeois de Paris*) qui renferme ces détails est assez hostile à Jeanne d'Arc ; on voit que son auteur appartenait à la faction bourguignonne.

(2) Cette porte était située au lieu où la rue Fontaine-Molière se joint à la rue Saint-Honoré.

remarquer dans la ville. Le sire de la Trémouille ordonna de se replier sur Saint-Denis et le duc d'Alençon réussit à grand'peine à déterminer Jeanne à suivre ce mouvement. A la fin elle se retira avec le reste des chefs, qui « estoient tellement percés de canons et aultres traits qu'il leur convint, par force et pour ce qu'il estoit nuict, reculer et laisser leur assault. » Ainsi la délivrance de Paris fut retardée pour de longues années encore.

Le parti national, en minorité dans cette ville, ne laissa pas de s'agiter pour en finir avec la domination anglaise. Deux conspirations éclatèrent durant l'hiver en vue de livrer Paris aux lieutenants de Charles VII. Trahis et découverts, les généreux conjurés expièrent leur projet dans la torture et dans les supplices. Deux procureurs au Châtelet, un tailleur et un boulanger furent décapités aux grandes halles; le même jour, qui était le dimanche de « Pasques fleuries, » Jehan de la Chapelle et Jehan le François furent écartelés par sentence du Parlement, vendu aux Anglais; mais, s'il faut en croire une patriotique légende, la terre se couvrit de roses blanches et parut honorer les restes de ces deux victimes.

La guerre continua, et la Pucelle, tombée au pouvoir des Anglais, fut conduite à Rouen, jugée comme sorcière, condamnée et brûlée vive sur la place du Grand-Marché. Charles VII n'osa rien entreprendre pour la préserver du supplice ni pour venger sa mort.

Le régent et le duc de Bourgogne étaient rentrés dans Paris l'un après l'autre et en grande pompe. L'opinion publique commençait à se montrer fort hostile à la domination étrangère. Le duc de Bedford résolut de faire venir Henri VI en France, et il ne négligea rien pour rendre

magnifique l'entrée du jeune roi dans la capitale. Le 28 avril, à la nouvelle de son arrivée à Calais, le chancelier et les gens du conseil allèrent à Notre-Dame faire chanter un *Te Deum*. Le soir il y eut des feux de joie, et le lendemain des processions. Le Parlement décida qu'il irait en robes d'écarlate au-devant du roi, que les conseillers-clercs prendraient des robes violettes, et que, vu l'absence de plusieurs officiers de la cour, le cortége serait augmenté des avocats en longues robes et en chaperons, et des procureurs en robe qui auraient des chevaux. Arrivé à Saint-Denis le 15 décembre 1431, il y passa la nuit; le lendemain, 16 décembre, dès neuf heures du matin, il continua sa route. « Et alors, disent les chroniques contemporaines, vinrent à l'encontre de lui jusques à la Chapelle d'entre Paris et Saint-Denis, messire Simon Morier, prévost de Paris, pour lui faire révérence et honneur, et plusieurs autres, tous vestus de satin vermeil et chaperons de bleu, avec lesquels estoient grand nombre des plus notables bourgeois de la ville de Paris, vestus et affublés de vermeil. Et après qu'ils eurent fait la révérence, vinrent au-devant dudit roy les neuf preux à cheval, chacun armé des armes à lui appartenant.

« Et après vinrent le chevalier du guet, le prévost des marchands, avecque eux les officiers de la cour, tous vestus de pers et chaperons vermeils. Et un petit après en suivant vint maistre Philippe de Morvillier, premier président, en habit royal, et tous les seigneurs du Parlement, vestus de longs habits de vermeil.

« Et après suivoient les seigneurs de la chambre des comptes, les gens des finances, les maistres des requestes et les secrétaires, et avoient robes vermeilles. Et ainsi, comme ils venoient l'un après l'autre, chacun selon son état, ils

faisoient au roy la révérence, et aux seigneurs étant avecque lui; et quant est du commun il y en avoit sans nombre.

« Et quand le roy vint à l'entrée de la porte Saint-Denis, les armes de la ville y estoient si grandes qu'en la nef d'icelles armes y avoit six hommes, l'un en guise d'un évesque; le second, l'Université; le tiers, les bourgeois, et les trois autres estoient comme sergents. A l'entrée de ladite porte présentèrent au roy trois cœurs vermeils, dont au premier avoit deux colombes, et au second de petits oiselets qu'ils laissèrent voler par-dessus le chef du roi; et le tiers cœur estoit plein de violettes et autres fleurs qu'ils jetèrent sur les seigneurs. Et là tantost le prévost des marchands et lesdits échevins apportèrent un ciel d'azur semé de fleurs de lys d'or, et le mirent et portèrent tout parmi la ville par-dessus le roy. Si avoit au poncelet Saint-Denis un échafaud sur lequel estoit comme une manière de bois, où estoient trois hommes sauvages et une femme, qui ne cessèrent de combattre l'un contre l'autre tant que le roy et les seigneurs fussent passés. Et avoit dessous ledit échafaud une fontaine jetant hypocras, et trois seraines dedans, et estoit ledit hypocras abandonné à chacun. Et depuis le poncelet, en tirant vers la seconde porte de la rue Saint-Denis, avoit personnages, sans parler de la nativité Notre-Dame, de son mariage et de l'adoration des trois Roys, des Innocents et du bon homme qui semoit son blé; et furent ces personnages très-bien joués. Et sur la porte Saint-Denis fut jouée la légende saint Denis, qui fut volontiers vue des Anglois.

« En outre, devant les Innocents avoit une manière de forest en la rue, dedans laquelle avoit un cerf vif. Et quand le roy passa devant en fit courre ledit cerf et des chiens

et veneurs. Après fut grand'pièce chassé à force, et se vint rendre emprès les pieds du cheval du roy, lequel roi lui fit sauver la vie.

« Et à l'entrée de la porte du Châtelet avoit encore un échafaud sur lequel avoit en personnage un petit enfant, en semblance de roy, vêtu de fleurs de lys, deux couronnes sur son chef; et à costé dextre estoit en son personnage le duc de Bourgogne, et le comte de Nevers, qui lui présentoient l'écu de France, et au costé senestre le duc de Bedford, son oncle, et les comtes de Warwick et de Salsebery, qui lui présentoient l'écu d'Angleterre. Et estoient tous vestus, par personnages, des cottes d'armes des dessusdits seigneurs. Et de là s'en alla au Palais, où lui furent montrées les saintes reliques, et à ceux qui estoient avecque lui; et puis fut mené en l'hostel des Tournelles pour prendre son repas. Et quand il eut disné il alla voir la reine, sa grand'mère, à l'hostel de Saint-Pol. Et le lendemain fut mené au bois de Vincennes, où il fut jusques au quinzième jour du mois de décembre, qu'il retourna au Palais. Et le dix-septième jour d'icelui mois se partit de là atout grand seigneurie tant de gens d'église comme séculiers, et s'en vint en l'église Notre-Dame de Paris, pour estre sacré. Auquel lieu de Notre-Dame de Paris avoit en la nef un grand échafaud de bois de quatre-vingts pieds de longs, et haut jusques au crucifix. Si montoit-on dedans icelui par la nef, et descendoit-on par autre lieu par le chœur. Et fut ledit roy sacré par le cardinal de Vincestre (Winchester).

« Et après que le messe fut finie le roy retourna au Palais, et se sit, et disna à la table de marbre, environ le milieu d'icelle. Et, au costé de la chambre de Parlement, à

table, ledit cardinal de Vincestre, et maistre Pierre Cauchon, évesque de Beauvais, et maistre Jean de Mailly, évesque de Noyon, comme pairs de France, étoient en suivant. Et, à l'autre costé, les comtes d'Estanfort, de Mortains et de Salsebery.

« Auquel disner furent présentés quatre entremets devant la table; c'est à savoir le premier d'une image de Notre-Dame, et un petit roy couronné emprès; le second fut une fleur de lys couronnée d'or, tenue de deux anges; le tiers, une dame et un paon, et le quart, une dame et un cygne.

« Et pareillement y fut joué de plusieurs instruments de musique. Et le lendemain en suivant furent faites de moult belles joustes en l'hostel de Saint-Pol; desquelles joustes emportèrent le cri et eurent la voix des dames le comte d'Arondel, et messire Jean, bastard de Saint-Pol, comme les mieux joustants. Et après, le dessusdit roy séjourna en ladite ville de Paris aucuns jours; et puis, peu de temps après, s'en retourna en la ville de Rouen (1). »

Les chroniques anglo-bourguignonnes qui décrivent ces cérémonies officielles omettent de dire qu'elles furent vues avec un amer déplaisir par la bourgeoisie parisienne, déjà lasse du joug des Anglais. Cette population railleuse, et ordinairement malveillante pour le pouvoir, commençait à remarquer, mais tout bas, que, lorsqu'un riche orfévre mariait sa fille, il *faisait les choses* mieux que les ministres du roi Henri VI. On n'avait distribué aucune aumône aux malades de l'Hôtel-Dieu, on n'avait mis en liberté aucun prisonnier, et, ce qui ne s'était fait à aucun avénement de souverain, on n'aviat diminué aucune des

(1) Monstrelet, t. VI.

taxes assez lourdes qui étaient prélevées aux barrières sur les denrées alimentaires de première nécessité. Il n'était bruit que de la pénurie du trésor anglais, et les officiers royaux, les gens de justice eux-mêmes, n'obtenaient plus le payement de leurs gages. Le conseil du jeune Henri VI parut s'émouvoir de ces plaintes; il accorda des exemptions et des priviléges d'abord à l'Université de Paris, puis à la ville elle-même, dont il affecta de louer l'antique fidélité. Malgré ces témoignages d'une faveur hypocrite ou cauteleuse la population parisienne continua d'endurer des privations et des souffrances de toute nature, et la détresse publique s'accrût chaque jour à ce point qu'il fallut, par ordonnance royale, régler la façon de mettre en vente les maisons inhabitées, afin qu'elles ne vinssent pas aux mains des gens qui voulaient lentement les démolir, pour vendre les bois et les châssis des fenêtres. Le 21 décembre le nouveau roi vint au Parlement avec un nombreux cortége. Outre les serments habituels on en fit un spécial dont voici la forme : « Vous jurez et promettez que à nostre souverain seigneur Henri, par la grace de Dieu roy de France et d'Angleterre, ci-présent, vous obéirez diligemment et loyalement, et serez des loyaux officiers et vrais sujets, et de ses hoirs perpétuellement, comme vray roy de France, et que jamais à nul autre pour roy de France n'obéirez ou favoriserez. *Item*, que vous ne serez en aide, conseil ou consentement que nostredit souverain seigneur, ne ses hoirs, roys de France et d'Angleterre, perdent la vie ou membre, ou soient pris de mauvaise prise, ou qu'ils souffrent dommage ou diminution en leurs personnes, de leurs estats, seigneuries ou biens quelconques; mais, si vous saviez ou connoissiez aucune chose estre faite, pour-

pensée ou machinée qui leur pust porter dommage ou préjudice, ou à leurs adversaires profit, aide ou confort, ne faveur, comment que ce soit, vous l'empescherez en tant que vous pourrez et saurez, etc. » Dès que les magistrats et les habitants eurent prêté ce serment, la ville de Paris fut comblée par l'usurpateur étranger de beaucoup de priviléges et de prérogatives, dont elle fut dépouillée lorsque se levèrent les jours de la justice et de la réparation nationale.

Ils ne devaient pas tarder, et déjà les ministres de Charles VII avaient ouvert des intelligences avec le duc de Bourgogne, pour le détacher des Anglais et le ramener aux intérêts de la dynastie capétienne. Le jeune Henri VI venait d'être ramené à Rouen par les soins du régent, et la guerre se prolongéait de part et d'autre, sans résultats décisifs. Or, le 13 novembre 1432, la sœur du duc de Bourgogne, qui avait épousé le duc de Bedford, mourut à Paris des suites d'une maladie contagieuse. Cette princesse était aimée des Français et des Parisiens. Elle n'avait que vingt-huit ans et ne laissa point d'enfants. Ainsi toute alliance de famille cessait entre le duc Philippe et la maison de Lancastre.

Bientôt se firent sentir les effets de cette mort. Le duc de Bedford montra d'abord quelque douleur publique et fit célébrer en l'honneur de sa femme de solennelles obsèques; mais il lui importait de contracter quelque alliance utile à son pouvoir en France. Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane, chancelier de France pour les Anglais, avait une nièce belle et sage, fille de son frère le comte de Saint-Pol. Son crédit sur le duc de Bedford était grand; d'ailleurs la maison de Luxembourg était riche,

puissante, illustre. L'affaire fut conduite avec habileté et discrétion. Le duc de Bedford ayant quitté Paris se rendit à Rouen pour y recueillir une taille nouvelle et excessive qu'il avait ordonnée. De là il s'en alla à Thérouane, où son mariage avec madame Jacqueline de Saint-Pol fut pompeusement célébré.

Le duc de Bourgogne n'avait pas été consulté ; c'était à son insu que son beau-frère contractait un nouveau mariage ; c'était sans son agrément et sans le consulter que le comte de Saint-Pol, l'un de ses vassaux et de ses parents, mariait sa fille. L'évêque de Thérouane, qui avait conclu cette alliance, lui devait tout son pouvoir et toute sa grandeur et l'abandonnait aussi. Il se trouva offensé, et l'on commença à parler des Anglais et du duc de Bedford en assez mauvais termes à la cour de Bourgogne. Le duc de Bedford s'irrita à son tour ; la chose allait ainsi s'envenimant, et les conseils des deux princes voyaient avec déplaisir que cette discorde pouvait amener les plus funestes suites. On ne pouvait se dissimuler à Londres, encore moins à Rouen, que le succès de la cause des Anglais tenait surtout à leur bon accord avec les Bourguignons.

Dans cette situation les hostilités étaient fréquemment interrompues par des trêves, et les conseillers de Charles VII travaillaient chaque jour avec plus de succès à concilier à leur maître les dispositions du duc de Bourgogne. Ce prince s'étant vu obligé de se rendre dans ses provinces du Nord eut à traverser Paris ; à son passage dans cette ville on lui rendit de grands honneurs. Tandis qu'il conférait avec le duc de Bedford, une députation des dames et des bourgeoises parisiennes se présenta à la duchesse pour la supplier d'engager son époux à faire tous ses efforts pour

rétablir la paix dans le royaume. « Mes amies, leur ré-
« pondit-elle, la paix est une des choses de ce monde dont
« j'ai le plus de désir et pour laquelle je prie jour et nuit
« le Seigneur notre Dieu, à cause du très-grand besoin
« que je vois que nous en avons, et je tiens pour certain
« que Monseigneur le duc a la ferme volonté d'y exposer
« son corps et son bien. »

Un congrès fut assemblé à Arras; les principales puissances de l'Europe s'y firent représenter, et les négociateurs entreprirent de réconcilier le duc de Bourgogne et le roi de France. Le duc de Bourgogne imposa à Charles VII de très-dures conditions, qui furent acceptées, après avoir été longuement débattues; le roi de France dut fléchir sous la nécessité et la paix fut jurée. On était au 21 septembre 1435. Peu de jours après mourut dans l'oubli de tous la vieille reine Isabeau de Bavière. Elle laissait à l'histoire, en descendant au tombeau, l'un des noms les plus odieux et les plus méprisés dont nos pères aient gardé le souvenir. Les Anglais qui occupaient encore Paris ne rendirent aucun honneur à la dépouille mortelle de celle qui avait été leur appui et leur complice.

Les Anglais accusèrent de trahison le duc de Bourgogne et continuèrent la guerre; mais leur situation était changée. En 1436 les lieutenants de Charles VII, l'Ile-Adam et le connétable de Richemont, s'occupèrent d'enlever Paris à la domination étrangère.

A la tête de cinq ou six mille combattants ils se portèrent de Pontoise vers la capitale du royaume, où ils comptaient entrer sans coup férir et par surprise. « Si furent illec de quatre à cinq heures; » puis, voyant que les ennemis étaient sur leurs gardes, ils se replièrent et prirent position dans

les villages voisins, particulièrement à Aubervillers et à Montmartre. Le lendemain ils attaquèrent Saint-Denis, encore au pouvoir des Anglais, et s'en emparèrent après une lutte vive et opiniâtre qui coûta la vie à sept ou huit cents ennemis. On pouvait moins aisément se rendre maître de Paris, et toutefois il n'y avait que deux mille Anglais dans cette ville; mais, à force de vigilance et de cruauté, ils comprimaient les habitants, et la terreur régnait avec la misère dans la capitale de la France. Tant de tyrannie ne put cependant empêcher les complots qui se formèrent. Les honnêtes bourgeois, n'ayant plus de raison de rester attachés au parti anglais, depuis que les Bourguignons avaient fait la paix avec les Français, prêtèrent l'oreille aux propositions des commissaires du connétable. « Et adonc les Parisiens, qui étoient moult favorables au duc de Bourgogne, c'est à savoir le quartier des Halles, aucuns (quelques-uns) de l'Université, Michaut Laillier (Michel Lallier) et plusieurs autres bourgeois de Paris, se mirent ensemble par diverses compagnies, et conclurent de bouter les Angloys hors de leur ville, et y mettre les François et Bourguignons dessusdits. » Ces bons citoyens, dirigés surtout par Michel Lallier, firent savoir à Richemont et au sire de l'Ile-Adam qu'ils promettaient de leur ouvrir une des portes de la ville pourvu qu'on leur donnât la garantie que personne ne serait recherché pour ce qui avait pu être fait contre la cause royale et que la ville serait préservée de tout pillage. Le connétable leur en donna l'assurance, fit un choix de ses soldats les plus disciplinés, et se présenta pendant la nuit à la porte Saint-Jacques (13 avril 1436). Les ennemis étaient d'ailleurs sur leurs gardes. « Et entre temps Louis de Luxembourg,

évesque de Thérouenne, les évesques de Lisieux et de Meaux, le seigneur de Villeby (Willoughby), et plusieurs autres, tenant le parti des Angloys, doubtant ce qui leur advint, c'est à savoir que le commun ne se tournast contre eux, firent loger leurs gens en la rue Saint-Antoine, auprès de la Bastille; et firent ladite Bastille bien garnir de vivres et habillemens de guerre; et avec ce se tinrent leurs gens armés pour eux y retraire si besoing y estoit. Et les dessusdits François et Bourguignons venus devant ladite ville de Paris, vers la porte Saint-Jacques, outre l'eau vers Montlhéry, envoyèrent leur chef parlementer à ceux des murs, lequel leur montra une abolicion (amnistie) générale de par le roy Charles de France, scellée de son grand scel, en les admonestant très-instamment qu'ils se voulsissent réduire en l'obéissance du dessusdit roy... Lesquels Parisiens, oyant les douces paroles et offres que leur faisoit le seigneur de l'Ile-Adam, s'inclinèrent et conclurent assez brief en suivant l'un avecque l'autre de mettre les dessusdits seigneurs en leur ville. » Ces pourparlers prenaient un temps précieux, et à tout prix il fallait se hâter. Déterminé à livrer Paris aux chefs de l'armée royale, le détachement de la milice bourgeoise, sans se donner le temps d'ouvrir la porte, tendit aussitôt une échelle. Ce fut le maréchal de l'Ile-Adam qui monta le premier, ce même l'Ile-Adam que le complot de Perrinet Le Clerc avait introduit dans Paris de la même manière dix-huit ans auparavant. Cette fois il portait la bannière du même roi qu'il avait chassé autrefois de la capitale, lorsqu'il n'était encore que Dauphin. Pendant ce temps on brisait les serrures de la porte et on abaissait le pont-levis. Aussitôt le connétable, monté sur un superbe cheval, fit son entrée

en compagnie des seigneurs armagnacs et bourguignons confondus sous le même drapeau. Tous criaient : « Vive la paix ! vivent le roi et le duc de Bourgogne ! » Les bourgeois se hâtaient de coudre sur leurs habits ou d'étaler devant leur maison, les uns la croix droite de France, les autres la croix penchée de Saint-André ou de Bourgogne; mais les vainqueurs ne faisaient aucune différence entre eux et faisaient à tous bon visage. Le connétable, d'un air satisfait et plein de courtoisie, serrait la main aux bourgeois, leur répétant : « Mes bons amys, le roy Charles vous « remercie de ce que si doucement vous lui avez rendu la « maîtresse cité de son royaume ; tout est pardonné tant « aux absents qu'aux présents, et si aucun, de quelque « état qu'il soit, à méprins par devers Monsieur le roy, il « lui est tout pardonné » « Et tantost, sans descendre, fit crier à son de trompe que nul ne fust si hardy, sous peine d'estre pendu par la gorge, de soi loger en l'hostel des bourgeois outre leur volonté, ne de reprocher, ne de faire quelque desplaisir, ne piller personne (1). »

Les Anglais ne se laissèrent point enlever Paris sans résistance. L'évêque de Thérouane et lord Willoughby, comprenant d'ailleurs les difficultés d'une lutte inégale, armèrent les Anglais et leurs partisans, et, se divisant en trois compagnies, ils essayèrent de remettre la ville dans la soumission ou du moins d'assurer leur retraite. Le prévôt s'en alla aux halles; lord Willoughby et l'évêque de Thérouane prirent la rue Saint-Denis, et un lieutenant du prévôt, nommé Jean Larcher, que les Parisiens avaient dans une horreur extrême à cause de sa cruauté, suivit la

(1) Monstrelet, t. VI. — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 475.

rue Saint-Martin. Legoix, l'ancien boucher, défendait la porte Baudet. Les Anglais criaient : « Saint-Georges! « Saint-Georges! Traîtres de Français, vous tous à mort! » Mais les habitants se retirèrent d'abord dans leurs maisons, et l'on ne rencontrait personne dans les rues. Seulement deux braves bourgeois, Jean Leprêtre et Jean des Croûtes, furent massacrés et mis en pièces devant l'église de Saint-Merry. Le prévôt commit aussi un acte odieux : un de ses amis, nommé Le Vavasseur, riche boulanger du quartier des Halles, était venu au-devant de lui. « Mon « compère, lui avait-il dit, songez à vous ; je vous pro« mets que cette fois-ci il faut faire la paix ; autrement « nous sommes tous perdus. — Ah ! traître, répondit le « prévôt, tu as donc tourné de l'autre côté! » Et il le frappa de sa hache, puis ses gens l'achevèrent. Ces violences ne pouvaient suffire pour paralyser l'élan national des citoyens de Paris. De toutes parts on tendait des chaînes dans les rues; le peuple prenait de plus en plus courage et s'animait de fureur contre les Anglais. Les hommes et les femmes leur lançaient par les fenêtres des pierres, des bûches, des tables, des tréteaux ; ils avaient beau tirer des flèches et faire mille menaces, personne n'avait plus peur d'eux. Leurs anciens partisans, ceux mêmes qui venaient de s'armer en leur faveur et qui tout à l'heure criaient contre la trahison, voyant le succès de l'entreprise, s'en allaient l'un après l'autre se joindre aux honnêtes bourgeois, et disaient bien haut que c'était pour le roi qu'ils s'étaient armés ; ils n'étaient pas les moins empressés à se montrer bons Français (1). Sur ces entre-

(1) M. de Barante.

faites le connétable, le sire de l'Ile-Adam, Dunois s'avancèrent au milieu des acclamations de la foule, faisant lire dans tous les quartiers les lettres de pardon. Toutes les cloches sonnaient; chacun remerciait Dieu d'une délivrance aussi miraculeuse. Les gens des princes de France ne commirent aucun désordre, aucune violence. Le connétable se rendit à Notre-Dame, où il entendit la messe tout armé. Les écorcheurs qui assiégeaient la tour du Venin, entendant retentir le beffroi, comprirent que Paris était au pouvoir des troupes de Charles VII et accoururent pour avoir part au pillage. Le connétable les fit arrêter aux portes. Le sire de Ternant, Bourguignon, fut nommé prevôt de Paris; Michel Lallier, qui avait présenté au connétable ses soumissions au nom de la bourgeoisie, fut nommé prévôt des marchands. Quelques vaillants Français furent faits chevaliers, et parmi eux on remarqua Sanse de Lalaing et Robert de Neuville, tous deux nés en Picardie. Le Parlement prit en main le gouvernement de la ville. Les Anglais, réfugiés à la Bastille, effrayés des menaces qu'ils entendaient gronder autour d'eux, la rendirent par capitulation et se retirèrent en hâte vers Rouen, poursuivis par les injures du peuple. « Si eurent sauf-conduit du connétable de France, sous lequel ils s'en allèrent, par eau et par terre, et à leur département (départ) firent lesdits Parisiens grande huée en criant : *A la queue !* Et issirent iceux Angloys par la porte des champs. »

CHAPITRE V.

Paris durant la dernière période du règne de Charles VII (1436-1461).

Paris était enfin délivré des Anglais, Charles VII se détermina à reparaître dans cette ville. Le 12 novembre 1437 il vint coucher à Saint-Denis. Le lendemain il fit dans Paris, en grande pompe, une entrée solennelle que les chroniques du quinzième siècle décrivent en ces termes :

« Si estoient en la compagie du roy son fils, le Dauphin de Viennois, le connétable de France, messire Charles d'Anjou, les comtes de Perdiac et de Vendosme, le jeune comte de Tancarville, messire Christophe de Harcourt, le bastard d'Orléans, et autres en très-grand nombre, nobles et grands seigneurs, chevaliers et écuyers ; et si y étoit Lahire en très-bel et noble appareil. Et de là s'en alla ledit roi en la cité de Paris. Et vinrent au-devant de lui, jusques à la Chapelle, le prévost des marchands, échevins et bourgeois, en très-grand nombre, accompagnés des albalestriers et archers de la ville, tous vestus de robes pareilles, de pers (bleu) et de vermeil. Et quand ils furent venus devant le roi ledit prévost des marchands lui présenta les clefs de la ville de Paris, et le roi les bailla en garde au connétable de France. Si mirent iceux prévost et échevins un ciel bleu couvert de fleurs de lys d'or, et le portèrent toujours par-dessus le chef du roi.

« Après vint le prévost de Paris, accompagné de ses sergents de pied, qui avoient chacun un chaperon parti de

vert et le vermeil. Et en suivant iceux sergents vinrent les notaires, procureurs, avocats et commissaires du Chastelet. En après vinrent les personnages des sept péchés mortels et des sept vertus, montés à cheval ; et étoient tous habillés selon leurs propriétés; lesquels personnages suivoient les seigneurs du Parlement et des requestes. Après suivoient les présidents ; et y avoit très-grande multitude de peuple.

« Et ainsi alla le roi, très-authentiquement et très-noblement accompagné, entrer par la porte Saint-Denis en la ville et cité de Paris. Sur laquelle porte étoit un écu de France que trois angles (anges) tenoient élevé, et au-dessus dudit écu étoient angles chantants, et au-dessus y avoit écrit :

> **Très-excellent prince et seigneur,**
> **Les manants de votre cité**
> **Vous reçoivent en tout honneur**
> **Et en très-grande humilité.**

« Au Poncelet avoit une fontaine en laquelle y avoit un pot où étoit une fleur de lys qui jetoit bon hypocras, vin et eau, et dedans ladite fontaine étoient deux dauphins, et au-dessous avoit une terrasse voutée de fleurs de lys ; et dessus ladite terrasse étoit un personnage de saint Jean-Baptiste qui montroit l'*Agnus Dei ;* et y avoit anges chantant moult mélodieusement. Devant la Trinité étoit la Passion : c'est à savoir comment Notre-Seigneur fut pris, battu, mis en croix, et Judas, qui s'étoit pendu. Et ne parloient rien ceux qui refaisoient, mais le montrèrent par jeux de mystère, et furent les manières bonnes et bien jouées, et vivement compassionnées et moult piteuses. A la seconde porte étoient saint Thomas, saint Denis,

saint Maurice, saint Louis de France et sainte Geneviève au milieu. Au sépulchre étoit comment Notre-Seigneur ressuscita et comment il s'apparut à Marie-Madeleine. A Sainte-Catherine, en la rue Saint-Denis, étoit le Saint-Esprit qui descendoit sur les apostres. Devant le Chastelet étoit l'Annonciation, faite par l'ange aux pastoureaux, chantant *Gloria in excelsis Deo*. Et au-dessous de la porte étoit le lit de justice, la loi divine, la loi de la nature et la loi humaine, et à l'autre costé, contre la boucherie, étoient le jugement, paradis et enfer; et au milieu étoit saint Michel l'ange, qui pesoit ses ames. Au pied du grand pont, derrière ledit Chastelet, étoit le baptisement de Notre-Seigneur, et y étoit sainte Marguerite, contrefaite, issant d'un dragon.

« S'en vint le roi au portail de Notre-Dame de Paris, où il descendit; et vint devant lui l'Université, qui proposa en bref. Et audit portail étoient les prélats; c'est à savoir les archevesques de Toulouse et de Sens, et les évesques de Paris, de Clermont et de Saint-Mangon-lez-Montpellier; les abbés et les ministres de Saint-Denis, de Saint-Maur, de Saint-Germain-lez-Paris, et aussi pareillement de Saint-Magloire et de Sainte-Geneviève. Et là fit le roi le serment à l'évesque de Paris, et puis entra en l'église de Notre-Dame, en laquelle étoient trois arches, comme à Amiens, la nuit de l'an, bien pleines de chandelles et de cire. Et de là s'en alla le roi, après qu'il eut fait son oraison, au Palais, où il coucha pour celle nuit. Et à son entrée étoient environ huit cents archers bien habillés et en moult ordonnance, lesquels le comte d'Angoulesme conduisoit. Et étoient le roi et le Dauphin armés de plein harnois, réservé leur chef; et sur le harnois du roi étoit

une tourmolé couverte d'orfévrerie, et sur son cheval étoit un pers (bleu) velours, tout tissu de grands fleurs de lys d'or moult riche, et battoit jusqu'à terre; et avoit un chanfrain d'acier, sur lequel avoit un très-bel plumail. Et devant lui alloit, tout au plus près de sa personne, Pothon de Sainte-Treille, lequel portoit le heaume du roi, sur un baston appuyé contre cuisse, lequel heaume étoit couronné d'une moult riche couronne; et sur le milieu de ladite couronne avoit une double fleur de lys. Et menoit son cheval, tout à pied, un gentilhomme nommé Jean d'Olon, et toujours portoit-on le ciel dessusdit par-dessus lui. Et après lui suivoient les pages, qui étoient très-richement et noblement habillés et ouvrés d'orfévrerie, et leurs chevaux pareillement. Et un petit devant ledit Pothon alloient le connétable, les comtes de Vendosme et de Tancarville, et plusieurs autres grands et notables seigneurs moult noblement montés et habillés. Et un petit ensuivant le roi chevauchoit et ledit Dauphin, tout couvert d'orfévrerie, lui et son coursier moult noblement, et semblablement ses pages et leurs coursiers; et étoit accompagné de messire Charles d'Anjou, son oncle, des comtes de Perdiac et de la Marche. Et tout derrière suivoit le bastard d'Orléans, armé de plein harnois, tout couvert d'orfévrerie, lui et son cheval; et avoit une moult riche écharpe d'or, qui alloit par derrière jusque sur le dos de son cheval; et menoit la bataille du roi, où il y pouvoit avoir environ mille lances, fleur de gens d'armes, et habillés eux et leurs chevaux.

« Et quant aux autres chevaliers et écuyers et gentilhommes, en y avoit en grand nombre, qui étoient, eux et leurs chevaux, tout chargés d'orfévrerie. Desquels entre les au-

conter les longs démêlés de Louis XI et de Charles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne; encore moins de mentionner les orageuses rébellions des Liégeois et des Flamands, ni les sanglantes péripéties de la guerre des deux Roses. Ces grands événements pouvaient bien exercer une influence directe sur la marche du gouvernement de Louis XI, mais la ville de Paris n'en ressentait que médiocrement le contre-coup, et de tels récits n'appartiennent qu'à l'histoire générale.

Tout le monde sait que les bourgeois de Paris, railleurs et goguenards au quinzième siècle comme de nos jours, se moquèrent de la mésaventure de Louis XI à Péronne, et apprirent aux pies à prononcer des mots injurieux qui rappelaient le désagréable incident; Louis XI chargea un *jeune fils de Paris*, nommé Henri Perdriel, de faire main basse sur les oiseaux parleurs. Un soin plus digne de lui fut l'autorisation qu'il donna, en 1470, d'établir à Paris la première imprimerie.

Deux ans auparavant il avait fait condamner à mort et supplicier le comte Charles de Melun, son ancien favori, gouverneur de Paris, dont les allures lui avaient à juste titre paru suspectes au temps de la révolte des grands. Quelques années plus tard, en 1475, il sacrifia à ses ressentiments un plus illustre personnage; nous voulons parler de Louis de Luxembourg, connétable de France, qui avait joué un rôle équivoque entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Dès qu'il eut été livré aux gens du roi on le conduisit à la Bastille; sans retard une commission formée de membres du Parlement et présidée par le chancelier Pierre Doriole procéda à son interrogatoire. Le 4 décembre 1475 on exposa aux chambres assemblées

qu'il était d'usage qu'on relût au criminel sa confession en présence de toute la cour; qu'il n'y avait si grand seigneur dans le royaume, à l'exception du roi et du Dauphin, qui ne fût obligé de comparaître au Parlement quand il l'ordonnait, mais qu'on n'osait y faire venir le connétable, parce que le gouverneur de la Bastille ne répondait pas de l'y reconduire en sûreté, et que d'ailleurs le connétable ne voulait pas se donner en spectacle au peuple. Il fut donc décidé que le Parlement se transporterait à la Bastille pour y faire lire en sa présence la confession de Louis de Luxembourg. Quelques jours après on fit monter à cheval le connétable, et le prévôt de Paris le conduisit, sous bonne escorte, au Palais. Le chancelier l'attendait dans la tour criminelle; il lui demanda le collier de l'ordre de Saint-Michel et l'épée de connétable. Un moment après arriva Jean de Popincourt, président du Parlement, qui lui déclara que la cour l'avait condamné à mort comme criminel de lèse-majesté. On lui envoya aussitôt quatre confesseurs, un Cordelier, un Augustin, le pénitencier de Notre-Dame et le curé de Saint-André des Arcs, mais on lui refusa la communion. Il entendit seulement une messe et reçut le pain bénit. A une heure après midi (c'était un mardi 19 décembre) il monta à cheval et fut conduit à l'hôtel de ville, où il passa près de deux heures à parler, soit avec ses confesseurs, soit avec Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, qui écrivit son testament. Enfin il fut mené sur l'échafaud par une galerie de bois qui avait été construite tout exprès. Il montra beaucoup de courage, se mit à genoux, tourné vers l'église Notre-Dame, dit au chancelier de demander pardon au roi, se recom-

mitivement destinées qu'au transport des dépêches du roi et du pape. Cependant, pour subvenir aux frais de cette fondation, le peuple dut supporter un nouvel impôt de trois millions. Ce ne fut qu'en l'année 1630 que les courriers commencèrent à porter les lettres des particuliers. L'Université conserva jusqu'au commencement du dix-huitième siècle le privilége de cette institution; mais alors, la direction des postes et des messageries étant rentrée dans l'administration publique, on indemnisa le corps universitaire en lui accordant le vingt-huitième du bail général des fermiers.

En 1477 Paris fut témoin du procès et du supplice du duc de Nemours.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était fils de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche et de Perdriac, qui avait été gouverneur de Louis XI. Ce prince, par reconnaissance pour le père, avoit comblé le fils de bienfaits. Il lui avait fait épouser sa cousine, fille du comte du Maine, lui avait confié le commandement de ses armées, et l'avait décoré du titre de duc et pair, grâce d'autant plus singulière qu'on ne l'avait encore accordée qu'à un petit nombre de princes du sang. Le duc de Nemours ne paya le roi que d'ingratitude. L'un des premiers il était entré dans la guerre du *Bien public*. On trouve dans une chronique manuscrite qu'il avait proposé à du Lau de tuer le roi. Plus tard il s'était ligué avec le comte d'Armagnac et avait pris le parti du duc de Guienne; les accusateurs du connétable et le connétable lui-même avaient gravement chargé le duc de Nemours. Ce personnage avait toujours besoin de grâce et n'en était jamais digne. Déjà, pour éviter de plus durs châtiments, il s'était

vu obligé de renoncer aux priviléges de duc et pair. Cet avertissement n'avait pas suffi pour le faire rentrer dans le devoir, et à son tour il avait été accusé d'avoir des relations en Angleterre et avec d'autres ennemis de l'État. On lui imputait en outre, avec une grande apparence de certitude, d'avoir proposé de faire enfermer le roi, de tuer le Dauphin et de partager le royaume. Fatigué de ces révoltes, tantôt sourdes, tantôt ouvertes, las d'exercer inutilement sa clémence, Louis XI avait enfin fait arrêter le duc de Nemours à Carlat. La duchesse, qui étoit en couches, en fut si saisie qu'elle en mourut, et le coupable fut amené à la Bastille et enfermé dans une cage de fer. Montaigu et plusieurs présidents et conseillers du Parlement furent nommés pour lui faire son procès. Dès qu'il fut instruit, Louis XI se fit rendre compte des diverses phases de la procédure et manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. Ayant appris qu'on avait fait sortir le duc de Nemours de la cage où il était pour l'interroger, il blâma l'indulgence des juges et ordonna que le prisonnier fût interrogé dans sa cage. Nemours, ne doutant plus de sa perte, eut recours aux supplications ; il implora la clémence du roi et lui demanda de ne pas déshonorer ses enfants par le supplice honteux de leur père. Louis XI était inflexible lorqu'il s'était une fois déterminé à punir ; le duc de Nemours fut condamné à perdre la tête et fut exécuté aux Halles. Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au supplice sur un cheval couvert d'une housse noire ; on tendit de noir la chambre où il se confessa ; on dressa pour lui un échafaud neuf, et lorsque bourreau donna le coup de hache, on entendit beaucoup de gémisse-

ments; on vit couler beaucoup de larmes parmi le peuple témoin de ce supplice, qui resta, dans le sentiment de tous, une des charges les plus odieuses destinées à peser sur la mémoire du roi Louis XI (1).

A Paris le roi Louis XI rencontra un adversaire inattendu. C'était un Cordelier, nommé Antoine Fradin, homme de grande éloquence et de ferme courage, et dont les prédications ramenaient un grand nombre de pécheurs dans les sentiers du repentir et de la pénitence. Ce moine hardi ne se croyait tenu à aucun ménagement envers les heureux du siècle; aussi n'épargnait-il dans ses sermons ni l'ordre politique, ni l'ordre judiciaire, ni les actes du gouvernement séculier; de là des récriminations et des plaintes dont il ne paraissait nullement se mettre en peine. Pour en finir Louis XI fit faire défense à frère Antoine de continuer ses prédications, et cet édit fut publié dans les rues de Paris à son de trompe. Au lieu de se laisser intimider la foule se porta plus nombreuse que jamais à l'église des Cordeliers et supplia vivement le moine populaire de faire de nouveau entendre sa parole. Cette résistance amena de la part du roi un ordre d'expulsion, qui fut notifié à Antoine Fradin, et auquel, malgré les sympathies dont il était entouré, il ne put parvenir à se soustraire. Mécontent de Paris, Louis XI retourna au château de Plessis-lez-Tours, sombre résidence dont il avait fait choix et où personne n'entrait sans son ordre.

(1) C'est peut-être à cette horreur publique que doit être attribué le récit, venu jusqu'à nous par tradition, d'après lequel les jeunes enfants du duc de Nemours auraient été conduits, vêtus de blanc, sous l'échafaud de leur père, afin que son sang coulât sur leur tête. Aucun des narrateurs contemporains, même de ceux qui se sont le plus apitoyés ou indignés sur ce supplice, ne fait mention de cette circonstance.

Le règne de Louis XI avait été une série de luttes soutenues par le pouvoir royal contre la prépondérance aristocratique. Alors même que le roi avait paru vaincu et humilié il avait réussi à accroître ses prérogatives et à gagner du terrain. Du farouche Ébroïn jusqu'à son règne, et de ce règne jusqu'à Richelieu, jamais la puissance des grands ne trouva de plus inpitoyable adversaire. Quand des princes du sang, quand les plus hauts seigneurs portaient leur tête sur l'échafaud ou languissaient dans des cages de fer, il ne venait à aucun vassal l'envie de jeter le gant à la royauté; les simples bourgeois qui l'auraient osé savaient ce qu'ils avaient à craindre du maître. Personne n'ignorait que quiconque avait le malheur de porter ombrage au prince était désigné par lui au justicier Tristan, puis cousu dans un sac et jeté à la rivière. Sur chacun de ces cercueils abandonnés aux flots étaient écrits ces mots sinistres : *Laissez passer la justice du roi.* Mais le peuple se consolait des victimes choisies dans ses rangs par le spectacle des supplices de ses anciens maîtres; il pardonnait une tyrannie qui choisissait d'abord les grands pour point de mire.

En 1479 Louis XI avait conclu la paix avec le roi d'Espagne. Les ambassadeurs de ce prince furent reçus à Paris d'une manière solennelle le samedi 3 juillet, et, le 4 septembre de l'année suivante, le cardinal Jean de la Rovère, légat du pape, entra dans la capitale; il venait en qualité de médiateur entre le roi de France et Maximilien d'Autriche; négociations qui aboutirent à la conquête de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de l'Artois (traité d'Arras).

L'hiver de l'année 1481 fut, au dire des écrivains con-

temporains, l'un des plus rigoureux que l'on eût jamais vus en France. « La Seine fut si bien prise que les voitures y passoient comme sur la terre ferme ; aussi le dégel causa-t-il de grands dégâts. Les vignes furent gelées, et le vin, qui se vendoit quelque temps auparavant 4 deniers tournois la pinte, fut porté à deux sous parisis. » Les marchands se virent obligés, pour fournir Paris, d'aller acheter du vin en Espagne. La disette et les maladies mirent le comble à l'horreur de cette situation. Un grand nombre de personnages distingués périrent alors, entre autres Jean Le Boulanger, premier président, Charles de Gaucourt, lieutenant général du roi à Paris, et le célèbre avocat Bataille.

Après le traité d'Arras les ambassadeurs de Maximilien passèrent à Paris, se rendant en Touraine auprès du roi. L'évêque de Marseille alla au-devant d'eux avec la municipalité, et ils furent harangués par un docteur. Le lendemain, dimanche 4 janvier 1483, ils entendirent la messe et le *Te Deum* à Notre-Dame, et ils dînèrent à l'hôtel de ville. Le soir on fit des feux de joie, et des tables furent dressées dans les rues. Le 2 juin la fiancée du Dauphin, Marguerite d'Autriche, entra à Paris. Le Parlement la reçut, à cinq heures du soir, auprès *du moulin à vent* de la porte Saint-Denis. Les rues, depuis Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, étaient tapissées, et des *jeux*, ou représentations théâtrales, disposés de distance en distance. Au sortir de l'église la Dauphine, encore en bas âge, entra dans une barque et fut conduite à l'hôtel des Tournelles. En commémoration de cette solennité tous les prisonniers furent délivrés, et l'on créa un grand nombre de maîtres de métiers.

Louis XI ne convoqua les états généraux qu'une seule fois durant son règne, se contentant, dans quelques occa-

sions, d'assembler des notables pris à son gré dans les divers ordres. Il fortifia beaucoup la puissance des parlements, non par amour du bien public, mais pour amoindrir l'une des prérogatives les plus dangereuses de la féodalité, celle de rendre la justice aux peuples. Au parlement de Grenoble, qu'il avait institué n'étant que Dauphin, il ajouta ceux de Dijon et de Bordeaux. Il affaiblit l'autorité de la cour des Pairs en faisant juger par les parlements ou par des commissaires les princes et les grands feudataires dont il voulait la mort. A l'exemple de son père il ordonna que les juges seraient inamovibles et conserveraient leurs offices durant leur vie. C'était les soustraire au bon plaisir du prince et assurer l'indépendance de la magistrature. Il tripla et quadrupla les impôts, qu'il éleva à environ quatre millions cinq cent mille livres (près de vingt-cinq millions de notre monnaie); mais, si la France fut forcée de payer beaucoup, cet argent fut employé à des travaux d'utilité publique, à des chemins, à des ports, à des établissements nécessaires, et hâta considérablement les progrès de l'industrie, du commerce et de la science. Par les soins de Louis XI la France cessa d'être tributaire, pour les besoins du luxe, des nations de l'Orient et des républiques marchandes de Gênes et de Venise; il fit venir de Grèce et d'Italie des ouvriers qui enseignèrent la fabrication des étoffes précieuses; il encouragea l'éducation des vers à soie et établit à Tours la première manufacture de soieries. Comme tous les rois dont l'intelligence a devancé leur époque, il avait eu la pensée d'établir un système uniforme de poids et mesures; mais le temps lui manqua pour venir à bout des difficultés de l'entreprise.

Sous Louis XI l'accroissement très-considérable des

CHAPITRE VII.

Paris sous Charles VIII (1483—1498).

Charles VIII n'avait pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI, se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement, pendant le bas âge de son fils, seraient respectées, en avait confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle était mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison et sire de Beaujeu.

Tous les historiens reconnaissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les grâces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutelle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parce qu'elle avait peu de partisans, qu'elle était languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute

l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant dans son lit, où la goutte le retenait, l'épée de connétable, qu'il désirait depuis longtemps, et le diplôme de lieutenant général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont il avait épousé la sœur.

Le duc était beau, bien fait, adroit à tous les exercices, affable, généreux; son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissait autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourrait guère se dispenser de la partager avec eux. Anne de Beaujeu résolut de lui tenir tête et de faire prévaloir ses droits de régente, contestés par les princes. De part et d'autre on convint de s'en remettre à la décision des états généraux. Cette assemblée nationale, convoquée à Tours en 1484, confirma le testament de Louis XI et maintint à madame de Beaujeu l'administration du royaume. Ce fut pendant la tenue de ces états justement célèbres que le seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, prononça ces paroles : « S'il s'élève quelques contestations relatives à la succession royale ou à la régence, à qui appartient-il de les décider, sinon à ce même peuple qui a d'abord élu ses rois, qui leur a conféré toute l'autorité dont ils se trouvent revêtus, et en qui réside foncièremeut la souveraine puissance? Car un État ou un gouvernement quelconque est la chose publique, et la chose publique est la chose du peuple. » Quand de nos jours on lit ce discours, prononcé au quinzième siècle, on est

bien obligé de reconnaître que ce qu'on appelle aujourd'hui la souveraineté nationale n'est point une invention moderne, et que la liberté, même sous l'ancienne monarchie, était souvent reconnue en principe.

Les états demandèrent le rétablissement de la pragmatique sanction et la réforme d'un grand nombre d'abus. Ils ne voulurent voter l'impôt que pour deux ans, réclamant la convocation périodique et bisannuelle de leur assemblée. C'était introduire une révolution dans l'ordre politique du royaume. Fidèle aux traditions de Louis XI, madame de Beaujeu ne tint en aucune façon compte du vœu des états, leva des impôts sans leur assentiment et évita de les réunir à des intervalles périodiques. Ce fut là une violence qui prévalut contre le droit. La France ne put l'empêcher; elle se composait de forces diverses qui, une fois isolées, étaient impuissantes.

Mécontent de la décision des états généraux, le duc d'Orléans prit les armes; le roi marcha contre lui à Beaugency et l'obligea à se soumettre (1485). L'année suivante ce compétiteur ambitieux leva de nouveau le drapeau de la révolte, et une partie des seigneurs suivirent son exemple. Le duc d'Orléans se retira en Bretagne; le comte d'Angoulême et Dunois soulevèrent quelques villes de Guienne. L'archiduc Maximilien favorisait ces rebelles.

Cependant le roi et madame de Beaujeu partirent de Tours à la tête d'une armée pour contraindre ces vassaux à l'obéissance. Ils pacifièrent d'abord la Guienne, puis l'Anjou. La même année Charles se porta en Picardie et repoussa l'archiduc Maximilien, qui déjà s'était rendu maître de Térouanne (1486).

L'année suivante trois armées entrèrent en Bretagne

et y obtinrent des succès mêlés de revers. En 1488 La Trémouille, que Guichardin appelle *le plus grand capitaine du monde*, s'empara d'Ancenis, enleva Fougères, et tailla en pièces l'armée des confédérés à la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange et d'autres vassaux puissants furent faits prisonniers, et le duc de Bretagne mourut en sollicitant la paix. Il ne laissait pour héritière de son duché qu'une fille, la célèbre Anne de Bretagne. Cette princesse épousa, en 1491, le jeune roi de France et lui porta en dot son riche patrimoine. Ce fut seulement à cette époque que Charles VIII se saisit du pouvoir. Le premier usage qu'il en fit fut de rendre à la liberté le duc d'Orléans; puis il restitua dans leurs biens et dans leurs honneurs ses cousins Jean et Louis d'Armagnac, fils de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité sous Louis XI. Le duc d'Orléans avait beaucoup contribué à favoriser le mariage de Charles VIII et de l'héritière du duché de Bretagne. Cependant Anne était fiancée à Maximilien d'Autriche, et Charles VIII devait épouser la princesse Marguerite, fille de ce prince. Son mariage avec la duchesse de Bretagne fit donc éprouver à l'archiduc un double affront. La guerre allait éclater; mais Charles la conjura en rendant à la maison d'Autriche la Franche-Comté et l'Artois (1493). La même année, pour capter l'amitié du roi d'Aragon, il lui rendit le Roussillon et la Cerdagne. C'était se montrer follement prodigue du sol et des conquêtes de la France, et défaire sans honneur et sans nécessité le puissant édifice si laborieusement élevé sous Louis XI.

Nous n'avons pas à raconter ici la brillante et merveilleuse conquête du royaume de Naples; ce fut un voyage

triomphal par toute l'Italie. Mais au bout de trois mois les Napolitains étaient las des Français, les Français étaient las de Naples. En même temps le pape, les Vénitiens, les Milanais, soutenus par les grandes puissances ennemies de la France, formèrent une ligue contre Charles VIII et tentèrent de l'enfermer dans le royaume qu'il venait de conquérir. En redescendant les Apennins il rencontra à Fornovo l'armée des confédérés, forte de quarante mille hommes; les Français n'étaient que neuf mille. Après avoir demandé inutilement le passage ils le forcèrent, et l'armée ennemie, qui essaya de les arrêter, fut mise en fuite par quelques charges de cavalerie (dimanche 5 juillet 1495). Ainsi le roi rentra glorieusement en France, ayant justifié toutes ses imprudences par une victoire.

Si les conquêtes de Charles VIII s'étaient faites sans difficulté, elles furent perdues en aussi peu de temps. Il songeait cependant à renouveler son entreprise sur Naples; il avait fait même demander à la ville de Paris un vaisseau de guerre, et les bourgeois avaient prêté cent mille écus pour cette expédition, lorsque le roi mourut, âgé de vingt-huit ans, au château d'Amboise, le 7 avril 1498, des suites d'un coup qu'il s'était donné à la tête en visitant ce château, qu'il faisait reconstruire dans le goût italien. Il fut enseveli à Saint-Denis.

L'histoire de Paris présente peu d'événements remarquables sous ce règne. En janvier 1497 la Seine déborda et inonda Paris et la banlieue; à la Grève elle allait jusqu'au Saint-Esprit; à la place Maubert elle approchait de la croix des Carmes, et au pont Saint-Michel elle envahissait la rue Saint-André des Arcs. Suivant l'usage il y eut à cette occasion de nombreuses et solennelles pro-

cessions. En commémoration de cet événement on éleva au coin de la vallée de Misère une image de la sainte Vierge.

Aucun des fils que Charles VIII avait eus de son mariage avec Anne de Bretagne ne lui ayant survécu, Louis, duc d'Orléans, dont les révoltes avaient troublé les premières années de son règne, plaça sans contestation la couronne sur sa tête (1498).

Avec Charles VIII s'éteignit la première branche des Valois. Ce prince, presque difforme de corps, esprit faible, roi sans portée, n'avait jamais cessé de se croire appelé à de hautes destinées ; troublé par un enthousiasme guerrier puisé dans les romans de chevalerie, il ambitionnait la gloire de Charlemagne ; il aimait à être comparé à ce grand empereur, et jamais il n'y eut intelligences et renommées plus inégales. Il ne s'était proposé rien moins que de chasser les Turcs d'Europe et de délivrer l'empire grec, but vaste et digne d'éloges que son génie étroit ne pouvait atteindre. Charles VIII n'était point sans vertus ; parfois il avait des vues utiles, des idées sages, mêlées à des projets imprudents ou dangereux. Bien que Louis XI eût, dit-on, borné son éducation à cette seule maxime : *Celui qui ne sait pas dissimuler ne sait point régner,* il fut loyal, affable, bienveillant, et, dit Comines, *il était si bon qu'il n'était point possible de voir meilleure créature.* Cette phrase résume son caractère ; les fautes de son règne ne permettent pas de lui donner d'autres éloges.

Sous ce même règne un Génois se présenta à la cour de Charles VIII et lui offrit de découvrir, au delà de l'Océan occidental, une route nouvelle pour arriver à un

Saint-Maur des Fossés et transforma les mystères chantés en actions mimiques. Le roi, pour accroître les revenus de la *Confrérie de la Passion,* à qui il avait déjà donné de grands priviléges et des faveurs considérables, et « pour exciter un chacun à s'y associer, lui permit pour toujours de faire représenter et jouer quelque mystère que ce fût, tant de la *Passion et Résurrection* que tous autres, même de saints et de saintes, soit en présence du roi, soit en public, en quelque lieu que les confrères pourroient trouver, soit à Paris ou dans la prévôté, à condition qu'il assisteroit à leurs représentations quelque officier du roi, au choix des confrères. Du reste, permis à eux d'aller et de venir paisiblement par la ville, habillés selon le personnage qu'ils devroient faire dans le mystère qu'ils auroient entrepris, sans qu'on leur pût apporter aucun empêchement, et, pour les mettre à couvert de toute insulte, le roi les prenoit sous sa protection durant le cours de leurs jeux. »

Lorsque, de nos jours, on étudie les œuvres scéniques que représentaient les *confrères*, on est surpris d'y trouver parfois des vers énergiques et des pensées profondes (1).

(1) Voici la description de l'enfer telle qu'on la trouve dans le *Mystère de la Passion :*

Au plus bas est le hideux gouffre,
Tout de désespérance teint,
Où sans fin ard (brûle) l'éternel soufre
Du feu qui n'est jamais esteint...
Hideux puis, abisme parfons,
Remplis de pécheurs jusqu'au fons,
Qui là reçoivent leurs souldées ;
Là crient les ames damnées
En leur Créateur blasphémant...
Leurs regrets sont molt pardurables,
Et leurs cris de piteux hélas ;

On nous a transmis quelques détails assez curieux sur le théâtre et la mise en scène. L'avant-scène était disposée à peu près comme de nos jours, mais le fond était occupé par des estrades, nommées *établis*, dont l'usage était désigné par de grands écriteaux. Le plus élevé était le *Paradis*, sur lequel se tenait assis le Père éternel, entouré des saints et des anges. Celui qui se trouvait au-dessous, c'était l'endroit le plus éloigné du lieu où la scène se passait; le troisième, en descendant, représentait la *maison de Pilate*, etc., suivant la pièce que l'on représentait. Souvent la décoration était plus compliquée. Dans le mystère de l'*Incarnation et nativité de Nostre-Seigneur*, il y avait, dit une chronique, six *établis* « qui estoient hors des autres, en diverses places et parties. » C'étaient les places de six prophètes : Balaam, David, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. » On voyait aussi « le limbe des Pères, faict en manière de chartre (prison), et n'estoient veus sinon au-dessous du faux du corps. » Dans ce limbe étaient « Adam, Ève, Abraham, Jacob et Hély, père de Joseph, mari de Notre-Dame. » L'*enfer* était une énorme gueule de dragon, placée sur le bord du théâtre, d'où sortaient le diable et ses suppôts, personnages qui produisaient toujours sur les spectateurs une vive impression. Sur l'un des côtés était une niche avec des rideaux, formant une petite chambre. Partout des trappes et des machines, ce qui suppose une

Leurs tourments, peine intolérable,
Sans jamais espoir de soulas...
Là sont condamnés et jetés
Ceux qui meurent en griefs péchés :
Mal reposent les mal couchés.
Là sont leurs ames tourmentées,
Abreuvées de l'ire de Dieu,
Et très-asprement agitées, etc.

certaine perfection dans cette partie de l'art théâtral. Enfin on voyait sur les deux côtés de la scène d'immenses gradins sur lesquels les acteurs se tenaient assis lorsqu'ils ne *paraissaient pas*. Ils se levaient et montaient sur les estrades lors de leur *réplique*. Dès qu'un des personnages revenait s'asseoir sur les gradins il était censé absent, le public se prêtait alors volontiers à l'illusion. Pendant les changements de machines ou les jeux de théâtre on exécutait des chœurs où l'orgue jouait des symphonies.

Les Mystères exigeaient un grand nombre e personnages (*les Actes des Apôtres* en ont 486); on faisait un *cry et proclamation*, cérémonie solennelle qui remplaçait alors assez avantageusement nos affiches de spectacles. Ce cortége se composait d'abord du trompette ordinaire de la ville et du crieur-juré, suivis de six trompettes aux armes du roi, des sergents et archers du prévôt de Paris, vêtus de leurs *hoquetons paillez d'argent et armoriés*, des officiers de ville, à robes de couleurs, avec le navire d'argent brodé sur leurs habits; puis, montés sur deux beaux chevaux, s'avançaient les deux hommes qui devaient faire le *cry et proclamation;* ils avaient une robe de velours noir avec des manches tricolores (jaune, gris et bleu). Venaient ensuite les deux directeurs du mystère, *vestus honnestement et bien montés selon leur estat*, et les quatre entrepreneurs à pourpoint de velours noir, suivis de quatre commissaires du Châtelet et d'un grand nombre de bourgeois, *tous bien montés, suivant leur estat et capacité*. Le cortége s'arrêtait à chaque carrefour. Les trompettes sonnaient trois fanfares, le crieur réclamait le silence au nom du roi et du prévôt, et l'on faisait au peuple l'annonce du spectacle :

On fait sçavoir à son et crys publiques
Que dans Paris un mystère s'apprête,
Représentant *Actes apostoliques*.
Notre bon roi, que Dieu garde puissant,
Bien le consent. . . . .

Venez, cité, ville, université ;
Tout est cité ; venez, gens héroïques,
Graves censeurs, magistrats, politiques,
Exercez-vous au jeu de vérité
Représentant *Actes apostoliques*.

On avertissait ensuite les assistants que ceux qui voudraient jouer dans la pièce devaient se rendre au jour et au lieu indiqués pour être choisis par les directeurs et les entrepreneurs, qui distribuaient les rôles. Les confrères de la Passion étaient d'ailleurs de bons bourgeois de Paris, des artisans, des marchands, et quelquefois même des nobles et des clercs (1).

L'impulsion étant donnée, ces divertissements se multiplièrent, et les singuliers artistes dont nous parlons finirent par varier les sujets représentés sur la scène. Sous les successeurs de Charles VI les clercs de la Basoche établirent un théâtre sur la table de marbre du Palais de Justice ; les clercs du Châtelet imitèrent ceux du Parlement ; plusieurs colléges de Paris élevèrent aussi des théâtres où figuraient les professeurs et les écoliers. Il en fut établi jusque sous les halles de Paris.

Le théâtre des *Enfants Sans-Souci* était dirigé par le *Prince des Sots*.

Les confrères de la Passion ne se bornèrent à pas représenter la Passion de Jésus-Christ ; ils varièrent la

(1) M. de Gaulle. — Voir également les curieuses *Recherches* de M. Onésime Leroy *sur les Mystères*.

scène en puisant leurs sujets dramatiques dans les Actes des Apôtres, dans la Bible et dans la vie des saints.

Les clercs de la Basoche jouaient des *farces*, *sotties* ou *moralités*, et puisaient les sujets de leurs pièces dans les événements publics, dans les abus, les fautes et les excès des grands personnages de la cour ou dans les ridicules de la société.

Le théâtre des Halles avait pour objet de diriger l'opinion publique dans les intérêts du gouvernement.

Les théâtres temporaires dressés dans les colléges mettaient en scène des événements qu'offre l'histoire ancienne, sans négliger les événements modernes.

La licence des *farces* et des prétendues *moralités* était révoltante. Pour amuser le public, que semblait préoccuper trop sérieusement la représentation des mystères religieux, les entrepreneurs de ces fêtes introduisirent des intermèdes qu'ils appelaient *entremets*, et qui consistaient en farces satiriques, en danses burlesques. C'étaient des *Ribauds qui dansoient et chantoient en chemise*; *un Roi de la Fève*; *un Tournoi d'enfants*; *un Homme sauvage*; *un Loup qui filoit*; *un Rossignol et d'autres oiseaux qui chantoient*; enfin *la vie entière du Renard, d'abord médecin et chirurgien, puis clerc chantant une épître et un évangile, puis évêque, puis archevêque, puis pape, et toujours mangeant poules et poussins*.

Le Parlement et le clergé finirent par se montrer sévères envers les auteurs et les acteurs de ces indécentes comédies. Par un arrêt du 15 mai 1476 la cour défendit aux basochiens des deux juridictions « de jouer publique-« ment au Palais, au Châtelet, ou ailleurs, *farces*, *sotties*, « *moralités*, sous peine de bannissement et de confiscation

« de leurs biens. » L'arrêt défendait même aux clercs de demander à la cour la permission de jouer ces farces. Les mesures de police que prenait le Parlement étaient alors très-mal exécutées. L'année suivante les basochiens se disposaient à jouer leurs comédies ordinaires, lorsque le Parlement, par arrêt du 19 juillet 1477, défendit aux clercs du palais, et à l'un deux, nommé Jean l'Éveillé, se disant *roi de la Basoche*, de jouer, *sous peine*, *par les contrevenants*, *d'être battus de verges par les carrefours de Paris et bannis du royaume*. Ces peines rigoureuses ne furent que très-rarement appliquées et le scandale ne diminua guère, tant les diverses classes de la population se montraient avides de spectacles et disposées à l'indulgence envers ceux qui égayaient leurs loisirs.

Depuis deux siècles la poésie du moyen âge allanguissait; il y avait un affaissement dans le génie littéraire et dans les croyances. Sous les Valois, au milieu des calamités qui pesaient sur la France, la poésie devint pédante ou narquoise. C'est une ère assez triste pour les manifestations intellectuelles. Dès ce moment le *Roman de la Rose* inaugurait une détestable école de métaphysique galante et d'allégories compassées. La littérature s'emprisonnait dans les formes de la jurisprudence; ce n'étaient plus qu'*Enquêtes*, *Arrêts d'amour*, *Débats*, *Plaidoyers*, *Chants royaux*. Une rhétorique artificielle et glaciale anéantissait toute inspiration. La poésie alignait machinalement des adages et des lieux communs. Malgré toutes les nuances que l'érudition, armée de sa loupe, a cru découvrir dans ces rimeurs monotones, on ne distingue guère l'un de l'autre Crétin de Molinet et Eustache Deschamps de Gringoire. Deux ex-

avaient gardé l'ancien habit long, dont la forme majestueuse était plus digne du trône. Alors, comme toujours, on multipliait les lois et les édits contre le luxe des vêtements et de la table, mais les ordres de l'autorité échouaient contre l'orgueil ou l'intempérance.

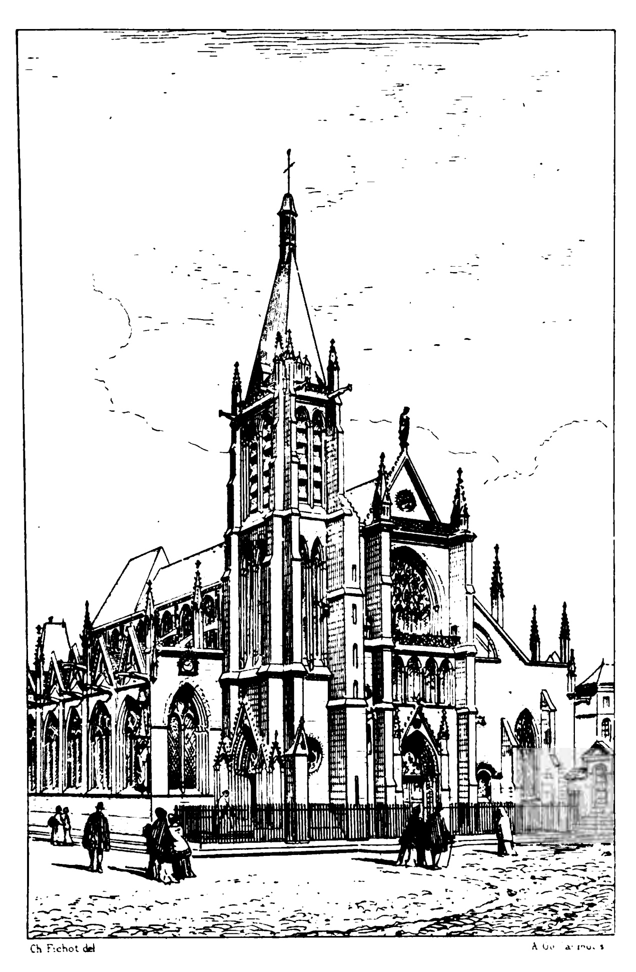
L'architecture continuait, d'ailleurs, à élever, pour le service de Dieu ou pour les besoins des hommes, ces cathédrales, ces châteaux, ces édifices municipaux, ces palais et ces forteresses qui font encore l'admiration des peuples. Il importe toutefois de remarquer qu'une double tendance se manifestait alors dans cet art sujet à des transformations si nombreuses; d'une part, depuis un demi-siècle, l'Italie entrait dans une réaction dont le but était de réhabiliter sous toutes ses faces les traditions de l'art grec, les règles de la statuaire et de l'architecture païennes; d'autre part l'art chrétien, qu'on persiste à désigner si peu exactement sous le nom d'art gothique, s'altérait par l'abus de sa propre puissance, par la recherche excessive des effets, par la prodigieuse accumulation des difficultés, des détails, des ornements et des richesses.

Le style architectonique du quinzième siècle appartient plus que tout autre au genre *flamboyant;* sous la main des artistes de cette époque, la pierre semble être ductile et molle; elle se plie et se courbe de mille façons, et toujours avec grâce, selon leur fantaisie; toutefois il est facile de reconnaître, en dépit de ces merveilleux efforts, que le caractère de l'art gothique dégénère et que l'artiste marche vers une période de décadence. Les monuments de cette époque, surchargés de dentelures et de feuillages, avec leurs pinacles découpés à jour, leurs arcades festonnées, leurs niches et leurs aiguilles tourmentées, leurs lignes

brisées et leurs moulures prismatiques, attestent la patience et la fatigue de l'ouvrier, et ne sont plus, au même degré, les symboles d'une pensée exclusivement chrétienne, d'une contemplation uniquement élevée vers Dieu. Sans doute les hommes du métier peuvent dire que le style du quinzième siècle se distingue par l'absence de *tore* saillant et de colonnes cylindriques, remplacés par des nervures à arêtes tantôt vives, tantôt *mousses*, pressées les unes contre les autres et séparées par des rainures, etc. Les artistes peuvent admirer les nervures qui tournent en spirale autour d'une colonne ronde ; ils peuvent s'extasier devant les choux frisés et contournés, les feuilles aiguës et déchiquetées du chardon, les rinceaux de branches de vigne, imités avec une fidélité prodigieuse, formant des guirlandes et ornant les corniches aussi bien que l'archivolte des arcades ; il n'en est pas moins vrai que la statuaire a perdu beaucoup de sa naïveté saintement chrétienne, et que, tandis que la sculpture atteste un progrès vers l'imitation exacte des formes, elle a cessé de mettre sous les yeux du peuple les types religieux et sévères de l'histoire de l'Église. On eût dit que dans toutes les sphères de la pensée les calamités qui pesaient sur le monde catholique exerçaient une réaction fatale, que le protestantisme allait surgir au milieu des peuples chez lesquels la foi s'était affaiblie, et que l'homme, livré aux passions et en proie au doute, ne songeait plus à faire à ses croyances un abri immortel. Désormais on ne bâtit plus de ces gigantesques cathédrales qui s'élevaient par les efforts de tout un peuple d'ouvriers; on bâtit surtout des manoirs et des palais dont les formes disparaissent généralement sous les festons et sous les ornements de pierre. Le style ogival avait

reçu, jusqu'alors, son principal caractère de sa tendance vers les formes verticales; au quinzième siècle l'ogive s'affaisse comme écrasée sous le poids des pinacles et des frontons; l'art est dévié de sa voie normale, et ses créations n'offrent aux regards qu'une architecture bâtarde prête à céder la place à l'art païen restauré en Italie. Et cependant toute trace de l'art du moyen âge ne disparaît point encore; on continue de construire des flèches hardies et ornementées avec élégance; les tours sont carrées ou polygonales, leurs angles sont solidifiés par des éperons; leurs plates-formes sont décorées de balustrades et de gargouilles. L'intérieur des églises perd de sa régularité, mais une foule de chapelles accessoires, bâties par de riches personnages, se multiplient autour des monuments et sont décorées avec beaucoup de luxe; les sculptures peintes continuent d'être fort communes, et les murs intérieurs sont rehaussés d'arabesques ou de peintures religieuses.

Au quinzième siècle le sculpteur s'élève au rang d'artiste, et l'on sent à la fois l'empreinte des prétentions de l'atelie dans les poses et les physionomies exagérées et bizarres des figures, aussi bien que dans le jeu de plus en plus tourmenté et amaigri des draperies, et le fruit des études de ce même atelier dans l'habileté à rendre les moindres détails du modelé de la chair vivante et morte et l'expression des passions humaines. C'est surtout dans la représentation en marbre ou en albâtre des têtes et des mains sur les tombeaux, ainsi que dans la composition des petites figures exécutées de même avec des matériaux précieux, que se déploie cette habileté du quinzième siècle à faire vivre et surtout à faire pleurer ses personnages. Quant aux nombreuses statues dont il peupla les portails



Ch Fichot del

A Go[illegible]

ÉGLISE SAINT SÉVERIN

et les piliers buttants de ses églises exécutées à la hâte par des artistes secondaires, elles présentaient, au contraire, peu de relief et de vie.

Les pavés des églises du quinzième siècle sont souvent composés de pierres sépulcrales richement sculptées. Ces pierres se distinguent par une grande finesse dans la gravure des ornements. On rencontre aussi, dans les monuments de cette époque, des terres cuites vernissées et émaillées de diverses couleurs, industrie qui, plus tard, fut portée à une grande perfection. On les employait soit aux pavages soit aux couvertures.

L'architecture civile et l'architecture militaire étaient en progrès dans un siècle où l'art désertait les œuvres de foi pour se mettre au service de l'orgueil ou de la force. Les maisons élégantes, dans les villes, ont toutes, au quinzième siècle, un de leurs pignons tourné du côté de la rue, et percé d'abord de fenêtres ogivales, un peu plus tard de croisées à *menaux* prismatiques. Les portes et les fenêtres, en cintre surbaissé ou en accolade, se rapprochent de plus en plus de la forme rectangulaire. On emploie assez fréquemment la brique dans la construction des châteaux ou des maisons considérables ; les étages sont établis en *encorbellement* les uns au-dessus des autres, de telle sorte que, sur la rue, les pièces du premier étage sont plus grandes que celles du rez-de-chaussée, et que, grâce à cette disposition, les piétons peuvent circuler à l'abri.

L'aspect que présentait alors Paris a été poétiquement résumé par M. Victor Hugo ; nos lecteurs nous sauront gré de faire passer devant eux cette succession d'images pittoresques.

« Au quinzième siècle la Seine baignait cinq îles dans

l'enceinte de Paris : l'île Louviers, où il y avait alors des arbres... ; l'île aux Vaches et l'île Notre-Dame, toutes deux désertes, à une masure près, toutes deux fiefs de l'évêque... ; enfin la Cité, et à sa pointe l'îlot du Passeur aux Vaches, qui s'est abîmé depuis sous le terre-plein du Pont-Neuf. La Cité avait alors cinq ponts : trois à droite, le Pont-Notre-Dame et le Pont-au-Change, en pierre, le Pont aux Meuniers, en bois ; deux à gauche, le Petit-Pont, en pierre, le Pont-Saint-Michel, en bois, tous chargés de maisons. L'Université avait six portes bâties par Philippe-Auguste ; c'était, à partir de la Tournelle, la porte Saint-Victor, la porte Bordelle, la porte Papale, la porte Saint-Jacques, la porte Saint-Michel, la porte Saint-Germain. La Ville avait six portes, bâties par Charles V ; c'était, à partir de la tour de Billy, la porte Saint-Antoine, la porte du Temple, la porte Saint-Martin, la porte Saint-Denis, la porte Montmartre, la porte Saint-Honoré. Toutes ces portes étaient fortes, et belles aussi, ce qui ne gâte pas la force. Un fossé large, profond, à courant vif dans les crues d'hiver, lavait le pied des murailles tout autour de Paris ; la Seine fournissait l'eau. La nuit on fermait les portes, on barrait la rivière aux deux bouts de la ville avec de grosses chaînes de fer, et Paris dormait tranquille.

« Vus à vol d'oiseau, ces trois bourgs, la Cité, l'Université, la Ville, présentaient chacun à l'œil un tricot inextricable de rues bizarrement brouillées. Cependant, au premier aspect, on reconnaissait que ces trois fragments de cité formaient un seul corps. On voyait tout de suite deux longues rues parallèles, sans rupture, sans perturbation, presque en ligne droite, qui traversaient à la fois trois villes d'un bout à l'autre, du midi au nord, perpendiculairement à la

Seine, les liaient, les mêlaient, infusaient, versaient, transvasaient sans relâche le peuple de l'une dans les murs de l'autre, et des trois n'en faisaient qu'une. La première de ces deux rues allait de la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Martin; elle s'appelait rue Saint-Jacques dans l'Université, rue de la Juiverie dans la Cité, rue Saint-Martin dans la Ville; elle passait deux fois l'eau sous le nom de Petit-Pont et de Pont-Notre-Dame. La seconde, qui s'appelait rue de la Harpe sur la rive gauche, rue de la Barillerie dans l'île, rue Saint-Denis sur la rive droite, Pont-Saint-Michel sur un bras de la Seine, Pont-au-Change sur l'autre bras, allait de la porte Saint-Michel, dans l'Université, à la porte Saint-Denis, dans la Ville. Du reste, sous tant de noms divers, ce n'étaient toujours que deux rues, mais les deux rues mères, les deux rues génératrices, les deux artères de Paris. Toutes les autres veines de la triple ville venaient ou y puiser ou s'y dégorger.

« Indépendamment de ces deux rues principales, diamétrales, perçant Paris de part en part dans sa largeur, communes à la capitale entière, la Ville et l'Université avaient chacune leur grande rue particulière, qui courait dans le sens de leur longueur, parallèlement à la Seine, et en passant coupaient à angle droit les deux rues artérielles. Ainsi, dans la Ville, on descendait en droite ligne de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Honoré; dans l'Université, de la porte Saint-Victor à la porte Saint-Germain. Ces deux grandes voies, croisées avec les deux premières, formaient le canevas sur lequel reposait, noué et serré en tout sens, le réseau dédaléen des rues de Paris. Dans le dessin inintelligible de ce réseau on distinguait, en outre, en examinant avec attention, comme deux gerbes élargies,

une grève nue, comme au delà des Bernardins, tantôt un entassement de maisons qui avaient le pied dans l'eau, comme entre les deux ponts... L'Université faisait un bloc à l'œil; d'un bout à l'autre c'était un tout homogène et compacte... Quarante-deux colléges y étaient disséminés d'une manière assez égale, et il y en avait partout... Quelques beaux hôtels faisaient çà et là de magnifiques saillies sur les greniers pittoresques de la rive gauche: le logis de Nevers, le logis de Rome, le logis de Reims, qui ont disparu; l'hôtel de Cluny, qui subsiste encore pour la consolation de l'artiste... Il y avait aussi force abbayes d'une beauté plus dévote, d'une grandeur plus grave que les hôtels, mais non moins belles, non moins grandes... Les églises (et elles étaient nombreuses et splendides dans l'Université, et elles s'échelonnaient là aussi dans tous les âges de l'architecture, depuis les pleins cintres de Saint-Julien jusqu'aux ogives de Saint-Séverin), les églises dominaient le tout, et, comme une harmonie de plus dans cette masse d'harmonies, elles perçaient à chaque instant la découpure multiple des pignons de flèches tailladées, de clochers à jour, d'aiguilles déliées... Quand, après avoir longtemps considéré l'Université, vous vous tourniez vers la rive droite, vers la Ville, le spectacle changeait brusquement de caractère. La Ville, en effet, beaucoup plus grande que l'Université, était aussi moins une. Au premier aspect on la voyait se diviser en plusieurs masses singulièrement dictinctes. D'abord, au levant..., quatre hôtels presque adhérents, Jouy, Sens, Barbeau, le logis de la reine, miraient dans la Seine leurs combles d'ardoise coupés de sveltes tourelles; ces quatre édifices emplissaient l'espace dans la rue des Nonains d'Hyères à l'abbaye

des Célestins, dont l'aiguille relevait gracieusement leur ligne de pignons et de créneaux... Derrière ces palais courait dans toutes les directions, tantôt refendue, palissadée et crénelée comme une citadelle, tantôt voilée de grands arbres comme une chartreuse, l'enceinte immense et multiforme de ce miraculeux hôtel de Saint-Pol où le roi de France avait de quoi loger superbement vingt-deux princes de la qualité du Dauphin et du duc de Bourgogne, sans compter les grands seigneurs et l'empereur, quand il venait voir Paris, et les lions qui avaient leur hôtel à part dans l'hôtel royal... Après avoir franchi un ravin profond, creusé dans les toits de la Ville, lequel marquait le passage de la rue Saint-Antoine, l'œil arrivait au logis d'Angoulême, vaste construction de plusieurs époques..., Derrière s'élevait la forêt d'aiguilles du palais des Tournelles : pas de coup d'œil au monde, ni à Chambord, ni à l'Alhambra, plus magique, plus aérien, plus prestigieux que cette futaie de flèches, de clochetons, de cheminées, de girouettes, de spirales de vis, de lanternes trouées par le jour, qui semblaient frappées à l'emporte-pièce, de pavillons, de tourelles en fuseaux, toutes diverses de forme, de hauteur et d'attitude. On eût dit un gigantesque échiquier de pierre... A droite des Tournelles..., ce donjon beaucoup plus percé de meurtrières que de fenêtres, c'était la Bastille... Au pied du formidable édifice la porte Saint-Antoine, enfouie entre ses deux tours... Le centre de la Ville était occupé par un monceau de maisons à peuple... Cet amas d'habitations bourgeoises, pressées comme les alvéoles dans la ruche, avait sa beauté ; il en est des toits d'une capitale comme des vagues d'une mer : cela est grand... Il y avait là aussi de beaux édifices... c'é-

tait le Châtelet, tour féodale du treizième siècle... c'était le riche clocher carré de Saint-Jacques de la Boucherie, avec ses angles tout émoussés de sculptures, déjà admirable au quinzième siècle quoiqu'il ne fût pas achevé... C'était la Maison-aux-Piliers, ouverte sur la place de Grève; c'était Saint-Gervais..., Saint-Méry, dont les vieilles ogives étaient presque encore des pleins cintres; Saint-Jean, dont la magnifique aiguille était proverbiale; c'était vingt autres monuments qui ne dédaignaient pas d'enfouir leurs merveilles dans ce chaos de rues noires et profondes... Avec ces deux quartiers, l'un d'hôtels, l'autre de maisons, le troisième élément de l'aspect qu'offrait la Ville, c'était une longue zone d'abbayes qui la bordait, dans presque tout son pourtour, du levant au couchant, et, en arrière de l'enceinte de fortifications qui fermait Paris, lui faisait une seconde enceinte intérieure de couvents et de chapelles. A côté du parc des Tournelles, entre la rue Saint-Antoine et la rue Vieille-du-Temple, il y avait Sainte-Catherine, avec son immense culture; entre la vieille et la nouvelle rue du Temple il y avait le Temple, sinistre faisceau de tours, haut, debout et isolé au milieu d'un vaste enclos crénelé... C'était l'abbaye Saint-Martin, au milieu de ses jardins, superbe église fortifiée... C'était l'enclos de la Trinité, les Filles-Dieu... Enfin le quatrième compartiment se dessinait de lui-même dans l'agglomération des toits de la rive droite; c'était un nouveau nœud de palais serrés au pied du Louvre, le vieux Louvre de Philippe-Auguste. Cet édifice démesuré, dont la grosse tour ralliait vingt-trois maîtresses tours autour d'elle, sans compter les tourelles, semblait de loin enchâssé dans les combles gothiques de l'hôtel d'Alençon et du Petit-Bour-

bon. Cette hydre de tours, gardienne géante de Paris, avec ses vingt-quatre têtes toujours dressées, avec ses croupes monstrueuses, plombées ou écaillées d'ardoises, et toutes ruisselantes de reflets métalliques, terminait d'une manière surprenante la configuration de la Ville au couchant. »

Rien n'a comme la poésie la puissance de faire revivre le passé dans le souvenir; rien ne jette mieux que les poëtes un manteau de pourpre et d'or sur les nudités chétives et sur les corps souffreteux. Le remarquable coloriste à qui nous avons emprunté quelques traits d'un splendide tableau, présent à la pensée de tous nos lecteurs, aurait pu compléter cette image en faisant passer sous nos yeux les aspects regrettables de ce Paris du quinzième siècle qu'il voit si merveilleux à vol d'oiseau. Dans ce dédale de rues étroites et boueuses on ne pouvait se frayer une route qu'à travers la fange et les immondices; le soleil, qui ruisselait sur les toits aigus, sur les pignons travaillés, sur les clochers dentelés, sur les coupoles métalliques, ne pouvait pénétrer jusqu'au fond de ces ruelles infectes et noires dont l'humidité et la puanteur étaient repoussantes, et où toutes les épidémies, depuis la consomption jusqu'à la lèpre, tenaient leurs assises permanentes. Pas d'éclairage municipal, aucune police de voirie, aucun système de balayage, aucune surveillance active et énergique ne correspondaient aux besoins de sécurité et d'ordre qui tourmentaient la grande agglomération humaine renfermée dans l'enceinte de Paris; il y avait partout défaut de garanties et de protection; on s'y traînait dans les privations et dans l'incurie; la vie de l'homme y était courte et mauvaise.

CHAPITRE II.

Églises, monuments, institutions.

On sait déjà que sous la première race il existait à Paris, vers la rive droite de la Seine, une église dédiée sous le vocable de *saint Gervais et saint Protais*. Fortunat dit que l'évêque saint Germain, dès le temps de Childebert, venait y faire sa prière. Le testament d'Ermentrude, qui date de la dernière année du septième siècle, fait mention de cette même église en ces termes : *Basilicæ domini Gervasii annulo aureo, nomen meum in se habente scriptum, dari præcipio*. Sous la seconde race, l'évêque de Paris ayant établi des stations dans les églises de cette ville, aux jours des fêtes patronales, Saint-Gervais fut compris dans le nombre. Plus tard encore, lorsque l'évêque commença à être accompagné à l'autel de prêtres assistants ou prêtres cardinaux, le prélat ayant choisi des prêtres du clergé de Paris hors de l'enceinte de la Cité, l'un d'eux fut, selon le langage du temps, le *prêtre* (le curé) de Saint-Gervais. Tout indique, sans qu'il en soit fait mention dans les annales, que ce monument religieux eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands. On ignore d'ailleurs vers quel temps l'église Saint-Gervais fut érigée en paroisse. Au onzième siècle elle devint la propriété des comtes de Meulan, qui en firent don, dans la suite, au prieuré de Saint-Nicaise. Vers le milieu du douzième siècle cette église et l'église Saint-Jean étaient indiquées comme situées

dans le bourg ou dans le quartier de la Grève, *in vico qui dicebatur Greva.* Cent ans plus tard la cure de Saint-Gervais continuait d'être à la nomination du prieur de Saint-Nicaise de Meulan, bien que ce prieuré dépendît alors de l'abbaye du Bec. A cette époque on avait commencé à la reconstruire, mais elle ne fut sans doute terminée que vers l'an 1420, car en cette même année la dédicace de Saint-Gervais fut faite par Gombaud, évêque d'Agrence *in partibus*. L'inscription suivante, gravée sur une pierre incrustée dans le mur de la nef gauche, rappelle la date de la dédicace :

« Bonnes gens, plaise vous sçavoir que cette présente église de messeigneurs saint Gervais et saint Protais fut dédiée le dimanche devant la fête de saint Simon saint Jude, l'an 1420, par la main de révérend Père en Dieu maître Gombault, évêque d'Agrence, et sera à toujours la fête de l'annualité de dédicace le dimanche devant ladite fête de saint Simon saint Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux, et prier pour les bienfaiteurs de cette église, et aussi pour les trépassés. *Pater noster, Ave, Maria.* »

L'abbé Lebeuf ne croit pas que l'église actuelle de Saint-Gervais soit celle qui fut dédiée en 1420, sous le règne de Charles VI.

« L'inscription que l'on voit dans l'église, dit-il, est un monument conservé de cette ancienne église, de laquelle il ne reste rien maintenant. Il suffit de connaître le genre d'architecture usité dans les bâtiments de l'église sous le règne de Charles VI pour assurer que l'édifice actuellement existant n'a rien qui soit assez ancien pour qu'on puisse dire que la dédicace en a été faite en 1420. On peut avancer comme certain que dans les vitrages, dont la plu-

Saint-Germain l'Auxerrois. Nos lecteurs nous pardonneront de résumer ici tout ce que nous avons dit, tout ce qui nous reste à dire au sujet de cet édifice.

On a vu plus haut que, vers le milieu du cinquième siècle, peu de temps après la mort de saint Germain d'Auxerre, les Parisiens avaient élevé une chapelle à l'entrée de la route qui conduisait à Nanterre; cette chapelle servait de baptistère aux habitants des campagnes voisines, séparées de la Cité et de l'église paroissiale par la Seine, dont les débordements fréquents étaient un péril et un obstacle. Un siècle après, sous l'épiscopat de saint Germain de Paris, cette même chapelle fut reconstruite ou agrandie, et les travaux ne furent terminés que vers l'an 581, au temps de Chilpéric Ier. La nouvelle église était bâtie en forme de rotonde, d'où lui était venu le nom populaire de Saint-Germain le Rond. Sous le règne de Clòtaire II, en 606, elle devint *basilique* et tint le second rang après la cathédrale. Bientôt on établit, dans les constructions qui l'entouraient, une école déjà célèbre sous Grégoire de Tours et qui brilla d'un éclat plus vif encore au début de la période carlovingienne. Lors de l'invasion des Normands elle subit la loi commune des édifices chrétiens et fut à demi ruinée par les barbares. Abbon, moine de Saint-Germain des Prés, qui a décrit le siége de Paris (885-886), nous apprend que les Normands, retranchés dans l'église et dans l'enclos de Saint-Germain l'Auxerrois, qu'il appelle encore Saint-Germain le Rond, s'y étaient fortifiés, et qu'ils avaient creusé en avant de leur camp des fossés larges et profonds, dont une rue voisine portait encore le nom il y a peu d'années. Après l'an 1000, Robert le Pieux releva les ruines de cet édifice et rétablit le collége de chanoines qui desservaient

l'église dès le règne de Charlemagne. En érigeant la collégiale Robert lui confirma son titre d'église *royale*, qu'elle tenait de Childebert. Sa juridiction s'étendait sur de vastes domaines et sur des campagnes où, depuis lors, se sont élevés de splendides quartiers, qui, plus tard, comprirent neuf paroisses de la ville et de la banlieue, savoir : Boulogne, Auteuil, Passy, la Magdeleine, Sainte-Agnès (Saint-Eustache), Saint-Landri, les Saints-Innocents, Saint-Sauveur et Saint-Roch. Lorsque le quartier de Paris où était située l'église de Saint-Germain l'Auxerrois eut vu sa population s'accroître, et vers le règne de Philippe-Auguste, les chanoines qui la desservaient nommèrent un vicaire pour remplir les fonctions de leur ministère, et c'est ainsi que l'église collégiale fut érigée en cure. Quand le Louvre fut devenu la demeure des Capétiens l'église Saint-Germain l'Auxerrois fut érigée en paroisse royale, mais elle fut successivement et pièce à pièce rebâtie et agrandie. Ces constructions, qui la transformèrent, furent commencées à la fin du treizième siècle et se prolongèrent longtemps après le quinzième. C'est à peine si, de nos jours, on peut encore reconnaître quelques vestiges de l'église du roi Robert; on les découvre dans la partie inférieure de la tour romane, dépouillée, depuis un siècle, de sa flèche élevée en forme de pyramide hexagone.

Le chœur fut bâti durant le treizième siècle, ce que témoignent les fenêtres à lancettes de l'abside. La face de Notre-Seigneur se voit isolée et apparente à la clef de voûte de cette abside, circonstance qui se rencontre très-rarement dans les églises du moyen âge. Le grand portail ouvert sous le porche est également d'une date très-ancienne. Les archéologues nous font admirer ses six statues

hiératiques et son archivolte, où se voient la parabole des vierges sages et des vierges folles et les images symboliques du paradis et de l'enfer. Il n'y a à Paris que deux anciens édifices du style ogival qui soient précédés d'un porche : ce sont la Sainte-Chapelle et Saint-Germain l'Auxerrois. Sous le règne de Charles VI on reconstruisit la nef. Ceux qui ont conservé très-intacte la tradition de l'art se plaignent de ce que les nervures des voûtes et des ogives, au lieu de reposer sur des chapiteaux en saillie, viennent pénétrer insensiblement des piliers monostyles sans soubassement ; ils reconnaissent, il est vrai, que ce n'est point la faute des premiers architectes, mais qu'on doit cette circonstance regrettable aux constructeurs plus modernes, qui, sous prétexte de remaniement, détruisirent l'ordonnance primitive du chœur.

L'église Saint-Germain l'Auxerrois, en dépit de quelques restaurations maladroites ou de certains embellissements dénués de goût, était à coup sûr l'un des plus magnifiques édifices chrétiens dont s'enorgueillissait Paris. On admirait les splendides verrières qui garnissaient les larges fenêtres ogivales ouvertes dans le transept et dans la nef, et dont les meneaux entrelacés en lignes ondulées caractérisaient le style flamboyant ; on ne pouvait se lasser de contempler le chœur et les chapelles, et leurs vitraux riches de couleur et de dessin, sur lesquels les pieux artistes du quinzième siècle avaient représenté des scènes évangéliques, la Passion du Sauveur et les miracles qui s'opérèrent lors de la translation des reliques de saint Vincent, diacre, par les moines de Tarbes. Il nous reste encore de précieux débris de cette antique décoration dans les six verrières et les deux roses du transept.

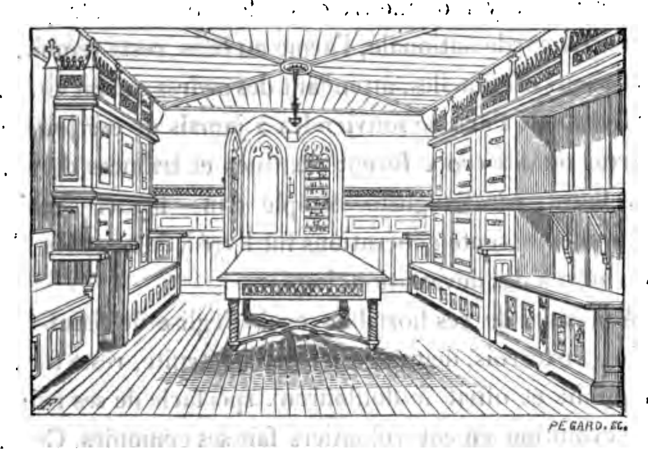
Vers le milieu du dix-huitième siècle cette belle église eut à subir les humiliants et irrationnels rajeunissements que dirigea l'architecte Bacarit, à la grande joie des chanoines et des marguilliers de cette époque, les uns et les autres hors d'état d'apprécier et d'aimer les merveilles mystiques de l'architecture chrétienne. On commença par détruire le jubé, œuvre très-remarquable de la Renaissance, et qui avait pour auteurs Jean Goujon et Pierre Lescot. Cette destruction, digne des barbares, fut désapprouvée même par les contemporains de Louis XV. Quant au surplus des outrages que l'on fit subir au monument, sous prétexte de mettre d'accord le genre moderne et le genre gothique, les écrivains de cette époque les énumèrent avec complaisance et admiration. « Cet habile architecte, disent-ils en parlant de Bacarit, est parvenu à marier les deux styles *de la manière la plus heureuse....* Il y est arrivé en cannelant les colonnes et en rehaussant les chapiteaux de deux pieds. Dans les masses qui sont au-dessus des arcades il a retaillé des tables qui sont enfoncées avec un caisson dans le milieu. Au pourtour du chœur, au-dessous des croisées, règne une balustrade d'entre-lacs, enrichie de fleurons. Les dessous des piédestaux de cette balustrade sont *ornés de consoles*, *avec des têtes de chérubins*, *accompagnées de guirlandes*. Quatre consoles de marbre, enrichies de guirlandes, caisson sur la tête et graine dans les cannelures, le tout de bronze doré d'or moulu, soutiennent le maître-autel.... On a pris des mesures pour procurer du jour à toute l'église *en supprimant les rosettes gothiques et une grande partie des meneaux* des croisées. On a mis à leur place des *vitraux neufs,* au moyen desquels tout l'intérieur de ce bâtiment est parfai-

tement éclairé (Hurtaut et Magny). » C'est de cette manière que le dix-huitième siècle encourageait les ineptes dégradations que les artistes alors en faveur infligeaient aux plus beaux monuments de l'époque ogivale. Les Vandales, eux du moins, ne s'émerveillaient pas devant leurs œuvres de brutale violence; ils ne les rattachaient ni au triomphe, ni à la gloire du goût.

Les architectes du dix-huitième siècle ne pouvaient tout détruire, sous prétexte d'embellir; ils ont dû laisser subsister le portique, bâti en 1409 par Jean Gaurel, maçon-tailleur de pierres, pour la somme de 960 livres. « Il ne le cède en magnificence, dit Sauval, qu'à celui de la Sorbonne. » La comparaison ne nous paraît guère acceptable, tant il y a de différence dans le style des deux monuments. Sauval ajoute : « C'est le plus grand de ceux qu'on peut voir à Paris, et il est plus remarquable que les portiques de Saint-Germain des Prés, de Saint-Martin des Champs, de Saint-Victor et du Temple. » Sous le portail, qui date du treizième siècle, on voit encore six statues de la même époque; à droite celles de saint Marcel, de sainte Geneviève et de saint Vincent (ou saint Landri); à gauche celles du roi Childebert, de la reine Ultrogothe, et d'un diacre que l'on croit avoir été saint Vulfran. L'église de Saint-Germain l'Auxerrois est entourée de chapelles où l'on remarque quelques vitraux d'une bonne exécution. Dans celle où les marguilliers s'assemblaient on remarquait autrefois une assez belle copie de la Cène de Léonard de Vinci. Le grand ouvrage connu sous le nom de *Gallia Christiana* renferme quelques détails sur les chapelles qui entourent la nef, et dont les plus anciennes ne remontent pas au delà du quinzième siècle. Elles ont été dégradées et

profanées, ainsi que le reste de l'église, en 1793, alors que ce magnifique édifice fut transformé en manufacture de salpêtre. Comme les autres églises de Paris, Saint-Germain l'Auxerrois ne fut rendu au culte catholique qu'après la publication du concordat, en l'an X.

Dans les travées du porche qui correspondent aux portes latérales de la façade on a pratiqué deux salles carrées fort curieuses, où le chapitre déposait ses archives et les objets les plus précieux ; nous plaçons, dans le spécimen ci-après, la plus intéressante sous les yeux de nos lecteurs.



A la honte de notre siècle, cette basilique sacrée a été livrée à de plus récentes profanations. Le 14 février 1831, six mois après la tempête qui avait chassé de France les Bourbons de la branche aînée, le curé de Saint-Germain l'Auxerrois célébra dans cette église un service funèbre en commémoration de la mort du duc de Berri, tué, onze ans auparavant, par le démagogue Louvel. Cette cérémonie religieuse donna lieu, de la part des amis de la famille exilée, à quelques démonstrations imprudentes, qui, à leur

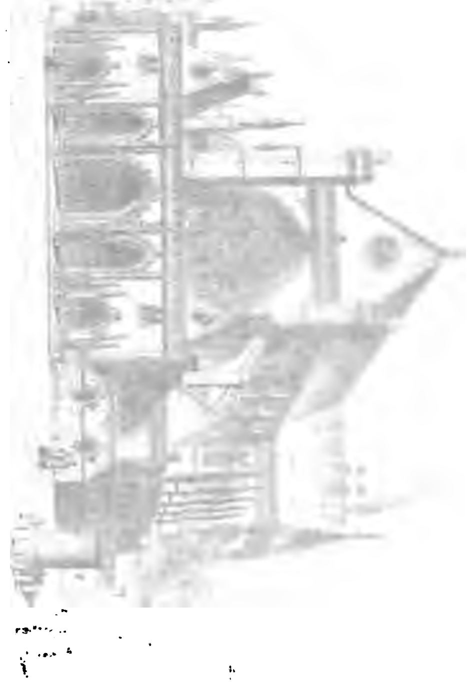
l'anarchie, que le lamentable souvenir, qu'une émotion douloureuse mêlée d'attendrissement et de remords (1).

Durant le quinzième siècle, au milieu des calamités qui pesaient sur le royaume, on n'élevait à Paris qu'un bien petit nombre de monuments destinés à émerveiller le regard; maîtres de la moitié du royaume, les Anglais construisaient dans nos provinces de l'Ouest de splendides églises dont on admire encore aujourd'hui l'architecture; à Paris on se bornait à des œuvres plus humbles, on fondait des hospices et des colléges.

Dès le treizième siècle il existait dans un lieu voisin de Paris, et appelé *Rotulum* ou *Rollum*, d'où l'on a fait le *Roule*, une léproserie ou une maladrerie fondée par les ouvriers de la Monnaie et destinée à recevoir huit d'entre eux que l'âge ou les infirmités mettaient hors d'état de travailler; quatre d'entre eux étaient placés dans cet hospice par l'évêque de Paris, quatre autres par les ouvriers eux-mêmes. On les appelait, sous Charles VI et ses successeurs, les *frères de l'Hôtel du Roule*. Sous le même règne, et vers l'an 1403, fut fondé l'*hôpital des Orfévres* ou de *Saint-Éloi*, alors situé dans la rue des Deux-Portes, qui plus tard fut appelée rue des Orfévres. La corporation des orfévres y faisait placer les ouvriers, et, au besoin, les maîtres de cette profession qui tombaient à la charge de la charité. La chapelle Saint-Éloi, affectée à cet hospice, était desservie par un chapelain choisi, autant que possible, parmi les fils d'orfévres, et qui ne pouvait être révoqué que par la corporation elle-même.

Près de vingt ans plus tard, en 1425, et durant la do-

(1) *Les Pèlerinages de Paris*, par l'auteur de ce livre.



conter les l
méraire, d
mentionner
Flamands,
deux Roses.
une influen
Louis XI, n
diocrement
nent qu'à l'
Tout le m
et goguenar
se moquèren
et apprirent
qui rappelai
gea un *jeun*
faire main l
digne de lui
tablir à Pari
Deux ans
et supplicier
vori, gouver
juste titre pa
Quelques a
sentiments
ler de Loui
avait joué
duc de Bo
on le con
sion formé
chancelier
Le 4 déce

l'année, que le lamentable souvenir, qu'une émotion [illegible] mêlée d'attendrissement et de remords (1).

Durant le quinzième siècle, au milieu des calamités qui [illegible] pesant sur le royaume, on n'élevait à Paris qu'un [illegible] pas assez de monuments destinés à émerveiller [illegible] aspect; maîtres de la moitié du royaume, les Angl[illegible] construisirent dans nos provinces de l'Ouest *de splendid*[illegible] églises dont on admire encore aujourd'hui l'architectur[illegible] à Paris on se bornait à des œuvres plus humbles, on f[illegible] dait des hospices et des colléges.

Dès le treizième siècle il existait dans un lieu voisi[illegible] Paris, et appelé *Rotulam* ou *Rollam*, d'où l'on a fai[illegible] [illegible], une léproserie ou une maladrerie *fondée par* [illegible] [illegible] de la Monnaie et destinée à recevoir huit d'en[illegible] ceux que l'âge ou les infirmités mettaient hors d'état de t[illegible] [illegible]; quatre d'entre eux étaient placés dans cet hosp[illegible] par [illegible] de Paris, quatre autres par les ouvriers [illegible] [illegible]. On en [illegible], sous *Charles VI et ses successeurs* [illegible]. Sous le même règ[illegible] [illegible] l'hôpital des Orfèvres [illegible] rue des *Deux-Portes* [illegible] rue des Orfèvres. La corporation [illegible] [illegible] les ouvriers, et, au besoin [illegible] [illegible] à cet hosp[illegible] [illegible] ainsi, autant que possi[illegible] [illegible] et qui ne pouvait être [illegible] [illegible] elle-même. [illegible]

[illegible]

Ch. Fichot del.

EGLISE ROYALE ET COLLÉGIALE DE SAINT GERMAIN L AUXERROIS

mination anglaise, Jean Chenart, garde de la Monnaie de Paris, fonda dans la rue Saint-Sauveur un petit hospice destiné à huit pauvres femmes veuves de sa paroisse. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle les héritiers du fondateur jouirent du même privilége. La révolution française, qui bouleversa le monde, mit fin, sans que personne y daignât songer, à cette modeste et pieuse institution.

Sous le règne de Louis XI, en 1492, un Cordelier, nommé Jean Tisserand, convertit un grand nombre de femmes qui vivaient dans la débauche; il en réunit plus de deux cents qui prirent la résolution de faire pénitence de leurs déréglements passés et de s'enfermer pour le reste de leur vie. Cet établissement ne fut toutefois autorisé que quatre ans après, par lettres patentes de Charles VIII, en date du 14 septembre 1496, et Alexandre VI approuva et confirma, l'année suivante, cet institut, sous l'ordre et la règle de Saint-Augustin. Quoique Charles VIII eût pris dans ses lettres patentes le titre de fondateur, les religieuses de cette communauté ne regardaient comme le véritable que Louis II d'Orléans, qui ne tarda pas à régner. Ce prince avait donné aux Filles pénitentes la moitié de l'hôtel de *Behaigne* (Bohême) ou d'Orléans, nommé depuis *hôtel de Soissons*, sur lequel on a construit la halle aux Blés et que nous aurons plus tard à décrire. L'autre moitié appartenait à Pierre Lebrun, son valet de chambre, et à Robert de Franzelles, son chambellan; ce dernier la vendit, le 6 avril 1499, aux Filles pénitentes, pour la somme de deux mille écus d'or couronnés.

L'évêque de Paris, Jean Simon de Champigny, donna à ces religieuses de singuliers statuts. Pour être admises

dans le couvent, les filles ou les femmes étaient tenues de donner des preuves suffisantes de leur libertinage, et d'affirmer par serment sur les saints Évangiles, en présence du confesseur et de cinq ou six personnes, qu'elles avaient mené une vie dissolue. Cette disposition donna lieu aux plus regrettables abus. Pressées par la misère, des filles qui jusqu'alors s'étaient honnêtement conduites se livraient au désordre pour avoir droit à recevoir asile parmi les Pénitentes. Lorsque ce fait était reconnu elles étaient renvoyées aussitôt (1). On lit enfin dans un article du réglement : « Vous savez qu'aucunes sont venues à vous qui étoient vierges et bonnes pucelles, et telles ont été par vous trouvées, combien qu'à la suggestion de leurs pères et mères, qui ne demandoient qu'à s'en défaire elles eussent affirmé être corrompues (2). » Cette ruse singulière exigea une scrupuleuse surveillance lors de l'admission de nouvelles religieuses. Ce règlement, du reste, fut abrogé dans la suite, et l'on reçut dans ce couvent des femmes pieuses et d'une conduite exemplaire. Dans l'origine les Filles pénitentes, ou, comme l'on disait alors, les *Filles de Paris*, quêtaient dans la ville ; mais, quand elles furent devenues plus riches, on leur fit observer une clôture rigoureuse.

On lit dans la compilation d'Hurtaut et Magny : « Ces religieuses, ainsi établies dans l'hôtel d'Orléans, y demeurèrent jusqu'en 1572, selon Dubreul et plusieurs autres écrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement jusqu'en 1580, puisque la bulle de Grégoire XIII qui ordonne que les moines de Saint-Magloire seront transférés

(1) Piganiol, t. II, p. 134.

(2) *Histoire des Ordres monastiques*, t. IV, page 239.

dans l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, est datée du premier jour de mars de cette année-là, et qu'il n'y a pas d'apparence que ces moines aient quitté leur monastère de la rue Saint-Denis avant que le pape leur eût permis d'aller occuper ledit hôpital. Il est constant que ce fut en 1572 que la reine Catherine de Médicis résolut de faire bâtir un palais dans l'endroit où étoient les Filles pénitentes; mais probablement la négociation de cet échange ne fut terminée à la cour de Rome qu'en 1580. La bulle n'en fut même registrée au Parlement qu'en 1586. Les moines de Saint-Magloire ayant donc été transférés dans l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, les Filles pénitentes furent introduites dans le monastère de la rue Saint-Denis, qu'ils venoient de quitter, et elles y ont toujours demeuré depuis. Charles IX, par contrat passé le 4 novembre 1572, leur assura à perpétuité la rente de 2,000 livres que le roi Henri II ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La reine Catherine de Médicis leur alloua, par donation irrévocable, 1,000 livres tournois de rente, à prendre sur l'hôtel de ville de Paris, et s'engagea de plus à leur faire accorder par les ducs d'Anjou et d'Alençon chacun 1,000 livres de rente, et de leur en faire passer acte en bonne forme; lesdites 2,000 livres de rente rachetables néanmoins après le décès desdits ducs, par leurs hoirs ou ayants-cause, moyennant la somme de 12,000 livres tournois une fois payée, qui étoit pour chacun la somme de 6,000 livres tournois, une fois payée.

« Sous la Ligue, pour remédier au relâchement qui s'étoit introduit dans la communauté des Filles de Saint-Magloire, on tira la mère *Marie Alvequin* de l'abbaye

Montmartre, avec sept autres religieuses, qui entrèrent à Saint-Magloire le 2 juillet 1616 et y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelque adoucissement des anciennes austérités pratiquées autrefois dans cette maison. »

Quoi qu'il en soit, cette communauté, qui subsistait encore en 1790, disparut avec les ordres religieux qui furent abolis par les décrets schismatiques de l'Assemblée constituante.

Un *hospice de veuves* avait également été fondé, en 1497, au moyen d'une somme léguée par Catherine du Homme, veuve d'un maître des requêtes nommé Guillaume Barthélemy. Cette maison existait rue de Grenelle Saint-Honoré. On y recevait huit pauvres veuves ou filles, âgées de cinquante ans au moins, et de la paroisse Saint-Eustache. Le choix était fait par deux familles de Paris, les Bobusse et les Le Pilleur, qui descendaient de Catherine du Homme. Cet établissement s'était éteint assez obscurément plusieurs années avant la révolution française.

Sous le règne de Charles VII saint François de Paule avait institué, au fond de la Calabre, l'ordre des Minimes, qui se rattachait à l'ordre des Franciscains; ces religieux portaient également le nom de *Frères hermites de Saint-François d'Assises*. Leur pieux fondateur chargea quelques-uns d'entre eux de se rendre à Paris et d'obtenir un établissement dans cette ville; mais ceux-ci rencontrèrent les plus vives oppositions, qui furent suscitées surtout par Michel Standonc et Jean Quentin, pénitencier de l'Église de Paris. Le fondateur vint alors en personne à Paris, alla trouver Standonc et Quentin, et par ses discours aplanit si bien les difficultés que Jean Quentin se char-

gea de trouver un établissement à Paris pour les Minimes et accepta la qualité de procureur du nouvel ordre. Il reçut chez lui six religieux, les logea dans sa maison et les nourrit pendant seize mois, au bout desquels ils obtinrent enfin une donation importante. Jean de Morhier, seigneur de Villers le Morhier, chambellan de Charles VIII, leur céda la vieille tour, appelée château de *Nigeon* (26 août 1493). Au mois suivant la donation fut confirmée par le roi, et les Minimes furent mis en possession du lieu par Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, dans la personne de Jean Quentin, leur procureur. Trois ans après, la reine Anne de Bretagne acheta, pour 674 livres, la maison de son contrôleur Jean de Cerisy, avec les dépendances, contenant une tour carrée, nommée aussi Nigeon, et six ou sept arpents de terrain. Elle en transporta aussitôt la propriété aux Minimes, y joignit une autre pièce de terre de sept arpents contiguë et située dans la paroisse de Chaillot; enfin elle exempta le couvent de toute redevance et de tous devoirs féodaux. La reine Anne mit une seule condition à ses libéralités, qui ne s'arrêtèrent même pas là : ce fut la construction du monastère déjà commencé sous le titre de *Notre-Dame-de-toutes-Grâces*, du nom d'une ancienne chapelle qui existait en ce lieu. Anne de Bretagne posa la première pierre de l'église, qui ne fut achevée que sous François I[er], et dédiée plus tard encore, le 12 juillet 1578, par Henri Le Meignen, évêque de Digne.

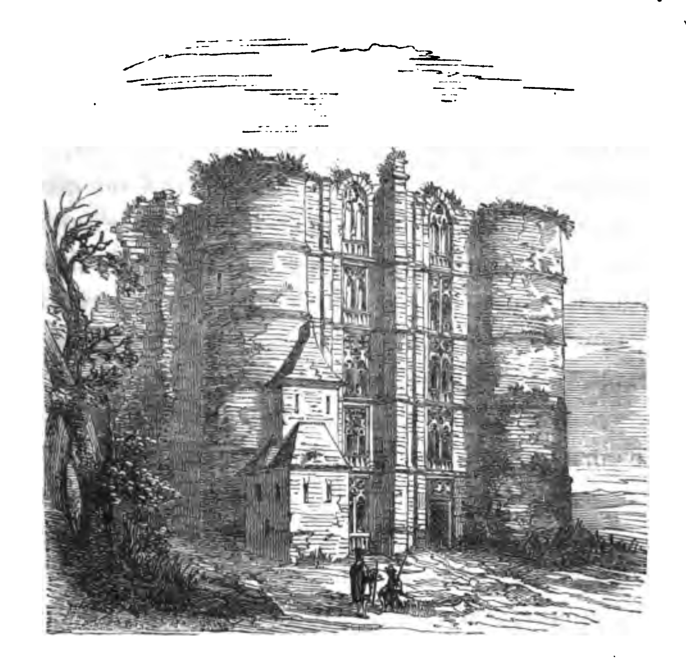
Cette église, placée, comme le couvent, sous l'invocation de Notre-Dame-de-toutes-Grâces, était grande, belle, et contenait quelques monuments tumulaires assez remarquables. On y voyait ceux des d'Ormesson et des Duprat,

et celui du maréchal de Rantzau. Supprimé en 1790 ce couvent a été remplacé par des bâtiments destinés à des travaux industriels et par un chemin qui adoucit la pente de la colline dite des Bons-Hommes.

L'architecture civile, à cette époque, signalait ses progrès en bâtissant des châteaux forts et des hôtels féodaux dont les débris font encore aujourd'hui l'admiration des artistes. Aux portes de Paris, et bien avant le règne de Charles VI, on avait construit une résidence princière dont le souvenir doit être ici mentionné et sur les ruines de laquelle s'élève maintenant une prison réservée aux fous; nous voulons parler de *Bicêtre*.

Dès le treizième siècle le terrain sur lequel avait été bâti ce château s'appelait *la Grange-aux-Queux*. Quelques auteurs assurent, on ne sait trop pourquoi, que sur ce même emplacement existait jadis la demeure de Pepin le Bref, père de Charlemagne.

Sous Philippe le Bel, Jean, évêque de Winchester, y avait fait construire une maison que le peuple nomma château de *Winchestre,* puis, par corruption, *Bichestre* et enfin Bicêtre. Cette habitation seigneuriale est mentionnée sous ce dernier nom dans les comptes de la prévôté de Paris, en 1423. Depuis longtemps elle avait été ruinée et presque détruite durant les guerres civiles qui désolèrent la France sous Charles VI. Jean de France, duc de Berri, l'acquit d'Amédée VIII, comte de Savoie, et fit réédifier le château. Comme le sol dépendait de la seigneurie de Gentilly, l'évêque de Paris, en sa qualité de seigneur, s'opposa à ce que le duc y fît des fossés et des ponts-levis, déclarant que ce terrain était *roturier et dans la juridiction épiscopale*.



A l'intérieur, ce château, embelli par le duc de Berri, était remarquable par sa magnificence; un historien contemporain, Le Laboureur, met à portée d'en juger. Après avoir dit que la faction bourguignonne, dirigée par Legois, Thibert et Saint-Yon, bouchers, assiégea, en 1411, ce château, il ajoute que les factieux s'en emparèrent, brûlèrent, pillèrent, détruisirent de fond en comble ce bel édifice, dont il ne resta d'entier que deux petites chambres enrichies d'un *parfaitement bel ouvrage à la mosaïque*. « Les gens d'honneur furent d'autant plus offensés de cette insolence que la perte en fut irréparable, surtout celle des peintures exquises de la grande salle.... On y voyait les portraits originaux de Clément VII et des cardinaux de son collége, les tableaux

des rois et princes de France, ceux des empereurs d'Orient et d'Occident. »

Quelque temps auparavant les ducs d'Orléans et de Berri, ligués contre le duc de Bourgogne, s'étaient renfermés dans le château de Bicêtre avec trois ou quatre mille gentilshommes et six mille chevaux, pour s'opposer à la marche des Bourguignons sur Paris; mais, le duc de Bourgogne s'étant présenté avec des forces supérieures, il s'ensuivit, comme on l'a vu plus haut, un traité dit de *Winchester*, que l'on appela *la trahison de Winchester*, parce que ce traité ne dura qu'un moment. Ce traité porte la date du 2 novembre 1400.

On trouve dans le recueil des ordonnances des rois de France (tomes VIII et IX) que Charles VI signa des lettres datées de Bicêtre en 1381 et 1409.

Au mois de juin 1416 le duc de Berri donna ce château, dans l'état où l'avaient laissé les bouchers alliés du duc de Bourgogne, au chapitre de Notre-Dame, avec quelques dépendances, en échange d'une promesse de quelques obits et de deux processions estimées *huit vingts livres parisis de rente*. Il y mit en outre cette condition positive « que les chanoines continueroient à porter le chef de Saint-Philippe, qu'il leur avoit donné, comme ils avoient fait jusqu'à présent, en procession, le premier jour de mai, tous en chapes de soie, tenant en main un rameau de bois vert, et l'église semée d'herbe verte; et de même le jour de la *Toussaint*, le saint tableau des reliques, sans rameaux cependant et sans herbe. » Cette donation fut confirmée par Charles VII en 1441, et par Louis XI en 1464, à condition que le roi en pourrait faire reprise quand il lui plairait.

Le chapitre de Notre-Dame ne fit faire aucune réparation au château de Bicêtre. Quarante-cinq ans plus tard, ce qui restait des bâtiments était devenu un repaire de voleurs, sur lesquels on le prit en 1519.

En 1632 Louis XIII, ou plutôt Richelieu, acquit cette propriété, fit raser jusqu'aux fondements les bâtiments encore debout, et les remplaça par des constructions destinées à servir de refuge aux soldats invalides. Il y eut à cette occasion, en 1633, un édit portant établissement d'une communauté en forme d'ordre de chevalerie, du titre de Saint-Louis, pour l'entretien de ces soldats, avec règlement d'une levée pour les frais du nouvel édifice. Il était déjà assez avancé en 1634 pour que Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, permît, le 24 août, d'y célébrer l'office. Une chapelle y fut élevée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste; elle fut remplacée, vers 1670, par une église sous le même nom.

Saint Vincent de Paul obtint de la reine Anne d'Autriche, en 1648, une partie de Bicêtre pour servir d'asile aux enfants trouvés. Ces enfants y restèrent peu de temps, l'air vif qu'on y respire étant nuisible à leur santé.

Mentionnons maintenant la fondation de divers colléges et l'institution de plusieurs corporations ou confréries civiles.

Vers le commencement du règne de Charles VI existait à Paris un modeste collége, fondé pour des écoliers bas-bretons, et qu'on appelait du singulier nom de *Thou Rou du Tou*, en latin *Tulleio* ou *Tullo*. Il était situé près de Saint-Hilaire, dans une petite rue qui n'est point nommée

dans les actes publics, mais que Jaillot croit être la rue des Sept-Voies. C'est tout ce que l'on sait de ce collége, dont l'existence fut courte et obscure.

Dans la même rue des Sept-Voies, et sous le même règne, existait un autre collége moins inconnu; on en devait la fondation à un legs de Pierre Fortet, d'Aurillac, chanoine de Paris. D'après les dispositions testamentaires du bienfaiteur ce collége comprenait un principal et huit boursiers. Quatre de ces derniers devaient appartenir au diocèse de Saint-Flour, les quatre autres au diocèse de Paris. Avec le temps, et grâce à des donations successives, on institua au *collége de Fortet* onze nouvelles bourses. Trois d'entre elles furent fondées en 1556 par Jean Beauchesne, grand-vicaire de Paris, en faveur des habitants du village de Courcelles, et deux autres, en 1578, par Nicolas Varin, principal de ce collége et depuis abbé de Brenne. Dès l'an 1560 les bâtiments du collége de Fortet avaient été reconstruits; on l'augmenta encore depuis, en y joignant l'hôtel des évêques de Nevers et celui de Marli le Châtel. C'est dans le collége de Fortet que furent tenues les premières assemblées de la Ligue. La chapelle était sous l'invocation de saint Géraud, d'Aurillac.

Le *collége de Reims*, également situé rue des Sept-Voies, dut son origine à Guy de Roye, archevêque de Reims, qui en ordonna la fondation par un codicille de l'an 1399 (1). L'intention de ce prélat était d'y mettre, par préférence, des sujets nés dans les terres affectées à la mense archiépiscopale de Reims, dans sa terre de Roye ou dans celle

(1) Et non en 1412, comme le prétendent Félibien et Dulaure. Jean de Roye était mort en 1412, ayant été tué à Voltri, en 1409 lorsqu'il se rendait au concile de Pise.

de Murel. Cette disposition testamentaire, contestée d'abord par ses héritiers, fut maintenue par une transaction qu'ils passèrent avec les écoliers de Reims, au bénéfice desquels la fondation avait été faite. Ces écoliers, alors étudiants à Paris, firent l'acquisition de l'*hôtel de Bourgogne*, au mont Saint-Hilaire, qui leur fut vendu le 12 mai 1412 par Philippe, comte de Nevers et de Rethel. En 1414 on institua un maître particulier, un chapelain et un procureur dans le nouveau collége; mais les troubles qui agitèrent Paris quelques années après pensèrent l'anéantir. En 1418 il fut pillé par les Anglais de la faction bourguignonne et presque détruit. Ses bâtiments demeurèrent déserts jusqu'en 1443, époque où Charles VII le rétablit et y annexa le *collége de Rhetel*, qui tombait en ruines.

Ce collége de Rhetel n'était ni voisin de celui de Reims, ni contigu, comme l'ont dit plusieurs annalistes; il était situé dans la rue des Poirées. Gaultier de Launoi l'avait institué pour les écoliers du Rhetelois, et Jeanne de Bresle y avait fondé quatre bourses pour des écoliers de Porcien. Lors de l'annexion, presque tout le revenu de ce collége était dissipé; il n'y avait même plus de boursiers.

Cette réunion soutint pendant quelque temps le collége de Reims, dont l'administration supérieure passa entre les mains de l'archevêque. Toutefois il tomba successivement dans un état si misérable qu'en 1699 il était à son tour sans boursiers, et qu'en 1720 il n'y restait que deux officiers. Le cardinal de Mailli, archevêque de Reims, entreprit de le rétablir, et chargea de ce soin l'abbé Legendre, chanoine de Notre-Dame, qui dressa des statuts,

établit dans ce collége un principal, un chapelain, et trouva le moyen d'y réunir huit boursiers dans les lieux désignés par les fondateurs. En 1745 on en reconstruisit la façade, et en 1763 il fut réuni à celui de l'Université.

Rappelons en passant le *collége Cocquerel*, fondé par Nicole Cocquerel, de Montreuil-sur-Mer, et qui n'eut jamais une grande renommée; constatons également l'existence du *collége de Séez*. « Ce collége, dit Hurtaut, est situé dans la rue de la Harpe, du même côté que ceux de Narbonne et de Bayeux, et comme eux de la paroisse de Saint-Séverin, dans la censive de Saint-Jean de Latran. Grégoire Langlois, évêque de Séez, ordonna, par son testament, la fondation de deux colléges, l'un à Paris et l'autre à Angers. Jean Langlois, prêtre, né à Lonlay, dans le diocèse du Mans, curé de Saint-Séréné, près de Monseur, dans le même diocèse, et exécuteur du testament de Grégoire Langlois, son oncle, fonda ce collége le 24 février 1427, en faveur de huit boursiers, dont quatre doivent être du diocèse de Séez et les quatre autres de l'archidiaconé de Passaye, dans le diocèse du Mans. Dans ce nombre de huit étoient compris le principal et le chapelain, tous deux perpétuels et à double bourse. L'évêque de Séez devoit conférer trois de ces bourses, et celle du principal, qui étoit double, et l'archidiacre de Passaye, les trois autres bourses et l'office de chapelain, dont la bourse étoit pareillement double. Par les statuts que Jean Langlois fit, le 24 février 1427 (vieux style), le maître aura 7 francs par semaine, le chapelain 6 francs, le procureur 6 francs, et chacun des boursiers 5 francs de bonne monnoie, le marc d'argent valant 8 livres ou environ. »

Le *collége de la Marche*, fondé sous la domination anglaise par Guillaume de la Marche et Beuve de Winville, était situé rue de la Montagne Sainte-Geneviève. Le nombre total des bourses qui y furent successivement instituées s'élevait à vingt et une; elles étaient toutes à la collation de l'évêque, qui exerçait en même temps sur cette maison l'autorité de proviseur. Le collége de la Marche était l'un des plus renommés de l'ancienne université de Paris.

Sous le règne de Charles VI florissait la *confrérie des Arbalétriers*. L'origine de cette compagnie ne laissait pas d'être ancienne. « En 1379 et auparavant, dit Sauval, les arbalétriers s'exerçoient aussi hors de la ville, dans un vaste espace nommé le *champ des Arbalétriers,* où conduisoit une ruelle qu'on appeloit l'*allée des Arbalétriers*, et ce champ étoit situé le long des murailles de Paris, entre la vieille rue du Temple et la culture Sainte-Catherine, au lieu même où est aujourd'hui la rue des Francs-Bourgeois. Depuis, en 1390, le roi leur bailla à héritage, pour 12 deniers parisis de cens et 10 sols parisis de rente, une place de deux cent quatre-vingt-huit toises de surface, qui tenoit encore aux murailles de la ville, où conduisoit pareillement une rue nommée la *rue des Arbalétriers*, et qui étoit assise entre la rue Saint-Denis et celle de Mont-Orgueil, à l'endroit même où sont bâties les rues Pavée, du Lion et *Tireboudin*. En 1410, c'est-à-dire vingt ans après, le roi leur donna une tour des anciens murs tout joignant la même place, et cela du consentement du prévôt des marchands et échevins; et, moyennant 4 sols parisis de rente, payables tous les ans à la recette du Parloir aux Bourgeois, ils l'agrandirent

de plusieurs toises, et cet emplacement s'appeloit, en 1413, le *jardin des Arbalétriers* et *jardin du trait des Arbalétriers*, en 1416 (1). »

Par les lettres patentes de Charles VI, « il est ordonné qu'il sera fait un choix de soixante des plus habiles arbalétriers, qu'ils s'habilleront et s'armeront à leurs frais, qu'ils jouiront de plusieurs priviléges, seront exempts de payer le *quatrième du vin*, les impositions *et aides mises pour la guerre, les tailles, subsides, gabelles, guet et arrière-guet*, excepté ce qui se lève pour les réparations et fortifications de la ville, pour l'arrière-ban, et pour la rançon du roi. Ils seront présentés aux deux prévôts, celui de Paris et le prévôt des marchands, et leur prêteront serment d'obéissance et de fidélité... Ils marcheront aux frais de la ville. Le capitaine aura cinq sous par jour, et chaque arbalétrier trois sous, sans compter la dépense de bouche pour l'homme et pour le cheval (2). »

Les confrères arbalétriers eurent soin de faire confirmer leur institution et leurs priviléges par les successeurs de Charles VI. Plus tard, cependant, leur chef renonça à son titre de *roi* pour prendre celui de *grand-maître*. Durant le quinzième et le seizième siècles il habitait un hôtel situé rue de Grenelle, à peu près en face des bâtiments appelés *hôtel des Fermes*.

L'usage des armes à feu, devenu plus fréquent, fit tomber en désuétude les arbalétriers et leur institution. Cependant ce corps se maintint jusque sous Louis XIV.

Les *archers de Paris* étaient, comme les arbalétriers, commandés par un *roi* et un *connétable* ; ils demandèrent

(1) Sauval, t. II, p. 693.
(2) Félibien, t. II, p. 750.

à Charles VI, en 1411, la permission de se constituer en confrérie, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Sébastien. Ce roi leur accorda leur demande, ainsi que les priviléges et exemptions donnés aux arbalétriers, avec cette différence qu'au lieu d'avoir trois sous par jour ils n'eurent que deux sous. Soumis aux mêmes règles, ils avaient à peu près les priviléges des arbalétriers. Ils étaient au nombre de cent vingt.

Quant aux *arquebusiers* de Paris, leur compagnie était également fort ancienne; on la fait remonter jusqu'au règne de Louis le Gros. Saint Louis fixa le nombre des chevaliers de l'arquebuse à cent quatre-vingts; par lettres patentes d'avril 1369 ce nombre fut porté à deux cents. Charles VIII, en 1490, confirma les priviléges de cette compagnie et en ajouta d'autres. Les arquebusiers remplissaient des fonctions semblables à celles des arbalétriers et jouissaient des mêmes priviléges. Dans l'origine ils se réunissaient dans un emplacement situé rue des Francs-Bourgeois, au Marais. En 1490 ils s'établirent entre les rues Saint-Denis et Mauconseil (1).

(1) « Les arquebusiers, dit le compilateur Hurtaut, sont ceux qui fabriquent toutes les petites armes à feu, telles que les *arquebuses*, *carabines*, *fusils*, *mousquets*, *mousquetons*, etc. Ils en forgent les canons, en font les platines et les montent sur fûts de bois.

« Toutes marchandises foraines d'*arquebuse* ne peuvent être exposées en vente sans avoir été préalablement visitées et marquées du poinçon de la communauté de Paris, à peine d'être lesdites marchandises *saisies et confisquées*, *même chez les maîtres de cette capitale qui s'y seroient soustrait*, et ce, pour obvier, autant qu'il est possible, aux funestes accidents qui peuvent résulter d'un canon *brazé*, *pailleux*, *boursouflé*, ou *vicié* de quelques autres défauts que les gens de l'art peuvent seuls connoître.

« L'apprentissage est de quatre années; le brevet coûte 55 livres, la

Nous avons dit que Louis XI favorisa l'établissement de l'imprimerie en France. Sous son règne Ulric Géring, né à Constance, Martin Grantz et Michel Friburger fondèrent à Paris le premier établissement typographique. Ils avaient été appelés en France par Guillaume Fichet, docteur en Sorbonne, et par son ami Jean de la Pierre, qui était alors prieur de cette maison. Le premier ouvrage sorti de leurs presses, et qu'édita Jean de la Pierre, fut le recueil des épîtres de Gasparino de Pergame (*Epistolæ Gasparini Pergamensis*). Cet ouvrage, qui porte la date de 1470, est imprimé en caractères ronds, dits romains. Ce volume fut suivi des éditions des meilleurs historiens de l'antiquité. En 1473 les imprimeurs, dont le premier établissement avait été installé dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne, transportèrent leurs presses rue Saint-Jacques, à côté de l'église Saint-Benoît. Leur enseigne était *au Soleil d'or*. Les trois associés se séparèrent en 1478; Géring resta seul à Paris et continua d'exercer la typographie. Il s'associa successivement avec Guillaume Maynial et Berthold Rembold. On cite comme une merveille de l'art typographique le *Corpus Juris canonici*, qu'ils publiè-

maîtrise 700 livres. Avant d'être reçu à la maîtrise il faut faire quatre années de compagnonnage.

« Tout maître doit avoir son poinçon pour marquer ses ouvrages, dont l'empreinte doit rester sur une table de cuivre déposée au Châtelet dans la chambre du procureur du roi.

« Si un apprenti s'absente plus de trois mois de chez son maître, sans une cause légitime, il perd tout droit à la maîtrise. Par les statuts de cette communauté il fut permis aux maîtres d'établir à Paris un jeu d'arquebuse, tel qu'on le voit dans les fossés de la porte Saint-Antoine.

« Les fils de maîtres sont tenus de faire apprentissage et en passer brevet ailleurs que chez leur père.

« Le patron est saint Éloi. »

rent imprimé en trois volumes in-folio, sur cinq colonnes, avec divers caractères en rouge et noir. Les trois fondateurs de l'imprimerie parisienne avaient obtenu de Louis XI des lettres de naturalisation ; le nombre des imprimeurs s'accrut d'ailleurs si rapidement à Paris qu'à la mort de Géring on en comptait déjà plus de quarante dans cette ville. Parmi eux on mentionne Antoine Vérard, Philippe Pigouchet, Gaillot-Dupré, Aspais et Paquier-Bonhomme, Josse Bade et Jean Petit, qui furent les précurseurs de Henri Estienne, le patriarche de l'imprimerie française (1).

(1) Aux noms des imprimeurs que je viens de citer il faut ajouter les suivants pour la fin du quinzième siècle : *Pierre Caron* ou *Le Caron* (1474). Ce fut lui qui imprima *l'Aiguillon de l'amour divin*, que Mattaire croit être le premier livre imprimé en français. — *Pascal Bonhomme* (1476), à qui l'on doit une édition estimée des Chroniques de Saint-Denis. Un *Jehan Bonhomme* imprimait aussi à Paris de 1486 à 1489. — Le célèbre *Antoine Vérard* (1480-1517). Quelques auteurs prétendent cependant que c'était un libraire seulement. — *Jean Belin* (1481-93). — *Jean Maurand*, qui demeurait rue Saint-Victor (1493). — *François Renault* (1484-1539). — *Denys Janot*, l'un des plus féconds imprimeurs de l'époque (1484-1539). — *Wolfgang Hopyl* (1489-98). — *Godefroy de Marnef* (1491-98). Ce nom, célèbre dans les fastes de l'art typographique, a été porté par plusieurs individus de la même famille. On voit un *Enguerrand de Marnef* imprimeur en 1517 ; un *Jean de Marnef*, en 1524, et une *Jeanne de Marnef*, en 1546, rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne de Saint-Jean-Baptiste. — *Jean Trepperel* (1494-98). — *Jean Petit* (1498-1539). — *Simon Vostre* (1500). — *Guidon Mercator* (1502). — Quant à *Henri Estienne*, ce chef d'une des plus illustres familles parisiennes, né à Paris en 1470, il y imprimait dès l'an 1503 et y mourut vers 1520. Ses trois fils, François, Robert et Charles, furent tous imprimeurs avec ou après lui. François, que nous désignerons sous le nom de *François Ier*, ne marqua guère, non plus que *Charles*, qui mourut en 1564. Quant à *Robert*, premier du nom, ce fut un homme supérieur. Né en 1503, il débuta dans la carrière en 1527, puis fit paraître son *Thesaurus Latinæ linguæ*, tant de fois réimprimé et autant de fois enrichi, devint

Nous avons déjà mentionné l'établissement de la poste aux lettres, institution qui demeura bien lougtemps à l'état d'enfance, et qui, toutefois, rendit dès son origine, aux gouvernements et aux peuples, des services signalés.

Le 3 juin 1464 une ordonnance de Louïs XI rétablit la *cour des aides*, qui avait été supprimée au commencement de son règne.

On appelait *aides* les impositions extraordinaires votées par les états généraux, et dont l'usage remonte aux règnes de Charles V et de Jean. La cour des aides fut instituée, peu après cette époque, pour connaître en dernier ressort de toutes les contestations de fiscalité qui s'élevaient dans le royaume sur la perception des impôts. Ces contestations avaient nécessité dans chaque province l'établissement d'un tribunal qui fut le tribunal de l'*élection*; à la cour des aides était la chambre souveraine d'où ressortissaient toutes les élections provinciales.

Sous Louis XI l'abbé et les religieux de Saint-Germain des Prés obtinrent l'autorisation d'établir, dans le

imprimeur du roi, son protecteur, en 1539, et mourut à Genève en 1559, ayant été exilé de France pour la hardiesse de ses opinions. Robert Ier eut, ainsi que son père Henri Ier, trois fils, savoir : 1° *Henri II*, homme de génie, de haut savoir et d'un courage téméraire, qui, né en 1528, alla mourir, en 1598, à l'hôpital de Lyon, laissant un fils, *Paul Estienne*, qui mourut en 1627, imprimeur à Genève, avec postérité. On doit à Henri II des ouvrages qui ne mourront pas, tels que l'inestimable *Thesaurus linguæ Græcæ*, l'*Apologie pour Hérodote*, et divers traités précieux sur la langue française. 2° *Robert II*, né en 1530, mort en 1571, père de *Robert III*, imprimeur, mort sans enfant en 1629, et de *Henri III*, lequel eut un fils, *Henri IV*, imprimeur jusqu'en 1640. 3° *François II*, dont on sait peu de choses. Le dernier des Estienne fut le fils de Paul, nommé *Antoine*, qui fut imprimeur, et mourut à l'Hôtel-Dieu, en 1674, à l'âge de quatre-vingts ans.

faubourg Saint-Germain, une foire franche, destinée à les dédommager des pertes considérables qu'ils avaient éprouvées sous les derniers rois, par suite des guerres civiles et de l'invasion étrangère. La *foire de Saint-Germain*, exempte de tous droits fiscaux, devait commencer tous les ans au 1er octobre et durer huit jours. Dès que cette foire eut été instituée les religieux de Saint-Denis y formèrent opposition, alléguant qu'elle porterait préjudice à celle qui se tenait à Saint-Denis pendant huit jours et à dater du 9 octobre. Cette réclamation fut accueillie par un arrêt du parlement de Paris, qui reporta au mois de février de chaque année l'ouverture de la foire de Saint-Germain.

Cette foire commençait le 3 février, se continuait pendant le carnaval et durant la plus grande partie du carême; elle ne finissait qu'au dimanche des Rameaux. Dès l'an 1486 les religieux de Saint-Germain firent construire, sur ce champ de foire, cent quarante loges ayant pour objet d'abriter les marchands et leurs marchandises; en 1511 elles furent abattues et réédifiées, sur un plus vaste plan, par les soins de l'abbé Guillaume Briçonnet, et ces magasins en charpente firent, pendant plus de deux siècles, l'admiration des gens de l'art.

« Les bâtiments de la foire Saint-Germain étaient divisés, dit Hurtaut, en deux halles différentes, qui cependant ne composaient qu'une seule et même enceinte et étoient contiguës. Elles avoient 130 pas de longueur sur 100 de largeur. Neuf rues tirées au cordeau, et qui se coupoient les unes les autres à angles droits, les partageoient en 24 parties. Les loges qui formoient et bornoient ces rues étoient composées d'une boutique au rez-de-chaussée et d'une chambre ou petit magasin au-dessus. Il y avoit

quelques-unes de ces loges derrière lesquelles on avoit ménagé des cours où il y avoit des puits, pour éteindre le feu en cas d'accident. Au bout d'une des halles étoit une chapelle où l'on disoit tous les jours la messe, pendant la durée de la foire.

« Les rues étoient distinguées par les noms des différens marchands qui y étaloient; ainsi il y avoit la rue *aux Orfèvres*, la rue *aux Merciers*, la rue *aux Drapiers*, la rue *aux Peintres*, la rue *aux Tabletiers*, la rue *aux Fayenciers*, la rue *aux Lingères*, etc.

« Tout cela disparut dans une nuit, par un affreux incendie qui répandit l'alarme dans tout le quartier. Cet incendie arriva la nuit du 16 au 17 mars 1762. Le vent du Nord, qui souffloit avec une extrême violence, fit faire en peu de temps un si grand progrès aux flammes qu'en moins de cinq heures toutes les boutiques et les loges de la Foire, qui n'étoient construites que de bois, furent totalement consumées. Les maisons voisines opposées à la direction du vent auroient couru un grand risque si l'activité des gardes-françoises ne les eût garanties. Cependant l'église de Saint-Sulpice fut un peu endommagée; le feu avoit gagné deux poutres de la chapelle de la Vierge, et quelques plombs de la couverture furent fondus. Un seul charpentier eut le malheur de périr dans les flammes. Il y eut trois ouvriers grièvement blessés et deux légèrement. Le premier président, le lieutenant général de police et plusieurs des principaux magistrats se transportèrent au lieu de l'incendie; par leurs soins et par la sagesse des ordres qu'ils donnèrent on ne perdit au plus que la dixième partie des marchandises, qui, sans les précautions dont on usa, auroient pu être exposées au pillage.

« Au mois d'octobre de la même année les propriétaires du terrain sur lequel se tenoit la Foire présentèrent requête pour qu'il leur fût permis de procéder à son rétablissement. La requête ayant été admise, il y eut une ordonnance du lieutenant général de police, qui accorda la permission de construire cent loges pour les marchands, et qui en détermina l'étendue, la bâtisse et le prix de location. On y travailla aussitôt avec la plus grande activité, de manière que la foire s'y tint comme à l'ordinaire. Mais il s'en falloit bien que cette nouvelle foire fût aussi commode que l'ancienne; la magnifique charpente qui couvroit celle-ci soutenoit un toit qui mettoit à couvert les différentes rues; aujourd'hui elles sont à découvert, malgré les vitrages qu'on a mis en forme de toit sur quelques-unes de ces rues et que les mauvais temps ont presque déjà entièrement détruits, ce qui ne peut être que très-incommode. »

Jusqu'en 1786 la foire Saint-Germain forma un immense bazar qui servait de rendez-vous aux oisifs et aux curieux de toutes classes et de tout âge, si nombreux à Paris; les étrangers y accouraient eux-mêmes pour être témoins de ce spectacle pittoresque, dont ils ne se lassaient pas. C'était d'ailleurs, trop souvent, un théâtre d'émeutes, de violences, de plaisirs et de débauches. On le supprima pour lui substituer le Palais-Royal, un autre bazar plus splendide encore, et que la mode adopta avec empressement. Peu d'années après, et sous le premier empire, on éleva, sur l'ancien emplacement de la foire Saint-Germain, un marché d'étendue assez médiocre, mais fort utile, et que nous décrirons en esquissant les annales de Paris au dix-neuvième siècle.

CHAPITRE III.

Incidents. — Détails complémentaires.

Aux détails qui précèdent, et à ceux que nous avons donnés sur les institutions et les mœurs de Paris vers le déclin du quinzième siècle, nos lecteurs nous sauront gré, peut-être, d'ajouter ici la mention de quelques faits caractéristiques.

Henri de Livres occupa pendant les quatre premières années du règne de Louis XI la prévôté des marchands; après lui ce fut Michel de la Grange, maître de la chambre aux deniers du roi, qui fut élu. Louis XI se fit apporter à Montargis le résultat du scrutin, qu'il vérifia lui-même. Voici les paroles du registre officiel, à la date du samedi 16 avril 1466 : « Et les voix reçues par les IIII scrutateurs, lesquels portèrent le scrutin, clos et scellé, par devers le roy, nostre sire, qui ainsi l'avoit ordonné et voulu avant ladicte élection, ledict seigneur, estant à la Mocte-Desgry, fit faire l'ouverture du scrutin, en présence des quatre scrutateurs et le procureur de la ville. »

Dès que le résultat du scrutin fut connu, Louis XI ordonna à son grand conseil de faire reconnaître pour prévôt des marchands sire Michel de la Grange.

Une grande peste désola encore une fois Paris (1467) et diminua de beaucoup le nombre de ses habitants. Louis XI, pour combler le vide qui s'était fait dans la population, et en cela d'accord avec le conseil de ville, rendit

une ordonnance portant que le droit de bourgeoisie serait accordé à quiconque viendrait s'établir à Paris, sans exiger qu'on remplît les formalités prescrites par les usages. Le droit de bourgeoisie fut même accordé à des gens qui avaient été condamnés pour divers délits qui n'avaient rien d'infamant. Cette mesure fut suivie d'heureux résultats, et le vide laissé dans la population de Paris fut bientôt rempli.

Dans le cours de son règne, Louis XI, ayant été en butte à une tentative d'empoisonnement de la part de son cuisinier, chargea le bureau de la ville de Paris de suivre son jugement. Ce fait pourrait paraître fort étrange et tout à fait insolite si on ne se rendait pas compte de ce qu'était encore, sous Louis XI, la juridiction du bureau de ville. Cependant il n'avait rien de contraire à la légalité du temps; car le bureau de ville, qui avait sous une nouvelle dénomination remplacé le Parloir aux Bourgeois, avait une juridiction criminelle.

Le procès-verbal d'une séance du conseil de ville ne laisse aucun doute à cet égard; il y est dit : « De toute ancienneté les prévosts des marchands et eschevins de la ville de Paris soulloient avoir la justice ordinaire, et cognoissoient par prévention avecq le prévost de Paris de toutes causes civiles, personnelles, possessoires, réelles ou mixtes, et pareillement de toutes causes criminelles. Toutefois lors n'y avoit aucun advocat du roy en ladicte prévosté, mais seulement le procureur du roy de la ville qui y est encore de présent. Depuis toute cette juridiction ordinaire a été transmise au prévost dudit Paris, et a été délaissée à la prévosté des marchands la cognoissance de l'eau et faisct de la rivière, qui est telle et si petite qu'il n'y a pas occu-

pation suffisante pour employer le procureur, attendu que toutes lesdictes causes sont de petite conséquence, qui ont accoustumé d'estre traitez et jugez sommairement en audience, sans figure ni procès, le plus souvent sur les ports de ladicte ville, sans leur donner forme de procès, desquels procès par escrit ne se trouvera en avoir été jugé par chacun an jusqu'à douze. » (*Registre de l'hôtel de ville*, f° 164.)

La ville avait fait dresser un gibet sur la place de Grève; cet instrument de mort était là pour représenter le droit de haute justice qu'avait le Parloir aux Bourgeois, droit que le bureau de ville avait conservé. La ville, du reste, qui possédait des fiefs dans Paris, avait, en outre, le droit de haute et basse justice, sa qualité de possesseur de fiefs lui donnant ce droit, et à ce titre encore elle devait avoir un gibet devant son hôtel.

Les chroniques mentionnent souvent un usage cher aux magistrats et au peuple; nous voulons parler du feu de joie dit *de la Saint-Jean*. Ce feu tient une grande place dans les cérémonies publiques auxquelles la bourgeoisie parisienne prenait part. Son origine se perd dans la nuit des temps; mais chaque année on l'allumait en très-grande pompe au milieu de l'allégresse publique. Le prévôt des marchands, les échevins, dans leurs plus beaux costumes, présidaient à ce feu, que Louis XI vint allumer lui-même en 1471, après une campagne heureuse entreprise contre le duc de Bourgogne. Il assista aussi au repas qui lui fut offert par la ville.

« Le jour du feu de la Saint-Jean, on brûlait sur la place de Grève, disent les chroniqueurs, force bûches, cotrets, pour l'alimenter; mais on ne se contentait pas de cela, on faisait aussi des frais pour dépenses de bouche. »

L'usage de ces repas remonte très-haut. Le premier dont nous ayons trace à l'hôtel de ville est de l'année 1428; ce fut un festin entre bourgeois, membres du corps de ville.

« Le 5 octobre 1424, nous dit un historiographe, un déjeuner eut lieu dans la vieille maison aux piliers. Ce déjeuner, fait par MM. de l'Isle, Rochepot, de Chastellux et plusieurs autres, coûta VI sous VIII deniers. » C'était là une dépense modeste, et qui ne devait pas obérer le budget municipal. On dépensa pour un autre déjeuner, qui eut lieu le 2 juin de la même année, aussi entre bourgeois, pour pain, vin et beurre frais, IV sous VIII deniers.

« Enfin, pour un dîner (donné en mars), la dépense s'éleva à XVIII sous pour tout; le dîner consistait en une carpe, un brochet, une anguille, quatre soles, deux petits pains, figues, raisins, oblat. Ce dîner fut donné par le prévost des marchands et MM. les eschevins à plusieurs personnes qui avoient été réunies pour le feu de la ville. »

Les repas donnés à l'hôtel de ville durent prendre un caractère plus somptueux lorsqu'elle eut augmenté en grandeur et en richesses, et surtout lorsqu'ils furent offerts à des têtes couronnées.

C'étaient là les splendeurs de la municipalité parisienne; celles que déployait la cour sollicitaient bien autrement la curiosité des bourgeois et l'attention des souverains étrangers. Il existe à cet égard un curieux document, déposé dans l'un des musées de Venise; c'est la relation d'une ambassade envoyée à Paris par les Vénitiens en 1492, au temps de Charles VIII et de la reine Anne, pour les féliciter de leur mariage.

Les ambassadeurs de la sérénissime république arrivè-

rent le 24 juin à Villeneuve-Saint-Georges. C'était être aux portes de Paris, et déjà, en ce temps, il était d'usage, pour les ambassadeurs qui venaient à Paris par ce côté de la France, de s'arrêter à Villeneuve jusqu'au moment où le roi leur envoyait ses chambellans et ses gens d'honneur pour leur donner la bienvenue et se joindre au cortége.

Le récit de leur entrée, la qualité des personnages qui les vinrent rencontrer et conduire, l'audience qu'ils eurent du roi, les cérémonies gracieuses de son accueil, la visite à la reine, leur promenade dans Paris, leur dîner à la cour défrayent les points les plus intéressants de la *relazione* qu'ils adressèrent au gouvernement vénitien. Une entrée d'ambassadeur, chose dont on n'a plus idée aujourd'hui, était véritablement alors un spectacle public, et, selon qu'il était de qualité, l'ambassadeur pouvait justement connaître l'estime qu'on faisait de lui et de son pays. Les Vénitiens furent en tout temps d'une jalousie très-prononcée pour les honneurs de l'entrée; aussi ne faut-il pas s'étonner du plaisir qu'ils éprouvent à détailler, le plus au long possible, cet événement d'étiquette, dont ils font généralement le sujet de leurs premières dépêches. En 1492 ce sentiment et ce besoin n'étaient pas encore à l'apogée des exigences qui se firent jour plûs tard; mais la satisfaction que procura cet épisode du cérémonial n'en est pas moins sensible dans l'esprit et les dires des magnifiques envoyés.

Dans leur rapport officiel ils s'exprimèrent ainsi : « Le 26 du mois, selon l'avis que nous reçûmes, vers dix-huit heures, nous montâmes à cheval, nous et toute notre compagnie, tous revêtus de nos plus magnifiques

habits; et, ayant mis en avant tout notre équipage, les nôtres se rangèrent deux à deux, et, sur ma foi, Prince sérénissime, il faisait fort beau de les voir. Bien que par des dépêches diverses nous ayons expressément instruit Votre Sublimité du fait de notre entrée et de nos premières audiences avec le roi et la reine, cependant mon intention serait d'en reparler ici, fort succinctement du reste, tant pour ne pas être fastidieux à Votre Sublimité que parce qu'ensuite j'ay à lui narrer des choses autrement importantes. Étant donc partis de notre résidence, et comme nous étions déjà à un jet de javelot, nous rencontrâmes le prince de Salerne, le comte de Chiaramonte et le seigneur Honoré, son frère, fils du prince de Bisignaño, le comte de Saluzza, celui d'Avellino, le seigneur don Giovanni de Luna, le seigneur Imberto de Seinse et beaucoup d'autres barons exilés des royaumes de Naples et d'Espagne, pensionnés et en fort bonne réputation à la cour de France, qui tous nous venaient au-devant pour nous prendre à nos logis. Nous avions à peine chevauché avec eux l'espace d'une lieue lorsque nous rencontrâmes quatre chambellans et trois maîtres d'hôtel de monseigneur le duc d'Orléans, avec tout le reste de sa maison, qui nous reçurent avec grandes démonstrations d'amour et d'honneur pour Votre Sublimité. Un peu plus loin nous vîmes venir M. de Candale, l'oncle de la reine et le plus proche parent qu'elle ait, en compagnie de messire Jean Roux de Montserrat, comte de Saint-Martin, fort honnêtement accostés; lesquels aussi nous firent les meilleures grâces. A deux lieues de Paris environ se montrèrent l'archevêque de Sens et un autre évêque, suivis de plus de soixante chevaux, qui nous venaient recevoir au nom

du roi avec les plus affables paroles. Nous rencontrâmes ensuite le comte Charles de Belgioioso, ambassadeur du duc de Milan, lequel, entre autres choses, nous dit venir au-devant de nous par l'ordre exprès qu'il avait reçu de son maître; et en dernier lieu arrivèrent M. d'Orval, gouverneur de Champagne, et M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, avec deux hèraults vêtus aux armes, et six trompes longues de la maison de Sa Majesté le roi, démonstration qui n'a point été faite ni aux ambassadeurs de Milan, ni à tous autres ambassadeurs depuis bien longtemps. Ils étaient suivis d'un très-grand nombre de chevaux, si bien que tous réunis arrivaient à cinq cents et plus. Par ordre et décision du roi, nous n'entrâmes pas à Paris par la porte qu'il fallait prendre pour aller en droit chemin à notre résidence, mais nous entrâmes par la porte Saint-Antoine, plus sur la gauche et un peu en dehors de la route; et il en fut ainsi pour que nous ayons à passer devant la demeure du roi, lequel, derrière une fenêtre, et pareillement la reine, derrière une autre (mais occultement), nous voulurent voir. Et, d'après ce que nous avons compris, ces Majestés s'en applaudirent beaucoup. Enfin toute cette compagnie nous fit cortége jusqu'à l'hôtel de M. de Noès (?), qui nous fut réservé et préparé par les ordres du roi. C'est un bel et parfait hôtel, tout tendu des plus belles tapisseries qu'ait M. d'Orléans, et à tel point, Prince sérénissime, que ni les logements que nous eûmes lorsqu'au nom de Votre Sublimité nous allâmes chez le duc de Mantoue, ni ceux que nous eûmes l'année d'après chez le duc de Ferrare, bien que préparés fort somptueusement par les ordres de ces seigneurs, ne furent tant et si bien ornés

de tapisseries et autres choses nécessaires à la façon de celui-ci. »

Cela se passait le 28; le lendemain les magnifiques ambassadeurs eurent leur première audience, et ils nous en ont laissé des détails plus circonstanciés encore que ceux que nous leur devons sur leur entrée.

« Le 29, disent-ils, la Majesté royale nous envoya M. de Stans, M. de Candale, M. de Miollans, M. le sénéchal de Provence, en compagnie de beaucoup d'autres hommes de qualité (*uomini di conto*), pour nous conduire en sa présence. Nous trouvâmes Sa Majesté dans une salle grande à peu près comme la moitié de celle de ce conseil, siégeant sur une estrade, avec tenture derrière lui et un ciel ou ombrelle de velours alexandrin brodé de ses lys d'or. Dans la longueur de la salle étaient deux bancs, l'un, à droite, pleinement occupé par les seigneurs du sang, et l'autre, à gauche, par les prélats résidents à la cour, lesquels tous sont du conseil secret de Sa Majasté. A une autre extrémité de la salle était disposé un banc pour nos personnes, et le roi voulut à toute force que nous y demeurâmes assis pendant le temps même que nous lui exposions notre ambassade. Ce fut là que nous lui présentâmes nos lettres de créance, lesquelles une fois entendues de Sa Majesté, le magnifique messer Francesco lui dit tout ce dont nous avait chargés *in mandatis* Votre Sublimité, et il le dit en de graves paroles et des plus choisies, si bien qu'au jugement de chacun il donna pleine satisfaction et au roi et à tous les assistants, et on tint son langage pour un discours de la plus haute élégance. Cela fini, et après un peu de recueillement de la part de cette assemblée, en présence de Sa Majesté, l'un des

présidents du Parlement, qui faisait office du grand-chancelier, alors malade, nous répondit en termes que je m'efforcerais de répéter mot à mot s'ils étaient sortis de la propre bouche du roi, mais je n'en dirai que le sens, parce qu'elles viennent d'un tiers...... »

Deux jours se passèrent entre la visite au roi et celle que les ambassadeurs vénitiens firent à la reine. Ils se rendirent en sa présence le 1er juillet.

« Elle était dans une chambre, en compagnie de M. de Bourbon et de M. d'Orléans et de beaucoup d'autres dames et seigneurs de bonne lignée. Nous la saluâmes au nom de Votre Sublimité, et, lui représentant les lettres de créance, je répliquai, en m'adressant à elle, ce que deux jours auparavant messer Francesco avait dit au roi, en usant d'un ordre et d'un choix de paroles qui me parurent propres au décor et à la grandeur de Votre Sublimité d'abord et de Sa Majesté ensuite. Elle me fit répondre par le vice-chancelier de Bretagne; mais ni moi ni aucun des nôtres ne pûmes savoir si sa réponse fut prononcée en français vulgaire ou en langue italienne; aussi Votre Sublimité me pardonnera-t-elle si je ne lui rapporte rien de ce qui me fut dit, car, en vérité, je n'y ai rien compris... *perche in effeto io non l'intesi*. Nous lui présentâmes ensuite les étoffes d'or et de soie, qu'elle accepta de bien belle grâce... »

Après quoi les ambassadeurs donnent les noms de ceux qu'ils ont visités et citent les choses qu'ils ont vues avec l'aide des hérauts et maîtres d'hôtel du roi, continuellement à leur disposition. On voit, d'après eux, qu'on visitait bien des endroits, en 1492, qu'il n'est pas de mauvais goût de visiter, encore de nos jours : la Sainte-Chapelle,

« où il y a de si belles reliques et de si précieux joyaux; » l'église de Saint-Denis, le palais de Charlemagne, le bois de Vincennes, le Parlement, et, pour conclusion, toutes les autres mémorables choses de Paris.

Le 8 juillet ils allèrent de nouveau voir le roi, lequel les reçut après avoir entendu ses messes, selon son usage de chaque jour. Sa Majesté les retint à dîner.

« Le roi, disent-ils, nous donna un fort élégant et bien digne repas, après lequel, s'étant retiré dans la salle d'audience, où se trouvaient réunies un nombre considérable de personnes de la cour, appelées expressément, *et in conventu omnium,* il me demanda si je pensais être content d'accepter de lui l'*ordre et les insignes militaires*, et il fit la même offre à messer Francesco, bien que celui-ci les eût déjà reçues de Sa Majesté Impériale. Nous, Prince sérénissime, nous lui répondîmes que nous étions prêts à toutes les volontés de Sa Majesté Très-Chrétienne; et aussitôt le roi se fit apporter une épée, et voulut que monseigneur d'Orléans la tirât du fourreau, et, avec elle, il nous décora chevaliers de son ordre, et remit le soin à un de ses secrétaires de notifier qu'en signe de perpétuelle bienveillance et amitié il nous donnait une de ses fleurs de lys, avec pouvoir de les mettre dans nos armes et nos insignes, absolument comme si nous étions de la maison de Valois et de son propre sang. »

A cette période de la relation appartiennent quelques lignes curieuses et originales; le narrateur retrace les physionomies du roi Charles et de la reine Anne.

« Il me reste à exprimer, ajoute-t-il, *quid sentio*, comment je trouve la personne du roi et de la reine, ce que je sais de l'étendue de l'État, des revenus et des dépenses, des

gens d'armes et de toutes autres précautions de guerre, des inimitiés qui présentement sont encore de nature à occuper Sa Majesté et des moyens qu'elle prépare pour s'en délivrer, et enfin des partis et des divisions qui sont à la cour. »

Le mode d'*écrire* alors le portrait était en parfaite harmonie et bon accord avec la manière de *peindre* à cette époque, manière sobre, vraie comme nature, presque plus vraie que nature, *réaliste* enfin. Voici, d'après l'annaliste vénitien, les portraits du couple royal :

« Sa Majesté le roi de France est âgé de vingt-deux ans, petit et mal bâti de sa personne, laid de visage ; ayant les yeux gros et blancs et beaucoup plus aptes à voir mal que bien ; le nez aquilin, plus grand et plus gros qu'il ne le devrait ; les lèvres grosses aussi, et continuellement il les tient ouvertes ; il a certains mouvements de main nerveux qui ne sont point beaux à voir, *et est tardus in locutione*, et il est lent dans son mode de parler. A mon jugement, qui d'ailleurs pourrait bien être faux, je retiens que, de corps et d'esprit, il ne vaut pas grand'chose ; cependant ils en font tous l'éloge à Paris comme étant fort gaillard à jouer à la paume, à chasser et à joûter, exercices auxquels, à tort ou à raison, il consacre beaucoup de temps. On le loue aussi de ce que, contrairement aux années précédentes, où il abandonnait le soin des délibérations et des affaires à quelques hommes du conseil secret, présentement il veut être celui qui ait à délibérer et à décider, ce dont on assure qu'il s'acquitte de la plus belle manière.....

« La reine a dix-sept ans, petite ; elle aussi est maigre de sa personne, boiteuse d'un pied et d'une façon sensible,

bien qu'elle s'aide de socques; brunette, et fort jolie de visage, et, pour son âge, fort rusée; de sorte que, ce qu'elle s'est une fois mis dans l'esprit, elle le veut obtenir de toutes manières, qu'il faille rire ou pleurer pour cela.... »

Quant au royaume et à la ville de Paris, sa capitale, l'ambassadeur en avait une très-bonne opinion, et pour rendre ses renseignements plus capables d'effet sur l'esprit de ses auditeurs il les traduisait par des chiffres.

« Le royaume et l'État de France par le fait est très-grand, dit-il, plus grand même à mon sens qu'on ne le croit communément, par cette raison que dans son domaine, y compris la province de Bretagne, dans laquelle sont neuf villes ayant évêché et deux ayant suffragants, il y a en tout 47 provinces ou pays, dans lesquelles on compte 36 villes d'archevêché et 128 d'évêché, qui, tout réuni, forme un nombre de 164 villes. De toutes la plus remarquable est Paris... C'est une ville très-riche et abondante en métiers de toutes sortes et admirablement populeuse; ceux qui lui accordent le moins à cet égard parlent de 300,000 habitants. Elle a aussi son université, laquelle, comme le sait Votre Sublimité, est une des plus belles et fameuses universités du monde entier; certains disent qu'elle compte de 25 à 30,000 étudiants; mais est-il vrai de dire aussi que ceux-là font leur compte de manière qu'il n'y a nul lieu de s'étonner s'ils arrivent à ce total, mettant dans le nombre la table des petits garçons et poursuivant ainsi jusqu'à ceux qui étudient toutes sciences. Le fait est que le vrai nombre des étudiants qui, en effet, travaillent dans les arts libéraux, en métaphysique, en théologie, en médecine, en droit civil et en droit canon, sans y comprendre les moines, les prêtres et les familiers

(beaucoup d'entre eux s'inscrivant comme étudiants, non pour étudier, mais pour jouir des priviléges et immunités scolastiques), est de 5 à 6,000 en tout. Les docteurs qui enseignent dans quelque faculté que ce soit ne reçoivent aucun salaire du roi, mais seulement des auditeurs et étudiants qui les écoutent. »

Ou nous nous trompons fort, ou nous croyons pouvoir affirmer qu'aucune analyse historique ne donnerait, aussi bien que ces extraits d'un rapport officiel, le tableau exact de la cour et de Paris au déclin du quatorzième siècle.

On tomberait dans l'erreur si l'on jugeait des lumières et du progrès moral de la population par le luxe civilisé et les manières polies dont la cour et les demeures féodales offraient le tableau. Les ouvriers et les classes bourgeoises avaient conservé la rudesse de mœurs du moyen âge, et les historiens ne se lassent pas d'extraire des chroniques contemporaines des faits qui attestent la dureté dont restaient empreints les usages populaires.

Ainsi, en dépit des sages réformes de saint Louis et de l'intervention des légistes eux-mêmes, la justice, dans les peines qu'elle infligeait, n'avait aucune règle certaine. Les supplices étaient arbitraires et semblaient ordonnés par le caprice des juges. Les délits les plus ordinaires se punissaient par le feu. On brûlait, on enterrait tout vifs les voleurs. Deux femmes coupables de vols furent, en 1440, enterrées toutes vives. Dans nos anciens annalistes on trouve des exemples très-fréquents de ces supplices qui accoutumaient le peuple à la férocité.

Dans les comptes de la prévôté de Paris, publiés par Sauval, on lit, sous l'an 1463 : « Donné à Jean le Plastrier, sergent, etc., pour avoir quis et brûlé une

attache de bois, plusieurs chaînes et crampons de fer, avec cinq cents tant bourrées que cotterets pour faire l'exécution d'une nommée Jehanne de l'Espine, en ce compris 12 sous parisis qu'il a payé aux matrones qui ont visité ladite Jehanne, pour ce qu'elle se disoit être pucelle. » Après le supplice de cette malheureuse, qui fut brûlée vive, le procureur du roi au Châtelet, le lieutenant criminel, etc., allèrent dîner au cabaret et dépensèrent 52 sous.

On plongeait dans une grande chaudière pleine d'eau bouillante les faux monnayeurs. Ces exécutions, fréquentes à Paris, avaient lieu au Marché-aux-Pourceaux, près la porte Saint-Honoré. Pour les moindres délits on coupait les oreilles. Bien souvent, ainsi qu'on a pu le voir en parcourant les règnes de Charles VI et de Louis XI, les gouvernants d'alors faisaient noyer dans la Seine les individus de toutes classes qu'on n'aurait point osé livrer aux juges, soit de peur d'inquiéter le peuple, soit parce qu'on manquait de preuves contre eux.

La superstition était un des caractères les plus regrettables des mœurs. Pour seconder les opérations de la magie on fabriquait des images de cire qu'on baptisait; on les torturait, on les perçait au cœur, dans le dessein de faire souffrir ou périr les personnes dont ces images avaient reçu le nom.

Les sorciers, pour leurs opérations magiques, dépendaient les cadavres attachés aux fourches patibulaires de Montfaucon et parvenaient à se procurer des enfants mort-nés, etc. Le 10 février 1407 le prévôt de Paris vint déclarer à la cour du Parlement « que des personnes avoient dépouillé certaines fourches ou gibets patibu-

laires des environs de Paris des charognes de ceux qui y avoient été exécutés ; et si avoient tant fait par certains moyens de femmes ou autres qu'ils avoient eu certains enfans mort-nés ; et estoit grande et vraisemblable présomption qu'ils ne fussent gens crimineux et sorciers. » Le Parlement, en présence de l'évêque de Paris, ordonna au prévôt de Paris de procéder aux informations.

On se lasserait à suivre les transformations des usages en matière de vêtements et de costumes. Le chroniqueur qui écrivit en vers l'histoire de Jean IV, duc de Bretagne, dit le Conquérant, nous peint ainsi les formes efféminées et le luxe excessif des Français qui vinrent s'emparer de cette province, et semble s'étonner de leurs superfluités, inconnues chez les Bretons.

Les François estoient bien peignés,
Les vis (*visages*) tendres et déliés,
Et si avoient barbes fourchées ;
Bien dansoient en salles jonchées,
Et si chantoient comme seraines.
. . . .
Grand coup (*beaucoup*) avoient de perleries
Et de nouvelles broderies ;
Seulement le derroié
Estoit de perles tout royé.

Lorsque l'empereur Charles VI fit son entrée à Paris le prévôt des marchands, les échevins et les principaux bourgeois de Paris étaient vêtus de robes mi-parties de blanc et de violet. Tous les officiers royaux portaient pareillement des robes de deux couleurs.

Charles VII, ayant une stature mal proportionnée et les jambes trop courtes, pour cacher cette imperfection,

reprit l'habit long, tel qu'on le portait sous Philippe de Valois.

Dès les commencements du règne de Louis XI la forme des habits changea entièrement. « Les hommes, dit Monstrelet, se prindrent à vestir plus court qu'ils n'eussent onques fait, ainsi comme l'on souloit vestir les singes, qui estoit chose très-malhonneste. Et si faisoient les manches fendre de leurs robes et de leurs pourpoints, pour monstrer leurs chemises déliées, larges et blanches. Portoient aussi leurs cheveux si longs qu'ils leur empeschoient leur visage mesmement leurs yeux. Et sur leurs testes portoient bonnets de drap, hauts et longs d'un quartier ou plus. Portoient aussi, comme tous indifféremment, chaisnes d'or moult somptueuses; chevaliers et escuyers, les varlets mesmes, pourpoint de soie, de satin et de veloux, et presque tous, espécialement ez cours des princes, portoient *poulaines* à leurs souliers d'un quartier de long, voire plus tels y avoient. Portoient aussi à leur pourpoint gros *mahoîtres*, pour montrer qu'ils fussent larges par les épaules, qui sont choses vaines et par aventure fort haineuses à Dieu. Et qui estoit hui (aujourd'hui) court vestu, il estoit le lendemain long vestu jusqu'à terre. Et si estoit ceste manière si commune, n'y avoit si petit compagnon qui ne se (voulût) vestir à la mode des grans et des riches, fust long, fust court, non regardans au coust, ne à la despense, ne s'il appartenoit à leur estat. »

Monstrelet nous apprend encore que les femmes commencèrent alors à porter leurs ceintures de soie beaucoup plus larges que de coutume. « Les ferrures plus somptueuses assés, et colier d'or à leur col et autrement, et

plus cointement beaucoup qu'elles n'avoient accoutumé, et de diverses façons. »

Les robes des femmes nobles étaient, en été comme en hiver, toujours fourrées d'hermine, de menuvair ou petit-gris.

On a vu qu'à l'entrée de Louis XI à Paris les magistrats de cette ville et les seigneurs qui formaient le cortége du roi, étaient, au mois d'août, vêtus de robes fourrées. La mode ou l'étiquette commandait tyranniquement et faisait taire la voix de la commodité et du besoin.

Jouvenel des Ursins, à propos des désordres en usage dans l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière, dit, sous l'an 1417, que, malgré les guerres et les tempêtes politiques, *les dames et demoiselles menoient un excessif estat*, que leur coiffure se composait de *cornes merveilleuses, hautes et larges;* qu'elles avaient de chaque côtés au lieu de bourrelets, deux grandes oreilles si larges que, quand elles voulaient passer par la porte d'une chambre, elles étaient obligées de se baisser et de se tourner de côté.

Sous Louis XI de nouvelles coiffures avaient remplacé ces cornes. Monstrelet nous apprend que les dames et demoiselles, vers l'an 1467, « mirent sur leurs testes bourrelets à manière de bonnets ronds, qui s'amenuisoient par-dessus de la hauteur de demi-aulne ou de trois quartiers de long. »

Sur la cime de ces bonnets en forme de pain de sucre était attaché un *couvre-chief délié,* ou voile qui, par derrière, pendait jusqu'à terre.

L'usage des perruques prit aussi naissance pendant cette période. La mode de faire retomber abondamment la chevelure sur le visage ne pouvait être suivie par ceux qui manquaient de cheveux; de plus, les acteurs des

théâtres, pour certains rôles, avaient adopté les chevelures postiches ; ce défaut et cet exemple induisirent les personnes dont la tête était chauve à la couvrir de chevelures artificielles. On donnait à ces perruques ainsi qu'aux cheveux naturels la couleur blonde, alors fort à la mode.

L'université de Paris exerçait toujours une haute influence, et cependant, vers la fin du quinzième siècle, ses priviléges semblaient décroître. Elle avait adulé la domination anglaise et s'était rangée au nombre des ennemis de Jeanne d'Arc; ces manifestations antinationales ne lui avaient guère porté bonheur. Dès le règne de Charles VII on n'avait plus pour ses franchises le même respect et on leur portait de fréquentes atteintes. En 1460 des huissiers avaient arraché du couvent des Augustins un maître de théologie et tué l'un des religieux, qui résistait. L'Université obtint justice pourtant de cette entreprise contre les Augustins, membres de la compagnie, et un bas-relief de l'église des Grands-Augustins attesta la réparation qu'elle avait reçue. Mais elle n'obtenait pas ainsi toujours satisfaction. On voulut la soumettre à un impôt ordonné en 1445, elle s'y refusa; elle ne voulut pas reconnaître la juridiction des commissaires nommés pour le prélèvement, prétendant ne pouvoir être jugée que par le roi, comme dans les affaires de Tignonville et de Savoisy, et aussitôt elle fit cesser généralement ses leçons. Le roi lui ordonna de les reprendre, refusa de connaître de ses affaires, et lui donna pour juge dans toutes ses contestations le Parlement, qui, porte l'ordonnance du 27 mars 1446, « connois, décide et détermine tous les jours de moult plus grandes choses que celles de ladite Université. » Les nombreux abus

que nous avons déjà signalés, en retraçant les annales universitaires, appelaient évidemment une réforme. Ce soin fut confié au cardinal d'Estouville, légat du pape. Pour la première fois le gouvernement s'attribua le droit d'intervenir dans l'administration intérieure de l'Université; jusqu'alors ce privilége était réservé à la puissance ecclésiastique, et les papes seuls avaient coutume de donner des lois aux écoles. Charles VII, le premier, adjoignit au cardinal des commissaires presque tous membres du Parlement (1). Le statut qu'ils arrêtèrent contenait des règles pour les quatre facultés. On remit les anciennes dispositions en vigueur, en les modifiant selon les besoins de la circonstance. Dans la faculté de théologie le temps d'étude pour pouvoir enseigner fut réduit à cinq ans au lieu de sept; les droits excessifs de la faculté de droit furent réduits à la somme, encore considérable pourtant, de 7 écus d'or pour la licence et de 12 pour le doctorat (2). On concéda aux médecins la permission de se marier sans perdre les droits de régence (3). Plusieurs articles portèrent sur le choix des maîtres de la faculté des arts qui présidaient à l'instruction première de la jeunesse. Les commissaires reprochèrent aux maîtres de pensions « d'exiger de trop fortes pensions et d'épargner sur la nourriture des élèves (4). » Le statut s'étendit aussi aux études, aux livres; il modéra la concession du privilége de scolarité qu'on avait multiplié au point de le rendre méprisable. Enfin les commissaires, afin de faire maintenir

(1) Dubreuil, t. V, p. 577.
(2) Crévier, t. IV, p. 178.
(3) Voir Pasquier, *Recherches*, liv. IX, ch. 25.
(4) Crévier, t. IV, p. 186.

les dispositions de leur statut, créèrent, dans la faculté des arts, la nouvelle charge de *censeur*, qu'on appela d'abord *réformateur perpétuel*.

Le prévôt de Paris faisait fréquemment emprisonner des écoliers, sans égard pour leur qualité. Le Châtelet en renfermait plus de quarante, en 1453, quand le recteur, sur l'ordre de l'Université, se présenta chez le prévôt pour les réclamer; ils lui furent rendus. Il revenait avec un cortége nombreux dans la rue Saint-Antoine quand il fut rencontré par un commissaire accompagné de huit archers. Une rixe s'élève; un bachelier en droit, Raimond de Mauregard, est tué, vingt écoliers blessés; le recteur lui-même eût péri sans le secours d'un bourgeois qui arrêta le bras d'un arbalétrier prêt à le percer d'une flèche. Les bourgeois qui s'étaient armés avaient tendu des chaînes dans les rues. L'Université fit célébrer, le lendemain, le convoi du malheureux écolier. Toutes les leçons, toutes les prédications cessèrent, et une députation fut envoyée au Parlement pour demander le châtiment des coupables et la mise en cause du prévôt de Paris. Un arrêt du Parlement, du 21 juin 1453, condamna les archers à faire amende honorable à l'Université, nus en chemise, une torche à la main, et celui qui avait voulu tuer le recteur eut le poing coupé; mais le prévôt fut renvoyé de la plainte. Cette décision parut si peu satisfaisante à l'Université qu'elle déclina la juridiction du Parlement, continua de suspendre tous les cours, et se montra très-hostile à l'évêque, parce qu'il avait refusé de mettre la ville en interdit. L'année suivante les classes furent enfin ouvertes et les sermons autorisés, excepté toutefois dans les paroisses de Saint-Paul, Saint-Gervais et Saint-Jean en

Grève, sur le territoire desquelles l'attentat avait été commis, et dont la population, à ce qu'il paraît, avait pris parti pour les archers. Un arrêt du Parlement ordonna qu'une colonne serait élevée sur le lieu du crime, avec une inscription destinée à en perpétuer le souvenir; mais cet arrêt ne fut jamais exécuté (1).

Vers la même époque le roi songea enfin à la révision du procès de Jeanne d'Arc, et l'Université, revenant à des sentiments plus français, réhabilita la mémoire de l'héroïne d'Orléans. Ce fut maître Robert Cibolle, docteur en théologie et chancelier de l'Université, qui le premier écrivit pour sa justification (2).

La compagnie eut bientôt à combattre de nouveau les prétentions des ordres mendiants, réveillées par une bulle de Calixte III, qui leur accordait le pouvoir de confesser. La querelle fut vive; le recteur décida, à l'assemblée générale, que les mendiants étaient exclus de l'Université, et cette sentence fut affichée dans tout Paris. Il fallut que le connétable de Richemond vînt interposer son autorité et qu'il présentât les religieux aux députés des facultés, en disant: « Messieurs, je vous ramène ces bons religieux, qui n'étaient pas bien avisés, et je vous prie, *mes bons seigneurs*, que, en faveur de moi et pour le bien du pays, il vous plaise de les recevoir comme vos suppôts, et de les traiter amiablement comme devant (3). » Mais, cet accord ayant été désapprouvé par le général des Dominicains, un nouveau décret d'exclusion fut prononcé contre les reli-

(1) M. Dubarle, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 268 et suiv.

(2) « J'en ay veu autrefois le livre ès mains de Feron, ce grand rechercheur d'armoiries. » Pasquier, l. VI, ch. 5.

(3) Crévier, t. IV, p. 233. — Félibien, t. II, p. 82.

gieux ; il ne fut rapporté qu'en 1458, après pleine et entière satisfaction, et malgré les menaces du pape, qui avait écrit au roi pour se plaindre de la *présomption criminelle* de sa *fille aînée.*

La prise de Constantinople par Mahomet II eut une grande influence sur l'Université ; ce fut, pour elle aussi, l'époque d'une renaissance. Les savants échappés aux désastres de l'empire grec, et fuyant la domination des Turcs, vinrent en Europe chercher une nouvelle patrie, et payèrent l'hospitalité qu'on leur accordait en donnant aux études un nouvel essor. L'un d'eux, Grégoire Tifernas, élève de l'illustre Chrysolore, le maître du Pogge et de l'Arétin, vint offrir ses services à l'université de Paris ; elle les accueillit avec empressement, lui assigna 100 écus de gages par an, et il ouvrit alors deux cours publics de grec et de rhétorique (1) qui furent suivis par un grand nombre d'étudiants (2).

Louis XI, après s'être longtemps montré sévère envers l'Université, rendit à Arras une ordonnance qui confirmait les priviléges de cette corporation. En 1479 il ordonna qu'on célébrerait la fête de Charlemagne par une cessation générale de tous les travaux universitaires. Charles VIII, dont l'éducation avait été si négligée, protégea cependant l'Université autant qu'il lui fut possible. Il assistait souvent aux leçons et ne dédaignait pas d'accepter les cadeaux d'usage, qui étaient un bonnet d'écarlate et des gants violets, que la compagnie avait coutume d'offrir

(1) Du Boulay, t. V, p. 621. Parmi les professeurs grecs de l'Université on cite encore Hermonyme de Sparte et Tranquillus Andronicus.

(2) M. de Gaulle, *Histoire de Paris*, tome 2.

aux princes qui la visitaient (1). Enfin, après avoir confirmé ses priviléges, il rendit, le 20 mars 1489, une célèbre ordonnance qui fit cesser les contestations, sans cesse renaissantes, entre la cour des aides et l'Université, en déterminant quels seraient les *suppôts* qui devaient être associés à ses immunités et franchises. Ce furent, outre les maîtres et les écoliers, quatorze bedeaux, quatre avocats et deux procureurs au Parlement, deux avocats et un procureur au Châtelet, vingt-quatre libraires, quatre marchands de papier, sept fabricants de papier (trois à Troyes, quatre à Corbeil), deux enlumineurs, deux relieurs, deux écrivains et un messager pour chaque diocèse (2).

Nous verrons plus tard quelles furent, sous les autres règnes, les grandeurs et les vicissitudes de l'université de Paris.

(1) Dubarle, t. I, p. 324.
(2) Ordonnance du 20 mars 1489. — Crévier, t. IV, p. 447.

APPENDICE.

A

Les moustiers de Paris.

(Les documents poétiques que nous donnons ci-après à nos lecteurs sont extraits d'une très-remarquable publication de M. H.-L. Bordier, membre de la Société impériale des Antiquaires de France; l'éditeur est M. Aug. Aubry, 1856.)

Hé, Nostre Dame de Paris,
Aidiez-moi qui sui esmaris (1)!
Et vous Nostre Dame des chans (2)
Et Saint Marcel (3) li bien quéranz (4),
Et Saint Victor (5) li Dieu amis,
Et Saint Nicholas li petis (6),
Et vous Saint Estiene des Grés (7)
Et Sainte Geneviève (8) après.
Aidiez-moi Saint Syphoriens (9),

(1) Affligé.

(2) Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au dixième siècle et où furent établies, au dix-septième, les religieuses carmélites. L'église, en partie du douzième siècle, fut démolie à la Révolution.

(3) L'évêque de Paris, saint Marcel, mourut en 436 et fut enterré à l'endroit où plus tard s'éleva une chapelle portant son nom; mais le premier titre certain où il en soit question est une charte de l'an 811.

(4) Cherchant le bien.

(5) Célèbre abbaye de chanoines réguliers fondée par le roi Louis le Gros, vers 1113; l'église fut démolie en 1813 pour agrandir la halle aux vins.

(6) Saint-Nicolas du Chardonnet, fondé en 1243.

(7) Église qui existait avant 857 et dans laquelle on trouva, en 1640, des sépultures gallo-romaines. Démolie au commencement de la Révolution.

(8) Fondée par Clovis I[er], vers 508, sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul. On y déposa le corps de la patronne de Paris, sainte Geneviève, morte en 512 et dont le tombeau est encore visité aujourd'hui. Son nom de Saint-Pierre et Saint-Paul, ou des Saints-Apôtres, persista jusqu'à la fin du dixième siècle.

(9) Il y avait à Paris, au treizième siècle, deux chapelles de Saint-Symphorien,

Saint Cosme et Saint Dominiens (1),
Saint Ylaire (2), Saint Juliens
Qui herberge les crestiens (3).
Saint Beuéois li bestornez (4)
Aidiez a toz mal atornez.
Saint Jaques aus preescheors (5),
Saint François aus freres menors (6)
Et Saint Jehan a l'Ospital (7),
Et Saint Germain des prez l'aval (8)

toutes deux remontant aux temps mérovingiens et détruites maintenant depuis longtemps : Saint-Symphorien de la Chartre, appelé au dix-huitième siècle chapelle Saint-Luc, situé dans la Cité (quai Napoléon), et Saint-Symphorien en face duquel s'éleva plus tard le collége des Cholets (quartier Saint-Étienne des Grés). On voit par la pièce suivante que c'est la chapelle de la rue des Cholets qu'on appelait Saint-Symphorien-*le-Petit*.

(1) Saint-Cosme et Saint-Damien, église bâtie en 1212 et où s'établit en 1255 la confrérie des chirurgiens, dont saint Cosme et saint Damien sont les patrons. Elle fut démolie en 1835, sauf quelques parties dans lesquelles on a établi le musée Dupuytren (rue de l'École-de-Médecine).

(2) Saint-Hilaire du Mont, mentionné pour la première fois en 1158, démoli en 1795 (rue du Mont-Saint-Hilaire, n° 2).

(3) Saint-Julien le Pauvre, ou l'Hospitalier, existait avant l'an 580. Déjà l'illustre Grégoire de Tours nous apprend qu'il y était hébergé vers cette époque. Cette église, qui sert encore de chapelle à l'Hôtel-Dieu (rue Saint-Julien-le-Pauvre, n° 11), a été rebâtie plusieurs fois et a conservé un portail du treizième siècle.

(4) C'était primitivement une chapelle dédiée à saint Bacche et saint Serge, martyrs syriens, et fondée dès le sixième siècle, à ce que l'on croit. Elle est encore appelée Saint-Bacche en 1050. Le bétourné, c'est-à-dire mal orienté, est une locution sur laquelle on a beaucoup disserté et qui n'est pas encore résolue. L'église de Saint-Benoît (rue Saint-Jacques, vis-à-vis le collége de France), fermée en 1813 et convertie plus tard en un théâtre, a été définitivement rasée en 1855.

(5) Les Frères prêcheurs ou dominicains furent établis à Paris, en 1218, dans une maison dont faisait partie une ancienne chapelle de Saint-Jacques située sur la rue de ce nom. C'est de là qu'ils ont pris, non-seulement à Paris, mais partout, le nom de jacobins.

(6) Les Frères mineurs ou Cordeliers. Établis à Paris en 1217 (place de l'École-de-Médecine).

(7) Commanderie de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, établie à Paris en 1130 (place Cambrai). Une vaste tour carrée, dernier reste des anciens bâtiments, et qui jadis avait été l'hôpital, a été rasée au mois de novembre 1854.

(8) L'aval, c'est-à-dire placé dans le vallon au pied de la montagne Sainte-Geneviève. Abbaye célèbre fondée par le roi Childebert I[er], en 543. Elle fut d'abord placée sous l'invocation de saint Vincent ou Sainte-Croix-et-saint-Vincent, puis sous celle de saint Germain, évêque de Paris, lorsqu'on y eut transporté, en 754, le tombeau de ce prélat. Dans son diplôme de fondation Childebert nomme tous les saints dont elle avait des reliques, et l'appelle : Saint-Vincent-Sainte-Croix-Saint-Étienne-Saint-Ferréol-Saint-Julien-Saint-Georges-Saints-Gervais-et-Protais-Saints-Nazaire-et-Celse.

Saint Blaives (1) et Saint Mathelin (2)
Et Saint Andrieu (3), et Saint Sevrin (4).
Aidiez-moi Saint Germain li viex (5).
Et Saint Sauveres (6) qui vaut miex,
Saint Cristofle (7), Saint Bertremiex (8)
Et vous, biaus sire Saint Mathiex (9),
Sainte Jenevieve aus coulons (10),
Et vous Saint Jehan li roons (11).
Sainte Marine l'abeesse (12),
Li saint de la chapele Evesque (13)

(1) Petite chapelle (rue Galande) qui servait à la confrérie des charpentiers. Elle fut démolie vers 1730.

(2) Les Mathurins ou religieux de la Sainte-Trinité-de-la-Rédemption-des-captifs vinrent à Paris au commencement du treizième siècle. L'église et le couvent ont été démolis peu de temps après 1790.

(3) Saint-André des Arcs (*de arcibus*), construit de 1210 à 1212, démoli en 1790.

(4) Saint-Séverin et Saint-Clément. L'origine de cette église est fort obscure. On croit qu'elle remonte au sixième siècle.

(5) Saint-Germain le Vieux (dans la Cité, rue du Marché-Neuf, n[os] 6 et 8). On ne sait d'où lui vient son surnom. Ce fut d'abord le baptistère de Notre-Dame, dédié à saint Jean-Baptiste et remontant au cinquième siècle. Cette église fut démolie en 1802.

(6) Mentionnée pour la première fois en 1216, sous le nom de chapelle de la Tour, à cause d'une tour qui s'élevait dans le voisinage. Démolie en 1787. Elle était située rue Saint-Denis, n° 277.

(7) Saint-Christophe, petite paroisse située jadis devant Notre-Dame et qui existait dès le septième siècle. Elle a été rasée en 1745 pour l'agrandissement de la place du Parvis.

(8) Saint-Barthélemi, appelé jusqu'en 1138 Saint-Barthélemi et Saint-Magloire. Elle remontait aux temps mérovingiens. Située rue de la Barillerie, en face du Palais, elle fut l'église ou la paroisse de celui-ci jusqu'à l'érection de la Sainte-Chapelle. Elle s'écroula en 1787 et n'a pas été relevée.

(9) D'après Méon, ce serait l'église de Sainte-Croix en la Cité, mise plus tard sous l'invocation de saint Matthieu. Nous en doutons fort et ne voyons pas d'église Saint-Matthieu à Paris. Sainte-Croix en la Cité est mentionnée plus haut (v. 35).

(10) Aux coulons, c'est-à-dire aux pigeons ; cette expression ne se trouve pas ailleurs. C'était une petite église située en face de la cathédrale et appartenant, au douzième siècle, à l'abbaye de Sainte-Geneviève ; on l'appelait Sainte-Geneviève la Petite. Depuis le commencement du seizième siècle, elle prit le nom de Sainte-Geneviève des Ardents, par suite d'une pieuse fraude du curé, qui répandit une tradition suivant laquelle une foule de personnes y auraient trouvé, en 1130, la guérison d'une sorte de peste nommée mal des ardents. Origine inconnue.

(11) Saint-Jean le Rond, baptistère de forme circulaire dépendant de Notre-Dame et adossé à la tour méridionale de cette église ; il fut démoli en 1748.

(12) Sainte-Marine (impasse Sainte-Marine, n° 6) était la plus petite paroisse de Paris ; cette paroisse ne s'étendait que sur treize maisons de la Cité. Elle est devenue propriété privée depuis la Révolution.

(13) Chapelle de l'archevêché.

Et l'Ostel-Dieu (1) i vueil-je metre;
Je ne m'en vueil mie demetre.
Saint Pierre aus bues (2) et Saint Landris (3)
Et Saint Denis du Pas (4) ausis
Et de la Chartre Saint Denis (5),
Saint Macias (6) et Saint Liefrois (7),
La Magdeleine et Sainte Crois
Et Saint Michiel et Sainte Crois
Li saint de la chapele au rois (8)
Et Saint Germain li auçoirrois (9)
Et Saint Thomas de Lovre (10) ausi

(1) On fait remonter la fondation de l'Hôtel-Dieu à saint Landri, évêque de Paris, et au dévouement dont ce prélat fut animé pendant une famine qui désolait la ville en l'année 651.

(2) Saint-Pierre aux Bœufs, très-petite église construite entre 1107 et 1136 (rue d'Arcole, nº 15). Ce fut, pendant un temps, la paroisse de la confrérie des bouchers, et l'on remarquait deux têtes de bœufs sculptées sur son portail. Elle a été démolie en 1837, sauf le portail, que l'on a transporté à l'entrée principale de Saint-Séverin.

(3) Avant le dixième siècle c'était une chapelle de Saint-Nicolas, dont l'origine est inconnue. Elle a été détruite en 1829, et on a découvert alors dans ses fondations des sculptures gallo-romaines.

(4) Saint-Denys et Saint-Jean-Baptiste, petite église bâtie contre le chevet de Notre-Dame à une époque incertaine, mais avant le neuvième siècle. Les mots *du pas* viennent probablement de sa situation à l'endroit où les deux bras de la Seine se joignent par un étroit passage. Démolie pendant la Révolution.

(5) De la chartre, c'est-à-dire de la prison. Sous la première race il y avait une prison dans le voisinage, et l'on croit que cette église remonte jusque-là. On l'a rasée pour faire le quai aux Fleurs, en 1810.

(6) Probablement Saint-Martial, église et primitivement monastère fondé par saint Éloi en 632 ou 635 (rue Saint-Éloi, dans la Cité); supprimée et détruite en 1715. Guillebert de Metz écrit Saint-Massias.

(7) La chapelle Saint-Leufroy existait probablement dès la fin du neuvième siècle, mais on ne la trouve citée dans les documents qu'au douzième; elle fut détruite en 1684 pour l'agrandissement des prisons du grand Châtelet, auquel elle était contiguë.

(8) La Sainte-Chapelle, construite par saint Louis, de 1240 à 1248, sur l'emplacement de la chapelle du Palais, fondée, vers l'an 1030, par le roi Robert, et dédiée à saint Nicolas.

(9) L'origine de Saint-Germain l'Auxerrois remonte à la première moitié du septième siècle.

(10) Collégiale fondée près du Louvre par Robert de Dreux, frère de Louis VII, vers 1180. On reconstruisait l'édifice, qui menaçait ruine, lorsqu'il s'écroula, en 1739, causant la mort de plusieurs personnes. On le reconstruisit, de 1740 à 1744, sous le titre de Saint-Louis du Louvre. Cette église fut affectée pendant la Révolution au culte protestant, puis démolie à moitié. Ces ruines fraîches, qui ne manquaient pas d'élégance, viennent de faire place aux grandes constructions du Louvre actuel.

Et Saint Nicholas (1) de lez li,
Et Saint Honoré aus porciaus (2)
Et Saint Huistace de Champiaus (3)
Et Saint Ladre li bons mesiaus (4),
Saint Leu Saint Giles li noviaus (5),
Et li bon saint des Filles Dieu (6)
Et Saint Magloire (7) n'en eschieu.
Et la Trinité aus asniers (8)
Li saint du moustier aus Templiers (9)
Et cil du val des Escoliers (10).
Et Saint Lorens (11) qui fu rostis,
Saint Salerne (12) qui fu trahis,

(1) Chapelle fondée en 1217, entre Saint-Thomas du Louvre et la Seine; c'est d'elle que cette partie de la rivière a pris le nom de port Saint-Nicolas. Supprimée en 1740, elle fut détruite avant la Révolution.

(2) En 1204, un boulanger et sa femme donnèrent quelques arpents de terre, en un endroit appelé la Place aux Pourceaux, pour la construction d'une chapelle. Au dix-huitième siècle c'était, grâce à sa position dans un quartier populeux (rue Saint-Honoré, n[os] 198-206), la plus riche collégiale de Paris. Détruite en 1792. — Saint Honoré est le patron des boulangers.

(3) Une chapelle de Sainte-Agnès, fondée en 1200, fut remplacée, vers 1222, par l'église paroissiale de Saint-Eustache, qui fut reconstruite ent 1532. Les Champeaux sont les terrains des Halles.

(4) Saint-Lazare le Bon Lépreux (rue du Faubourg-Saint-Denis, 107). Le plus ancien titre qui fasse mention de l'hôpital de Saint-Lazare ou Saint-Ladre est de 1110. L'église a été démolie vers 1823.

(5) Saint-Leu-et-Saint-Gilles (rue Saint-Denis, 182-184), fondé en 1235. *Nouveau*, par opposition au Saint-Leu du v. 60.

(6) Couvent de filles repenties, fondé en 1226. On a bâti sur son emplacement, en 1798, la rue et le passage du Caire.

(7) Primitivement chapelle dédiée à saint Georges (à l'angle des rues Saint-Denis et Saint-Magloire). Elle existait au dixième siècle; on y apporta, en 965, des reliques de saint Magloire. En 1138 elle fut rebâtie par des religieux de Saint-Barthélemi et Saint-Magloire, qui s'établirent auprès, et elle garda ce dernier nom. Ces religieux furent transférés, en 1580, à l'hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas, et remplacés à Saint-Magloire par les Filles pénitentes. L'église Saint-Magloire a été démolie pendant la Révolution.

(8) Hôpital fondé en 1202 (rue Grenetat, 38-40). Les religieux hospitaliers de la Trinité étaient appelés Frères-aux-Anes, à cause de leur usage de ne voyager ni à cheval ni à mulet, par humilité. L'église a été démolie en 1817.

(9) Dès le commencement du dix-huitième siècle le Temple subit des démolitions et des reconstructions partielles qui aboutirent, en 1848, à une destruction complète. L'église était sous l'invocation de saint Jean.

(10) Ou prieuré de Saint-Catherine de la Culture (rue Saint-Antoine), fondé en 1229. Démoli, ainsi que l'église, en 1793, pour faire place à un marché.

(11) Église mentionnée dans les textes dès les années 710 et 583; elle a été entièrement rebâtie au quinzième siècle (rue du Faubourg-Saint-Martin, 123).

(12) On ne peut dire au juste quelle était cette église; on présume que c'était celle de la Villette (Méon).

Saint Martin des chans (1) n'i oubli
Ne Saint Nicholas (2) delez li.
Saint Pol (3) et Saint Antoine (4) i met
Et toz les bons saints de Namet (5).
Saint Jehan (6), Saint Gervais en Grève (7)
Et Saint Bon (8) ou l'en fiert en clève.
Et si i sera Saint Bernars (9),
Le moustier des Frères aus sas (10);
Et si i sera saint Remis (11),
Le moustier aux Quinze Vingt (12)

(1) Prieuré célèbre qui existait déjà au septième siècle. L'église, plusieurs fois rebâtie, a été supprimée en 1790, et ce bâtiment sert aujourd'hui comme salle d'exposition pour les machines au Conservatoire des Arts et Métiers.

(2) Église fondée vers 1110 (rue Saint-Martin, 200-202), reconstruite en 1420, puis en 1525 et 1575.

(3) Cette église, fondée au septième siècle (quai Saint-Paul), mais qui avait été rebâtie plusieurs fois, a été démolie au commencement de notre siècle. Son titre a été transporté à l'église Saint-Louis (rue Saint-Antoine), appelée depuis Saint-Louis et Saint-Paul.

(4) Abbaye de Saint-Antoine des Champs (aujourd'hui hôpital Saint-Antoine), fondée à la fin du douzième siècle pour des pécheresses repenties. L'église a été reconstruite en 1770.

(5) On ne sait point ce que signifie ce vers.

(6) Saint-Jean en Grève, baptistère de Saint-Gervais, érigé en paroisse en 1212. Elle touchait l'hôtel de ville. Détruite pendant la Révolution, ses derniers vestiges ont disparu dans l'agrandissement de l'hôtel de ville, en 1838.

(7) Il y avait une chapelle de Saint-Gervais et Saint-Protais, dès le sixième siècle, à Paris. On croit que c'est la même que l'église actuelle de Saint-Gervais, qui n'est connue par les titres qu'aux dixième et onzième siècles.

(8) Chapelle (rue Saint-Bon, 8) mentionnée pour la première fois en 1136 et détruite pendant la Révolution. Il paraît qu'on y entendait battre l'enclume, c'est-à-dire qu'il y avait des maréchaux dans le voisinage (Méon).

(9) Le collége des Bernardins, fondé en 1244 (quai Saint-Bernard), détruit pendant la Révolution.

(10) Les Frères mendiants de la Pénitence de Jésus-Christ, appelés par le peuple Sachets ou Frères-aux-Sacs, à cause de la forme de leur grossier vêtement, furent institués à Paris en 1261, au lieu où ils furent remplacés, en 1293, par les Grands-Augustins. Cette substitution donna lieu à un procès entre les Sachets, dont l'ordre avait été supprimé en 1274, et les Augustins, qui voulaient s'emparer de leur habitation. La manière dont l'auteur s'exprime à ce sujet donne lieu de croire qu'il écrivait à une époque où les Sachets n'étaient pas encore menacés.

(11) Saint Remy était le patron de la chapelle des Quinze-Vingts. Voir la note suivante.

(12) Hôpital fondé par saint Louis, en 1254 (à l'angle des rues Saint-Honoré et Saint-Nicaise, pour recueillir *trois cents* pauvres aveugles, d'où leur est venu le nom des Quinze-vingts. Le manuscrit porte distinctement : Dix-sept vingts (XVIIXX), ce qui paraît être une erreur de copiste. En 1779 les Quinze-Vingts, alors au nombre de huit cents, furent transférés rue Charenton, 38. Les anciens bâtiments,

Et Saint Leu (1) que je n'oubli mie,
La novele ordre de la Pie
Qui sont en la Bretonerie (2),
Saint Giosses (3) et Saint Merri (4)
Et Sainte Katherine (5) ausi.
Saint Innocent aus bons martirs (6),
Saint Jacque de la boucherie (7),
Sainte Oportune (8) bone amie,
Aidiez de bon cuer et d'entier
A toz cels qui en ont mestier.
Amen.

(*Les vers qui suivent ne doivent pas être confondus avec la pièce qu'on vient de lire; ils ne furent composés qu'en* 1325).

Pour ce que j'ai fet mencion
Des églises, où dévocion
Est plus monstrée qu'en autre lieu,
Quar la repose li cors Dieu,
Des monstiers qui à Paris sont
Et de quiex sains il feste font

y compris la chapelle, dédiée à saint Remy, et bâtie en 1260, furent démolis à cette époque.

(1) Petite cure, qui, en 1618, fut réunie à Saint-Symphorien en la Cité.

(2) Les frères de l'ordre de la Sainte-Croix, établis par saint Louis à Paris (rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 39 et 41), vers 1250-1260. L'église, qu'on attribuait à l'architecte de la Sainte-Chapelle, et le couvent ont été démolis en 1790.

(3) Saint-Josse. C'était une chapelle dont on ignore l'origine, mais qui existait sous Philippe-Auguste, et fut érigée en paroisse en 1260. Démolie en 1791. Elle était située à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quincampoix.

(4) Église déjà célèbre à la fin du neuvième siècle, et mentionnée dans un acte dès l'an 820. C'était, originairement, une chapelle dédiée à saint Pierre, qui existait dès le septième siècle, et où saint Merry avait été enterré, vers l'an 700. Elle a été rebâtie au commencement du treizième siècle, puis de 1530 à 1612.

(5) Asile de pèlerins, fondé d'abord sous le titre d'Hôpital des Pauvres de Sainte-Opportune. On le trouve cité, pour la première fois, dans un acte de 1188. Démoli pendant la Révolution (rue Saint-Denis, 53-55).

(6) Église fondée vers le milieu du douzième siècle (à l'angle des rues aux Fers et Saint-Denis); elle fut démolie en 1786.

(7) On ne connait pas son origine; on sait seulement qu'elle existait en 1119 et qu'elle était, au quatorzième siècle, la paroisse des bouchers de Paris. Elle fut démolie pendant la Révolution, sauf la tour, qui, achetée en 1838 par la ville de Paris, vient d'être complétement restaurée.

(8) C'était une chapelle qu'on croit fondée au neuvième siècle, et qui devint paroisse vers la fin du douzième. Elle fut démolie en 1797. La maison située place Sainte-Opportune, 10, occupe une partie de son emplacement.

Les biens vous dirai et le nombre
S'a nombrer Sathan ne m'emconbre.
Un gentil homme m'otrioa — Quidam (*sic*)
Son hostel et si me proia
Que je pour s'amour tant féisse
Que trestous les monstiers méisse
De Paris, en rime et en dit,
Isnelement, sans contredit,
Pour l'amour de lui m'entremis,
Si les ai tous en rime mis.
J'ay commencié a Nostre-Dame
Qui nous sauve et gart cors et ame,
Pour ce que c'est la mere esglise
De Paris; apres, de ma guise,
Pres le monstier Saint-Johan le ront:
Entre euz deuz n'a ne val ne mont.
Et apres Saint-Denis-du-Pas,
Ne Saint-Aignien (1) n'oubli-je pas,
Et puis la chapele as noctaires
Ou il repaire mains vicaires,
Et puis apres la Maison-Dieu
De Paris, ou a digne lieu.
En rue noive pas ne grieve
Le monstier Sainte-Genevieve
La Petite, que je ne faille :
Devant celle esglise sans faille
Vent-on chapons, gelines, cos,
Perdris, plouviers et widecos.
Apres, le monstier Saint-Christofle
Qui de l'amour Dieu fist son coffre,
Quant le porta outre la mer;
Servir le devons et amer :
Entour vent-on fourmages, œfs.
Pres d'ilec siet Saint-Pierre-as-Buefz
Et le monstier Sainte-Marine
Qui ne siet pas sur la marine,
C'est veritez que je vous di.
. . . .

(1) Fondée en 1118. Elle était entourée de bâtiments qui la cachaient aux yeux. Démolie vers 1795, et remplacée par une maison particulière (rue Chanoinesse, 22). — La Chapelle-aux-Notaires, consacrée à saint Didier, se trouvait au Châtelet.

Et puis apres la Magdalainne (1)
Qui vers Dieu ne fu pas vilainne
De ses larmes ses piez lava,
De ses pechiez Dieu la lava :
Aussi nous veille il pardonner
Les nos, et sa grace donner !
Folz est qui sa grace n'achate.
Apres, Saint-Denis-de-la-Chartre,
Apres est Saint-Symphorien,
En une place séant bien
Ou bout de la Peleterie.
Devant fait-on boulengerie.
Et ou bout de la rue aus Fevres,
Ou il demeure pou d'orfevres
Qui facent calices ne crois,
La siet le monstier Sainte-Crois (2).
Apres, Saint-Pierre-des-Arsis (3),
Entre les drapiers est assiz ;
Et Saint-Mathyas siet apres
Qui des savetiers est bien pres :
Plusieurs sont si paroissien
Que c'est un monstier ancien.
Et Saint-Germain, que nus die,
Le-Viel, siet pres de l'Orberie (4).
Et puis le monstier Saint-Michel (5)
Qui nous conduise tous ou ciel !
Puis le monstier a un cors sain
Saint Eloy (6), ou malade et sain

(1) Fondée en 1140 et, jusque vers le treizième siècle, à ce que l'on croit, placée sous l'invocation de saint Nicolas. On croit aussi qu'avant 1140 c'était une synagogue. Elle a été détruite en 1789 (située rue de la Juiverie, 5).

(2) Sainte-Croix en la Cité. On ignore son origine; mais elle existait, comme chapelle, dès le commencement du douzième siècle. Elle a été démolie en 1797; son emplacement était rue de la Veille-Draperie, 6.

(3) On conjecture que cette église (rue de la Vieille-Draperie) fut fondée, en 926, par Théodore, vicomte de Paris, sur les ruines d'une chapelle placée sous la même invocation. On n'a rien trouvé de satisfaisant pour expliquer son nom d'Arcis (*de Arcesiis, Assisiis, Arsiciis, Arsis*). Incendiée et rebâtie en 1034; puis rebâtie en 1424; démolie enfin en 1800.

(4) L'Herberie, qui devint en 1557 le Marché-Neuf.

(5) Guillebert de Metz (p. 53) cite l'église Saint-Michel de la Cité. Elle faisait partie du Palais.

(6) Abbaye de femmes, fondée vers 632-635, par saint Éloi, sous l'invocation de saint Martial, qui fut changée, après lui, en Saint-Martial et Saint-Éloi. Elle parait

Vont souvent nus piez et deschaus,
Qu'il est mires et mareschaus
De mainte cruel maladie :
Ne croy que nul nus mal en die.
Pres d'ilec siet une chapelle
Qui moult est digne et riche et bele ;
C'est la Chapele nostre roy,
Ou de biauté a grant arroy
Et de richesse ; y a grant masse
De reliques en une chasse,
As quiex l'on doit porter honneur
Pour l'amour de Nostre Seignieur :
Sa crois, sa coronne et li cleu
Laiens sont mis en noble lieu,
Et si i sert-on noblement Dieu.
[Après est Saint-Bartholomieu] (1)
Qui siet devant le grant palais,
Mès chéus (2) est, donc est plus lais :
C'est veritez que vous despont.
Or m'en iray outre le pont
Pour des autres monstiers trouver,
Que l'en ne puisse reprouver,
Quar s'en mon dit faille de rien,
Premiers trouverez Saint-Julien
Le Povre, et bien ai regardé
Que maint compagnon a gardé
De mort (ce n'est pas mesprison)
Et d'estre en vilainne prison :
Il les herberge et si les tence,
De herbergier a la poissance.
Et puis la chapele Saint-Blaive
Qui pour Dieu morut a grant glaive.
Apres oublier ne doy mie
Saint-Sevrin, pour la ferperie
Qui est achetée et vendue

avoir aussi porté les noms de Saint-Martial et de Sainte-Aure, Saint-Martial et Sainte-Valère ; mais dès 871 elle n'était connue que sous le nom de Saint-Éloi. L'abbaye fut supprimée en 1530, et son église transformée en une église paroissiale (rue Saint-Éloi) qui devint, en 1629, l'église des Barnabites. Ceux-ci la reconstruisirent en 1640. Démolie.

(1) Ce vers manque. Les détails fournis par les vers suivants et le besoin de la rime nous permettent cette restitution.

(2) Elle était donc écroulée vers 1325 ; on l'ignorait.

En son quarrefour ; est tenue
Qui s'en chevissent bel et gent
De plusieurs manieres de gent
Apres est Saint-Andrieu-des-Ars,
Ou mainte dame de leur ars
Ont maintes fois lancié et trait,
Et maint homme à leuz atrait.
Apres i r'est Saint-Augustin
Ou l'en parole bien latin.
A Saint-Germain-des-Prés m'en vois
Ou l'en sert Dieu a haute vois.
Apres est Saint-Martin-des-Orges (1),
Et puis apres i est Saint-Georges ;
Apres, Saint-Pere-du-Sablon (2)
Et Saint-Soupplis (3) y asamblon,
Et puis apres les Cordeliers :
De bon vin boivent volentiers.
Saint-Cosme et Saint-Damien,
Cy duy furent sirurgien
Et mires a Dieu nostre Pere ;
Qui ce ne croit il le compere.
Et puis apres Saint-Matelin ;
Sus coutes et en draps de lin
Chainoigne nuit (4) maint povre couche.
. . . .
De Dieu soient tel gent benoit.
Apres, le monstier Saint-Benoit
C'on apele le Bettourné ;
D'ilec tantost m'en retourné
Au monstier des Hospitaliers
Que n'oublie pas volentiers.

(1) Il s'agit probablement de la petite église de Saint-Martin (rue des Francs-Bourgeois), près Saint-Marcel, dont elle dépendait. Elle est mentionnée dans un chroniqueur dès 1129. On la reconstruisit en 1544, et elle a été démolie en 1808. Son surnom *des Orges* n'était pas connu, croyons-nous, jusqu'ici.

(2) Vraisemblablement la petite église de Saint-Pierre ou Saint-Père, qui passe pour avoir été fondée par saint Germain lui-même (septième siècle), auprès de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et pour avoir été transportée, au treizième siècle, à la place occupée maintenant par la chapelle de l'hôpital de la Charité. C'est d'elle que la rue des Saints-Pères, par corruption de Saint-Père, a pris son nom.

(3) Saint-Sulpice était déjà paroisse en 1210.

(4) *Lisez* chacune (chaiscoigne) nuit.

Saint-Hylaire est un pou avant :
Sainte-Genevieve-la-Grant
Y est, ou a riche abbaye.
Puis ay ma voie envaïe,
S'ay trouvé un monstier noblet
Que fist le cardounar Cholet (1) ;
Saint-Symphorien le Petit
Si siet au dessous un petit.
En la terre Saint-Pierre ou Mont
Li Navarrois (2) nuef monstier ont ;
Carmelite logié se sont
Un pou aval ; la monstier font.
Apres, Saint-Estienne-des-Grez,
Qui de Dieu servir fu engrez.
Devant siéent li Jacobin
Qui par païs vont bin et bin :
Chapele y a de Saint-Andrieu
Qui fu moult grant ami de Dieu.
D'ilec alay a Nostre-Dame
Des-Champs ; moignes, par m'ame !
D'ilec au monstier Saint-Marciau,
Qui siet pres d'un petit ruissiau,
Saint-Martin et Saint-Ypolite (3) :
Ceus ai-je bien pris a eslite.
D'ilec ving au monstier Saint-Marc (4) ;
Puis a la traitie d'un arc
Est Saint-Victor moult bien séans ;
Puis li monstiers des Bons-Enfans (5) ;

(1) Ce collége fut construit en 1291-1295. Sa chapelle fut celle de Saint-Symphorien, située en face, jusqu'en 1504, où l'on construisit, dans le collége même, une chapelle de Sainte-Cécile. Les bâtiments du collége fondé par le cardinal Cholet étaient situés sur le terrain qu'occupe aujourd'hui le jardin du lycée Louis le Grand. On a achevé de les raser en 1823.

(2) Le collége de Navarre, fondé par Jeanne, femme de Philippe le Bel, et bâti de 1309 à 1315. Sur son emplacement sont situés les bâtiments de l'École polytechnique.

(3) Son origine est inconnue, mais elle existait en 1158. On ne lui connaissait pas, jusqu'à présent, l'invocation de Saint-Martin. Elle a été démolie pendant la Révolution, et son emplacement a été occupé ensuite par la maison rue Saint-Hippolyte, 8.

(4) Probablement Saint-Médard.

(5) Établissement dont l'origine est inconnue. Il paraît remonter à la première moitié du treizième siècle ; sa chapelle était sous l'invocation de saint Firmin. Il fut donné, en 1625, à la congrégation de la Mission (rue Saint-Victor, 68).

Puis la chapele aus Moinnios :
Demourer la plus je n'i os.
Saint-Bernart oublier ne doy,
Saint-Nicholas-du-Chardonnoy,
Puis apres la Sourbonnerie (1)
Que je ne doy oublier mie.
Puis m'en reving tout sans effroy
Droit au monstier de Saint-Lieffroy (2),
Et a Saint-Germain-l'Aucerrois.
. . . .
D'ileques a Saint-Nicholas
Du-Louvre, et a Saint-Thomas,
Et puis apres je m'en revins
Par le monstier des Quinze-Vins
Et au monstier Saint-Honnouré,
Ou de bon cuer Dieu ai ouré
D'ilec m'en ving a Saint-Huitasse,
Pres des hales, en digne place,
Et d'ilec a Saint-Innocent,
Ou gist maint cors d'omme innocent,
Et apres a Sainte-Oportune :
De clous guerit et d'apostume;
Et puis a Sainte-Katherine
Qui vierge fu pure enterine;
Puis le monstier de Saint-Magloire
Qui ama Dieu le Roy de gloire
Et assez pres de icel lieu
Est le sepulcre Dame Dieu (3).
Puis a Saint-Leu et a Saint-Gile
Aussi voirs est comm'Euvangile,
Et si vous di qu'a l'oposite
L'esglise de Saint-Jaques est ditte (4)
Que les confreres ont fondée

(1) La Sorbonne, fondée vers 1256 par Robert de Sorbon. L'église actuelle de Sorbonne fut bâtie de 1632 à 1653.

(2) Ici l'auteur passe de la rive gauche à la rive droite de la Seine.

(3) L'église et la confrérie du Saint-Sépulcre. La première pierre de l'église fut posée le 18 mai 1326. Ces bâtiments, qui avaient été refaits de 1526 à 1655, ont fait place, durant la Révolution, à la cour Batave (rue Saint-Denis, 124).

(4) Église commencée en 1317 et dédiée en 1327. Elle fut d'abord particulière aux membres de la confrérie des pèlerins revenus de Saint-Jacques de Compostelle. C'est ce que disent les historiens de Paris, et ce qui se trouve répété dans les derniers vers de notre pièce. Située à l'angle des rues Saint-Denis et Mauconseil.

Par grant devocion jurée
Sus la grant rue fondé l'ont ;
Certes moult biau séant resont (1).
Li monstiers de la Trinité
Ou le Seignieur de majesté
Est bien servi a grant honneur.
Devant lui r'est Saint-Sauveur
Et les Filles-Dieu sont après.
Saint-Ladres en est assez pres.
Puis m'en reving a Saint-Lorens ;
De cheminer ne fui pas lens ;
Puis a Saint-Nicholas-des-Chans
Puis a Saint-Martin où de chans
Servent li moigne Jhesucris.
Au Temple ving, pas ne mespris,
Et puis apres as Blans-Mantiaus (2)
Ou l'en essuie a grans monciaux
Laine, et en la Bretonnerie,
A une petite abbaïe
Que l'en apele Sainte-Crois
Dont les freres metent les crois
Partie a blanc et a vermeil :
De ce pas moult ne me merveil.
Puis siet apres une chapele (3)
Dediée par miracle bele
D'un Juif qui en son ostel
Boulli le Sacrement d'autel

(1) On voit qu'il s'agit, dans ce passage, d'un édifice qui n'est que *juré* et *fondé*, mais qui n'est pas encore construit; ce que confirment encore les vers 289 et 290 ci-après. Au lieu de *resont* peut-être faut-il lire *seront* : « Dans leur nouvelle église les confrères seront très-bellement assis. »

(2) Les Serfs de la Vierge Marie, appelés Blancs-Manteaux à cause de leur costume, s'établirent à Paris en 1258 (rue des Blancs-Manteaux, 12-16, et rue de Paradis). Ils furent remplacés, en 1297, par les Guillemites, et ceux-ci, en 1618, par les Bénédictins, sans que le nom populaire de Blancs-Manteaux pût s'effacer. Le monastère a été supprimé en 1790, mais l'église est restée. Elle avait été reconstruite en 1685.

(3) Cette chapelle est aujourd'hui l'église des Billettes. Le sacrilége commis par un Juif de la rue des Jardins (plus tard des Billettes) eut lieu en 1291. La maison du coupable fit place, en 1294, à une Chapelle-des-Miracles, et peu d'années après il s'y établit un monastère d'Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame. Ces derniers, fort appauvris, cédèrent leur établissement aux Carmes de Rennes, en 1631. Depuis 1812 l'église est convertie en un temple et le couvent en une école pour les protestants luthériens.

Dont trouvez fu vermaus entiers (1).
Puis est li Vaus-des-Escoliers,
Puis est Saint-Pol, puis Nostre-Dame (2)
Du carme ; bien scevent leur game :
Il ont pris leur lieu et leur estre
Ou li Barré souloient estre,
Et d'ileques r'aler s'en sont
Sous Sainte-Genevieve-ou-Mont.
Apres, a joingnant de la porte
De Barbel, a une grant porte,
A un ostel de bonne gent,
Ou il a monstier bel et gent,
Beguines (3) et preudefames,
Le los eschivent des diffames
Et les pechiez ors et mauves.
D'ileuc m'en ving a Saint-Gervès
Ou il a gracieus monstier
Pres de la porte Baudoier.
Dessous est Saint-Jehan-de-Greve,
Li uns a l'autre rien ne greve.
Un pou apres icelle esglise
Une chapele y est assize
Que fist faire uns riches hom ;
Estienne Baudris (4) ot a non.
Prestres et clers il y a mis
Qui pour lui et pour ses amis
Sont ordenez a Dieu servir
Qu'il puissent s'amour desservir
Preudons fu cil, avoir ot bon.
D'ileuc ving au monstier Saint-Bon

(1) L'hostie fut trouvée entière, mais vermeille, c'est-à-dire ensanglantée.

(2) Notre-Dame du Mont-Carmel fut d'abord une chapelle établie en 1229, sur le bord de la Seine, au lieu où furent depuis les Célestins, par six religieux carmes ramenés de Palestine par saint Louis. En 1309 les Carmes se transportèrent rue de la Montagne Sainte-Geneviève et réédifièrent d'une manière splendide leur église ; elle a été démolie en 1812. Les Carmes portaient primitivement le nom populaire de *Barrés* (resté à une rue du Marais), à cause de leurs manteaux rayés ; mais notre auteur les distingue très-nettement.

(3) Communauté fondée par saint Louis, en 1264 (rue des Barrés, 24), près la porte Barbette. En 1480 Louis XI donna cette maison aux sœurs du tiers-ordre de Saint-François et lui donna le nom d'*Ave-Maria*, en l'honneur de la Vierge. Le monastère, supprimé en 1790, est depuis lors une caserne.

(4) Il veut dire Étienne Haudri, qui fonda, en 1306, la chapelle et l'hôpital dont les sœurs furent, plus tard, appelées Haudriettes.

Et de Saint-Bon a Saint-Marri,
La n'oi je pas le cuer marri :
Saint Pere et saint Lenart ensemble
Y sont aouré, ce me samble.
En la rue Aubri-le-Bouchier
A un monstier que moult ai chier :
Saint-Josse oublier ne voeil.
. . . . nommer vous voeil
Avant ce que ma bouche lie
Saint-Jaques-de-la-Boucherie.
Tous les monstiers vous ai nommé
De Paris, sans nul mesnonmé,
Plus n'en y say, ce m'est avis
Que bien y ay mis mon avis.
Je ne voeil pas mettre en mon conte
Chapeles aus dus et aus contes,
Ne a bourgois ne aus evesques,
N'a abbez, ne a archevesques.
Je n'i mes que ceus proprement;
Ou toute gent communement
Puet le digne service oïr.
Dieu, dont on se doit esjoïr
Et Dieu et sa mere proier
Chascun pour son cuer supploier
Vers Jhesuscrist de leur tors fais
Et des pechiez que il ont fais.
Touz les autres ai arriere mis,
Mais ceuls ci ai je en rime mis ;
Donc tous ensamble les vous nonme,
Quatre vins et huit par droit nonbre ;
Il n'en y a ne mains ne plus,
Se ce ne sont monstiers repus.
Fors le Saint-Jaques monstier
Qui de nouvel fu fait l'austrier (1)
Ou nul ne va ne ne repaire
Fors que cilz qui lez ont fait faire.
Mes il autre sont de autre guise
Qui sont commun au Dieu servise.
De grand leur vint devocion
D'amour et de dilection

(1) L'autre-hier, tout récemment. Voyez ci-dessus, vers 198.

Qu'a Dieu et a sa mere avoient
Quant tant montiers edifficient.
Il amoient Dieu de cuer fin
Et pour ce en ont louier sans fin;
C'est la joie qui tous jours dure
A li desirrer met ta cure.
Jhesus nous en doint le vouloir
Qui du donner a le povoir;
A ce nous aist dame Marie
Qui tous nous gart de vilennie.

AMEN.

B

Extrait de la description de la ville de Paris, au quinzième siècle, par Guillebert de Metz, publiée pour la première fois par M. Le Roux de Lincy.

S'ensuit la description de la ville de Paris de l'an mil quatre cens et sept. Laquelle description est devise en cinq parties : la première partie contient la moyenne partie appelée la Cité, entre deux bras du fleuve de Saine. La seconde partie est de la haulte partie de la ville ou les escoles de l'Université sont. La tierce partie parle de la basse partie de la ville devers Saint-Denis en France. La quarte est des portes de toute la ville. La cinquième partie devise en général de l'excellence de la ville.

LA PREMIÈRE EST DE LA CITÉ.

La est l'église cathédrale de Nostre Dame, qui par dedens a de long deux cent piés, et de large quatre-vingt piés. Si sont ès trois premières entrées quarante colombes que on puet environner; aussi y a vingt colombes dont il a à chascune une chappelle que on ne puet environner. Entour le cuer de l'église sont aussi autant de coulombes et de chappelles. La place qui est ou milieu de l'église, c'est entre le cuer et l'entrée, contient autant d'espace comme de douze colombes; et y a six chappelles. Entour le cuer sont entailliés de pierre les fais des apostres, et l'istoire de Joseph le patriarche, de plaisant ouvrage, et maistre Pierre du Coingnet. A l'entrée est l'image de saint Christofle, de merveilleuse haulteur et noble ouvrage. En ceste église est le chief saint Philippe l'apostre, et le chief saint Marcel, evesque de Paris, et diverses reliques pluseurs. La table du grant autel dessus et celle de desoubz sont d'argent dorez. Il y a deux clochiers où il a autant de degrez comme il a de jours en l'an. En l'un est une cloche que l'en puet à paine par quatre fois avironner, les bras estendus. Il y a une chappelle de costé comme l'en va au chapitre, de merveilleuse façon : et y est la légende Job entaillée; et par dehors l'église sont belles ymages. Auprès de l'église est le palais l'evesque d'un costé : là tient-on les plais devant l'official de l'evesque et devant ses auditeurs; aussi le maistre des testamens y tient sa court. D'autre costé demeurent les chanoines; et y est la court de l'official et de l'archediacre. La dicte église de Nostre-Dame est d'excellent ouvrage dedens et dehors.

En la Cité sont quinze églises paroschiales; c'est assavoir de Saint-Pierre-aux-Beufs, de Saint-Pierre-des-Assis, de Saint-Christofle, de Sainte-Marie-Magdalaine, de Sainte-Marine, de Saint-Denis-de-la-Chartre, où Nostre-Seigneur acommenia saint Denis, de Saint-Berte-

lemy, de Sainte-Genevieve-des-Ardans, de Saint-Simphorien, de Saint-Landry, de Saint-Germain-le-Vieil, de Sainte-Croix, de Saint-Jehan-le-Rond, de Saint-Massias et de Saint-Michiel. En la Cité est la prieuré de Saint-Eloy et le collége nommé Dix-Huit.

DU PALAIS.

Le Palais Royal dure dès le grant Pont où est l'orologe jusques à Pont Neuf. La salle du palais a de long six vingt piés et de large cinquante piés; il y a huit colombes : là est la table de marbre de neuf pièces; là sont les ymages des roys qui ont régné en France; là sont procureurs de parlement et advocas. La sale des merchiers a de long quatre vingt piés. La vent-on divers joyaux d'or, d'argent, de pierres prescieuses et autres.

En la Sainte Chappelle est grant partie de la sainte croix, de la sainte couronne, et autres benoites reliques à merveilles; et y a ung grant pié d'un griffon.

Au Palais sont salles et chambres pour logier le Roy et les douze pers. Si est de bel édifice à tours et ymages dedens et dehors; et y a beau jardin. Au palais sont les seigneurs de parlement où les Roys de France ont accoustumé de seoir en jugement. Là sont les seigneurs des requestes qui ont cognoissance des causes des officiers du Roy. Là est la chambre des seigneurs des comptes, des trésoriers, des receveurs, du concierge et d'autres officiers. Là est l'audience. Et devant le palais demeure ung pottier d'estain, bon ouvrier de merveilleux vaisseaux d'estain, et tenoit des rossignols qui chantoient en yver.

Le grant hospital que le roy saint Loys fonda dure dès l'église Nostre-Dame jusques à Petit Pont; si a devant hospital, en rue neufve, trente-sept manoirs, avec une boucherie et place vuide devant la chappelle de l'ospital.

DES PONS.

Grant Pont a de l'un costé soixante huit louages et de l'autre costé soixante et douze; là demeurent les changeurs d'un costé et orfèvres d'autre costé. En l'an quatorze cent, et quant la ville estoit en sa fleur, passoient tant de gens toute jour sur ce pont que on y encontroit adez ung blanc moine ou ung blanc cheval.

Pont Nostre-Dame : là sont beaux manoirs; si en y a soixante quatre qui appartiennent à la ville, et dix huit qui sont à diverses personnes; si y furent commencies encore cinq maisons l'an quatorze cent vingt deux, que ceste description fu faite.

Petit Pont est moult fort; et est dès le fondement de grans lames attaciés ensemble à fer et à plont. Là est petit Chastelet, si espès de murs que

on y menroit bien par dessus une charrette. Si sont dessus ces murs beaux jardis; là est une viz double, dont ceulx qui montent par une voie ne s'apparçoivent point des autres qui descendent par l'autre voie.

Pont neuf est bien maisonné.

Les rues qui sont en la Cité s'ensuivent en tele manière que on les pourroit aler qui vouldroit, c'est assavoir de petit pont à rue neufve Nostre-Dame, de là ès rues des Coulons, de Saint-Christofle, la ruelle du Parvis, le Fort Levesque, la grant rue Saint-Christofle, Saint-Pierre-aux-Beufs, Sainte-Marine, de la Cocatris, la Confrarie, Champ-Roussy, de la Pomme, de la Licorne, Marché-Palus, la Juierie, la Petite-Orberie, la rue des Fevres, la Calandre, la Ganterie, la grant-Orberie, la Barillerie, la Vieille-Draperie, la Saveterie, Sainte-Croix, *Saint-Lorens*, de la Lanterne, des Marmousez, de la Colombe, le port Saint-Landry, de la Cage, de l'Image, Glaitigny, où est les fillettes; Saint-Denis-de-la-Chartre, la Peletterie, où l'en fait les chalis; et d'illec à grant pont.

EN LA HAULTE PARTIE DE LA VILLE OU LES ESCOLES SONT.

L'église parochiale de Saint-Pierre-et-Pol, que l'en dist de Sainte-Genevieve; item de Saint-Estienne, de Saint-Severin, de Saint-Cosme, de Saint-Nicholas-au-Chardonneret, de Saint-Hylaire et de Saint-Benoit. L'abbaye de chanoines réguliers à Sainte-Genevieve, où l'en tient les plais devant l'abbé des causes dont le pape se desmet. Si y est la chancellerie de l'Université; et convient que le chancellier soit de l'ordre d'icelle abbaye; et a l'abbé haulte justice, moyenne et basse. Aussi est l'église de tele prérogative que nul patriarche, arcevesque ne evesque n'y pevent entrer en leurs propres habis, fors en l'abit de chanoine. Item il y a une crouste sous la moyenne partie du cuer, où sont les sépulcres de sainte Genevieve et d'autres sains. Item en la tierce basse partie du cuer où les chanoines chantent; là est la tombe du roy Cloïs, le premier crestien qui fonda celle église, et de la royne sainte Crotilde, s'espouse. Au collége des Bernardins est une église de moult bel et hault édifice; et y est une vis merveilleuse où il a doubles degrez, que ceulx qui montent ou descendent par l'un des degrés ne scevent riens des autres qui vont par les autres degrés. L'église des Matelins, où le Recteur tient ses plais; et le conservateur et l'official du chancelier; aussi y tient-on les congrégations de toute l'université. Les quatre ordres, c'est assavoir Jacopins, Cordeliers, Augustins et Carmes. Les colléges de cardinal Lemoine, des Bons-Enfans, de Beauvais, de Rains, de Saint-Jehan, où les docteurs de decrès s'assemblent; de Sorbonne, de Navarre, où il y a trois sciences : de ars, de gramaire et de théologie; cellui de Chollès, de Therouane, de l'Ave-Maria, de Boncourt, de Laon, de Clugny, de Harecourt, des Trésoriers, de Nerbonne, de Dampvile, de Prémonstré,

de Bourgoingne, d'Authun, de Saint-Gervais, de Tours, de Saint-Estienne, de Saint-Benoit, de Dennemarche, de Prelles, de Cambray, de Dainville, de Justice, d'Arras, de Baieux, de Mignon, de Lisieux, de maistre Gervais, de Meremonstier, de Sainte-Genevieve, de Saint-Denis et autres. Item moult de pédagogues à grant nombre d'escoliers. Item lèz petit pont vendoit-on poulailles, eufs, venoisons et autres vivres; et en la place Maubert, le pain. Les murs de la ville sont moult fort et espès que on y menroit bien une charette dessus. En l'isle Nostre-Dame sont palais pour luitier, et berseaux pour traire de l'arbaleste et de l'arc à main.

Les rues commençant de Petit Pont en la rue de la Huchette :

Sacalie, Arondelle, la rue Pavée, de l'Abbé-Saint-Denis, Saint-Germain, Saint-Andry-des-Ars, Poupée, la Barre, aux Poitevins, la Serpente, la Plastrière, Haulte-Fuelle, Champ-Petit, du Paon, des Cordelles, de Harcourt, Perin-Gasselin, de la Harpe, la grant rue Saint-Severin, le carrefour Saint-Jaques, des Notaires et Escripvains, la ruellette Saint-Severin, Bourc-de-Brie, des Parcheminiers, du Foing, Saint-Mathurin, le cloistre Saint-Benoit, Sorbonne, de Cligny, *de Thorel, de Porel*, des Cordiers, des Jacobins, Saint-Estienne-des-Grecs, de *Loteraine*, de l'*Ospital*, la Charterie, Saint-Simphorien, du duc de Bourgoingne, des Lavendiers, de Savoie, Saint-Hilaire, de Judas, du Petit-Four, le carrefour Saint-Hilaire, clos Brunel, où sont les escoles de decrès; *Roseau*, des Englois, où les bons couteliers demeurent, des Lavendières, *à Tournant*, la grant rue Sainte-Genevieve, la petite ruelette Saint-Marcel, Clopin, Traversaine, des Mathurins, Saint-Victor, de Versailles, du Bon-Puis, d'Alixandre, Saint-Nicolas, de Bievre rue Perdue, la place Maubert, aux Deux-Portes, la Calandre, des Ras, du Feurre, où l'en list des ars; Saint-Julien, la Boucherie, la Poissonnerie.

EN LA BASSE PARTIE DE LA VILLE, DEÇA LES PONS.

Les églises parochiales de Saint-Jaques-de-la-Boucherie, de Saint-Eustace, de Saint-Germain-d'Aucerre, des Innocens, de Saint-Marry, de Saint-Sauveur, de Saint-Honnoré, où est Nostre-Dame-de-Vertus; de Saint-Pol, de Saint-Gervais, de Saint-Jehan, de Saint-Nicholas-lez-Saint-Martin, de Saint-Josse, de Saint-Gille et de Saint-Julien.

L'abbaye de Saint-Magloire, dont l'abbé a juridiction temporele; les priorés de Saint-Martin, de la Trinité et du Temple, qui est aux hospitaliers. L'ostel des quinze vingts Aveugles. Les Béghines, les Bons-Enfants; la chapelle des bonnes femmes Haudry; les églises de Saint-Bon, de Sainte-Avoye, de Saint-Éloy, des religieuses appellées les Filles-Dieu.

Les colléges de Louvres, de Sainte-Oportune, du Saint-Sépulchre, de la Trinité, *des Villeccettes ?* de Sainte-Croix, des Guillemins, de Sainte-Kateline, des Célestins, de Saint-Anthoine-le-Petit, du Saint-Esprit et de Saint-Jaques surnommé de l'Ospital, que Charlemaine fonda, et autres. A Saint-Anthoine est ung ostel de bois entailliée xcellemment. A Sainte-Kateline est le sépulcre Nostre-Seigneur en tele forme comme il est en Jherusalem; et si est en celle église l'image de Bertram Clakin, tele comme il souloit estre en son vivant.

Aux Célestins est paradis et enfer en painture, avec autres pourtratures de noble euvre en ung cuer à part. Item devant le cuer de l'église a ung autel où est painte une ymage de Nostre-Dame de souveraine maistrise.

A l'église des Innocens est ung innocent entier enchassé d'or et d'argent; là sont engigneusement entaillies de pierre les ymages des trois vifz et (des) trois mors; là est ung cimitière moult grant; enclos de maisons appellés charniers, là où les os des mors sont entassés. Illec sont paintures notables de la dance macabre et autres, avec escriptures pour esmouvoir les gens à dévotion. L'une partie du cimitière appartient à l'église des Innocens, l'autre partie est pour le grant hospital, et la tierce partie est pour les églises de Paris qui n'ont point de cimetière. Item est une tournelle en lieu d'un tombel, où il a une image de Nostre-Dame entaillée de pierre, moult bien faicte; laquele tournelle l'en dist que ung homme fist faire sur sa sepulture pour ce qu'il s'estoit vanté en son vivant que les chiens ne pisseroient point sur son sépulcre.

La tour et le chastel du Louvre où il y a logis pour le Roy et les douze pers. Item la Bastille Saint-Anthoine, qui est moult forte. Item l'ostel de Bourbon, qui est de moult riche et plaisant ouvrage. Les hostelz de Saint-Pol, où le Roi et la Royne demouroient; de Petit-Muche, où le Daulphin demouroit; l'ostel de Cecille, appartenans au roy de Jherusalem et de Cecille; l'ostel de Tournelles, au duc d'Orléans; l'ostel l'Artois, au duc de Bourgogne; l'ostel du Roy de Navarre; l'ostel de Flandres, que le duc Jehan de Bourgoingne donna au duc Anthoine de Brabant; les hostelz d'Alenchon, de Hollande, de Montagu, de Tournay, de Clichon et plusieurs autres. Le Chastellet, où le prevost de Paris et ses auditeurs tiennent les plais; et là sont les prisons en merveilleux nombre. L'ostel de la ville en la place de Grève, où le prevost des marchans et les eschevins font loy. L'ostel appelé le Four-Levesque où l'en plaide des causes du temporel de la juridiction de l'evesque de Paris; c'est en la rue de l'Escole-Saint-Germain. Les halles des draps, de peleterie, de mercerie, de cuirs, de pain, de fruit et d'autres choses, contenans l'espace d'une ville de grandeur.

Aux halles, lèz le pillory, est une fontaine, en la rue Saint-Denis,

deux, et en la rue Saint-Martin, deux. En Grève est l'estaple des vins, du bois, de charbons, de foing et autres marchandises en nefz ; là sont les porteurs d'afeutrures et boteleurs de foing. Le bel hostel de Bureau Dampmartin en la Courarie, lequel Bureau, entre les autres choses de son estat, tenoit ung poëte de grant auctorité, appellé maistre Lorens de Premierfait ; l'ostel de Digne Responde, en la vieille Monnoie, et autres plusieurs.

L'HOSTEL DE MAISTRE JAQUES DUCHIÉ, EN LA RUE DES PROUVELLES.

La porte du quel est entaillie de art merveilleux ; en la court estoient paons et divers oyseaux à plaisance. La premiere salle est embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignemens, atachiés et pendus aux parois. Une autre salle remplie de toutes manières d'instruments, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, des quelz le dit maistre Jaques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux d'eschez, de tables, et d'autres diverses manières de jeux, à grand nombre. Item une belle chappelle où il avoit des pulpitres à mettre livre dessus, de merveilleux art, lesquels on faisoit venir à divers siéges loings et près, à destre et à senestre. Item ung estude où les parois estoient couvers de pières précieuses et d'espices de souefve oudeur. Item une chambre où estoient foureures de pluseurs manières. Item pluseurs autres chambres richement adoubez de lits, de tables engigneusement entaillies, et parés de riches draps et tapis à orfrais. Item en une autre chambre haulte estoient grant nombre d'arbalestes, dont les aucuns estoient pains à belles figures. Là estoient estendars, banières, pennons, arcs à main, picques, faussars, planchons, haches, guisarmes, mailles de fer et plont, pavais, targes, escus, canons et autres engins, avec plenté d'armeures ; et briefment il y avoit aussi comme toutes manières d'appareils de guerre. Item là estoit une fenestre faite de merveillable artifice, par laquele on mettoit hors une teste de plates de fer creuse, par my laquele on regardoit et parloit à ceulx de dehors, se besoing estoit, sans doubter le trait. Item par dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée, où estoient fenestres de tous costés pour regarder par dessus la ville. Et quant on y mangeoit, on montoit et avaloit vins et viandes à une polie, pour ce que trop hault eust esté à porter. Et par dessus les pignacles de l'ostel estoient belles ymages dorées. Cestui maistre Jaques Duchié estoit bel homme, de honneste habit et moult notable ; si tenoit serviteurs bien moriginés et instruis, d'avenant contenance, entre lesquels estoit l'un maistre charpentier, qui continuelment ouvroit à l'ostel. Grant foison de riches bourgeois avoit et d'officiers que on appeloit petis royeteaux de grandeur.

L'ostel de Guillemin Sanguin, en la rue Bourdonnois, d'excellent édi-

fice, où il a de séreures autant comme il a de jours en l'an. Les hostelz des évesques et prélas en grant quantité, des seigneurs de parlement, des seigneurs de la chambre des comptes, des chevaliers, bourgeois et divers officiers. Entre lesquels estoit l'ostel de sire Mille Baillet, en la Voirrie, qui estoit trésorier du roy; ou quel hostel estoit une chappelle où l'en célébroit chascun jour l'office divin. Il y avoit salles, chambres et estudes en bas pour demourer en esté par terre, et en hault tout pareillement où l'en habitoit en yver; si y avoit des voirières autant qu'il a de jours en l'an. Avec ce le dit sire Mille avoit hors Paris, de trois costez de la ville où ses héritages estoient, si grans hostelz à haulte court et basse que ung grant prince se y logeoit bien. Aussi pluseurs autres avoient des beaulx hostelz dehors.

Entour Chastelet vendoit-on sel, fruit et herbes, et aussi y faisoit-on tout l'an chappeaux de diverses fleurs et verdeurs; et devant Chastelet estoit la grant boucherie. Devant l'ostel de l'amiral, lez Saint Jehan, estoit une diverse grosse pierre de merveilleuse façon, que l'en nomme le Pet-au-Diable. Et à la porte Baudet vendoit-on moult de vivres.

LES RUES DE LA BASSE PARTIE DE LA VILLE.

A commencier de sur grant pont à la Pierre-au-Poisson; de là à la rue de la Saunenie, où l'en vendoit les saussiches. La Mesgisserie; l'escole Saint-Germain, où on vent le bois; la rue des Lavendières, la rue de Jehan Lointier, de Berthin Porée, de *Guibert*, de Male-Parole, Gasselin, la *Haubergerie;* la Tableterie, où l'en faisoit pignes, oeilles, tables et autres ouvrages d'ivoire; la rue à Petits-Souliers, le cloistre Sainte-Oportune, la Charonnerie, la Ferronnerie, de Baudoin-Prenage, de Raoul-l'Avenier, des Deschargeurs; la place aux Pourceaux, la rue des Bourdonnois, de Thibaut-aux-Dez, de Béthisy, de Jehan d'Orléans, de Tirechappe, le quains de Ponthis, Gloriette, l'Arbre-Sec, Col-de-Bacon, la fosse Saint-Germain, le trou Bernart, la porte du Louvre, Haute-Riche. A la porte Saint-Honnoré demeurent les drappiers. La rue d'Avignon, de Jehan Tison, la crois du Thirouer, la rue de Neelle, du *Pret*, des Estuves, du Four, des Escus, du Chasteau, des Pironnes, à la Crois Neufve, la rue de Montmartre, du Prestre de Saint-Eustace, la Tonnelerie; la halle au blé, et toutes les halles de draps, de pain, de farine, de vieilles robes, et d'autres diverses choses; la rue du Feurre, où demeurent les merchiers; la Cochonnerie, où l'en vent poullailles; rue des Prescheurs, de la Chanvrerie, à Maudestour, au carrefour, *de Jhean Pourchelet*, la Truanderie, de Jehan Bigne, de *Nicholas Buée*, de Mauconseil; de Saint-Denis, où demeurent espiciers, apoticaires et selliers; la *rue aux Senez;* Bourc Labbé, où estoient femmes de legière vie; de Saint-Martin, où demeurent les ouvriers d'a-

rein; de Petis-Champs; de Beaubourc, où avoit des fillettes; en cul-de-sac, de Gieffroy l'Angevin, des Menestrels, où l'en tient escoles des menestrels; des Estuves, la Trefillière, de Bertaut-qui-Dort; de Qinquempoit, là demeurent les orfevres; de Aubry-le-Bouchier, la Courarie, où demeurent les ouvriers de dyamans et autre pieres; de Amaury de Roussi, de Troussevache, de Guillaume Josse; des Lombars, où l'en fait pourpoins devant, et les marchans demeurent derrière; de Marivaus, où demeurent les cloutiers et vendeurs de fil; la Vieille Monnoie, la Haumerie, où l'en fait armeures; la Saunerie, la rue de Jehan le Conte, la Savonnerie; la Pierre-au-Lait, où l'en vendoit du lait; la rue lez l'église Saint-Jaques, où demeurent les escripvains; de Jehan-Pain-Molet, des Arsis, de Saint-Bon, la Buffeterie, la Lamperie, des Bouveries, des Chevrotins, de l'Estable, du Cloistre; de Baille-Hou, où demouroient plusieurs galloises; de Saint-Marry; la court Robert, où estoient femmes de joie; la Boulerie, de Simon le Franc, du Temple, des Estuves, des Blancs-Manteaux, de Pernelle, là Pastourelle, du Plastre, de Bon-Puis, des Singes, la Bretonnerie, le carrefour du Temple; les rues des Jardins, du *Tort*, de la Poterie, le carrefour Guillory, de Jehan-de-l'Espine, de Gencien, de Jehan-Malet, de Saint-Jehan, la Tisseranderie; la Voirrie, où l'en fait voirières; du Chartron, du Franc-Meurier; le cimetière Saint-Jehan, où demeurent les ouvriers de cofres et huches; de Boutibourc, de Anquetil le Faucheur, du Temple, du Roy de Cecille, de Robert le Fevre, le petit Muche, de Thiron, des Escouffes, la rue Perchée, des Rosiers, des Nonnains, de Jouies, de Frogier l'Asnier; la Mortellerie, où demeurent les marchans de merrin; de Ermeline Boyliaue, de Garnier, du cimetière de Saint-Gervais, de Fermanteaux, de Lompont, de la Rive; de Saint-Jehan de Grève, où l'en vent le foing; la Vennerie, où l'en vent l'avoine; la Vacherie, la Rosiere; la rue des Commanderesses, où demeurent femmes qui louent varlès et chamberières; aux Plances de Mibray, la place aux Veaux, de l'Angle; de l'Escorcherie, où demeurent les bouchiers; la Corduennerie, où l'en fait soulers; de la Grant Boucherie, de la Triperie, de la Poulaillérie.

Somme des rues de la basse partie de la ville : cent quatre vint et quatorze.

Somme de toutes les rues de Paris : quatre cent et dix.

DES MURS.

Aux deux boutz de la basse partie de la ville, sur la rivière, sont très haulx et fors murs à grans tours : c'est assavoir au Louvre, où ils sont à garites doubles, les ungs dedens devers la ville, et les autres du costé dehors la ville. Et aussi aux Célestins, lesquels estora Hugues Aubriot, prévost de Paris. En l'isle Nostre Dame sont bersiaux à traire de l'ar-

baleste et de l'arc à main; si y sont palis pour luitier. En la Cousture Sainte Kateline sont liches pour campiuns.

DES PORTES, ET PREMIÈREMENT DE LA HAULTE PARTIE DE LA VILLE.

La porte Victor, au dehors de la quele est l'abbaye de Saint-Victor, près de la ville; et là est ung moult grant arbre de pommes de pin. La porte Saint-Marcel, au dehors de la quele sont les églises paroschiales de Saint-Marcel, de Saint-Medart et de Saint-Ypolite; item y sont la chanonie de Saint-Marcel et la porte des Cordeliers. Item y a forsbours moult grans, comme se ce feust une ville à part; si y demouroient ouvriers de divers mestiers, espécialement bouchiers, tainturiers, ouvriers de tombes et de lames, et autres. La porte Saint-Jacques, où il a forbours; si y est l'ospital de Saint-Jaques-de-Hault-Pas, et l'église Nostre-Dame-des-Champs. La porte d'Enfer, que l'en appelle maintenant la porte Saint-Michiel; là sont au dehors les Chartreux. Et y est l'ostel appellé le pressoir de l'Ostel-Dieu, qui dure dès la dicte porte jusques aux dis Chartreux. La porte Saint-Germain. Là sont fourbours où demeurent moult de bouchiers; là est l'abbaye de Saint-Vincent, que l'en dit présentement l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont l'abbé a haulte justice, moyenne et basse. La porte d'Orléans, emprès laquele est l'issue de Néelle, où est au dehors le pré appellé aux Clers.

DES PORTES DE LA BASSE PARTIE DE LA VILLE.

La porte Saint-Anthoine : au dehors près d'icelle est une abbaye de nonnains appellée de Saint-Anthoine; après est la Granche aux Marchiers; après l'ostel de Conflans; item le Séjour du Roy; item le pont de Charenton, où il a deux grosses tours, oultre lequel est l'église Nostre-Dame-de-Mets. Et d'autre part l'abbaye de Saint-Mor-des-Fossez, esquel deux lieux l'en fait moult de pèlerinages. Item, à une lieue et demie, près de la dicte porte, est le bois de Vincennes, lequel est enclos de moult haulx murs; et est plus grant que la ville de Paris. Il y a ung chastel à onze grosses tours, haulx comme clochiers, où il a une chanonie et logis pour le Roy. En ce bois est une église d'une manière de hermites appellés Bons-Hommes; item d'un costé est ung bel hostel appellé Beauté. En ce bois ont acoustumé à estre toutes manières de bestes sauvages. La porte du Temple, où sont grans jardins. La porte Saint-Martin : là sont forbourcs où est l'église paroschiale de Saint-Lorens; à une lieue est Longheville, et à trois lieues est Bourget, et tout une chaucée. La porte Saint-Denis : là sont forbours où est l'église Saint-Ladre; à une lieue est l'église appellée la Chappelle. Item à deux lieues est l'abbaïe de Saint-Denis, la quele est d'excellent édifice : là sont les corps de saint Denis et ses compaignons, saint Ruth et saint

Éleuthère, en grans riches fiertes; si y est une maisoncelle dessus appellé tegurion, toute d'argent, à riches pierres, laquele fist saint Éloi. Si fu au premier la couverture de l'église d'argent, mais puis pour une grant guerre fu descouverte, et fu pour ce baillié à l'église ung des sains cloux, une partie de la sainte couronne, une partie de la lance, une partie de la sainte croix, le suaire Nostre-Seigneur, le destre bras saint Siméon, une chemise de Nostre Dame et autres notables reliques. Illec sont moult de riches sépultures de roys et princes; là prent le roy l'oriflambe quant il va en guerre : c'est ung gonfanon dont la hante est dorée et la banière vermeille à cinq frenges, où l'en met houpes de vert. Entre Paris et Saint-Denis est la place du Lendit; et sur la rue sont pluseurs grans et notables croix entaillies de pierres, à grans ymages; et sont sur le chemin en manière de monjoies pour adrechier la voie.

La porte de Montmartre; à demie lieue près est le mont où l'en prent la plastre dont l'en fait les maisons à Paris; sur lequel mont est une abbaye de nonnains. Item, au pié du mont, est l'église appellée des Martirs, que sainte Genevièvé fonda, où saint Denis et ses compaignons furent décolez. La porte Saint-Honnoré ; là sont forbours où est l'église appellée au Rolle. Item à deux lieues est l'église Nostre-Dame-de-Bouloigne la petite, où l'en fait moult de pèlerinages; illec près est le pont Saint-Clou, où a deux fortes tours.

LA QUINTE PARTIE, EN LAQUELE EST DEVISÉ EN GÉNÉRAL DE L'EXCELLENCE DE LA VILLE.

L'en souloit estimer à Paris plus de quatre mil tavernes de vin, plus de quatre-vingt mil mendians, plus de soixante mil escripvains; item de escoliers et gens de mestier sans nombre; item la compaignie, prélas et princes à Paris, assiduelment conversans, les noblesces, les estas, les richesces et diverses merveilles, solennitez et nouvelletez ne pourroit nulz raconter parfaitement. L'en estimoit l'or, l'argent et pierreries estans aux reliques et vaissellement des églises de Paris, valoir ung grant royaume. On mengeoit à Paris chascune sepmaine, l'une parmy l'autre comptée, quatre mille moutons, deux cens quarante bœufs, cinq cens veaux, deux cens pourceaux salés et quatre cens pourceaux non salés. Item on y vendoit chascun jour sept cens tonneaux de vin, dont le Roy avoit son quatrième, sans le vin des escoliers et autres qui n'en paioient point, comme les seigneurs et autres pluseurs qui le avoient sur leurs héritages.

Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan Jarçon, frère Jaques Legrant, le menistre des Mathurins et autres docteurs et clercs soloient preschier tant d'excellens sermons, et du beau service divin qu'on y célébroit alors. Item quant les roys de France, de Navarre et de Cécille, plusieurs ducs, contes, prélas et autres seigneurs notables fréquentoient illec assiduelment. Item quant y demou-

roient maistre Gille des Champs, souverain docteur en théologie ; maistre Henry de Fontaines, astrologien ; l'abbé du Mont-Saint-Michel, docteur en droit canon ; l'évesque du Puy, en droit civil ; maistre Thomas de Saint-Pierre, en médecine ; maistre Gille-Soubz-le-Four, en cirurgie, et pluseurs excellens clers de plaisant réthorique et éloquence.

Item quant y conversoient maistre Lorens de Premierfait, le poëte ; le théologien Alemant, qui jouoit sur la vielle ; Guillemin Dancel et Perrin de Sens, souverains harpeurs ; Cresceques, joueur à la rebec ; Chynenudy, le bon corneur à la turelurette et aux fleutes ; Bacon, qui jouoit chançons sur la siphonie et tragédies. Item Gobert, le souverain escripvain, qui composa l'Art d'escripre et de tailler plumes ; et ses disciples, qui par leur bien escripre furent retenus des princes, comme le juenne Flamel du duc de Berry, Sicart du roy Richart d'Engleterre, Guillemin du grant-maistre de Rodes, Crespy du duc d'Orléans, Perrin de l'empereur Sigemundus de Romme ; et autres pluseurs.

Item pluseurs artificieux ouvriers, comme Herman, qui polissoient dyamans de diverses formes ; Willelmus l'orfevre ; Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre doré et argenté ; le potier qui tenoit les rossignolz chantans en yver ; les trois frères enlumineurs et autres d'engigneux mestiers. Item Flamel l'aisné, escripvain qui faisoit tant d'aumosnes et hospitalitez ; et fist pluseurs maisons où gens de mestiers demouroient en bas, et du loyer qu'ilz paioient estoient soutenus povres laboureurs en hault. Item la belle saunière, la belle bouchière, la belle charpentière et autres dames et damoiselles ; la belle herbière et celle que on clamoit la plus belle, et celle qu'on appeloit belle simplement. Item damoiselle Christine de Pizan, qui dictoit toutes manières de doctrines et divers traités en latin et en françois. Item le prince d'amours, qui tenoit avec lui musiciens et galans, qui toutes manières de chançons, balades, rondeaux, virelais et autres dictiés amoureux savoient faire et chanter, et jouer en instrumens mélodieusement.

Longue et grant chose seroit de raconter des biens que en y voit, mesmement quant si pou de chose comme estoit l'imposicion des chappeaux de roses et du cresson valoit au roy dix mil frans l'an. Ils souloient venir solacier à Paris l'empereur de Grece, l'empereur de Romme, et autres roys et princes de diverses parties du monde. Item au couronnement de la Royne de France, Ysabel de Baviere, quant elle vint premièrement à Paris, si y vindrent avec elle plus de cent vingt mil personnes à cheval, que la Royne paya. Item, l'an mil quatre cent dix-huit, en une mortalité, morurent en l'Ostel-Dieu, lez Notre-Dame, plus de trente mil personnes, comme il apparut en la chambre des comptes, où l'en livre les draps pour ensevelir.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE VII.

PARIS SOUS LES PREMIERS SUCCESSEURS DE SAINT LOUIS.

CHAPITRE PREMIER.

Paris sous le règne de Philippe le Hardi (1270-1285).

CHAPITRE II.

Paris sous le règne de Philippe le Bel (1285-1314).

CHAPITRE III.

Paris sous les fils de Philippe le Bel (1314-1328).

CHAPITRE IV.

État physique et moral de Paris sous le fils et les petits-fils de saint Louis (1270-1328).

LIVRE VIII.

PARIS SOUS LES PREMIERS VALOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Paris sous Philippe VI (1328-1350).

CHAPITRE II.

Paris sous le roi Jean (1350-1364).

CHAPITRE III.

Paris sous Charles le Sage (1364-1380).

CHAPITRE IV.

Compléments historiques. — Mœurs et coutumes. — Détails empruntés aux chroniques parisiennes.

CHAPITRE V.

Agrandissement de Paris sous les premiers Valois. — Nouvelle enceinte.

CHAPITRE VI.

Monuments et constructions durant la même période.

LIVRE IX.

PARIS SOUS CHARLES VI ET DURANT LE QUINZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Première période du règne de Charles VI (1380-1393).

CHAPITRE II.

Suite du règne de Charles VI (1394-1415).

CHAPITRE III.

Paris au déclin de Charles VI et sous la domination anglaise (1415-1422).

CHAPITRE IV.

Suite de la domination anglaise. — Règne de Henri VI et régence du duc de Bedford. — Première période du règne de Charles VII (1422-1436).

CHAPITRE V.

Paris durant la dernière période du règne de Charles VII (1436-1461).

CHAPITRE VI.

Paris sous Louis XI (1461-1483).

CHAPITRE VII.

Paris sous Charles VIII (1483-1498).

LIVRE X.

PARIS AU QUINZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Mœurs et coutumes. — Tableau synoptique (1380-1498).

CHAPITRE II.

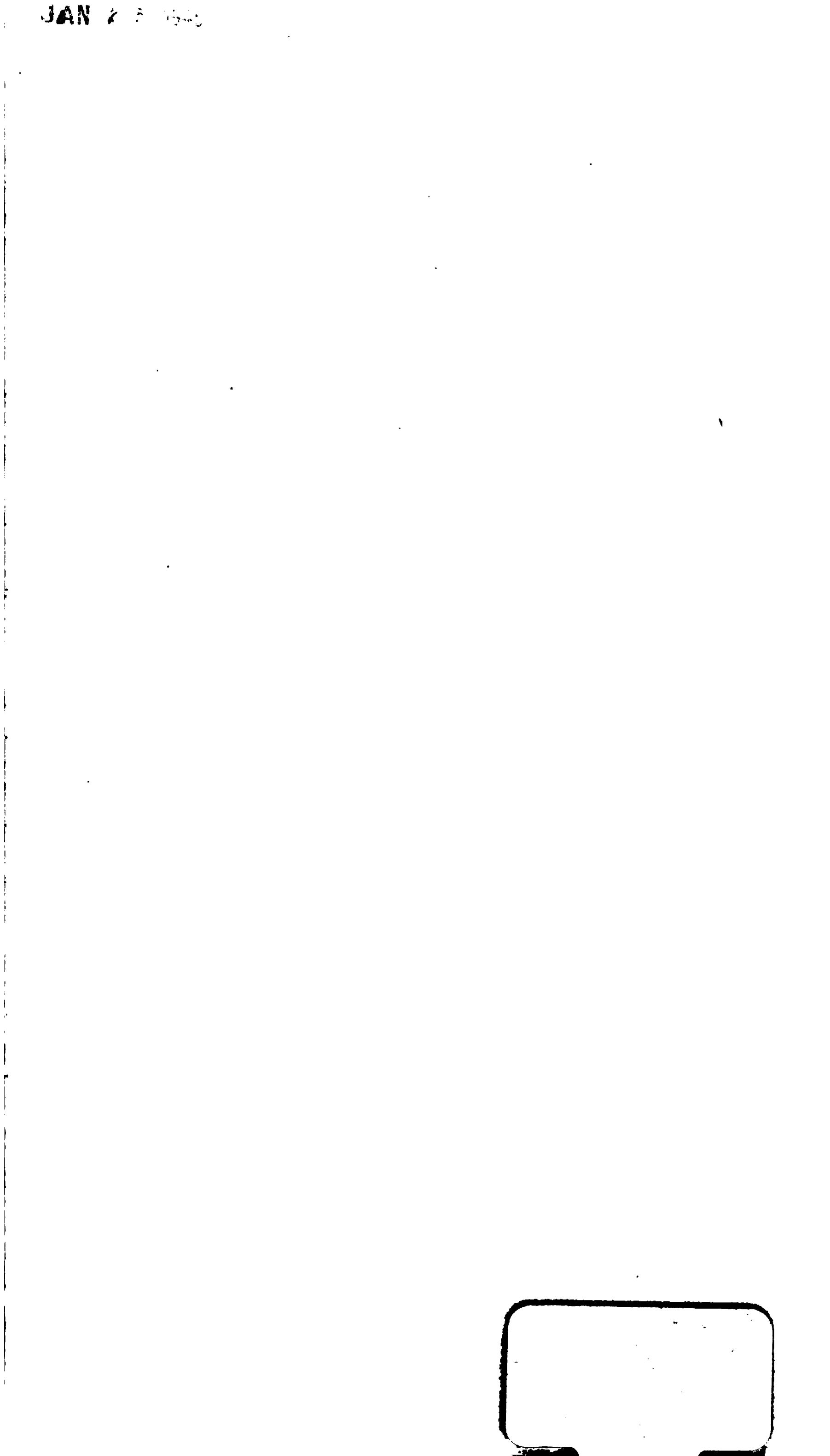
Églises, monuments et institutions.

CHAPITRE III.

Incidents. — Détails complémentaires.

APPENDICES.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.


JAN